BnF Gallica

Mémoires pour servir à l'histoire du père Broet et des origines de la Compagnie de Jésus en France, par un religieux du [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Prat, J. (S.J., Le P.). Mémoires pour servir à l'histoire du père Broet et des origines de la Compagnie de Jésus en France, par un religieux du même ordre. 1500-1564. 1885.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

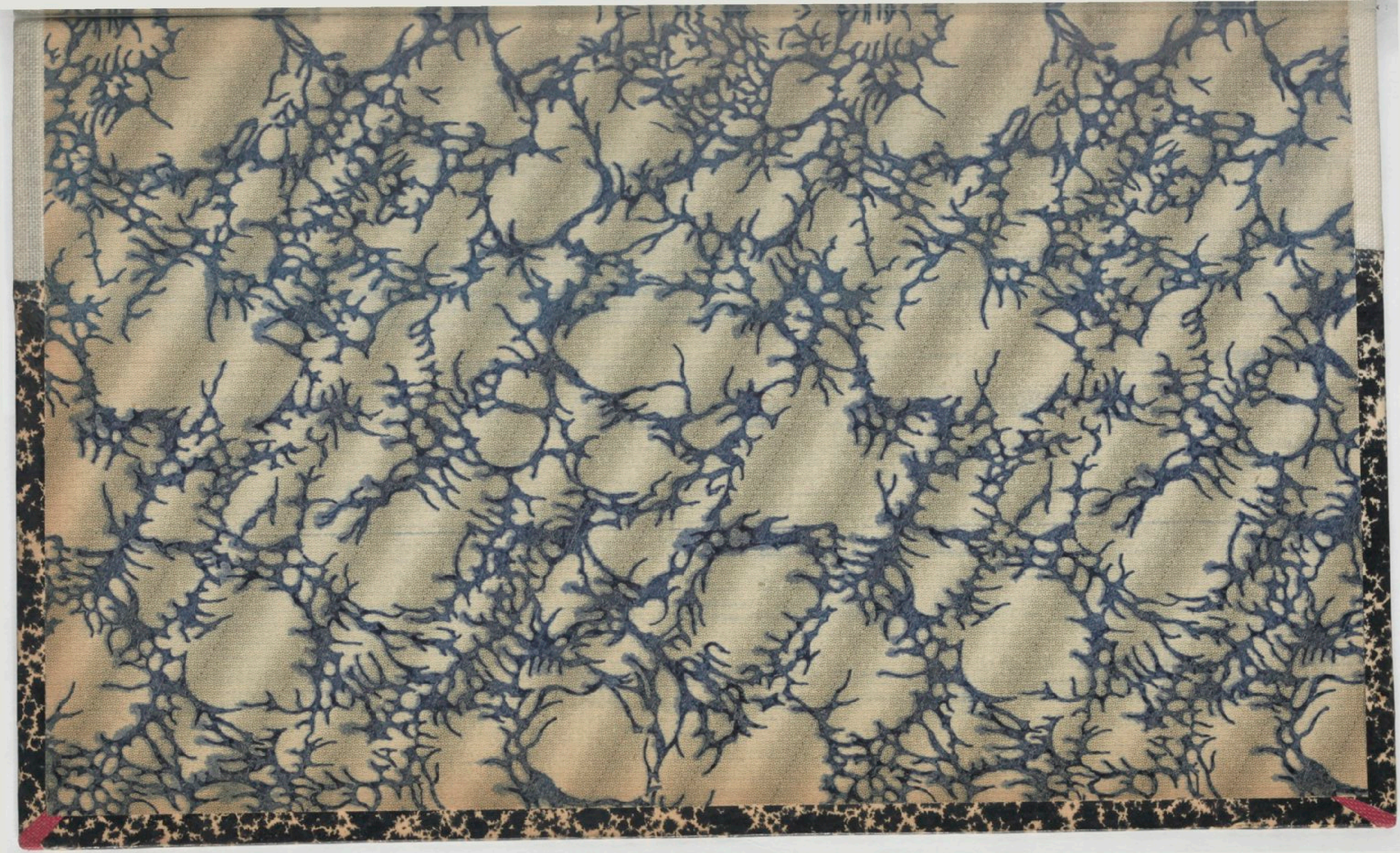

STEMFFER-REL

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU PÈRE BROET

ET DES

ORIGINES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

EN FRANCE

PAR UN RELIGIEUX DU MÊME ORDRE

1500-1564

DÉPÔT LÉGAL
Haute-Loire
N° 1
1885

2162

LE PUY

IMPRIMERIE J.-M. FREYDIER, PLACE DU BREUIL

—

1885

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PÈRE BROET

Ln 27
35567
2162
Ld 39
*

Par le P. J. PRAT, S. J.

Cf Sommervogel

VI, 1172, 22

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU PÈRE BROET

ET DES

ORIGINES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

EN FRANCE

PAR UN RELIGIEUX DU MÊME ORDRE

1500-1564

LE PUY

IMPRIMERIE J.-M. FREYDIER, PLACE DU BREUIL

—

1885

INTRODUCTIÓN

Le P. Paschase Broet, un des neuf premiers associés de S. Ignace, eut, comme chacun d'eux, le mérite de participer à l'établissement de la Compagnie de Jésus ; et il partage toujours avec eux, dans les traditions de cet Ordre, les hommages attachés au souvenir de ce glorieux privilège.

Son nom ne jouit, dans l'histoire générale de l'Église, ni de la même notoriété ni de la même considération, quoique ses œuvres et ses qualités lui eussent donné des droits à l'une et à l'autre. Ce n'est pas cependant pour réparer l'injustice de la renommée que nous entreprenons de rédiger ces notes historiques et biographiques : nous les adressons surtout aux disciples de la Règle qui sanctifia la vie du P. Paschase Broet, et nous prétendons simplement leur dédier quelques souvenirs propres à justifier leur respect pour cette douce et vénérable mémoire.

Sans doute, d'autres avant nous, dociles au même sentiment, lui ont ménagé de semblables hommages. Nous le constatons d'autant plus volontiers que des recherches personnelles nous ont permis d'apprécier la vérité de leur témoignage. Les historiens de S. Ignace, les annalistes de la Compagnie de Jésus, les auteurs de ses divers ménologes l'ont constamment et fidèlement associé à l'œuvre et aux travaux du saint Fondateur. De

documents empruntés à ces divers ouvrages, ou puisés aux mêmes sources, le P. Bonucci a fait un substantiel résumé de la biographie du P. Paschase Broet, reproduit de nos jours, avec d'utiles additions, par un infatigable éditeur. Tous les deux ont été habilement interprétés dans notre langue; et nous ne serions pas revenu sur leurs traces, si nous avions voulu borner le même sujet aux mêmes limites. Mais l'existence du P. Broet présente des circonstances exceptionnelles, qui donnèrent à sa personne et à son action une importance particulière, et qu'on ne saurait omettre, sans établir des lacunes regrettables dans le récit de ses œuvres.

Nous n'avons pas l'intention de fixer au P. Paschase Broet un rang plus ou moins rapproché de celui du P. Ignace, dans la fondation de la Compagnie de Jésus. Nous croyons néanmoins qu'il importe à l'intégrité de l'histoire de distinguer, au milieu du concours général que tous ses coopérateurs prêtèrent au saint Fondateur, la participation personnelle qui assure à chacun d'eux un mérite propre dans l'œuvre commune. Car, bien que tous ces saints personnages aient contribué à ce grand événement, le nom de chacun d'eux ne reste pas moins attaché à la part spéciale qu'il eut le bonheur d'y prendre. Or, cette participation individuelle à l'entreprise de tous appelle des détails spéciaux, qui reflètent sur l'œuvre elle-même l'honneur qu'ils font à un particulier, et répandent sur l'ensemble un jour tout nouveau.

Ainsi, outre la part si large et si belle qu'eut le P. Paschase Broet aux actes de l'association primitive à Paris, à la formation de la Compagnie à Rome, à ses œuvres apostoliques en Italie, la Providence lui avait réservé la tâche de la constituer et de l'organiser en France.

Ces quatre principales phases de sa vie, développées selon l'ordre des temps, offrent toutes les conditions d'un sujet d'étude qui ne manque, ce nous semble, ni d'importance ni d'intérêt;

mais elles renferment tant de circonstances diverses que, pour arriver au résultat définitif, nous devrons traverser, avec le P. Broet et avec toute la Compagnie, les péripéties les plus diverses, les contradictions les plus cruelles et les moins justifiées, les interventions les plus inattendues, les coopérations les plus généreuses, d'inqualifiables méfiances, des haines profondes et redoutables, de puissantes et efficaces protections, des coalitions scandaleuses, des alliances inexplicables, les persécutions des hérétiques, les consolations d'une respectable et généreuse amitié, enfin tous ces contrastes qui se produisent dans les événements, où l'innocence et le bon droit sont en lutte contre des rivalités impitoyables; et ces contrastes, nous les rencontrerons souvent et sur tous les théâtres où se passeront les scènes que nous aurons à rappeler.

De cette variété de situations, d'époques, de pays, d'entreprises, d'intérêts, etc., résultent aussi, parmi les éléments de notre récit, une diversité, une contrariété, qui pourraient dégénérer en confusion, si nous ne trouvions, dans l'ordonnance des matières, le moyen de la prévenir. Cet ordre, du reste, nous était tracé autant par l'enchaînement des faits que par la variété des événements et par l'ordre des temps. Nous avons été ainsi comme nécessairement amené à suivre, dans notre narration, le plan et la marche, que nous devons dès maintenant exposer à nos lecteurs.

Le P. Paschase Broet, principal sujet de ce travail, est aussi le premier personnage qui nous occupe. Après en avoir rappelé l'enfance et l'éducation, nous le suivons à Paris, où il se joint, avec le P. Codure, français comme lui, à la petite société, réunie autour d'Ignace de Loyola, dans l'intention d'aller évangéliser les infidèles de la Terre-Sainte. Retenus en Italie par des événements inévitables, ces généreux serviteurs de Dieu vont offrir leur dévouement et leur vie au Vicaire de Jésus-Christ, qui, les admettant au service de l'Église, par sa

Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, les constitue en Ordre religieux, sous le titre de Compagnie de Jésus. Dès lors, S. Ignace dresse, avec le concours de ses compagnons, tantôt des uns, tantôt des autres, les Constitutions, dont cette Bulle contient le germe et la substance, tandis que François-Xavier va inaugurer dans les Indes l'apostolat de la Compagnie, et que plusieurs de ses confrères, comme Paschase Broet, l'exercent en Italie et dans d'autres contrées de l'Europe.

Cependant, chaque jour amène à S. Ignace des cœurs généreux qui, touchés de la grâce, lui demandent la faveur de faire, sous ses auspices, l'apprentissage de la vie apostolique, ou de la pratiquer sous la direction de ses disciples.

Le Saint admet ceux en qui il reconnaît des signes de vocation, livre les uns, pour qui le temps des études est passé, aux travaux du ministère, et applique les autres à la culture des lettres et des sciences dans quelque célèbre école, mais surtout dans celles de l'Université de Paris.

Depuis la publication de la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, la Compagnie de Jésus ne fut représentée en France que par cette colonie d'étudiants, qui, admis à l'espoir de lui appartenir un jour, se préparaient, d'abord au *Collège du Trésorier*, puis au *Collège des Lombards*, ensuite à l'*Hôtel de Clermont*, à remplir les conditions auxquelles ils devaient définitivement être reçus ou incorporés dans le nouvel Ordre. En attendant, ils y formaient une communauté qui se renouvelait à mesure que S. Ignace y remplaçait, par de nouveaux venus, les sujets qu'il y choisissait pour les mettre au service de collèges fondés dans d'autres contrées.

Telles furent, en France, les *Origines* de la Compagnie de Jésus, issue ou formée de l'association primitive de S. Ignace et de ses neuf compagnons. Cette communauté suivait, dans ses développements, le mouvement de formation intérieure qui se faisait graduellement au sein de la Société, dans la mesure

indiquée tour à tour par les Bulles *Injunctum nobis* et *Exposcit debitum*, vénérables monuments qui réclament d'autant plus notre attention, qu'ils sont motivés nommément par la prospérité de la colonie du Collège des Lombards.

Pendant plus de douze ans, elle résuma, pour ainsi dire, aux yeux de l'Université, toute la Compagnie qu'elle couvrit de l'ombre de son obscurité. Mais elle reçut du patronage d'un illustre prélat une importance qui la signala au public. L'évêque de Clermont, également considérable par sa naissance, son rang, sa science et sa vertu, lui destinait l'exécution des sages projets que lui inspirait son zèle pour la religion et pour les bonnes études; il lui donna un premier gage de sa paternelle bienveillance en la recueillant dans son Hôtel de Clermont, situé dans la rue La Harpe, à Paris.

De telles faveurs marquaient naturellement, dans ce livre, la place du généreux évêque. La justice nous faisait même un devoir de la lui réserver, puisqu'elles l'associèrent aux persécutions qu'elles attirèrent à ses protégés. Car, cette communauté, grâce aux avantages de son nouveau séjour, acquit l'importance d'une institution, et devint, dès l'an 1552, le premier but des attaques de toutes les mauvaises passions coalisées, bientôt après, contre la Compagnie de Jésus.

Ce fut cette année même que le P. Paschase Broet prit, avec le titre de *Provincial de la Province de France*, le gouvernement de la communauté de l'Hôtel de Clermont. Comme elle s'était formée pendant qu'il exerçait en Italie de semblables fonctions, nous ne pouvions alors constater son éloignement que par notre silence. Mais il reprend son rang dans notre récit, à dater du jour où il revient en France, revêtu de sa haute dignité. Pour en remplir les fonctions, il s'applique d'abord à diriger dans ses devoirs de religion et d'étude la colonie de l'Hôtel de Clermont, et à rechercher, pour elle et pour la Société qu'elle représente, la protection des lois ou le

droit de cité. Des demandes si modestes et motivées par les titres les plus légitimes, soulèvent les vieilles rancunes du Parlement contre la Cour de Rome, les préjugés du gallicanisme, les prétentions de la Faculté à la suprématie doctrinale, les traditions semi-schismatiques des Conciles de Constance et de Bâle, encore vivaces dans l'Université de Paris, toutes ces orgueilleuses préventions d'écoles qui, malgré leur apparente répugnance pour le protestantisme, ne craignirent pas de le servir dans cette affaire. Ces tristes souvenirs s'imposent à l'impartialité de l'historien. Nous les rappellerons avec toute la brièveté que comporte notre tâche, pour présenter plus tôt au lecteur l'exposé des mesures, qu'un des plus dignes prélats de l'Eglise de France prenait pour établir à Billom l'enseignement catholique, et l'accueil qu'il faisait aux professeurs de son choix, presque tous membres de la colonie de l'Hôtel de Clermont.

Le P. Broet, que les heureux débuts du collège de Billom avaient consolé des tracasseries de ses adversaires, fut alors appelé à Rome pour assister à la Congrégation qui devait donner un successeur à S. Ignace, mort le 31 juillet 1556. Des circonstances, que nous aurons à indiquer, créèrent de douloureuses préoccupations aux électeurs, particulièrement au P. Broet, qui, en qualité de doyen des profès, eut dans cette assemblée un rôle prépondérant.

La Compagnie, délivrée des troubles du dehors et des dissenssions du dedans, renvoya ses mandataires dans leurs *Provinces* respectives.

A peine de retour dans la sienne, le P. Broet se prête avec empressement au zèle de l'évêque de Pamiers, qui veut opposer un collège de la Compagnie aux progrès du calvinisme dans cette contrée.

De son côté, le cardinal de Tournon, secondé par le P. Broet, substitue à l'administration secrètement hérétique de son

collège, la direction de la Compagnie de Jésus, laquelle répond à sa pieuse confiance par les succès désirés. Aussi se déclare-t-il dès lors ouvertement le protecteur du P. Broet et de son Ordre; et, d'accord avec les cardinaux de Lorraine, d'Armagnac et de Bourbon, il en soutient constamment les intérêts dans les conseils de la Couronne.

Le patronage des ces nobles prélats répare, en quelque manière, la perte que venait de faire la Compagnie dans la personne de l'évêque de Clermont, son premier soutien et son principal bienfaiteur dans le royaume. Nous les associerons tous aux hommages dûs à cette mémoire à jamais bénie, en rappelant que, par leur bienveillante intervention, ils assurèrent aux religieux, ses protégés, la jouissance de ses bienfaits, disputés au P. Broet par des compétitions rivales, devant le Parlement, mais dévolus à la Compagnie par l'Assemblée de Poissy, à laquelle le Parlement avait laissé la décision de toute l'affaire.

C'est donc sur ce nouveau théâtre que nous transporterons alors notre récit, après avoir rappelé les causes qui amenèrent l'Assemblée, le Colloque et les Conférences de Poissy; et nous verrons que si la décision de l'Assemblée ecclésiastique, enregistrée par le Parlement, ne mit pas fin à toutes les difficultés, elle suspendit, du moins, celles qui empêchaient d'agir, c'est-à-dire de tout disposer pour la fondation du Collège de Clermont, qui devait couronner l'administration du P. Broet, premier *Provincial de la Province de France*.

La présence du P. Laynez, Général de la Compagnie, venu à Paris, à la suite du cardinal de Ferrare, Légat *a latere*, permit au P. Broet d'aller recevoir, au collège de Billom, le P. Jérôme Nadal, Commissaire général du même Ordre. L'illustre religieux, après avoir rempli ses fonctions en Portugal et en Espagne, était entré en France pour y continuer sa mission.

Le collège de Pamiers, qu'il devait visiter le premier, venait d'être supprimé par les partisans calvinistes de Jeanne d'Albret. Les religieux expulsés de cette demeure s'étaient réfugiés à Toulouse, où ils exerçaient leur zèle au prix de cruelles persécutions et d'héroïques souffrances. Le cardinal d'Armagnac, intervenu un peu trop tard dans les affaires du Béarn, exerçait du moins l'action la plus heureuse sur celles des diocèses de Rodez et de Toulouse. Le P. Nadal, qui s'était rendu de cette dernière ville dans la première, y agrée, au nom du P. Général, la fondation d'un collège, dont il laisse le soin au P. Pelletier, et se rend ensuite au collège de Billom, où il trouve le personnel de celui de Tournon, et bien d'autres confrères, expulsés par les bandes du baron des Adrets, ou victimes des mêmes événements.

C'est ainsi que, rassemblés par la tempête, dans un abri commun, au milieu d'une province tranquille et parmi des populations sympathiques, tous purent assister paisiblement à la promulgation des Constitutions de leur Ordre, et recevoir du P. Jérôme Nadal, c'est-à-dire du plus fidèle interprète de la pensée de S. Ignace, des explications sur le vrai sens des Règles, sur les moyens et la manière d'en faire l'application dans les pratiques de la vie religieuse.

Nous assisterons à ces conférences domestiques; nous y apprendrons peut-être bien des secrets sur des Règles et des Constitutions qui avaient coûté tant de veilles, de larmes et de prières au saint Fondateur. D'ailleurs, cette circonstance, qui était, pour ainsi dire, la consécration de l'administration du P. Paschase Broet, est aussi l'événement définitif de notre entreprise, puisqu'il signale la consommation d'une œuvre, que nous avons suivie depuis ses plus faibles commencements, jusqu'au jour où elle fut comprise comme *Province de France* dans l'organisation générale et complète de toute la Compagnie.

Enfin, nous suivrons les PP. Paschase Broet et Jérôme

Nadal à Paris, où les attendait le P. Laynez, pressé de se rendre à l'ordre du Souverain-Pontife, qui le destinait au Concile de Trente. Déjà, il avait présenté aux protecteurs du P. Provincial, aux bienfaiteurs de son Ordre, les hommages de sa reconnaissance ; il voulut aussi combler de ses bénédictions le P. Paschase Broet lui-même, qui, avec le concours de ces nobles et généreux amis, avait pu, malgré les efforts de tant de passions réunies contre lui, établir en France la Compagnie de Jésus, sur les bases de ses Constitutions et du droit public.

Et nous, témoin d'une vie embellie de tant de vertus et d'œuvres si glorieuses, nous terminerons notre tâche en applaudissant à des félicitations si bien méritées.

Tel est, en somme, le plan de cet ouvrage ; telle en est la marche. Si nous avions voulu le borner à la vie privée du serviteur de Dieu, nous n'aurions eu qu'à noter, dans l'ordre chronologique, les actes de vertus et les œuvres de zèle par lesquelles il sanctifia son existence. Mais le P. Paschase Broet, quoique le plus doux et le plus modeste des hommes, se trouva mêlé aux événements les plus considérables des premiers temps de la Compagnie de Jésus. Outre la longue coopération que lui demanda S. Ignace dans la rédaction de ses Constitutions, il eut une part encore plus large à ses œuvres apostoliques, à l'administration de ses établissements, au gouvernement de ses *Provinces*. Celle de France, qui fut son œuvre principale, fut formée, établie, développée dans des conditions si différentes, dans des temps si agités, dans des régions si troublées ; tant de personnages y prirent part, soit pour les seconder, soit pour les renverser, qu'il était difficile de conserver dans cette confusion de choses, de personnes, d'intérêts et de prétentions les qualités ordinaires d'une histoire suivie.

Pour éviter ces inconvénients, nous avons cru devoir adopter le genre simple des *Mémoires*, qui, en nous laissant

une certaine liberté de style, nous donne encore celle de discuter les faits et leurs causes, d'en apprécier les suites et les conséquences, et d'entrer dans des détails que les circonstances rendent nécessaires, mais que l'histoire n'admet pas toujours.

D'ailleurs, nous nous adressons plus particulièrement à un public fraternel ou ami ; nous nous entretenons ensemble de souvenirs, de traditions, de devoirs de famille ; et ces communications donnent à notre récit un caractère d'intimité, qui s'accommode mieux du style presque familier du genre des *Mémoires*.

Enfin, sous une forme ou sous une autre, il reflètera, — nous osons l'espérer — dans la vérité des faits la sincérité avec laquelle nous avons toujours voulu la dire.

Mais nous tenons surtout à déclarer, conformément au décret d'Urbain VIII, que, dans l'appréciation des faits, comme dans les éloges ou titres honorifiques donnés aux personnages mentionnés, nous ne voulons émettre qu'un témoignage personnel, sans prétendre, en aucune manière, prévenir le jugement de l'Église, notre mère.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PÈRE BROET

ET DES ORIGINES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

EN FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

1500—1552

LIVRE PREMIER

1500—1541

SOMMAIRE

Patrie, famille, éducation, études du P. Broet. — Sa promotion aux Ordres sacrés. — Ses fonctions sacerdotales. — Son séjour à Paris. — Ses liaisons avec saint Ignace et ses compagnons. — Associé à leur projet avec Jean Codure. — Leur voyage à Venise. — Ses travaux apostoliques dans la Haute-Italie. — Son premier et son second voyage à Rome. — Ses occupations dans cette ville. — Ses premières missions et celles du P. Codure. — Paul III approuve l'Institut de saint Ignace. — Profession solennelle de saint Ignace et de ses compagnons. — Mort du P. Codure.

La Belgique et la Picardie se disputèrent longtemps l'honneur d'avoir donné le jour au P. Paschase Broet, un des neuf premiers compagnons de S. Ignace de Loyola. Si, en entreprenant de rédiger des *Mémoires* relatifs à son histoire, nous nous étions trouvé en présence de cette question, nous aurions peut-être évité de la résoudre, soit pour ne pas troubler de si louables

prétentions, soit pour maintenir l'honneur qu'elles faisaient à la mémoire de ce saint religieux. Mais cette considération n'a pas arrêté d'autres critiques; et leurs recherches ne permettent plus de douter que la petite ville de Bertrancourt, dans le diocèse d'Amiens, n'ait été la patrie du P. Paschase Broet. Le P. Alegambe lui-même se rend à une opinion qui prive sa patrie d'une gloire qu'il lui aurait souhaitée; il ne dissimule pas ses regrets; mais, écrivain sincère, il les soulage par la pensée de l'hommage que rendaient à un homme si éminent les prétentions rivales de deux peuples voisins : *Pro viro præstantissimo certare studiis finitimos populos habens voluptati* (1).

On est moins fixé sur l'époque de la naissance du P. Paschase Broet : les uns la mettent à l'an 1500, les autres, à l'an 1505 ou 1506. Quelques dates précises de la vie du serviteur de Dieu favorisent l'opinion des premiers; celle des seconds n'est appuyée que sur des conjectures, ou sur des dates approximatives et en contradiction avec d'autres absolument certaines. Nous les examinons dans une note spéciale; et nos observations — croyons-nous — nous donnent le droit de prendre, à l'an 1500, le point de départ de l'histoire du P. Paschase Broet (2).

Son père se nommait Ferry, par corruption pour *Frédéric*, Brovay ou Brouay, en latin *Broetus*, d'où est venu le nom français de *Brouet* ou *Broet*. Comme son fils adopta toujours cette dernière terminaison dans sa signature, nous croyons devoir nous y conformer (3).

Frédéric ou Ferry Broet était un honnête propriétaire qui trouvait, dans la culture de ses terres, une modeste aisance pour sa famille, et les moyens de donner une éducation convenable à ses cinq enfants, trois fils et deux filles.

Matthieu, l'aîné de tous, embrassa le métier des armes, et périt sur les champs de bataille, dans la première guerre entre Charles-Quint et François I^er^.

(1) Alegambe, *Heroes et victimæ charitatis*, etc., in 4°, p. 2.

(2) Voir aux pièces justificatives la *note* sur l'époque de la naissance et de la mort du P. Broet.

(3) Voir aux pièces justificatives la *note* sur le lieu de la naissance et sur la famille du P. Broet.

Gabriel, le plus jeune, devint le chef de la famille, et termina, dans un âge très avancé, une carrière constamment honorée par une pratique rigoureuse de tous ses devoirs de chrétien.

Françoise, une de ses sœurs, ne voulut contracter aucun engagement avec le monde, pour rester plus libre de servir Dieu, sa propre famille et le prochain. Aussi jouit-elle toujours de la vénération et de la reconnaissance générales.

La seconde, nommée Marie, épousa Louis d'Antiville, son compatriote, dont elle eut trois fils, Jacques, Nicolas et Louis. Ce fut celui-ci, qui, en 1625, fournit, sur la généalogie de la famille Broet, les documents précis qui décidèrent, en faveur de Bertrancourt en Picardie, la question relative à la véritable patrie du P. Paschase (1).

Dès son enfance, celui-ci montra un goût décidé pour l'étude et l'état ecclésiastique. D'ailleurs, ses aptitudes, ses inclinations et son caractère l'éloignaient naturellement de l'embarras des affaires et des préoccupations domestiques. De pareilles dispositions ne pouvaient point échapper à Ferry Broet : il voyait de plus dans son fils un esprit de candeur et de piété, une droiture de jugement, une intelligence ouverte à toutes les connaissances, et d'autres belles qualités qui, basées sur un grand fond de raison, se manifestaient de plus en plus dans sa conduite, à mesure qu'il avançait en âge. Il comprit alors que Paschase n'était point appelé à vivre dans le siècle; et quoique, en homme sage, il ne fût point porté à donner à ses enfants une instruction au-dessus de la condition où la Providence les avait placés, il craignit de s'opposer à la destinée qu'elle semblait réserver à son fils, s'il l'appliquait à la culture des champs.

De son côté, accoutumé aux saines habitudes de ces familles patriarchales et chrétiennes où l'autorité paternelle, révérée comme celle de Dieu, réglait tout et décidait de tout, Paschase n'osait pas manifester à ses parents le désir de pousser

(1) En 1625, Louis d'Antiville communiqua au P. Rabardeau, de la Compagnie de Jésus, recteur du collège d'Amiens, toutes les recherches qu'il avait faites sur cette question. Thomas Ricard, curé de Bertrancourt, confirma ces recherches et ces dépositions, que le P. Rabardeau envoya à Rome, le 26 octobre 1625.

ses études au-delà de celles d'une instruction primaire. Aussi fut-il pénétré de joie et de reconnaissance, lorsque son père, après l'avoir interrogé sur ses pensées et ses désirs, lui eût dit qu'il était disposé à le satisfaire, et qu'il confierait à un maître vertueux le soin de le diriger dans ses premières études.

Paschase pouvait désormais allier, dans son cœur, et le désir de s'instruire et celui d'obéir à la volonté paternelle : il commença ses études sous cette double impulsion et les poursuivit avec une ardeur qui ne se démentit jamais. Au bout de trois ou quatre ans, Ferry Broet, heureux des succès de son fils, l'envoya aux écoles d'Amiens, où il pût orner son esprit de nouvelles connaissances. Il y suivit successivement les cours de belles-lettres et de philosophie, et, par sa constante application, il obtint dans l'une et l'autre tous les succès qu'avaient présagés ses premiers débuts. Mais rien ne lui fit plus d'honneur, auprès de ses maîtres et de ses condisciples, que l'innocence, la candeur et la modestie qui l'accompagnaient dans la carrière de ses études classiques. Tous jugeaient bien qu'un écolier en qui s'alliaient tant de vertu avec tant d'assiduité à l'étude, une âme si belle et si simple avec un si rare talent, un caractère si franc, si affable avec tant de discrétion, n'était point fait pour le monde.

Paschase, en effet, avait conservé, au collège, sa première inclination pour l'état ecclésiastique, et cette disposition avait donné à ses travaux comme à ses pensées, une direction religieuse. Toutefois, il n'avait point encore formulé de résolution dans son esprit quand il arriva à la fin de son cours de philosophie. Alors seulement, il se préoccupa sérieusement de son avenir : il multiplia ses prières et ses œuvres de piété, pour obtenir de Dieu la grâce de connaître sa très sainte volonté et de marcher dans la voie de ses commandements.

Le Seigneur ne rejette jamais ni les prières ni les demandes des humbles; Paschase devait être bientôt exaucé. Sentant se fortifier de plus en plus en lui le désir de se consacrer au service des autels, il forma la résolution de ne plus poursuivre désormais d'autre but. Mais, selon sa coutume de subordonner toute sa conduite à l'autorité paternelle, il ne voulut pas s'abandonner à cette détermination avant de l'avoir soumise à son consen-

tement. Ferry Broet bénit le Seigneur de la grâce qu'il daignait accorder à son fils, et celui-ci, assuré désormais d'obéir à l'inspiration divine, passa de l'étude de la philosophie à celle des sciences sacrées. Après les avoir parcourues, aux écoles d'Amiens, il fut successivement promu au sous-diaconat, au diaconat, enfin à la prêtrise, qu'il reçut, le 12 mars 1524, des mains de l'abbé des Chanoines-Réguliers du monastère de Saint-Jean, évêque d'Hébron et suffragant de Mgr François d'Hallwin, ou d'Alluyn, évêque d'Amiens. Comme il avait été ordonné *à titre de patrimoine*, sa famille lui assura une rente annuelle assez modeste, mais suffisante pour lui fournir un honnête entretien. C'était encore trop pour lui, car la vie simple et mortifiée, à laquelle il se condamna depuis lors, réduisit ses besoins et ses dépenses à de légères proportions. Mais il ne gardait aucune mesure dans la pratique des vertus de sa profession : il appréciait si bien la sainteté du sacerdoce, qu'il aurait craint de la méconnaître, s'il n'avait pas fait tous ses efforts pour l'égaler par ses actions et par les dispositions de son cœur. C'est pourquoi, de retour dans sa patrie, il y donna le spectacle d'une vie toute consacrée à la prière, à la mortification et aux bonnes œuvres.

On ignore s'il entra dans le clergé paroissial, ou s'il occupa quelque bénéfice à charge d'âmes ; mais des mémoires du temps nous apprennent qu'il exerçait toutes les fonctions sacerdotales avec un zèle et un dévouement qui excitaient à la fois la vénération et la reconnaissance de ses concitoyens. Outre qu'il remplissait avec une rigoureuse exactitude tous les devoirs personnels de sa profession, qu'il apportait une admirable dévotion aux prières quotidiennes de la liturgie, qu'il célébrait, chaque jour, le Saint-Sacrifice de la Messe, — chose digne de remarque dans un temps où bien des prêtres ne donnaient pas le même exemple, — il travaillait sans relâche au salut des âmes par la prédication, l'administration des Sacrements, par tous les moyens que son ministère mettait à sa disposition. Malheureusement, le temps, qui a respecté un souvenir général de tant de bonnes œuvres, ne nous en a pas conservé les détails. On sait du moins que, loin de fatiguer son zèle, elles ne firent que l'enflammer et l'exciter à de plus grands travaux. Il n'aspira plus qu'à ceux de

l'apostolat. Il s'y prépara par un redoublement de ferveur; mais il comprit aussi que ce ministère demandait, outre le zèle de la maison de Dieu et l'esprit de sacrifice, une connaissance approfondie des sciences divines et des secrets de la vie spirituelle. Dans l'intention de les acquérir, il résolut d'aller suivre à l'Université de Paris, les cours de théologie, pour compléter ceux qu'il avait déjà faits à Amiens, ou combler les lacunes qu'ils auraient pu laisser dans son esprit.

Paschase partit donc pour Paris avec le consentement de sa famille. Elle lui procura de plus toutes les ressources temporelles que réclameraient son projet et son séjour dans la capitale. Son dessein était celui du Seigneur, qui l'avait destiné à être une des pierres fondamentales de l'Ordre que sa divine sagesse formait déjà pour le service et la défense de son Eglise. Quand l'heure de l'accomplir eut sonné, il inspira à son serviteur la résolution dont nous venons de parler; et ce fut sous l'inspiration de l'Esprit-Saint que Paschase Broet partit pour le lieu où le Seigneur devait lui manifester clairement sa volonté.

Paschase arriva à Paris dans les derniers mois de l'an 1534. Environ six ans auparavant (15 février 1528), Ignace de Loyola s'était déjà rendu à l'Université de cette ville, pour y reprendre les cours de philosophie et de théologie, qu'il avait suivis avec aussi peu de succès que de méthode, à Alcala et à Salamanque. A cette intention se rapportait, dans son esprit, celle de choisir, parmi la jeunesse de cette célèbre université, des hommes capables, par leur caractère, leurs talents et leurs vertus, de coopérer à la grande œuvre dont le Seigneur lui avait donné l'idée dans la solitude de Manrèse. Tels étaient les six étudiants qui, touchés de ses exemples et de ses exhortations, répondirent les premiers à son appel; c'est-à-dire Pierre Le Fèvre, François Xavier, Diégo Laynez, Alphonse Salmeron, Nicolas Bobadilla et Simon Rodriguez d'Azevedo.

Ignace ayant communiqué son projet à chacun d'eux en particulier, tous l'embrassèrent avec le même empressement. Mais afin d'éviter l'enthousiasme d'un caractère ardent et les illusions du jeune âge, dans une entreprise où la nature ne devait avoir d'autre part que celle du sacrifice, chacun d'eux, seul dans le silence de la solitude et en présence de Dieu, l'examina pendant

plus d'un mois, dans les pratiques multipliées des exercices spirituels, appelant par des prières ferventes et des mortifications rigoureuses les lumières divines sur ses pensées et sur les mouvements de sa volonté. Ils méritèrent ainsi que le Seigneur confirmât le choix qu'il avait daigné faire d'eux : tous sortirent de cette retraite, fortifiés par la grâce et résolus de se consacrer entièrement à la gloire de Dieu.

Ignace ne balança plus à leur communiquer les généreuses intentions que l'Esprit-Saint lui avait inspirées : les ayant tous réunis dans la volonté de s'y dévouer sans réserve, il les invita à aller ensemble offrir au Seigneur leur résolution et leur dévouement, par l'entremise de sa divine Mère. Au jour indiqué, c'est-à-dire le 15 du mois d'août de l'an 1534, ils se rendirent à la suite d'Ignace, à Montmartre, où pendant la messe, célébrée dans la *chapelle du martyre* par Pierre Le Fèvre, le seul prêtre de la troupe, ils firent tour à tour, avec les vœux de pauvreté et de chasteté, celui de se consacrer à la conversion des infidèles de la Palestine; ou bien, si le chemin de l'Orient leur était fermé par des obstacles imprévus, d'aller offrir au Vicaire de Jésus-Christ leurs personnes et leur vie.

Liés à Dieu par ces engagements sacrés, et, entre eux, par les nœuds de la charité fraternelle, ils convinrent de rester à Paris, jusqu'à ce que tous eussent terminé le cours des études théologiques, et ensuite de se mettre en route pour Venise, le 25 du mois de janvier de l'an 1537 (1).

Ignace ne put attendre cette époque à Paris; le besoin de rétablir, sous l'influence de l'air natal, sa santé délabrée, l'ordre des médecins, les filiales instances de ses compagnons, l'obligèrent, le 26 du mois de mars de l'an 1535 (2), de retourner en Espagne, où il devait d'ailleurs régler quelques affaires domestiques de Laynez, de Salmeron et de Xavier. Il confia la direction de ses disciples à Pierre Le Fèvre, le premier de tous, et s'éloigna d'eux jusqu'au jour où ils se reverraient à Venise, à l'époque convenue (3).

(1) Ribadeneyra, *Vida del B. Padre Ignacio*, lib. II, cap. v.

(2) Alcazar, *Chrono-histor. de la Compania de Jésus* en la provincia de Toledo. Lib. prelimin, cap. VI, § 1.

(3) V. le *Précis historique sur le B. Pierre Lefèvre*, in-12.

Ces diverses circonstances n'étaient connues que d'Ignace et de ses compagnons. Elles furent longtemps un secret pour Paschase Broet, comme pour tout le monde. Mais le désir qu'il avait de lier de saintes amitiés avec les étudiants les plus exemplaires de l'Université devait enfin le mettre en rapports avec quelqu'un de ceux qui en étaient certainement l'élite. D'ailleurs, il voyait, parmi les écoliers et même parmi les maîtres de l'Université, des tendances hérétiques qui effrayaient sa foi, et lui faisaient rechercher avec une sainte inquiétude la société des plus fidèles à la doctrine et à l'esprit de l'Eglise. Moins d'un an avant son arrivée, Calvin, jeune encore, mais déjà plein du projet de son *Institution chrétienne*, qu'il publia l'année suivante, avait trouvé un asile et des adeptes au collège du Fortet; et Nicolas Cop, d'abord un des professeurs du collège de Sainte-Barbe, puis recteur de l'Université, n'avait pas rougi de prêcher, aux Mathurins, un sermon composé par cet hérésiarque. Il fut obligé de s'enfuir, comme celui-ci, pour échapper au châtiment dû à ses scandales; mais son audace ne montrait pas moins quels progrès faisaient les erreurs nouvelles dans les écoles de Paris. Paschase Broet put être témoin des poursuites dirigées contre le docteur Nicolas Morand, qu'il avait connu à Amiens, chanoine de la Cathédrale et vicaire-général de l'Evêque. Convaincu d'erreurs et forcé de les rétracter, il fut, par acte du 7 octobre 1534, confiné dans un monastère.

Chaque jour, le Parlement et la Faculté avaient à porter des arrêts ou des jugements doctrinaux contre les témérités de quelques théologiens favorables ou attachés aux opinions luthériennes. Peu de temps après, Le Coq, curé de Saint-Eustache, osa les enseigner du haut de la chaire; heureux si la rétractation publique à laquelle l'obligèrent le Roi, l'Evêque et l'Inquisition, eût pu effacer de l'esprit de ses auditeurs l'impression de ses paroles ! Mais ce n'est pas impunément qu'on répand les erreurs parmi le peuple : généralement trop peu éclairé pour les discerner, il les adopte avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'elles favorisent davantage les passions du cœur, et en traduit brutalement les effets par des manifestations aussi impies que violentes et grossières. Tel fut l'exemple que donnèrent, à Paris, dans la nuit du 18 octobre, plusieurs partisans obscurs de Luther : ils semè-

rent dans la ville, et jusque dans le Louvre, des placards chargés d'infâmes invectives contre le plus auguste de nos sacrements. François Ier ne jugea pas le supplice du feu infligé à quelques-uns des plus coupables une réparation suffisante pour de si affreux blasphèmes : il publia un édit formidable contre les hérétiques et voulut que l'Evêque ordonnât une procession générale, où la capitale, représentée par la meilleure partie de la population, irait solennellement, de Saint-Germain-l'Auxerrois à Notre-Dame, déposer aux pieds du Dieu de l'Eucharistie les hommages de sa foi et de sa douleur. Le roi, accompagné de la reine, des princes et princesses, de tous les seigneurs de la cour, marchait à la suite des corps constitués, de l'Université et d'un clergé innombrable, et après le Saint-Sacrement, que portait l'Evêque sous un dais splendide, dont les cordons étaient tenus par les trois princes ses fils et par celui du duc de Guise. La tête découverte et un flambeau à la main, il édifiait tout le monde par les manifestations d'une foi vive et d'une vénération profonde (1).

Si cette cérémonie, une des plus imposantes qu'eût jamais vues la capitale, soulagea la douleur des catholiques, elle leur apprit aussi que l'ennemi avait des intelligences dans la place, que le luthéranisme trouvait non seulement des adeptes, mais encore des agents et des propagateurs, surtout parmi les étudiants étrangers, qu'attirait d'Allemagne ou d'ailleurs la réputation de l'Université.

Cette solennelle protestation des catholiques contre les sacrilèges attentats des sectaires eut lieu le 21 janvier de l'an 1535. S. Ignace, qui ne devait partir pour l'Espagne que deux mois après, y assista sans aucun doute, ainsi que tous ses compagnons. Si Paschase Broet les remarqua dans la foule des autres étudiants de l'Université, ce fut à cause de leur recueillement extraordinaire, car, bien que présent à Paris depuis plus de trois mois, il ignorait encore leurs liaisons, leurs projets et peut-être leurs noms. Ce ne fut qu'à Venise qu'il fit la connaissance d'Ignace; à Paris, il rencontra un peu tard l'occasion d'entrer en relations avec le P. Le Fèvre. Nous croyons qu'il fut redevable de ce bonheur au P. Claude Le Jay.

(1) Du Boulay, *Histor. Universit. Parisiensis*, tom. VI, p. 251 et seqq.

Celui-ci, arrivé à Paris, la même année et en même temps que lui, s'y était rendu dans la même intention, pour fortifier des études théologiques, faites aussi dans une autre école; ils travaillaient donc tous les deux dans les mêmes conditions, étudiaient les mêmes matières, dans le même ordre, et se réunissaient sans doute autour des mêmes chaires. Toutes ces circonstances, auxquelles il faut ajouter la dignité sacerdotale (s'il est vrai, comme l'affirme Simon Rodriguez, que Le Jay fût déjà prêtre quand il alla rejoindre à Paris Pierre Le Fèvre, son ancien condisciple), leur fournissaient de continuelles occasions de se connaître et de s'apprécier, et rapprochaient naturellement deux cœurs animés des plus pures intentions et des sentiments de la plus douce piété. Une grande conformité de caractère, d'inclinations, de conduite, de mœurs et de manières aidait puissamment tant d'attraits. Aussi ne saurions-nous douter qu'il ne se formât entre Paschase Broet et Claude Le Jay une étroite et sainte amitié. Or, ce fut dans ces rapports intimes et presque quotidiens que le premier apprit à connaître d'abord Pierre Le Fèvre, puis les autres compagnons de S. Ignace.

Claude Le Jay, venu à Paris sur le conseil de Pierre Le Fèvre, ne pensait pas encore à s'unir à eux; mais il voyait souvent son compatriote, et celui-ci, qui le croyait appelé à la même vocation, l'engagea enfin à consulter la volonté de Dieu dans les exercices d'une longue retraite. Claude Le Jay entendit la voix de Dieu; il demanda instamment la faveur d'être admis au nombre des compagnons d'Ignace, et, le 15 août de l'an 1535, il se rendit avec eux à Montmartre pour y émettre les vœux qu'ils devaient eux-mêmes renouveler.

La discrétion que s'imposaient les compagnons d'Ignace déroba, quelque temps encore, à Paschase Broet le secret de cette cérémonie. Le P. Le Jay, réservant au P. Le Fèvre le soin de le révéler à son ami, se contenta de le mettre en rapport avec lui, ce qui ne souffrait aucune difficulté. Pierre Le Fèvre avait alors terminé ses études théologiques; et cet avantage lui laissait le temps d'exercer, sur les compagnons d'Ignace, l'espèce de direction que le saint lui avait confiée, et, sur les étudiants de l'Université, son zèle pour le salut des âmes. Il obtint, dans ce ministère, de merveilleux succès : à sa voix, un grand nombre

d'étudiants, trop enclins aux idées nouvelles, rompirent toutes leurs relations avec les adeptes de ce parti ; beaucoup d'autres corrigèrent les désordres de leur vie pour la soumettre aux devoirs de la religion, même aux pratiques de la piété ; plusieurs cherchèrent dans l'état religieux un abri contre les dangers du monde (1).

Paschase Broet fut un de ceux qui donnèrent cet exemple : toujours aussi attentif à éviter la compagnie des étudiants répréhensibles, qu'à rechercher l'amitié des plus vertueux, il lia des rapports intimes avec plusieurs de ceux qui, fidèles aux conseils du P. Le Fèvre, se distinguaient surtout par leur esprit de foi et de piété. Tous suivaient la direction du serviteur de Dieu ; Paschase Broet s'y attacha avec un bonheur qui la lui rendit nécessaire. Le Fèvre eut bientôt compris que Dieu avait de grands desseins sur ce jeune prêtre. Il l'engagea à se soustraire, pendant cinq ou six semaines, au commerce du monde, pour consulter la volonté divine dans l'exercice de la méditation et de la prière. Paschase entra avec tant d'ardeur dans cette retraite, que, pendant trois jours, il ne prit d'autre nourriture que le pain des anges. Les mêmes dispositions avaient suggéré la même mortification aux autres compagnons de S. Ignace. Le Fèvre, le premier de tous, avait même supporté, pendant huit jours, les rigueurs d'un jeûne absolu. C'était par de telles pénitences, dit le P. Alegambe, que la Compagnie naissante se préparait aux terribles épreuves que lui réservait sa vocation surnaturelle (2).

Loin de ralentir la ferveur de Paschase Broet, cette rude épreuve ne fit que l'enflammer : à mesure qu'il avançait dans les exercices spirituels, il sentait croître en lui le désir de se consacrer tout entier aux fonctions les plus pénibles du ministère apostolique : une vie de sacrifices pouvait seule répondre aux ardeurs de sa charité.

Témoin de si saintes dispositions, le P. Le Fèvre ne craignit

(1) Voir le *Précis historiq.* sur *le B. P. Le Fèvre* (in-12), chap. I.

(2) *Ita nimirum etiam primæva Societas asperis durata, ad omnia fortunæ tormenta formabatur.* (*Heroes et Victimæ charitatis. — In Paschasium Broetum*), page 2.

Bonucci, *Istorin della vita e pretiosa morte del servo di Dio il P. Paschasio Broet.* D. G. D. G.

plus de lui révéler le projet d'Ignace, ni de lui proposer de se joindre à ceux qui déjà l'avaient embrassé. La voix de son saint directeur fut pour le P. Paschase la voix du Ciel : il l'écouta et la suivit avec autant de reconnaissance que d'amour. Dès lors, il fut associé aux compagnons d'Ignace, et il participa aux pieux exercices, aux fraternelles réunions établies entre eux, pour les maintenir dans l'esprit de leur vocation.

Vers le même temps, un étudiant venu à Paris dans la même intention que Paschase Broet, s'était mis, comme lui, sous la direction du P. Le Fèvre, et la suivait avec une égale docilité. C'était Jean Codure. Né le 24 juin de l'an 1508, à Seyne, gros bourg du diocèse d'Embrun (1), il avait fait toutes ses études littéraires dans son pays, et peut-être aussi ses études théologiques; du moins, ce fut pour les compléter et les fortifier qu'il se rendit, à l'âge de vingt-sept ans, à l'Université de Paris. Il y apporta une grande innocence de mœurs, une admirable candeur de caractère, un attachement inébranlable à ses devoirs religieux et une tendre piété. Il prit un logement au collège de Lisieux; mais le mouvement des écoles et des cours publics ne lui créait pas moins une existence bien différente de la vie qu'il avait menée dans la paix et la tranquillité de son pays natal. Son principal soin fut de chercher une société capable de préserver sa vertu des dangers qu'elle n'avait pas encore connus. C'était alors que, par les efforts et les saintes industries de son zèle, par la force de ses instructions et les attraits de ses exemples, le P. Le Fèvre exerçait dans l'Université l'influence dont nous venons de parler. Codure se fit un bonheur de la subir, et quoiqu'il fût lui-même un modèle pour ses condisciples, il aspira toujours à une vie plus parfaite. Il ne tarda pas à connaître celle à laquelle Dieu le destinait. Guidé par le P. Le Fèvre, confident ordinaire de ses pensées et de ses désirs, il entra dans une retraite, où, pendant quarante jours, il fit les exercices spirituels avec cette angélique

(1) C'est ce qu'affirme le P. Jacques Gaultier dans sa Chronographie : « Jean Codur, natif de Seine, en Provence, au diocèse d'Ambrun, la nièce duquel, fille de son propre frère, y ay veüe moy-mesme encore vivante, il y a quelques années. Il mourut à Rome, le 29 d'aoust 1542, âgé de 33 ans. » (Chronogr., XVI^e^ siècle, depuis l'an 1500 jusqu'à l'année 1600. *Autres saints et illustres personnages*, Sixième colonne de la page 780. (Edition de 1683, par son neveu.)

ferveur que nous avons si souvent admirée dans les premiers compagnons de S. Ignace. Admis ensuite parmi eux, il partagea leur genre de vie, et le 15 août de l'an 1536, il prit avec le P. Paschase Broet, dans le sanctuaire de Montmartre, les sacrés engagements que les autres renouvelèrent. Il avait alors vingt-huit ans : un âge si jeune et une bonne constitution semblaient lui promettre un long apostolat ; mais le mépris qu'il faisait de toutes ses aises, la vigueur avec laquelle il obéissait à son amour pour les sacrifices, le soin qu'il avait de porter sur son corps la mortification de Jésus-Christ, abrégèrent le cours de ses travaux, et nous verrons que, reçu le dernier parmi les compagnons de S. Ignace, il les précéda tous dans le ciel (1). Mais n'anticipons pas sur un évènement que nous aurons trop tôt à raconter.

Les PP. Paschase Broet et Jean Codure, les deux seuls représentants de la France parmi les compagnons de S. Ignace, associés en même temps à son projet, ensuite, presque toujours collaborateurs ou collègues dans les mêmes œuvres en Italie, sont inséparables dans les commencements de la Société d'Ignace. Nous les unirons donc dans le premier livre de la première partie de notre récit; nous les verrons alors se livrer avec une sainte émulation aux travaux apostoliques, où le P. Codure recueillit le premier la couronne de justice.

Lorsque, le 15 août de l'an 1536, Paschase Broet et Jean Codure prirent, au pied des autels, l'engagement de s'associer au projet d'Ignace, ils avaient rempli et le dessein du Seigneur et l'intention qui les avait attirés à l'Université de Paris : comme leurs compagnons, ils avaient complété ou fortifié leurs études théologiques et conquis les degrés de licenciés et de maîtres ès arts, qu'ils avaient reçus quatre ou cinq mois auparavant. D'après le premier annaliste de la Compagnie de Jésus, ils auraient déjà exercé avec distinction les droits de leur grade, quand ils furent admis par le P. Le Fèvre au nombre des coopérateurs de S. Ignace : *Ejus* (Fabri) *monitis et exemplis duo jam theologiæ magisterio nobiles, Joannes Codurius, Allobrox, et Paschasius Broetus, Picardus,... anno decurrentis sæculi sexto*

(1) Sim. Rodriguez, *De origine et progressu Societatis Jesu*, page 11.

ac trigesimo ad alios septem. aggregavere sese (1). Alegambe et Bartoli leur donnent même les titres de docteurs; mais cette assertion n'est fondée sur aucun témoignage contemporain (2). Nous savons seulement qu'ils étaient tous bien décidés à ne pas interrompre leurs études théologiques jusqu'au 27 janvier de l'an 1537, jour désigné pour leur départ de Paris. Il est probable toutefois que Paschase Broet et Claude Le Jay, revêtus du caractère sacerdotal, prêtèrent leur concours au ministère que Pierre Le Fèvre exerçait avec tant de fruit au sein de l'Université.

Quoiqu'il en soit, les évènements les arrachèrent plus tôt qu'ils ne pensaient à ces occupations volontaires. La guerre, survenue, vers le mois de juin de l'année précédente, entre Charles-Quint et François Ier, menaçait de leur fermer toutes les avenues de l'Italie. Ils furent donc obligés de devancer le terme convenu avec S. Ignace : dès le mois de novembre 1536, ils prirent leur route par la Lorraine, la province qui leur offrait le moins de dangers; de là, ils entrèrent en Suisse, puis en Allemagne, d'où ils se dirigèrent, toujours à pied, vers la ville de Venise.

On a rappelé ailleurs les périls, les souffrances, les mauvais traitements que leur causèrent pendant cet affreux trajet, les difficultés des chemins, les intempéries, les frimas de l'hiver et des populations hérétiques et inhospitalières (3). Il est superflu de les décrire ici; hâtons-nous d'arriver, avec nos héroïques pèlerins, au but de leur voyage.

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesus*, p. 1, lib I, n° 101.

(2) Alegambe, *Heroes et Victim. Charil.*
Bartoli, *Vita di S. Ignazio*, lib. II.
On trouve dans les *Acta Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 452, un catalogue de quelques-uns des compagnons de S. Ignace qui reçurent la *licence* à Paris, avec la date de leur promotion respective. Ainsi, on y lit les noms de Claude Le Jay, de Jean Codure et de Paschase Broet, dans l'ordre suivant :
Barb., *Claudius Jaius, die sabbathi 6 martii 1534*, (c'est-à-dire 1535, l'année ne datant, dans l'Université, que de la fête de Pâques).
Simon Rodericius, 14 mensis martii, quæ erat feria tertia summæ hebdomadæ quadragesimæ 1535 (1536).
Lexov., *Joannes Codurius, eodem anno et die.*
Picard, *Dominus Paschasius Broet, eodem anno quo duo priores.*

(3) *Le P. Le Fèvre. — Précis historique*, pag. 21 et suiv.
Essai historique sur le P. Claude Le Jay, in-8°, pag. 14 et suiv.

Ils parvinrent à Venise, le 8 janvier de l'an 1537, exténués de fatigues et de privations de toute sorte; mais ils oublièrent tant de peine dans le bonheur de voir Ignace, leur commun chef, qui, averti de leur départ, les attendait dans une grande anxiété. Il les accueillit tous avec d'autant plus de tendresse, qu'il avait été plus inquiet sur leur sort. Il bénit le Seigneur de les lui avoir rendus non seulement sains et saufs, mais encore plus nombreux qu'il ne les avait laissés. Car, ainsi que nous l'avons dit, Claude Le Jay, Paschase Broet et Jean Codure ne s'étaient joints qu'après son départ à ses premiers disciples. Au courage avec lequel ils avaient supporté les fatigues d'un si rude voyage, il comprit qu'ils étaient égaux à ceux-là, et dignes de participer à la même entreprise. S'il eût pu conserver encore quelque doute, il l'aurait certainement déposé, lorsqu'il eût été témoin de l'abnégation et de la charité non moins admirables qu'ils déployèrent, ainsi que leurs confrères, dans les hôpitaux de Venise. Car, au lieu de se remettre, dans un repos stérile, de cinquante-quatre jours de fatigues inouïes, ils cherchèrent leur délassement dans le bonheur de rendre aux membres souffrants de Jésus-Christ les services les plus humbles et les plus dévoués.

Depuis deux mois, ils exerçaient, à l'admiration de toute la ville, ce ministère de charité, quand S. Ignace, qui se tenait prêt à exécuter avec eux les ordres du Ciel, jugea à propos, vers le milieu du Carême, de les envoyer à Rome, pour demander, avec la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, la mission de travailler à la conversion des infidèles de la Palestine, et l'autorisation, pour ceux qui n'étaient pas encore dans les Ordres sacrés, de les recevoir de tout Evêque catholique, à un titre quelconque.

Trois d'entre eux seulement, Pierre Le Fèvre, Claude Le Jay et Paschase Broet, étaient revêtus du caractère sacerdotal. Ils furent, pendant le voyage, comme les chefs d'autant de groupes, désignés par S. Ignace, sans distinction de nationalité. Comme de Paris à Venise, ils soulagèrent leurs propres fatigues et celles des autres, par les consolations de leur ministère : ils célébraient, toutes les fois qu'ils le pouvaient, c'est-à-dire presque chaque jour, le Saint-Sacrifice de la Messe, à laquelle leurs confrères recevaient la communion; de plus, ils présidaient ou dirigeaient

le chant des psaumes et d'autres prières liturgiques par lesquelles ils sanctifiaient leur pèlerinage.

Il ne fallait rien moins que ce secours spirituel pour les soutenir au milieu des difficultés de la route : outre le jeûne du Carême, qu'ils observaient rigoureusement, ils se condamnaient à ne vivre que d'aumônes, c'est-à-dire de quelques morceaux de pain ou de restes dédaignés et accordés avec tant de parcimonie, qu'ils suffisaient à peine pour les empêcher de tomber d'inanition. A ces privations excessives, les intempéries du temps, des pluies continuelles, des chemins impraticables ajoutaient d'autres inconvénients qu'aggravaient encore un dénûment complet et l'impossibilité de changer de vêtements et de chaussures. Le bonheur d'offrir tant de souffrances à Notre-Seigneur n'empêchait pas toujours leur santé d'en éprouver les effets naturels : plus d'une fois, ou l'épuisement de leurs forces, ou de douloureuses infirmités, les forçaient de céder, faute de remèdes, à un abattement qui ressemblait moins à un excès de fatigues qu'à une mortelle défaillance. Mais alors, l'aide du ciel venait au secours de la nature. Quelques-uns de nos pieux pèlerins pouvaient s'appliquer ces paroles de Notre-Seigneur : *Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei.* Ainsi, Jean Codure, qui, à son départ de Venise, avait les jambes enflées et couvertes de plaies, avait encore aggravé son mal par une marche de quatre ou cinq jours. Ses souffrances devenaient de plus en plus intolérables. Cependant, le dimanche de la Passion, il voulut, dès le matin, se remettre en route avec les autres, malgré le mauvais temps; il fit avec eux, sous une pluie battante, un trajet de neuf lieues, et quand tous craignaient qu'il ne pût arriver au terme, il se trouva, à la tombée de la nuit, complètement guéri et plus fort que tous ses compagnons (1).

Grâce à ces miséricordieux secours de la Providence et à l'incroyable énergie que leur amour pour Notre-Seigneur donnait à leur courage, nos voyageurs purent arriver sains et saufs à Rome, où l'objet de leur mission les retint quelques jours. Ce repos et les faveurs dont les combla le Vicaire de Jésus-Christ leur rendirent les forces nécessaires pour reprendre la

(1) Orlandin. *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. II, n° 5.

route de Venise, et la faire dans les mêmes conditions de consolations intérieures et de souffrances physiques, qui les avaient accompagnés à Rome. Mais l'esprit de sacrifice dont ils étaient animés leur adoucit tellement les fatigues et les souffrances corporelles, que S. Ignace, à leur retour, répondit au besoin de leurs cœurs en les invitant à renouveler les engagements qui les liaient à leur profession. Ils prononcèrent donc de nouveau, entre les mains de Mgr Jérôme Verallo, nonce du Saint-Siège, les vœux de pauvreté et de chasteté, que le P. Le Fèvre avait déjà reçus trois fois, dans le sanctuaire de Montmartre.

Dans cette circonstance, leur bonheur fut partagé par un nouveau confrère, qu'ils avaient trouvé auprès de leur commun Père, à leur arrivée de Paris à Venise. Celui-ci, nommé Diego Hosez, théologien distingué d'Alcala, appartenait à une ancienne et noble maison d'Espagne; et, quoiqu'il n'en portât pas les marques dans son extérieur, il avait cependant un cœur, des talents, des qualités morales et intellectuelles dignes de sa naissance. Il avait été encore plus favorisé de la grâce que de la fortune : son esprit de foi et de mortification, son amour pour la personne et la doctrine de Notre-Seigneur l'avaient porté à visiter les Saints Lieux. Ce fut à son retour de ce pèlerinage à Venise que, dans un échange d'impressions et de confidences avec Ignace, il s'offrit à retourner avec lui en Orient. Diego Hosez fut ainsi le premier de tous ceux qui entrèrent dans la Société formée par le saint avec le concours de ses neuf premiers compagnons. Il se montrait digne de ce privilège par sa fidélité à imiter leurs vertus et leurs exemples, quand il se consacra à leur entreprise par les vœux de pauvreté et de chasteté, que ceux-ci renouvelaient entre les mains de Mgr Jérôme Verallo. Comme il était déjà prêtre, ainsi que Paschase Broet, Le Fèvre et Le Jay, il assista seulement en qualité de témoin à l'auguste cérémonie du 24 juin 1537, où Mgr Nigusanti, évêque d'Arba, conféra aux autres les ordres sacrés. Ceux-ci choisirent, pour célébrer leur première messe, différents jours de fête, selon l'inspiration de leur dévotion personnelle. S. Ignace seul ne la célébra que l'année suivante, lorsqu'il eût perdu l'espoir de pouvoir offrir les prémices de son sacerdoce sur le tombeau même du Sauveur.

Ignace et ses compagnons étaient donc tous admis aux fonc-

tions sacerdotales. En attendant l'occasion d'aller les exercer en Orient, ils se dispersèrent dans différentes villes de l'Etat de Venise, pour y faire en quelque sorte les essais de leur apostolat, et pour se préparer à célébrer leur première messe. Paschase Broet fut envoyé à Padoue avec Nicolas Bobadilla, Jean Codure à Trévise avec Diego Hosez. Les uns et les autres établissaient leur demeure dans un réduit de l'hôpital, ou dans quelque masure abandonnée. Ils n'en sortaient que pour aller demander un peu de nourriture à la charité publique, ou pour prêcher, sur les places, les grandes vérités de la religion aux assistants, que la curiosité ou le spectacle de leurs vertus attirait autour d'eux (1).

Le P. Codure se préoccupa surtout du soin de se préparer, dans le recueillement, la prière et la mortification, à célébrer sa première messe. Après y avoir consacré quarante jours, il retourna à Vicence auprès de S. Ignace, resté dans le voisinage de cette ville avec Le Fèvre et Laynez, qui, de leur côté, avaient passé le même espace de temps dans une retraite absolue. Ils en sortirent aussi, à l'arrivée de Codure, et se mirent à exercer avec lui le ministère de la prédication. Chaque jour, ils se distribuaient dans les quartiers les plus populeux de la ville, et chacun, du haut d'un banc ou d'une chaise, invitait du geste et de la voix les personnes présentes et les passants à s'arrêter quelques moments, pour écouter la parole divine. S'ils ne l'annonçaient pas dans un langage élégant et cultivé, ils la prêchaient du moins avec une onction, avec un air et un accent de sainteté à laquelle on ne résistait pas.

Leurs confrères obtenaient, de la même manière, de semblables succès dans les endroits où ils se trouvaient. Partout leur apparition sur les places publiques causait d'abord de la surprise, et plus d'une fois certaines manifestations de mépris; mais leurs procédés pleins de candeur et la pureté de leur zèle ne tardaient pas à triompher de ces premières impressions, et enfin on n'accourait plus que pour voir et entendre des Saints.

Cependant l'occasion qu'ils attendaient de faire le voyage de la Terre-Sainte devenait de plus en plus incertaine : ils pouvaient même désespérer de la rencontrer, depuis que la guerre sur-

(1) PP. Bonucci et Boero, *Histor. della vita... del servo. di Dio el P. Pascasio Broet.*

venue entre Soliman, empereur des Turcs, et la République de Venise, leur fermait toutes les voies de l'Orient. Or, on se souvient que, aux termes de leurs engagements, ils devaient, si l'occasion de se rendre en Judée leur faisait défaut, aller se mettre à la disposition du Vicaire de Jésus-Christ. Les évènements leur imposaient donc la nécessité d'aviser au parti qu'ils avaient à prendre. Ce fut pour en délibérer avec ses compagnons que S. Ignace les convoqua tous à Vicence.

Ils convinrent d'abord de quelques règles communes pour mettre de l'uniformité dans leur conduite, et de donner à leur société le nom de Jésus, afin de faire une même réponse à ceux qui leur demandaient à quelle Congrégation ils appartenaient. Ils arrêtèrent ensuite que les PP. Ignace, Le Fèvre et Laynez iraient déposer au pied du Souverain-Pontife les hommages de tous et l'offre de leur commun dévouement; que, pendant ce temps-là, les autres continueraient leurs travaux apostoliques dans quelques villes de la Haute-Italie, dans celles surtout où il y avait des Universités, pour inspirer la piété aux étudiants, et admettre à la participation de leur œuvre ceux à qui l'Esprit-Saint en donnerait le désir.

D'après ces résolutions, Xavier et Bobadilla furent envoyés à Bologne, Rodriguez et Le Jay à Ferrare, Codure et Hosez à Padoue, Paschase Broet et Salmeron à Sienne. Ignace se rendit à Rome accompagné de Pierre Le Fèvre et de Diego Laynez. De terribles épreuves l'y attendaient; mais le Seigneur, qui les lui avait annoncées dans une célèbre apparition, lui avait aussi promis de lui *être propice*.

Les historiens n'entrent pas dans les détails sur les travaux des Pères distribués deux à deux dans les villes de la Haute-Italie; ils nous apprennent seulement en général qu'il se préoccupaient également de leur propre perfection et du salut des âmes; que les soins extraordinaires qu'ils donnaient à l'une profitaient beaucoup à l'autre; que, par une pratique habituelle de la mortification, de la pauvreté, de l'humilité et de l'abnégation, ils attiraient à la fois les grâces de Dieu sur eux-mêmes, et ses bénédictions sur leurs travaux et sur les peuples qu'ils évangélisaient; que, chaque jour, ils annonçaient sur les places publiques la parole divine, les enseignements de l'Eglise à des foules

nombreuses et avides de les entendre; que, souvent, ils réunissaient les enfants dans quelque église, pour leur enseigner la doctrine chrétienne et les former aux pratiques de la piété; qu'ils passaient de longues heures au confessional, où les appelaient des pénitents convertis par leurs prédications; enfin qu'ils n'omettaient aucun des moyens en leur pouvoir pour procurer la gloire de Dieu et le bien du prochain (1). Ce n'est que dans ces indications générales que nous pouvons apprendre à quelles occupations se livrèrent alors les PP. Paschase Broet et Jean Codure.

Cependant le P. Ignace et ses deux compagnons, arrivés à Rome vers le milieu de novembre de l'an 1537, avaient reçu au Vatican un accueil favorable, par l'entremise du docteur Ortiz, agent de l'empereur Charles-Quint. Paul III, qui connaissait déjà les vertus du chef de la petite Société, lui témoigna qu'il était heureux de le voir, et qu'il agréait avec joie les hommages de son dévouement au Saint-Siège, ainsi que ceux de ses compagnons; et, ajoutant aussitôt les effets aux expressions de sa gratitude, Il chargea les PP. Laynez et Le Fèvre d'enseigner, dans le collège de la Sapience, le premier, la théologie positive, le second, la théologie scolastique, ou, selon d'autres, l'Ecriture Sainte; Elle confia au P. Ignace le soin de travailler dans la ville, à la réformation des mœurs par la voie des exercices spirituels et de la prédication. Ignace remplit ce double ministère avec tant de zèle et de piété, que les plus hauts personnages, les esprits les plus cultivés suivaient ses instructions familières avec le même empressement que les simples fidèles. Le cardinal Contarini, un des plus savants hommes de son temps, ne crut pas pouvoir trouver un guide plus habile qu'Ignace dans les choses du ciel : ayant fait une retraite sous sa direction, il lui confia depuis lors le soin et les intérêts de son âme. A son exemple, le docteur Ortiz voulut apprendre, à l'école d'Ignace, les secrets de la perfection chrétienne; et, afin de faire les exercices spirituels avec plus de recueillement et de profit, il se retira avec lui dans la solitude du Mont-Cassin.

(1) Ribadeneyra, *Vita S. Ignatii*. Ap. Bolland., tom. VII, julii, pag, 682, n° 143-144.

Bartoli, *Vita di S. Ignazio*, lib. II, n° 38.

Ils y étaient déjà depuis quelque temps, lorsque Ignace apprit que le P. Hosez, collaborateur du P. Codure, était attaqué d'une maladie mortelle. Tandis qu'il recommandait à Dieu un homme qui, par sa science et sa vertu, également éminentes, pouvait rendre encore bien des services à l'Eglise, il vit son âme, environnée de gloire, entrer dans le séjour des Bienheureux, comme saint Benoît avait vu, au même endroit, celle de saint Germain, évêque de Padoue, portée par les Anges dans le sein de Dieu.

Une autre fois, S. Ignace assistait à la messe, préoccupé de la perte du P. Hosez, quand, à ces paroles du *Confiteor :* ET OMNIBUS SANCTIS, il vit le paradis ouvert, et, parmi une troupe nombreuse de Bienheureux, son cher disciple, plus éclatant que les autres, « non pas qu'il fût le plus saint, ni le plus élevé dans la gloire, mais parce que Dieu, comme Ignace le dit lui-même, avait voulu le lui faire reconnaître par une marque qui le distinguait des autres (1). »

La joie que lui donna cette vision fut encore renouvelée par les détails qu'il reçut bientôt après du P. Codure sur les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi les derniers moments du P. Hosez. Les débuts de leur mission à Padoue leur avaient causé des désagréments et des humiliations bien propres à les décourager, si leur zèle avait été capable de fléchir devant de pareils obstacles. Mais leur patience, leur douceur, les exemples de leur sainte vie avaient ensuite triomphé des mépris qui avaient accueilli les premiers exercices de leur mission ; une curiosité mondaine avait fait place au respect ; et leurs paroles, d'abord dédaignées, avaient été reçues avec autant de fruit que de docilité.

A leurs débuts, le suffragant de l'évêque de Padoue s'était aussi ému de leur manière, tout apostolique, de prêcher, et de ce genre de ministère exercé sur les places publiques. Sur des rapports exagérés ou inexacts, il avait fait mettre les deux missionnaires en prison, peut-être dans l'intention de les interroger et de les examiner sur leur doctrine. Mais il n'eut pas besoin d'en venir à cette mesure : à peine le bruit de la détention des

(1) Bouhours, *Vie de S. Ignace* (in-4°), liv. III, pag. 186-187.
Ribadeneyra, *Vit. S. Ignatii.* Ap. Bolland., tom. VII, julii, pag. 684.

deux religieux fût-il répandu dans la ville, que la vénération publique, excitée par leur disgrâce, rendit des hommages multipliés à la pureté de leur doctrine, comme à la sainteté de leur vie, et sollicita instamment leur délivrance. Le suffragant, mieux informé, ne la fit pas attendre : dès le lendemain, il rendit les deux vénérables prisonniers à la liberté et à leurs saintes occupations. Ce fut presque à leur grand regret, car ils étaient si heureux de partager le sort des Apôtres, et de souffrir cette humiliation pour Notre-Seigneur, qu'ils la regardaient comme une récompense de leurs travaux. Le P. Hosez ne pouvait même pas s'empêcher de manifester sa joie par de bruyants éclats d'hilarité.

Ils reprirent donc et poursuivirent leurs fonctions avec d'autant plus de succès que cette circonstance avait attiré sur eux l'intérêt général. Malheureusement, la santé du P. Hosez ne put résister aux efforts de son zèle. Un jour, il venait de prêcher sur une place publique, avec une force surprenante, sur ces paroles de l'Evangile : *vigilate et orate, quia nescitis diem neque horam.* A peine eut-il terminé son sermon qu'il fut attaqué d'une fièvre violente. Il sentit de suite qu'elle était mortelle, et qu'il devait s'appliquer les dernières recommandations qu'il avait faites à ses auditeurs.

En effet, malgré les soins qu'il reçut à l'hôpital, malgré la tendre sollicitude dont l'environna, nuit et jour, le P. Codure, il succomba, peu de jours après, au progrès de la maladie. Mais il vit arriver le moment de sa délivrance avec un bonheur qui lui faisait oublier ses souffrances. Il parut bientôt que la mort n'avait été pour lui que le passage de cette vallée de larmes à la félicité éternelle.

Ce fut en ce moment que S. Ignace, alors au Mont-Cassin, vit son âme dans les splendeurs du séjour des élus. Comme si un reflet de cette gloire céleste eût alors rayonné sur la dépouille mortelle du défunt, sa physionomie, auparavant dépourvue des attraits de la nature, s'orna tout à coup d'une beauté si éclatante que le P. Codure, ravi de cette transformation angélique, ne pouvait se rassasier de la joie de le contempler et de l'embrasser (1).

(1) Bibadeneyra, *Vida di S. Ignacio*, liv. II, chap. XII.
Bartoli, *Vita di S. Ignatio*, liv. II, n° 37.

Un spectacle si admirable aurait suffi pour exciter le zèle du P. Codure, s'il avait eu besoin d'encouragement. Il essaya de comprendre dans ses efforts ses propres œuvres et celles de son saint confrère. C'était trop pour un seul missionnaire, déjà épuisé par des travaux excessifs. Simon Rodriguez, collaborateur du P. Le Jay, à Ferrare, où il fut remplacé par Bobadilla (1), accourut au secours de Codure à Padoue. L'ayant trouvé dans un état de prostration qui lui interdisait les fonctions du ministère, il l'obligea d'aller chercher à l'hôpital le repos et les soins qu'exigeait sa maladie. Mais un noble et riche ecclésiastique, que le P. Codure avait retiré des hontes et des désordres d'une vie scandaleuse, voulut alors lui en témoigner sa reconnaissance : il réclama comme une obligation et une faveur tout à la fois, la consolation de le recueillir dans son hôtel; et il l'entoura de tant de soins qu'il le rendit en peu de temps à la santé.

Le P. Codure venait de reprendre ses travaux, quand S. Ignace le rappela à Rome, ainsi que le P. Paschase Broet et tous ceux de ses disciples qui exerçaient le même ministère dans cette partie de l'Italie. Tous emportèrent l'estime et l'affection des populations qu'ils avaient évangélisées. Celle de Padoue témoigna ses sentiments aux PP. Codure et Rodriguez par des manifestations extraordinaires. Un des principaux chanoines de la cathédrale voulut même les accompagner à pied jusqu'à Lorette, pour jouir plus longtemps de leurs entretiens; et, de retour à Padoue, il disait à qui voulait l'entendre qu'il n'avait pas payé trop cher, par les fatigues du voyage, le bonheur d'avoir vu de près deux hommes infatigables, qui, outre le jeûne de chaque jour, ne se reposaient, le soir, des fatigues de la route, que par quelques moments de sommeil sur la dure, et se disposaient par de lon-

(1) Les premiers historiens de la Compagnie de Jésus ne mentionnent pas cette particularité de la vie de Bobadilla. Cependant son nom est associé à celui du P. Le Jay dans l'attestation solennelle que leur donna, le 28 juin 1538, Octavien de Castello, vicaire général du cardinal Salviati, archevêque de Ferrare. En la rapportant dans son *Essai historique sur le P. Claude Le Jay*, page 65, l'auteur avait soupçonné la substitution inattentive du nom de Bobadilla à celui de Rodriguez; mais Bartoli n'émet pas le même doute; et d'ailleurs parmi les papiers de Bobadilla, conservés dans les archives du Jésus, se trouve une liste des endroits où il prêcha année par année; or, sous l'an 1537, on y lit cette indication : *Prædicavit Bononiæ et Ferrariæ*

gues prières, toujours faites à genoux, aux fatigues du jour suivant (1).

A Sienne, les mêmes difficultés avaient accueilli les PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron. Ils les avaient aussi surmontés par leur patience et le spectacle de leur sainte vie. Comme les PP. Codure et Rodriguez, ils avaient été blâmés d'exposer la dignité de la prédication sur les places publiques, aux insultes de la populace, et méchamment confondus avec ceux qu'une vile profession conduit dans toutes les foires. Ces accusations injurieuses tombèrent bientôt devant les merveilleux effets de leurs prédications. A la vérité, quelques esprits chagrins persévérèrent dans leur mauvaise humeur; ils osèrent même la décharger sur Mgr Bandini, évêque de Sienne; mais ce prélat, moins facile à tromper que le suffragant de l'évêque de Padoue, se contenta de répondre à des insinuations, qui l'atteignaient lui-même, par un éloge public des missionnaires honorés de sa confiance. Et ceux-ci purent présenter à S. Ignace le témoignage officiel où le grand-vicaire de l'archevêque de Sienne affirmait, dans les termes suivants, et la pureté de leur zèle et la fausseté des bruits répandus contre eux :

« Nous affirmons et certifions que dom Alphonse Salmeron et son compagnon dom Paschase Broet, venus dans cette ville de Sienne pour y prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, ont reçu de nous le pouvoir de nourrir nos ouailles de leur enseignement; ce qu'ils ont fait en confirmant la vérité catholique, non seulement par la solidité de leurs sermons et la pureté de leur doctrine, mais encore par leurs vertus et leur conduite édifiante, avec l'approbation générale et sans exciter les suspicions de qui que ce soit. Mais comme il est venu à notre connaissance qu'on avait essayé d'attenter, par nous ne savons quels bruits, à leur réputation, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de rendre ce témoignage d'abord à la vérité, ensuite à ceux qui se sont toujours sagement et chrétiennement conduits parmi nous. En foi de quoi nous leur avons accordé cette protestation écrite de la

(1) PP. Bonucci et Boero, *Istor. della vita.., del servo de Dio Pascasio Broet.*

main du notaire public et du secrétaire de l'archevêché, et munie de l'apposition de notre sceau privé.

« Donné à Sienne, au palais archiépiscopal, le 29 juin de l'an 1538. »

Depuis son arrivée à Rome, S. Ignace, tout en mêlant les fonctions du ministère sacerdotal aux soins de son œuvre, étudiait les circonstances qui pouvaient diriger ses pas, ou motiver ses déterminations par rapport à elle. Il s'était convaincu que le voyage de la Terre-Sainte était devenu pour longtemps impossible; qu'il devait par conséquent s'appliquer à remplir de son mieux la seconde condition que, de concert avec ses compagnons, il avait subordonnée aux chances de la première.

D'ailleurs, plus d'une fois le Souverain-Pontife avait manifesté l'intention d'user du concours qu'il lui avait offert, et d'envoyer quelques-uns de ses compagnons là où les réclameraient les plus pressants besoins de l'Eglise. D'un autre côté, de généreux esprits demandaient, chaque jour, à s'unir à eux; d'autres attendaient, pour en faire autant, que leur union eût pris une forme déterminée.

Ces considérations engagèrent Ignace à travailler à l'organisation de son œuvre, à lui donner des règles précises, en attendant qu'il pût la constituer sur des bases et des lois définitives. Ce fut pour en délibérer avec ses compagnons qu'il les convoqua tous autour de lui : « Ils se rendirent donc tous à Rome, dit un historien contemporain, auprès du P. Ignace, dans une maison que luy avoit prestée gratuitement un gentil homme romain fort dévot, nommé Quirino Garzonio, proche de l'église de la Trinité, au mont Pincio, où est le couvent des Pères Minimes. Là ils vivaient tous ensemble, mais fort pauvrement, n'ayant pour tout bien que les aumônes qu'ils allaient eux-mêmes cueillir dans la ville, de maison en maison (1). » Mais cette habitation, suffisante pour les PP. Ignace, Laynez et Le Fèvre, ne suffisait plus à une réunion de neuf personnes; ils y restèrent néanmoins ensemble environ deux mois, jusqu'au jour où ils allèrent occuper,

(1) Ribadeneyra, *la Vie du R. P. Ignace*, liv. II, chap. XII.

dans un quartier plus central, un logement moins étroit, que leur avaient procuré de généreux amis.

En attendant, ils déterminèrent les principaux points sur lesquels il leur convenait de s'entendre; puis, ils arrêtèrent l'ordre et le mode de leurs délibérations, et ils décidèrent qu'ils ne se réuniraient à cet effet que depuis la tombée de la nuit, afin de consacrer les heures du jour, soit à prévoir les questions proposées, soit à attirer sur leurs travaux les bénédictions et les lumières divines, par la prière, la mortification et les œuvres de zèle. D'après ce plan, ils se livrèrent aux fonctions sacerdotales et les exercèrent, tous les jours, dans diverses églises en faveur de toutes les classes et de toutes les conditions, particulièrement des enfants du peuple, qu'ils formaient à la doctrine et à la vie chrétienne (1).

Cependant les Pères Minimes, témoins de la vie de mortification, de prières et de bonnes œuvres des hôtes de Quirino Garzonio, profitaient de ce voisinage pour les voir et s'entretenir avec eux des choses de Dieu. Un des plus empressés était le P. Simon Guichard, alors assistant du général de l'Ordre, et plus tard son successeur. Comme il était Français, il recherchait surtout la conversation des PP. Broet et Codure, et des PP. Le Fèvre et Claude Le Jay, qui parlaient la même langue. Leurs entretiens le confirmaient de plus en plus dans la haute estime que lui inspiraient leurs œuvres. Ce sentiment d'estime se grava si profondément dans son esprit, qu'il ne s'en effaça jamais plus; et nous verrons, dans la suite, que ce fut la cause occasionnelle des premiers établissements de la Compagnie en France (2).

Au reste, il n'était personne, à Rome, qui ne partageât cette vénération pour Ignace et ses compagnons : partout on les regardait comme des hommes de Dieu. La tempête de calomnies que souleva contre eux, pendant le voyage de Paul III à Nice, un prédicateur luthérien, signalé par eux à la vigilance des fidèles, ébranla momentanément leur considération et leurs œuvres;

(1) Ribadeneyra, *ibid.*

(2) Dony d'Attichy, *Histoire génér. de l'Ordre des Minimes*, tom. I, p. 310. Théophile Raynaud, *Mantissa ad Indic. sanctor. Lugdunens. sub finem.*

mais, vengés par la justice et par la sentence du gouverneur de Rome, ils recouvrèrent la vénération du peuple, et méritèrent de plus en plus sa reconnaissance par l'héroïque dévouement avec lequel ils secoururent les malheureuses victimes de la famine, qui, en ce temps-là, désola cette grande cité.

Ni les épreuves de la persécution, ni les occupations du ministère, ni le soin des pauvres et des malades n'avaient pu détourner les Pères des conférences pour lesquelles ils étaient réunis à Rome. Tous les soirs, après avoir consacré la journée au service du prochain, ils se réunissaient autour de S. Ignace, et délibéraient avec lui sur la nécessité d'établir l'obéissance dans leur Société, par conséquent une autorité, une sorte de hiérarchie, une subordination, qui serait l'ordre dans les rapports mutuels, dans les devoirs communs et dans les obligations particulières.

Cette question et d'autres points essentiels de l'Institut furent examinés, sous les regards de Dieu, depuis le milieu du Carême jusqu'à la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste de l'an 1539, et adoptés avec l'ensemble qu'on devait attendre d'une réunion d'hommes qui, ne respirant que la gloire de Dieu, ne cherchaient que sa très sainte volonté (1).

Lorsqu'ils eurent ainsi tracé les grandes lignes des constitutions, S. Ignace réunit en cinq ou six chapitres les décisions qu'ils avaient prises, et les présenta au Souverain-Pontife par l'intermédiaire du cardinal Contarini. Paul III, à son tour, les soumit à l'examen du maître du sacré-palais, qui, au bout de deux mois, les renvoya au cardinal avec un avis favorable. Le Saint-Père les ayant reçus de la main de ce prélat les lut avec une satisfaction sensible, et, le 3 septembre de l'an 1539, il daigna les approuver et confirmer de vive voix (2).

Cette approbation verbale était, aux yeux de S. Ignace et de ses collaborateurs, le gage d'une approbation plus solennelle; mais, dès lors, ils reconnurent qu'elle opérait dans leur œuvre une transformation complète : que cette petite réunion de mis-

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, jul., pag. 461, n° 287.

(2) Lettre de Salmeron au père du P. Laynez, du 25 septembre 1539. *Cartas de S. Ignacio*, t. I, pag. 80 et suivantes.
Bartoli, *Vit. di S. Ignatio*, lib. II, n° 45.

sionnaires décidés à aller, à la suite du saint homme, annoncer l'Evangile aux infidèles dans les régions mêmes où il avait été promulgué, cessait d'être la société d'Ignace pour former, sous les auspices du Saint-Siège, et sous le nom de Compagnie de Jésus, une institution destinée à devenir comme une pépinière d'hommes apostoliques, toujours aux ordres du successeur de saint Pierre, toujours prêts à porter, dans n'importe quelle partie du monde, le nom de Jésus et les enseignements de son Eglise.

Ce fut dans ce sens que S. Ignace et ses compagnons, présents à Rome, revirent complètement et rédigèrent le plan de l'institut, dont le Saint-Père venait d'approuver de vive voix l'esprit général et les dispositions principales. Sans interrompre les œuvres de zèle qui leur avaient mérité cette faveur, ils continuèrent à se préoccuper, devant Dieu, de cette grave affaire, à se communiquer les pensées, les conseils que leur suggéraient la réflexion et la prière. Aux travaux apostoliques de la journée, ils faisaient régulièrement succéder les réunions, où ils avaient coutume de délibérer sur les questions qu'amenaient les développements et l'application pratique des points fondamentaux déjà réglés.

Tous cependant ne purent pas assister jusqu'à la fin à ces graves délibérations : de tout côté on réclamait si instamment leur concours, que S. Ignace, sur l'initiative de Paul III, fut obligé, pour y faire droit, de se priver de la présence et des conseils de plusieurs. Dès le mois de mai, tandis que ce précis de l'institut était encore soumis à l'examen du maître du sacré-palais, le P. Paschase Broet avait été envoyé à Sienne pour y remplir une mission hérissée de difficultés.

Il y avait, dans cette ville, un monastère de religieuses tellement déchu de sa première régularité, que tous les efforts de l'archevêque, Mgr François Bandini, et d'Ambroise Catęrino, frère de la supérieure, n'avaient pu les y ramener. Le prélat se ressouvint alors du P. Broet, qui, l'année précédente, avait, par sa douceur, sa patience et sa charité, conquis le respect et l'affection de la ville. Dans l'espoir que l'obstination des religieuses ne résisterait pas aux tentatives du serviteur de Dieu, il pria le Souverain-Pontife de lui confier le soin de les soumettre à une

réforme. Et comme il voulait profiter de cette occasion pour procurer aux habitants et à l'Université de Sienne les bienfaits d'une mission, il témoigna le désir qu'on adjoignît au P. Broet un ou deux coopérateurs pour partager avec lui cette laborieuse entreprise. S. Ignace, à qui le Saint-Père avait transmis la demande du prélat, associa au P. Paschase le P. Simon Rodriguez et François Strada, religieux encore trop jeune pour être promu aux ordres sacrés, mais animé d'un zèle ardent et doué d'un remarquable talent oratoire.

Arrivés à Sienne dans le mois de mai de l'an 1539, ils se mirent à la disposition de Mgr Bandini, qui profita aussitôt de leur concours. Le P. Broet, spécialement chargé de la réforme du monastère indocile, y procéda avec tant de modestie, de prudence et de charité, qu'il n'y rencontra aucune des difficultés qu'on n'avait pu vaincre jusqu'alors. Au lieu de se présenter aux religieuses comme délégué de Rome pour les ramener à la rigueur primitive de leur règle, et de les menacer des pouvoirs qu'il avait reçus à cet effet, du Souverain-Pontife, il ne leur parla même pas des scandales qu'on leur reprochait : il se contenta de leur rappeler l'esprit, la dignité, les avantages de l'état régulier; ensuite il les invita à se retremper, selon la coutume de toutes les communautés, dans les exercices d'une retraite.

Loin de repousser cette proposition, comme le craignait Mgr Bandini, elles l'agréèrent d'un commun accord, et pendant plus de trois semaines, elles suivirent la direction du saint homme avec une docilité qu'on regarda comme miraculeuse, tant elle était surprenante. Dès les premiers jours, elles reconnurent elles-mêmes combien elles étaient éloignées de la perfection de leur état, et la nécessité, pour elles, de rentrer dans les sentiers de la régularité. Le P. Broet, qui les avait amenées, comme à leur insu, à de si saintes dispositions, sembla moins les suggérer que les suivre et s'y prêter. En sorte que, au lieu d'agir comme promoteur de la réforme, il ne paraissait être que le directeur, le conseil et le guide de ces religieuses, dans le renouvellement spirituel qu'elles sollicitaient de leur propre mouvement. Bientôt leur conduite fut en harmonie avec leurs devoirs, et la paix, la ferveur, la

charité régnèrent désormais avec la règle dans la communauté (1).

Le P. Broet put alors unir ses efforts à ceux de ses deux confrères, et mettre, dans les exercices de la mission, un ordre, un ensemble propres à en assurer le succès. Simon Rodriguez entreprit, en faveur des élèves de l'Université, d'expliquer les Epitres de saint Paul, ou plutôt de faire des homélies sur ces admirables enseignements. François Strada prêchait dans différentes églises sur les grandes vérités de la religion. Le P. Broet se livra surtout au ministère des retraites; mais tous mêlaient à ces exercices la confession, l'enseignement du catéchisme aux enfants, la visite des pauvres et des malades à domicile et dans les hôpitaux. Ces actes de zèle et de charité excitèrent dans la population un mouvement religieux qui apporta aux missionnaires autant de fatigues que de consolations. Aux pénitents qui se présentaient en foule, ils consacraient tous les moments que leur laissait la prédication, et même une partie de la nuit. Toutefois, comme le P. Paschase Broet, depuis son premier séjour à Sienne, était plus connu et particulièrement vénéré de la population, le plus grand nombre recourait à sa direction. Le poids des travaux retomba même tout sur lui, quand, vers la fin de février de l'an 1540, Rodriguez fut rappelé à Rome, et Strada envoyé à Montepulciano (1). Pendant quatre ou cinq mois, il redoubla d'efforts et d'activité pour les suppléer dans les œuvres qu'ils avaient heureusement commencées (2). Nous verrons bientôt que le Seigneur bénit un zèle si généreux.

Le P. Paschase Broet et ses collaborateurs n'avaient ouvert que depuis un mois leur mission de Sienne, lorsque, sur les instances de l'autorité ecclésiastique de Velletri, S. Ignace chargea le P. Jean Codure d'aller remplir le même ministère dans cette dernière ville. Il n'est pas dit que le missionnaire trouva là des communautés religieuses à réformer; mais, pendant un mois, il remplit lui seul dans Velletri tous les exercices

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, lib. II, n° 69.
Ribadeneyra, *Vida de S. Ignacio*, lib. II, cap. xv.

(2) Alegambe, *Her. et Victim. Charit.*, pag. 2.

d'une mission. L'historien de la compagnie n'entre pas dans les détails; il ajoute seulement que, par son prodigieux dévouement, l'homme de Dieu s'attira la reconnaissance du clergé, les bénédictions du peuple et la vénération de tous (1).

Au commencement de l'Avent de la même année, le P. Codure alla renouveler de semblables travaux à Tivoli. Son ministère y produisit des fruits encore plus abondants qu'à Velletri, si nous en jugeons par le témoignage officiel que lui remit le grand vicaire, à son départ pour Rome. S. Ignace, dans ces premiers temps, avait coutume de demander ces sortes d'attestations, qui, d'après une dure expérience, pouvaient, dans certains cas, rétablir la vérité de faits contestés ou travestis. Le témoignage de l'autorité ecclésiastique de Tivoli était bien propre en effet à confondre la calomnie, si elle eût osé s'attaquer au P. Codure.

« Que tous sachent, disait-il, que dom Jean Codure, prêtre du diocèse d'Embrun, qui, pendant son séjour auprès de nous, à Tivoli, a prêché sous nos auspices, les saintes vérités de l'Eglise catholique, et, avec le zèle que lui donnait l'esprit de Dieu, il a ramené par sa parole, par ses exemples, par ses œuvres, un grand nombre de dévoyés au regret de leur vie passée. Depuis le premier jusqu'au troisième dimanche de l'Avent, il n'a cessé d'entendre les confessions des pénitents qui allaient le trouver en masse. Ne demandant jamais aucune compensation temporelle, il a toujours donné gratuitement ce qu'il a reçu gratuitement; constamment humble parmi nous, et reconnaissant du simple nécessaire que notre pauvreté pouvait fournir à son entretien, affamé surtout du salut des âmes, on le voyait tantôt sur les places publiques, tantôt dans les églises prêcher la parole de Dieu avec autant de piété que d'exactitude, et exciter dans les cœurs le repentir et la résolution de se purifier de leurs péchés. Et, parce qu'il importe que la réputation des prédicateurs de l'Evangile soit au-dessus de tout soupçon, et que leur prédication soit reconnue comme

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, lib. II, n° 74. — *Act. Sanctor.*, tom. julii, pag. 467, col. 1.

vraiment catholique et parfaitement conforme à la doctrine de la sainte Eglise romaine, nous avons voulu donner à dom Jean Codure cette attestation, afin que celui qui, plein de confiance en Dieu, appuyé sur le Seigneur, a prêché dans le Seigneur, en reçoive de nous le témoignage authentique.

« Fait à Tivoli, dans le palais de Monseigneur notre Evêque, le 12 décembre de l'an 1539.

« Louis de Collibus,

« *Vicaire général de Tivoli* (1). »

De retour à Rome, le P. Codure continua, comme auparavant, à prendre part aux fonctions sacerdotales et aux délibérations des Pères que des missions ne retenaient pas ailleurs. Ils ne se trouvaient ordinairement que quatre ou cinq autour de S. Ignace, et ils s'attendaient encore de jour en jour à être interrompus pour de semblables motifs, dans leur travail d'organisation. Pour obvier à cet inconvénient, ils avisèrent ensemble aux moyens d'être toujours prêts à obéir aux ordres et aux vœux du Vicaire de Jésus-Christ, sans cesser de pourvoir, par de nouvelles règles, à la perfection et à la stabilité de l'œuvre qu'il avait déjà bénie et encouragée. Quelque chose qui pût arriver, il devait toujours rester à Rome, outre le Général, dont l'élection avait été adoptée en principe, au moins deux ou trois autres Pères pour partager avec lui les soins de l'administration d'un Ordre, qui, à peine établi, s'étendait dans les contrées les plus lointaines; et l'on pouvait présumer avec certitude que quelques-unes des missions que donnerait le Souverain-Pontife seraient remplies dans les limites de l'Italie. Or, si les religieux qui en seraient chargés ne pouvaient pas assister aux délibérations des Pères présents à Rome, ceux-ci du moins pourraient facilement correspondre avec eux et recevoir avec leurs lettres, leurs avis ou leurs votes sur les points que leur auraient proposés les premiers. D'après ces considérations longtemps examinées, le P. Codure fut chargé de rédiger une résolution, que nous traduisons littéralement du latin dans notre langue :

« *Jhus, Maria.* Comme il peut arriver, par la permission de

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 467.

Notre-Seigneur, ainsi que nous le croyons pieusement, que l'ordre du Souverain-Pontife, chef de toute l'Eglise, nous disperse dans diverses et de lointaines parties du monde, nous avons considéré, nous qui sommes unis en un même corps, qu'il peut arriver plusieurs choses qui intéressent toute la Société, telles que la rédaction des constitutions et autres semblables, et il nous a paru bon, à nous qui, nous trouvant maintenant à Rome, avons pris cette détermination, et l'avons souscrite de notre main propre, que toutes les choses de ce genre soient laissées au jugement et aux suffrages du plus grand nombre de ceux de notre Société qui ne sortent pas d'Italie, lesquels pourront être convoqués par ceux qui séjourneront alors à Rome, ou chargés par les mêmes d'y envoyer leurs suffrages par écrit; et ce qui sera ainsi déterminé sur les affaires relatives à toute la Compagnie, à la pluralité des suffrages de ceux des nôtres qui, ainsi que nous l'avons dit, se trouveront en Italie, sera regardé comme aussi définitivement arrêté que si toute la Compagnie avait été représentée à la délibération. Car c'est ainsi que, le 4 mars 1540, nous l'avons jugé bon devant le Seigneur.

« Ignace, Jean Codure, Simon Rodriguez,
Alphonse Salmeron, François (Xavier)
et Claude Le Jay (1). »

Cette détermination était d'autant plus opportune que François Xavier et Simon Rodriguez avaient reçu l'ordre de partir pour le Portugal, et qu'il s'agissait, dès lors, dans les conseils du Souverain-Pontife, de choisir parmi les compagnons de S. Ignace les délégués qu'il se proposait d'envoyer au secours de l'Eglise d'Irlande; et déjà le P. Codure, définitivement nommé à cette mission, avait reçu avis de s'y préparer. Il s'y attendait si bien que, ne comptant pas pouvoir se trouver à Rome à l'époque de l'élection du Général de la Compagnie, il consigna, dès le lendemain, son vote dans un écrit qui ne devait être ouvert que le jour même de l'élection, et où il motivait ainsi sa détermination :

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 465.

« *Jhus Maria.* Puisque, par ordre et par commission du Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, auquel j'obéis aussi volontiers que si Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même me faisait ce commandement, je dois aller en Irlande pour y traiter certaines affaires religieuses, qui pourront tourner à la gloire de Dieu et au bien du prochain, comme on l'espère communément; et comme cette contrée est si éloignée qu'il est quelque fois difficile, pendant plusieurs mois, de communiquer par lettres avec les absents, j'ai cru que j'agirais sagement, après avoir consulté le Seigneur, de mon propre mouvement et à l'insu de qui que ce soit, comme m'en est témoin Celui qui règne dans les cieux, si, avant de partir, je signifiais à la Compagnie, dans un écrit signé de ma main, quel est selon moi celui qui, après qu'elle aura été approuvée par une Bulle, devrait en être nommé chef et la gouverner, sans autre considération que celle de la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien de la Compagnie, c'est celui à qui je rends ce témoignage que je l'ai toujours reconnu comme le zélateur le plus ardent de l'honneur de Dieu et du salut des âmes, et qu'il doit être préposé aux autres, parce qu'il s'est toujours regardé comme le dernier et le serviteur de tous, à savoir notre honorable P. dom Ignace de Loyola. Je juge qu'il faudrait, après lui, préférer l'honorable P. dom Pierre Fabri, doué d'une vertu non moins grande. Voilà, devant Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce que je regarde comme la vérité; et je ne parlerais pas autrement, si je savais avec certitude que ce moment fût le dernier de ma vie. En foi de cette vérité, j'ai signé et cacheté de ma main le présent écrit, que je laisse à la Compagnie qui reste à Rome, pour être ouvert seulement après que notre Compagnie aura été approuvée par une Bulle.

« Rome, le 5 du mois de mars de l'an 1540. »

Ce suffrage ne devait être signifié que plus d'un an après; mais le motif qui avait engagé le P. Codure à le formuler si longtemps d'avance ne se réalisa point pour lui : des difficultés imprévues firent différer la légation d'Irlande; et, quand elles furent écartées, le P. Codure, arrivé au terme de sa carrière, fut remplacé par le P. Paschase Broet.

En attendant, il continua à partager, avec S. Ignace et deux ou trois autres de ses confrères, les travaux du ministère sacerdotal dans la ville, et celui de la rédaction des règles dans leurs délibérations communes (1).

Quant au P. Paschase Broet, il poursuivait seul, à Sienne, les travaux de la mission qu'il y avait commencée, avec le concours de François Strada et d'Alphonse Rodriguez. Pendant cinq ou six mois, leurs prédications simultanées avaient amené un ébranlement général dans toutes les classes de la population, et le P. Paschase Broet eut autant de peine à en recueillir seul les fruits qu'ils en avaient eu tous les trois ensemble à les produire. La confession et les retraites furent les principaux moyens dont il se servit pour faire une moisson si abondante. Des paroisses entières se livraient, sous sa conduite, à la pratique des exercices spirituels avec autant d'assiduité qu'on a coutume d'y en apporter dans les communautés religieuses. Aussi, Dieu les récompensa-t-il par des grâces extraordinaires : non seulement les fidèles y prenaient la résolution de régler leur vie sur les prescriptions de la religion, de la sanctifier par les pratiques de la pieté, surtout par la fréquentation des sacrements; mais des pécheurs, jusqu'alors scandaleux, donnaient le spectacle d'une conversion héroïque, et réparaient, par l'exemple d'une pénitence publique, les scandales de leur vie passée. On cite entre plusieurs exemples semblables, celui d'un ecclésiastique, qui avait déshonoré sa profession par la licence des théâtres. Peu content de composer des comédies immorales, il montait sur la scène pour y jouer lui-même le rôle souvent le moins décent de ses pièces; et, par son triste talent d'écrivain et de comédien, il obtenait des succès qui, en flattant sa vanité, fermaient son cœur aux remords. Malheureusement sa réputation tentait la curiosité publique, surtout celle des jeunes gens des écoles; plusieurs d'entre eux n'y résistaient pas, et une première expérience était pour eux un piège dont ils ne parvenaient plus à se dégager. C'était au moment où se manifestait, dans la ville, l'ébranlement dont nous avons parlé. Ce malheureux ne

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 477.

pensait pas à le suivre, mais il voulait en être témoin. Cette intention le conduisit un jour dans une église, où le missionnaire prêchait alors contre le scandale. Il entendit le sermon jusqu'au bout, d'abord avec assez d'indifférence, enfin avec une émotion, qu'il ne put ni vaincre ni dissimuler. En sortant de l'église, il alla se jeter aux pieds du missionnaire, le conjurant d'avoir pitié de son âme. Le Père l'accueillit avec bonté et l'engagea sans peine à se retirer dans la solitude, pour y méditer, selon la méthode de S. Ignace, sur les vérités éternelles. Là, placé en face de Dieu et de sa conscience, il eut horreur de lui-même; mais, rassuré par son directeur, il se jeta entre les bras de la miséricorde divine et la conjura d'agréer le sacrifice qu'il lui faisait du reste de sa vie. Toutefois, comme ses scandales avaient eu une déplorable influence sur la conduite d'un grand nombre, il voulut les réparer par une solennelle amende honorable. Le vicaire général ayant approuvé son dessein, il se rendit, un jour, dans une église où avait lieu une grande cérémonie, présidée par un religieux Franciscain. Il monta en chaire, la corde au cou, et d'une voix entrecoupée de sanglots, il demanda pardon aux assistants des scandales qu'il avait donnés à toute la ville, et les conjura de l'aider, par leurs prières, à en obtenir le pardon de la miséricorde divine. Quelques jours après, il quitta le monde pour aller passer le reste de ses jours, à l'ombre d'un monastère, dans la prière et la pénitence (1).

Cette conversion et tant d'autres effets du zèle du P. Paschase Broet réparèrent à la fois le mal qu'avait fait, surtout parmi la jeunesse, la vie licencieuse de cet ecclésiastique, et les désordres que l'abandon des devoirs religieux avait amenés dans les mœurs du peuple. Mgr Bandini, heureux de tels résultats, aurait désiré non seulement que l'homme de Dieu consacrât quelques jours de plus à les affermir dans la ville, mais encore que deux ou trois de ses confrères vinssent l'aider à recueillir les fruits de sa mission. Il exprima à S. Ignace des vœux, qui étaient aussi ceux de son peuple, dans une lettre conçue en ces termes :

(1) Orland., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. II, n° 70.

« Mon Révérend Père,

« *Votre*, ou plutôt *notre* P. Paschase est d'une si haute sainteté, d'un caractère si doux et si affable, qu'il est chéri de toute la ville, surtout de son Archevêque. Il s'acquitte avec tant de zèle et de dévouement de l'office pour lequel il a été envoyé ici, que, à son grand honneur, il attire et s'attache toute la population ; il confirme ses paroles par ses exemples; il gagne tous les cœurs par son humilité; et, par sa charité, il nous porte tous à sanctifier notre vie. La moisson, pour parler comme le Seigneur, est grande, mais les ouvriers sont rares. C'est pourquoi je désire ardemment que deux ou trois de vos ouvriers viennent aider le Père à la recueillir; je vous conjure, le plus instamment qu'il m'est possible, de daigner écouter une demande si bien motivée. Je puis vous assurer que, si vous me donnez cette satisfaction, vous pourrez vous féliciter d'avoir pourvu au salut de mon peuple et procuré, à Sienne, la plus grande gloire de Dieu, que vous cherchez avant tout. Au reste, jamais je ne manquerai — je vous prie de le croire — à aucun des services qu'il sera en mon pouvoir de vous rendre (1). »

S. Ignace n'aurait pas mieux demandé que d'exaucer des vœux si touchants; mais on lui en adressait tant de semblables et de tant de côtés, qu'il se voyait réduit à les partager sans pouvoir les satisfaire. D'ailleurs, la Compagnie ne faisait que de naître; elle avait encore besoin, pour se recruter et se développer régulièrement, d'une organisation qui fût pour elle une garantie de force et de stabilité. Tels furent les motifs qu'il exposa à l'Archevêque de Sienne, pour excuser son refus, dans la lettre suivante :

« Très magnifique Seigneur,

« Que la souveraine grâce et l'amour de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, soient toujours pour nous et avec nous.

(1) Lettre du 15 août 1540, ap. Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib II, n° 92. PP. Bonucci et Boero, op. cit.

« La divine Majesté sait avec quel bonheur nous avons tous reçu la lettre dans laquelle Votre Seigneurie nous apprend qu'Elle est venue heureusement à bout, pour la plus grande gloire de Dieu, des obstacles que rencontraient ses entreprises, et nous informe en même temps des œuvres de notre frère Paschase, de sa sainte réputation et de ses bons exemples. Quant au reste, puisque Votre Seigneurie, après avoir posé les principes, ne déduit pas les conséquences, Elle semble nous laisser le soin de conclure; et comme, par la grâce de Notre-Seigneur, dont nous sommes tous les membres, nous nous entendons, sans nous expliquer longuement, nous désirons tous que Votre Seigneurie daigne être l'interprète de notre reconnaissance pour la considération et l'affection qu'on nous porte, à Sienne, et excuser l'urgente nécessité qui nous oblige d'appeler ici le P. Paschase, et nous forcerait d'y convoquer les autres Pères, dispersés en Italie, si c'était possible en ce moment. C'est ce que j'écrivis, avant-hier, à Votre Seigneurie, dans une lettre qui s'est croisée avec la sienne, et dont je lui envoie une copie, pour le cas où elle ne lui serait point parvenue. Et si Votre Seigneurie daigne excuser ses tout dévoués serviteurs auprès des habitants de Sienne, Elle pourra alléguer pour nous les raisons mêmes qu'ils allèguent en leur faveur. Ils disent en effet : Pour un qui est à Montepulciano, la proportion demanderait qu'il y en eût trois ou quatre à Sienne. Votre Seigneurie peut leur répondre avec autant de raison que, pour un qui est à Sienne, il serait juste qu'il y en eût trois ou quatre, et même la moitié plus à Rome. D'ailleurs celui qui se trouve à Montepulciano a l'ordre d'être ici dans huit jours, d'où il se rendra, aussitôt après, dans une contrée plus éloignée. Après lui, partiront ceux qui sont délégués en Irlande, et puis d'autres, que le Souverain-Pontife tient à sa disposition; en sorte qu'il n'en restera plus qu'un à Rome, où nous sommes surchargés de confessions ou d'affaires. D'où l'on peut inférer justement et devant Dieu, qu'il faut que nous soyons au moins trois ou quatre dans cette cité, si nous voulons procéder de concert et avec ordre.

« La corespondance que nous devons entretenir avec les Pères dispersés dans tant de régions et de contrées différentes, c'est-à-dire en Portugal ou dans les Indes, en Espagne, à Paris, en

Irlande, à Naples, à Parme, à Plaisance, à Brescia, dans la Marche d'Ancône, etc., pour nous entendre et nous concerter avec eux, sans parler de mille autres occasions d'écrire, cette correspondance seule, dis-je, occupe tellement un homme qu'il ne peut penser à autre chose, car les lettres, adressées à des correspondants si éloignés, doivent être bien remplies, attendu qu'il est raisonnable de tenir chacun d'eux au courant de ce que font les autres.

« Toutes ces raisons et d'autres encore, que Votre Seigneurie peut s'imaginer, lui donneront une idée de la gêne où nous sommes. J'espère que Votre Seigneurie, qui nous a toujours protégés dans nos plus grandes difficultés, voudra bien agréer et faire agréer à son peuple des excuses si légitimes.

« Il ne me reste plus rien à lui soumettre, jusqu'à ce que nous ayons l'honneur de la voir ici en parfaite santé *in utroque homine*, comme nous le désirons ardemment *in visceribus Jesu Christi Domini nostri* (1). »

Lorsque, par suite de cette lettre, le P. Broet retourna de Sienne à Rome, les points fondamentaux de l'Institut, présentés par S. Ignace, étaient encore l'objet des délibérations des cardinaux Contarini, de'Carpi et Guidiccioni, auxquels Paul III en avait confié l'examen. Tous les trois s'accordaient à louer l'esprit qui avait inspiré ces articles; mais ils hésitaient, pour des raisons d'opportunité, à les recommander à l'approbation du Souverain-Pontife. Le cardinal Guidiccioni s'y opposa même longtemps et avec une énergie qui menaçait l'affaire d'une issue négative. Comme ses deux collègues, il louait les vertus, le zèle, les saintes intentions d'Ignace et de ses compagnons; mais, témoin attristé de l'état de décadence, dans lequel étaient alors tombés plusieurs Ordres religieux, il pensait qu'il était plus urgent de les réformer que d'en fonder de nouveaux, qui, après quelques années de ferveur, auraient probablement le même sort. Et comme il était très versé dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique, du droit canon, des Conciles et des

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, pag. 86. — *Cart. XX*, écrite vers la fin d'août 1540.

Pères, il y trouvait de fortes raisons à l'appui de son opinion. Mais Ignace avait mis le Ciel de son côté : touché des prières, des larmes, des mortifications continuelles de son serviteur et de toute la Compagnie, le Seigneur inspira d'autres pensées au prélat, d'ailleurs aussi pieux que savant. Sous l'influence d'une inspiration divine, le cardinal Guidiccioni déclara enfin que, tout en persistant dans son sentiment, il faisait une exception en faveur d'un Institut, où il reconnaissait le souffle de l'Esprit-Saint et les traces d'une sagesse divine. Son suffrage entraîna celui de ses collègues; et le Saint-Père, après avoir invoqué les lumières du Ciel, approuva de nouveau l'œuvre d'Ignace, et la confirma solennellement, le 27 septembre 1540, par la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*. La Compagnie de Jésus fut dès lors comptée parmi les *religions* établies par l'Eglise (1).

Ce document mémorable contenait la substance de l'Institut avec les points fondamentaux que S. Ignace, de concert avec ses collaborateurs, avait présentés au Vicaire de Jésus-Christ. Il leur restait à en développer le sens dans des constitutions. C'était pour s'appliquer avec eux à ce travail qu'il avait convoqué à Rome le P. Paschase Broet et ses autres compagnons. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre et la poursuivirent avec le soin qu'ils avaient déjà apporté à la discussion des principes. Ils agitèrent tour à tour les questions relatives à la pauvreté, aux causes d'exclusion de la Société, aux conditions d'admission, aux épreuves des sujets admis, à l'office du Général, à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, à l'établissement de collèges au sein des Universités, etc., etc. (2).

Mais la confiance et la volonté du Souverain-Pontife enlevaient souvent aux délibérations quelqu'un des quatre ou cinq Pères qui avaient coutume d'y prendre part. Déjà Rodriguez, Xavier, Le Fèvre étaient absents; les Pères désignés pour la légation d'Irlande attendaient d'un jour à l'autre l'ordre de

(1) Ribadeneyra, *Vie du B. P. Ignace*, lib. II, cap. XVII. — *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 468, n° 308. — Lettre de S. Ignace à Pietro Contarini, à Venise, du 18 décembre 1540. — *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, pag. 385 et suiv., et pag. 98 et suiv.

(2) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, p. 465, n° 294.

partir. On fut donc obligé de restreindre encore la déclaration convenue dès le commencement des conférences, et de réduire à deux le nombre de ceux qui, au nom des autres, s'occuperaient des questions pendantes. Codure associé, pour cet office, au P. Ignace, rédigea cette déclaration dans les termes suivants :

« *Jhus.* Le 4 mars de l'an 1541, Nous, dom Ignace, dom Claude Le Jay, dom Diego Laynez, dom Paschase Broet, dom Alphonse Salmeron, et moi Jean Codure, les seuls de la Société réunis à Rome, au nom de tous les autres, qui nous avaient laissé leur approbation, nous avons décidé que deux d'entre nous s'occuperaient particulièrement des affaires de la Compagnie, qu'ils en référeraient ensuite aux absents, afin qu'ils donnassent leur approbation, s'ils le jugeaient à propos, ou qu'ils déclarassent ce qui leur paraîtrait mieux. Nous avons pris cette mesure, afin que les choses ne traînent pas en longueur, et que les uns, déchargés par les autres, puissent plus librement vaquer aux prédications, aux confessions et aux autres fonctions spirituelles. Les deux qui ont été nommés à cet effet sont dom Ignace et moi Jean Codure, qui, conformément à la volonté de la Compagnie, avons commencé aujourd'hui, dixième jour de mars [1541] (1). »

Les circonstances qui avaient rendu cette mesure nécessaire en amenèrent une autre non moins urgente. Il importait avant tout que la Compagnie, constituée par la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ,* fût au plus tôt organisée d'après les prescriptions posées dans cet acte souverain, et que, pour former une société régulière, elle eût à sa tête un gouvernement de fait, qui présidât aux conseils et à la direction de tout le corps. Il convenait en outre de profiter de la réunion des six Pères encore présents à Rome, pour donner une certaine solennité à l'élection du Supérieur Général, et lui conserver au moins le caractère de pluralité qu'elle devait présenter. Il fut convenu entre eux que l'élection aurait lieu le 9 avril (1541); que les trois jours précédents seraient consacrés à la prière, ainsi que les trois jours qui

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 465, n° 293.

la suivraient, et que chacun des électeurs ne communiquerait son choix qu'au Seigneur. Au jour fixé, on mit dans l'urne et les votes des Pères présents, et les suffrages que les Pères absents avaient laissés dans des écrits privés. Nous avons cité plus haut le vote que le P. Codure avait rédigé par écrit dans la prévision d'une absence probable; nous devons reproduire ici celui que le P. Paschase Broet avait rédigé dans les termes suivants :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen. Moi, Paschase Broet, j'élis pour Préposé (de la Compagnie) dom Ignace de Loyola. — PASCHASE (1). »

Tous les autres suffrages portaient le même nom, et le scrutin constata que le P. Ignace avait été nommé à l'unanimité. Il n'y manquait que celui de Bobadilla, qui le donna à son retour de Naples. Quant au P. Ignace, il se bornait à déclarer qu'il donnait sa voix à celui de ses compagnons qui réunirait la majorité des suffrages. Quand il les vit tous réunis sur son nom, il hésita longtemps à accepter la charge que lui déférait la confiance de ses disciples. Il fallut, pour le décider, que son confesseur lui parlât au nom du Ciel, et le P. Laynez, au nom des plus chers intérêts de la Compagnie naissante. Enfin, le jour même de la fête de Pâques, 17 avril (1541), il se résigna à prendre le titre et les fonctions de Général de son Ordre.

Désormais, ils devaient tous, Ignace et ses compagnons, ajouter aux vœux de pauvreté et de chasteté celui d'obéissance, pour donner à son œuvre une forme complète de religion. Dans cette intention, le vendredi après Pâques, 22 avril, ils se mirent à faire la visite des sept églises où se font ordinairement les *grandes stations*, et la terminèrent par celle de Saint-Paul-Hors-les-Murs. Là, après qu'ils se furent confessés réciproquement, le nouveau Général célébra le sacrifice de la Messe, à l'autel de la sainte Vierge, où reposait alors le très Saint-Sacrement. Avant la Communion, il fit la profession solennelle, selon une formule

(1) *In nomine Domini nostri Jesu Christe. Amen. Ego Paschasius Broet eligo in Prælatum Dominum Ignatium de Loyola.* — PASCHASIUS.
(*Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 477, n° 357.)

propre à sa charge. Les PP. Codure, Laynez, Salmeron, Broet et Claude Le Jay firent, après lui, les mêmes vœux, d'après une formule commune, sans autre distinction que celle de la place qu'ils occupaient fortuitement, au pied de l'autel. Ce fut à cette circonstance que le P. Codure dut l'honneur de faire la profession solennelle, le premier de toute la Compagnie, après S. Ignace. Tous reçurent ensuite, de la main du célébrant, la Communion, et consommèrent ainsi, en union avec Jésus-Christ et sous son nom, l'établissement définitif de leur Société.

Nous n'essayerons pas de dire de quelle joie ils furent tous saisis au spectacle d'une cérémonie qui mettait fin aux mystérieuses vicissitudes par lesquelles le Seigneur les avait conduits à son but et au comble de leurs désirs. Il est plus facile de l'imaginer que de l'exprimer, qu'il nous suffise de reproduire ici le témoignage de Pierre Ribadeneyra, admis, avec ses connovices, à assister à cette fête de famille.

« Comme ils eurent tous achevé de lire cette formule, nous dit-il par l'organe de son premier traducteur français, le P. Ignace les communia. Et, la Messe finie, après avoir visité fort dévotement les saints Lieux de cette église, ils s'allèrent rendre tous ensemble au devant du grand-autel, où reposent les sacrées Reliques des glorieux apôtres S. Pierre et S. Paul, et là, s'embrassant et accolant fort amiablement les uns les autres, la larme à l'œil, de joie et d'allégresse spirituelle, ils remercièrent fort affectueusement Dieu de ce qu'il luy avoit pleu par sa sainte grâce, accomplir ce jour-là ce que, par son infinie et sainte miséricorde, il s'estoit daigné encommencer en eux, admettant si volontiers l'holocauste perpétuel qu'ils luy avoient fait d'eux-mesmes, en odeur de suavité : ne pouvant assez admirer les moyens que sa divine Providence avoit tenu en la composition d'un corps si bien accordant et proportionné, de personnes toutefois si différentes de pays, de mœurs et de complexion. Grande à la vérité et du tout singulière fut la dévotion et contentement d'esprit qu'ils sentirent tous six, ce jour-là ; mais la consolation qu'en receut le P. Jean Codurius en son particulier estoit bien si vive et si extraordinaire, qu'il n'estoit pas en luy de la retenir au dedans de soy, et empescher qu'elle ne se montrast au dehors. Je diray ce que j'en vis lors moy-mesme,

car nous estions allés presque tous à Saint-Paul, ce matin-là, pour assister à cette première profession de nos Pères. Au retour, mon compagnon et moy ouysmes presque tout le long du chemin ce bon Père, lequel alloit un peu devant nous, avec le P. Laynez, jettant de si grands soupirs vers le ciel et des eslancemens de cœur à Dieu si véhémens, qu'il sembloit que sa poitrine se deust fendre pour donner passage à son âme (1). » Son âme, ajoute un autre historien, était tellement enivrée de consolations divines, et son cœur tellement enflammé du feu de la charité, que, retournant à Rome, il devançait tous ses compagnons, comme transporté par l'amour de Dieu; puis il restait quelque temps en extase, et reprenait ensuite sa marche précipitée, les yeux pleins de larmes et levés vers le ciel, et exprimant sa joie au Seigneur par des élans d'amour, des exclamations d'admiration et des soupirs si profonds, si véhéments, que le P. Laynez, qui pouvait à peine le suivre, craignait que son âme ne brisât la prison de son corps pour s'envoler au céleste séjour. Tous crurent, comme lui, que le bonheur de voir la Compagnie fondée pour toujours, ayant mis le comble aux vœux du P. Codure, il pria le Seigneur, ainsi que le saint vieillard Siméon, de le retirer d'un monde, où il n'avait désormais plus rien à attendre (2). Il est certain du moins que, dès ce jour, quoiqu'il fût encore à la fleur de son âge, il ne fit plus que languir, et que ses forces, consumées en quelque sorte par le feu sacré qui brûlait son cœur, allèrent toujours s'affaiblissant, jusqu'à ce qu'elles ne purent plus se prêter aux ardeurs de sa charité.

Quatre mois après la cérémonie de Saint-Paul-Hors-les-Murs, les médecins constatèrent avec regret que sa maladie ne leur laissait plus aucune espérance; mais elle avait son principe dans une cause que leur art ne pouvait atteindre. S. Ignace, qui le savait, s'adressait à l'auteur de la vie pour obtenir la conservation de celle d'un serviteur si fidèle. Dans la matinée du 29 août, fête de la Décollation de S. Jean-Baptiste, il se rendait, avec le P. Jean-Baptiste Viola, à l'église de Saint-Pierre *in montorio*, pour y célébrer, à cette intention, le Saint-Sacrifice

(1) *La Vie du R. P. Ignace.* — Arras, 1607, in-8°; liv. III, chap. I, pag. 238-239.

(2) Bartoli, *Memorie Storiche*, lib. I, cap. x.

de la Messe. Chemin faisant, ils récitaient des prières pour le malade, lorsque, arrivés sur le Pont-de-Sixte, S. Ignace fut comme ravi en extase, et resta quelque temps, les regards fixés vers le ciel. Puis, revenant à soi-même : « Retournons à la maison, dit-il à son compagnon ; le P. Codure vient de mourir. » En effet, ils apprirent, à leur retour, que le serviteur de Dieu avait cessé de vivre au moment même où S. Ignace avait été saisi de ce ravissement. Il ne découvrit pas au P. Viola ce qu'il avait vu, et celui-ci n'osa pas lui demander la cause du mouvement d'admiration, d'étonnement et de joie dont il avait été le témoin. Mais quelque temps après, S. Ignace révéla indirectement ce secret dans une lettre au P. Le Fèvre qui, ayant reçu Codure dans la Compagnie, devait l'apprendre avec une joie particulière : « Une personne pieuse, lui disait le saint, était en prière quand il vit dans une mystérieuse apparition l'âme du P. Codure, brillante de clarté, monter au Ciel, escortée d'un chœur d'esprits célestes. » Nos historiens ne doutent pas qu'il n'ait voulu, dans ces paroles, rappeler la merveilleuse vision du Pont-de-Sixte. Ainsi, le P. Jean-Baptiste Codure, né et ensuite promu au sacerdoce, le 24 juin, jour anniversaire de la naissance du Précurseur de Jésus-Christ, mourut encore le même jour et au même âge que son saint patron, pour lequel il avait toujours eu une tendre dévotion (1).

Quelque consolante que fût, pour S. Ignace, sa prodigieuse vision, il ne regretta pas moins la perte du P. Codure. Il aimait surtout dans ce religieux la simplicité avec laquelle il allait à Dieu; la candeur d'enfant qu'il apportait dans ses rapports avec ses supérieurs, et avec tous ses frères, sa générosité dans les travaux apostoliques, son égalité d'âme dans toutes les circonstances de la vie, jusque dans les fatigues et les souffrances les plus douloureuses. D'ailleurs, le P. Codure avait une droiture de jugement qu'aucune illusion ne pouvait troubler, une entente admirable de l'esprit de la Compagnie; et ce fut pour cette raison que le saint fondateur se l'associa pour rédiger les constitutions. En outre, il avait au plus haut degré le talent de

(1) Ribadeneyra, *loc. sup. cit.* — Bartoli, *loc. sup. cit.* — Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. III, n° 20. — Nieremberg, *Varon. illustres*, tom. III, pag. 734.

pénétrer les âmes des vérités chrétiennes, dans ses entretiens et ses instructions, d'éclairer, de débrouiller et de diriger les consciences dans les confessions; aussi sa direction était-elle recherchée par des pénitents de toutes les conditions, même de la plus élevée, telle que la fille de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, épouse d'Octave Farnèse, alors duc de Camerino, et plus tard duc de Parme (1). En sorte que sa mort laissait un grand vide dans les œuvres de la Compagnie, à Rome, et en particulier dans les conseils comme dans les affections de S. Ignace.

(1) Bartoli, *Memorie Storiche*, tom. I, pag. 56. — Orlandin., *Hist. Soc, J.*, p. 1, lib. III, n° 20.

LIVRE DEUXIÈME

1541—1546

—

SOMMAIRE

Le P. Broet substitué au P. Codure et associé au P. Salmeron comme nonce en Irlande. — Occasion, Causes, Difficultés de cette mission. — Souffrances qu'endurent les nonces pour la remplir. — Leur retour à Rome. — Digression sur un voyage de Waucop. — Travaux apostoliques du P. Broet à Montepulciano. — A Foligno. — A Reggio. — Sa maladie. — Sa mission à Faenza.

Une mort prématurée n'ayant pas permis au P. Codure d'aller remplir, en Irlande, avec le P. Salmeron, la mission qui leur était destinée, le Souverain-Pontife lui substitua le P. Paschase Broet. C'est pourquoi nous nous sommes borné à mentionner cet événement, nous réservant de le raconter avec les détails qu'il comporte, au moment où le P. Broet et son collègue tenteraient leur difficile entreprise. Disons d'abord quelle en fut l'occasion.

On sait qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, marié à Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, voulut satisfaire, par un divorce, la honteuse passion qui lui faisait désirer une autre alliance. Il essaya d'abord de couvrir son projet de prétextes qui, soutenus par quelques jurisconsultes et même par certains théologiens subornés ou salariés, furent rejetés par le Pape Clément VII. Néanmoins, obstiné dans sa passion, Henri VIII répudia la vertueuse Catherine d'Aragon, pour épouser, en 1533, Anne de Boulen ou Boleyn, au mépris des lois divines et humaines. Le Souverain-Pontife, jusque-là d'une longanimité surprenante, porta contre lui une sentence d'excommunication; mais il en différa la promulgation, dans l'espoir que le coupable reviendrait enfin à résipiscence. Henri, au contraire, entra dans une fureur qui le poussa jusqu'au schisme : il se sépara de Rome, se déclara chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, ordonna à ses sujets de rompre leurs rapports religieux avec le Pape, qu'il n'appelait plus que l'*Evêque de Rome*, et s'abandonna

contre les maisons religieuses, contre les plus grands serviteurs de Dieu, contre les reliques des saints à des actes d'impiété, de brigandage et de cruauté. Comprenant alors qu'on ne pouvait plus rien attendre de ce prince, Paul III fulmina la Bulle d'excommunication dressée par Clément VII.

Dès lors, le roi d'Angleterre ne mit aucune borne à sa fureur : il la déchargea sur tous ses sujets catholiques, comme sur les objets de leur culte. Il l'étendit même sur l'Irlande, quoiqu'il n'eût sur ce pays qu'une juridiction d'emprunt.

L'Irlande, en effet, était, depuis plusieurs siècles, divisée en trente-cinq provinces, dont onze seulement étaient occupées par des colonies anglaises. Les autres étaient gouvernées par les chefs de quelques puissantes familles, qui, en qualité de seigneurs, y exerçaient un pouvoir à peu près absolu. La nation entière, cependant, reconnaissait le Pape pour son premier souverain. Mais, vers le milieu du douzième siècle, ces peuples, pour se soustraire aux guerres intestines qui éclataient souvent entre les familles seigneuriales, prièrent le Pape Adrien IV, anglais de naissance, de leur donner pour protecteur Henri II, roi d'Angleterre, qui ne méritait certes pas une telle faveur. Ce pontife y consentit, à condition que ce prince et ses successeurs exerceraient l'autorité souveraine au nom du Saint-Siège, et que, pour cette raison, ils prendraient seulement le titre de *seigneur* d'Irlande.

Henri II abusa cruellement de ce privilège; et ses successeurs furent presque toujours plus fidèles à son exemple qu'aux intentions du Souverain-Pontife. Aucun ne les respecta moins que le roi Henri VIII : déjà en révolte contre l'Eglise, il usurpa le titre effectif de roi d'Irlande, comme il avait usurpé celui de chef de l'Eglise anglicane. Il exerça l'un et l'autre avec une tyrannie qui souleva les plaintes de ces honnêtes populations et les jeta dans le désespoir. Peu content de subordonner à ses caprices leurs droits, leurs antiques usages et leurs traditions nationales, il voulut encore soumettre à son despotisme doctrinal leurs convictions et leurs consciences. Ses lieutenants, chargés de l'exécution de ses volontés, cherchaient un gage de ses faveurs dans les procédés les plus cruels, tandis que Browne, sa créature et archevêque apostat de Dublin, s'efforçait, par la perfidie, les

menaces, les promesses et les mauvais traitements, d'associer à sa défection les évèques, les prêtres et les fidèles (1).

Outrés de douleur à la vue de tant de maux, quelques seigneurs délibérèrent de prendre les armes, soit pour y mettre un terme, soit pour venger le comte de Kildare, qui avait échoué dans une première entreprise. Les incursions des troupes royales et leurs ravages dans l'Ulster ou l'Ultonie les obligèrent de prendre ce parti, et ils se mirent en campagne sous les ordres de Conn-O'Neil, le principal d'entre eux. En même temps, celui-ci envoya son fils Raymond à Rome, pour informer le Saint-Père de leurs intentions et des malheurs de l'Église d'Irlande (2). Déjà, Paul III en avait été instruit par Robert Waucop, archevêque titulaire d'Armagh; et, sur les instances de ce prélat, il avait chargé les PP. Codure et Salmeron d'aller, en qualité d'inter-nonces, consoler les catholiques d'Irlande et remédier, s'il était possible, aux maux d'une Église si cruellement éprouvée (3).

Le Souverain-Pontife, avant de les envoyer, attendait de nouveaux renseignements, lorsqu'il reçut, avec la visite du fils

(1) *Histoire de l'Irlande ancienne et moderne*, par l'abbé Mac-Geoghegan. (Paris, 1762-3, in-4°), tom. II, chap. xv et xvi.

(2) Mac-Geoghegan, *ibid*, chap. xvii-xviii.

(3) Robert Waucop, malgré l'infirmité de sa vue, avait fait de brillantes études dans l'Université de Paris, où il avait conquis le degré de docteur en théologie. S'étant rendu à Rome, il s'y distingua par tant de science et de piété, qu'il y fut promu au sacerdoce en 1539, et élevé ensuite sur le siège archiépiscopal d'Armagh, à la place de l'apostat Georges, frappé d'excommunication. Les agents de Henri VIII et les partisans du schisme ne lui permettant pas de prendre possession de son siège, il provoqua le premier la légation dont nous faisons ici l'historique. Quant à lui, il fut longtemps employé, avec le P. Le Jay, dans des légations pontificales en Allemagne et dans les travaux du Concile. (V. *le P. Claude Le Jay. — Essai historiq.*, liv. II, chap. I et *passim*.

Le P. Orlandini, Surius et la plupart des historiens qui ont parlé de Waucop, prétendent qu'il était aveugle de naissance; mais Sponde (*Annal. Eccl.* ad ann. 1546) et d'autres encore disent seulement qu'il avait la vue d'une faiblesse extrême. Les historiens ne s'accordent pas davantage sur l'orthographe de son nom : les uns l'appellent Waucop, Wauchop; d'autres Wancop, Wanchop, même Mancop et Bax, etc. Cependant, comme la première orthographe est acceptée dans les listes des assistants aux sessions du Concile, nous l'adoptons ici, quoiqu'il soit quelquefois appelé Wancop, dans l'*Essai historique sur le P. Claude Le Jay*, liv. II, chap. I, et *passim*, à l'exemple du savant continuateur de Baronius, Rainaldi, qui écrit toujours Wanchop ou Wancop.

de Conn-O'Neil, les lettres, datées du 31 octobre, où celui-ci lui faisait le plus triste tableau de l'état et des malheurs de l'Église d'Irlande. Il lui répondit par un Bref plein des sentiments d'une affection paternelle pour la nation irlandaise en général, et particulièrement pour les nobles seigneurs qui prenaient si généreusement en main la cause de la religion catholique. Il ajoutait, en finissant, qu'il avait déjà confié aux PP. Codure et Salmeron, avec le titre d'internonces, la mission d'Irlande, et qu'il entendrait d'eux et de son fils Raymond de plus amples explications sur les communications qu'il avait à lui faire (1).

Ce Bref portait la date de Rome et du 25 avril 1541. Le même jour, Paul III en adressa un autre aux évêques et à tous les dignitaires tant ecclésiastiques que séculiers d'Irlande, où il leur recommandait, dans les termes suivants, de seconder la mission de ses deux internonces :

« Paul, Évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous et à chacun de Nos vénérables Frères, les Archevêques, Évêques, et autres personnes ecclésiastiques, tant séculières que régulières, ainsi qu'à Nos chers Fils, les nobles, les princes, les peuples et les communautés de l'île d'Irlande, à qui parviendront ces lettres, salut et bénédiction apostolique.

« Informé dernièrement de vos malheurs, des assauts que vous soutenez, pour la foi catholique, contre la cruelle impiété du royaume voisin, et pressé par la sollicitude pastorale que Nous devons avoir pour tous les fidèles et par l'affection particulière que Nous portons à cette île, Nous Nous sommes ému des graves préjudices que vous en recevez dans vos intérêts temporels, et, ce qui est plus grave encore, dans vos intérêts spirituels.

« C'est pourquoi, dans l'intention et le désir de pourvoir, avec un amour paternel, au salut de vos âmes, Nous envoyons vers vous Nos chers fils Jean Codure et Alphonse Salmeron, porteurs des présentes, prêtres distingués par leur doctrine et leur piété, et Nos nonces apostoliques que Nous avons chargés de vous faire connaître le soin spécial et paternel que Nous avons de

(1) Raynald., *Annal. Eccles.* ad ann. 1540, n° 41.

vous, leur donnant d'amples facultés, tirées des trésors de l'Église, afin qu'ils puissent plus facilement pourvoir au salut de vos âmes. Nous vous exhortons donc, dans le Seigneur, vous tous, vénérables Frères, religieux, nobles et peuple, à accueillir avec honneur et bienveillance Nos dits nonces Jean (Codure) et Alphonse (Salmeron), à leur prêter une foi entière dans tout ce qu'ils vous exposeront en Notre nom, et à rester fermes dans la religion catholique, la seule vraie, et dans l'obéissance de l'Église romaine, votre mère, comme vous avez fait pendant si longtemps, à l'exemple de vos aïeux, assurés que, à votre constance et à votre piété répondront la récompense temporelle sur la terre, et surtout la récompense éternelle que Dieu vous accordera dans le ciel.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 24 avril de l'an 1541, le septième de Notre Pontificat (1). »

Un Bref spécial, adressé aux deux nonces, leur donnait toutes les facultés dont il est parlé dans celui-ci. Elles devaient leur être souvent nécessaires dans un pays où Henri VIII, trop bien servi par ses lieutenants et par des Évêques ou des prêtres apostats, s'attaquait aux consciences comme aux corps, en exigeant des catholiques le serment de ne reconnaître que lui comme chef de la religion de ses peuples; et de répudier la suprême autorité du Pontife Romain, en prétendant délier les religieux de leurs vœux et imposer aux prêtres l'obligation de remplacer, par des pratiques et des cérémonies capricieuses, celles du culte catholique; enfin, en les menaçant des plus cruels châtiments, s'ils refusaient d'obtempérer à ses volontés.

Ces Brefs divers avaient presque tous été expédiés le 24 avril 1541, deux jours après la mémorable cérémonie de Saint-Paul-Hors-les-Murs. Ce fut probablement alors que les PP. Codure et Salmeron reçurent avis de se tenir prêts à aller remplir, en Irlande, la mission que le Saint-Père leur avait destinée depuis plus d'un an. Mais, comme nous l'avons remarqué plus haut, la maladie de langueur dont le P. Codure avait été, contre toute

(1) Raynald., *Annal. Ecclesiast.*, ad ann. 1541, n° 42.

prévision, attaqué peu de temps après sa profession solennelle, prit, dès le mois de juin, un caractère si alarmant, qu'il fallut lui substituer un remplaçant. Le P. Broet fut alors associé au P. Salmeron, et son nom fut substitué dans les Brefs, à celui du P. Jean Codure, qui mourut le 29 du mois d'août, onze jours avant le départ des deux nonces (1).

Ceux-ci, déjà investis par Paul III de l'importante mission d'Irlande, reçurent encore, avec les avis de S. Ignace, la direction la plus sage et la plus sûre pour répondre dignement à la confiance et aux vœux du Vicaire de Jésus-Christ.

Aux termes des instructions du saint Fondateur, les deux nonces devaient être fort retenus et discrets dans leurs paroles, surtout avec leurs inférieurs et leurs égaux, patients à écouter, sans interrompre personne dans les communications qu'on voudrait leur faire; répondre ensuite par des raisons courtes et précises, qui ne souffrissent ni instances ni répliques. Ils devaient aussi avoir soin de s'accommoder au naturel, à l'état, aux dispositions présentes de chacun, à l'exemple de S. Paul, qui se faisait tout à tous; d'étudier, par conséquent, les diverses inclinations des hommes et de s'y prêter autant que la conscience le leur permettrait. Comme ils auraient affaire à des caractères ardents et surexcités par les circonstances, il leur était recommandé de ne pas affecter une indifférence flegmatique à leur égard, de leur montrer au contraire un vif intérêt, mais sans passion et sans emportement, d'être prudents et circonspects avec ceux qui le seraient dans leurs rapports, doux et affables avec les caractères irascibles et violents; de ne point accueillir, par des signes de dédain ou de ressentiment, des procédés désagréables, des propos aigres et grossiers, de les supporter au contraire avec beaucoup de calme et de patience.

Pour porter les âmes à l'amour et à la pratique de la vertu, ils devaient employer les moyens même dont se sert le démon

(1) Quelques historiens, tels que Mac-Geoghegan, dans son *Hist. de l'Irlande anc. et moderne*, tom. II, page 316; de Larrey, dans son *Hist. d'Angleterre*, tom. I (in-fol.), p. 453, prétendent que le P. Codure précéda en Irlande les PP. Salmeron et Paschase Broet. Mais il suffit de confronter ensemble les dates que nous avons indiquées dans le livre précédent, pour se convaincre que celle de son prétendu voyage en Irlande est tout à fait inexacte et supposée.

pour les en détourner : quand il veut faire perdre à un juste la grâce de Dieu, il ne l'assaille pas de front; il ne le pousse pas ouvertement au mal; mais, lui cachant ses pièges, il observe de quel côté incline principalement son cœur, et il s'efforce de le pousser de ce côté là jusqu'aux extrémités, et le faire entrer, sans qu'il s'en aperçoive, ou sous de fausses apparences, dans ses perfides desseins. Or, S. Ignace conseillait aux deux nonces d'user d'une semblable industrie pour retirer ou préserver du vice et du mal les âmes qu'ils auraient à diriger, c'est-à-dire s'appliquer à gagner les pécheurs en louant en eux ce qu'il pourrait y avoir de bon, sans les reprendre de prime abord de leurs défauts ou de leurs vices; car, leur confiance une fois gagnée, il est plus facile d'appliquer le remède au mal et de les guérir de leurs infirmités spirituelles. En un mot, concluait S. Ignace, il faut entrer par leur porte et sortir par la nôtre.

Il continuait ensuite de leur recommander de garder, dans leurs paroles, en chaire et dans les conversations privées, autant de discrétion que s'ils avaient prévu que tout viendrait à se savoir et à retentir dans les tribunaux; d'être toujours fidèles à leur parole et aux rendez-vous, de prévenir plutôt les heures convenues que d'ajourner ou différer. Il appuyait spécialement sur la nécessité, pour eux, de ne jamais donner lieu à des soupçons de cupidité ou d'intérêt personnel; de ne consacrer qu'au soulagement des pauvres les rétributions que leurs fonctions les forceraient, selon les règles, de demander pour les dispenses aux personnes qui en auraient besoin, et de distribuer ces aumônes par des mains étrangères, mais probes et fidèles, en sorte qu'ils pussent, au besoin, affirmer, même avec serment, qu'ils n'avaient pas touché un denier de cet argent.

Quant aux affaires de leur mission, surtout à celles qu'ils auraient à traiter avec des princes, des magistrats ou d'autres personnages importants, S. Ignace voulait que les nonces en délibérassent d'abord entre eux et convinssent de ce qu'ils auraient à dire ou à faire, afin d'agir toujours d'accord et avec une entente parfaite. Et comme le P. Broet joignait à l'avantage de l'âge ceux d'une belle prestance, d'une grande douceur de caractère et des manières avenantes, le saint Fondateur lui réserva l'honneur de porter la parole dans les circonstances

solennelles. Enfin, il recommandait à l'un et à l'autre d'écrire au moins tous les mois à Rome pour rendre compte à leur supérieur d'eux-mêmes et de l'état de leur mission (1).

Pourvus de ces instructions et des Brefs qui les investissaient de l'autorité du Siège apostolique, les PP. Broet et Salmeron se mirent en route, le 10 septembre 1541, accompagnés de François Zapata, secrétaire de chancellerie, qui, récemment admis à la probation, s'était offert à partager les fatigues et les dangers de ce voyage. Ils le firent à pied, selon leur coutume, et en véritables messagers apostoliques, *sine sacculo et pera;* seulement François Zapata, qui pouvait encore disposer de sa fortune, s'était pourvu de quelques ressources pécuniaires, pour les circonstances où ils en auraient un besoin urgent et absolu. De pareils cas devaient se présenter plus d'une fois; mais nos voyageurs en rencontrèrent d'autres qu'ils n'avaient peut-être pas prévus (2).

A peine arrivés aux frontières de France, ils y trouvèrent des préparatifs de guerre et une effervescence populaire, qu'ils voyaient se renouveler, en augmentant, à mesure qu'ils avançaient plus avant dans l'intérieur du royaume. Rinçon et Frégose, ambassadeurs français, l'un à Venise, l'autre à Constantinople, ayant été assassinés, à leur passage à Milan, par l'ordre du marquis del Vasto (3), gouverneur de cette ville, François Ier demanda réparation d'une si flagrante violation du droit des gens. Comme on la lui refusait, il se mit à lever des troupes et à faire des préparatifs de guerre, en attendant qu'il fût forcé, par l'obstination de l'Empereur, de la lui déclarer (4). Or, ce triste

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu.*, p. 1, lib. III, nos 48-49.

Le P. Genelli a publié, parmi les *Pièces justificatives* de son histoire de S. Ignace, une *Instruction* espagnole de S. Ignace aux deux nonces, extraite des archives du Jésus. Déjà le P. Menchaca en avait publié une semblable tirée des archives de Florence. Il y a peu de différences entre l'une et l'autre, si ce n'est quelques variantes dans l'expression et dans le nombre des numéros. Le P. Orlandini les a fondues toutes les deux dans la paraphrase latine que nous citons. Voir aussi le premier vol. des *Cartas de S. Ignacio,* pag. 434-436.

(2) Lettre de S. Ignace au P. Le Fèvre, du 20 septembre 1541. — *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, p. 109. — Bonucci et Boero, *Istor. della vita... del servo di Dio Pascasio Broet.*

(3) Ou del Guasto, appelé par nos historiens : du Guast.

(4) Spondan, *Annal. Eccles. Baronii continuat.*, ad ann. 1541, n° 9.

évènement et les négociations dont il fut suivi avaient excité en France une irritation générale, que le moindre soupçon faisait éclater contre les étrangers, surtout contre les Espagnols et les Italiens. On était porté à voir en eux ou des ennemis ou des espions. Paschase Broet et Salmeron furent plus d'une fois les objets de pareilles préventions; ils en auraient peut-être été les victimes, si la prudence et la douceur du premier, français d'origine, n'étaient parvenues à dissiper tous les soupçons. Ils arrivèrent assez heureusement jusqu'au détroit de la Manche. Là ils s'embarquèrent pour l'Écosse, où ils abordèrent après avoir essuyé une furieuse tempête.

Admis à l'audience de Jacques V, ils lui présentèrent le Bref par lequel le Souverain-Pontife lui recommandait leurs personnes et l'exhortait à favoriser la mission qu'ils étaient chargés de remplir dans ces contrées (1).

Sa religion et sa politique faisaient à Jacques V un devoir d'accueillir favorablement les recommandations et les envoyés du Saint-Père. Il n'y manqua point : catholique sincère et français de cœur, comme son père Jacques IV, il réunissait presque toujours ces deux causes dans ses raisons d'État, comme dans ses préférences. Pour reconnaître ces dispositions et les services qu'il avait rendus à la France dans la guerre de 1536, François Ier lui donna en mariage la princesse Mægdeleine, sa fille aînée. La joie que cet évènement avait répandue dans toute l'Écosse fut troublée, quelques mois après, par la mort de la jeune reine; mais réparée ensuite par le mariage de Jacques V avec Marie, fille de Claude, duc de Guise, et sœur du cardinal de Lorraine et du grand François de Guise, princesse aussi recommandable par sa vertu, sa prudence et la noblesse de son caractère, que par l'éclat de sa naissance (2). L'un et l'autre s'accordaient d'autant mieux à s'appuyer sur l'alliance française pour maintenir dans leurs états la religion catholique, que déjà Henri VIII prenait des mesures pour ruiner leur pouvoir par le schisme, comme il établissait le sien en Irlande par le même moyen. Aussi Jacques V prêta-t-il aux envoyés du Saint-Père tout le concours que lui

(1) Raynald., *Annal. Ecclesiast.*, ad ann. 1541, n° 43:
(2) Spond., *Annal. Eccles. Baronii continuat.*, in ann., 1537, n° 1.

permettaient les circonstances : s'il fut obligé de mettre quelque discrétion dans les manifestations de ses sympathies pour eux, à cause du parti que le schisme avait formé même à sa cour, au profit du roi d'Angleterre, il ne craignit pas du moins d'appuyer leur mission auprès des chefs de la Ligue catholique d'Irlande par une lettre, où il la leur recommandait en ces termes :

« Jacques, par la grâce de Dieu, roi d'Écosse, aux seigneurs et à nos nobles amis d'Irlande, salut.

« Nous avons reçu de Paschase Broet, d'Alphonse Salmeron et de François Zapata, un Bref du Très-Saint-Père, où Sa Sainteté exprime combien Elle a l'esprit préoccupé des affaires de l'île d'Irlande, et avec quelle ardeur son cœur paternel désire le salut de ce peuple. Puis donc que, pour se rendre en Irlande, ils sont obligés de passer par nos États, Sa Sainteté nous a prié de les recommander d'abord à nos sujets des îles, ensuite à nos amis, dont ils doivent traverser les domaines et les tribus. C'est pourquoi nous vous prions de traiter ces envoyés avec beaucoup d'égard et de bonté, lorsqu'ils seront sur vos terres, de les pourvoir de saufs-conduits, et de tout ce qui leur serait nécessaire; enfin nous désirons vivement que, en notre considération, vous les traitiez comme s'ils étaient nos propres envoyés. Adieu.

« De notre palais, le 13 février 1541. »

Le même jour, Jacques V écrivit dans le même sens au prince Conn'O'Neil une lettre latine qu'il terminait par cette recommandation :

« C'est pourquoi nous demandons que lorsqu'ils passeront sur vos terres, vous les traitiez de telle manière qu'ils s'aperçoivent que notre intervention ne leur a pas été inutile.

« Votre ami. Salut (1). »

Munis de ces royales recommandations, les PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron, de compagnie avec Farquhar Farquharson, frère de l'Évêque des îles voisines, prirent congé de Jacques V,

(1) Publiées par le P. Hogan dans son *Ibernia Ignatiana, seu Ibernorum Soc. Jesu, Patrum Monumenta*, tom. I, pag. 5 et seq.

et partirent pour l'Irlande, vers le commencement du mois de février de l'an 1542. Pendant la traversée d'Écosse en Irlande, ils s'arrêtèrent dans plusieurs des îles Hébrides, particulièrement à Iona, si célèbre dans l'histoire ecclésiastique par les fondations monastiques de S. Columba. Partout, ils réveillèrent et fortifièrent la foi de ces populations, encore intacte, mais menacée par la propagande schismatique du roi d'Angleterre. Elle avait déjà envahi l'Irlande, quand les nonces y entrèrent, aux premiers jours du Carême.

Les seigneurs catholiques, qui s'étaient armés pour défendre la foi de leurs pères, leurs traditions et leurs libertés nationales, n'avaient pas su conserver entre eux cette union qui faisait leur force, et des difficultés de toutes sortes avaient déconcerté leur fédération et abattu leur courage. Conn'O'Neil, leur chef et le principal promoteur de la résistance, avait lui-même subi la défaillance des autres : Ébranlé d'abord par l'emprisonnement, bientôt suivi du dernier supplice du comte de Kildare, son parent et son soutien, puis battu à Bellahoa par lord Grey, et poursuivi à outrance par Brereton et Saint-Léger, lieutenants de Henri VIII en Irlande, il se rendit à Maynooth, où résidait Saint-Léger, et déposa les armes entre ses mains.

Les mêmes causes et les terribles mesures arrêtées contre les catholiques, dans un Parlement tout composé de partisans du roi schismatique, et convoqué à Dublin sur les instances et par les soins de Brown, archevêque apostat de cette ville, répandirent le découragement dans les rangs des seigneurs catholiques ligués d'abord avec Conn'O'Neil; comme lui, ils firent tour à tour leur soumission aux lieutenants du roi d'Angleterre. On remarquait parmi eux O'Carrol, O'Connor, Mac-Carthy, O'Donnell, O'Reilly, Mac-Mahon, O'Sullevan, etc., tous chefs de tribus Irlandaises. Leurs familles réparèrent ensuite cette faiblesse par leur attachement à la religion; la plupart d'entre eux regrettèrent eux-mêmes leur défection, avec d'autant plus d'amertume qu'elle avait privé la cause catholique d'un puissant appui, et du seul espoir humain qui lui restât (1).

(1) Mac-Geoghegan, *Hist. d'Irlande*, etc., tom. II, chap. XVIII. — Gordon, *Histoire d'Irlande* (trad. en franç. par Lamontagne), tom. I, pag. 377.

Dès lors, les catholiques, pasteurs et fidèles, se virent contraints ou d'aller au-devant des châtiments dont ils étaient menacés, ou de chercher des abris, soit dans des réduits inconnus, soit dans l'abandon de leur culte, quand ils ne se réfugiaient pas dans l'apostasie. C'était à cette extrémité que les poussaient les agents de Henri VIII : ils promettaient des récompenses, des biens et des honneurs à ceux qui, reconnaissant l'autorité doctrinale du roi d'Angleterre, abjureraient l'obéissance à l'Église Romaine; et menaçaient des plus terribles châtiments ceux qui entretiendraient des rapports avec le Souverain-Pontife et avec ses envoyés, ou qui s'entremettraient pour répandre parmi les fidèles les Bulles, les Brefs, tous les écrits émanés directement ou indirectement du Saint-Siège.

Tel était l'état de l'Église d'Irlande, lorsque les PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron entrèrent dans ce pays, plutôt en mendiants qu'en nonces du Pape. Quoique leur présence témoignât de la sollicitude du Saint-Père pour les catholiques, ceux-ci n'osèrent d'abord ni les abriter sous leurs toits, ni même leur parler (1). Seuls, les plus hardis échangeaient quelques mots entre eux, quand ils pouvaient se soustraire aux regards des délateurs salariés du roi schismatique. Ces premières avances en amenèrent d'autres ; et peu à peu les nonces, d'une prudence égale aux difficultés de la situation, purent étendre leurs relations parmi cet excellent peuple, et lui distribuer à la fois leurs avis et les secours spirituels qu'ils lui apportaient de la part du Saint-Père. Retirés tantôt dans une habitation, tantôt dans une autre, ils y remplissaient leurs ministères et leur mission, en faveur des fidèles qui s'y donnaient secrètement rendez-vous, le plus souvent dans les tenèbres de la nuit. Ils parcoururent ainsi les provinces de l'île les plus éprouvées, affermissant partout les catholiques dans leur foi, relevant ceux qui étaient tombés, soutenant les faibles, encourageant les timides. De concert avec le vertueux prélat qui exerçait, à Armagh, les fonctions épiscopales, ils pourvurent, autant qu'il leur fut possible, au veuvage des paroisses, ranimèrent le zèle des bons prêtres, les instruisirent de leurs devoirs et de la conduite qu'ils avaient à tenir dans des

(1) Bonucci, *Istor. della Vita*, etc., *del servo de Dio Pascasio Broet*.

circonstances si critiques. Grâce aux amples pouvoirs dont ils étaient pourvus, ils réhabilitaient des mariages illégitimes; ils relevaient des censures et de l'excommunication ceux qui les avaient encourues en prêtant les serments exigés par Henri VIII, ou en fréquentant les réunions schismatiques et les cérémonies du nouveau culte.

Les populations catholiques, averties de proche en proche de la mission des nonces du Saint-Siège, mettaient à profiter de leur présence tout l'empressement que leur permettait la prudence; mais ils ne purent modérer assez leurs démarches pour les dérober aux agents du roi persécuteur. Ceux-ci remarquèrent enfin ce mouvement inaccoutumé et redoublèrent de vigilance et de cruauté : ils multiplièrent leurs recherches et leurs visites inquisitoriales, et parvinrent à découvrir l'action des PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron. Ils mirent leurs têtes à prix; sur de simples soupçons, ils exerçaient contre les catholiques les violences les plus atroces pour les forcer de signaler ceux qui recelaient les envoyés du Saint-Siège.

Les Pères, témoins des terribles épreuves que leur présence attirait aux catholiques, prirent le parti de retourner en Écosse, au grand regret des infortunés qu'ils avaient soutenus et soulagés (1).

Leur premier soin, en arrivant en Écosse, fut d'envoyer à Rome une relation précise de l'état de la religion en Irlande, de ce qu'ils y avaient fait en faveur des catholiques pendant trente-quatre jours de courses et de souffrances. S. Ignace s'empressa de porter à la connaissance des religieux de son Ordre, répandus en Italie, des nouvelles qu'ils attendaient avec la plus vive impatience. « Nous avons reçu, leur disait-il, de nos Pères d'Irlande, des lettres dont je vous transmets ici le résumé. Par une grâce et une protection spéciales de la Providence, ils ont pu pénétrer en Irlande et y séjourner, trente-quatre jours, pendant le Carême. Ils ont eu beaucoup à souffrir pour l'amour de Notre-Seigneur; mais il leur a été donné, à ce prix, de réconcilier avec Dieu un grand nombre

(1) *The Irish Ecclesiatical Record.* (Dublin, 1870, nos 67 et suiv.) par le P. Hogan.

d'âmes, en les admettant au sacrement de Pénitence, en les relevant des censures et des excommunications qu'elles avaient encourues. Ils accordaient *gratis* aux pauvres les indulgences de l'Église, et imposaient aux autres des satisfactions pécuniaires, qu'ils avaient soin de faire distribuer, pour l'amour de Dieu, en leur présence et devant l'Évêque, aux indigents et aux malades, et d'en appliquer une partie à la réparation des églises. Cependant les affaires de ce pays, en punition de nos péchés, sont dans un tel état, que nous sommes moins effrayés des nouvelles d'Allemagne.

« Tous les principaux seigneurs, excepté un, qui était même sur le point de suivre leur exemple, se sont rangés du côté du roi d'Angleterre, qu'ils ont juré de reconnaître pour leur chef *in spiritualibus et temporalibus,* promettant de plus de brûler les lettres apostoliques qui leur parviendraient, et, *si quos iveenissent hujus viæ viros, vinctos perducrent in Angliam, vel ad ejus vicarium in Hibernia.* En sorte que, réduits à l'impossibilité de poursuivre leur mission de paix et de miséricorde, nos Pères sont retournés sains et saufs en Écosse. Ils s'y arrêteront, si nos lettres leur parviennent à temps pour les en avertir; sinon, ils reviendront ici, où nous avons besoin de leur concours (1). »

Ces lettres n'étaient pas encore parvenues à leur destination, lorsque les deux nonces se virent dans la nécessité de sortir d'Écosse. L'espoir d'y rendre quelques services à la religion et leurs premières instructions les avaient déterminés à retourner directement dans cette contrée pour conférer, avec le roi, des moyens de préserver la religion de ses sujets des dangers dont la menaçaient le voisinage de l'Angleterre et les desseins d'Henri VIII. Mais déjà les mêmes causes avaient créé à ce bon prince tant et de si graves difficultés, qu'elles absorbaient tous ses moments et toutes ses préoccupations. Peu content de s'être déclaré roi d'Irlande, Henri VIII nourrissait encore

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, append. n° 5, pag. 389. Cette lettre est datée de Rome, le 1er juin 1542.

le projet d'unir à sa couronne celle d'Écosse. Aussi avait-il vu avec un vif dépit le mariage de Jacques V, d'abord avec Magdeleine de France, puis avec la fille de Claude de Guise, tout dévoué à François Ier, et le refus que lui avait fait ce prince d'avoir avec lui des entrevues sur des intérêts communs. Pendant le séjour des deux nonces en Irlande, Jacques V fut de nouveau invité par le roi d'Angleterre à un rendez-vous à York, où ils confèreraient ensemble sur des questions semblables. Mais de fidèles conseillers persuadèrent à Jacques V de se méfier d'un prince qui, accoutumé à trahir sa foi et sa parole, voulait peut-être l'associer à son apostasie ou lui imposer sa suzeraineté, sauf à le retenir prisonnier, en cas de refus. C'était bien, en effet, le dessein du roi d'Angleterre ; déçu dans ses perfides pensées, celui-ci déclara la guerre à Jacques V, sous le faux prétexte qu'il avait violé la trêve conclue entre eux. Il envoya en Écosse, sous les ordres du duc de Norfolk, une armée à laquelle Jacques V opposa dix mille hommes commandés par Gordon. Après des succès et des revers de part et d'autre, le roi d'Écosse leva une seconde armée de quinze mille hommes dont il donna le commandement à Olivier Sinclair. Les nobles Écossais, irrités du choix d'un chef, qui leur était inférieur par sa naissance, dédaignèrent de servir sous ses ordres, et jetèrent ainsi le plus affreux désordre dans le camp. Norfolk en profita pour les attaquer; mais il n'eut qu'à les poursuivre, car tous prirent la fuite, ou déposèrent les armes.

Cette honteuse défaite, l'insurrection de la noblesse, les trahisons du parti anglais à la cour d'Edimbourg, causèrent un si grand chagrin à Jacques V qu'il y succomba, à l'âge de 32 ans, le 13 décembre 1542, ne laissant d'autre héritier de sa couronne que Marie Stuart, qu'il avait eue, huit jours auparavant, de Marie de Lorraine, sa seconde femme (1).

Si les deux nonces du Saint-Siège ne furent pas témoins de ces derniers évènements; ils eurent la douleur d'en voir les présages dans les agitations du parti, à la fois anti-catho-

(1) Spondan., *Annal. Eccles. Baronii continuat.* ad ann. 1542-VIII. — Raynald., *Annal. Eccl.* ad ann. 1542, n° 51.

lique et anti-français, que le schisme et l'hérésie avaient formé en Écosse en faveur du roi d'Angleterre. Ce fut surtout cette faction qui ferma aux deux nonces l'accès du trône; ils furent donc contraints de mettre fin à leur mission, sans avoir eu la consolation d'en confier les résultats au seul prince catholique qui aurait pu les entretenir ou les sauvegarder.

Les PP. Broet et Salmeron s'embarquèrent pour Dieppe, d'où ils se rendirent, à pied, à Paris. Ils y trouvèrent les lettres dont parlait plus haut S. Ignace, et qui les invitaient à passer d'Irlande en Écosse, avec la même mission et la même qualité. Déjà ils avaient rempli l'intention exprimée dans ces missives; ils auraient donc pu continuer leur route vers Rome, pour y porter eux-mêmes la réponse; mais l'esprit d'obéissance dont ils étaient animés leur persuada qu'ils devaient, avant de passer outre, avertir S. Ignace des tentatives qu'ils avaient faites en Écosse, et attendre la décision de leur supérieur ou du Souverain-Pontife, bien décidés à aller affronter, en Écosse, tous les obstacles et les périls qu'ils étaient certains d'y retrouver. Mais le Saint-Père, content de leurs dispositions et de ce qu'ils avaient fait, les rappela à Rome par l'indermédiaire de leur supérieur.

Les PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron, laissant à Paris François Zapata, qui devait y compléter ses études théologiques, reprirent aussitôt, à pied, la route de Lyon. Ils y arrivèrent extenués de fatigues, le visage pâle et amaigri, les habits usés par tant de voyages, les forces affaiblies par de longues et douloureuses privations. Un pareil état était plus propre à provoquer la compassion générale que les rigueurs de la police : ils furent néanmoins arrêtés et jetés en prison. Il est possible que les esprits, encore plus surexcités qu'à leur premier passage par la guerre ouverte entre le roi de France et l'Empereur, fussent portés à voir en eux, des espions espagnols et à les traiter comme tels. Mais il est plus probable encore, il est même certain que le roi Henri VIII, en révolte contre l'Église, entretenait à Rome, à Paris, à Lyon, et un peu partout, des espions moins imaginaires et plus fourbes, qui, occupés à épier les preuves des rapports entre le Pape et les catholiques anglais, s'empressaient de les signaler à

leur gouvernement lorsqu'ils avaient pu en surprendre, ou simplement en suspecter quelques-unes. Ainsi, un agent ou espion d'Henri VIII, à Lyon, mit tant de soins et de zèle à annoncer au roi, son maître, l'arrestation des deux envoyés pontificaux et les causes de leur emprisonnement, qu'on peut supposer qu'il n'y avait pas été étranger.

« Dernièrement, lui écrivit-il le 31 juillet, deux moines espagnols ont été dans votre royaume d'Irlande, envoyés par l'Évêque de Rome, pour machiner avec O'Donnel contre Votre Majesté. Ils ont traversé l'Écosse, grâce à des lettres de recommandations au roi de ce pays. Avec eux était envoyé pour le même dessein Farquhard, frère de l'Évêque des Iles, lequel réside à Jcolm-Kille (1), entre l'Écosse et l'Irlande. Il y a deux jours (29 juillet), que les deux Espagnols et le frère de l'Évêque arrivèrent ici, de retour d'Irlande, où ils n'ont eu aucun succès, disent-ils, parce que le roi d'Écosse n'a pas tenu sa promesse. Tel est l'aveu que ces deux moines ont fait eux-mêmes au lieutenant de cette ville; car ils y ont été arrêtés comme espions (2). »

C'est sur cette bonne nouvelle que William Paget laisse son royal correspondant. Il aurait pu cependant ajouter que déjà une haute intervention avait rendu à la liberté les envoyés du Saint-Siège. En effet, le cardinal de Tournon et le cardinal Gaddi, abbé commendataire de Saint-Martin-d'Ainay, qui se trouvaient

(1) Ou Kolmkil (Columbani Cella), ainsi appelé à cause d'un monastère de S. Colomban, qui y était situé, sur la côte occidentale de l'Ecosse.

(2) There hath lately bin in yor Majesty's land of Ireland two Freres Spaniardes sent thither by the Bishop of Rome to practise With O'Donnell against your Majesty. They passed through Scotland With letters of commendation to the King of the Scots. With them was sent for that purpose the Bishop of the Isles'brother, that is, Farquhard Farquhardson, wich Bishop lyeth at Icolm-Kille, between Scotland and Ireland. The two Spaniardes and the Bishop's brother be arrived within these two days in this thown on their return from Ireland, where, as they say, they have done no good, because the Scottish King kept not is promise. And this confession have these two Freres made to the Lieutenant of this town, for here they were arrested for spies. » (Calendar of Foreing state Papers. — Cité par le P. Hogan dans son *Hibernia Ignatiana*, tom. I, pag. 8.

alors à Lyon, réparèrent cette méprise, dès qu'ils l'eurent connue, et réclamèrent, pour les vertueux prisonniers, les honneurs dûs à des nonces du Saint-Siège. Ensuite, pour les préserver de semblables aventures dans le reste de la route, ils leur fournirent de l'argent, des chevaux et des guides (1). Grâces à ces généreuses attentions, les PP. Broet et Salmeron parvinrent sains et saufs à Rome, d'où ils étaient partis environ un an auparavant.

Telle fut l'issue de la légation d'Irlande. Si, par les adorables jugements de Dieu, elle n'eut pas tous les résultats qu'on aurait désirés, elle prouva du moins la sollicitude du Souverain-Ponitfe pour cette portion désolée de l'Église de Jésus-Christ, et le filial dévouement de ses deux représentants à ses ordres et à ses intentions.

Les PP. Broet et Salmeron y opérèrent néanmoins tout le bien qu'il était humainement possible de faire, et, par leurs héroïques efforts, ils acquirent le mérite et la gloire d'ouvrir la voie à ceux de leurs frères qui, peu d'années après, devaient entrer et mourir dans cette sanglante mission.

Au récit que nous venons de faire, le P. Orlandini ajoute certains détails qui appellent, de notre part, quelques observations. Si nous l'en croyons, Robert Waucop, désolé que le résultat de cette mission n'eût répondu ni à ses vœux, ni aux généreux efforts des délégués apostoliques, ni aux saintes et prudentes mesures qu'ils avaient prises, résolut de se rendre lui-même en Irlande. « Je vois bien, se serait-il écrié, que mes ouailles n'écouteront que la voix de leur pasteur ! — Il partit donc aussitôt de Rome pour l'Irlande, continue le P. Orlandini, et, malgré les périls dont il était environné, mais dont la Providence le délivra toujours, il parcourut tout son diocèse au grand avantage de son peuple (2). » Que Robert Waucop, dans un mouvement de zèle pastoral, ait fait cette pieuse exclamation, on peut le croire : qu'il ait formé le projet de se rendre en Irlande, c'est encore possible; mais qu'il l'ait accompli de suite, et qu'il en soit revenu pour assister aux premières sessions du

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. III, nos 58 et seqq.

(2) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. III, no 61.

Concile de Trente, comme le dit le P. Orlandini, nous ne saurions l'admettre.

Dans son *Essai historique sur le P. Claude Le Jay*, l'auteur a suivi ce prélat mois par mois, et presque pas à pas, dans le cours des missions qu'il remplit en Allemagne, pendant la légation des PP. Broet et Salmeron, et jusqu'à la translation du Concile de Trente à Bologne, en 1547 (1). Or, nous ne pouvons y découvrir l'intervalle de temps qu'il aurait pu prendre pour faire le voyage d'Irlande et la visite pastorale de tout son diocèse.

En effet, lorsque les PP. Broet et Salmeron se mirent en route pour l'Irlande, le 10 septembre 1541, Waucop se trouvait à Rome, d'où, sur l'ordre de Paul III, il partit, le 17 janvier 1542, pour l'Allemagne avec les PP. Le Jay et Bobadilla. Les deux nonces arrivèrent en Écosse, vers le 12 février 1542, et, en Irlande, peu de jours après l'ouverture du Carême (21 février). Ils y restèrent jusqu'à la fête de Pâques, qui, cette année-là, tombait le 9 du mois d'avril. Leur retour en Écosse et le séjour qu'ils y firent les conduisirent jusqu'aux premiers jours du mois de mai. La traversée d'Écosse à Dieppe, et leur voyage, à pied, de cette ville à Paris, prirent à peu près quinze jours. Ils s'arrêtèrent environ deux mois à Paris, soit pour consulter Rome, soit pour en attendre la réponse. D'après l'ordre qu'ils en reçurent, ils partirent pour Lyon, où ils parvinrent le 28 ou le 29 juillet, et restèrent trois ou quatre jours dans les prisons de la ville. En supposant qu'ils ne mirent que quinze jours pour faire, à cheval, le voyage de Lyon à Rome, ils n'y seraient parvenus, au plus tôt, que vers la fête de l'Assomption (1542). Or, à cette époque, Waucop résidait, en qualité d'internonce, dans un couvent de Bénédictins anglais, non loin de Ratisbonne, d'où il se rendait, quand il le fallait, là où l'appelaient ses fonctions (2). Il en

(1) *Le P. Claude Le Jay. — Essai historique* (Lyon, 1874, in-8°, chez Briday), liv. II, liv. III, *passim*, v. la table des matières.

(2) Raynaldi nous a conservé une lettre de Waucop (ou Wanchop, comme il l'écrit), adressée de Saltzbourg, le 1er octobre 1542, au cardinal de Sainte-Croix, à qui il se plaint de la répugnance que lui montrent, pour le Concile général, des prélats et des princes catholiques. (Raynald., *Annal. Eccles.*, ad ann. 1542, n° 45.)

revint, au mois de novembre, pour rendre compte à Paul III des affaires religieuses d'Allemagne.

Le 17 avril 1543, le Souverain-Pontife le renvoya, avec le même titre, en Bavière, où nous le voyons remplir aussitôt sa mission à Ratisbonne, à Ingolstadt, etc., quelquefois avec le P. Le Jay, toujours de concert avec lui, jusqu'au mois de décembre (1545), époque où ils assistèrent tous les deux à l'ouverture du Concile de Trente, Waucop, comme archevêque d'Armagh, le P. Le Jay, comme procureur du cardinal Othon Truchses. L'un et l'autre suivirent l'assemblée à Bologne, quand elle y fut transférée par ordre du Souverain-Pontife, le 12 du mois de mars de l'an 1547 : le P. Le Jay y resta jusqu'à la suspension du Concile, prononcée le 17 septembre 1549. Le nom de Waucop est constamment compris parmi ceux des assistants, depuis la première session jusqu'à celle du 15 septembre 1547, qui prorogea indéfiniment la onzième session (1).

Or, on ne saurait trouver, entre des dates si exactes et si rapprochées les unes des autres, l'intervalle de temps qu'il aurait fallu à Robert Waucop pour faire le voyage d'Irlande et la visite pastorale de son vaste diocèse. Toutefois, le P. Orlandini est un écrivain trop sincère et trop sérieux pour hasarder des assertions qui n'auraient pas reposé sur des documents sinon complets, du moins présentables. C'est pourquoi, on pourrait croire, que, trompé par l'insuffisance de ses renseignements, il a transporté en Irlande les œuvres de zèle que l'archevêque d'Armagh opérait en Allemagne, parmi les catholiques irlandais, anglais et écossais, dispersés dans cette contrée par la persécution d'Henri VIII. Il n'y aurait donc guère dans son récit qu'une confusion de lieux. Nous aimons mieux croire qu'il y a une confusion de dates. D'autres documents nous apprennent en effet que Waucop traversa le détroit, non pas de suite après le retour des deux nonces, mais seulement plus de six ans après, et pour de nouvelles raisons amenées par des circonstances ultérieures. L'ordre chronologique demanderait peut-être qu'elles ne fussent relatées qu'à leur tour, mais

(1) Voir, dans le P. Labbé, (*Concil., Trident.*), les listes des signataires, après chaque session.

la nécessité d'éviter d'ennuyeuses redites nous engage à les rappeler à la suite de la légation d'Écosse, dont elles furent comme le complément.

Henri VIII, qui, appuyé par son parlement, avait pris les titres de roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, voulait encore, comme nous l'avons déjà remarqué, y ajouter celui de roi d'Écosse : il ne vécut pas assez pour l'obtenir et le porter; mais, avant de mourir, il prit des mesures pour l'assurer à son fils Édouard avec la main de la princesse Marie, fille de Jacques V. A sa mort, arrivée le 29 janvier 1547, le duc de Sommerset, oncle du jeune prince, et *protecteur* du royaume, pendant sa minorité, poursuivit le projet d'unir la couronne d'Écosse à celle d'Angleterre par le mariage d'Édouard avec la fille de Jacques V. Il était soutenu, dans sa politique, par le parti anglais que les agents d'Henri VIII avaient formé à la cour d'Édimbourg, et qui avait déjà opposé tant d'obstacles aux PP. Broet et Salmeron. Mais, encore plus acharné contre l'Église que son maître, il s'efforça, d'accord avec Crammer, archevêque apostat de Cantorbéry, de greffer, pour ainsi dire, l'hérésie sur le schisme d'Henri VIII, et de l'établir, dans les trois royaumes, sur les ruines de la religion catholique, dont le feu roi avait du moins respecté les dogmes et même, en grande partie, les pratiques et les cérémonies liturgiques. Ils firent appel au fanatisme des plus célèbres disciples de Luther et de Zwingle; et ceux-ci, assurés de la connivence et de la protection du gouvernement, se répandirent dans l'Angleterre et l'Irlande avec tant d'insolence qu'ils soulevèrent partout les plus vifs mécontentements, et suscitèrent de violentes séditions : les uns se déclaraient pour leurs erreurs, les autres soutenaient la *religion* d'Henri VIII; les catholiques, favorisés par toutes ces divisions, se levèrent en masse et formèrent à leur tour un parti assez fort pour affirmer hautement ses croyances. Une réaction si hardie aurait pu modérer le gouvernement dans ses excès, si elle avait ramené l'organisation de la ligue des principaux catholiques, qui, sept ou huit ans auparavant, avait manqué à sa foi et abandonné le Souverain-Pontife et ses deux envoyés (1). Les catholiques, du

(1) André Duchesne, *Hist. d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, liv. XXI.

moins, purent mettre quelque espoir et puiser quelque courage dans la ferme attitude de la reine douairière d'Écosse, alors efficacement secondée par le roi de France. Cette princesse, persuadée qu'une solide alliance de l'Écosse avec la France était le plus puissant moyen de le soustraire au joug de l'Angleterre et de le préserver ainsi de l'hérésie, ne voulut jamais consentir à un projet de mariage, qui, d'après le plan d'Henri VIII, obstinément poursuivi par le duc de Sommerset, devait unir la couronne d'Écosse à celle d'Angleterre. Elle réservait la main de la jeune reine au Dauphin, fils d'Henri II; et, pour ôter aux Anglais tout espoir de faire échouer ce dessein, elle envoya sa fille à la cour de Paris, pour la former aux inclinations et aux manières françaises (1548-juin).

Le duc de Sommerset avait alors trop à faire contre les factions qui troublaient son repos et menaçaient son pouvoir en Angleterre. D'ailleurs, la reine douairière, soutenue d'abord par le comte d'Essé, ensuite par le comte de Termes, commandants du corps de troupes, mis à sa disposition par Henri II, affermissait son pouvoir, au détriment de celui du comte d'Aran, trop favorable au schisme et à l'hérésie, et tenait en échec le parti anglais, si audacieux sous le règne d'Henri VIII. De son côté, Henri II profitait de la perturbation, répandue en Angleterre, pour s'emparer des forts qui défendaient Boulogne et faire rentrer, par force ou par traité, cette place sous sa domination.

Cet état de choses encourageait les Écossais fidèles à leur religion, et ranimait les espérances des catholiques irlandais, qui comptaient sur les événements et sur le secours de la France (1).

Informé de ces diverses circonstances, Robert Waucop, à qui la suspension du Concile laissait des loisirs, crut qu'elles lui offraient une occasion favorable de reprendre la mission que les PP. Broet et Salmeron avaient entreprise dans des temps où toutes sortes d'obstacles étaient réunies pour l'entraver, et d'aller lui-même encourager ou diriger les efforts que faisaient les catholiques irlandais, au milieu de la perturbation générale,

(1) André Duchesne, *Hist. d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, liv. XXI. — Tytler, *History., of Scotland*, tom. IV, pag. 424-425.

pour reconstituer leur parti et revendiquer la liberté de leur religion. Il demanda donc au Souverain-Pontife l'autorisation, ou il en reçut peut-être la mission, de se rendre sur les lieux, d'y étudier l'état des choses et des esprits et de prendre, en faveur des catholiques, toutes les mesures que lui conseilleraient sa prudence et celle des hommes les plus sages d'Irlande et d'Écosse. Il suivit la même route que les PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron; et comme, à leur exemple, il devait se rendre d'abord à la cour d'Édimbourg, il s'arrêta quelques jours à Paris, pour communiquer ses projets au roi de France et réclamer sa haute protection. Henri II ne pouvait pas le recommander au gouvernement anglais qui avait, en Écosse et en Irlande, des intérêts bien différents des siens, mais il lui donna, pour Marie de Lorraine, une lettre où il lui recommandait, dans les termes suivants, la personne, la mission et les intérêts du vénérable prélat :

« Madame ma bonne sœur, si vous avez sceu quel personnage est l'archevesque d'Armacan, présent porteur, son allée par delà vous sera très agréable, pour le bien qui s'en peut espérer, estant de la bonne et saincte vie qu'il est, et de telle édification pour le bien de la religion, que vous n'en pouvez avoir que très-grand contentement. Et pour autant qu'il mérite d'estre bien et favorablement traité, j'ay bien voulu, Madame ma bonne sœur, vous escrire cette lettre en sa faveur, pour vous prier tant affectueusement que faire je puis, vouloir donner ordre que l'empeschement qui luy est donné par delà en la joyssance de l'abbaye de Driburht (Dryburgh) dont il a esté bien et justement pourveu, cesse.

« Escript de Meullain, le 11me jour de may 1549 (1). »

Cette lettre obtint sans doute son plein et entier effet, auprès d'une princesse si dévouée à la religion, et, en ce moment, assez puissante pour faire respecter sa protection. Nous croyons que Waucop, entré en Écosse vers le commencement du mois de

(1) Reproduite par M. Francisque Michel, *Les Écossais en France*, etc., tom. I, page 476.

juin (1549), s'y arrêta quelques jours pour communiquer à Marie de Lorraine les motifs de son voyage en Irlande et convenir, avec elle ou avec ses conseillers, des moyens d'exécuter une si sainte entreprise et du concours qu'ils pouvaient y donner. Il se remit ensuite en route pour les îles Hébrides, d'où il entra en Irlande, soutenu par l'influence du gouvernement écossais, mais surtout par sa confiance en Dieu. Ce fut alors qu'il opéra dans ce pays, particulièrement dans son vaste diocèse d'Armagh, au grand avantage des catholiques, les prodiges de zèle, dont parle le P. Orlandini, sans entrer dans les détails (1).

Des historiens protestants ou malveillants ont prétendu que le but du voyage de Waucop, en Irlande, était d'y fomenter, d'accord avec la reine douairière d'Écosse, une révolte contre l'Angleterre; mais ils trahissent ou ils expliquent eux-mêmes leur pensée quand ils ajoutent que ce complot tendait à arrêter, dans cette île, les progrès de l'hérésie (2); c'est-à-dire que l'archevêque d'Armagh se proposait de préserver son peuple de la révolte du gouvernement anglais contre Dieu et son Église. Nous acceptons l'accusation réduite à ces termes; et nous avouons que Robert Waucop n'épargna rien pour la mériter, pendant un séjour, dont on ne précise pas la durée, mais qui ne fut pas de plus de dix mois. Il reprit la route de l'Écosse, où il arriva vers le mois d'août 1550, au moment où Marie de Lorraine se préparait à passer en France pour y voir la jeune reine d'Écosse, sa fille, et s'entendre avec Henri II sur les intérêts de ce royaume. Il est probable que Robert Waucop accompagna la reine douairière en France; du moins nous le rencontrons, vers le même temps, à la cour de France, où il dut appuyer, par ses propres informations, les vues et les demandes de cette vertueuse princesse. Quoiqu'il en soit, l'archevêque d'Armagh, après un court séjour à Paris, alla rendre compte au Souverain-Pontife et de sa mission et de toutes les observations qu'il avait faites sur l'état de la religion dans les trois royaumes.

(1) *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. III, n° 61.

(2) Francisque Michel, *Les Écossais en France et les Français en Écosse*, tom. I, pag. 475.

Le temps qu'il avait consacré à recueillir ces renseignements, les PP. Broet et Salmeron l'avaient employé à continuer les travaux auxquels les avait arrachés leur voyage en Irlande. A peine de retour à Rome, ils s'étaient mis à partager, avec leurs confrères, les fonctions sacerdotales; mais bientôt après, ils reçurent diverses missions qui les séparèrent l'un de l'autre. Nous les séparerons aussi désormais dans notre récit, pour suivre le P. Paschase Broet, principal objet de ces *Mémoires*.

Le P. Broet se livrait depuis deux mois, à Rome, au ministère de la prédication et de la confession, lorsque le cardinal Cervini, averti de son retour, écrivit à S. Ignace une lettre pressante où il le priait de confier à ce religieux le soin d'aller donner, à Montepulciano, les exercices d'une mission, et de le mettre ensuite à la disposition de l'Évêque de Foligno, dont le diocèse n'avait pas moins besoin de secours spirituels.

S. Ignace ayant accédé aux désirs de l'illustre cardinal, le P. Paschase Broet partit aussitôt pour Montepulciano. Pendant plus d'un mois, il se dévoua nuit et jour au bien de la population. Afin que ses travaux fussent plus féconds, il forma trois auditoires différents, à chacun desquels il adressait, tous les jours, des instructions adaptées à leur portée et à leurs besoins particuliers : l'un comprenait les hommes d'affaires, les pères et mères de famille; l'autre était composé de la jeunesse livrée aux études ou à l'apprentissage; dans le troisième, il réunissait les enfants encore en bas âge. A ceux-ci il enseignait les éléments de la doctrine chrétienne; il la leur expliquait d'une manière si simple, si claire et si nette, avec tant de bonté et d'intérêt, que non seulement tous s'empressaient d'accourir à ses leçons, mais qu'un grand nombre de personnes, qui sentaient le besoin de refaire ou de fortifier leur instruction religieuse, se mêlaient volontiers à cet auditoire enfantin.

Dans ses conférences aux jeunes gens, ou plutôt dans ses entretiens familiers avec eux, il s'attachait à les bien pénétrer des grandes vérités de la religion; à les leur prouver par des raisons solides, lumineuses et précises, en sorte qu'ils pussent eux-mêmes, dans l'occasion, les démontrer à d'autres, ou confondre les incrédules.

Ses instructions aux familles, aux personnes livrées aux occu-

pations domestiques, aux affaires, roulaient ordinairement sur les commandements de Dieu et de l'Église, sur les préceptes de l'Évangile, c'est-à-dire sur les devoirs du chrétien. Aux uns et aux autres, il donnait des règles de conduite tirées de la sainteté de leur religion, et appropriées à leur condition respective.

Après avoir ainsi cultivé, pendant cinq semaines, la ville de Montepulciano, à la grande satisfaction du cardinal Cervini et de toute la population, le P. Paschase Broet se rendit à Foligno, vers le commencement de l'an 1543. L'Évêque, qui voulait se servir de lui pour régénérer son peuple, l'employa tout d'abord à rétablir la discipline et la ferveur dans une communauté de religieuses, où la règle avait, depuis longtemps, cessé de régner. Dans l'intention du pieux prélat, cette œuvre devait mettre fin à un état de choses, qui, trop connu dans la ville, aurait certainement nui au succès de la mission, si on ne l'avait pas réparé. Il paraît, néanmoins, que le mal n'était pas très profond, à en juger par la facilité avec laquelle le P. Broet le déracina. Il est vrai qu'il avait, pour ces sortes d'œuvres, une aptitude vraiment surprenante. Il les entreprenait et les poursuivait avec une prudence, une douceur et une piété qui le dispensaient presque toujours de recourir à d'autres moyens. Il connaissait si bien toutes les ressources des exercices spirituels et les appliquait avec tant de discernement et d'opportunité qu'elles étaient toujours acceptées, comme de leur propre choix, par les âmes confiées à sa direction. Il n'en fut pas autrement des religieuses de Foligno. Touchées, dès le premier jour, du ton et de l'accent de sainteté avec lequel il les invita à chercher dans les exercices spirituels les moyens de se rapprocher de la perfection de leur état; elles acceptèrent avec reconnaissance sa proposition et ses avis, et entrèrent aussitôt en retraite, pleines de confiance dans sa sagesse et ses lumières. Leur docilité pour lui leur en donna une très grande pour les inspirations et les mouvements de la grâce. Aussi sortirent-elles de cette retraite toutes changées et entièrement dévouées aux devoirs de leur profession.

Pendant qu'il les dirigeait dans cette voie, le P. Broet avait remarqué qu'un certain nombre des membres du clergé ne

réparaient point, par une conduite édifiante, le scandale qu'aurait pu causer un couvent de religieuses rebelles à l'esprit de leur règle. Ce désordre, sans être général, était néanmoins d'autant plus grave, qu'il ne trouvait pas un contrepoids dans l'éducation et l'instruction cléricales. Car, à cette époque, les séminaires diocésains n'étant pas encore institués, la plupart des sujets qui se destinaient à l'état ecclésiastique ne faisaient que des études irrégulières et incomplètes, en sorte que très peu apportaient aux fonctions sacerdotales les connaissances nécessaires ; et l'ignorance de leurs devoirs les amenait naturellement à les négliger. Ce désordre, on avait à le déplorer dans le clergé de Foligno. Or, le P. Paschase Broet vit là un danger sérieux pour la plupart de ces ecclésiastiques et pour la religion du peuple. Pour y obvier autant qu'il était en lui, il ne se contenta pas de leur faire des conférences sur leurs obligations ; il établit encore, avec la coopération de quelques prêtres instruits et pieux, des cours d'études où tous les ecclésiastiques de bonne volonté pouvaient aller, à une heure indiquée, acquérir du moins l'instruction indispensable pour l'exercice de leurs fonctions. Il présida lui-même ces réunions, tant qu'il resta à Foligno, et y dressa des règlements, qui continuèrent à être suivis après son départ.

Ces occupations, quoique très importantes, ne le détournaient point du ministère apostolique qu'il exerçait dans la ville. Il n'avait à lutter ni contre l'hérésie, ni même contre l'impiété ; mais il devait combattre contre la corruption générale, qui régnait dans cette population (1). Pendant trois mois, il attaqua, dans ses instructions journalières, le dérèglement des mœurs, avec une énergie et une persévérance, qui assurèrent à son zèle les succès les plus consolants. Son confessionnal ne tarda pas à être assiégé par des personnes de toutes conditions, qui, touchées de ses prédications chaleureuses, mais toujours paternelles, voulaient lui faire l'aveu de leurs péchés, et prendre, à ses pieds, la résolution de conformer leur vie aux préceptes de leur religion. Elles recevaient toutes, des avis et de la direction

(1) Bonucci, *Istor. della vita del servo di Dio Pascasio Broet.*

du serviteur de Dieu, le courage et les moyens de s'affermir dans ces dispositions, et souvent de faire les héroïques sacrifices que demandait leur retour aux pratiques religieuses. Il s'opéra ainsi, dans les mœurs publiques, une transformation générale. Lorsque le P. Paschase eût terminé son œuvre, le premier pasteur du diocèse put le bénir d'avoir rétabli dans beaucoup de familles l'honneur et la paix que l'immoralité en avait bannie, soumis aux saintes lois du mariage des alliances illégitimes, et mis fin à d'autres scandales qui n'affligeaient pas moins la religion (1).

Le P. Broet était à peine retourné à Rome, que, sur les instances des cardinaux de Carpi et de Sainte-Croix, il reçut de S. Ignace une mission plus difficile encore que celle de Foligno (2). Ces prélats, deux des membres les plus éminents du sacré Collège, étaient aussi deux puissants protecteurs de la Compagnie de Jésus; et l'œuvre qu'ils demandaient importait également à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Pour tous ces motifs, le saint fondateur s'empressa de satisfaire ces deux princes de l'Église; et, comme il s'agissait de la réforme d'une grande communauté religieuse, il la confia à celui de ses compagnons qui réussissait le mieux dans ces sortes d'entreprises, c'est-à-dire au P. Paschase Broet.

Il y avait à Lezo, dans le voisinage de Reggio, en Lombardie, un couvent de filles, qui, ayant secoué le joug de la règle, opposaient encore à l'autorité ecclésiastique une résistance scandaleuse. Avant d'en venir aux mesures extrêmes, on voulut essayer une dernière tentative de conciliation; et ce fut alors que S. Ignace la confia au P. Paschase Broet.

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, lib. IV, n° 11. — Bonucci, *Istor. della vita del servo di Dio Pascasio Broet.* — P. Boero, *Vita del servo di Dio Pascasio Broet*, liv. I. c. VI.

(2) Les PP. Orlandin, Bonucci et son nouvel éditeur disent que le P. Broet partit directement de Foligno pour Lezo, dans les environs de Reggio. Mais S. Ignace, dans une lettre générale, adressée à la Compagnie en Espagne, et datée de Rome, dit positivement que le P. Broet partit de cette dernière ville, où il s'était rendu par conséquent, après sa mission de Foligno : « Maestro Pascasio se parti de *aqui* por mandato de los reverendissimos cardinales Santa-Cruz y Carpi, para reformar un monastero en Lezo en Lombardia. » — *Cartas de S. Ignazio*, tom. I, pag. 171.

Les religieuses du couvent de Lezo, informées de l'intention des supérieurs, se rassurèrent un peu en apprenant qu'ils avaient laissé au P. Broet le soin de l'exécuter. Peut-être comptaient-elles sur la douceur et la charité, bien connues, de l'homme de Dieu pour obtenir une réforme mitigée et assez aisée à supporter. Quoiqu'il en soit, lorsque le P. Paschase Broet se présenta pour remplir sa mission, elles le reçurent avec de grands témoignages de respect et de gratitude. Ces marques de déférence étaient sincères, mais elles étaient fondées sur des motifs illusoires, et sur une fausse persuasion : les religieuses comprirent bientôt que le P. Paschase entendait opérer parmi elles une réforme sérieuse, et que la douceur n'excluait pas en lui la fermeté. Il lui en fallut beaucoup en effet pour ramener le règne de la règle dans une communauté qui prétendait la subordonner à des conditions que lui dictaient le relâchement et l'amour-propre. Ce ne fut que par la réunion de la douceur, de la prudence et de l'énergie que le P. Broet parvint, avec l'aide de Dieu, à remplir sa mission, à la satisfaction des hommes et des anges.

Ce que cette affaire lui coûta de sollicitude, de peine et de patience, il l'apprit lui-même à S. Ignace, dans une lettre où brillent d'un même éclat sa candeur et son humilité :

« Pour vous donner, lui disait-il, une nouvelle occasion de louer et de glorifier Dieu de ce qui s'est fait par sa divine majesté, et pour vous engager à prier sa divine bonté qu'elle daigne me rendre plus diligent à cultiver sa vigne, je vais dire, en quelques mots, le peu qui a été obtenu, par la grâce du Seigneur, à Reggio de Lombardie; et de là vous pourrez conclure combien je suis négligent.

« Par commission de Mgr le Révérendissime cardinal de Carpi, j'ai passé cinq mois à Reggio, occupé à réduire un couvent de Sainte-Claire, où il n'y avait plus rien de religieux que l'habit. D'abord, à mon arrivée, toutes se montrèrent bonnes, et, à les entendre, elles l'étaient. Mais quand j'abordai les questions spirituelles, elles prouvèrent bien, par leurs paroles, qu'elles n'étaient pas aussi parfaites qu'elles le disaient ou le croyaient. Comme je leur faisais une exhortation sur l'obéissance et l'abné-

gation de la propre volonté, une d'entre elles, élevant la voix, déclara, au nom des autres, qu'elles étaient prêtes à obéir aux supérieurs en tout, excepté en trois choses :

« 1° Qu'elles ne voulaient pas avoir des moines (Frati) pour « confesseurs;

« 2° Qu'elles ne recevraient point de religieuses d'autres « monastères pour les aider à se réformer;

« 3° Qu'elles n'accommoderaient pas leur manière de vivre « à l'observance de la règle. »

« Toutes avaient en propriété de l'argent, des possessions et des bestiaux.

« Comme elles persistaient dans ces résolutions, je les privai du sacrement de l'Eucharistie, le jour de la fête de l'Ascension; mais je continuai à leur faire des conférences, où je leur exposais avec douceur les raisons qui les obligeaient à changer de conduite. Les dimanches et les jours de fêtes, je leur expliquais dans le même dessein, l'Évangile du jour. Enfin, elles se résignèrent, quoique d'assez mauvaise grâce, à mettre tout en commun. Une seule y mit plus de cinquante écus d'or. La somme générale montait à plus de cent écus. On la déposa dans une caisse commune, qui fut fermée à trois clefs. Maintenant, grâces à Dieu, elles sont très contentes d'avoir consenti à cette mesure.

« J'ai rédigé, sur quelques points que je jugeais nécessaires à leur salut, des règles et des prescriptions, qu'elles ont aussi acceptées bien volontiers.

« Elles n'avaient point de supérieur stable; maintenant elles sont sous la juridiction de l'Ordinaire, qui étendra sur elles sa sollicitude pastorale (1). »

Le P. Broet ne dit rien des larmes et des prières qu'il répandait devant Dieu, ni des mortifications qu'il s'imposait pour le conjurer de changer lui-même des cœurs si longtemps fermés aux célestes inspirations et à l'esprit de la profession religieuse. Mais des historiens, à qui la vérité faisait un devoir

(1) *Vita del servo di Dio Paschasio Broet,* liv. I, cap. VI.

de suppléer à son humilité, nous ont révélé, d'après des témoignages contemporains, des actions si glorieuses à sa charité (1). Il parvint même à persuader à ces religieuses de recourir à de semblables moyens comme les plus propres à obtenir le succès d'une œuvre qui devait être le triomphe de la grâce.

Elles la méritèrent par les prières privées et les supplications publiques qu'elles firent dans cette intention ; et Dieu, touché de ces actes de foi et de repentir, inclina leur volonté à tout ce que son serviteur demandait d'elles (2).

Au mérite d'avoir heureusement accompli une œuvre si importante et si difficile, le P. Broet ajouta celui de supporter, avec une admirable patience, la maladie qui en fut la suite. Elle eut une telle gravité, que les médecins désespérèrent de pouvoir le guérir. Déjà, il avait reçu, avec l'angélique dévotion qui lui était ordinaire, les derniers secours de la religion. Ses amis pleuraient, autour de son lit, la perte qu'ils allaient faire. Le serviteur de Dieu, au contraire, la joie sur le front, leur adressait des paroles de consolation, en même temps qu'il les édifiait par son inaltérable résignation au milieu de ses souffrances, plus encore par le désir qu'il exprimait d'aller jouir de la présence de son Dieu.

Mais le P. Broet n'avait pas encore fourni la carrière à laquelle il avait été destiné ; et le Seigneur voulait, en lui prolongeant la vie, lui donner le temps d'accroître ses mérites par de nouvelles fatigues. Après des alternatives de mieux et de rechutes, il fut enfin, au bout de trois mois de souffrances, rendu à sa première santé (3).

Il n'en jouissait pas encore que déjà le cardinal Pio de Carpi, heureux du bien qu'il avait opéré à Reggio, priait S. Ignace de lui confier la mission, beaucoup plus difficile, de régénérer la ville de Faenza. La convalescence du P. Broet aurait demandé quelques jours de plus d'un repos absolu ; mais son zèle sembla lui rendre les forces que la nature n'avait pas encore recouvrées.

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, lib. IV, n° 77. — Alegambe, *Heroes et Victim. Charit.*, pag. 5-6.

(2) Iidem, *ibid*.

(3) Iidem, *ibid*.

Il partit sans attendre sa guérison complète, et arriva à Faenza le 28 octobre de l'an 1544 (1).

La ville de Faenza, une des plus importantes de l'Etat de l'Église, était aussi une des plus déréglées dans ses mœurs. Des historiens contemporains nous la représentent comme le séjour de tous les vices qui troublent les familles et les sociétés. Malheureusement, ces désordres étaient entrés si avant dans les habitudes publiques, qu'ils n'excitaient même plus de remords dans les consciences. L'intempérance et la sensualité ne connaissaient plus ni honte ni frein; la prostitution, le concubinage, n'inspiraient ni horreur ni mépris; les blasphèmes, les imprécations, les jurements, étaient passés dans le langage ordinaire et dans les entretiens familiers; les enfants, à l'exemple ou à l'école de leurs parents, s'accoutumaient, dès leur bas âge, à ces coupables propos. Des inimitiés, des haines implacables, transmises depuis cinquante ans, même depuis un siècle, de génération en génération, divisaient des familles nombreuses, et l'esprit de vengeance les portait les unes contre les autres à des atrocités qui amenaient souvent la mort de plusieurs de leurs membres, et parfois l'extinction de toute une race. Pour comble de maux, l'hérésie luthérienne, semée dans la ville par l'apostat Bernardin Ochin, s'y implantait à la faveur de ces désordres; déjà on se faisait partout un jeu des questions religieuses : sur les places publiques, dans les cabarets et les tavernes, des hommes du peuple, des artisans, des ouvriers, des manœuvres, faisaient, des redoutables mystères de la foi, le sujet ordinaire de leurs disputes insensées ou de leurs sacrilèges dérisions. Ce dont on parlait le moins, ou ce qu'on ignorait le plus, c'était la doctrine chrétienne, l'enseignement de l'Église, ses lois, ses commandements, ses augustes cérémonies, les devoirs de la religion. Aussi, les autels et les sacrements n'étaient-ils fréquentés que par quelques rares fidèles, qui protestaient, par la constance de leur foi et la ferveur de leur piété, contre la défection des uns et l'indifférence des autres (2).

Tel était, d'après le P. Orlandini, le champ que le P. Paschase

(1) Bonucci, *Istor. della vita del servo de Dio Pascasio Broet.*

(2) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, lib. V, n° 18.

avait à défricher. Loin de s'effrayer des difficultés de l'entreprise, il proportionna à la grandeur même du mal toute l'énergie dont il avait besoin pour le déraciner. Mais, au lieu de l'attaquer tout à la fois avec l'ardeur d'un zèle indigné, il sembla d'abord le négliger, pour s'appliquer à des œuvres de charité, c'est-à-dire à soulager des souffrances physiques et des misères temporelles. S'appuyant sur le concours de ceux dont la religion n'avait subi aucune atteinte de la corruption générale, il organisa avec eux, en faveur des indigents et des malades, des sociétés de bienfaisance, qui eurent sur toute la mission une influence décisive. « Quand j'arrivai à Faenza, écrivait le P. Paschase à S. Ignace, il y avait un grand nombre de pauvres et de malades abandonnés. Je me mis à parcourir la ville pour les visiter; — ce que, depuis lors, je continue à faire, chaque semaine; — et voyant qu'ils étaient également dépourvus de secours spirituels et de soins temporels, je formai, avec le consentement du vicaire général, une réunion de plusieurs hommes de bien, sous le titre de Congrégation de la Charité, à laquelle je donnai par écrit quelques règlements. Ils ont pour office de visiter les pauvres malades, délaissés de tout le monde, de pourvoir à leurs besoins spirituels, en les exhortant à s'approcher du sacrement de Pénitence et de la sainte table. Ils doivent aussi leur fournir les secours temporels que réclament leur misère et leurs infirmités, leur ménager les visites d'un médecin, les aider par de larges aumônes à en payer les honoraires et les ordonnances, et pourvoir à tout ce qui leur est nécessaire (1). »

Cette institution, qui dura de longues années, eut pour résultats immédiats de grouper, dans une œuvre de zèle et de charité, tout ce qu'il y avait de plus généreux parmi les catholiques, et de donner à leur religion l'autorité de leurs exemples et à eux-mêmes un grand ascendant sur leurs concitoyens. De plus, outre le soulagement qu'elle procurait aux malheureux et aux malades pauvres, elle les portait à l'amour et à la pratique d'une religion qui inspire de tels actes et de telles œuvres.

Quant au P. Paschase Broet, il n'y avait pas dans la ville une

(1) PP. Bonucci et Boero, *Vita del servo di Dio Pascasio Broet*, lib. I, cap. VII.

voix qui ne bénit son nom : les mécréants, les indifférents, de quelque condition qu'ils fussent, tous, également touchés de son dévouement et de sa charité pour les malheureux, partagèrent, à son égard, les sentiments de ses protégés, et lui témoignèrent la même estime, la même confiance et le même respect (1). Dès lors, les cœurs lui furent acquis, et les esprits, même les plus prévenus, se montrèrent disposés à l'écouter. Il pouvait désormais étendre son action à toutes les classes de la société et entreprendre sérieusement la régénération morale qu'il se proposait d'opérer dans la ville. Il s'efforça d'abord d'instruire le peuple des principes et des devoirs de la religion, généralement oubliés ou ignorés. Mais, pour procéder avec ordre dans une œuvre si délicate et si compliquée, il commença par les enfants, parmi lesquels il avait coutume de choisir des auxiliaires.

Il les convoquait, plusieurs fois la semaine, dans certaines églises; et là, il leur expliquait la doctrine chrétienne d'une manière si précise, si simple et si intéressante, que non seulement son jeune auditoire lui montrait la même docilité que les enfants de Foligno, mais qu'il s'augmentait, à chaque leçon, des parents eux-mêmes et de personnes de tout âge et de toute condition, désireuses d'acquérir une instruction qui leur manquait.

Ce que le P. Paschase faisait dans les églises, en faveur des enfants du peuple, il allait le renouveler dans les écoles, auprès des élèves qui les fréquentaient en grand nombre. Il fortifiait alors son enseignement, et y mêlait de paternels avis sur leurs devoirs particuliers, et sur la nécessité d'appuyer les connaissances humaines sur celle de la religion. Ces conseils ne s'adressaient pas moins que son exemple aux maîtres eux-mêmes, qui du reste surent profiter de l'un comme des autres (2).

Ce premier résultat fut suivi d'un autre également avantageux à la religion et aux bonnes mœurs : les enfants des écoles et ceux des catéchismes apprenaient à la fois, aux leçons du saint homme, les vérités de la doctrine chrétienne, et les préceptes de la religion. — Ils y conformèrent même leur conduite avec

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. V, nos 19-20.

(2) Orlandin., *ubi sup.*

une résolution et une constance dont ils donnèrent souvent les preuves les plus touchantes. Ainsi, ils s'abstinrent dès lors de ces imprécations et de ces blasphèmes, si communs parmi eux, comme dans le reste de la population. Lorsque, par la force de l'habitude, il échappait à quelques-uns d'entre eux des paroles ou des propos semblables, ils allaient spontanément s'en accuser et en demander pardon au saint missionnaire, au tribunal de la Pénitence, ou même en dehors de la confession.

Ce n'étaient encore là que les commencements de la mission; après y avoir ainsi préparé les esprits et les cœurs, le P. Broet se livra à tous les exercices du ministère apostolique : les dimanches et les jours de fêtes, il attaquait, du haut de la chaire, les vices et les désordres les plus communs : pressant les pécheurs, tantôt par les menaces de la justice de Dieu, tantôt par les considérations de sa miséricorde, à se réconcilier avec sa divine Majesté, à purifier leurs consciences, à se ménager, par la pénitence et par un sincère retour aux devoirs d'une vie chrétienne, les gages d'un bonheur éternel.

Ces prédications, fortifiées par des amendes honorables, par des supplications publiques, par de solennelles et touchantes cérémonies, amenaient presque toujours le triomphe de la grâce dans les cœurs, et d'innombrables pécheurs au tribunal de la Pénitence. Tous retrouvaient dans l'infatigable charité du missionnaire le pardon de leurs péchés, la paix de leurs consciences, et, dans sa direction, les lumières et les encouragements les plus propres à leur ouvrir les sentiers de la vertu et à les y conduire. La plupart se préparaient à cette nouvelle vie par des confessions générales, où ils puisaient même dans l'horreur du passé une ferme résolution de l'expier, à l'avenir, par une inviolable fidélité à leurs devoirs. Peu contentes de sortir de leurs désordres, des femmes de mauvaise vie se retirèrent dans l'asile ménagé aux *converties* par le P. Paschase Broet, pour profiter des instructions et des soins particuliers qu'il donnait à cette communauté, et y soumettre leurs actes à la règle commune qu'il avait dressée pour elle (1).

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. V, nos 18 et seqq.

Au milieu du concours qui se faisait autour de sa chaire et de son confessionnal, le P. Broet n'oubliait point que des causes indépendantes de leur volonté empêchaient bien des fidèles de jouir du même avantage. Il multipliait ses efforts et ses travaux pour le leur procurer. A peine avait-il terminé les exercices publics de la mission, que, se dérobant à un repos nécessaire, il allait les renouveler dans les hôpitaux. Là, il réunissait les infirmes autour de lui, et leur adressait des instructions adaptées à leur position; il les consolait dans leurs souffrances, leur apprenait à les supporter avec patience, et à les faire servir à l'expiation de leurs péchés ou à la sanctification de leurs âmes. Puis, parcourant les salles et les rangs où gisaient, sur leurs grabats, ceux à qui des maladies plus graves interdisaient ces réunions communes, il leur distribuait les mêmes consolations et les mêmes avis; il entendait les confessions de quiconque lui en témoignait le désir; enfin, il les recommandait à la charité des officiers de l'hôpital, et leur laissait, avec la consolation de sa visite, la promesse non moins douce de la renouveler les jours suivants.

Mais rien n'excita plus la sollicitude et ne donna plus de peine au P. Paschase Broet que la réconciliation des ennemis. Il parvint à éteindre quelques-unes de ces dissensions qui, dans ce pays, opposaient au zèle apostolique une résistance plus opiniâtre que la corruption des mœurs (1). Mais Dieu seul peut savoir ce que de pareils résultats lui coûtèrent d'efforts, de démarches et de fatigues. On peut du moins le soupçonner à la lecture de la lettre qu'il écrivit à ce propos à S. Ignace :

« A Faenza, comme dans toute la Romagne, lui disait-il, des inimitiés et des haines profondes arment les unes contre les autres des familles et des parentés entières; il y en a qui durent depuis un siècle; et, chose digne à la fois d'horreur et de pitié, elles amènent souvent des homicides et des assassinats. Dans le désir et l'espoir de rétablir la concorde et la paix dans quelques-unes de ces familles — et, par leur exemple,

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. V, n° 20.

parmi toutes les autres, — je m'entendis avec les plus sages et les plus respectables de leurs membres; nous combinâmes nos mesures ensemble; et Notre-Seigneur, dans son infinie miséricorde, daigna les couronner d'un plein succès. Plus de cent personnes d'une même parenté, réconciliées par ce moyen, se rendirent à la grande église; et là, prenant Dieu à témoin de la sincérité de leur repentir, ils se pardonnèrent réciproquement, par amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, les homicides, les meurtres, les injures, les outrages, enfin tous les coupables excès dans lesquels les avaient entraînés leurs haines mutuelles. Je leur fis ensuite une courte exhortation pour les affermir dans de si bonnes dispositions, par la considération du bonheur qui procède de la paix, et des maux qu'engendre la discorde (1). »

Cette réconciliation solennelle n'éteignit cependant pas toutes les anciennes inimitiés; quoiqu'elle trouvât des imitateurs dans quelques familles, d'autres ne purent encore se résoudre à déposer leurs rancunes au pied de la croix. Mais le P. Broet poursuivit son œuvre : à force d'instances, de sollicitations, de prières, de mortifications, il parvint à vaincre les plus opiniâtres, ainsi qu'il nous l'apprend dans une autre lettre à S. Ignace :

« Comme il y avait encore ici, lui dit-il, des inimitiés et des partis hostiles, j'ai tâché, avec l'aide de Dieu, d'y mettre fin. Secondé par quelques hommes de bien, j'ai amené la paix et la concorde entre deux familles. Grâces à Dieu, elles se sont réconciliées en présence de témoins, et par devant un notaire, qui en a pris acte.

« Deux autres familles étaient, depuis de longues années, armées l'une contre l'autre par l'esprit de haine et de vengeance. Nous avons travaillé pendant deux ou trois mois à les mettre d'accord. Nous n'avions pu y réussir, et nous désespérions du succès de nos efforts, lorsque, sous l'inspiration

(1) Lettre du 1er mars 1546.

divine, elles se sont réconciliées elles-mêmes, à notre très grande satisfaction (1). »

De si consolants succès n'auraient été ni complets ni durables, si le P. Broet ne se fût appliqué à détruire les semences de division que des prédicants luthériens avaient jetées dans les esprits. Nous avons déjà dit que Bernardin Ochin avait, quelque temps auparavant, affligé Faenza du scandale de sa présence et de ses déclamations contre l'Eglise. Il n'y était plus quand le P. Paschase y arriva ; il avait même été suivi, à son départ, des plus exaltés de ses disciples ; mais il y en avait laissé d'autres, qui, sans être aussi avancés dans l'hérésie, l'étaient cependant assez pour entretenir dans la ville l'habitude de discourir, sans connaissance de cause, des dogmes catholiques contestés par les hérétiques. Le P. Paschase Broet attaqua avec sa constance et sa prudence ordinaires un abus qui pouvait entretenir les uns dans les erreurs dont ils étaient déjà infectés, et y entraîner les autres (2). Il transmit lui-même à S. Ignace cette circonstance de son apostolat, dans une lettre conçue en ces termes :

« Comme il y a, dans Faenza, un grand nombre d'hommes et de femmes imbus des erreurs luthériennes, que vinrent y semer certains prédicants hérétiques, surtout Bernardin Ochin de Sienne, je poursuis leur influence par toute la ville ; et afin d'étouffer plus tôt ces mauvaises doctrines, je me suis principalement efforcé d'abolir, parmi le peuple, l'habitude d'agiter ces questions dans les entretiens privés, dans des réunions tumultueuses sur les places publiques, jusque dans les boutiques et les ateliers (3). »

Le P. Broet fut assez heureux pour réformer un désordre si pernicieux ; mais, comme l'agriculteur, qui, après avoir arraché l'ivraie de son champ, surveille encore les germes qui pourraient en trahir les racines, il continua toujours à veiller au maintien

(1) P. Orlandin., *ibid.*, liv. V, n° 20.
(2) Lettre du 1er novembre 1545.
(3) *Ibid.*

de son œuvre; et dès qu'on lui signalait quelques restes de l'abus qui avait généralement cédé aux soins de son zèle, il s'empressait aussitôt d'y porter remède et d'en détruire les dernières traces. Il eut la consolation d'y réussir; et, plusieurs mois avant la fin de sa mission, il pouvait donner cette heureuse nouvelle à S. Ignace :

« J'ai eu soin d'empêcher le retour de cette manie, si ancienne et si commune dans la ville, de disputer à tort et à travers sur les nouveautés luthériennes. Grâces à Dieu, elle a disparu de partout; du moins elle ne s'affiche plus, nulle part. Plusieurs personnes tenaient encore quelques-unes de ces erreurs; par exemple : qu'il n'y a point de purgatoire; qu'il ne faut pas invoquer les saints; que l'obligation du jeûne n'existe pas, et d'autres semblables. Dès que j'en fus informé, je me rendis auprès d'elles; je leur expliquai la vérité sur tous ces points. Elles m'écoutèrent avec docilité, et restèrent si bien persuadées, qu'elles professèrent devant moi, article par article, la créance de l'Eglise, c'est-à-dire : qu'il y a un purgatoire; qu'il faut invoquer les saints; que le jeûne est de précepte, et ainsi des autres points. Je les exhortai à persévérer dans une doctrine, qui est celle de la sainte Eglise Romaine. Que Dieu, dans son infinie miséricorde, nous y conserve et nous y confirme tous! (1). »

On voit que le P. Broet étendait ses soins à toutes les classes de la population, aux particuliers comme au public. Le vicaire général, qui le secondait de tout son pouvoir, voulut encore que les ecclésiastiques participassent aux bienfaits de son zèle. Quoique leur conduite fût généralement assez régulière pour ne provoquer ni justifier les discours de la médisance, plusieurs d'entre eux manquaient cependant de ces connaissances théologiques qu'exige des prêtres l'obligation de diriger les autres dans les voies du salut. Le vicaire général pria donc le serviteur de Dieu d'ouvrir, en leur faveur, une série de conférences sur des questions de morale et de cas de conscience. Elles n'étaient

(1) Même lettre du 1er novembre 1545.

point obligatoires pour le clergé; mais le P. Broet, aussi savant théologien que zélé missionnaire, sut les rendre si instructives et si pratiques, qu'elles furent fréquentées par des ecclésiastiques de tous les rangs, même par des chanoines de la cathédrale. Il prenait pour textes de ses conférences les cas de conscience de S. Antonin ; et sa longue habitude du ministère de la confession, ou de la direction des âmes, lui fournissait toujours les développements les plus clairs, comme les applications les plus opportunes.

Quelque temps après, sur les instances du vicaire général, il ajouta à ces leçons des conférences sur les parties de la Somme de S. Thomas qui ont un plus grand rapport avec les questions de morale, complétant ainsi l'explication des unes par la connaissance des autres et l'utilité de toutes.

Ces instructions, continuées pendant plusieurs mois, révélèrent dans le P. Paschase Broet une profonde connaissance des devoirs des prêtres et une remarquable habileté à les instruire. Le Grand-Vicaire aurait désiré que tous les ecclésiastiques du diocèse eussent, comme ceux de la ville épiscopale, l'avantage de les entendre; ne pouvant le leur procurer, il voulut du moins que tous pussent voir le saint missionnaire, s'entretenir avec lui, recevoir ses avis et ses conseils. Dans cette intention, il pria le P. Paschase de l'accompagner dans la visite du diocèse, et de lui suggérer toutes les mesures qui lui paraîtraient les plus propres à réveiller, parmi les pasteurs, le zèle de la maison de Dieu, et à rétablir partout, avec la dignité du culte, l'amour de la religion et des pratiques de l'Eglise.

Le succès de cette entreprise ne dépassa pas les espérances du Grand-Vicaire, — tant était grande sa confiance dans le serviteur de Dieu — mais il les remplit toutes (1). Le P. Broet lui-même était obligé d'avouer à S. Ignace que cette tournée avait eu les plus heureux résultats.

« Le Grand-Vicaire, lui disait-il, a voulu que je l'accompagnasse dans la visite de la ville épiscopale et de tout le reste

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, lib. VI, n° 18.

du diocèse. Grâce à Notre-Seigneur, elle a produit partout le plus grand fruit : les églises étaient dans un état de dénuement et de malpropreté indignes du lieu saint; on les a réparées, embellies et ornées de décorations conformes à la dignité du culte, à la sainteté des cérémonies de la religion. La plupart des prêtres, si négligents dans cette partie de leurs devoirs, se mettaient encore moins en peine de conformer leur conduite à leur profession : ils la déshonoraient par des coutumes légères, plusieurs mêmes par des mœurs répréhensibles. Depuis lors, ils se sont défaits de ces mauvaises habitudes et réduits à un genre de vie plus honnête et plus chrétien (1). »

Le P. Broet ne dit rien de ce qu'il fit pour amener ces résultats; mais on sait que de pareils dérèglements sont d'autant plus difficiles à corriger, que les personnes qui s'y livrent sont plus strictement obligées, par leur caractère et leur profession, de s'en abstenir, et l'expérience ne nous apprend que trop quels chagrins et quels efforts ils coûtent ordinairement à l'autorité ecclésiastique. Il n'est donc pas téméraire de présumer que si cette phase de la longue mission du P. Paschase Broet fut la plus fructueuse, elle fut aussi la plus rude et la plus pénible.

Il ne pouvait pas couronner plus dignement le ministère apostolique qu'il exerçait depuis deux ans à Faenza. On admira toujours en lui la sainteté de sa vie et l'activité de son zèle; on se demandait comment il pouvait résister aux fatigues continuelles, aux œuvres multipliées auxquelles il se livrait pour le salut des âmes. Il aurait été difficile de se l'expliquer, si le Dieu qui l'animait de son esprit ne l'eût soutenu par sa grâce. D'ailleurs, les bénédictions qu'il accordait aux travaux de son serviteur lui donnaient la force d'en supporter le poids. Le souvenir de tant de peines fut pour lui la plus douce des consolations, lorsque, en quittant Faenza, il vit la ville si différente d'elle-même : la paix ramenée dans les familles, la religion pratiquée dans toutes les classes de la société, les cérémonies de l'Église remises en honneur, les fidèles se presser en foule

(1) Lettre du 1er novembre 1546.

dans les temples, autour de la chaire de vérité, à la Table Sainte, auparavant déserte, et recourir souvent au ministère des pasteurs, désormais dignes de toute leur confiance comme de leur respect. Car tel était l'état où le P. Paschase Broet laissait la ville et le diocèse de Faenza; tant est puissant un seul homme plein de l'esprit de Dieu et animé d'une ardente charité pour le prochain! (1).

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. VI, n°s 18 et seqq. — Bonucci. — Boero, *loc. sup. cit.*

LIVRE TROISIÈME

1546—1552

—

SOMMAIRE

Relation de l'affaire du Patriarcat d'Éthiopie. — Mission du P. Broet à Bologne. — Sa maladie. — Son séjour à Chianciano. — Ses rapports avec la famille Cervini. — Suite de sa mission à Bologne. — Ses travaux à Sainte-Lucie. — Résultats de cette mission. — Souvenirs du P. Le Jay à Ferrare. — Il est remplacé par le P. Broet. — Fondation du collège de Ferrare. — Ses commencements. — Dispositions du duc de Ferrare à l'égard de la Compagnie. — Le P. Broet nommé premier *Provincial* d'Italie. — Son séjour à Ferrare. — Le P. Pelletier, recteur du Collège. — Œuvres du P. Broet à Ferrare. — Il est chargé d'établir la *Province* de France.

Tandis que le P. Paschase Broet supportait, dans la ville et le diocèse de Faenza, les travaux que nous venons de raconter, il s'agissait, à Rome, de donner à son zèle un théâtre plus vaste et encore plus fécond en fatigues et en souffrances. Nous voulons parler du Patriarcat d'Éthiopie.

Il a été déjà traité de cette affaire dans l'Histoire du B. P. Le Fèvre : nous n'en dirons ici que ce que demandent l'exactitude historique et la clarté du récit.

Claude, empereur d'Éthiopie, était entré en relations avec des traitants portugais, qui faisaient escale dans les villes maritimes de ses États. Comme il s'entretenait avec eux autant de questions religieuses que d'affaires commerciales, il conçut la pensée et le désir de soumettre à l'Église Romaine tous ses peuples, divisés entre eux par le schisme de Dioscore et l'hérésie d'Eutychès. Il s'affermit tellement dans cette résolution qu'il la communiqua au roi de Portugal, et le pria, dans ses lettres, de lui obtenir du Pontife Romain un patriarche catholique pour son empire.

Jean III était trop attaché à la foi pour ne pas saisir l'occasion de la propager dans ces vastes contrées. Il ordonna ausssitôt à

son ambassadeur, à Rome, d'agir activement auprès du Souverain-Pontife et de S. Ignace, pour faire investir de la dignité de patriarche d'Éthiopie un religieux de la Compagnie de Jésus. Il désignait entre autres Pierre Le Fèvre, dont il connaissait particulièrement la doctrine et la sainteté. Mais, en ce moment, le P. Le Fèvre, rappelé d'Espagne en Italie, était destiné par le Souverain-Pontife au Concile réuni à Trente, depuis le 15 mars 1545; et, à peine arrivé à Rome, il y expirait le 1er du mois d'août de l'an 1546.

Cette mission tentait le grand cœur d'Ignace : il aurait même manifesté à Paul III le désir d'y être envoyé (1); si, placé à la tête de son Ordre, il n'avait pas été obligé de conférer à un autre une si sainte et si laborieuse entreprise. Cependant deux difficultés s'imposèrent d'abord à ses réflexions :

1° Cette dignité patriarcale était-elle compatible avec les constitutions de la Compagnie?

2° Quel serait l'homme qui, dans l'Ordre naissant, offrirait les qualités requises pour remplir dignement une charge si importante?

Cette dernière difficulté l'embarrassait moins que la première : la mission d'Éthiopie entrait bien dans le but de la Compagnie; mais S. Ignace doutait que l'Institut permît à ses missionnaires de faire rejaillir sur leurs travaux l'éclat d'une dignité épiscopale. Aussi, après avoir répondu à Jean III qu'il accepterait de grand cœur, au nom de son Ordre, une si sainte et si rude mission, il lui soumit, par l'intermédiaire de Simon Rodriguez, les raisons qu'il aurait de ne pas l'accepter, pour ses disciples, avec les honneurs de la prélature.

« J'ai reçu, disait-il au P. Simon Rodriguez, votre lettre datée du 14 de ce mois d'août, et accompagnée d'une lettre du roi, qui m'avertissait que Don Balthazar Feria avait reçu de lui l'ordre de poursuivre, à Rome, l'affaire du Patriarche, et me priait de le seconder dans sa négociation. Ce seigneur, en effet, s'en est entretenu avec moi; et comme il savait que maître Le Fèvre venait d'être délivré des misères de cette vie, il m'a prié de

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, pag. 276.

faire passer à un autre membre de la Compagnie la dignité de patriarche d'Éthiopie, demandée par le roi pour maître Pierre Le Fèvre.

« Je me suis demandé à moi-même si quelqu'un des nôtres voudrait accepter cette dignité. Déjà maître Le Jay et maître Bobadilla ont refusé un évêché; dernièrement maître Paschase Broet et un autre de la Compagnie ont aussi refusé la mitre... Or, puis-je, moi, commander à un des nôtres, au nom de la sainte obéissance, d'accepter cette dignité patriarcale? il me semble que ce n'est pas en mon pouvoir. A la vérité, il y a une grande différence entre nos évêchés et le Patriarcat d'Éthiopie : accepter celui-ci n'est pas la même chose qu'accepter les autres; car, parmi nous, la dignité épiscopale est accompagnée d'honneurs et de tranquillité; tandis que le Patriarcat d'Éthiopie n'offre que des travaux, des fatigues et des dangers; et pour cette raison, je voudrais me conduire de telle manière que je ne manquasse ni à Dieu Notre-Seigneur, ni à Sa Majesté, mais je ne puis m'empêcher d'hésiter dans cette affaire, parce que les uns l'approuvent, et les autres s'y opposent.

« Don Balthazar de Feria veut que le Pape nous commande d'accepter, et Messire Bernardin Maffeo me dit que le Pape nous le commanderait expressément, si nous refusions. Il est donc probable que le Pape nous l'ordonnera. Nous nous permettrons alors de le supplier de maintenir nos constitutions dans leur intégrité; et comme il voudra sans doute qu'on les lui présente, ce sera l'occasion de discuter et de décider si cette charge de patriarche est compatible avec nos constitutions; et, si elle l'est, à quelles conditions nous pouvons l'accepter. Si elle peut être disjointe de la dignité, il n'y aura pour nous aucune difficulté à accepter cette sainte entreprise, à la plus grande gloire de Dieu. Comme, dans une lettre où je fais à Sa Majesté une réponse sommaire, je l'avertis que vous l'informerez de tout, selon l'amour de Notre-Seigneur, vous pouvez lui dire en pleine assurance que, lorsque nous pourrons le faire avec le consentement de notre conscience, nous nous empresserons de servir Sa Majesté et de faire tout ce qu'Elle nous commandera (1). »

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, p. 277 et suiv.

Cependant le Souverain-Pontife n'avait pas dissimulé l'intention de seconder celle du roi de Portugal; et S. Ignace pouvait s'attendre à recevoir, d'un jour à l'autre, l'ordre de substituer un de ses compagnons à Pierre Le Fèvre, désigné le premier par Jean III, mais préservé de cet honneur par une mort inopinée.

Alors se dressa devant le saint fondateur une seconde difficulté : sur qui devait-il fixer son choix? Parcourant la liste des principaux membres de la Compagnie, et examinant les titres de chacun d'eux à la préférence du Souverain-Pontife et du roi de Portugal, il donna la sienne au P. Paschase Broet. Voici les motifs qui le déterminèrent, et que nous trouvons dans une note écrite de sa main :

« En premier lieu, le P. Paschase est un homme d'une bonté singulière; et dans la Compagnie, nous le regardons comme un ange.

« Ensuite, outre la grande doctrine qu'il possède, il est exercé dans l'usage et la pratique de la visite des diocèses et dans la réforme des monastères; de plus, il a rempli la charge de nonce apostolique en Irlande; de manière que personne n'a manié comme lui de semblables affaires; et jamais il n'a rien entrepris pour la gloire de Dieu qu'il ne l'ait accompli avec succès.

« D'ailleurs, il est naturellement laborieux et diligent; et comme il a eu presque toujours à traiter des affaires relatives aux fonctions épiscopales, et aux cas de conscience, il en a fait une étude approfondie.

« Enfin, le P. Paschase Broet a une belle prestance, un maintien imposant, une santé florissante, des forces robustes; et il est encore dans la vigueur de l'âge, puisqu'il a à peine atteint sa quarantième année (1). »

Peu content de son appréciation, S. Ignace voulut encore

(1) S. Ignace écrivait ces observations vers la fin de 1546 ou vers le commencement de 1547; ce qui donna lieu à l'opinion de ceux qui font naître le P. Paschase Broet vers l'an 1506 ou 1507. Nous l'avons examinée dans une note relative au premier livre de la première partie.

avoir celle des autres profès de son Ordre. Il la leur demanda par écrit, à l'insu les uns des autres, et sans leur faire connaître la sienne. Chacun d'eux répondit en somme que le P. Broet était également digne et capable de remplir l'éminente charge de patriarche d'Éthiopie (1). Nous avons encore l'avis que les PP. Laynez et Le Jay envoyèrent séparément à S. Ignace, de la ville de Trente où les retenaient alors les affaires du Concile. Le premier l'exprimait ainsi :

« Soit que l'on considère la pureté de conscience, que j'ai toujours admirée dans le P. Paschase, ou la pratique qu'il a du maniement et de la direction des âmes, ou sa grande charité; soit qu'on ait égard à la gravité et à la dignité extérieure de sa personne, je crois qu'avec la grâce de Dieu, il sera très propre à cette charge, s'il plaît au Souverain-Pontife et à Votre Révérence de la lui conférer. »

Le P. Le Jay disait, à son tour : « Quant au choix du patriarche d'Éthiopie, qu'on pense à faire parmi nous, après avoir porté ma pensée sur chacun de nous en particulier, je crois que la première place appartient à maître Paschase, et la seconde au P. Araoz. Pour abréger, je m'abstiens de donner les raisons de mon avis (2). »

Des avis si unanimes et émanés de si graves personnages affermirent S. Ignace dans le sien. Il arrêta donc son choix sur le P. Paschase Broet, se réservant toutefois de ne le présenter officiellement que lorsque les négociations poursuivies entre le Pape, le roi de Portugal et l'empereur d'Abyssinie, auraient définitivement abouti à l'établissement du Patriarcat. Il ne croyait pas qu'elles dussent se prolonger si longtemps : dès le 5 mars 1547, il annonçait au P. Michel de Torres, comme probable, le prochain départ du P. Broet pour l'Éthiopie (3). « Ces négocia-

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* p. 1, lib VI, n° 7.

(2) *Vita del servo di Dio P. Broet,* lib. I, cap. VIII.

(3) *El P. Pascasio este anno se partira para Etiopia al Preste Juan.* (*Cartas de S. Ignacio,* tom. I, pag. 517.

tions duraient encore vers la fin de cette année; mais le saint persistait dans son choix; et, afin que le P. Simon Rodriguez pût en avertir confidentiellement le roi de Portugal, il lui communiqua, dans une lettre privée, son avis et les raisons sur lesquelles il l'appuyait.

« Si Dieu, Notre-Seigneur, lui disait-il, veut que cette mission d'Éthiopie soit confiée à quelqu'un de la Compagnie, je crois que maître Paschase Broet en sera chargé; car, si le choix du sujet m'est laissé, après avoir tout considéré devant ma conscience et devant Dieu, je suis décidé à n'en pas présenter un autre. Outre qu'on ne pourrait, selon moi, confier cette charge à quelqu'un qui n'aurait pas fait sa profession, il faut encore que l'élu réunisse, dans sa personne, trois choses absolument nécessaires; savoir : la bonté, la doctrine et la représentation. Il faut de plus qu'il soit dans la maturité et dans la force de l'âge. Or, aucun de la Compagnie ne réunit ces qualités au même degré que maître Paschase. Le Jay est bien cassé; Laynez est un homme de grande vertu, mais il a une santé délicate et représente médiocrement; Salmeron est jeune, et il le paraît encore plus; car il a toujours, comme vous l'avez vu, la figure d'un adolescent; Bobadilla n'a ni la santé, ni le caractère qu'il faudrait. En sorte que, des neuf profès qui restent dans la Compagnie, quoique tous offrent en eux-mêmes de précieuses qualités, maître Paschase est le seul qui réunisse celles que demande l'entreprise projetée. D'abord, sa vertu est telle que nous le regardons tous comme un ange dans la Compagnie; en second lieu, outre les connaissances qu'il possède, une longue expérience lui a appris à visiter et à réformer des monastères et des diocèses. D'ailleurs, il a été nonce en Irlande; de manière que, aucun de la Compagnie n'a été autant que lui exercé dans ces sortes d'affaires; aussi a-t-il rempli avec un étonnant succès toutes celles qu'il a eues entre les mains. Comme il est très diligent et très appliqué de sa nature, il s'est livré avec le plus grand soin à l'étude des cas de conscience et des questions de juridiction épiscopale, chose particulièrement nécessaire à un patriarche d'Éthiopie. Enfin, maître Paschase n'est âgé que d'une quarantaine d'années; il a de la santé, de la vigueur, de la prestance.

« Que Dieu, Notre-Seigneur, daigne, dans son infinie et souveraine bonté, diriger et conduire toute cette affaire, s'il lui plaît, et choisir lui-même l'homme et les moyens les plus propres à son service, à la louange et à la gloire de sa divine Majesté!

« Qu'il daigne toujours nous accorder sa grâce et son aide!

« De Rome, le 26 octobre 1547.

« Ignace (1). »

Le choix de S. Ignace était donc bien arrêté; Jean III n'en aurait pas sans doute fait un autre; et le P. Paschase Broet aurait été nommé patriarche d'Éthiopie, si l'affaire fût restée dans les termes où elle était encore à la fin de l'an 1547. Mais un moine abyssin nommé Pierre, qui se trouvait à Rome depuis l'an 1540, ayant eu vent de cette négociation, essaya, dans une intention plus ou moins désintéressée, d'y donner une autre tournure. Au lieu d'un patriarche, il voulait faire nommer cinq évêques pour l'Éthiopie. Quelques hauts dignitaires de la Cour de Rome s'emparèrent de cette idée et la recommandèrent assez pour la mettre en balance avec le projet du patriarcat (2). De là surgirent de nouvelles négociations, qui, en 1554, contre l'attente et malgré les menées de quelques intéressés, aboutirent enfin à l'élection du P. Nugnez Barretto,

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 39-40. — Genelli, Das Leben des heiligen Ignatius von Loyola. *Pièces Justificatives*, n° 33, pag. 473.

Dans le premier volume de *son Histoire... de la Compagnie de Jésus*, tom. I, (première édition), M. Crétineau-Joly a donné un *fac-simile* de cette lettre, que, par distraction, il dit avoir été adressée au P. Paschase Broet.

(2) Le P. Franco rappelle cette circonstance en ces termes : « S. Ignatius 17ª Januarii anni 1549, litteras ad quemdam è nostris in aulâ Joannis Regis (Lusitaniæ) versantem, scripsit explicuitque quantùm Romæ consuleret negotiis Serenissimi Regis, maximè circà Ethiopiam ad mare rubrum, *Petrus*, Abyssinus natione, Romæ laborabat ut patriarchalem Æthiopiæ dignitatem obtineret. Multùm Ignatius profuit consilio et auxilio Serenissimi Regis Legato ut fortasse jus patronatûs, quo hactenus Lusitaniæ Reges gaudebant salvum maneret ac inviolatum. » (*Synopsis Annal. Soc. Jesu in Lusitania*, ad ann. 1549.)

La lettre dont parle ici le P. Franco a été publiée dans la précieuse collection en cours d'exécution en Espagne sous le titre de *Cartas de S. Ignacio de Loyola*, tom. II, pag. 149. Elle donne sur la question du patriarcat d'Éthiopie et les menées du moine Pierre, d'intéressants détails, qui dépassent les limites de l'histoire du P. Broet.

comme patriarche d'Éthiopie, et des PP. Oviedo et Carnero, comme évêques suffragants (1). Ces discussions appartiennent à l'histoire de ces trois illustres et saints prélats; nous laissons donc à d'autres le soin de les raconter, et nous reprenons notre sujet au point où nous l'avons laissé.

Le P. Paschase Broet ignorait sans doute les délibérations dont il était l'objet; du moins on n'en trouve pas la moindre trace dans sa correspondance avec S. Ignace. A l'époque où elles avaient lieu, il opérait à Faenza les prodiges de zèle, déjà connus de nos lecteurs. Il était encore dans cette ville, au commencement de l'an 1547, lorsque, pour des raisons qui ont été exposées dans un autre ouvrage, le Concile œcuménique fut transféré de Trente à Bologne (2). Les PP. Laynez et Salmeron, qui s'y étaient rendus en même temps, profitèrent de l'interruption des séances, pour reprendre, dans la ville, les exercices d'une mission que celui-ci y avait commencés, avant de se rendre à Trente; mais, comme les prélats présidents leur donnaient à faire en même temps des travaux particuliers sur les matières en discussion, ils n'eurent pas assez de loisir pour répondre à l'empressement des fidèles et recueillir la moisson qu'ils avaient déjà préparée. Ils prièrent donc S. Ignace d'envoyer à leur aide quelqu'un de leurs confrères. Ce fut alors que le P. Broet fut envoyé de Faenza à Bologne.

Il aurait dû, avant de commencer cette nouvelle mission, se reposer des fatigues de la précédente; mais il la mesura sur l'ardeur de son zèle, et non sur l'état de ses forces physiques. Au bout de quelques jours d'un travail excessif, il tomba dans une telle prostration, qu'elle ne lui permettait plus d'agir ni même de penser. Le cardinal Cervini lui fit aussitôt prescrire, par les médecins, le régime des eaux thermales et l'envoya à Chianciano, non loin de Montepulciano, sa patrie. Il voulait ainsi lui ménager un remède salutaire et les soins, encore plus efficaces, de sa parenté.

D'ailleurs, le P. Paschase n'était pas inconnu à Montepulciano :

(1) Franco, *Synopsis Annal. Soc. Jesu in Lusitania*. Ann. 1555, pag. 1 et seqq.
(2) *Histoire du Concile de Trente*, tom. I, liv. III.

nous avons vu plus haut que, dans le court séjour qu'il y avait fait, il s'était attiré l'estime et l'affection des habitants, et qu'il y avait laissé un vif désir de le revoir. Aussi, y fut-il accueilli, à son retour, avec les manifestations de la joie commune. Son tempérament avait été affaibli, mais non ébranlé par les fatigues; sa santé se ressentit bientôt du changement d'air et de la vertu des eaux de Chianciano. Il profita de ces premiers présages de guérison pour mettre son ministère au service de ceux qui suivaient le même régime. Tous l'acceptèrent avec reconnaissance, et plusieurs des plus fortunés déposèrent encore entre ses mains d'abondantes aumônes, ou pour les pauvres ou pour des communautés religieuses, qui n'avaient d'autres ressources que les dons de la charité (1).

Ces essais d'apostolat procurèrent à l'homme de Dieu une satisfaction qui le soulagea de ses loisirs forcés et sembla activer la vertu des eaux thermales. Il se vit bientôt en état de reprendre ses travaux ordinaires, et déjà il se disposait à retourner à Bologne; mais le cardinal de Sainte-Croix le pria de céder aux instances de sa famille, qui ne voulait pas perdre une si belle occasion de se retremper dans la piété, sous la direction de cet habile maître de la vie spirituelle. Une intention si pure présageait les bénédictions que le Seigneur devait lui accorder; elles dépassèrent l'attente du saint missionnaire, accoutumé cependant à remarquer la proportion entre les faveurs célestes et les dispositions qu'on y apportait.

Alexandre Cervini, frère du cardinal, et ses trois sœurs se livrèrent à la pratique des exercices spirituels avec une résolution que n'étonnèrent jamais ni les longues heures de méditation, ni l'observation scrupuleuse des additions de S. Ignace, ni les mortifications conseillées par lui aux plus fervents. Leur directeur trouvait en eux une si grande docilité à ses avis, qu'il était obligé de mesurer ses expressions, pour les maintenir tous dans les limites d'une juste discrétion. Loin de se démentir dans cette pratique prolongée des exercices spirituels, leur ferveur semblait au contraire se renouveler sans cesse; et quand, au bout de plus

(1) Alegambe, *Her. et Victim. Charit. Soc. J.*, p. 8. — Orlandin., *Hist. S. J.* p. 1, lib. VII, n° 25. — Bonucci, *Istor. del P. Broet.*

d'un mois, ils en sortirent, ils conservèrent avec une inviolable fidélité, dans la vie de famille, les saintes résolutions qu'ils y avaient prises.

Les historiens attirent l'attention du lecteur particulièrement sur Cinzia, une des trois sœurs du cardinal Cervini, soit à cause de l'éminence de sa vertu, soit à cause de l'illustration de son fils. Il est certain que sa piété extraordinaire et ses grandes qualités la rendaient bien digne d'un fils tel que Bellarmin. Celui-ci n'avait encore que cinq ans, lorsque Cinzia Cervini se livrait, sous la direction du P. Broet, aux pratiques que nous venons de rappeler. Depuis lors, elle ne cessa de se montrer, aux yeux de ses enfants et de toute sa maison, un modèle de la perfection chrétienne. « D'une vertu aussi profonde, dit un historien, elle ne cherchait pas à marcher par des voyes extraordinaires et écartées, sujettes à l'illusion ; mais elle suivait les routes communes de son état et de sa condition, qui conduisent les âmes à la perfection avec d'autant plus de sûreté, qu'elles les éloignent davantage des écueils d'une vaine complaisance, et d'une dangereuse nouveauté. Selon ces principes, elle se tenait à la façon ordinaire de méditer (telle qu'elle l'avait apprise du P. Paschase Broet), sans affecter des manières d'oraison plus sublimes ; elle s'approchait des sacrements trois fois la semaine... se renfermant d'ailleurs dans la sphère de son ménage, elle faisait consister sa principale dévotion au règlement de sa maison ; elle n'en sortait jamais que pour aller à l'église, adorer Jésus-Christ, ou dans les cabanes des pauvres, soulager ses membres souffrants... Elle n'eut jamais que des jours pleins. Elle en partageait les heures entre les pratiques de la plus solide piété, l'instruction de ses enfants et la visite des malheureux. Douce et charitable envers tous, elle ne manquait de pitié que pour elle-même, exerçant sur son corps, tout soumis qu'il était à l'esprit, des rigueurs extraordinaires... Morte à elle-même, elle ne respirait que Dieu seul, dont la volonté était en même temps la règle de la sienne et le ressort général de tous ses mouvements. De là luy venoit cette égalité d'âme que nul évènement humain ne fut jamais capable de déranger : toujours la même dans les variations de la fortune, elle se vit au faîte des honneurs au moment de l'exaltation de Marcel II, son frère ; et quelques

jours après, à la mort de ce grand Pape, elle se trouva tout à coup déchue de cette haute élévation... sans s'être abandonnée à la joie ou à la tristesse, quand elle reçut en si peu de temps ces différentes nouvelles... De si prompts et si extraordinaires changements ne firent aucune altération dans le cœur de cette femme héroïque, et comme elle ne se regarda dans l'une et dans l'autre de ces états que comme fille de l'Église, elle ne se réjouit de l'élection de son frère, et ne pleura sa perte qu'avec les autres fidèles, qui l'avaient regardé comme leur père (1). »

Enfin, pour tout dire en un mot, pendant les quarante-neuf ans qu'elle vécut, Cinzia fut un miroir de perfection chrétienne et le modèle de toutes les personnes de son sexe et de sa condition. Elle était certes bien loin de se l'avouer, mais son humilité ne l'empêchait pas de sentir cette joie céleste, ces tressaillements intérieurs, dont parle le prophète et qu'éprouve une âme intimement unie à Dieu. Ce bonheur, elle en jouit toute sa vie; et, toute sa vie, elle déclara qu'elle en était redevable aux exercices spirituels qu'elle avait faits à Montepulciano, sous la conduite du P. Paschase Broet. Aussi lui voua-t-elle une reconnaissance qu'elle étendit à toute la Compagnie de Jésus; et lorsque Robert Bellarmin, son fils, lui demanda l'autorisation d'entrer dans cet Ordre, elle l'offrit à Dieu en action de grâces des bienfaits spirituels qu'elle en avait reçus (2).

Tandis que le P. Paschase Broet, à Montepulciano, travaillait avec tant de succès à la sanctification des âmes, les PP. Laynez et Salmeron poursuivaient les œuvres de zèle qu'ils avaient commencées à Bologne, dès leur arrivée; grâce au concours des PP. Le Jay et Domenech, et de François Palmio, prédicateur déjà célèbre, qui embrassa bientôt leur profession, comme son frère Benoît, ils purent affermir et étendre les effets de leurs premiers travaux; ils y donnèrent même, par leurs prédications, les exercices spirituels, la confession, par toutes les saintes industries de leur zèle, une impulsion si puissante, que la ville,

(1) Le P. Frizon, *La vie du card. Bellarmin* (in-4°), pag. 6 et suiv.

(2) Le P. Frizon, *Ibid.*

édifiée de tant de dévouement, réclama une demeure permanente pour les religieux de la Compagnie de Jésus.

Le cardinal de Sainte-Croix, un des présidents du Concile, prit à cœur ce projet et le favorisa de tout son pouvoir. Sur ses instances, S. Ignace chargea le P. Salmeron de chercher dans la ville un local convenable pour l'établissement d'un collège. En attendant qu'on le trouvât, les Pères exercèrent le ministère à Sainte-Lucie, et François Palmio, prêtre de cette église, leur procura, dans le voisinage, deux maisons disponibles, où ils établirent leur demeure et même les premiers exercices d'un collège.

Les choses en étaient là, quand le P. Broet, remis de la maladie qui l'avait retenu aux eaux de Chianciano, puis à Montepulciano, alla se mêler, en qualité de leur Supérieur, aux travaux de ses confrères de Bologne. Il se livra surtout au ministère des retraites spirituelles. C'était par ce moyen qu'il remportait ordinairement ses plus beaux triomphes sur le démon et sur la nature. Il l'employa cette fois encore avec un succès qu'aucun autre n'avait surpassé. Des fidèles de toute condition suivaient, en groupes nombreux, sous sa direction, les exercices d'une retraite, non seulement pour retremper leurs âmes dans les enseignements de la foi, mais aussi pour consulter la volonté de Dieu sur leur vocation, ou du moins pour apprendre à se former à l'esprit de piété et à la science de la méditation, qu'ils faisaient ensuite entrer dans les habitudes de leur vie.

On vit même de généreuses et nobles chrétiennes, au sortir de ces saintes occupations, renoncer aux pompes et aux dissipations du monde, auxquelles les invitait une grande position de fortune et de naissance, pour se livrer, dans leur intérieur, à leurs devoirs domestiques, à des pratiques, à des lectures pieuses. Comme la mère de Bellarmin, elles ne sortaient que pour aller remplir des offices de charité à l'égard des malades abandonnés, ou de malheureux dépourvus de toute autre ressource. Plusieurs d'entre elles, que d'impérieux devoirs ne retenaient pas dans le monde, allaient se consacrer entièrement au Seigneur dans la solitude d'un cloître (1).

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. VIII, n° 25.

Des travaux, si féconds en fruits de salut, n'absorbaient pas tous les soins du P. Paschase Broet; il s'occupait avec plus de sollicitude encore de la sanctification du clergé. Plusieurs de ses membres profanaient leur profession par des mœurs déréglées, et les scandales de leur conduite modéraient le mouvement de conversions que les prédications du saint homme et de ses collaborateurs avaient excité dans la population. A force de prévenances, d'invitations et d'instances, il en amena d'abord quelques-uns à faire, sous sa direction, une retraite spirituelle selon la méthode de S. Ignace. Ils en sortirent si différents d'eux-mêmes, qu'ils furent ensuite les premiers à presser les compagnons de leurs désordres à aller chercher auprès du P. Broet le courage de s'en affranchir, à leur tour, et de les réparer par une vie exemplaire. L'homme de Dieu se prêta à leurs demandes avec la plus tendre charité. Il ramena de leurs égarements tous ces malheureux et les remit, pour toujours, dans la bonne voie. Depuis lors, peu contents de conformer leur vie à la sainteté de leur profession, ils secondèrent encore le zèle de celui qui, par ses instructions également fermes et paternelles, les avait mis en état de rendre à d'autres le même service (1).

Au reste, aucun désordre n'échappait à l'attention du P. Paschase Broet : que les vices fussent dans les mœurs ou dans les opinions, dans le public ou dans les familles, il les poursuivait partout et toujours avec une constance que rien ne pouvait ébranler. A Bologne, comme dans toutes les villes de cette partie de l'Italie, le luthéranisme, propagé par quelques apostats, s'était glissé parmi les gens de lettres, dans les écoles et même dans le clergé. Il importait d'autant plus de le combattre qu'il trouvait, dans ces conditions, des adeptes capables de répandre sa funeste influence dans tout le reste de la population. Le P. Paschase prit donc la résolution de lui faire une guerre ouverte : il l'attaqua dans ses prédications, dans ses entretiens privés, dans des conférences particulières; enfin, il le poursuivit sans trêve ni repos, jusqu'à ce qu'il lui eût arraché toutes ses conquêtes (2).

(1) Orlandin., p. 1, lib. VIII, n° 25.
(2) Bonucci, *Istor. del P. Broet.*

Les succès couronnèrent ses efforts; mais ils lui coûtèrent bien des déboires et des chagrins. Les plus douloureux toutefois ne lui vinrent pas des difficultés de ce ministère : ils lui furent suscités par de mesquines susceptibilités, qui tendaient à entraver les conversions ménagées par son zèle.

Dans l'intention de favoriser l'entreprise du saint missionnaire, et d'encourager le retour des dévoyés à la foi de l'Église, le cardinal de Sainte-Croix, un des Légats du Saint-Siège, au Concile œcuménique, avait accordé au P. Paschase Broet et au P. Alphonse Salmeron le pouvoir d'absoudre de tous les cas d'hérésie. Le P. Broet en usa quelquefois pour épargner aux convertis la solennité des formalités du tribunal de l'Inquisition, devant lesquelles ils auraient pu reculer. Rien de plus légitime que son droit; rien de plus pur que son intention. On lui contesta néanmoins l'un et l'autre, et on éleva contre sa conduite des plaintes et des reproches dont il rendit compte lui-même à S. Ignace dans une lettre conçue en ces termes :

« Votre Révérence sait que Mgr le révérendissime de Sainte-Croix a autorisé maître Alphonse et moi à absoudre les luthériens et autres hérétiques qui voudraient entrer dans le giron de l'Église. Or, depuis un mois, dix ou douze de ces luthériens se sont convertis, par la grâce de Dieu, et ils ont voulu me faire leur confession, sans avoir été interrogés ni par l'Ordinaire ni par l'Inquisiteur. Comme ils eurent abjuré leurs erreurs, je leur donnai l'absolution. Le vice-inquisiteur, de l'Ordre de Saint-Dominique, l'ayant appris, en fit ses plaintes au vicaire général de Bologne, en lui disant que je voulais dresser un nouveau tribunal; et, comme me l'a rapporté le vicaire général lui-même, il en écrivit, dans ce sens, à Mgr le révérendissime de Burgos et à Mgr de Bologne. Pour moi, je répondis humblement que ce que j'avais fait, je l'avais fait par l'autorité apostolique, qui m'avait été déléguée pour le salut des âmes de ces pauvres gens. Comme il ne se contentait pas de cette réponse, j'ajoutai que, désormais, pour conserver la paix avec tout le monde, je n'absoudrais plus de luthériens dans le même cas.

« Si donc, on en fait quelque plainte à Votre Révérence, elle pourra répondre en toute vérité ce que je viens de lui dire. Du

reste, je lui envoie une copie du Bref que je tiens de Mgr de Sainte-Croix... (1). »

Ces tristes incidents étaient moins propres à décourager le P. Paschase qu'à l'affliger. Il continua, avec la même ardeur et le même succès, à exercer son zèle à l'égard de ceux que l'hérésie avait séduits. Il s'efforçait principalement de ramener les ecclésiastiques qui montraient quelque inclination pour les nouveautés, et d'en préserver ceux qu'elles n'avaient pas encore ébranlés. Pour affermir les uns et les autres dans leur foi et leurs devoirs, il établit en leur faveur un cours de conférences théologiques sur la Somme de saint Thomas. Tous les suivirent avec le même empressement et en retirèrent les mêmes fruits. Bientôt l'erreur, qui avait compté parmi eux plusieurs transfuges, ne trouva plus dans leurs rangs que des adversaires déclarés.

Une œuvre si importante n'interrompait point celles que le P. Paschase avait créées à Sainte-Lucie, en faveur de toutes les conditions et de tous les âges : les catéchismes, les congrégations, les confessions, les saintes cérémonies, les communions générales, etc., attiraient sans cesse dans cette église des foules pieuses, qui recevaient ensemble, du P. Broet et de ses collaborateurs, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, les enseignements et les secours de la religion.

Les fidèles de cette paroisse étaient si édifiés et si reconnaissants des effets de leur zèle, qu'ils résolurent de les attacher à Sainte-Lucie. Comme on cherchait alors, dans les différents quartiers de la ville, un emplacement convenable pour y établir un collège de la Compagnie, ils achetèrent, à leurs frais, les deux maisons où les Pères faisaient provisoirement leur séjour, dans le voisinage de Sainte-Lucie, et leur en donnèrent la pleine possession. Et, afin que quelque nouveau projet ne vînt pas contrarier le leur, ils offrirent de contribuer largement aux dépenses de l'édifice, qu'on se mit aussitôt à construire (2). De si généreux sacrifices ne suffisaient pas pour les rassurer

(1) Boero, *Vita del serv. di Dio P. Paschasio Broet*, lib. II, cap. IX.
(2) Orlandin., p. 1, lib. VIII, n° 26.

contre le danger de perdre leurs missionnaires. Ils avaient surtout à cœur de conserver le supérieur, dont l'affabilité, la douceur et la bonté paternelles avaient gagné l'affection, autant que les succès de son ministère et la sainteté de sa vie avaient excité leur respect et leur admiration. Le moindre déplacement, une absence momentanée du P. Paschase renouvelait leurs alarmes et provoquait leurs réclamations. Ainsi, le cardinal Rodolfo Pio de Carpi l'ayant conduit à Meldola, terre de son patrimoine, pour y instruire les enfants et les adultes dans les choses de la foi, qu'on avait négligé de leur apprendre, ils n'eurent point de repos qu'ils n'eussent recouvré celui qu'ils appelaient *le saint* ou *l'homme de Dieu*. Le cardinal de Carpi fut obligé de se rendre à leurs instances et de remplacer le P. Broet par Etienne Capunsacchi d'Arezzo, jeune religieux, non encore prêtre, mais très capable de remplir ses saintes intentions (1).

De retour à Bologne, le P. Broet y reprit, avec son dévouement ordinaire, les travaux et les œuvres qui l'avaient rendu si cher et si vénérable à la population. Les travaux d'une mission tendent tous à la conversion des pécheurs, à la sanctification des fidèles; ils ne diffèrent guère entre eux que par certaines circonstances accessoires, qui n'en changent pas la nature. Nous n'entrerons donc pas dans les détails de ceux qui occupèrent le P. Broet pendant les derniers années de son séjour à Bologne. Nous nous contenterons de recueillir quelques traits particuliers dans les lettres où il rendait compte à S. Ignace des circonstances de sa mission.

Dans la première lettre, relative aux travaux de la fin de l'année 1549, le P. Paschase apprenait à son Supérieur que des pénitents accouraient de la ville et des localités voisines, en si grand nombre, aux confessionaux des missionnaires, que ceux-ci ne pouvaient suffire à un empressement si général; que la Table Sainte, auparavant peu fréquentée, réunissait plus de cinq cents fidèles à la fois, le jour de la fête de Noël. Plus loin, parlant du bien qui se faisait par la pratique des exercices spiri-

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. IX, n° 44. — Le P. Menchaca, dans son édition des lettres de S. Ignace (Bononiæ, 1804, in-4°, p. 84), écrit *Capunsuccus*, ainsi qu'à la table générale, sous ce nom.

tuels, le P. Broet cite l'exemple d'un célèbre avocat qui, ayant pris dans la retraite, la résolution de quitter le monde, distribua aux pauvres le prix de ses biens, et alla s'enfermer dans un monastère de Chartreux, pour y passer le reste de sa vie dans la pénitence et la prière. A ce trait, le P. Paschase ajoute l'exemple, non moins édifiant d'un gentilhomme. Celui-ci avait, pendant de longues années, déshonoré sa naissance, son nom et sa religion, par de scandaleux désordres. Ayant consenti, sur les instances du P. Broet, à faire les exercices spirituels, il eut horreur de sa vie passée, l'exposa en pleurant au ministre de Dieu, et ne vécut plus que pour l'expier. Il reçut même comme une faveur du Ciel une cruelle maladie, qui, en lui donnant l'occasion d'égaler sa pénitence à ses péchés, le préparait aux dons de la miséricorde divine et à une sainte mort.

Enfin, le P. Broet termine cette lettre par quelques faits généraux qu'il rappelle dans les termes suivants : « Nous avons soin aussi d'entretenir, dans le Seigneur, des relations amicales avec les pasteurs des paroisses, qui en retirent de grands avantages. Car plusieurs d'entre eux, dociles à nos conseils, annoncent souvent la parole de Dieu à leurs ouailles et les exhortent à fréquenter les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; et les fidèles se prêtent si volontiers à leurs invitations, qu'ils bénissent le Seigneur de leur donner des pasteurs si dignes de leur respect et de leur amour. C'est ce dont nous sommes témoins, non seulement à Bologne, mais encore dans tout le comté, où beaucoup de prêtres, formés par les exercices spirituels, exercent les fonctions pastorales avec un zèle qui leur mérite les bénédictions du Ciel et la vénération du peuple (1). »

Dans une lettre subséquente, sur les derniers effets de la mission, nous lisons quelques détails que, pour être exacts, nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Je sais, écrit le P. Broet à S. Ignace, que Votre Révérence attend la lettre qu'Elle nous recommande de lui adresser au

(1) P. Boero, *Vita del servo di Dio P. Pascasio Broet*, lib. I, cap. IX.

moins tous les quatre mois; je ne veux donc pas différer plus longtemps de la lui envoyer. Et d'abord, nous sommes ici occupés, selon les prescriptions de l'Institut, à enseigner la doctrine chrétienne, à visiter les malades, à entendre les confessions, à administrer le sacrement d'Eucharistie, qu'un très grand nombre de fidèles reçoivent maintenant tous les dimanches et les jours de fêtes. Chaque jour, la grâce divine nous amène bien des pécheurs désireux de se convertir. Des fidèles plus nombreux encore demandent à faire les exercices spirituels avec l'intention de régler leur vie sur les prescriptions de l'Évangile. Tous en sortent ou parfaitement convertis, ou formés aux pratiques de la piété. Ce qui fait que, dans la ville, on se demande, en parlant de nous : Mais comment s'y prennent donc ces Pères pour changer ainsi en tout autre homme quiconque traite avec eux? — Plaise à Dieu que ce bruit se vérifie de plus en plus et se maintienne toujours, à la plus grande gloire de Dieu!

« Pendant les jours de carnaval, il se passe ici, comme ailleurs, bien des choses qui offensent Dieu. Quelques-uns des nôtres, poussés par le zèle de sa gloire et du salut des âmes, se demandèrent ce qu'ils pourraient faire pour obvier à ces désordres. Après y avoir bien réfléchi, ils me prièrent, à plusieurs reprises, de leur permettre d'aller prêcher à la foule sur les places publiques. J'y consentis enfin. Ils se rendirent aussitôt aux endroits où avaient lieu les joutes, les tournois et d'autres jeux licencieux. Là, du haut d'une chaise ou d'un banc, ils attaquèrent avec une sainte indignation les abus scandaleux qui accompagnaient ces sortes de divertissements. L'esprit de Dieu, dont ils étaient animés, donna une telle efficacité à leurs paroles, qu'elles dissipèrent ces rassemblements désordonnés. On vit même plusieurs de leurs auditeurs se retirer dans leurs campagnes pour passer ce temps de folies dans la retraite et la pénitence, sous la direction d'un prêtre.

« Pendant le Carême, le P. François Palmio occupa la chaire de Sainte-Lucie : le matin, il faisait des instructions sur les grandes vérités de la religion, et, le soir des jours de fêtes, des homélies sur le psaume *Miserere ;* les unes et les autres attiraient toujours un auditoire aussi nombreux que distingué.

« Quant à moi, je visite avec d'autres Pères les hôpitaux, pour assister, consoler et fortifier les pauvres malades, et instruire les gardiens comme le reste des employés, qui m'ont tous choisi pour leur confesseur. Les jours de fêtes, ils se réunissent dans la chapelle, où je leur explique la doctrine chrétienne, ainsi qu'à un grand nombre d'enfants qui se joignent à eux.

« Je donne aussi mes soins à des réunions de vierges chrétiennes. Plusieurs d'entre elles entrent dans des monastères; d'autres, après avoir longtemps consulté le Seigneur, s'engagent par vœu à garder perpétuellement la virginité dans leur intérieur. Je ne saurais trop louer leur assiduité aux pratiques de la piété, telles que la prière, la méditation, la fréquentation des sacrements, les jeûnes et d'autres austérités, dans lesquelles il faut souvent les modérer. Mais ce que j'admire surtout en elles, c'est la simplicité, la candeur avec laquelle elles reçoivent les avis de leur père spirituel, et leur scrupuleuse fidélité à suivre sa direction.

« Des dames veuves suivent avec la même exactitude l'esprit de l'Évangile : comme la chaste Judith, elles restent dans le secret de leurs demeures, occupées à la prière et au travail des mains. Quand elles sortent, c'est pour aller visiter les pauvres, qu'elles regardent comme leur famille, les consoler par de saintes exhortations et les aider par d'abondantes aumônes.

« Des dames mariées sanctifient aussi leur condition par des actes de vertus non moins édifiants. Elles qui auparavant semblaient vouloir éblouir le monde de l'éclat des ornements et des pierres précieuses dont elles se chargeaient, l'étonnent maintenant, quoique jeunes et nobles, par la modestie de leurs habits, par la gravité de leur tenue, la simplicité de leurs manières et la ferveur de leur piété.

« La dévotion, il est vrai, n'est pas aussi commune parmi les hommes; mais on peut dire que presque tous mènent une vie chrétienne. Plusieurs, même des plus haut placés dans la société, se distinguent plus encore par leur fidélité aux lois de l'Eglise. Les plus brillants élèves de l'Université donnent les mêmes exemples à leurs condisciples... (1). »

(1) *Vita del servo di Dio P. Pascasio Broet*, lib. I, cap. IX.

Ainsi, au témoignage du P. Broet lui-même, — quelque soit la modération de son aveu — ses soins et ses travaux et ceux de ses collègues s'étendaient à toutes les classes de la population de Bologne : les riches, les pauvres, les petits et les grands, les parents et les enfants, les hommes instruits et les ignorants, les jeunes gens et les vieillards, les fidèles et les pécheurs, tous avaient une égale part à leur sollicitude et à leurs fatigues. Les succès ne pouvaient ni endormir leur vigilance, ni ralentir leur zèle. Ils affermissaient ceux qu'ils avaient ramenés à Dieu ; ils stimulaient et dirigeaient l'ardeur des âmes qu'ils avaient mises dans les voies de la perfection ; ils s'efforçaient sans cesse de procurer à d'autres un semblable bonheur ; ils renouvelaient les mêmes œuvres, en créaient d'autres pour faire face à tous les besoins ; ils multipliaient sous toutes les formes l'action de leur zèle, pour en assurer les bienfaits à tous les âges et à toutes les conditions. On s'explique dès lors cette tendre et respectueuse affection dont ils étaient l'objet dans la ville, la crainte qu'elle avait d'être privée de leurs exemples et de leurs soins. Nous avons rappelé plus haut les éclatantes démarches qu'elle fit pour ramener dans ses murs le P. Paschase Broet, momentanément occupé à Meldola. Depuis ce moment, elle veillait avec une sainte jalousie sur l'homme de Dieu ; mais enfin il se présenta des circonstances si impérieuses, qu'il ne fut pas possible de les éluder : le temps vint où les Bolonais dûrent se résigner à céder leur Père bien-aimé au duc de Ferrare, qui l'avait obtenu, en faveur de son peuple, et de S. Ignace et du Souverain-Pontife. Il leur resta du moins la consolation de jouir des œuvres charitables, qu'il avait solidement fondées parmi eux, et du collège dont il avait décidément doté leur ville.

Avant de suivre le P. Paschase Broet à Ferrare, nous devons recueillir quelques particularités de son séjour à Bologne, lesquelles, sortant du cercle ordinaire de ses occupations, n'ont pu entrer dans le tissu de notre récit. Quoiqu'elles n'offrent peut-être point la même importance, elles sont néanmoins bien propres à nous montrer celle que S. Ignace et ses premiers compagnons attachaient à fixer le sens précis de leurs constitutions, qui, approuvées déjà une première fois par le Souverain-Pontife, devaient bientôt l'être encore par une Bulle ampliative,

et promulguées ensuite dans toutes les provinces et maisons de la Compagnie par les délégués de son premier chef.

La première particularité remonte au temps de l'arrivée du P. Paschase à Bologne. Là, il retrouva Mgr Robert Waucop, archevêque titulaire d'Armagh, qui, l'ayant toujours estimé, entretenait avec lui des relations d'amitié, depuis la légation d'Irlande. Ce prélat, comme nous l'avons dit ailleurs, joignait à de vastes connaissances, à de grandes qualités naturelles, un véritable zèle de la maison de Dieu, et d'autres vertus qui lui méritaient la confiance des Souverains-Pontifes et une autorité considérable dans l'Église. Mais, aveugle de naissance, ou du moins d'une vue excessivement faible, il avait besoin d'une plume étrangère, habile et discrète, pour entretenir la correspondance, soit officielle, soit privée, à laquelle le condamnaient son rang et sa réputation. Il avait jugé que personne ne le servirait mieux, dans cet office, que le P. des Freux, ou Frusius, saint religieux de la Compagnie de Jésus, et un des littérateurs les plus distingués de son temps. Usant alors de l'amitié qui l'unissait au P. Paschase Broet, l'archevêque d'Armagh le pria de transmettre à S. Ignace ses vœux et sa demande.

La commission était délicate ; aussi le P. Broet se contenta-t-il d'exprimer simplement à son supérieur l'intention et les désirs du respectable prélat. Quelques jours auparavant, de puissantes influences avaient forcé S. Ignace de priver les chaires de Rome de l'éloquence de Frusius pour l'envoyer à Florence. Cette circonstance lui offrit un moyen plausible d'accorder son refus avec son respect pour l'éminent prélat; et ce fut la raison ostensible que fut chargé de lui donner, ou le P. Laynez, comme supérieur des Jésuites réunis à Bologne, ou le P. Salmeron, comme ancien collègue du P. Broet, qui venait de se rendre à Chianciano.

« Maître Paschase, disait S. Ignace, m'a écrit de la part de Monseigneur l'archevêque d'Armagh qu'il désirait avoir maître André (Frusius) pour secrétaire particulier. Mais voici ce qui vient de se passer : bien que maître André eût fait à Rome, jusqu'à ce moment, les prédications quotidiennes du Carême, nous avons été obligés, pour des causes que nous ne pouvions

pas éluder, de les lui faire interrompre pour l'envoyer à Florence. Or, une telle mesure, prise dans un pareil moment, peut faire comprendre combien nous étions et nous sommes encore obligés de l'envoyer dans cette ville et de l'y maintenir. Dieu sait bien — et je le dis en toute vérité — que, dans tout ce que me permettent la conscience et les conditions particulières de notre Institut, je désire rendre à Sa Seigneurie toutes sortes de services, à la plus grande gloire de Dieu. Vous aurez soin, en lui baisant les mains de ma part, de lui faire agréer de si légitimes excuses. »

Il y avait, dans la simple demande de Mgr Robert Waucop, une source de difficultés et d'abus que S. Ignace mesura d'un coup d'œil. Outre qu'elle tendait à introduire un genre de fonctions que n'admettait pas l'Institut, elle semblait devoir soustraire à l'obéissance et à la direction des supérieurs le religieux qui en aurait été investi. C'est pourquoi, en prévision du cas où la demande du prélat, ou de tout autre personnage, se renouvellerait, le saint fondateur ajoutait confidentiellement dans sa lettre les considératiens suivantes :

« Entre nous, il y a, dans cette affaire, deux difficultés, dont une seule suffirait pour m'empêcher de consentir au désir de Monseigneur l'Archevêque d'Armagh touchant maître André Frusius.

« Et d'abord, je ne veux pas être cause qu'un premier antécédent puisse, contre la nature de notre Institut, autoriser qui que ce soit de la Compagnie à servir ou aider, dans ses affaires, un personnage quelconque, ou prélat ou seigneur temporel.

« Ensuite, lorsque Sa Seigneurie voudra écrire à des princes, pour le bien commun, comme Elle dit, moi, ne sachant pas ce qui s'écrira, je dois rester sur la réserve, pour ne mêler aucun membre de la Compagnie dans des affaires qui ne nous sont pas connues (1). »

Si le vénérable métropolitain d'Armagh renouvela sa tentative, elle échoua certainement devant de si graves considérations.

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, pag. 335 et suiv.

Grâce à la fermeté de S. Ignace et au bon esprit de ses disciples, le P. André des Freux fut exempté d'un honneur qui l'aurait mis dans une position fausse et irrégulière vis-à-vis de ses supérieurs et de sa règle.

Quelques mois après, le P. Paschase Broet et ses collègues de Bologne furent appelés à donner leur avis sur divers points proposés par S. Ignace à leur appréciation. Nous avons vu, dans un des Livres précédents, qu'il avait été convenu entre le saint Fondateur et ses compagnons que, vu la dispersion de plusieurs d'entre eux dans différentes contrées, il poursuivrait, à Rome, la rédaction des constitutions, qu'il en soumettrait tous les articles aux Pères restés en Italie, et que tous les autres approuveraient ce que ceux-ci, d'accord avec le premier supérieur, auraient réglé et décidé. (P. I, l. I, page 33.) Or, en conséquence de cette convention et de sa propre volonté, S. Ignace, avant de se décider sur quelques nouveaux points particuliers, demanda l'avis de quatre de ses premiers compagnons, tous réunis alors à Bologne. Le P. Broet, nommé leur supérieur, depuis son retour de Chianciano, rédigea et écrivit de sa main un avis commun conçu en ces termes :

« *Avis des PP. Paschase Broet, Claude Le Jay, Diego Laynez et Alphonse Salmeron sur quelques points des constitutions :*

« JÉSUS-MARIE

« *Premièrement :* Nous établissons que, en attendant que les constitutions soient terminées et promulguées (ainsi qu'il a été entendu), soit celles qui sont déjà faites, soit celles qui se font, elles ne pourront nullement nous obliger sous peine de péché.

« *Item :* Tout ce que le P. Ignace de Loyola, préposé Général de cette Compagnie, aura obtenu, ou obtiendra de Sa Sainteté, nous le regardons comme dûment obtenu. Nous approuvons également les constitutions qu'il a faites et celles qu'il fera à l'avenir, dans la persuasion qu'il aura cherché et cherchera la plus grande gloire de Dieu et le bien de la Compagnie.

« *Item :* Nous jugeons que tous et chacun de ceux qui, en ce moment, vivent dans la Compagnie, quand même quelque empêchement s'opposerait à leur admission, peuvent y être reçus,

si aucun des profès n'est d'un avis contraire. Ceci doit s'entendre de ceux qui s'y trouvent aujourd'hui, non de ceux qui se présenteront dans l'avenir.

« *Item :* Les dix Pères, dont les noms suivent, savoir : François Strada, Jacques Miron, André de Oviedo, Pierre Codace, maître Nadal, maître Miona, Jacques Loosth, André de Frusy, Jérôme Domenech, Jean de Polanco, les dix susnommés, dis-je, qu'ils en soient eux-mêmes requis, ou que nous le requérions nous autres, peuvent être promus à la profession, sans être soumis à d'autres épreuves que celles qu'ils ont subies jusqu'à présent ; sans être appliqués à d'autres études que celles qu'ils ont déjà faites, nonobstant quelle constitution que ce soit des anciennes et celles qui ont été rédigées jusqu'à ce jour.

« Je trouve justes et bonnes ces quatre décisions, ainsi que tout ce que jugera à propos de faire le P. Ignace, auquel je m'en rapporte entièrement.

« Fait à Bologne, le 7 janvier 1548,

« Paschase Broet.

« Sont du même avis :

« Diego Laynez, — Claude Le Jay.

« Les quatre choses susdites me paraissant justes et raisonnables, je les approuve, les confirme et les souscris,

« Alphonse Salmeron (1). »

Ce fut le dernier acte que firent en commun les quatre compagnons de S. Ignace, réunis à Bologne. Aussitôt après, Laynez partit pour Venise, où le rappelaient les affaires et les ministères de la Compagnie ; Claude Le Jay, avant de retourner à Ferrare, accompagna Laynez dans cette première ville pour lui prêter son concours. Salmeron se rendit à Vérone, sur les instances réitérées de l'Évêque ; Paschase Broet, resté supérieur des missionnaires et du collège de Bologne, continua à y opérer le bien que nos lecteurs connaissent déjà, jusqu'à ce que l'obéissance le chargea

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 478 et suiv.

d'aller remplacer le P. Le Jay à Ferrare et d'y fonder le collège destiné à la Compagnie. Nous allons dire comment il s'acquitta de cette double mission.

Lorsque l'affaire du collège de Ferrare fut confiée aux soins du P. Paschase Broet, elle avait déjà traversé des circonstances et des phases qui en avaient écarté les premières difficultés et préparé l'issue définitive. Nous devons donc les rappeler, en quelques mots, pour bien déterminer la part que prit à cette importante entreprise le Religieux dont nous retraçons la vie.

On a déjà raconté, dans l'*Essai historique sur le P. Claude Le Jay*, les travaux apostoliques qu'il soutint à Ferrare, en 1537 et 1538, avec le concours du P. Simon Rodriguez, puis du P. Bobadilla, et les heureux fruits qu'ils recueillirent dans la ville et à la cour d'Hercule II (1). Ce prince, touché du dévouement, de la sagesse et des vertus de ces hommes de Dieu, conçut dès lors, pour eux et pour leur Ordre, une affection qui ne se démentit jamais. Il daigna même, peu de mois après, mettre l'autorité de son nom au service de la Compagnie dans l'orage soulevé contre elle par la jalousie et la scélératesse d'un moine apostat, et ensuite auprès du Souverain-Pontife, pour hâter l'approbation solennelle de l'œuvre d'Ignace. Ces bienfaits et d'autres encore n'épuisèrent pas la bienveillance d'Hercule II envers la Compagnie de Jésus : il la manifesta souvent par bien d'autres preuves, et toujours par le désir de les renouveler.

Il y avait environ dix ans que les besoins pressants de l'Eglise d'Allemagne, les réclamations des princes et des évêques de ces contrées, les ordres du Souverain-Pontife, puis les intérêts généraux de la religion, l'obligation de les soutenir au Concile de Trente, au nom du cardinal Truchsess, privaient le duc de Ferrare de la présence du P. Claude Le Jay, quand de tristes événements nécessitèrent la translation du Concile de Trente à Bologne, puis la suspension des sessions, enfin la prorogation de l'assemblée.

Sur ces entrefaites, Guido Guidoni, le plus sage et le plus fidèle des conseillers d'Hercule II, l'engagea à réclamer de

(1) Liv. I, chap. II, pag. 37-59.

nouveau, pour lui et pour son peuple, le ministère du P. Claude Le Jay, qui, en effet, pendant près de deux ans, dépassa, dans cette ville, toutes les espérances qu'avaient fait concevoir les souvenirs de son premier séjour et la gloire des travaux qu'il avait supportés, depuis lors, pour le bien de l'Église. Mais les efforts désespérés du luthéranisme pour envahir la Bavière et l'Autriche obligèrent le Souverain-Pontife et Saint Ignace d'envoyer le P. Le Jay dans les contrées menacées. Le duc de Ferrare n'avait pu encore se résigner à l'absence de son directeur, lorsque, un an après, il reçut la visite de François de Borgia, duc de Gandie et son proche parent, qui, religieux depuis trois ans de la Compagnie de Jésus, sous les livrées du monde, se rendait à Rome pour y faire profession publique de son état (1). Cette circonstance et les dispositions personnelles des deux princes amenèrent souvent la conversation sur la Compagnie de Jésus. Et comme Hercule II témoignait à son illustre cousin le regret de n'avoir pu conserver auprès de sa personne ni le P. Le Jay ni aucun autre de ses confrères, le duc de Gandie lui conseilla d'établir dans Ferrare un collège, qui, en y fixant la Compagnie, lui procurerait tous les avantages qu'il désirait pour lui-même et pour ses sujets.

Cette proposition fut si agréable au duc de Ferrare que, pour en mieux assurer l'exécution, il pria le saint qui la lui avait suggérée de la porter lui-même au Fondateur de la Compagnie de Jésus. Peu de jours après, il recevait de S. Ignace une lettre conçue en ces termes :

« Excellentissime Seigneur,

« Que la grâce souveraine et l'amour éternel de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, répande sur Votre Excellence ses bienfaits sacrés et ses faveurs célestes !

« L'illustrissime Seigneur, duc de Gandie, nous a rappelé le souvenir que Votre Excellence daigne conserver de cette petite Compagnie, toute dévouée à Votre personne, et nous a

(1) Lettre du P. Polanco au P. J.-B. Viola, datée de Rome, le 14 décembre 1550, citée par Menchaca, *Epistol. S. Ignatii commerc.*, pag. 86.

invité, de la part de Votre Excellence, à accepter l'offre si bienveillante et si généreuse d'entretenir, à Ferrare, quelques-uns de nos Pères et de nos scolastiques, en attendant la fondation complète d'un collège. Que Notre-Seigneur daigne l'agréer comme nous! Qu'il plaise à sa divine et infinie bonté de se servir de cette œuvre pour le plus grand avantage et la couronne éternelle de Votre Excellence! Nous désirons d'autant plus, dans le Seigneur, de nous obliger envers Elle et de nous consacrer à son service, à la plus grande gloire de Dieu, que nous avons depuis longtemps reçu d'Elle de plus insignes bienfaits.

« Que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, nous accorde à tous la grâce de voir en toute chose sa très sainte volonté et de l'accomplir parfaitement!

« Je suis, de Votre Excellence, le serviteur très-humble dans Notre-Seigneur,

« IGNACE.

« De Rome, le 11 novembre 1550 (1). »

La lettre de S. Ignace devint le point de départ des négociations officielles et privées, où intervinrent les ministres d'Hercule II et d'autres personnages de la ville, tous unis dans un même sentiment d'estime et d'affection pour la Compagnie et dans un égal désir de lui procurer un domicile dans Ferrare. Parmi eux se distinguaient Mgr Rossetti, Evêque de Comacchio, plus tard Évêque de Ferrare, les chefs des nobles maisons de Fiaschi, Giglioli, Mosti, Malavolti, mais surtout la vertueuse Maria Frassoni, veuve de Lanfranco Gessi, Recteur de l'Université de Ferrare et Intendant d'Hercule II.

Par ordre de ce prince, Mgr Rossetti ouvrit les négociations avec S. Ignace, qui chargea aussitôt le P. Paschase Broet de se transporter de Bologne à Ferrare, pour traiter de cette affaire avec le duc ou avec ses ministres. Déjà on était convenu des conditions relatives à l'entretien des Pères; mais il y avait encore à régler la question de l'emplacement et des constructions du collège. Malgré la bonne volonté de tous, elle offrait

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 440-441.

de graves difficultés au négociateur, qui les exposait ensuite à S. Ignace dans les termes suivants :

« Dans la lettre que j'écrivis à Votre Révérence, il y a huit jours, je lui apprenais que je me rendais à Ferrare, sur l'avis d'Agostino de'Mosti et de Mgr Rossetti, lesquels jugeaient qu'il était temps de faire cette démarche nécessaire. J'y suis donc allé, accompagné de maître Vittoria. Nous avons visité et examiné les divers endroits proposés pour l'emplacement du collège. Son Excellence voulait que nous arrêtassions notre choix sur les bâtiments d'une Confrérie, dite de Saint-Louis; mais, après les avoir visités, ils nous ont paru trop étroits et trop éloignés du centre de la ville et du quartier des écoles. D'ailleurs, pour les adapter aux exercices d'un collège, il faudrait y construire des chambres et une église; car il n'y a qu'une chapelle dans l'intérieur, où l'on ne pourrait décemment entendre que les confessions des hommes.

« De tous les endroits que nous avons visités, l'église paroissiale de Saint-Justin et celle de Saint-Léonard, dont le desservant n'a pas charge d'âmes, nous sembleraient les plus convenables; mais il serait difficile d'obtenir l'une ou l'autre de ces églises, car toutes les deux appartiennent à de hauts personnages, que Son Excellence aurait de la peine à en dépouiller, même avec offre de juste compensation. C'est pourquoi, en attendant qu'un autre état de choses permette, tôt ou tard, d'occuper un de ces deux édifices, on a pris à bail une maison au centre de la ville et dans le voisinage des écoles. Nous continuerons toutefois à chercher dans le même quartier un emplacement plus commode, où nous puissions avoir une église et un jardin pour les récréations des élèves.

« Hier, comme je m'entretenais avec Son Excellence, elle me protesta que, depuis qu'Elle avait connu la Compagnie, Elle l'avait toujours aimée d'une vive affection et qu'Elle était bien décidée à la protéger, à la favoriser, non seulement dans ses États, mais partout. Elle désirerait que Votre Révérence lui envoyât un certain nombre de sujets pour inaugurer l'enseignement du collège, qu'il se trouvât plusieurs prêtres parmi eux, attendu qu'il y a beaucoup à faire dans sa capitale, et que

tous fussent des hommes distingués par leurs vertus, leur doctrine et leur talent oratoire. A cela j'ai répondu que Votre Révérence avait en ce moment beaucoup d'autres collèges à établir, par exemple ceux de Vienne, de Pise et d'autres lieux, que j'ai nommés; qu'il me paraissait donc impossible qu'Elle pût disposer, en faveur de Ferrare, de tant de prêtres à la fois; que du moins elle ferait tout ce qui dépendrait d'Elle pour contenter Son Excellence. Toutefois, le prince tenait beaucoup à sa demande; car, me disait-il en somme, il voulait employer quelques-uns des nôtres à des choses difficiles, par exemple à l'extirpation de l'hérésie dans ses États, et à plusieurs affaires relatives au bon gouvernement de la cité, ajoutant qu'il désirait être averti toutes les fois qu'on verrait des abus à signaler à son autorité.

« Au reste, Son Excellence a déjà chargé Mgr Rossetti d'écrire à Votre Révérence pour la prier de hâter le départ de ceux qu'Elle veut bien destiner à Ferrare; et le prince lui-même, si je ne me trompe, a écrit à Sa Sainteté sur le même sujet, par l'intermédiaire de son ambassadeur. Mais Votre Révérence ferait peut-être bien de proportionner, aux conditions de leur entretien, le nombre des sujets destinés à Ferrare. Son Excellence donne annuellement la somme de deux cents écus. Il suffirait donc d'en envoyer tout au plus huit pour commencer. C'est du moins ce que semble conseiller l'état actuel des choses (1). »

Un personnel si restreint suffisait aux commencements d'un collège qui ne devait comprendre que quelques classes dans son enseignement, jusques à ce qu'un local plus spacieux et plus assuré lui permît de ne pas limiter le nombre des élèves. D'ailleurs, S. Ignace était en ce moment obligé d'envoyer un personnel complet et choisi au collège que le P. Claude Le Jay établissait à Vienne, sous les auspices de Ferdinand, roi des Romains (2). Et il ne pouvait faire face à une si vaste entre-

(1) Datée de Bologne, le 2 mai 1551. — *Vita del servo di Dio P. Pascasio Broet*, liv. II, cap. x.

(2) Lettre du P. Polanco au P. Villanueva, du 1er mai 1551. — *Cartas de S. Ignacio*, tom II, p. 337-338.

prise qu'en proportionnant strictement aux besoins des établissements à peine commencés, le nombre des sujets qu'il y envoyait. Il adopta donc, pour celui de Ferrare, l'avis du P. Paschase Broet; mais, afin de calmer les désirs et l'impatience d'Hercule II, il lui expliqua, dans la lettre suivante, les motifs de sa détermination :

« Excellentissime Seigneur en Jésus-Christ, que la souveraine grâce et l'amour éternel de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, comblent Votre Excellence de ses bienfaits spirituels !

« Nos Pères et Mgr Rossetti m'ayant averti, par leurs lettres respectives, que Votre Excellence voulait qu'on envoyât de suite quelques-uns des nôtres à Ferrare, pour procéder à l'ouverture du collège que le Seigneur lui a inspiré d'établir dans cette ville, je confie cette mission à deux Pères et à cinq ou six Scolastiques, tous bien connus de moi. J'espère même que, plus on les connaîtra, plus on les jugera capables de servir Votre Excellence et de lui donner de la satisfaction. Non seulement les prêtres pourront ajouter à leurs charges les fonctions sacerdotales; mais ils seront encore secondés, avec l'aide de la bonté divine, dans leur ministère, par quelques-uns desdits Scolastiques, comme le montrera l'expérience.

« Il nous a semblé que ce nombre suffirait pour donner commencement au collège de Ferrare, d'autant plus que, dans ces derniers temps, Sa Sainteté nous a confié plusieurs entreprises semblables. A mesure qu'une œuvre se développe, il est assez ordinaire qu'elle croisse en ce qui plaît au Seigneur; j'ai la confiance qu'il en sera de même de celle-ci, et que Votre Seigneurie en recevra une satisfaction de plus en plus grande, en voyant combien elle contribue au service de Dieu et au salut des âmes..... (1). »

La fondation simultanée de nouveaux établissements mettait S. Ignace dans la nécessité de recourir aux services de plusieurs de ses religieux qui avaient déjà acquis l'expérience de l'ensei-

(1) *Cartas de S. Ignacio,* tom. II, p. 458-459, datée de Rome, le 23 mai 1551.

gnement et du ministère, ou qui faisaient encore leurs preuves dans des établissements plus anciens. Mais ces changements opérés pour satisfaire aux instances des uns provoquaient les réclamations des autres; et le saint avait besoin de toute sa prudence pour ménager, dans ses dispositions, des susceptibilités contraires, toutes également respectables.

Ainsi, Mgr Sauli, Vice-Légat de Bologne, qui n'avait pas vu sans peine deux ou trois jeunes professeurs arrachés aux classes de son collège pour être envoyés à celui de Vienne, regrettait plus encore qu'on le privât du concours ou du P. Broet ou du P. François Palmio, pour les placer à la tête du nouveau collège de Ferrare. Il craignit que la pauvreté à laquelle était réduite la communauté de Bologne n'eût motivé ou la détermination de S. Ignace ou peut-être les plaintes de ceux qui recevaient de lui une nouvelle destination, et il ne put s'empêcher de manifester sa pensée au saint Fondateur. C'était mal connaître le maître et les disciples : ces sortes de considérations n'avaient pas eu plus d'influence dans les désirs de ceux-ci que dans les conseils de celui-là. S. Ignace jugea le soupçon assez grave pour se justifier avec les siens.

« En lisant la lettre de Votre Seigneurie, répondit-il au Vice-Légat, j'ai trouvé une douce consolation dans la sainte intention et dans l'amour de la perfection évangélique et de l'imitation de Jésus-Christ qu'elle révèle. Mais, quant à la fin qu'elle s'est proposée en me l'écrivant, qui est de m'exhorter à ne pas retirer les nôtres de Bologne, à cause de la pénurie dans laquelle ils vivent, je puis lui certifier deux choses : d'abord, il ne m'est jamais venu à l'esprit de les retirer pour un pareil motif, bien que j'aie pu penser à cette démarche dans l'espoir qu'ils seraient plus utiles ailleurs au service de Dieu, comme nous le voyons, dans les collèges qui s'établissent; ensuite, jamais aucun de ceux qui sont à Bologne ne s'est plaint à moi, ni de vive voix, ni par écrit, ni de quelque manière que ce soit, de l'extrême pénurie à laquelle ils auraient été réduits. C'est donc pour un autre motif que, outre les deux scolastiques destinés au nouveau collège de Vienne et un troisième appelé à Rome, nous avons jugé à propos de destiner à Ferrare ou le

P. François Palmio, ou maître Paschase Broet avec un autre scolastique de Bologne, et six d'ici, en attendant que nous puissions pourvoir d'ailleurs au personnel de ce collège. Ces explications, ce me semble, ne me laissent plus rien à répondre à la lettre de Votre Seigneurie; il ne me reste plus qu'à me recommander à ses saintes prières, et à conjurer Notre-Seigneur Jésus-Christ de nous faire à tous la grâce de connaître et d'accomplir sa très-sainte volonté (1). »

Les explications de S. Ignace pouvaient s'appliquer à toutes les fondations qu'il faisait en tant d'endroits différents. Elles convenaient particulièrement à celle du collège de Ferrare. L'entretien des personnes, il est vrai, était assuré; mais l'habitation qu'elles devaient provisoirement occuper était encore plus le séjour de toutes les incommodités : les réparations faites à la hâte à de vieux bâtiments, élevés pour une destination différente, ne suffisaient point pour les adapter aux exercices d'un collège, beaucoup moins aux usages d'une communauté régulière; de là, mille inconvénients divers qu'une expérience journalière devait faire ressortir, et qui réservaient à la patience des locataires les épreuves les plus méritoires. La bienveillance du prince leur promettait bien de pourvoir à un établissement si précaire; mais l'état de ses affaires remettait leurs espérances à une époque incertaine.

Hercule II était alors impliqué dans les hostilités survenues entre Charles-Quint et Henri II, qui avait pris fait et cause contre l'Empereur en faveur de Farnèse, duc de Parme, et du cardinal Hippolyte d'Este, partisans de la France; et la nécessité de maintenir ses troupes sur le pied de guerre n'absorbait pas moins ses finances que ses préoccupations (2). Heureusement, l'initiative privée suppléa, quelque temps après, celle du gouvernement; la vertueuse veuve de Lanfranco Gessi acquit alors, à ses frais, dans la situation demandée par le P. Paschase Broet, un assemblage de maisons qui pouvaient facilement se prêter

(1) Datée de Rome, le 30 mai 1551. — *Cartas de S. Ignacio*, t. II, pag. 459-460.

(2) Muratori, *Annali d'Italia*, sous l'an 1550. — Bartoli, *Hist. della Comp. de Gesù. — Italia*, lib. III, pag. 122, de l'édit. de Marietti.

à l'établissement d'un collège et assez de terrain pour y bâtir une église et y ménager une cour ou un jardin. Comme ces constructions étaient occupées par une réunion de petites orphelines que la charité y entretenait, on transféra celles-ci dans un quartier plus aéré, dans une vaste maison, appelée depuis lors : *Conservatorio della Rosa* (1). Leur premier séjour fut remplacé ensuite par le collège et l'église dite du Gesù.

En attendant, les premiers religieux, chargés d'inaugurer à Ferrare l'enseignement de la Compagnie, furent obligés de remplir leurs fonctions dans des bâtiments d'emprunt et dans une chapelle contiguë, adaptés tant bien que mal au mouvement ordinaire d'une maison d'éducation. Le 5 du mois de mai 1551, ils arrivèrent de Rome, au nombre de sept, à la suite du P. Jean Pelletier, remplacé à cet effet par le P. Olivier Bernard dans le gouvernement du Collège Romain. Le P. Paschase Broet, qui les attendait à Ferrare, désigna à chacun d'eux l'emploi qu'il aurait à remplir dans le collège, sous la direction et l'autorité du P. Pelletier, nommé premier Recteur de cet établissement. Le P. Paschase lui-même devait présider aux travaux de tous, mais sans être astreint à aucun emploi en particulier; car S. Ignace venait de lui donner une plus large part à sa sollicitude et à son autorité, en le plaçant à la tête de la nouvelle *Province d'Italie.*

Depuis que la Compagnie de Jésus avait reçu, avec l'existence canonique, la bénédiction du Souverain-Pontife, elle se propageait rapidement dans les diverses parties de l'Europe et dans les Indes Orientales. S. Ignace, son Fondateur et son premier Genéral, avait confié à des commissaires ou bien à des provinciaux la direction des établissements formés en dehors de l'Italie; mais il avait directement compris dans ses soins ceux qui s'étaient élevés dans cette contrée. Cependant, comme chaque année en ajoutait d'autres aux premiers, il se vit obligé, en 1551, de recourir à la coopération d'un de ses premiers compagnons, pour suffire à une administration qui dépassait la responsabilité d'un seul. Ce fut alors que, se réservant le gouvernement

(1) Ferrante, *Compendio della storia sacra e politica di Ferrara*, tom. IV, pag. 64, 65, 67 et suiv.

général des maisons établies à Rome, dans le royaume de Sicile et de Naples, il réunit, sous le titre de *Province d'Italie*, les maisons de Bologne, de Venise, de Florence et de Ferrare, et qu'il en confia au P. Paschase Broet le soin et le gouvernement.

Devenu ainsi le premier *Provincial* de la *Province d'Italie*, le P. Broet fixa son séjour ordinaire à Ferrare, soit pour surveiller de plus près et seconder plus efficacement la création du collège de cette grande cité, soit pour répondre aux désirs d'Hercule II et à l'intention de S. Ignace, soit pour y organiser les différentes œuvres de zèle que les religieux du collège, prêtres ou non, devaient ajouter à leurs fonctions ordinaires. Ou plutôt, toutes ces raisons à la fois retinrent le P. Paschase à Ferrare. La ville entière attribua à la miséricorde de Dieu la détermination de son serviteur, lorsqu'elle vit les bienfaits qui en découlaient sur elle avec tant d'abondance.

Le premier soin du nouveau Provincial fut d'organiser les classes : d'accord avec le P. Jean Pelletier, il borna les cours à deux : celui de langue latine et celui de langue grecque, auxquels devaient, d'année en année, s'ajouter tous les autres cours de plein enseignement. Il les distribua en quatre classes, selon le nombre et la force des élèves, qui, dès les premiers jours, se présentèrent en assez grand nombre. L'enseignement chrétien était commun à toutes les classes, mais proportionné à la portée des élèves dont chacune était composée. Les mêmes règlements déterminaient et prescrivaient pour tous, les moments d'étude, de classe et de repos, les pratiques religieuses, enfin, tous les usages et les exercices qui entrent dans le régime d'un collège chrétien. Ils furent établis avec tant de prudence, de douceur et de fermeté par les maîtres, et accepté avec tant de docilité par les élèves, que peu de temps après, le P. Broet croyait causer une véritable satisfaction à S. Ignace en lui en apprenant les résultats. Nous avons encore sa lettre : quoiqu'elle rapporte, en termes pleins de candeur et de simplicité, des détails assez ordinaires, peut-être minutieux, nous ne craignons pas d'en donner ici une traduction littérale, ne serait-ce que pour montrer qu'elle importance ce grave et saint personnage attachait aux petites choses, dès qu'elles tendaient à la gloire de Dieu, au service du prochain et au salut des âmes.

« Voici, disait-il à S. Ignace, l'ordre qui s'observe au collège de Ferrare, parmi les écoliers. En entrant en classe, ils se mettent à genoux devant l'image de la sainte Vierge et la saluent par les paroles de l'Ange. Ce qu'ils font aussi en sortant de l'école. Chaque jour, ils entendent la messe à l'église, où ils entrent et d'où ils reviennent en fort bel ordre. Pendant la messe, ils se tiennent à genoux, récitant, chacun de son côté et à voix basse, une partie du Rosaire ou le petit office de la très sainte Vierge.

« Tous se confessent au moins une fois le mois ; puis, ils vont trouver leurs maîtres, et, se mettant à genoux devant eux, ils leur demandent pardon, les bras croisés sur la poitrine.

« Tous les soirs, chacun d'eux, outre les leçons classiques, récite ou lit une leçon du catéchisme, proportionnée à la portée de son esprit.

« Quant aux études, les élèves sont distribués en quatre classes, sans compter celle de nos frères (scolastiques); ce qui doit s'entendre des personnes, et non du local; car, sous ce rapport, nous ne pouvons en avoir que deux. Nous en avons ménagé une troisième à mesure que le nombre des élèves augmente; et un autre qui, étant obscure et humide, ne nous servira presque de rien. Aucune ne leur convient en temps d'hyver ; mais en été, nous pourrons les mettre au moins en quatre endroits différents, parce que nous n'aurons pas alors à tenir compte du froid.

« La première classe est confiée à André Boninsegni; elle est séparée des autres et composée de vingt-trois élèves, auxquels il explique Térence, Virgile, les Épîtres familières de Cicéron et Despautère. Il les exerce en outre à des compositions.

« Baptiste del Gesù a la seconde, composée de dix-sept ou dix-huit élèves. Il leur explique Térence, Virgile et les colloques de Vivès.

« Jean-Baptiste et André font alternativement composer leurs élèves trois fois par semaine; les autres jours, ils les font disputer entre eux.

« Dominique a plus de trente élèves dans la troisième classe, dont il est chargé. Il enseigne Despautère, Donat et les préceptes de Guarino le grammairien.

« La quatrième classe se compose aussi de plus de trente élèves, auxquels Pierre, leur professeur, enseigne Donat et fait subir souvent des examens, selon leur capacité, sur les objets de ses leçons.

« Les classes de Jean-Baptiste et de Dominique, une partie de celle de Pierre, se réunissent dans le même local, parce que la place nous manque. Cependant le nombre des élèves augmente de jour en jour. Je ne sais pas si, à la vue de cette prospérité croissante, on se décidera à nous accorder un emplacement plus vaste. C'est pourquoi, sans dissimuler nos regrets, nous représentons humblement que, si on ne se hâte de le faire, nous serons obligés de refuser de nouvelles demandes... (1). »

L'affluence des élèves à un établissement à peine formé, montrait sans doute la nécessité d'en élargir les dimensions; mais les fruits qu'ils retiraient des leçons de leurs nouveaux maîtres invitaient encore plus éloquemment l'autorité à en favoriser les développements. Grâce à la douceur chrétienne, à la fermeté paternelle qui présidaient à tous ses exercices, cette jeunesse se pliait facilement à l'esprit d'ordre, de travail et de piété qu'on eut soin, dès le commencement, de lui inculquer. Les élèves de chaque classe, stimulés par toutes sortes d'encouragements et d'industries, semblaient s'efforcer d'égaler par leur application la sollicitude de leurs maîtres, et de répondre à leurs soins par les succès les plus satisfaisants. Aussi progressaient-ils également dans la culture de l'intelligence et dans celle du cœur, dans l'habitude du devoir et du travail. La satisfaction qu'ils causaient à leurs maîtres par une conduite si régulière ils la donnaient par leur soumission et leur obéissance à leurs familles, et celles-ci bénissaient hautement une éducation qui, en si peu de temps, produisait de si heureux fruits; partout on s'applaudissait d'avoir à Ferrare un collège dont les débuts lui procuraient déjà tant et de si précieux avantages.

Mais ces résultats froissaient les intérêts de certaines écoles, qui n'en offraient pas de semblables : chaque jour, sortaient de

(1) *Istor. della vita... del servo di Dio il P. Pascasio Broet.*

leur sein quelques écoliers pour entrer dans les rangs de la nouvelle institution. Le moyen de les retenir, c'était de leur donner au moins une éducation équivalente à celle qu'ils allaient y chercher. Malheureusement, les maîtres ainsi délaissés ne surent pas ou ne voulurent pas le comprendre : au lieu de suivre cette noble émulation qui résulte d'une honnête concurrence, excite et soutient des efforts généreux, ranime, développe et féconde les talents comme les plus beaux sentiments de l'âme, au profit de la science et de la vertu, ils s'abandonnèrent à cette rivalité jalouse qui refuse de voir dans de loyaux émules le mérite dont on se sent dépourvu, ou s'irrite de succès qu'on ne peut atteindre. Communiquèrent-ils leur ressentiment à leurs élèves, ou en firent-ils des instruments de vengeance? On ne saurait être trop réservé en présence d'un pareil soupçon; mais nous sommes obligé de constater que, dès que leur bonne conduite et leurs succès eurent signalé à l'estime de la ville les élèves du nouveau collège, ceux de quelques institutions anciennes commencèrent à se faire un jeu de les attaquer à coups de pierres, ou de les poursuivre de leurs injures et de leurs grossières huées dans les rues de la ville. Cette impertinence, que les maîtres n'auraient pas dû laisser se renouveler une seconde fois, dura cependant plusieurs jours; elle céda enfin à la réprobation dans laquelle la ville enveloppait les maîtres et leur scolaresque turbulente (1). Ces manifestations de la jalousie ne servirent donc qu'à confirmer les témoignages de la bienveillance dont les Ferrarais entouraient le nouvel établissement.

Hercule II voulut alors lui donner aussi une nouvelle preuve de la sienne; en demandant à S. Ignace des professeurs de son Ordre, ce prince lui avait exprimé l'intention de les employer non seulement à l'enseignement dans le collège, mais encore à l'instruction religieuse du peuple dans les églises, et à *d'autres œuvres*, ajoutait-il, *d'une haute importance*.

Une des plus importantes, à ses yeux, était la direction ordinaire d'une communauté de religieuses, fondée à Ferrare par

(1) Ferranti, *Compendio della Storia sacra e policadi de Ferrare*, tom. IV, pag. 67 et suiv. — D'après Frezzi, *Memorie Storiche*, tom. IV, pag. 329 et suiv. — Bartoli, *Stor. della Compagnia di Gesu. — Italia*, lib. III, pag. 125.

Lucrèce de Borgia, sa mère. L'occasion de s'en ouvrir au P. Paschase Broet ne tarda pas à se présenter. L'aumônier du couvent se croyant obligé de faire une longue absence, le duc pria le P. Provincial de vouloir bien se charger de la direction de cette communauté, ou du moins de la confier au P. Pelletier, ajoutant que ce serait lui faire une faveur d'autant plus précieuse que le nom et le titre de la fondatrice lui rendaient cette œuvre plus chère. Le P. Broet ne pouvait accepter, ni pour lui ni pour le P. Pelletier, une charge, qui, bien que très honorable et très utile, leur était interdite par l'esprit de l'Institut et l'intention formelle de S. Ignace.

Le duc s'adressa donc au saint Fondateur, et lui exposa, dans une lettre chaleureuse, les motifs et les raisons de sa demande. Elles touchèrent le cœur du serviteur de Dieu, mais elles ne purent lui persuader de dévier d'une règle de conduite que lui imposaient des raisons encore plus puissantes. Il prévoyait bien que le duc n'en jugerait pas de même; cependant il s'était fait une obligation de rester inébranlable, dès qu'il s'agirait d'une concession qui pourrait affaiblir l'esprit de son Institut, et de ne jamais nuire par l'exemple d'une condescendance à l'intégrité de la discipline religieuse. Car, dans de semblables cas, disait-il, se relâcher ou céder pour ne pas déplaire à des amis, même pour obliger des bienfaiteurs, ce ne serait plus un acte de reconnaissance, ni la correspondance d'un amour bien ordonné; ce serait une faiblesse, une déférence purement humaine, une sorte de trahison envers l'observance religieuse. Mais quand il était réduit à cette extrémité, il tempérait son refus par un ton si respectueux, si loyal et si modeste, par des raisons si justes et si raisonnables, par une intention si pure, qu'il prévenait toujours les plaintes et calmait les regrets les plus légitimes. C'est ce qu'on peut remarquer dans la lettre qu'il écrivit, le 11 juillet 1551, au duc de Ferrare sur l'affaire que nous venons de rappeler.

« J'ai reçu de Votre Excellence, lui disait-il, une lettre datée du 25 du mois passé. En ce qui concerne les religieux envoyés à Ferrare pour y ouvrir le nouveau collège, je continuerai à prier la divine bonté qu'elle daigne donner à cette œuvre des

succès qui prouvent qu'elle l'a inspirée à Votre Excellence pour le service et la gloire de Dieu et le salut des âmes de ses sujets.

« Quant aux prêtres que Votre Excellence demande pour un monastère de religieuses, je déclare d'abord que, dans tout ce qui dépendra de nous et autant qu'il sera en nous, Votre Excellence nous trouvera toujours prompts à la servir, à la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur. Cela supposé, je répondrai avec toute la confiance qu'il convient d'avoir en un prince que nous regardons comme le patron et le protecteur de toute notre petite Compagnie.

« Votre Excellence n'ignore pas sans doute que les statuts de notre religion et l'autorité du Siège apostolique nous défendent de nous charger des confessions ordinaires et du gouvernement de communautés religieuses de femmes. Cette mesure a été introduite dans notre Institut pour des motifs d'un bien plus grand et plus général. Mais, à cause des obligations, passées et présentes, que nous avons à Votre Excellence, du désir et de la bonne volonté que nous avons de la servir, à la plus grande gloire de Dieu, nous pourrons nous charger de leur faire des instructions, hors les ordinaires, quand ce sera nécessaire, de les entendre toutes une fois en confession ; et, si Votre Excellence le jugeait opportun, nous pourrions prêter notre concours pour opérer parmi elles les réformes dont elles auraient besoin, et leur laisser des règles propres à les conserver dans un bien-être spirituel. Nous pourrons encore les visiter de temps en temps. De ces diverses manières, nous leur procurerons autant d'avantages spirituels qu'on pourrait en attendre d'une direction ordinaire et continue ; et je ne doute pas — connaissant la bénignité de Votre Excellence — qu'Elle ne daigne s'en contenter, pour la plus grande gloire de Dieu.

« Il ne me reste plus qu'à prier la divine et souveraine bonté de nous communiquer à tous l'abondance de ses grâces, pour que nous sentions toujours en nous sa très-sainte volonté, et que nous l'accomplissions sans réserve (1). »

Hercule II avait à la fois le génie du gouvernement et l'intelli-

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 460-461.

gence des choses de la piété; il comprit donc tout ce qu'il y avait de grave, de sage, de généreux dans la réponse de S. Ignace. Au lieu de s'offenser d'un refus qui semblait méconnaître ses bontés envers la Compagnie, il admira cette grandeur d'âme, ce profond sentiment du devoir, cet esprit de zèle et de charité, ou plutôt cet esprit de l'Évangile qui sacrifiait toutes les considérations humaines à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien des âmes (1).

D'ailleurs, par leurs travaux apostoliques et les effets de leur zèle, les Pères du collège de Ferrare interprétaient trop bien les sentiments de S. Ignace et les motifs qu'il avait allégués au duc, pour ne pas leur demander de circonscrire leur action dans la sphère d'une communauté. Nous ne dirons rien des instructions familières, des leçons de la doctrine chrétienne que faisaient les professeurs, les dimanches et les jours de fêtes, dans les diverses églises de la ville ou dans de pieuses réunions; nous parlerons seulement du zèle que déployait le P. Paschase Broet; encore ne pourrons-nous rappeler que quelques traits particuliers, pour ne pas répéter ce que nous lui avons vu faire dans d'autres missions.

Tout le temps que lui laissaient sa charge de provincial et la haute direction du collège de Ferrare, il le consacrait à la prédication, à la confession, à la visite des prisons et des hôpitaux, répandant partout et de toutes manières les bienfaits de son ministère, poursuivant, comme le bon pasteur, les brebis égarées, les ramenant au bercail, à force de patience et de charité, s'attaquant à toutes sortes de vices et de désordres, les combattant avec d'autant plus d'énergie que ceux qui en étaient infectés montraient plus d'obstination. Chaque jour, il ramenait aux pieds du Seigneur quelques ennemis vaincus, tantôt des pécheurs scandaleux, tantôt des hérétiques ou des apostats. On cite entre autres un jeune juif, qui, orné de belles qualités morales et comblé des faveurs de la fortune, exerçait non seulement sur ses coreligionnaires, mais sur tous ceux de sa condition le plus funeste ascendant. Sa conversion, qui jeta son parti dans la stupeur, causa une si grande satisfaction parmi les catholiques,

(1) Orlandin, *Hist. Soc. Jesu*, part. I, lib. XI, n° 30.

que les seigneurs de la cour et les représentants des premières familles de Ferrare voulurent relever, par leur présence, la solennité des cérémonies de son baptême (1).

Une autre fois, le P. Paschase remporta sur l'enfer un triomphe non moins éclatant. On était si persuadé de son pouvoir auprès de Dieu, que des catholiques zélés lui amenaient tantôt de grands pécheurs à convertir, tantôt des personnes possédées à délivrer. Parmi celles-ci se trouvait une malheureuse femme tourmentée par le démon avec une obstination et une fureur qui, depuis plusieurs mois, déconcertaient la patience et la charité de quelques prêtres vertueux et exercés dans le ministère des exorcismes. On résolut enfin de la présenter au P. Paschase Broet. A cette proposition, la démoniaque fut agitée avec une violence extraordinaire; il fallut les efforts réunis de six hommes vigoureux pour la conduire, ou plutôt pour la traîner à l'homme de Dieu. A peine fut-elle devant lui et sous son regard, qu'elle resta immobile et comme atterrée. Le P. Broet, faisant écarter les assistants, lui ordonna de se mettre à genoux et de lui faire sa confession. Elle obéit avec une docilité inexplicable; et, quelques moments après, le ministre de Dieu la rendait à ses parents, calme, sereine, délivrée de ses péchés et du démon (2).

De son côté, le P. Jean Pelletier, qui profitait des moments libres que lui laissait sa charge de recteur pour travailler avec le P. Broet à la conversion des pécheurs, partageait aussi avec lui les succès et les mérites du ministère apostolique. Nous ne rappellerons ici de tous les effets de son zèle que le trait suivant, qui fit dans Ferrare une profonde sensation.

On voyait dans cette ville, comme dans toutes les autres, de ces femmes effrontées qui, spéculant sur la plus honteuse des passions, faisaient métier d'y sacrifier leur conscience et leur honneur. Une d'entre elles conservait encore, au milieu de ses désordres, assez de pudeur pour en éviter la honte sans cesser de s'y livrer. Mais, pour se soustraire à la réprobation des hommes, elle ne craignait pas d'affronter la justice de Dieu et de voiler son infâme profession sous les apparences de la plus pure

(1) Bonucci, lib. II, cap. x.

(2) Bartoli, *Hist. della Compagnia de Gesù. — Italia*, lib. III, cap. x, sub fin.

dévotion. On vit alors — spectacle horrible! — une prostituée participer, à la Table sainte, au sacrement *du pain des élus et du vin qui fait germer les vierges* (1).

Ce fut peut-être cette habitude de sacrilège hypocrisie qui la conduisit, un jour, au sermon du P. Pelletier. Il prêchait précisément sur les conditions d'une véritable conversion, et appuyait sa doctrine par des exemples, qui, à son insu, s'appliquaient à l'état de cette malheureuse. Elle s'y reconnut, et, touchée de la grâce, elle eut une telle horreur d'elle-même que, ne pouvant attendre la fin de la prédication, elle tomba à genoux et se mit à implorer la miséricorde divine; puis, d'une voix étouffée par les sanglots, elle confessa, en présence de l'auditoire stupéfait, sa conduite habituelle et les sacrilèges par lesquels elle aurait voulu la dérober au public. Le reste de sa vie répondit à cet acte héroïque de repentir et d'humiliation : si elle ne put faire oublier, par sa pénitence, le souvenir de ses scandales, elle sut du moins se les faire pardonner devant les hommes et devant Dieu (2).

La plupart des conversions qu'opérèrent, en grand nombre, ces deux hommes apostoliques, n'eurent pas le même éclat; mais beaucoup furent plus difficiles, et toutes aussi constantes. Toutefois, ce n'était là que le côté le plus apparent du ministère du P. Broet; ce n'était point le plus fécond. La confession et les exercices spirituels étaient les moyens les plus ordinaires dont il se servait pour établir ou ramener l'esprit chrétien dans la conduite des personnes, dans les familles, dans les diverses classes de la société, dans les plus humbles conditions, comme dans les plus élevées. Continuellement occupé à diriger, dans les exercices d'une retraite, des fidèles de tout âge et de diverses professions, il avait coutume de les réunir par groupes de dix ou quinze, auxquels d'autres succédaient, au bout de quelques jours, et ainsi de suite, dans tout le courant de l'année. Tous sortaient de ces retraites, corrigés des défauts de leur vie privée et pénétrés de leurs devoirs de chrétiens. Quelques-uns y

(1) Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus nisi frumentum electorum et vinum germinaus virgines? (Zachar. IX-17.)

(2) Bartoli, *Hist. della Comp. di G. — Italia*, lib. III, cap. x.

trouvaient la vocation à la vie religieuse, qu'ils embrassaient avec une inébranlable fidélité. D'autres, en plus grand nombre, répandaient autour d'eux, dans leurs familles, ou parmi leurs compagnons d'état et de fortune, les sentiments de religion qu'ils y avaient puisés.

Personne n'ignorait dans Ferrare qu'on était redevable au P. Paschase Broet d'exemples si édifiants; aussi était-il le recours ordinaire non seulement de ceux qui désiraient se réconcilier avec Dieu, mais encore d'un grand nombre d'autres qui, dans la gestion de leurs affaires, même temporelles, entendaient se conformer strictement à la loi et à la volonté de Dieu. A chaque heure du jour, qui lui exposait des embarras de conscience, qui lui soumettait ses doutes ou ses peines d'esprit; ceux-ci lui communiquaient leurs chagrins domestiques; ceux-là lui demandaient des conseils et une règle de conduite dans les circonstances les plus difficiles de la vie. L'accueil paternel, les consolations et les lumières qu'on recevait de sa part encourageaient les plus timides, et attiraient auprès de lui, soit au confessionnal, soit dans des entrevues, des personnes de tout rang et de toute condition. De tous les quartiers de la ville, même des localités circonvoisines, ecclésiastiques et séculiers, chefs de familles, maîtres et ouvriers, riches et pauvres, jeunes gens et vieillards, accouraient à l'envi vers le *saint prêtre de Rome,* pour le voir et l'entendre, lui demander ses avis, ses bénédictions et ses prières.

Une telle affluence ne lui laissait ni trève ni repos; mais elle lui donnait des consolations qui le soulageaient et le récompensaient de ses fatigues : les fidèles subordonnaient à l'affaire de leur salut leurs affaires temporelles; la religion, interprétée par ses ministres, était leur loi suprême; des désordres, auparavant trop communs, avaient fait place au culte de la vertu; Notre-Seigneur, honoré partout, recevait particulièrement dans ses temples les hommages des foules dociles à la voix de l'Eglise et empressées de fréquenter ses divins mystères et ses saintes cérémonies. A ces pensées, le bon P. Paschase Broet, cédant à l'excès de son bonheur, versait des larmes de joie, au pied de son crucifix, se réjouissait avec les anges de la gloire rendue au Sauveur, et s'unissait à eux pour le remercier des

bénédictions qu'il daignait répandre sur ses travaux et sur ceux de ses confrères (1).

Tant de consolations devaient, ce semble, fixer le cœur du P. Broet au pays qui les lui donnait, et lui préparer, pour le jour où il le quitterait, de vifs et légitimes regrets. Mais les hommes apostoliques ne se réjouissent que dans le Seigneur : comme ils vivent habituellement en lui, par lui et pour lui, ils portent avec eux l'objet de leurs affections et la cause de leur bonheur. Lors donc qu'ils ont eu la joie de le glorifier dans une contrée, en la quittant ils emportent, avec le souvenir des célestes bénédictions répandues sur leurs travaux, le gage de nouvelles consolations, et celles que donnent le désir et l'espoir de faire connaître et aimer le divin Maître dans d'autres régions.

Tels furent les sentiments du P. Paschase Broet, lorsque, en 1552, S. Ignace, confirmé dans son estime pour lui par les succès de la mission de Ferrare, lui confia celle d'établir la Compagnie en France, où elle n'avait encore qu'un domicile d'emprunt.

Jusqu'ici, nous avons étudié le P. Broet dans les détails de sa vie, depuis son enfance jusqu'à la maturité de son âge; nous l'avons suivi dans ses travaux apostoliques jusqu'aux plus beaux triomphes de son zèle. Il lui restait toutefois, comme au Prophète, *un long chemin à faire,* ou plutôt une nouvelle carrière à parcourir. Nous osons même dire que, s'il avait toujours fidèlement répondu aux intentions de son Dieu, il n'avait cependant pas encore accompli la mission spéciale que lui avait réservée la divine Providence. L'établissement de la Compagnie de Jésus en France fut tellement l'œuvre du P. Broet qu'on peut la regarder comme la plus importante de toute sa vie, ou si l'on veut comme l'apogée de sa destinée. Avant lui, la Compagnie n'avait, pour ainsi dire, séjourné en France que sous la tente. Les jeunes disciples que S. Ignace envoyait de temps en temps à l'Université de Paris n'y habitaient que dans les mêmes conditions que les autres étudiants étrangers. Ce furent néanmoins ces petites colonies, renouvelées presque

(1) Bartoli, *Hist. della Comp. di G. Italia*, lib. III, cap. x.

chaque année, qui formèrent les premières *origines de la Compagnie de Jésus en France* et préludèrent aux établissements que le P. Broet devait y élever.

Comme elles se succédaient, à Paris, dans un temps parallèle à l'époque où le serviteur de Dieu accomplissait, en Italie et ailleurs, les travaux ou les missions que nous venons de raconter dans la première partie de cet ouvrage, nous aurions mis de la confusion dans notre récit, si nous n'avions pas attendu, pour les faire connaître, le moment où le P. Broet devait en prendre la direction en qualité de *premier Provincial* de la *Province de France*. Ce moment est venu : nous allons ouvrir, par l'historique de ces réunions d'étudiants, notre *seconde partie*, spécialement consacrée aux *Origines de la Compagnie de Jésus en France*.

DEUXIÈME PARTIE

1540—1552

LIVRE PREMIER

1540—1546

SOMMAIRE

Formation de la Compagnie de Jésus. — Ses origines en France. — Écoles de Paris. — Étudiants du nouvel Ordre dans cette Université. — Collège du Trésorier. — P. d'Eguia. — Collège des Lombards. — P. Domenech. — Lettre du P. Le Fèvre. — Épreuves de ces étudiants. — Prospérité du collège des Lombards. — Bulle de Paul III, *Injunctum nobis*. — Nouvelles épreuves. — Paix de Crespy. — Renouvellement de la colonie du collège des Lombards. — Ses fruits et sa transformation.

Lorsque, en 1528, Ignace de Loyola se rendait à l'Université de Paris, il ne prévoyait pas sans doute qu'un Ordre religieux, dont il serait le Fondateur, y occuperait, un jour, un des collèges les plus illustres de l'Europe. Il ne se proposait alors que d'y acquérir, dans des cours réguliers, des connaissances que n'avaient pu lui donner des études dépourvues de suite et de méthode, et d'y choisir, parmi les étudiants les plus capables et les plus vertueux, des coopérateurs pour un projet de croisade apostolique, qu'il avait conçu dans un pèlerinage aux Saints Lieux.

Des cœurs généreux entendirent sa voix; mais les événements dérangèrent ses mesures et l'amenèrent, ainsi que ses associés, à donner un plus vaste champ à leur zèle. Indépendants les uns des autres, ils n'étaient liés que par une parfaite conformité de sentiments et d'inclinations. Il semblait donc qu'il ne leur

restait plus qu'à se disperser devant l'impossibilité d'atteindre le but vers lequel ils avaient dirigé leurs aspirations et leurs efforts. Mais le Seigneur, qui n'avait pas vainement formé leur réunion, leur inspira la pensée d'aller mettre leurs personnes et leur dévouement aux pieds de son Vicaire sur la terre.

Paul III siégeait alors sur la chaire de saint Pierre. Il agréa leur hommage; et bientôt il put, aux premiers essais de leur zèle et au spectacle de leur sainte vie, se féliciter du puissant secours que l'Église trouverait dans leur coopération. Peu content de les admettre aux diverses fonctions du ministère sacerdotal, il voulut que leurs œuvres ne finissent pas avec le dernier survivant d'entre eux; mais qu'ils pussent encore les transmettre à des successeurs, formés à la même école. C'est pourquoi le Saint-Père résolut, dès ce moment, de faire de leur association comme le noyau d'un corps d'élite dans la milice de Jésus-Christ, et de leur donner des règles qui, en les liant à une même vocation par des obligations communes, en perpétueraient l'existence, par une succesion continuelle, ou répareraient, par des réceptions nouvelles, les vides que la mort viendrait faire dans leurs rangs.

Ce fut pour obéir à l'intention du Souverain-Pontife, que S. Ignace, comme nous l'avons vu dans la *première partie,* rédigea, de concert avec ses compagnons, les points fondamentaux de son Institut. L'approbation que le Souverain-Pontife y donna, le 3 septembre de l'an 1539, mit fin à l'association formée, cinq ans auparavant, le 15 du mois d'août, dans le sanctuaire de Montmartre, et, le 27 septembre de l'an 1540, par la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ,* le même Pontife admit à la participation des combats de l'Église la nouvelle phalange que S. Ignace, toujours pénétré de la considération des *Deux-Étendards,* lui présentait au nom et pour la gloire de Jésus.

Secondé par les bénédictions de l'Église, S. Ignace vit bientôt venir à lui de jeunes et généreux chrétiens, pour solliciter non plus la faveur d'aller, à sa suite, prêcher l'Évangile aux infidèles de la Terre-Sainte, mais celle d'être reçu dans l'Institut que le Souverain-Pontife venait d'établir, dans l'Église, sous le titre de Compagnie de Jésus.

Tous avaient suivi, dans différentes écoles, les cours de belles-lettres; plusieurs avaient fréquenté ceux de philosophie et de théologie; aucun n'avait encore atteint ce degré de doctrine auquel ses talents pouvaient prétendre, et que leur destinée semblait exiger d'eux. Et, comme l'Ordre naissant n'avait point encore d'établissement où il pût les réunir, ils furent dispersés, par groupes, sous la direction d'un religieux expérimenté, d'abord dans les écoles de Paris, où S. Ignace avait déjà complété ses études et choisi les coopérateurs de son entreprise primitive, restés les premières colonnes de la Compagnie de Jésus. Dès le printemps de l'an 1540, quelques-uns de ces postulants furent réunis, comme *boursiers* ou *portionistes*, au *collège du Trésorier*, sous la direction du P. Diego d'Eguia (1).

Ainsi, comme le sanctuaire de Montmartre avait été le confident du projet de S. Ignace et des engagements de ses premiers compagnons, de même le collège du Trésorier abrita la première génération de ceux qui se présentèrent pour s'associer à leur entreprise, transformée dans la Compagnie de Jésus. Ils ouvrirent, dès lors, à de nombreux successeurs, cette carrière où ils devaient conquérir par les travaux des études et

(1) Le collège du Trésorier, qu'on appela dans la suite *des Trésoriers*, avait été fondé en 1268 par Guillaume de Saône, trésorier de l'Église de Rouen, pour la nourriture et l'entretien de vingt-quatre écoliers pauvres. Il fut réuni au collège Louis-le-Grand en 1763. On en voit encore des traces, dit M. Meindre, dans l'Hôtel des Trésoriers, rue Neuve-Richelieu, n° 6. (Meindre, *Hist. de Paris.*)

Le P. Orlandini place, dès le commencement, cette petite communauté au *collège des Lombards;* mais de nombreux documents contemporains nous apprennent qu'elle n'y fut transférée qu'au bout de quelques mois par le premier successeur du P. d'Eguia. Tout le reste du passage du P. Orlandini, que nous citons ici, est très exact :

« Accessit Parisina Sociorum profectio, hoc potissimum instituta consilio : quod cùm ad Ignatium adolescentes non pauci ejusdem vitæ cupidi se adjunxissent, præclaræ illi quidem indolis ac spei, cæterum litteris non satis expoliti, visum est Ignatio Lutetiam omnes studiorum gratia destinare, ut idoneis exculti doctrinis majore postea in animarum causa et auctoritate versarentur et fructu. Præficitur iis Jacobus Eguia... Ergo appetente vere (anni 1540) ex Urbe digressi Lutetiæ in collegio, quod Longobardorum dicitur, recipiuntur. Hic dum laïco ornatu cultuque — neque enim per leges aliter licuisset — litterarum disciplinæ dant operam, vitam ut poterant sustentabant. » (Orlandin., *Histor. Soc. Jesu*, p. 1, lib. II, n° 96-97.)

les pratiques de la perfection chrétienne, la faveur à laquelle ils aspiraient.

C'était bien ainsi que l'entendait S. Ignace. Cette première colonie était, dans son intention et dans ses espérances, le noyau d'une communauté, gage et pépinière de plusieurs autres, que la Compagnie formerait, sous différents noms, dans le Royaume Très-Chrétien.

En effet, ces divers établissements, élevés dans nos provinces, depuis l'an 1540, aboutirent, en 1563, à la fondation du *collège de Clermont,* qui fit à la Compagnie de Jésus une si grande place à Paris et dans toute la France.

C'est dans cette période de vingt-deux ans, ouverte par le P. d'Eguia et fermée par le P. Paschase Broet, que nous comprenons les *Origines de la Compagnie de Jésus en France.* Nous les renfermerons dans les trois parties suivantes de cet ouvrage, destinées à les raconter selon l'ordre même qu'elles suivirent dans leurs développements. Disons d'abord dans quelles conditions et au milieu de quelle société vivaient, à Paris, les étudiants que S. Ignace entretenait dans cette Université, vers le milieu du seizième siècle.

A cette époque, l'Université de Paris, quoique déchue de sa puissance, conservait encore une importance et une réputation qui la mettaient au premier rang parmi toutes les écoles de l'Europe; et la plupart des nations voisines lui rendaient cet hommage en lui envoyant des élèves également nombreux et choisis. Ceux-ci justifiaient cette haute estime par les succès qu'ils obtenaient et l'honneur que souvent ils faisaient à leur pays. Les provinces, les diocèses, diverses villes de France, des princes, des prélats, et d'autres nobles personnages attachaient le même prix à son enseignement, comme l'attestaient les nombreux collèges qu'ils y fondaient en faveur de ceux à qui une humble condition aurait refusé les moyens de recueillir de si doctes leçons. Enfin la multitude d'écoliers de toute nation, de tout climat confondus avec ceux de nos provinces et de nos cités, aux diverses écoles de Paris, disaient assez combien grande et générale était la gloire de cette Université.

Formée sur le plan d'une fédération entre sept compagnies, elle partageait le gouvernement entre chacune d'elles, pour mettre

quelque ordre dans une si grande diversité. Trois de ces compagnies renfermaient les maîtres des facultés de *théologie*, de *décret* ou de droit canon, et de *médecine*, réputées les facultées supérieures de l'enseignement. Mais, dans la faculté inférieure, celle des *arts*, qui embrassait tout le personnel enseignant des collèges, les maîtres, infiniment plus nombreux, formaient à eux seuls quatre compagnies, nommées *Nations*, parce qu'on y était distribué d'après le pays auquel on appartenait : la *nation de Normandie*, pour les Normands et les Manceaux ; la *nation de Picardie*, pour les Picards, les Artésiens et les Wallons ; la *nation d'Angleterre*, supplantée ensuite par celle d'*Allemagne*, pour tous les étrangers de langue germanique, saxonne, anglaise et écossaise ; enfin la *nation de France*, pour les Parisiens, pour les Français de toutes les provinces à l'Est, à l'Ouest et au Sud de Paris, et encore pour les étrangers des divers états méridionaux.

Un *Doyen* était à la tête de chacune des trois grandes facultés ; un *Procureur*, à la tête de chaque nation.

Le *Recteur* gouvernait la Faculté des Arts tout entière et l'*Université* elle-même. Les affaires courantes de l'une et de l'autre se traitaient à son tribunal... Les affaires importantes étaient réservées aux *assemblées générales*, que le *Recteur* allait présider aux *Mathurins*, au moins une fois par mois.

Le *Recteur* était élu de trois mois en trois mois par la seule Faculté des Arts, qui devait le choisir dans son sein. « Par cette élection, dit M. Quicherat, un jeune homme qui, souvent n'avait pour toute fortune que les vêtements dont il était couvert, devenait l'arbitre de ses consorts, un personnage important dans l'État. S'il était appelé au Parlement, il siégeait du côté des barons ; s'il mourait en charge, il était enterré à Saint-Denis. Si les privilèges du corps étaient violés, il pouvait suspendre les exercices scolaires et la prédication, c'est-à-dire jeter l'émeute dans la ville et le trouble dans les consciences (1). »

Cette organisation relevait moins la dignité du corps qu'elle n'en favorisait les prétentions et les passions dans les revendi-

(1) *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, liv. I, pag. 55-57.

cations légitimes de droits injustement contestés. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en citer des exemples.

Quant aux étudiants, ils étaient divisés en plusieurs catégories et distribués en divers établissements, qui demandent quelques explications.

Les élèves admis à bénéficier des fondations faites par des villes, par des provinces, par des prélats, ou par d'autres bienfaiteurs, en faveur de jeunes gens peu fortunés, étaient appelés *boursiers* et, à ce titre, ils jouissaient du logement et du couvert.

Outre cette classe d'écoliers, on recevait aussi à demeure dans ces établissements, sous le même toit, ceux des écoliers qui pouvaient payer ce service, ou avec qui les *boursiers* voulaient le partager. On les désignait sous le titre de *portionistes*, de *convicteurs* ou de *pensionnaires*. C'était à ce titre que le P. Broet avait habité le collège de Calvi, et le P. Codure celui de Lisieux.

Les plus importants et les plus connus de ces collèges étaient ceux de *Sorbonne*, de Calvi ou petite Sorbonne, annexe et pépinière de la première, des Bons-Enfants, du Trésorier ou des Trésoriers, des Cholets, d'Harcourt, du cardinal Lemoine, de Navarre, de Montaigu, de Presles, de Lisieux, des Lombards, de Narbonne, de Trégnier, du Plessis, de Cornouailles, des Écossais, de l'Ave Maria, etc., etc.

Au seizième siècle, tous ces collèges et d'autres encore jouissaient de l'exercice complet des classes, même celles de grammaire et de belles-lettres (1). La *Rue du Fouarre*, ne conservait plus du privilège exclusif de l'enseignement des *arts* ou de la philosophie, que celui de servir de théâtre à la solennité d'un examen ou d'une thèse (2).

Les *Pédagogies*, formées à peu près sur le même pied que nos pensionnats modernes, recevaient des étudiants qui allaient suivre les classes d'un collège de plein exercice. Quelques-unes d'entre elles acquirent assez de réputation et de popularité pour obtenir, à cause du grand nombre de leurs élèves, le titre de collège et les prérogatives qu'il entraînait, comme celle d'avoir des professeurs et les cours complets des classes. Telle fut, à son

(1) P. Daniel, *Des Études classiques dans la société chrétienne*, pag. 164 et suiv.

(2) *Idem, ibid*, pag. 166.

origine, celle de Sainte-Barbe, qui devint un des collèges les plus importants et les plus célèbres de l'Université.

D'autres écoliers, en très grand nombre, vivaient hors des collèges et des pédagogies, associés par chambrées, sous des chefs de leur choix, ou tenus en pension chez les maîtres dont ils recevaient les leçons. Tels étaient les *camériстes*.

Mais le sort du plus grand nombre était de vivre livrés à eux-mêmes; c'était celui des *Martinets*, population d'écoliers sans aveu, souvent sans gîte, qui fournissaient aux émeutes, aux séditions, le contingent le plus nombreux et le plus décidé. « Il y avait dans le nombre, observe avec justesse M. Quicherat, des sujets bien dignes de considération, d'admiration même : de pauvres enfants qui avaient pu se passionner pour l'étude, au milieu de l'abjection où ils étaient nés. Ils venaient acheter la science au prix de toutes les angoisses de la misère, vivant d'aumônes ou du modique salaire qu'ils gagnaient en se livrant aux plus vils travaux.

« Mais autour de ceux-là s'agitaient des turbulents, incapables de toute assiduité, ennemis de toute discipline, coureurs de collèges et plus encore de cabarets, qu'on rencontrait inévitablement dans les émeutes... L'Université, honteuse d'avoir à en réclamer à la suite de toutes les captures que faisait la police, prenait les mesures les plus sévères pour prévenir de pareils scandales. Malheureusement, cette sévérité, soit qu'elle fût impuissante, soit qu'elle se relâchât, n'empêchait pas les désordres de se renouveler, ni la race des *Martinets* de se propager dans Paris. Elle ne s'affaiblit qu'à la suite des guerres de religion, c'est-à-dire lors de l'affaissement de l'Université (1). »

Il y avait encore les *externes amateurs*, plaisamment appelés *Galoches*, du nom de la chaussure qu'ils avaient coutume de porter pendant l'hiver, ou bien aux jours pluvieux, pour traverser la boue du *quartier latin*. C'étaient d'ailleurs des hommes tolérables, des étudiants surannés, pour qui, suivre les classes était devenu une profession. Ils suivaient celles de quelque

(1) M. Quicherat, *Hist. du collège de Sainte-Barbe*, lib. I, p. 22 à 24.

collège de leur choix, sans autre autorisation que celle des régents, dont l'amour-propre était flatté de voir se mêler à leur auditoire d'adolescents, des hommes d'études, que leur goût et souvent leur âge préservaient de l'effervescence et du vagabondage des *Martinets* (1).

A ces diverses catégories d'étudiants ajoutons celle des *domestiques*. Elle comprenait, sous ce titre général, ceux qui n'ayant pas d'autres moyens de pourvoir aux frais de leur instruction classique, se mettaient au service ou d'un collège, ou des régents, ou des caméristes, à la condition qu'ils gagneraient avec l'entretien la facilité de suivre les leçons des lettres ou des *arts* (2).

Telle était la société au milieu de laquelle devaient vivre les étudiants entretenus par la Compagnie de Jésus dans l'Université de Paris; S. Ignace prévoyait bien que ses jeunes disciples, au milieu d'un monde si mêlé, si turbulent et si agité, auraient besoin d'une direction éclairée, vigilante, ferme et capable de leur assurer tous les avantages des études, de leur en épargner les inconvénients, et de leur apprendre à sanctifier par les pratiques de la piété, les travaux et les exercices des classes. C'est pourquoi il plaça à leur tête des hommes d'une haute sagesse, et non moins versés dans les connaissances humaines que dans les choses de Dieu.

Le premier de tous, Diego d'Eguia, d'abord condisciple de S. Ignace, à Alcala, avait été dans cette ville son bienfaiteur, son défenseur et son émule en piété. Quelques années après, son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ lui fit entreprendre avec son frère Étienne, le pèlerinage de la Terre-Sainte. A son retour il débarqua à Venise. S. Ignace attendait alors dans cette ville les neuf compagnons qui, à Paris, s'étaient associés à son projet d'apostolat. Dès qu'il l'eût connu, Diego d'Eguia, comme Diego d'Hozez, voulut participer à une si belle œuvre, et il se mit à la suite des coopérateurs de l'homme de Dieu (3).

(1) M. Quicherat, *ibid*, chap. IX.

(2) *Idem, ibid.*

(3) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. II, n° 119.

Ceux-ci ne tardèrent pas à voir que c'était Dieu qui leur envoyait ce nouveau compagnon : d'une humilité profonde, d'une innocence angélique, d'une tendre charité, d'un amour ardent pour le Sauveur, Diego d'Eguia devint aussitôt l'objet de l'affection et de la vénération de ses confrères. Ils le regardaient comme un ange ; ils l'appelaient même de ce nom, que les mêmes qualités et les mêmes vertus méritèrent au P. Paschase Broet. S. Ignace ne craignait pas de dire, dès lors, du P. d'Eguia, qu'il aurait un jour une belle place dans le ciel. Aussi ne balança-t-il point à lui confier le soin de présider, au collège des Trésoriers, dans l'Université de Paris, à l'installation, aux études, à la formation religieuse de la première colonie de postulants qu'il envoyait à cette célèbre école (1).

Diego d'Eguia ne trompa point l'attente d'Ignace : homme de talent, de science, de mérite et de sainteté, il comprenait la pensée de son supérieur; il en fit la mesure de l'importance de sa mission. Il savait que les jeunes gens dont la direction lui était confiée, devaient, les premiers, partager et continuer l'œuvre du P. Ignace et de ses neuf compagnons ; qu'ils devaient pour cela devenir des savants et des saints, unir l'étude des lettres et des sciences à celle de la perfection chrétienne et se pourvoir, dans les unes et les autres, de puissants moyens de travailler efficacement à la propagation de l'Évangile et au salut des âmes.

Tel était le but que se proposait S. Ignace quand il voulait que ses compagnons et ses disciples se missent en état de conquérir les grades de bachelier, de maître-ès-arts, de licencié, de docteur (2). Nous voyons, dans sa correspondance, qu'il les honorait volontiers du titre qu'ils avaient obtenu, et qu'il accompagnait leurs noms de leur qualité de *maître* ou de *docteur*.

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. I, n° 54; lib. II, n°s 96-97. — Alcazar, *Chrono Historia de la Compania de Jesus en la Prov. de Toledo*, lib. prélim., pages 19, 43, 94. — Patrignani, *Memorie d'alcuni religiosi della Comp. di Gesù, etc.* 15e jour de juin.

(2) Curabat nimirum S. Ignatius, ut sociis Magisterii honor et litterarius gradus conferretur, quo majorem divino verbo auctoritatem conciliaret ; et quemque proprio gradus sui honore liberaliter honestabat... Menchaca, *Commentor in Epist. S. Ignatii*, pag. 14.

Nous avons déjà remarqué, et nous le verrons encore, qu'il exigeait quelquefois que ceux des siens à qui il donnait une importante mission, la relevassent, avant de partir, par le grade de docteur, s'ils n'en étaient pas encore pourvus.

Or, le P. Diego d'Eguia, instruit et pénétré de l'intention de S. Ignace, se préoccupa, dès son arrivée au collège du Trésorier, du soin de mettre dans la diversité de leurs exercices, une économie si prudente et si sage, que les uns ne nuisissent point aux autres; que les études n'empiétassent point sur les pratiques de la vie religieuse, et que celles-ci n'abrégeassent pas le temps consacré aux études et aux leçons, soit par les usages de l'Université, soit par les règlements du collège du Trésorier.

Aux heures des leçons publiques, ils s'y rendaient exactement, ou bien ils allaient entendre, soit à Sainte-Barbe, soit dans une autre collège, celles qui n'auraient pas eu lieu dans la maison sur celle des sciences que chacun, selon son degré d'instruction ou de culture, devait respectivement étudier. Ensuite les uns et les autres se retrouvaient au logis commun, où ils repassaient les leçons déjà entendues et préparaient la suivante.

Ces exercices étaient, chaque jour, précédés et suivis de la méditation, de la prière, de quelque lecture spirituelle et d'autres pratiques de piété : la principale était l'assistance à la messe, qu'ils entendaient ordinairement dans l'église des Pères Charteux, et où ils faisaient la communion, tous les dimanches, les jours de fêtes et dans d'autres occasions solennelles.

Dans le courant de la journée, surtout lorsque les classes vaquaient, ils allaient, vêtus comme les autres étudiants, sans autre distinction que leur modestie, se mêler à leurs condisciples, non pour participer à leurs divertissements, car on ne les voyait jamais au Pré-aux-Clercs, ni aux réunions bruyantes, mais pour leur inculquer l'esprit de piété et leur apprendre à y subordonner leurs intentions et leurs études. Par leurs exemples et leurs exhortations, ils ramenèrent plusieurs étudiants aux devoirs de leur religion et de leur profession, et en mirent quelques-uns dans la voie de la perfection religieuse. Témoin satisfait des fruits d'un zèle si précoce, le P. d'Eguia eut le mérite de l'entretenir parmi ses jeunes confrères, et laissa à ses successeurs

la joie d'une abondante récolte Le P. Domenech fut appelé le premier à la recueillir (1).

Jérôme Domenech, d'une bonne et riche famille de Valence, en Espagne, avait suivi dans sa jeunesse les cours des lettres et des sciences de l'Université de Paris. Il y avait connu Ignace et ses compagnons, et s'il ne s'était pas joint à leur société, il en avait du moins imité les vertus; il avait même entretenu avec eux des rapports réciproques d'estime et d'amitié. De retour dans sa patrie, il fut promu au sacerdoce et initié par un canonicat aux dignités ecclésiastiques, auxquelles il n'avait pas renoncé. Mais le désir d'obtenir des degrés, qu'il n'avait pas encore, lui fit reprendre, en 1540, la route de cette Université. Il se rendit d'abord à Rome, d'où il se dirigea, par la Haute-Italie, vers le but de son voyage.

A Bologne, il rencontra, en route pour le Portugal, François Xavier, qui l'engagea à s'arrêter à Parme, pour y voir les PP. Laynez et Le Fèvre, qu'il avait aussi connus à Paris. Celui-ci, à son tour, lui conseilla de retremper sa vertu dans les exercices spirituels, avant d'aller l'exposer aux dangers d'une ville aussi agitée que la capitale de la France. C'était l'invitation de la grâce; le jeune et pieux chanoine y obéit si fidèlement, qu'il ne sortit de cette retraite que pour embrasser le genre de vie du P. Pierre Le Fèvre, malgré les réclamations et les plaintes des gens de sa suite (2). Dès ce moment, il voulut même, pour participer aux travaux de la mission de Parme, se mettre au service des malades dans les hôpitaux, jusqu'au jour où le P. Le Fèvre fut rappelé à Rome pour y recevoir, du Souverain-Pontife, une mission plus difficile. C'était au mois de septembre, quelques jours avant l'approbation solennelle de la Compagnie.

(1)... Nec tamen alienæ salutis studium intermittebant : sed modò hos, modò illos ad usurpanda divina mysteria, id quod apud Carthusianos singulis factitabant hebdomadis, incitabant : aliosque ad perfectam vitam sanctorumque persequenda vestigia cohortabantur. Jacobus (Eguia) autem, dùm unus omnium maximè pro animis excubat, et academicorum præcipuam rationem habet, decimum ferè post mensem in ejus loco Hieronymo Domenecco suffecto, qui hoc nomine Parma fuerat evocatus, sub anni consequentis initium revertitur in Italiam... (Orlandin., *Hist. S. J.*, par. 1, lib. II, nos 97-98.

(2) *Précis historique* sur *Le B. Pierre Le Fèvre*, chap. II.

Le P. Jérôme Domenech, ajoute Ribadeneyra, vint alors à Rome, où je fis connaissance avec lui. Notre P. Ignace lui témoigna depuis lors une profonde estime et une tendre affection, à cause du généreux dévouement qu'il avait montré en sacrifiant sa personne, une fortune considérable, un brillant avenir, à une société religieuse, qui, simplement approuvée de vive voix par le Vicaire de Jésus-Christ, n'avait encore ni passé, ni réputation, rien de ce qui pouvait éblouir une vertu légère ou médiocre (1). Ce fut la considération de celle de Domenech qui détermina S. Ignace à l'envoyer à Paris, d'abord pour aider le P. Diego d'Eguia, puis pour le remplacer dans la direction des étudiants qu'il entretenait dans cette Université. En attendant, Domenech devait offrir à tous un modèle de vertu, et, au P. d'Eguia, un précieux concours.

Il y fut accompagné ou suivi de près par quelques nouveaux postulants, qu'y envoyait S. Ignace, entre autres par Paul Achilli, naguère son compagnon d'apostolat. Paul Achilli était un de ces jeunes et généreux prêtres du diocèse de Parme qui, touchés du zèle des PP. Le Fèvre et Laynez, leur avaient demandé la faveur de partager leurs travaux et de s'exercer, à leur école, au ministère sacerdotal. Ils imitèrent si bien leurs exemples, qu'ils méritèrent de partager aussi leur genre de vie. Ils furent donc admis parmi les aspirants à la Compagnie. Et S. Ignace,

(1) Vino à Roma el ano de 1540, donde yo le conocì, à ver nuestro P. Ignacio, que le amò y estimò siempre mucho por averse dado assi y su hacienda en tale edad y tam liberalmente à la Compania, antes que ella fuese confirmada de la Sede apostolica, ni conocida ni estimada en el mondo. (Lettre de Ribadeneyra au P. Boldo sur la mort du P. Domenech, 6 février 1593. Ms. de la Bibl. d'Academ. d'histor. à Madrid.)

Nous lisons d'ailleurs dans une histoire ms. du collège de Valence, en Espagne, un passage qui confirme le témoignage de Ribadeneyra :

« El P. Juan Hieronymo Domenech... Canonigo de la Cathedral (de Valencia) aviendo conocido à N. P. Ignacio de santa memoria, y a algunos de sus companeros en Paris, donde proseguia sus estudios de theologia, y despues en Roma, bolviendo se, el ano 1540, à Francia con intento de acabar sus estudios, hallò en Parma al P. Maestro Fabro y al P. M. Diego Laynez, y assi determinò de quedarse alli por algunos dias para hacer los exercicios. En los quales le moviò N. S. tanto que propusò desde luego con voto particolar, que hizo, de seguir la Compania que aun no estava confirmada por la Sede Apostolica. (Cap. I, Ms. — Nieremberg, Varon. il. tom. III, pag. 658.

toujours jaloux de donner au zèle des siens les secours de l'étude et des sciences les envoya tour à tour aux universités, après les avoir retenus quelque temps auprès de lui, pour les former à la vie religieuse.

Paul Achilli, un des premiers, fut envoyé à Paris, à la suite du P. Domenech, et admis par lui dans cette élite de jeunes candidats qui formaient, en France, comme les prémices de la Compagnie de Jésus canoniquement instituée cette même année 1540, dans l'Eglise, par le Vicaire de Jésus-Christ. Nous verrons bientôt que Paul Achilli, qui ne se croyait pas digne d'être compté parmi eux, mérita d'en devenir le chef, comme il en était déjà le modèle.

Parmi eux, on remarquait, outre les étudiants déjà nommés, Ponce Cogordan, Jean Pelletier, Guy Roillet, français de naissance; Diego Miron, François de Rojas ou Roxas, espagnols; et d'autres encore qui, sortis des écoles de l'Université, devaient, comme disciples d'Ignace, continuer à les fréquenter pour y compléter et perfectionner leurs connaissances philosophiques ou théologiques.

Les trois premiers appartiennent à notre sujet : nous les retrouverons souvent dans le cours de cet ouvrage. Diego Miron et François de Roxas s'y rattachent par leur séjour aux collèges des Trésoriers et des Lombards; nous devons, dès maintenant, leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

Diego Miron, d'une noble maison de Valence, en Espagne, unique héritier d'une grande fortune, également orné des dons de la nature et des avantages du monde, brillant élève de l'Université de Paris, versé dans les lettres grecques et latines, assez avancé dans l'étude d'Aristote, pour occuper, dès qu'il le voudrait, en qualité de maître-ès-arts, une chaire de philosophie, et néanmoins encore dans la fleur de la jeunesse; Diego Miron, disons-nous, environné des illusions du présent, tenté par celles de l'avenir, était plus épris des charmes de la vertu, dont la grâce avait embelli son âme (1). Aussi n'hésita-t-il pas à lui faire le sacrifice de toutes les faveurs du sort, quand la Providence lui en offrit l'occasion.

(1) Alcazar, *Chrono-hist. de la Provinc. de Toledo*, tom. I, pag. 389.

Cette occasion se présenta avec le nouveau supérieur de la colonie du collège des Trésoriers. Domenech avait déjà connu Diego Miron, pendant son premier séjour à Paris; ils s'étaient rencontrés aux divers cours de l'Université; ils avaient même dû entretenir ces rapports d'amitié que forment toujours, sur la terre étrangère, une patrie, des occupations, des affaires communes, une fortune, une naissance, une position et des inclinations semblables, entre des hommes d'un même pays. Quoiqu'il en soit, quand Domenech reparut à Paris comme disciple de la croix, comme aspirant de la Compagnie de Jésus, Diego Miron vit en lui, non plus seulement un ami, mais un modèle, un maître; il le fréquenta avec la confiance qu'inspire une vertu généreuse, et profita si bien de ses pieux entretiens, qu'il voulut embrasser la même règle, après s'être préparé à ce sacrifice dans le calme de la retraite (1).

Devenu confrère des étudiants du collège des Trésoriers, il en suivit les usages, les règlements, les exercices, avec une fidélité exemplaire. Il fut même le modèle de tous dans leurs œuvres de zèle : il y obtint des succès qui auraient illustré le ministère d'un homme apostolique. Parmi les conversions qu'il opéra, on cite celle d'un malheureux moine, qui, après avoir jeté un certain éclat sur son ordre par des prédications bruyantes, l'avait déshonoré par une honteuse apostasie. Grâce à Diego Miron, qui cependant n'était pas encore revêtu du caractère sacerdotal, il répara ses scandales par des exemples d'une vie pénitente et d'une parfaite abnégation (2).

François de Roxas, espagnol comme Diego Miron, et oncle du comte d'Orgaz, suivait aussi les cours de l'Université de Paris, quand il fit la connaissance d'abord d'Eguia, ensuite du P. Domenech, et entra dans leur réunion. Il en partagea les exercices, les travaux et les épreuves avec le même courage,

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib III, n° 39.

(2) Orlandin., *ibid.* — Alcazar, *Chrono-hist. de la province de Toledo*, tom. I, p. 36.

Comme le P. Achilli consomma l'œuvre de Miron dans les exercices spirituels qu'il donna à ce malheureux apostat, quelques auteurs lui attribuent cette conversion. Il y eut au moins une bonne part.

sinon avec le même succès et la même constance que Diego Miron. C'était, du reste, l'exemple que donnaient tous leurs confrères; et le P. Diego d'Eguia ne trouvait dans la direction de ces nouveaux venus qu'un surcroît de consolations. Il ne put en jouir longtemps; mais il emporta les plus douces espérances, lorsqu'il fut appelé à Rome par S. Ignace, qui, dans la suite, lui confia les secrets et la direction de sa conscience. Le P. Domenech le remplaça alors, c'est-à-dire vers le mois de mars de l'an 1541, dans le gouvernement de la colonie des Trésoriers (1).

Comme ce séjour ne suffisait plus au nombre toujours croissant des étudiants de la Compagnie, le premier soin du successeur immédiat du P. Diego d'Eguia fut de les réunir dans un local un peu moins étroit. Son humble profession ne lui permettait pas de leur procurer le luxe d'une habitation commode; mais, grâce à l'esprit de mortification dont tous étaient animés, il put au moins les pourvoir d'un abri suffisant. Quelques-uns d'entre eux, Italiens de naissance ou d'origine, pouvaient prétendre aux bourses, fondées au collège des Lombards, pour des écoliers de cette nationalité (2).

Le P. Domenech exposa, soit à l'administration, soit à l'abbé de Saint-Victor, protecteur de l'établissement, les droits et les

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. II, n° 98.

(2) André Ghini, de la noble famille florentine Malpigli ou Malpiglia, savant jurisconsulte, également habile dans les lettres et les sciences, vécut longtemps en France, surtout à Paris, où il avait fait ses études. Ses talents, sa capacité et ses manières le recommandèrent à Philippe-le-Bel, qui l'admit à ses conseils. Devenu Évêque d'Arras, il fut ensuite élevé au siège de Tournay et revêtu de la pourpre romaine. Mais il ne cessa pas de jouir de la confiance du roi, et de participer aux affaires d'État. Clément VI lui accorda la même estime et la même faveur. Ce fut même en remplissant, en qualité de *Légat a latere* de ce Pontife, une mission auprès de Jacques, roi de Majorque, et de Pierre, roi d'Aragon, en guerre l'un contre l'autre, qu'il termina sa carrière et sa vie.

En 1330, il avait formé, dans son propre palais, à Paris, avec le concours de quelques nobles italiens, un établissement dit *collège des Lombards*, mais appelé dans l'acte de fondation : *Domus pauperum scholarium Italorum de Charitate Beatæ Mariæ*, et ouvert en 1533. — On trouvera d'autres détails aux *Pièces justif.* — Moroni, *Dizionario di erudizione storico ecclesiastico*, au mot Gini (pour Ghini, le vrai nom.) — *Gallia Christ.*, tom. III, colon. 226-336.

titres de ses jeunes confrères, et les soutint avec tant de bonheur, qu'ils obtint, pour chacun d'eux, une bourse, c'est-à-dire le logement et quelques petits secours pour les usages de la vie d'étudiant. Les Italiens partagèrent ce privilège avec leurs condisciples d'une autre nationalité, et les reçurent dans leurs modestes chambres à titre de portionistes ou de pensionnaires. C'était au même titre qu'Ignace de Loyola et Pierre Le Fèvre avaient, quelques années auparavant, partagé le logement de François-Xavier dans la tourelle de Sainte-Barbe (1). Ce souvenir était bien propre à fortifier la résignation de nos étudiants; d'ailleurs, ils trouvaient dans leur nouvelle position des avantages que ne leur offrait point le collège des Trésoriers.

Outre qu'ils étaient moins à l'étroit et qu'ils pouvaient mettre plus de régularité dans leurs exercices, le collège des Lombards était un de ceux qui jouissaient du plein exercice; et de plus, des maîtres célèbres y donnaient souvent des leçons sur les connaissances spéciales où ils excellaient. Ainsi, Angelo Canini et Guillaume Postel, deux des plus savants hébraïsants de ce temps-là, y faisaient, sur les langues orientales, des cours particuliers qui attiraient, en bon nombre, des auditeurs d'élite, et fournissaient à nos étudiants une occasion permanente, ou d'élargir leurs connaissances, ou de lier des rapports que leur piété industrieuse savait toujours rendre si utiles aux élèves et aux maîtres de l'Université.

Le P. Domenech, intime confident des sentiments paternels du P. Le Fèvre pour nos étudiants de Paris, ne lui fit pas attendre les nouvelles que, sur sa demande, il lui avait promises en partant de Rome pour la France : celle de la mesure qui donnait à la colonie du collège des Trésoriers les moyens de s'accroître, devait lui être particulièrement agréable. Il se hâta donc de la lui annoncer dans une lettre qui contenait encore d'autres intéressants détails sur une réunion si chère au cœur de l'homme de Dieu; et la réponse qu'il en reçut, environ un mois après, lui fit comprendre, lors même qu'il ne l'aurait pas présumée, toute la satisfaction qu'il lui avait causée. En

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. II, n° 98. — *Idem*, *ibid*, lib. III, n° 38.

effet, le P. Le Fèvre, déjà à Ratisbonne, le récompensa de sa filiale attention par une de ces lettres qui deviennent, pour les familles religieuses, un précieux héritage et une règle de conduite également sûre et sainte. Elle nous apprend de plus à connaître la direction que suivait la colonie d'étudiants, objet de ce livre, et c'est particulièrement à ce titre que nous donnons une traduction littérale de cette lettre nommément adressée au P. Jérôme Domenech :

« Que la grâce et la paix de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient toujours dans nos âmes!

« J'ai reçu, le 3 de ce mois (de mai), la lettre que vous m'avez adressée de Paris, le 5 du mois d'avril. Elle me fournit matière à rendre à Dieu Notre-Seigneur — si je ne puis faire autre chose — des actions de grâces non-seulement pour votre heureuse arrivée à Paris, mais encore pour le bon état de santé où vous me dites que se trouvent tous les autres frères présents à Paris. Que Jésus-Christ, notre Rédempteur, vous départe à tous ses grâces en abondance, afin que vous puissiez ainsi conformer vos études au but que vous vous proposez, que vous ne faiblissiez point dans cette intention, et que vous puissiez enfin jouir, dans le Seigneur, du triomphe que vous remporterez, si l'esprit de la science n'éteint pas en vous l'esprit intérieur ou les saintes pensées. C'est mon désir, et certainement aussi celui de toute la Compagnie. Il s'accomplira, avec la grâce du Seigneur, pourvu que le plus grand de tous les maîtres, le maître nécessaire des connaissances, soit celui qui vous les enseigne; je veux parler de l'Esprit-Saint, dans lequel tout ce qui s'apprend se sait bien; sans lequel celui-là ne sait même point comment il faut apprendre qui prétend apprendre quelque chose de lui-même. Les paroles même tombées de la bouche de Jésus-Christ, du Maître par excellence, ont besoin de l'explication de ce souverain répétiteur, selon ces paroles : *Spiritus Sanctus suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.* Il ne dit pas seulement qu'il vous le suggèrera, *suggeret*, mais encore qu'il vous l'apprendra, *ille vos docebit omnia*. Si donc Jésus-Christ, notre Maître, notre lumière, notre paix, notre voie, notre vérité, notre vie, veut que nous recourions à son esprit,

non-seulement pour la direction du cœur et de la volonté, mais aussi pour l'ornement et l'instruction de l'intelligence, combien sera-t-il plus nécessaire d'y recourir pour entendre les leçons de maîtres inférieurs à Jésus-Christ Notre-Seigneur? Vous savez déjà que S. Thomas avait coutume non-seulement de repasser, après s'être recueilli dans la prière, les leçons qu'il avait entendues sur n'importe quelle science ou doctrine; mais encore de prévoir, devant le divin Docteur, celles qu'il allait entendre à l'école des autres maîtres. Or, ce que je vous demande dans le Seigneur, c'est que vous aussi vous prévoyiez vos leçons devant un si grand maître, et que vous les repassiez ensuite devant lui.

« Je vous félicite, dans le Seigneur, de l'avantage que vous avez sur nous autres, au moins sur moi. Vous autres, en effet, avant de vous livrer à l'étude, vous avez un but déterminé, vers lequel il faut que vous dirigiez vos efforts et votre intention. De manière que, partant d'un principe d'où dépendent toutes les sciences, et suivant la voie la plus droite, passant par les moyens les plus vrais, vous ne pouvez ignorer l'issue de vos études. Il vous sera donc donné, non-seulement quand vous serez parvenus à la fin de vos études, mais encore en les poursuivant, comme en les commençant, de jouir de cette paix, de cette tranquillité de l'âme dont la source est la bonne intention, parce que vous tendez droit vers Celui qui est la vie, et dans lequel se trouve enfin le véritable repos. Or, puisque vous êtes entrés dans cette voie qui est Jésus-Christ, il est nécessaire que vous y marchiez en paix, c'est-à-dire que vous supportiez les travaux de l'étude en Jésus-Christ, notre médiateur, la voie, la vérité, la vie, qui, sorti du sein de son Père, est retourné vers Lui, pour ainsi dire, en droite ligne.

« Ainsi vous devez rendre à Dieu Notre-Seigneur des actions de grâces. Nous n'y sommes pas moins obligés nous autres, quoique, (comme je l'ai déjà insinué), nous n'ayons pas eu, ainsi que vous, l'avantage de suivre, dans nos études, cet ordre et cette direction. Nous pensions en effet que, dans les études, il nous suffisait, et au-delà, d'en voir le commencement et la fin ; et comme nous oublions que Dieu est le vrai principe sur lequel les études doivent être basées, et la véritable fin à laquelle devaient tendre notre intention et nos efforts, il ne nous était pas possible d'en

parcourir le cours dans cet ordre et avec cette tranquillité d'âme. Nous ne savions ni user du bien des lettres, ni saisir le bien qu'elles apprennent, parce que, contre tout ordre, nous prenions pour la fin ce qui était le moyen, et pour moyen ce qui était la fin.

« Il y avait encore pour nous — au moins pour moi — un grand inconvénient : c'est que nous ne pensions à placer la croix ni au commencement, ni au milieu, ni à la fin. Vous savez, vous autres, que, représentant Jésus-Christ Notre-Seigneur, elle doit avoir sa principale place au milieu ; et c'est encore là un avantage que vous avez sur nous autres, d'être bien avec la croix, outre celui de savoir et de connaître l'ordre de procéder de Jésus crucifié, auquel nous sommes tous très redevables, les uns parce qu'il ne les laisse pas entrer dans cet abîme de dangers, les autres, parce que sa grâce et sa miséricorde les en retirent pour racheter le temps, et pour apprendre sommairement ce qu'ils n'apprendraient jamais par des voies détournées, c'est-à-dire Jésus crucifié ; ce Jésus que nous prêchons et que nous recommandons d'imiter en cette vie ; non ce Jésus qui a le pouvoir et la gloire de régner dans ce monde, *sed eo modo quo videri potest apud gentes et viventes stultitia, et apud Judeos scandalum, apud bonos autem Dei virtus et Dei sapientia,* etc... »

Le P. Le Fèvre ajoute à ces instructions quelques détails sur les difficultés de la mission qu'il avait à remplir en Allemagne, sur l'état des esprits trompés ou gâtés par l'hérésie, sur le retour d'un grand nombre à la foi. Il prend de là occasion pour revenir sur le sens de ses conseils : « Vous pouvez donc, dit-il au P. Domenech et à ses jeunes confrères, exhorter les savants de Paris à s'efforcer de bien se pénétrer de l'esprit qui vivifie les lettres et la science par le moyen d'une vie vouée à Jésus-Christ, pour pouvoir ramener à la foi ceux qui l'ont désertée. »

Enfin, l'homme de Dieu, termine sa lettre par les recommandations suivantes :

« Je m'en tiens là aujourd'hui ; je finis en vous priant de me rappeler au souvenir de tous, surtout de vous autres, ensuite de

Caceres, de Miona, de nos maîtres de Paris, particulièrement de Govea, et de tous ceux auxquels vous croiriez que ma recommandation pourrait faire plaisir. *Dominus noster det nobis sentire de eo in charitate Dei et patientia Christi*. Adieu.

« Votre très cher frère en Jésus-Christ.

« Pierre Fabro.

« De Ratisbonne, le 12 mai 1541 (1). »

Le P. Le Fèvre ne bornait pas à ces enseignements les témoignages de l'intérêt qu'il portait aux étudiants du collège des Lombards ; il le manifestait encore, comme on le voit, dans l'histoire de sa vie, par les secours qu'il leur procurait pour subvenir à leur entretien et aux dépenses scolaires. Car, qu'ils fussent au collège des Lombards, comme *boursiers* ou comme *pensionnaires*, ces titres ne leur assuraient guère que le logement ou le couvert; ils n'étaient pas moins obligés de pourvoir aux frais divers par des ressources supplémentaires; et c'était à la charité chrétienne qu'ils avaient coutume de les demander. Avouons que la charité était généreuse à leur égard : sollicitée par les PP. Le Fèvre et Le Jay, qui portaient, vers leur réunion, des regards paternels, et par le P. Domenech, leur directeur, elle leur envoyait d'Allemagne et d'Espagne les secours que réclamait leur position, et des bienfaiteurs de Paris leur permettaient de les attendre. D'ailleurs, les familles de quelques-uns d'entre eux ne les perdaient point de vue. S. Ignace lui-même, lorsqu'il y envoya son neveu, prit des mesures pour que, pendant son séjour à Paris, il y reçut des secours réguliers.

Émilien de Loyola, fils de Martin, seigneur de Loyola, frère aîné de S. Ignace, obtenait dans ses études, à Salamanque, des succès qui supposaient en lui de grands talents et une rare

(1) Traduite sur le texte espagnol, reproduit par les RR. PP. éditeurs de la belle collection des *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, p. 454 et suiv.

On peut remarquer ici une fois de plus que, pendant leur séjour en Italie, les compagnons français de saint Ignace, pour se conformer aux mœurs et aux usages du pays, donnaient à leurs noms une terminaison italienne. Ils s'appelaient entre eux : Fabro, Coduri, Jaio, Frusi, etc., ainsi qu'on le voit dans leurs signatures.

aptitude pour les sciences et les lettres. S. Ignace, alors occupé, à Rome, à rédiger ses constitutions et à en poursuivre l'approbation auprès du Saint-Siège, apprit avec bonheur de si bonnes nouvelles. Ne pouvant pas encore offrir à son neveu une institution de son ordre, il conseilla à ses parents de l'envoyer à Paris, où il avait terminé lui-même son cours de théologie. « J'ai appris ici, écrivit-il au seigneur de Loyola, que votre frère Émilien est doué d'un excellent esprit, et plein d'ardeur pour l'étude. Je désirerais que vous vous préoccupassiez sérieusement de ses dispositions ; et si vous vouliez m'en croire, vous ne l'enverriez pas ailleurs qu'à Paris ; parce que vous le mettriez en état d'acquérir là, en peu d'années, ce qu'il n'obtiendrait qu'avec beaucoup plus de temps dans une autre université. Du reste, il y a généralement parmi les étudiants de cette ville plus d'honnêteté et de religion qu'ailleurs ; c'est pourquoi, en ce qui me concerne, je désirerais qu'il fît ce voyage et que vous y fissiez consentir sa mère. S'il n'y trouvait pas Araoz, il y aurait d'autres personnes de beaucoup d'autorité et de considération qui auraient grand soin de lui (1). »

Depuis l'expédition de cette lettre, le Vicaire de Jésus-Christ avait donné verbalement à l'œuvre d'Ignace une approbation, qu'il confirma solennellement, le 27 septembre de l'an 1540. Or, dans cet intervalle, S. Ignace avait résolu d'envoyer à l'Université de Paris, d'abord, puis à d'autres, les jeunes gens que le Seigneur appelait à son Institut. Et comme il espérait que son neveu Émilien participerait à cette faveur, il invita le seigneur de Loyola à l'envoyer tout droit à Rome, où il voulait lui-même examiner sa vocation. Il lui rappela cette demande en

(1) Aquí he sabido del buen ingenio de vuestro hermano Emilian, y deseoso de estudiar ; holgaria que mucho mirasedes y pensasedes en ello ; y si mi juicio tiene algun valor, yo no le enviaria à otra parte que à Paris, porque mas le hareis aprovechar en poco anos que en muchos otros en otra universidad ; y despues es tierra donde mas honestidad y virtud guardan los estudiantes ; y por lo que de mi parte me toca en desear su mayor provecho, yo querria que este camino tomase, y lo mismo comunicasedes à su madre ; y donde Araoz no fuese para allà, habrà personas dy autoridad y buena vida que ternan mucho cuidado del. — *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, p. 76.

la renouvelant avec insistance dans une lettre du 4 octobre 1540: « Je vous ai déjà écrit, lui disait-il, combien je désire voir Émilien à Rome; car je crois qu'il pourrait devenir un fidèle serviteur de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et faire honneur à toute sa maison et à ses amis. Je vous renouvelle l'expression de ce désir, et vous prie de vous en rapporter à moi (1)... »

Don Bertrand de Loyola, plein de respect pour les intentions et les vœux de son saint oncle, les communiqua à son frère Émilien qui, pénétré des mêmes sentiments, consentit volontiers à se rendre à Rome. Il fit ce voyage avec son cousin, Antoine Araoz, appelé aussi à Rome par S. Ignace, et Martin de Santa-Cruz, déjà décidé à entrer dans le nouvel Ordre. D'après un passage d'une lettre de S. Ignace, Émilien de Loyola aurait été dans la même intention : « Il y a une vingtaine de jours, écrivait-il au P. Le Fèvre, qu'Araoz est arrivé à Rome, accompagné de deux jeunes gens ornés de bonnes qualités et doués d'un beau talent, sortis du cours de logique; l'un est de Tolède (Santa-Cruz), l'autre est mon neveu (Émilien); tous les deux sont déterminés à entrer dans la Compagnie (2). »

Si nous en croyons le P. Orlandini, Émilien de Loyola se serait rendu à l'invitation d'Ignace, non dans l'intention de s'associer à son œuvre, mais pour continuer, à Rome, sous les auspices et les regards de son saint oncle, des études qui l'auraient conduit aux honneurs et aux charges de la Cour romaine (3).

(1) *Cartas de S. Ignacio,* tom. I, p. 97. Datée de Rome, le 4 octobre 1540.

(2) Araoz habrà veinte dias que vino trayendo consigo dos mancebos dispuestos, logicos, y de mucho bueno ingenio ; el uno es de Toledo (Santa-Cruz) y el otro es sobrino mio, y esten determinados para ser de la Compania. (Lettre au P. Le Fèvre, du 20 septembre 1541.) — *Cartas de S. Ignacio,* t. I, p. 110,

(3) Amissorum desiderium sufficiendis, ut solet, aliis divina Providentia mitigavit, duobus præsertim hispanis, quos Araozius ex patriâ rediens ad Urbem adduxerat, alterum Martinum Sancticrucium, qui Societati se dudum addixerat : alterum Æmilianum Loiolam R. P. Ignatii fratris filium. *Qui, quamquam eo ad Urbem consilio venerat, ut in aulam potiùs quàm in Societatem se daret;* postea tamen exercitiorum obortà luce, sententiam mutavit et aulæ splendoribus Religionis humilitatem prætulit, pietatem videlicet patrui, cui se perpetuò Christi caritate subjiceret, æmulatus, factus ex nepote filius, ex propinquo discipulus. — *Hist. S. J.*, p. 1, l. III, n° 22.

Toutefois, il ajoute que, à l'éclat de la lumière divine qui brilla à ses yeux, dans la solitude et la pratique des exercices spirituels, Émilien préféra aux honneurs terrestres l'humilité de la croix, à l'exemple de son oncle, dont il devint l'enfant spirituel et le disciple. Ce qui montre que S. Ignace parlait au P. Le Fèvre de la résolution qu'avait prise Émilien quelques jours après son arrivée à Rome.

S. Ignace eut soin de prévenir le seigneur de Loyola de cette détermination et des suites qu'elle devait entraîner. « Déjà, lui écrivit-il, au commencement du mois de février 1542, je vous ai adressé une longue lettre ; comme je suis en ce moment un peu fatigué, je me contenterai de répéter en partie, dans celle-ci, ce que je vous y disais. Je dois vous informer particulièrement du prochain départ de votre frère, qui décidément, si sa santé et la volonté de Dieu ne s'y opposent pas, partira de Rome, avant l'ouverture du Carême (1), pour se rendre à Paris, en fort bonne compagnie, et pourvu d'un passeport de l'ambassadeur français, qui, toujours très obligeant pour nous, nous accorde cette faveur pour ceux que nous envoyons en France. Araoz (qui retourne en Espagne) accompagnera Émilien jusqu'à deux cent milles d'ici ; puis il se séparera de ceux qui, Dieu aidant, se rendent à Paris, et se dirigera droit sur Barcelone, où il exercera pendant quelques mois le ministère de la prédication.

« C'est pourquoi, si vous n'avez pas encore pourvu à ce qu'il faut pour l'entretien de votre frère, à Paris, quand cette lettre vous parviendra, je vous prie au nom de Notre-Seigneur, de vous en occuper avec tout le soin et le plus tôt possible, de manière que, à Pâques, même avant qu'il arrive, sa provision soit déjà à Paris, telle que vous aviez coutume de la lui faire à Salamanque, ou que vous la jugerez convenable ; car, si on ne pourvoit régulièrement à leur entretien, les étudiants ont bien à souffrir dans ce pays, comme dona Marie de Vicuna l'aura sans doute appris de son fils qui s'y trouve. Vous pourrez même adresser à celui-ci ce que vous destinez à votre frère, à qui il le remettra, à moins que vous n'aimiez mieux l'envoyer directement à maître Jérôme Dome-

(1) En 1542, le Carême commençait le 21 février.

nech, chanoine de Valence, qui reste au collège des Lombards. C'est vers lui que j'envoie Émilien, afin qu'il puisse se perfectionner de plus en plus dans les études, sous sa direction et dans sa société.

« A en juger par ce que j'ai vu ici à Rome, et ce que j'ai observé, pendant qu'il faisait ces excercices spirituels qui, dans un temps, vous coûtèrent tant de peine et d'angoisse, je crois que votre frère en a tiré un très grand profit; j'espère même que, si Notre-Seigneur daigne lui prolonger la vie de quelque temps, il sera, à la grande joie et satisfaction de vous tous qui l'aimez d'un véritable amour, une lumière capable d'éclairer bien des âmes enfoncées dans les ténèbres des choses terrestres et mondaines.

« C'est pourquoi, afin qu'il fasse un jour votre joie, ayez soin de le pourvoir, au plus tôt, en lui envoyant intégralement la pension que vous avez jugé à propos de lui faire pour un an. Comme les circonstances où nous nous trouvons, pourraient vous susciter des difficultés auprès des banquiers, j'en suppose quelques-unes dans le *Post-scriptum* ci-joint, pour vous indiquer par quelles voies votre provision pourrait parvenir à Émilien (1). »

Le neveu de S. Ignace ne devait pas tarder à profiter des effets de la sollicitude de son oncle. En attendant le temps d'aller rejoindre la colonie du collège des Lombards, à Paris, il continua à partager, à Rome, les occupations et les exercices de quelques candidats que S. Ignace retenait auprès de lui, jusqu'au jour où il les enverrait aussi à Paris. Nous remarquons parmi eux André Oviedo, François Strada, Pierre Ribadeneyra, Etienne Diaz, que la volonté d'Ignace réunit bientôt ensemble, au collège des Lombards.

André Oviedo, né à Illescas, ville située entre Tolède et Madrid, avait fait de bonnes études et conquis le grade de maître-ès-arts, dans l'Université d'Alcala. Il se rendit ensuite à

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. I, p. 116 et suiv. — Menchaca, *Epistol. S. Ignatii* etc., pag. 21 et 284 et seq. — Lettre de février 1542.

Rome, de compagnie avec Araoz et Émilien de Loyola, pour y poursuivre ses études, et y acquérir le droit de prétendre aux prélatures de la cour pontificale. Quand il y arriva, on parlait beaucoup du nouvel Ordre que le Saint-Père venait de confirmer sous le titre de Compagnie de Jésus. Tout ce qu'il en entendait dire fortifiait en lui le désir de la connaître de mieux en mieux; il n'eut plus rien à désirer quand il eut vu et entretenu S. Ignace; il lui demanda et en obtint la grâce d'être admis au nombre des postulants qu'il formait à la vie religieuse avant de les envoyer dans les universités (1).

Jean-Baptiste Viola, jeune prêtre de Parme, amené à la Compagnie par le P. Le Fèvre, suivait la même direction depuis le départ du grand missionnaire pour l'Allemagne. S. Ignace lui faisait l'honneur de le prendre souvent pour compagnon, quand des devoirs sociaux ou des motifs religieux l'obligeaient de sortir de sa résidence. Il profitait alors des occasions qui se présentaient pour redresser en lui quelques défauts que la légèreté de l'âge ou la vivacité de caractère faisait facilement ressortir, et pour fortifier aussi les solides qualités que ces défauts n'effaçaient point. Nous verrons bientôt, dans les emplois du P. Jean-Baptiste Viola, les raisons des soins particuliers que S. Ignace donnait à sa formation. Il l'envoya d'abord avec André Oviedo, à Paris, où ils arrivèrent, au mois d'octobre 1541, au moment où recommençaient les divers cours de l'Université (2).

Ils remplacèrent, au collège des Lombards, Diego Miron, François de Roxas et le P. Ponce Cogordan, destinés à fonder, à Coïmbre, le collège que Simon Rodriguez, pour répondre aux

(1) Alcazar, *Chrono-histor. de la prov. de Toledo,* tom. I, pag. 8. — Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* pag. 1, liv. III, n° 23.

(2) S. Ignace, dans une lettre du 20 septembre 1541, annonçait ou apprenait ces nouvelles au P. Le Fèvre dans les termes suivants :

... « Por todo el octubre que viene, placiendo à Dios Nuestro Senor, inviamos à Paris à los estudios, dos, el uno (André Oviedo) maestro en artes de Alcalà, y el altro (J.-B. Viola) asaz buen latino, de Parma; y a otros cinque para Portugal, los cuatro à los estudios de Coïmbra, y el quinto que es Cipriano, para las Indias, donde fue maestro Francisco (Xavier). Inviados estos siete, quedamos en casa 18. A la prima vera esperamos inviar otros seis.

intentions de Jean III, voulait ouvrir à la Compagnie (1). Mandés d'abord en Italie, ceux-ci se joignirent à quatre ou cinq des novices de Rome, que S. Ignace voulait associer, ou comme maîtres, ou comme élèves, à la même entreprise. Au nombre de ces derniers était François de Villanueva, humble clerc de la localité dont le nom lui est resté. Envoyé à Rome par le curé de sa paroisse, pour y suivre une procédure bénéficiale, il y fit la connaissance de S. Ignace qui, reconnaissant sous les dehors peu attrayants de ce jeune homme de trente-quatre ans, d'admirables dispositions à la perfection chrétienne, le reçut dans sa Compagnie, naguère approuvée par le Souverain-Pontife, et l'adjoignit, après deux ou trois mois d'épreuves, aux jeunes aspirants destinés au collège de Coïmbre, encore à l'état de projet.

Ils s'embarquèrent tous ensemble à Cività-Vecchia le 3 novembre de l'an 1541, pour le port de Gênes, d'où ils devaient voguer vers l'Espagne. Mais jetés, par une tempête, sur les côtes de France, ils furent obligés de faire à pied le reste du voyage (2).

Villanueva ne laissa pas échapper une si bonne occasion d'exercer sa charité : sous prétexte qu'il était le plus âgé et le plus fort de ses compagnons, il voulut se charger des hardes de tous. Mais, sous un poids si lourd, il contracta aux reins des douleurs tellement violentes, qu'il fut obligé de s'arrêter à Estela, en Navarre, où il reçut, dans la maison d'Etienne d'Eguia, digne frère du vénérable Diego d'Eguia, tous les secours que réclamait son infirmité.

Des soins si tendres et quelques jours de repos permirent à Villanueva d'aller rejoindre ses compagnons à Lisbonne, où ils étaient parvenus au commencement de l'année 1542. Ils n'en partirent qu'au mois de juin, pour aller occuper, sous l'autorité de Diego Miron, leur supérieur, le logement provisoire qu'on leur avait préparé à Coïmbre (3).

(1) « De Paris hemos inviado à Rojas y a otros dos (Cogordan et Miron) para los estudios de Coïmbra, porque el rey nos quiere hacer un colegio, y nos demandan que inviemos estudiantes, paraque allà estudien..... » — *Cartas de S. Ignacio*, t. I, pag. 110.

(2) Alcazar, *Chrono-histor. de la prov. de Toledo.* tom. I, pag. 6 et suiv.

(3) Alcazar, *Ibid.*, pag. 12. — *Franco, Synopsis, Annal. Soc. Jesu in Lusitan,* pag. 7, nos 44 et seqq.

Pendant ce temps-là, deux ou trois de leurs confrères de Rome, se rendaient, par ordre de leur supérieur, à l'Université de Paris. Nous avons vu, dans une lettre de S. Ignace au seigneur de Loyola, que dès les premiers jours de février 1542, avant l'ouverture du Carême, Emilien, son neveu, partirait de Rome pour la capitale de la France, et qu'il ferait ce voyage *en bonne compagnie* (1). Le saint ne nomme point ce compagnon ; mais nous apprenons d'ailleurs que, vers le commencement de l'année 1542, époque fixée pour le départ d'Émilien de Loyola, François Strada fut envoyé par S. Ignace à l'Université de Paris (2); d'où l'on peut conclure que celui-ci fut la *bonne compagnie* que S. Ignace promettait à son neveu.

François Strada, espagnol de nation, fut appelé à la Compagnie, avant qu'elle eût été solennellement approuvée par le Souverain-Pontife; et il était loin de rechercher cette faveur quand le Seigneur la lui accorda. Après des études, qu'il avait seulement poussées jusqu'au seuil de la philosophie, il avait été admis au service du cardinal Caraffa, plus tard Pape sous le nom de Paul IV. Mais il aspira bientôt à une carrière plus bruyante : le métier des armes tenta son ambition, il partit aussitôt pour Naples dans l'espoir de la satisfaire. Sur son chemin, il rencontra le P. Ignace, qui venait de donner, au Mont-Cassin, les exercices spirituels à Ortiz, agent de Charles-Quint, deux compatriotes bien connus de lui, l'un par sa réputation de sainteté, l'autre par sa dignité. Il engagea avec eux une conversation qui l'amena à exprimer ses intentions, ses vœux et ses projets. S. Ignace lui persuada de tout examiner devant Dieu, dans le calme d'une

(1) ... Vuestro hermano, sin falta alguna, mediante la gracia divina y salud corporal, este presente mes, antes que la cuaresma entre, serà fuera de Roma llevando su camino para Paris, con una buena compania que lleva. — *Cartas*, t. I, pag. 116. Cette lettre est datée de Rome, février 1542.

Or, en 1542, le *Mercredi des cendres* tombait au 21 de ce mois. Cf. Menchaca, *in Epist. S. Ignatii Commentar.*, pag. 21. Sur ces paroles : *buena compania*, le P. Menchaca, se demande comment il faut l'entendre ; an *bono comitatus socio?* puis il ajoute simplement à sa note, le texte espagnol : Con una buena compania.

(2) Al principio de este mismo ano, 1542, enviò nuestro santo Padre al hermano Francisco de Estrada, a pie y mendicando, à la Universidad de Paris, para que en ella continuasse y concluyesse sus estudios, porque solo avia aprendido latinidad y algo de logica. — Alcazar, *Chrono-histor. de la provincia de Toledo*, t. I, pag. 24.

retraite, avant d'entrer dans une carrière si aventureuse. Sa docilité à suivre un conseil si prudent lui mérita la grâce de renoncer au monde et de se consacrer au service de Notre-Seigneur, dans l'Ordre dont le fondateur rédigeait encore les constitutions. S. Ignace eut bientôt connu ce qu'il y avait de vigueur et de talent dans ce nouveau disciple : il mesura les épreuves à ses qualités, et par une direction aussi intelligente que sainte, il en fit un des plus puissants instruments que son Ordre employât, dans ces premiers temps, à la gloire de Dieu. Quoique François Strada n'eût que cette instruction qu'on acquérait dans le cours des études littéraires, S. Ignace ne craignit pas, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, de l'associer aux travaux de ses premiers compagnons, de Paschase Broet et de Simon Rodriguez, dans les missions de Sienne, de Brescia, de Montepulciano, etc.; et partout il justifia par d'étonnants succès la confiance de son vénérable supérieur. Pour donner à son prodigieux talent d'orateur tous les moyens qui pourraient l'aider à procurer la plus grande gloire de Dieu, les lumières de la doctrine et la force du raisonnement, S. Ignace l'envoya, en compagnie d'Émilien de Loyola, à l'Université de Paris, où ils devaient se livrer à l'étude de la philosophie ou de la théologie.

Moins de deux mois après, ils furent suivis, au collège des Lombards, par d'autres candidats de la maison de Rome, qui exécutaient le même ordre et dans le même but.

Les conditions dans lesquelles ceux-ci, comme la plupart de leurs confrères, firent ce voyage, nous donnent une idée assez juste de la manière dont le P. Ignace savait balancer les ressources et les privations, pour préserver ses jeunes disciples des excès des unes et des autres.

Les voyages, en ce temps-là, offraient des fatigues que l'industrie a, depuis lors, bien adoucies, mais que de pauvres voyageurs, comme les nôtres, ne pouvaient soulager que par la patience et la résignation.

« Or, voici, dit Ribadeneyra, dans le vieux langage de son traducteur, l'ordre que tenoient les nôtres, en ce temps-là, en leurs voyages, quand S. Ignace les envoyoit d'un lieu en un

autre : ils alloient tous à pied, habillés selon qu'il se rencontroit ; car la Compagnie n'usoit point encore de robe aucune, laquelle fût commune à tous : bien étoient d'ordinaire leurs accoutrements semblables en ce qu'ils étoient tous fort pauvres et usés. Ils vivoient d'aumônes, logeoient aux hôpitaux, quand ils en pouvoient trouver ; » (ou dans quelqu'une de ces maisons de charité, que la religion ouvrait alors, jusque dans les plus petites localités, aux pauvres du pays, ou aux voyageurs indigents).

« Que s'il advenoit qu'ils ne trouvassent ni hôpital pour s'abriter, ni aumône pour vivre, lors, il leur étoit permis de se servir de quelque peu d'argent, qu'ils portoient expressément pour s'en servir en semblables nécessités, et non autrement, preschoient par les places publiques des lieux où ils passoient, selon que les temps, les occasions (et les mœurs du pays) le leur permettoient.....

« Ils ne manquoient jamais de prier Dieu à l'entrée et sortie des hôpitaux et autres logements où ils alloient s'héberger. Ceux qui n'étoient pas prêtres se communioient tous les dimanches, et quelquefois plus souvent. Ils s'entretenoient en une grande paix et union par ensemble, toujours joyeux et allègres, voire parmi leurs plus grands travaux, si affectionnés ils étoient à endurer quelque chose pour l'amour de Dieu. Ils avoient expresse ordonnance du Père de modérer leurs journées, en telle façon que le plus faible de tous marchât toujours le premier et donnât la loi de cheminer aux autres... Et parce qu'il n'y avoit point encore lors de collèges de la Compagnie où ils pussent loger en chemin, ni maisons aucunes, où ils fussent tellement connus, qu'ils pussent librement se retirer en cas de nécessité de maladie ou autrement, le Père avoit aussi ordonné, pour mêmes raisons, que, si quelqu'un d'eux tomboit malade durant le voyage, ses compagnons demeurassent tous, pour quelques jours, auprès de lui pour le secourir et pourvoir à sa santé ; mais si le mal alloit à la longue, que lors celui d'entre eux lequel seroit jugé le plus propre pour le gouverner, demeurât avec lui, et que cependant les autres passassent outre, et continuassent leur chemin (1). »

(1) Cf., l'*Histoire du P. Ribadeneyra* (in-8°), liv. I, pag. 24 et suiv.

C'était dans ces conditions que Ribadeneyra et Etienne Dias, son compagnon, devaient se rendre à l'Université de Paris. Partis de Rome, le 28 avril 1542, ils ne purent arriver au collège des Lombards que le 20 du mois de juin, à cause des haltes multipliées que Ribadeneyra, un enfant de quatorze ans et demi, avait été obligé de faire pour réparer ses forces.

Les deux nouveaux venus eurent bientôt oublié les fatigues d'un si long voyage, dans la joie de se retrouver avec des frères qu'ils avaient déjà connus à Rome ou en Espagne, et de vivre avec eux sous la direction du P. Jérôme Domenech, digne dépositaire, à leur égard, de l'autorité et de l'amour de S. Ignace, objet commun de leur affection et de leur vénération filiales. Malheureusement, ces premières impressions s'effacèrent peu à peu du cœur d'Etienne Dias, qui, s'abandonnant au chagrin dont il avait donné des signes, pendant la route, quitta la vie religieuse pour embrasser l'état militaire. Mais il ne tarda pas à subir le châtiment dû à son infidélité. Appelé en duel par un compagnon d'armes, il mourut des suites de ses blessures (1).

Quant à Ribadeneyra, il se mit résolument à partager les exercices de ses nouveaux condisciples; comme plusieurs d'entre eux, il fréquenta les cours du collège de Sainte-Barbe ou de Montaigu, que S. Ignace et ses compagnons avaient autrefois fréquentés; participa avec la même ardeur aux pratiques de piété, aux œuvres de zèle que le P. Diego d'Eguia avait établies parmi eux (2). Ils les continuèrent même tous ensemble, sous le P. Domenech, avec d'autant plus de bonheur que les premiers avaient déjà appris à régler leur zèle par les leçons de l'expérience, et que, parmi les nouveaux, plusieurs, quoique jeunes encore, étaient familiarisés avec le ministère des âmes.

Ils n'apportaient pas moins d'application à l'étude que de ferveur aux exercices religieux; et comme ils se distinguaient, parmi les étudiants, et par leurs succès classiques et par la gravité de leur conduite, autant que par la douceur de leur piété, ils s'attiraient à la fois l'estime de leurs maîtres, l'affection, même le respect de leurs condisciples.

(1) Ribaden., *Dialogos* (ms.) *Dialog. I*, exemplo 5.

(2) Ribadeneyra, *Soliloq.* (ms.), cap. 7.

On ne saurait en être surpris, si l'on veut se souvenir que plusieurs des boursiers ou des pensionnaires du collège des Lombards ajoutaient à ce vif intérêt qu'inspirent aux cœurs bien nés les attraits de la vertu et de la modestie, les prestiges du talent et du succès, quelquefois ceux d'une haute naissance et d'un grand nom. Appelés presque tous à illustrer leur Institut par leurs travaux et la sainteté de leur vie, ils n'offraient pas encore ce titre à l'estime publique, mais leur débuts, dans cette carrière, pouvaient le lui promettre. Et l'on en croit volontiers ce que l'histoire nous apprend de la considération dont ils jouissaient auprès de la fleur de la jeunesse des écoles, quand on sait que, parmi les confrères de Jérôme Domenech, leur second directeur, se trouvaient des étudiants tels que Diego Miron, Jean Pelletier, Paul Achilli, André Oviedo, Émilien de Loyola, François Strada, etc. On s'explique facilement alors pourquoi ils trouvaient dans l'élite de leurs condisciples de généreux adhérents, et pourquoi ceux-ci, jaloux de devenir leurs frères, sollicitaient cette faveur, après s'y être préparés, devant Dieu, dans la pratique des exercices spirituels. On sait que l'illustre docteur François Le Picart enviait à Diego Miron, un de ses élèves, le bonheur d'appartenir à la famille religieuse de S. Ignace, et qu'il l'aurait recherché, si d'opiniâtres infirmités lui avaient permis d'en jouir. Il se consola du moins de ce contre-temps par la tendre affection qu'il porta toujours aux étudiants de la Compagnie, par la protection et la bonté paternelle, dont il ne cessa de les entourer (1).

Son exemple et ses conseils leur concilièrent beaucoup d'esprits prévenus et leur conquirent non seulement des amis, mais aussi des confrères parmi la jeunesse des écoles.

Plusieurs étudiants de l'Université se disposaient à suivre la même impulsion, quand des événements, longtemps redoutés, les obligèrent de différer à une autre époque la réalisation de leurs projets (2). La colonie du collège des Lombards fut alors atteinte dans son intégrité, et menacée dans son existence;

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. III, n° 39. — *Hist.* (ms.) *du collège de Clermont*, chap. I.

(2) Orlandin., *ibid.* — *Ibid.*, n° 75.

mais nous allons voir que, dans les desseins du Seigneur, elle n'était soumise à ces vicissitudes de prospérité et d'adversité, que pour donner à la Compagnie de nouveaux gages de sa fécondité.

Le règne de François Ier, surnommé le *Père des lettres*, forme, dans l'histoire, un contraste singulier : on y vit fleurir les études littéraires, les œuvres de la paix, au milieu des préoccupations et des troubles de la guerre; des hostilités presque continuelles, entre ce prince et ses voisins, entretinrent l'inquiétude dans les écoles et en interrompirent souvent les cours. La guerre, renouvelée en 1542, entre la France et l'Empire, menaça même d'une désorganisation fatale l'Université de Paris. Par une de ces rigoureuses mesures qu'amènent ordinairement de pareilles circonstances, François Ier exigea que tous les sujets de Charles-Quint, qui se trouvaient en France, en sortissent dans les huit jours qui suivraient la publication officielle de son édit. Il n'excepta point les étudiants des universités, pas même ceux de l'Université de Paris. Les boursiers et les portionistes espagnols de la colonie du collège des Lombards, au nombre de huit ou neuf, furent donc compris dans la proscription générale.

L'Université, menacée dans ses privilèges et dans sa prospérité, fit les plus actives démarches, pour soustraire à l'édit de bannissement ses élèves de nationalité espagnole. A sa prière, les cardinaux de Bourbon et de Meudon représentèrent au Roi que, d'après ses anciens privilèges, les étudiants de l'Université, à quelque nation qu'ils appartinssent, n'étaient jamais atteints par de pareilles mesures (1).

François Ier fit à leur supplique la réponse suivante :

« Messieurs, j'ai reçeu vostre lettre du 24 de ce mois (de juillet) et veu ce que m'escrivez touchant la publication faicte en ma ville de Paris pour faire retirer les estrangers hors de mon royaume. Et quant aux Clévois, qui s'en sont allez, pour les causes contenues en vos lettres, il m'en déplaist.

(1) Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, tom. VI, p. 379.

Car entendez que je n'ay jamais entendu n'y entends comprendre en la dite publication fors seulement les subjects des pays patrimoniaux de l'Empereur. Et par ce, lesdist Clévois n'y devoient estre aucunement compris, ne semblablement les Milanois, qui, pour la tyrannie de ceux qui occupent le duché de Milan, qui m'appartient, se sont retirez d'iceluy et venus en mon royaume... Au surplus, quant aux remonstrances qui vous ont esté faictes par les recteurs et supposts de l'Université de Paris, touchant les escholiers estrangers, dont ils ont privilège, par lequel, quelque guerre qu'il y eut, ne sont contraints de sortir, mais peuvent continuer leur estude, je suis bien content, Messieurs, que ceux et autres ayant dignité et charge aux escholes et collèges jouissent dudict privilège et ne soient pareillement compris en la dicte publication. Par quoy vous ferez entendre mon intention touchant cette affaire, où et ainsi qu'il sera requis; et aussi la ferez entretenir et observer comme il appartient. Et sur ce, je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa garde.

« Escrit à Argilly, le 29e jour de juillet 1542. »

La réponse du roi exceptait les étrangers qui avaient des emplois ou des dignités dans l'Université des mesures prescrites contre les simples étudiants; mais tous ceux du collège des Lombards ne pouvaient pas se flatter de jouir de l'exemption. D'ailleurs, le premier délai allait expirer.

Force fut donc au P. Domenech de diviser en deux la Communauté dont il était le directeur : il confia au P. Paul Achilli ceux de ses confrères que n'atteignait pas l'édit d'expulsion, et se chargea de conduire les autres en Belgique; mais il ne cessa pas de partager entre tous sa tendresse et sa douleur.

« A Paris, nous dit l'un deux, le P. Domenech était le père et le Supérieur de tous les étudiants de la Compagnie au nombre de seize, la plupart Espagnols ou Italiens. Il pourvoyait à nos besoins par les secours de la charité, mais surtout par ceux de la sienne ou de sa famille. Avant de partir, il laissa aux confrères qui restaient à Paris le plus d'aumônes et de ressources qu'il pût, ne conservant que ce qui était strictement

nécessaire aux proscrits pour couvrir les dépenses du voyage et celles d'un premier établissement (1). »

D'ailleurs, ce voyage se faisait dans des circonstances qui pouvaient exiger d'autres ressources que celle de la patience.

« Nous étions alors à Paris, ajoute le P. Ribadeneyra, au nombre de seize (étrangers), huit Espagnols, un Flamand, un Portugais, les autres étaient Italiens. Ceux-ci restèrent; nous autres nous nous mîmes en route pour la Belgique, de compagnie avec quelques docteurs, et d'autres voyageurs, de nos amis, le 24 juillet, à dix heures du matin.

« Quoique nous fissions ce voyage à pied, et malgré le jeûne que nous observions, à cause de la vigile de notre apôtre S. Jacques, nous arrivâmes aux frontières le 26, jour de la fête de sainte Anne, après avoir franchi un espace de plus de trente-huit lieues; car l'édit royal, aussi pressant que rigoureux, nous menaçait de la peine de mort, si la fin du dernier jour de délai ne nous trouvait pas hors des limites du royaume. Nous n'en fûmes même pas quittes pour la peur, car nous essuyâmes toutes sortes de tracasseries et de la part du gouverneur d'Amiens, qui faisait mine de vouloir nous arrêter et de nous mettre en prison, et d'un autre officier, qui prétendait nous faire prendre un autre chemin. Mais le Seigneur nous donna assez de force et de courage pour marcher et avancer avec une vitesse qui nous permit de surmonter tous ces désagréments et bien d'autres, et d'arriver enfin à la frontière des Pays-Bas. Parvenus, le 27 juillet, à Arras, chef-lieu de la province d'Artois, nous trouvâmes cette ville dans une grande perturbation, ainsi que tout le pays, à cause de la déclaration de guerre... Nous nous dirigeâmes sur Bruxelles, où nous restâmes quelque temps, parce que la ville de Louvain, où nous allions continuer nos études, était environnée d'une armée ennemie.

« En attendant, nous vivions fort pauvrement, aux frais des

(1) Lettre manuscrite de Ribabeneyra au P. Boldo sur la mort du P. Domenech.

religieux de Saint-François, qui avaient la charité de nous envoyer les restes de leurs repas...

« Les ennemis ayant cessé de battre et de ravager les environs de Louvain, nous nous y rendîmes, le 5 du mois d'août, et nous y trouvâmes les étudiants et les religieux encore formés en escouades pour la garde de la cité. Enfin l'ordre succéda au trouble et aux alarmes, et nous pûmes nous établir, auprès du couvent des religieux de Saint-François, dans une maison, louée à cet effet, par le R. P. Domenech, notre Supérieur. Presque seul il subvenait à l'entretien de nous tous, au nombre de huit, c'est-à-dire François et Antoine Strada, Émilien de Loyola, neveu de notre P. Ignace, André Oviedo, qui devint patriarche d'Éthiopie, Diego Spech, Catalan, et moi, et de plus un P. Flamand nommé Laurent Deltz. Il y avait encore un jeune étudiant, catalan, qui était comme à notre service. Nous formâmes ainsi, en Belgique, la première communauté de la Compagnie, qui, dans la suite, y en eut de si florissantes.

« Nous reprîmes aussitôt nos études et nos œuvres de piété, que nous faisions d'abord à Saint-François. Le dimanche, après nous être confessés au P. Domenech, nous allions entendre la messe et communier dans cette église, au grand étonnement des habitants, qui n'avaient jamais vu les écoliers communier si souvent, avec tant de modestie et de dévotion. C'était, en effet, dans ce temps-là, un spectacle assez rare. Quelque temps après nous allâmes faire nos exercices au monastère des Pères Chartreux, qui, étant moins central et plus solitaire, se prêtait mieux à la dévotion, et aussi à notre intention d'y attirer d'autres jeunes étudiants, que notre exemple et la solitude inviteraient à faire comme nous. Ce qui arriva en effet; nous vîmes alors se renouveler dans cette sainte maison, ce que nous avions vu et pratiqué dans l'Université de Paris, au monastère des Pères Chartreux (1). »

Cette émigration avait réduit de la moitié la communauté du collège des Lombards. Ceux qui étaient restés ou qui avaient

(1) *Soliloques ou Confessions de Ribadeneyra*, cap. VIII.

remplacé les proscrits, entre autres Jean Pelletier, français de naissance, Paul Achilli et J.-B. Viola, tous les deux originaires du duché de Parme, allié de la France, regrettaient vivement les vides que ces tristes circonstances avaient faits dans leurs rangs ; ils s'inquiétaient surtout du sort de leurs confrères réfugiés en Belgique. On se préoccupait, à Paris, des hostilités dont vient de parler Ribadeneyra : on savait confusément que les troupes du duc de Clèves, allié de la France, promenaient le ravage et la désolation dans le Brabant, et l'on craignait que les proscrits ne trouvassent, dans leur exil, ni la sécurité, ni les secours qu'ils étaient allés y chercher. Mûs par leurs inquiétudes fraternelles, les étudiants, restés au collège des Lombards, sollicitèrent auprès de leurs protecteurs de nouvelles démarches, pour obtenir, en faveur de la petite colonie du P. Domenech, une exception à l'édit de François Ier. Les démarches furent longues ; mais si actives et si puissantes, qu'elles amenèrent enfin la grâce demandée. Le P. Achilli se hâta d'en avertir le P. Domenech, qui, à son tour, porta cette nouvelle à Rome, où il avait été mandé par son premier supérieur.

S. Ignace, ravi des sentiments fraternels de ses jeunes disciples de Paris, leur répondit que plusieurs de leurs confrères de Louvain étaient envoyés ou destinés au nouveau collège de Coïmbre ; et, pour leur fournir l'occasion d'ajouter au mérite de la charité celui de l'obéissance, il leur demanda s'ils seraient eux-mêmes disposés à agréer une telle destination, plutôt que de continuer à suivre les cours de l'Université de Paris, au milieu de tant d'alarmes et de privations (1).

Chacun d'eux répondit personnellement, avec le même ensemble et la même promptitude, qu'il était prêt, soit à partir pour le Portugal, soit à se rendre dans les Indes à pied et en mendiant, soit à continuer à fréquenter les écoles de Paris, aux frais de la charité publique (2).

Ils restèrent donc à Paris jusqu'à nouvel ordre; ils y poursui-

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. III, n° 83. — Franco, *Synopsis Annal. Soc. Jesu in Lusitan.* Ann. 1542, n° 4.

(2) Ap. Menchaca. *De Epist. S. Ignat. Comment.*, pag. 32. — Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. IV, n° 53.

virent leurs études et leurs œuvres de zèle avec l'application et le succès que promettait une réponse si résolue.

Ainsi, la Compagnie de Jésus, si jeune encore, montrait au milieu d'événements désastreux, une vitalité qui semblait se fortifier en proportion des épreuves. Cette petite colonie du collège des Lombards ne se dispersait que pour fournir les premiers éléments à celles que, sur la demande des princes ou des peuples, le saint fondateur envoyait en Belgique, en Portugal, en Espagne, dans les Indes; et en même temps, toujours féconde, elle réparait ses pertes par de nouvelles recrues.

Cependant elle multipliait en vain les candidats; elle n'augmentait pas le nombre des religieux de la Compagnie, tant qu'il resterait maintenu dans les limites qu'avait fixées la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*. Elle le réduisait en effet à soixante membres, tous désignés comme profès, sans autre distinction de degrès. A la vérité, ce nombre était bien loin d'être au complet : depuis le 27 septembre 1540, époque de la publication de la Bulle d'approbation, Antoine Araoz avait seul été admis en qualité de profès, après la mort du P. Codure (1); en sorte que, si elle voyait dans son sein plus de soixante sujets, la Compagnie ne comptait encore que dix profès, c'est-à-dire dix membres, au commencement de l'an 1543. Il y avait encore cinquante places vacantes, et beaucoup plus de postulants qu'il n'en fallait pour les remplir; mais une promotion était suivie de tant de demandes et d'admissions qu'une promotion nouvelle, devenue nécessaire, restait cependant irréalisable en présence de la limite posée par la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*. Une nombreuse et pieuse jeunesse, distribuée dans divers domiciles, à Rome, à Paris, à Louvain, à Coïmbre, à Lisbonne, à Parme, s'y formait à la vie propre de la Compagnie; des esprits mûrs, généreux et savants, excités par des exemples de sainteté, par le renom que faisaient au nouvel Ordre les travaux des anciens compagnons de S. Ignace, par le bruit des premiers prodiges de zèle de S. François-Xavier, demandaient chaque jour la faveur de travailler, sous la même Règle, à la gloire de Dieu et au salut des âmes; et chacun d'eux,

(1) Orlandin., *Hist. S. J.*, p 1, l. III, n° 76. — Lib. IV, n° 1.

lors même qu'il avait les qualités requises pour être admis au rang des profès, le seul nommé dans la Bulle d'approbation, frappait vainement à la porte de la Compagnie, tant que la limite des admissions ne serait pas reculée (1).

Préoccupé de cet état de choses, S. Ignace appela l'attention de Sa Sainteté sur les obstacles qu'il mettait à l'extension de son Institut et aux désirs de ceux que le Seigneur y appelait, et la supplia de lever une difficulté que son autorité pouvait seule écarter.

Paul III accueillit ces observations avec d'autant plus de bienveillance que la Compagnie dépassait déjà les espérances qui lui avaient valu de sa part une première approbation ; et, le 14 mars de l'an 1543, il consacrait, dans les termes suivants, les demandes du saint fondateur et de ses compagnons, et les motifs sur lesquels elles étaient fondées.

« ... Ignace, Préposé de cette Société, et ses compagnons nous ayant fait dernièrement exposer que, par l'opération journalière de l'Esprit-Saint, plusieurs fidèles, qui étudient actuellement dans l'Université de Paris et dans d'autres universités, désirent embrasser leur genre de vie; mais que, notre volonté ayant fixé à soixante le nombre des membres de la dite Société, ils ne peuvent être exaucés en cela, lesdits Ignace, Préposé, et ses compagnons nous ont fait supplier humblement de pourvoir, dans notre bienveillance apostolique, à cette première prescription par une disposition opportune. C'est pourquoi, ayant égard à la pieuse vie des mêmes Ignace, Préposé, et ses compagnons, et aux exemples de leurs bonnes œuvres, accédant volontiers aux pieux désirs desdits étudiants, désirant le salut de leurs âmes et de celles de tous les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, et portés à écouter ces humbles supplications, de notre science certaine, de notre autorité apostolique, Nous permettons, par la teneur des présentes, aux susdits Ignace, Préposé, et ses compagnons d'admettre librement dans la dite Société, d'y agréger, avec les vœux qu'ont coutume d'y faire les membres de la dite Compagnie, tous

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. IV, nos 1 et 2.

ceux des fidèles, quels qu'ils soient, en quelque nombre qu'ils soient, qui voudront subir en leur temps toutes les épreuves prescrites dans la même Règle, d'après certaines constitutions déjà faites ou encore à faire par la Compagnie même..... (1). »

Cette mesure, motivée nommément par la prospérité de la colonie du collège des Lombards, n'adoucissait point les épreuves réservées par la Compagnie aux postulants; mais elle en facilitait l'accès à leur bonne volonté et encourageait leurs efforts.

Déjà ils avaient vu se combler le vide que la proscription avait fait au collège des Lombards, et chaque jour, de nouveaux venus, appelés à la même règle, s'unissaient à leurs études, à leurs exercices de zèle et de piété, pour arriver au même but et mériter la même faveur. Peu de jours après la publication de la Bulle *Injunctum Nobis*, le P. Polanco apprenait, entre autres nouvelles, à la Compagnie, que la colonie de Paris venait de s'accroître de cinq nouveaux membres, parmi lesquels était un maître-ès-arts en fonctions dans l'Université (2). Il aurait pu ajouter que l'œuvre des conversions marchait de pair avec celle des vocations, et que les unes s'affermissaient par les autres. Ainsi nos *Annales* nous apprennent qu'à cette même époque un religieux, prédicateur de réputation, mais d'une vie peu conforme

(1) « ..... Et sicut Ignatius Præpositus et alii Socii præfati, Nobis nuper exponi fecerunt (Spiritu Sancto in dies cooperante) plures fideles in Parisiensi et aliis studiorum generalium Universitatibus actu studeant, qui normulam vivendi hujus modi profiteri cupiunt; nec, stante voluntate nostrâ prædictâ, ultra dictum numerum ad id admitti possint. Quare pro parte Ignatii Præpositi, et aliorum Sociorum prædictorum, Nobis fuit humiliter supplicatum, ut in præmissis opportune providere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur ad eorumdem Ignatii Præpositi et Sociorum piam vitam, et bonorum operum exemplum attendentes; eorum et dictorum studentium piis desideriis annuentes, ac ipsorum et cunctorum Christi fidelium animarum salutem zelantes ..... hujus modi supplicationibus inclinati, eisdem Ignatio Præposito et Sociis, quod quoslibet fideles, qui probationes in eâdem formulâ, sub certis constitutionibus per ipsam Societatem factis seu in posterum faciendis, contentas, pro tempore fecerint, quotquot fuerint, ad Societatem hujus modi libere admittere, et eorum Societati hujus modi sub votis per Socios hujus modi solitis, aggregare possint, auctoritate apostolica, tenore præsentium, ex certa scientia concedimus ..... » (Const. *Injunctum nobis.*)

(2) Hemos habido nueva de Paris como se son determinado cinco para la Compania, uno de los quales es maestro y regente de Paris. (*Cartas de S. Ignacio*, t. I, p. 170.)

à ses enseignements, fut si sensible aux exemples et aux entretiens de nos étudiants du collège des Lombards, qu'il prit la résolution de les imiter. Dans ces dispositions, il fit, sous la direction du P. Paul Achilli, leur supérieur, les exercices spirituels, d'où il sortit tout différent de lui-même, et vraiment digne de son ministère sacerdotal (1).

Fidèle à une semblable inspiration, un ecclésiastique de Savoie, recourut à la direction du P. Achilli, pour trouver, dans les pratiques d'une retraite, quelque soulagement aux inquiétudes de son âme. Il n'avait point de désordre à corriger, point de scandale à réparer; il s'acquittait même, d'une manière exemplaire, des fonctions et des devoirs de la dignité de chanoine, dont il était revêtu; mais il avait besoin de courage et de force pour examiner sincèrement devant Dieu le désir qui le poussait à la profession religieuse. Il entra dans la retraite avec cette résolution, sous la conduite du P. Achilli. Il reconnut bientôt que c'était la voix du Ciel qui l'appelait à la Compagnie de Jésus; il ne différa pas davantage de se réunir à la famille religieuse de son saint directeur (2).

Quelque temps auparavant, le P. Achilli avait vu, dans un autre ecclésiastique, ami de sa communauté, un exemple non moins sensible de l'action de la grâce sur les âmes qui consultent sérieusement la volonté divine.

Un prêtre français, avait formé, dans le silence d'une retraite, la résolution de s'associer à la colonie du collège des Lombards. Contrarié ensuite par la répugnance et l'opposition de sa parenté, il prit, pour arriver à ses fins, un parti assez extraordinaire, qu'il convient de rappeler en quelques mots.

A la suite de la mort du roi d'Écosse, Jacques V, et des événements que nous avons racontés, à propos de la délégation du P. Paschase Broet, en Écosse (3), le roi d'Angleterre, soutenu par ses partisans d'Écosse, redoublait d'efforts, de violences et d'intrigues pour régner dans ce pays, et y ruiner la religion catholique. Pour se débarrasser des obstacles que mettait à ses

(1) Orlandin., *Hist. S. J.*, p. 1, l. IV, n° 118.
(2) Orland., *Hist. S. J.*, p. 1, l. IV, n° 118.
(3) **Première partie, liv. II.**

ambitieux projets le cardinal de Saint-André, David Beaton, ou Béton, le plus autorisé des administrateurs préposés par Jacques V aux affaires du royaume, Henri VIII le fit renfermer dans une étroite prison, en attendant qu'il lui fît subir un sort plus cruel. Au premier bruit de ces attentats, Paul III envoya en Écosse, en qualité de nonce apostolique, le cardinal Marco Marini, patriarche d'Aquilée, avec les pouvoirs les plus étendus et la mission d'en proportionner l'usage à la gravité des circonstances (1). Le cardinal Marco Marini arriva à Paris avec une suite nombreuse, et s'y arrêta quelques jours, aux termes de ses instructions, pour combiner, avec François Ier, allié de l'Écosse, des mesures relatives au but de sa mission (2). Comme on parlait beaucoup de cet événement dans la ville, notre candidat du collège des Lombards s'imagina que sa parenté le verrait plus volontiers à la suite du nonce Marini que dans la société du P. Paul Achilli, et que, de retour à Rome avec la légation, il aurait la liberté de se présenter à S. Ignace lui-même et de s'abandonner entièrement à sa direction. Admis à la suite du patriarche d'Aquilée, il l'accompagna dans l'intention de retourner avec lui à Rome et d'y embrasser l'Institut de S. Ignace. Mais, dès les premiers jours de son arrivée en Écosse, il fut saisi d'une si vive douleur, à la vue des ravages que l'hérésie, soutenu par le parti anglais, et propagée par de fanatiques prédicants, faisait dans les croyances et les mœurs de ce peuple, qu'il se mit aussitôt à la combattre, soit du haut de la chaire, soit dans des conférences, soit dans des entretiens, dans des réunions ou dans la visite des familles les plus éprouvées, enfin par tous les moyens que lui conseillait son zèle, et que lui permettaient les circonstances.

Pendant ce temps-là, le nonce Marco Marini négociait la délivrance du cardinal Beaton et une espèce de trève entre Henri VIII et la régence d'Écosse. A force d'activité et d'habileté,

(1) Raynaldi rapporte le magnifique Bref que Paul III adressa alors aux administrateurs du royaume d'Écosse : *Venerabili Fratri et dilectis filii tribus deputatis ad Reginam Scotorum.* — *Annal. Eccles.*, ad ann. 1543, n° 55. — Le Bref était daté de Rome, le 25 mars 1543.

(2) *Idem.* — *Ibid.*

il parvint à obtenir l'une et l'autre. Mais ce succès ne découragea point le parti d'Henri VIII; surexcité au contraire par les mesures canoniques et législatives que prenait David Beaton pour affaiblir ou abattre l'hérésie, il lui voua une haine implacable, qu'il assouvit enfin dans son sang, trois ou quatre ans après (1). Notre annaliste ne nous dit point ce que devint, dans ces troubles, le candidat du collège des Lombards : il nous apprend seulement qu'il travailla à la défense de la religion en Écosse, comme un missionnaire de la Compagnie de Jésus; et qu'il avait fait, par une inspiration divine, un voyage qu'on pouvait attribuer au hasard (2).

Le P. Orlandini est plus explicite, quand il parle de la détermination que prit enfin le P. Miona d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Ces détails étaient bien dûs à la mémoire d'un religieux qui a laissé parmi nous un nom si vénéré. Nous les recueillons avec d'autant plus de soin que, sans appartenir à la colonie du collège des Lombards, il en fut toujours l'ami et le protecteur.

Emmanuel Miona, né en Portugal, dans la province des Algarves, était déjà prêtre et professeur à Alcala, lorsque S. Ignace, venu à cette Université, pour y acquérir les connaissances qu'il supposait nécessaires à son dessein, lui confia les secrets et la direction de sa conscience. Dans leurs communications intimes, ils conçurent, l'un pour l'autre, une estime et une affection si sincères qu'ils ne purent point se séparer, quand le saint, par une inspiration divine, se rendit à l'Université de Paris. Là, Emmanuel Miona lui rendit tous les services qui étaient en son pouvoir, et le seconda de son mieux dans ses projets d'évangélisation. Il refusa néanmoins de s'y associer, soit qu'il ne s'en crût pas digne, soit qu'il espérât les servir avec plus de succès, en évitant d'en faire comme son affaire personnelle. Ignace étant parti pour Venise, où il avait donné rendez-vous à ses compagnons, Miona entretint avec

(1) Moroni, Dizion, in *Betonio*.

(2) Perinde atque unus e nostris orsus est catholicæ rei omni ratione consulere, ut eo divinitus destinatus, non fortuito videretur appulsus. — *Hist. S. J.*, p. 1, lib. IV, n° 53.

ceux-ci des rapports fraternels, qu'il continua, par lettres, lorsque, à leur tour, ils se furent rendus en Italie. Il témoigna le même intérêt aux jeunes étudiants, envoyés par S. Ignace, d'abord au collège des Trésoriers, puis au collège des Lombards; mais alors, il les regarda moins comme les disciples d'un ami vénéré, que comme des frères; car depuis que le Saint-Siège avait donné, à la réunion d'Ignace et de ses compagnons, un but plus général et une institution canonique dans l'Église, Miona se sentait attiré par la grâce à leur genre de vie; et, de jour en jour, se fortifiait dans son cœur la volonté d'embrasser le nouvel institut. En attendant, il encourageait ceux des écoliers de l'Université de Paris que le Seigneur y appelait, et il prêtait au zèle des étudiants du collège des Lombards un concours aussi efficace que dévoué. Loin de le déconcerter, les épreuves, auxquelles les événements soumirent les jeunes disciples d'Ignace, ne firent que l'affermir dans sa résolution. Il l'accomplit au moment même où leur position, devenue plus critique, semblait devoir l'en détourner pour toujours.

La guerre, qui, au mois de juillet 1542, avait amené l'expulsion des étudiants espagnols de l'Université de Paris, continuait des deux côtés, depuis quinze mois, avec des alternatives de revers et de succès. Vers la fin de l'an 1543 et le commencement de l'an 1544, les hostilités se firent avec une animosité qui en précipita l'issue : elles avaient lieu sur plusieurs champs de bataille, dans le Luxembourg, en Brabant, en Piémont. Henri VIII, que les affaires d'Écosse avaient irrité contre le roi de France, prit parti pour Charles-Quint contre ce prince; il entra en Picardie, tandis que l'Empereur entrait en Champagne; François Ier se mit à la tête de ses troupes pour défendre, contre de si redoutables ennemis, ces deux provinces et couvrir les autres.

Mais son absence et les sinistres nouvelles, auxquelles on l'attribuait, jetèrent l'alarme dans la capitale et causèrent une telle panique dans l'Université, qu'il fallut en interrompre les classes (1). Le P. Achilli, après avoir consulté de graves person-

(1) Mézeray, *Hist. de France*, ann. 1544.

nages, sortit de Paris avec ses confrères et alla chercher un refuge à Lyon, jusqu'au jour où la paix viendrait leur permettre de retourner au collège des Lombards (1).

Emmanuel Miona n'avait pas attendu leur départ de Paris pour se joindre à eux : tandis que leur émigration était encore en délibération, menacé d'être séparé d'eux par les événements, il accomplit sa résolution, et s'unit à leur sort et à leur règle, au prix des mêmes dangers (2). Il en courut même de plus grands, car sa santé, éprouvée, au milieu de tant de circonstances émouvantes, par une sérieuse indisposition, fut encore bien affaiblie par les fatigues du voyage. Quelques jours de paix et de repos lui rendirent assez de forces pour faire le voyage d'Italie. Le P. Achilli le conduisit alors à Milan, et le confia à la charité des Pères Barnabites, qui, par les soins les plus tendres et les plus généreux, le délivrèrent enfin d'un mal si opiniâtre.

Miona poursuivit alors son voyage vers Rome, où il fit, à l'école et sous la direction de S. Ignace, de tels progrès dans l'esprit d'abnégation et de prière, qu'il en devint un modèle accompli, aux yeux de ses frères. Les exemples de sa sainte vie donnèrent une haute idée de son Ordre à tous ceux qui en furent témoins, et à un grand nombre le désir d'y entrer. Aussi fut-il un des premiers que le P. Paschase Broet, de concert avec Laynez et Salmeron, désigna à S. Ignace, pour le degré de profès, à la suite et en conséquence de la Bulle *Injunctum nobis*, comme nous l'avons vu dans le III^e^ Livre de la I^re^ Partie, p. 112, de cet ouvrage. D'après une si honorable opinion, de plus en plus justifiée par d'admirables actes de vertu, Miona fut admis à la profession, dont il émit les quatre vœux, en 1555, le jour de la fête de l'Annonciation de la très sainte Vierge. Il répondit à cette faveur par des excès de mortification et de zèle qui le firent regarder et vénérer comme un saint dans les maisons de Palerme,

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. IV, n° 119.

(2) C'est ce qu'affirme positivement le P. Orlandini : *Quippe certum jam Societatem sequi Mionam cùm in obsidionis discrimine ægrotaret* (*Ibid*). — Quelques écrivains disent qu'il fut reçu à Rome, en 1544, par S. Ignace, qui, en effet, fut heureux de confirmer la faveur accordée par le P. Achilli.

puis dans celle de Rome où il mourut le 4 mars de l'an 1567 (1). Quant au P. Achilli, qui avait accompagné à Milan le P. Emmanuel Miona, il resta en Italie jusqu'au jour où la fin des troubles lui permettrait de venir reprendre ses fonctions en France. En attendant, il poursuivait tantôt à Milan, tantôt à Rome, ou ailleurs, les intérêts de sa chère communauté réfugiée à Lyon.

A Rome, le P. Achilli retrouva un des hommes qui, à Paris, lui avaient toujours témoigné l'estime la plus sincère et la plus affectueuse sympathie. Nous voulons parler de Guillaume Postel.

Ce personnage extraordinaire, né en 1510, à Dolerie, dans le diocèse d'Avranches, devint, malgré les rigueurs et les disgrâces de la fortune, à force de talent, d'énergie, d'application et de constance, l'égal des plus savants de son temps. Mais tant d'efforts, de privations, de veilles, de souffrances, avaient affaibli ses organes et disposé son naturel aux folles visions qui firent le tourment du reste de sa vie. Toutefois, s'il débita beaucoup d'extravagances, il n'eut point cette malice opiniâtre qui fait les hérétiques et les sectaires. Signalé à la bienveillance de François I[er], il en obtint le titre et les émoluments de professeur royal, et il enseigna les mathématiques et les langues orientales, au collège des Lombards, avec un succès que lui envièrent tous ses collègues (2).

(1) Alberti, *La Sicilia*, etc., pag. 223. — Patrignani, *Menologio*, 4 mars.

(2) Les fonctions que Postel remplissait au collège des Lombards nous expliquent les conditions des maîtres qui enseignaient indépendamment des titulaires et en dehors de la hiérarchie universitaire. C'est ce que nous apprend d'ailleurs l'ambassadeur vénitien dans la relation de son séjour à Paris (1546).

« L'Université, disait-il, est fréquentée par seize à vingt mille étudiants, la plupart misérables, vivant dans les collèges fondés dans cette vue. Les choses que l'on enseigne le mieux sont la théologie, les lettres grecques, latines et françaises. L'enseignement littéraire y est soigné, prompt et solide. Les philosophes, les médecins, les jurisconsultes, les canonistes, les mathématiciens ne manquent pas, mais, ou ce sont de bien chétifs professeurs, ou bien ce sont des chaires surnuméraires payées par le roi. Le salaire est faible, les ob igations des professeurs sont très grandes, et cependant la concurrence y est très forte, d'abord, parce que ce sont presque toujours des Français qui professent, puis, parce que ce titre là, est si honorable, qu'on gagne en réputation ce qu'on ne gagne pas en argent... » — *Relat. des ambassadeurs vénit.*, trad. par M. Thommaseo, tom. I, pag. 263.

Ses fonctions et le théâtre où il les exerçait lui fournissaient une continuelle occasion de voir et de connaître les jeunes disciples de S. Ignace, boursiers ou pensionnaires du collège des Lombards. Il fut si touché de la grandeur de leur but, de la générosité de leur résolution, de leur modestie, de leur application, de leurs pratiques de dévotion, de leurs allures simples et vertueuses, qu'il se faisait un bonheur de participer à leurs exercices de piété, et de se mêler à leurs récréations. Il exprima même plusieurs fois, d'abord au P. Domenech, puis au P. Achilli la pensée et le désir de vivre sous la même règle, ou de tendre, par de semblables exercices, vers la même fin; mais il paraît que ni l'un ni l'autre n'osa lui promettre cette satisfaction. Quoiqu'il n'eût pas encore formulé les singuliers systèmes qu'il développa plus tard, il y avait cependant déjà, dans ses idées, certaines exagérations qui semblaient les présager. Pour lui, il en avait si peu conscience, qu'il ne craignit pas d'aller à Rome, dès le mois de mars de l'an 1543, à l'époque de la publication de la Bulle *Injunctum nobis,* solliciter de S. Ignace lui-même la faveur d'être admis au moins parmi les candidats de son Institut.

Il fut d'abord soumis aux premières épreuves de la vie religieuse, et il les subit avec une volonté si ferme, avec une docilité si constante et si sincère qu'elles couvrirent tous les travers qu'il portait en germe dans son esprit. Aussi, le P. Polanco, en annonçant cette nouvelle à la Compagnie, n'avait-il aucun reproche à faire au nouveau venu :

« Au mois de mars, disait-il, arrivèrent de Paris trois Français accompagnés d'un maître, qui avait l'intention d'entrer dans la Compagnie. Deux d'entre eux, jeunes encore, mais bien doués, suivaient les cours, l'un, de philosophie, l'autre, de rhétorique ou de belles lettres; ils sont tous les deux décidés à entrer dans la Compagnie. Le troisième s'appelle Guillaume Postel; c'est un homme de trente-cinq ans, lecteur royal et bénéficier à Paris, bon maître-ès-arts, très habile dans les langues grecque, hébraïque et latine, connaissant assez bien l'arabe, parlant facilement et correctement l'italien, auteur de plusieurs ouvrages, composés par lui ou traduits du grec en latin. Il a

laissé sa chaire et ses bénéfices, pour venir se mettre sous la direction et la conduite de la Compagnie; il s'est même décidé à y entrer, après avoir fait les exercices spirituels. Il a déjà subi quelques épreuves, telles que celles du service de la cuisine, de la prédication sur les places publiques, et il persévère dans ces dispositions à la grande édification de tous (1). »

En présence de pareilles dispositions, S. Ignace crut devoir prolonger de quelques mois cette expérience et ces épreuves, pour se rendre raison de certains symptômes qui excitaient en lui des soupçons, et fixer son appréciation sur une nature où il lui semblait voir un mélange d'admirables qualités et de tendances à des opinions singulières.

Livré exclusivement à l'étude et aux simples pratiques de la perfection chrétienne, Postel y trouva des satisfactions d'esprit et de cœur, qui prévenaient ou réprimaient les écarts de son imagination. Les leçons qu'il recevait, les exemples dont il était, chaque jour, le témoin, les exhortations qu'il entendait, les nouvelles qui, parvenues de toutes les contrées de l'Europe et des Indes, apprenaient aux novices ou les œuvres que le Seigneur opérait par le ministère de la Compagnie, ou les épreuves auxquelles Dieu la soumettait, l'affermissaient dans son estime pour elle et lui inspiraient, pour sa profession, une affection sincère.

Il s'intéressait surtout à la petite colonie du collège des Lombards, où il avait commencé à connaître la Compagnie. Il avait déjà appris, du P. Domenech, la rigueur dont elle avait été l'objet de la part de François Ier, lorsque le P. Achilli lui raconta les suites et les conséquences de cette affaire. Il s'affligea autant du sort de ces jeunes étudiants que d'un malheur personnel. Il ne regrettait pas moins le préjudice que leur absence allait causer à la vertu de ceux des élèves de l'Université, qui aimaient à partager, en grand nombre, dans l'église des Chartreux, ou dans celle des SS. Cosme et Damien, leurs exercices de piété. Dans

(1) *Cartas de S. Ignacio*, etc., tom. I, pag. 170.

l'espoir d'adoucir les épreuves des proscrits, et de les rendre à leurs bonnes œuvres, il les recommanda à la sollicitude d'un de ses anciens condisciples, qui les avait, comme lui, fréquentés dans leur domicile, et accompagnés dans leurs fêtes religieuses. Nicolas Psaulme, dont nous voulons parler, était alors abbé de Saint-Paul de Verdun, et quelques temps après, il remplaça, sur le siège épiscopal de cette ville, le cardinal Jean de Lorraine. Il jouissait donc déjà d'une considération assez grande pour motiver la confiance de Guillaume Postel, et justifier les recommandations qu'il lui adressa dans une lettre ainsi conçue :

« Si vous étiez sensible aux compliments et avide de nouvelles, et si mon goût m'y portait, je pourrais vous flatter et vous amuser de ces bagatelles. Mais un chrétien doit être aussi détaché d'une vaine curiosité que des choses superflues; c'est pourquoi je me garderai bien de perdre et de vous ravir, en vous écrivant des riens, un temps dont il nous faudra rendre compte au souverain Juge. Je vous dirai donc, en quelques mots, que notre communauté garde de vous un très bon souvenir, et qu'elle s'intéresse à vous comme à un frère; en sorte que, lorsqu'elle manque de vos nouvelles, elle éprouve les craintes que lui causerait le silence prolongé d'un de ses membres. Aussi, recevrez-vous bientôt la visite de quelques-uns de nos frères, qui sont chargés de nous informer de l'état de votre santé, et de vous saluer en notre nom, mais particulièrement au nom du P. Ignace, notre préposé. Comme vous, nous avons profondément regretté que les rigueurs de la guerre aient interdit à nos frères, sous prétexte d'une nationalité étrangère, le séjour de la ville qu'ils habitaient. Il faudra donc restaurer ce qu'ils y avaient établi avec tant d'intelligence et de succès; car avec eux ont disparu ces nombreuses réunions de fidèles qui, selon l'usage de l'Église primitive, les suivaient à la Table sainte. Daigne le Tout-Puissant les réunir de nouveau avec ceux qui les avaient formées! J'espère même que nous jouirons bientôt de ce spectacle, s'ils peuvent remettre les pieds dans leur demeure. Mais vous recevrez, sur tout cela, d'amples informations de la part de mon ancien confesseur, que j'avais quitté pour venir ici chercher la tranquillité d'esprit, loin des choses qui m'empêchaient d'en jouir. Par le très saint nom

de notre Père qui est aux cieux, par l'amitié que nous nous sommes promise en Jésus-Christ, par votre extrême bienveillance, je vous prie, je vous conjure d'aider nos frères proscrits en tout ce que vous pourrez, de leur accorder les secours de votre autorité, de vos conseils, de vos aumônes, enfin de tous vos moyens, pour qu'ils puissent rentrer et reprendre leur sainte entreprise. La religion et tous ceux qui l'aiment partageront leur reconnaissance entre la Société et vous, qui l'aurez aidée à relever de ses ruines une œuvre si grande. Tous, mais surtout le P. Salmeron, qui vous est dévoué, veulent que je vous salue en leur nom.

« Adieu, portez-vous bien de corps et d'âme.

« Votre serviteur en Notre-Seigneur Jésus,

« Guillaume Postel.

« Rome, ce 26 novembre 1544 (1). »

Les vœux de Guillaume Postel commençaient à se réaliser, au moment même où il les exprimait à son correspondant. Le traité de paix, conclu à Crespy, le 18 septembre de cette année 1544, ramena le calme et la tranquillité dans l'Université de Paris. Nos étudiants réfugiés à Lyon retournèrent alors, sous la conduite des PP. Viola et Pelletier, au collège des Lombards. Le P. Achilli, de son côté, alla y reprendre sa charge de directeur ou de supérieur. Il l'exerça encore environ deux ans, jusqu'au jour, où, créé docteur, il la remit au P. J.-B. Viola, pour obéir à S. Ignace, qui lui réservait, à Rome et ailleurs, des emplois proportionnés à son mérite.

Les proscrits ne revinrent plus, au retour de la paix; mais ils furent remplacés, au collège des Lombards, par des étudiants appelés de Dieu à la même profession : nous pouvons signaler,

(1) Ms. latins de la biblioth. nation. n° 8585, fol. 36. On en trouvera une copie fidèle dans *Maldonat et l'Université de Paris*, pag. 543.

entre autres, Jean de La Goutte et Pierre Canal, qui, introduits dans la Compagnie de Jésus par le P. Achilli, y ont laissé un nom vénéré. Comme auparavant, tous s'étaient remis à leurs devoirs avec leur première assiduité, et ils partageaient leur temps entre les occupations classiques et les pratiques de piété (1). Aux unes et aux autres ils ajoutaient, quand ils le pouvaient, sans nuire à aucune, les exercices du zèle apostolique parmi la jeunesse des écoles. Une vie si saintement employée, leurs succès, leur modestie, leur affabilité, leur rendirent la considération générale dont ils avaient joui, ou que leur avaient léguée leurs prédécesseurs. Ces pieuses réunions, si chères à Guillaume Postel, furent réorganisées dans l'église des Chartreux, et attirèrent de nouveau ce qu'il y avait de plus vertueux parmi les élèves de l'Université; et plusieurs d'entre eux y puisèrent, comme tant d'autres, non seulement le goût de la piété, mais aussi le désir de servir Dieu sous la règle de S. Ignace. Admis à cette faveur, après en avoir fait pendant quelques semaines le sujet de leurs réflexions, ils comblaient les vides faits dans leurs rangs, ou par les malheurs des temps ou par l'appel des supérieurs; et la colonie du collège des Lombards fut bientôt en état de fournir à S. Ignace le personnel et souvent les fondateurs des établissements qu'il formait dans les différentes contrées de l'Europe. Déja, en réunissant à Louvain leurs frères espagnols, expulsés par ordre de François Ier, la Providence avait, en quelque sorte, jeté les fondements du collège que la Compagnie devait diriger plus tard, avec tant de gloire, dans cette ville, et ménagé le choix de ceux qui, sous les auspices du B. P. Le Fèvre, devaient aller occuper les chaires du collège de Coïmbre, où trois de leurs condisciples les avaient précédés, à la suite

(1) Ann. 1545. Parisiis magis secundæ res nostræ fuerunt. Nam cum Lutetiam, bellorum trepidatione transacta, Mediolano Paulus Archilles, Lugduno reliqui de Societate se retulissent, omnes in collegium Longobardorum et amanter recepti et numero aucti. Erat in his Joannes Baptista Viola, et Joannes Pelletarius, qui quanquam ex Societatis lege vivere per initia illa non poterant, neque se in vulgus indicare; tamen dum inter otia litterarum, modo cœlestibus sacramentis, modo saluberrimis exercitiorum præceptis suam cuique operam navant, contubernales externosque collegas mirifice ad pietatem et omnem officii laudem inflammabant. — Orlandin., p. 1, lib. V, nº 42.

de Diego Miron, chargé le premier de le gouverner en qualité de recteur.

De 1545 à 1548, période que nous parcourons maintenant, S. Ignace appela à Rome quelques membres de la même communauté, entre autres Jean Pelletier, Guy Roillet, Pierre Canal et Jean de La Goutte, auxquels il réservait une large part dans différentes fondations. Jean Pelletier fut d'abord préposé aux jeunes étudiants que le saint entretenait autour de lui, à la maison professe, pour en faire comme les pierres fondamentales du Collège Romain ; puis il les suivit, en qualité de supérieur, lorsque cet établissement, plus tard si illustre, ouvrit ses premières classes dans les habitations louées à cet effet, au pied du Capitole (1). Il devint ensuite recteur du collège de Ferrare, où nous l'avons déjà rencontré et d'où nous le verrons revenir en France, avec une semblable mission.

Le P. Guy Roillet, destiné à occuper le premier une des quatre chaires de philosophie du Collège Romain, puis, à gouverner en qualité de recteur, le collège de Forli, fut enfin rendu au collège de Billom, où nous le retrouverons aussi plus tard.

Pierre Canal et Jean de La Goutte furent bientôt accordés au collège que faisait alors établir, à Valence, en Espagne, le P. Jérôme Domenech.

Celui-ci, second supérieur de nos étudiants du collège des Lombards, avait été obligé — on s'en souvient — de conduire en Belgique ceux de sa nationalité proscrits, comme tous leurs compatriotes établis en France, par le roi François I[er], en guerre avec Charles-Quint. De Louvain, il s'était rendu à Rome, où il prêtait à S. Ignace un concours également intelligent et actif. Pendant ce temps-là, il lui exprima le désir de consacrer à la fondation d'un collège à Valence, sa patrie, son héritage maternel et les revenus de son canonicat. Avant d'exaucer ses désirs, S. Ignace voulut prévenir toutes les difficultés qu'auraient pu susciter la famille de Domenech, les autorités ecclésiastiques, civiles et municipales. Il chargea donc le P. Araoz, qui se trouvait

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* p. 1, lib. X, n° 45. — Lib. XI, n° 4.

sur les lieux, d'étudier l'affaire, à ces divers points de vue, et de la traiter, en son nom, si les circonstances s'y prêtaient.

Le P. Araoz ne rencontra aucune difficulté : il n'eut qu'à recevoir, à constater et à régler les avances que lui firent à l'envi la famille de Domenech, François de Borgia, vice-roi de la province, le conseil de ville et tous ceux qui avaient quelque intérêt dans cette affaire.

S. Ignace, averti de circonstances si avantageuses, ordonna au P. Miron, qu'il avait, peu d'années auparavant, envoyé de Paris à Coïmbre avec Simon de Rojas et Ponce Cogordan, de se rendre à Valence et d'y procéder à toutes les mesures d'appropriation qu'exigerait le vaste local provisoirement destiné par la ville au nouvel établissement (1). Diego Miron, accompagné encore de François de Rojas et de deux autres confrères du collège de Coïmbre, remplissait activement sa commission, quand Pierre Canal, Jean de La Goutte, ses anciens condisciples au collège des Lombards, et deux religieux italiens arrivèrent de Rome à Valence, pour lui offrir, au nom du P. Ignace, leur coopération et leur concours, dans l'organisation des études et des classes. En sorte que, de huit religieux, dont se composa d'abord le personnel du collège de Valence, quatre, entre autres le premier supérieur, sortaient de la colonie du collège des Lombards (2).

Un an après, le B. P. Le Fèvre bénissait la première pierre du collège que S. François de Borgia élevait à Gandie; mais déjà on avait inauguré, dans un local provisoire, l'enseignement de cette université; et ce furent encore des maîtres sortis du collège des Lombards qui eurent l'honneur d'en fonder la réputation : sous le gouvernement du P. Oviedo, premier recteur, le P. Pierre Canal, rappelé de Valence, occupa une chaire de littérature, et le P. François Onofrius, ou Onfroy, ouvrit le cours de philosophie. L'historien espagnol de S. François de Borgia remarque que ces trois hommes, émules en vertu, étaient dignes d'être associés à

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* p. 1, lib. IV, n° 125, 126, 127.

(2) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* p. 1, lib. IV, n° 126 et seq.— *Documents historiques* (mss.) *sur le collège de Valence*, parmi les archives de l'Académie royale d'histoire de Madrid.

une œuvre entreprise par François de Borgia et inaugurée par le P. Pierre Le Fèvre (1).

Il nous serait facile de signaler encore, dans les commencements des collèges, acceptés par S. Ignace, de l'an 1540 à 1548 la présence de plusieurs étudiants du collège des Lombards, et cette remarque, nous aurions à la renouveler souvent, jusqu'au jour où le saint fondateur, en possession d'importants établissements de plein exercice, ne fut plus réduit à la nécessité d'envoyer aux cours de diverses universités ceux de ses religieux qu'il appliquait aux études. Mais, dès maintenant, nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur la transformation que sa prospérité même imprimait à la colonie du collège des Lombards. Comme celles de Coïmbre, de Padoue, de Cologne, de Louvain, etc., mais avant toutes, elle avait été formée pour suppléer aux collèges dont la Compagnie ne jouissait pas encore. A mesure qu'elle se recrutait dans le milieu où elle se trouvait, c'est-à-dire parmi la jeunesse dont elle partageait les études, elle fournissait elle-même des maîtres aux établissements que des cités, des princes et d'autres nobles bienfaiteurs offraient à la Compagnie; elle faisait ainsi disparaître le besoin qui l'avait créée, et tendait à devenir, à son tour, un établissement de plein exercice.

Ce qui la gênait dans ses développements, c'était l'insuffisance de l'habitation et l'obligation de l'emprunter de la charité : dans ces conditions, elle pouvait bien être une pépinière d'habiles maîtres pour d'autres collèges, mais elle ne pouvait prétendre à l'honneur de former une institution. Elle portait néanmoins dans son sein les éléments et les prémices d'une des plus illustres écoles de la Compagnie de Jésus; et le seigneur, qui lui réservait cette destinée, lui avait aussi ménagé, dans la puissante et généreuse protection d'un grand prélat, les moyens de la remplir.

Digne ministre de la Providence, Mgr Guillaume du Prat, évêque de Clermont, en seconda les desseins avec une constance et une fidélité que ne purent déconcerter ni les malheurs des temps ni les passions des hommes. Les uns et les autres opposèrent les

(1) Cienfuegos, *Vida del grande S. Francisco de Borja*, lib. II, cap. VI, § 1.

plus opiniâtres obstacles à son projet d'établir, d'abord dans son diocèse, puis à Paris, la Compagnie de Jésus, qui n'avait encore en France ni de domicile ni le droit d'en avoir. Mais toutes ces difficultés, loin de renverser les desseins du noble prélat, l'amenèrent à couronner cette grande entreprise par la fondation du Collège de Clermont, au sein de l'Université de Paris. Aussi l'histoire de l'épiscopat de Guillaume du Prat est-elle inséparable de celle des *Origines* de la Compagnie de Jésus en France. Nous devons lui donner, dans cet ouvrage, la place que réclament, pour lui, la vérité, la justice et la reconnaissance.

LIVRE SECOND

1540 — 1550

—

SOMMAIRE

Guillaume Du Prat, évêque de Clermont. — Ses qualités. — Protection qu'il accorde aux savants, aux études et aux lettres. — Sa présence au Concile de Trente. — Ses rapports avec le P. Le Jay. — Ses projets. — Ses résolutions. — Il dispose de son hôtel de Clermont en faveur des étudiants du collège des Lombards. — Direction du P. Viola. — Protecteurs et adversaires de cette Communauté. — Vicissitudes de prospérité et d'adversité. — Modifications que les constitutions pontificales y amènent.

Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, était fils du célèbre Antoine Du Prat, qui devint chancelier de France, et, après la mort de son épouse Françoise de Veiny-d'Arbouze, cardinal de la sainte Église romaine. Ses parents le destinèrent, dès ses premières années, au service des autels, comme s'ils eussent reconnu la volonté du ciel dans les bénédictions et les miséricordes dont il avait prévenu cet enfant. Digne de seconder les desseins de la Providence, sa vertueuse mère cultiva en lui de si précieuses dipositions : elle l'éleva dans les sentiments et les pratiques d'une piété aussi affectueuse que solide, et lui inspira pour les vices, surtout pour les plus honteux, une profonde aversion. Aussi, traversa-t-il le temps des études avec une fermeté que ne purent ébranler ni les dangers des écoles publiques, ni l'effervescence de la jeunesse, ni l'éclat de brillants succès, ni les illusions du monde et de la fortune (1).

Une vertu si constante, un mérite si précoce le désignaient, plus encore que sa naissance, aux dignités ecclésiastiques. Il était déjà archidiacre de l'église de Rouen, quand, le 19 novembre de l'an 1528, son oncle Thomas Du Prat, évêque de Cler-

(1) Hilarion de Coste, *Histoire catholique*, etc., in-folio, p. 306 et suiv. (Paris, 1585.)

mont, fut surpris par la mort, en Italie, où il avait accompagné Renée de France, mariée au duc de Ferrare. A cette nouvelle, le chapitre de la Cathédrale de Clermont réclama l'honneur de lui nommer un successeur, selon le droit que lui donnaient ses privilèges et un antique usage. Mais le Concordat conclu, le 14 décembre 1515, entre Léon X et François Ier, et publié en 1517, avait accordé au roi le droit de nomination aux siéges épiscopaux et à certains bénéfices de l'Église de France. François Ier, néanmoins, ne dédaigna pas de soumettre les réclamations des chanoines à un examen juridique; et bien qu'il fût constaté que leur ancien privilège était abrogé par les dispositions du nouveau Concordat, il leur permit d'en user encore cette fois. Mais il eut soin de leur dire, dans la lettre suivante, à quel prix il mettait ses égards :

« Chers et bien amez. Après avoir fait veoir les privilèges que Nous avez envoyés, et que prétendez avoir pour le faict de l'élection ou postulation de vos futurs pasteurs et évesques, quand vacation eschet en vostre église, et que avons très-bien entendu les causes raisonnables et bonnes pour lesquelles iceulx privilèges se peuvent et se doyvent contredire et débattre, quand en vouldront user autrement que à poinct, nous avons donné charge à nos amez et féaulx maistre Jehan Prévost, conseiller en nostre cour de Parlement à Paris, et Anthoine Dubourg, lieutenant civil en nostre prévosté dudit lieu, que envoyons exprès par devers vous pour cet effect, vous faire bien au long entendre les difficultez qui se sont trouvées sur vos dicts prétendus privilèges, et vous remonstrer de nostre part le grand désir, vouloir et affection que nous avons à ce que l'Archidiacre de Rouen, fils de nostre cher et grand amy, le cardinal de Sens, Chancelier, et nepveu de vostre dernier pasteur et évesque, soit en son lieu pourveu dudict Evesché, tant en considération des grands, vertueux et très recommandables services que nous faict chacun jour en grand soin, diligence et sollicitude ledit Cardinal, Chancelier, ez la conduicte de nos principales affaires, comme pour le louable rapport qui nous a esté faict dudit Archidiacre de Rouen, son fils, et de son sçavoir, bonnes mœurs, vertu et grande honnesteté de vie.

« A cette cause nous vous prions bien acertes et sur tant que désirez nous obéir et complaire, que là où il se trouveroit vos dicts prétendus privilèges estre tels que sans encourre les censures contenues en la révocation de la Pragmatique, pouviez procéder à élection ou postulation de vostre futur pasteur et évesque, vous ayez à postuler en iceluy ledict Archidiacre de Rouen, fils de nostre très cher et grant amy le Cardinal Chancelier, les mérites duquel sont de telle recommandation à nous et à la chose publique de nostre royaume que pour autre personnage que pour son dict fils, ne vous en vouldrions, ne pourrions faire plus affectionnée prière et requeste, ainsi que vous diront de nostre part lesdicts Prévost et Dubourg, et autres notables personnages qui vous seront envoyés, auxquels donnerez entière foy et parfaite créance comme à nous mesme.

« Et à Dieu qui (vous) ayt en sa garde.

« Donné à Paris le dernier jour de janvier $15\frac{28}{29}$.

« FRANÇOYS. »

Deux jours après, c'est-à-dire le 1er février 1529, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et d'Auvergne, mère de François Ier, appuyait la lettre royale par une missive non moins pressante.

Les chanoines de Clermont furent, sans doute, flattés d'une faveur qu'on aurait pu leur refuser. Nous croyons cependant qu'ils l'auraient respectueusement déclinée, si les recommandations du Roi et de la Reine mère n'avaient pas été soutenues par les éminentes qualités et la haute vertu du sujet qu'on indiquait à leur choix. Ce fut surtout cette considération qui fixa sur lui tous les suffrages du chapitre de la Cathédrale.

Guillaume Du Prat, né en 1507, n'avait pas encore vingt-trois ans accomplis, quand, le 16 février 1529, il fut l'objet d'une si honorable distinction. Quoiqu'il fût d'une maturité de jugement et d'une fermeté de caractère au-dessus de son âge, il ne se hâta point de jouir de sa dignité. Se méfiant de sa jeunesse, et désireux d'ailleurs de compléter ses études théologiques et philologiques, qui avaient pour lui beaucoup d'attraits, il continua à s'y livrer jusqu'au commencement du mois de

janvier de l'an 1535, tandis qu'il était remplacé dans l'administration de son diocèse par un fondé de pouvoir, ou par un de ces Évêques suffragants ou auxiliaires, qu'on retrouve si souvent dans l'histoire ecclésiastique de ce temps-là (1).

A cette époque, le luthéranisme avait déjà pénétré en Auvergne, à la suite de quelques moines apostats, venus d'Allemagne. Un d'entre eux commença à former à Issoire un parti, qui, fortifié par des esprits brouillons, curieux et corrompus, et par les régents du Collège, fit enfin de cette ville le principal foyer de l'hérésie dans cette contrée. Pour en préserver ses ouailles, Thomas Du Prat avait répandu dans son vaste diocèse quelques prédicateurs zélés, avec la mission de combattre partout les nouvelles erreurs (2). Guillaume Du Prat, son neveu et son premier successeur, suivit son exemple : Il se servit aussi des religieux Cordeliers, mais plus encore des Minimes. Tous répondirent à ses saintes intentions par leur zèle apostolique. S'ils ne purent pas détruire le fléau de l'hérésie, à cause de ce vent de révolte qui soufflait déjà dans tout le royaume, ils en préservèrent du moins une grande partie du pays.

Parmi eux se distinguait le P. Simon Guichard, que nous avons vu si assidu auprès de S. Ignace et de ses compagnons, réunis à Rome, au Mont-Pincio, dans le voisinage du couvent des Minimes (3). Il passait pour un des hommes les plus savants et les plus éloquents de son siècle; c'était surtout un homme de Dieu et un apôtre. Ces qualités le rendirent si cher à Guillaume Du Prat, qu'il en fit son conseil et le directeur de sa conscience. En sa considération, il établit dans la paroisse de Beauregard un couvent pour les religieux de Saint-François-de-Paule, et leur donna bien d'autres preuves de son affectueuse estime (4).

(1) M. de Résie, *Hist. de l'Eglise d'Auvergne*, t. III, p. 448. — Sammarthanor, *Gallia Christiana*, t. II, p. 531.

(2) M. de Résie, *Hist. de l'Egl. d'Auvergne*, tom. III, p. 439. — Bibl. de Clermont : *Extrait des manuscrits d'Audigier sur l'Auvergne*, tom. III, pag. 101 et suiv. — Jacques Branche, *La vie des saincts et sainctes d'Auvergne et du Velay* (Le Puy, 1652), in-8°, pag. 956 et suiv.

(3) Le P. Pasch. Broet, part. I, liv. I, pag. 25-26.

(4) Dony d'Attichy, *Hist. Génér. de l'Ordre des Minimes*, tom. I, pag. 308-309.

Guillaume Du Prat, versé dans les sciences théologiques, dans l'Écriture sainte et dans les anciennes langues orientales, aimait à s'entretenir avec le P. Simon Guichard, qui les possédait à fond. Leurs savantes conversations amenaient souvent les noms de ceux qui, en ce temps-là, se distinguaient par leur habileté dans les sciences sacrées et par leur zèle à en répandre la culture et le goût. Le P. Simon Guichard signala alors à l'estime et à la munificence de Guillaume Du Prat, le savant Angelo Canini d'Anghiari, en Toscane. L'ayant rencontré en Espagne, pendant qu'il y faisait la visite des maisons de son Ordre, il l'emmena en France, et obtint, pour lui, de François Ier, une chaire de langues orientales, au collège des Lombards, à Paris. Guillaume Du Prat songeait déjà à restaurer, dans les écoles de son diocèse, l'enseignement des lettres et des sciences; il espérait, sans doute, que le savant Italien l'aiderait à remplir cette tâche. Il l'invita donc, par l'intermédiaire du P. Guichard, à se rendre au château de Beauregard (1).

Beauregard, gros bourg, situé au milieu de la Limagne, à seize kilomètres N.-E. de Clermont, sur un coteau qui domine le cours de l'Allier et un immense horizon, était autrefois un patrimoine des évêques de Clermont. Il fut toujours leur séjour préféré; il devint même leur résidence ordinaire, depuis que Jacques d'Amboise et Thomas Du Prat en avaient fait, par des travaux de restauration et d'embellissement, une des plus magnifiques demeures de la contrée (2). Or, c'était là que Guillaume Du Prat, fidèle aux traditions de ses illustres prédécesseurs, et à ses propres goûts, accueillait les hommes de lettres ou les savants que sa bienveillance, son mérite ou sa munificence attiraient auprès de lui.

Angelo Canini, également flatté et touché de l'hospitalité et des égards qu'il y reçut, en a laissé d'intéressants souvenirs dans la dédicace d'un de ses ouvrages à son bienfaiteur, et

(1) Thuan., *Hist., ad.* ann. 1557. — Thiraboschi, *Storia della Letteratura italiana* (édition de Modène, 1792), tom. VII, p. 1074.

(2) Bibl. de Clerm. *Extraits des papiers mss. d'Audigier sur l'Auvergne*, tom. III. pag. 101 et suiv. — M. Chabrol, *Coutumes locales de la Haute et Basse Auvergne*, tom. IV, pag. 89.

comme ils nous révèlent, dans le noble prélat, un mérite que l'histoire n'a pas assez connu, nous croyons devoir les mettre sous les yeux du lecteur.

« Telle est, lui disait Angelo, votre bienveillance envers tous les hommes de bien livrés à l'étude, telle est votre bonté pour tous et votre munificence pour un grand nombre, tel enfin votre amour des choses divines, que, même si je ne vous étais redevable de rien, je devrais, par un sentiment spontané de mon cœur, vous aimer et vous vénérer. Mais, comblé par vous de plus de bienfaits que je n'en reçus jamais depuis le jour où je quittai ma famille, je serais un homme dépourvu de reconnaissance et de tout sentiment honnête, si je ne vous offrais un témoignage de ma gratitude. Sans doute, je ne puis le proportionner à vos bienfaits — mes modestes moyens ne me le permettent pas, et votre fortune le demande encore moins — je veux cependant qu'il exprime de quelque manière mon profond et vif désir de les reconnaître. Qu'y a-t-il en effet de plus généreux, de plus noble que votre touchante bienveillance pour moi, pour un étranger que vous aviez à peine aperçu une ou deux fois ? Car, lorsque je vins d'Espagne en France, mère et nourrice de toutes les bonnes lettres, avec le vénérable P. Simon Guichard, le premier en dignité de l'Ordre des Minimes, dispensateur très éloquent et très fidèle de la parole de Dieu, et que, pressé par ses aimables instances et attiré par l'aménité du pays, je me décidai à passer quelques mois en Auvergne, nous séjournâmes ensemble dans votre splendide demeure de Beauregard... Là, il me parlait avec un amour enthousiaste de votre affabilité envers tous, de votre affection et de votre générosité pour les religieux et les savants, sans oublier les grandes qualités et les éminentes dignités de votre illustre père, dont la mémoire est si chère à la France, mérites que vous avez hérités de lui. Mais, quelque haute opinion que j'en eusse, je compris qu'elle était au-dessous de la réalité, lorsque, admis à l'honneur de votre amitié, je reçus de vous de si bons conseils et tant de bienfaits. Je ne les rappellerai pas tous ; mais je ne puis taire avec quelle libéralité, avec quelle sollicitude — que je n'aurais pas eue moi-même, — vous vous préoccupâtes de tout ce qui me concernait, lorsque je retournai

de Clermont à Paris : attaqué, pendant le voyage, d'une maladie sérieuse et au bout de mes ressources pécuniaires, que serai-je devenu dans cette grande ville, où je ne connaissais ni les hommes ni les choses, si vos lettres de recommandation ne m'avaient assuré une hospitalité et tous les secours qui m'étaient nécessaires? Depuis lors, votre bienveillance ne cessa de veiller sur mes besoins pour y pourvoir.

« Or, comme je cherchais dans mon esprit par quel présent, digne de vous, je pourrais vous témoigner mes sentiments de reconnaissance, je me suis souvenu fort à propos des études que jadis, à force de temps et de veilles, j'avais rédigées sur les langues thamoule et syriaque, et j'ai cru qu'un tel sujet ne déplairait pas à un évêque, surtout à un évêque qui désire si ardemment l'honneur et le triomphe de l'Église de Jésus-Christ, attaquée de nos jours avec tant de violence. Je vous offre donc, illustre Pontife, ce présent, quelque petit qu'il soit, comme je vous ai déjà voué tout ce que j'ai et tout ce que je suis (1). »

Ce que disait Angelo Canini de la générosité de Guillaume Du Prat, beaucoup d'autres auraient pu l'avouer. Comme les plus illustres prélats du royaume, tels que les cardinaux de Lorraine, de Tournon et d'Armagnac, l'évêque de Clermont profitait de sa fortune, soit pour fournir à de jeunes talents les moyens de se cultiver et de réaliser les espérances qu'il donnait à la science ou à la religion, soit pour aider des savants à poursuivre des entreprises qui exigeaient des dépenses au-dessus de leurs facultés, soit enfin pour récompenser les auteurs de publications avantageuses à l'Église ou à la société, aux sciences ou bien aux mœurs. Il était si large dans sa munificence, qu'il n'en excluait même pas toujours ces esprits faciles, mais légers et inconstants, qui

(1) *Institutiones Linguæ Syriacæ, Assyriacæ atque Thalmudicæ, unà cum Æthiopicæ atque arabicæ colatione.*— Parisiis, ap, Carolum Stephanum etc., 1554. La dédicace *Amplissimo Domino et Reverendo Patri D. Guilielmo à Prato, Episcopo Claromontano, Patrono suo multis nominibus observando Angelus Caninius Anglarensis S. D.* est datée du collège des Italiens (ou des Lombards), à Paris, l'an 1553. — Deux ans après, Canini publia, sous le titre d'*Hellénismes*, un savant ouvrage sur la langue grecque. La dédicace, adressée à Mathieu Prioli, jeune vénitien, alors étudiant à Paris, est datée, le 29 août 1555, du collège de Cambrai. Il retourna ensuite en Auvergne, où il mourut en 1557.

effleurent toutes les connaissances humaines, traitent ou parlent de toutes avec autant d'assurance que de présomption. Ainsi, de semblables défauts n'empêchèrent point Gabriel Simeoni de participer aux bienfaits de Guillaume Du Prat; si nous l'en croyons, il recevait même, à Beauregard, un accueil distingué, toutes les fois que son attrait l'y conduisait. Nous savons, en effet, que, bien qu'il y eût dans cette nature fantasque autant de défauts que de brillantes qualités, Guillaume Du Prat l'honorait de ses entretiens, de ses encouragements et de ses bienfaits.

Il est juste, néanmoins, de dire que l'intérêt qu'il portait aux sciences et aux lettres, aux hommes qui faisaient profession de les cultiver ou de les enseigner, était subordonné au zèle qu'il avait pour la religion. A ses yeux, la religion, c'est-à-dire le culte du Dieu qui est le Maître, le Seigneur des sciences, doit en être la reine et le but; et c'était surtout à ce point de vue qu'il en favorisait la propagation et les développements. Aussi, dès qu'il eut pris en main le gouvernement de son Église, il porta principalement son attention sur l'enseignement des écoles de sa dépendance, et s'occupa des moyens de relever et de diriger les études vers la fin où elles doivent tendre.

Il y avait, dans son diocèse, deux Académies ou Universités qui avaient joui autrefois d'une certaine célébrité : celle de Billom et celle d'Issoire. Celle-ci devait, ce semble, avoir ses préférences, puisque la ville d'Issoire était le berceau de sa famille; mais, outre qu'elle était loin de soutenir son passé par la force des études, elle l'avait renié en se prêtant aux efforts de quelques apostats étrangers pour introduire l'hérésie dans cette cité. D'ailleurs, elle rejeta les premières avances du prélat, qui porta ses soins et ses espérances sur les écoles de Billom.

Billom, ville de 4,200 habitants, située dans la Limagne, à vingt-cinq kilomètres de Clermont, E.-S.-E., était autrefois une place fortifiée, et plus peuplée que de nos jours; elle s'étendait surtout du côté du nord, le long du Ricochet, affluent de l'Allier, et du côté du nord-ouest vers la route départementale d'Ambert (1). Aussi avait-elle rang de quatrième ville de la

(1) *Historique du collège de Billom*, discours de M. Beauregard, directeur du Collège en 1864, broch. in-8°, pag. 17-18.

Basse-Auvergne, après Clermont, Riom et Montferrand (1). Son importance politique n'égalait cependant pas celle qu'elle recevait de la juridiction ecclésiastique, et qui lui avait fait donner le titre de *première fille* de l'Évêché de Clermont (2). Outre qu'elle était le chef-lieu ou le siège principal des terres qui dépendaient de la seigneurie, ou du *droit de justice* exercé par l'évêque de Clermont sur Mozun, Vertaison, Beauregard, Courpière, Lempdes et Cournon, elle avait un Chapitre de fondation royale, dit de Saint-Cerneuf, principale église de la ville, et composée d'un doyen, de trente-un chanoines et de quarante choriers (3).

A l'ombre de cette collégiale s'était formée, de temps immémorial, une école capitulaire, qui, dans la suite, et toujours sous la juridiction du Chapitre, fut transformée en Université. Sous cette nouvelle forme, l'école de Billom, quoiqu'elle ne comprît que les études de grammaire et des arts, s'acquit une réputation considérable. Dès le commencement du xv^e^ siècle, le célèbre Jean Raulin, dans son éloge de saint Louis, la comptait, avec celles de Bordeaux, de Toulouse, de Nantes, d'Orléans, de Cahors, de Caen, de Bourges, d'Angers, de Valence, de Dôle et d'Issoire, parmi les meilleures académies provinciales du royaume. En 1415, le Pape Eugène IV, premier restaurateur des lettres en Europe, confirmant un si glorieux témoignage, dota l'Université de Billom des facultés de Droit Canon et de Droit Civil, que lui avaient demandées Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, Louis, comte de Montpensier, le doyen et les chanoines du Chapitre Royal de Saint-Cerneuf, et les habitants de la ville (4).

L'Université de Billom justifia, par de nouveaux succès, les

(1) Bibl. de Clermont : *Extraits des mss. d'Audigier*, tom II, pag. 250.

(2) Chabrol, *Coutumes locales de la Haute et Basse-Auvergne*, tom. II, pag. 100.

(3) Chabrol, *ibid.* — L'église de Saint-Cerneuf, nouvellement restaurée, est une des plus belles églises d'Auvergne. Elle est classée parmi les monuments historiques du xii^e^ siècle, quoique le chœur — en partie entouré d'une grille en fer — ouvrage de ce siècle — soit lui-même du xi^e^, et la façade ouest, du xiii^e^.

(4) Chabrol, *ibid*, pag. 100. — *Extraits des mss. d'Audigier*, tom. II, pag. 250. — M. Beauregard, discours cité, p. 16. — Dominique Branche, l'*Auvergne au moyen âge* (les monastères), pag. 396. — Mémoire présenté en 1763, au Parlement, par la commune de Billom, broch. in-4°.

faveurs pontificales : pendant une période de plus de cinquante ans, elle jouit d'une prospérité qu'attesta souvent la présence d'environ quinze cents étudiants. Mais, vers la fin du quinzième siècle, elle tomba dans une décadence, qui, hâtée par les malheurs des temps, et par la perturbation répandue dans les esprits avec les innovations hérétiques de Luther, résista ensuite aux plus énergiques tentatives de restauration.

Guillaume Du Prat la comprit néanmoins dans les projets de réforme que lui inspira le zèle de la maison de Dieu. Tous convergeaient vers l'évangélisation de son diocèse et l'éducation chrétienne de la jeunesse. Il s'occupa donc aussi de relever les missions établies par son prédécesseur, mais bien ralenties, paraît-il, sous l'administration intérimaire qui l'avait suivi. Il lui était plus difficile de relever, avec les études, le crédit de l'Université de Billom. Il aurait voulu y établir une chaire d'hébreu et d'Ecriture sainte, pour répondre aux besoins créés par les insolentes témérités du luthéranisme ; mais, outre qu'on cherchait vainement des maîtres et des auditeurs, pourquoi ériger de nouvelles chaires dans une école, où les facultés des arts elles-mêmes étaient désertées par les trois quarts des élèves qui, auparavant, avaient coutume d'y affluer ?

Un état de choses si précaire et si favorable aux envahissements de l'hérésie ou à la perversion des esprits surexcitait la sollicitude du vénérable prélat : continuellement préoccupé de la nécessité d'y pourvoir, il pensait à rétablir les écoles de Billom, sur un nouveau plan, et aux moyens de le réaliser; il dressait les règlements, les statuts les plus propres à son but, qui était de faire de l'Université de Billom un foyer de saines doctrines et un boulevard de la foi contre les nouvelles hérésies.

C'était là, encore plus que les intérêts des lettres et des sciences, le sujet ordinaire de ses entretiens avec le P. Simon Guichard, supérieur du couvent des Minimes. Comme il lui exprimait ses angoisses avec un profond sentiment de douleur, ce religieux se souvint de S. Ignace et de ses compagnons, des entretiens qu'il avait eus avec eux au Mont-Pincio, de la sainteté de leur vie, de leurs travaux, de leurs projets, du but de leur réunion et de leur Société, et il communiqua au pieux prélat les profondes impressions que ces souvenirs avaient laissées

dans son âme : « Voilà, dit-il en terminant, les hommes qu'il faudrait à l'Église de Clermont. »

Guillaume Du Prat en était si convaincu, qu'il demanda avidement au P. Simon Guichard les explications les plus amples et les plus détaillées sur cette réunion d'hommes extraordinaires, et sur tout ce qu'il lui en avait dit en général. Il ne put probablement pas apprendre tout ce qu'il aurait voulu connaître; mais il en savait assez pour nourrir le désir de compléter ses renseignements. Il eut bientôt l'occasion de se satisfaire.

Le traité de paix de Crespy (18 septembre 1544), ayant rendu la tranquillité à l'Europe, Paul III en profita pour convoquer à Trente le Concile œcuménique, si impatiemment attendu (15 mars 1545). François Ier nomma aussitôt Antoine Filhol (ou Le Filleul), archevêque d'Aix, Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, Claude Dodieu, évêque de Rennes, et Claude de La Guiche, évêque d'Agde, pour y représenter l'Église de France. Guillaume Du Prat arriva à Trente, au commencement du mois d'août 1545, avec l'archevêque d'Aix et les évêques d'Agde et de Rennes. Mais le Concile, qui devait s'ouvrir le 15 mars, n'avait pas encore commencé son œuvre; et les exigences politiques de Charles-Quint tendaient à en faire prolonger indéfiniment la prorogation. Informé de ces délais, et mécontent d'ailleurs des égards excessifs qu'on avait pour l'Empereur, François Ier avertit les quatre évêques, ses sujets, que le Concile ne s'ouvrant pas, ils n'avaient qu'à sortir de la ville de Trente. Guillaume Du Prat partit aussitôt pour la France, l'évêque de Rennes le suivit de près; l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Agde attendirent en Italie une nouvelle décision de leur souverain. Enfin, ils reçurent tous l'ordre de retourner à Trente, lorsque le Saint-Père eût irrévocablement fixé au 13 décembre 1545 l'ouverture solennelle du Concile œcuménique. L'évêque de Rennes ne reparut plus à Trente; mais l'évêque de Clermont s'y trouva dès le commencement de l'an 1546, et assista, avec l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Agde à toutes les délibérations, jusqu'au jour où des circonstances imprévues obligèrent Paul III de transférer le Concile à Bologne (1). Guillaume Du Prat, assidu à toutes les délibérations,

(1) *Hist. de l'Egl. Gallic.*, liv. LIII.

y prit une part active. Dès la première, il réclama, pour le roi de France, l'honneur d'être nommé avec l'Empereur dans la Bulle relative à l'ouverture du Concile. Mais tout en rendant hommage au roi de France, on fit observer que la mention de son nom soulèverait de semblables exigences en faveur d'autres souverains; et que, d'ailleurs, le nom de l'Empereur se trouvait nommé dans cette circonstance, d'après un ancien usage, comme il l'était seul dans les prières que l'Église récite, le Samedi saint (1).

Le même prélat fut plus pressant, parce qu'il était mieux fondé en raisons, sur la question de la résidence des évêques. Nous avons encore le discours qu'il prononça le 9 janvier 1547; il serait injuste de ne pas y reconnaître autant de noblesse et d'élégance dans la forme, que de dignité dans le ton, autant de force et de justesse dans les raisons, que de gravité et de piété dans les motifs de son avis (2).

Au reste, personne ne mettait en doute l'importance de cette question; on la mit même en délibération; mais elle était fort longue; on se proposa de la diviser en plusieurs parties; et comme on était à la veille de la sixième session, où devait se porter ce décret de réformation, on n'y présenta que les articles sur lesquels les Pères étaient moins divisés, différant les autres à une session ultérieure, où ils furent débattus avec une confusion qui en empêcha la rédaction définitive. Mais Paul III, dans sa Bulle du 18 février (1547), donna raison à l'évêque de Clermont et aux prélats qui avaient été du même avis (3).

Guillaume Du Prat confirma ses paroles par son exemple. Les prérogatives de sa naissance, son mérite personnel, les hautes dignités qu'avait remplies Antoine Du Prat son illustre père, dans l'État et dans l'Église, la faveur dont il jouissait lui-même auprès de François I^er^, étaient bien propres à exciter en lui des prétentions ambitieuses et même à les justifier aux yeux du

(1) *Essai historique sur le P. Claude Le Jay*, pag. 202 et suiv.

(2) Le Plat, *Monumentor. ad Hist. Concilii Tridentini... spectantium ampl. Collectio*, tom. III, page 481 et seq.

(3) Pallavic. *Istoria del Conc. di Trento*, lib. VIII, cap. XVIII. — *Hist. du Concile de Trente*, liv. II, ad ann. 1547, tom. I, édit. belge, p. 210.

monde; il se contenta néanmoins des modestes bénéfices qui lui avaient été attribués avant son élévation à l'épiscopat, et dont il employait les revenus à soulager des pauvres, à fonder et à entretenir des communautés religieuses, à favoriser les hommes de lettres et à seconder la publication d'importants ouvrages. Mais il ne voulut jamais cumuler, dans différents diocèses, les fonctions épiscopales, pour les exercer avec plus de soin dans celui que l'Église lui avait confié. Quoiqu'il eût ses entrées à la cour, il n'y paraissait que lorsque son devoir, ou les intérêts de son Église, ou le bien général de la religion l'y appelaient. Il convenait donc à un tel évêque de traiter, dans son sens le plus rigoureux, la question de la résidence; s'il ne fut pas secondé par les circonstances, il excita du moins dans tous les esprits sincères des préoccupations, qui éclatèrent dans les délibérations publiques, et que Paul III consacra dans la Bulle que nous venons de citer.

Guillaume Du Prat donna, à Trente, bien d'autres preuves et d'autres exemples de son dévouement épiscopal aux intérêts généraux de l'Église et en particulier au bien de son vaste diocèse. En dehors des réunions publiques, il entretenait des relations privées avec ceux des membres de cette grande assemblée qui pouvaient le mieux servir ses saintes intentions ou ses projets. Personne ne les comprit mieux et ne les seconda plus efficacement que le P. Claude Le Jay, un des premiers compagnons de S. Ignace.

Le P. Claude Le Jay était arrivé à Trente, un mois avant l'évêque de Clermont. Il représentait au Concile, en qualité de Procureur, le cardinal Othon Truchsess; et, à ce titre, il siégeait immédiatement après les évêques, avec voix consultative. Il justifiait toujours ce privilège par la science, la modestie et la dignité qui accompagnaient l'expression de ses avis; et les témoignages d'estime qu'ils lui attiraient prouvaient que tous reconnaissaient combien il était digne d'une telle exception (1).

L'évêque de Clermont ne le connut d'abord que par cette distinction, qui attirait l'attention générale sur le Procureur de

(1) *Le P. Claude Le Jay. — Essai historique*, in 8°, liv. III, chap. I.

l'illustre évêque d'Augsbourg. Des informations, provoquées par cette circonstance, lui apprirent bientôt que c'était un des disciples d'Ignace, fondateur de l'Ordre récemment approuvé par le Vicaire de Jésus-Christ, sous le nom de Compagnie de Jésus; un de ceux que le P. Richard Simon avait connus au Mont-Pincio, et recommandés à son estime. Le vertueux prélat ne l'avait pas oublié. Il entra aussitôt en rapports avec le P. Le Jay, et apprit de lui, sur l'origine et le but du nouvel Ordre, des explications et des détails que le religieux Minime n'avait pu lui donner. Tous ces renseignements répondaient si bien à l'idéal qu'il s'était fait d'une institution vouée au salut des âmes et particulièrement à l'éducation des jeunes générations, qu'il résolut dès lors de confier aux disciples d'Ignace la formation intellectuelle et chrétienne de celles de son diocèse, et sans différer davantage, il pria le P. Le Jay de transmettre à Rome son intention et ses projets. Peu de jours après, le saint Fondateur recevait cette information générale, que le P. Le Jay lui développa ensuite dans une lettre conçue en ces termes :

« Ce que j'ai écrit, ces jours passés, à Votre Révérence, touchant Monseigneur l'Évêque de Clermont, je crois devoir le lui répéter, c'est-à-dire que le révérendissime prélat a été très édifié de tout ce que je lui ai appris des choses de la Compagnie. Il a vu la Bulle d'institution, notre manière de fonder des collèges, les lettres écrites des Indes, la dernière circulaire où sont relatées les bonnes œuvres que Dieu Notre-Seigneur a daigné opérer par le ministère de ses serviteurs, et de plus la lettre de M. Barthélemy Servon, qui lui offrait les hommages de Votre Révérence.

« Après avoir lu et considéré toutes ces choses, il m'a dit qu'il en était fort édifié, et qu'il espérait que Notre-Seigneur se servirait de cette Compagnie pour consoler la sainte Église et y opérer les réformes nécessaires. Il ajoutait qu'elle pourrait, en particulier, faire le plus grand bien en France. Il m'a donc chargé d'écrire à Votre Révérence pour la saluer de sa part et lui dire que, se trouvant d'accord avec elle sur la fin des collèges, vous le seriez aussi sans doute sur les moyens de les fonder, et qu'il n'attendait plus qu'un religieux de l'Ordre

des Minimes pour prendre une détermination à ce sujet (1). En attendant, il a voulu que, dans ma lettre, je recommandasse aux prières de Votre Révérence et à celles de toute la Compagnie les opérations et le succès de ce très saint Concile.

« En outre, Monseigneur de Clermont m'a chargé d'envoyer à Votre Révérence une copie des statuts de son collège, afin qu'elle y voie ses intentions, et qu'elle veuille bien lui dire ce qu'elle en pense. Il attend d'un jour à l'autre le rescrit qui doit lui apporter le consentement de Sa Sainteté touchant la maison qu'il destine à son collège; car, cet immeuble appartenant à l'Évêché de Clermont, il ne peut en disposer sans le consentement du Souverain-Pontife. Il a déjà celui de son Chapitre, qui l'a donné à la seule condition que, dans ledit collège, seraient toujours entretenus gratuitement deux clercs de chœur de l'église cathédrale de Clermont (2). »

D'après le P. Orlandini, l'évêque de Clermont aurait dès lors exprimé le projet de fonder deux collèges en faveur de la Compagnie, l'un à Billom, l'autre à Paris, et de destiner à l'un et à l'autre de ces établissements une maison dépendante, à Billom comme à Paris, de l'Évêché de Clermont (3). Nous croyons au contraire qu'il ne s'agit, dans la lettre du P. Le Jay, que de l'immeuble ecclésiastique de la première de ces deux villes, qu'il voulait consacrer au nouveau collège, avant qu'il eut

(1) Il s'agit probablement ici du P. Simon Guichard, qui assista au Concile de Trente et s'y distingua par son éloquence. Si on ne trouve pas sa signature parmi les Généraux d'Ordres, c'est que, dit Dony d'Attichy, « les affaires de son Ordre le pressant de sortir, il n'y put estre longtemps, moins encore, son office de Général cessant, y demeurer jusqu'à la fin du Concile. » (*Hist. génér. de l'Ordre des Minim.*, tom. I, pag. 308.)

(2) Lettre écrite de Trente le 10 du mois de mars de l'an 1546. (*Anciennes archives du Jésus de Rome.*)

(3) Claromontanus Episcopus Guillelmus de Prato, unus è Concilii Patribus Gallicanis, prius cum Jaio, deindè cum Lainio de Societatis institutis sermone collato, duo collegia (quibus demum et tertium addidit) meditabatur extruere, alterum Parisiis, alterum Billomi, in sua diœcesi, collegiique in usum ædes episcopatus, quæ in via Citharæ Parisiis collocatæ sunt, à Pontifice Maximo, cum ad Urbem se contulit impetravit. (Orland. *Hist. Soc. Jesu*, lib. V, n° 30, in ann. 1546.)

résolu d'y en construire un autre. Ce projet et celui de la fondation du collège de Paris ne furent arrêtés qu'à la suite des longs entretiens et des rapports intimes qu'entretint le prélat, d'abord avec le P. Le Jay, puis avec les PP. Laynez et Salmeron ; mais le P. Le Jay, arrivé le premier à Trente, eut la plus large part à ces communications. L'évêque de Clermont, qui, dès l'ouverture de ses relations avec ce religieux, avait découvert en lui un mérite éminent et une profonde vertu, lui avait confié non seulement la direction de sa conscience, mais encore ses secrètes intentions.

Il voulut même faire, sous sa conduite, les exercices d'une retraite. Il en sortit pénétré plus que jamais de l'importance de ses devoirs, et affermi pour toujours dans le dessein de se servir de la coopération des disciples de S. Ignace et pour l'éducation de la jeunesse, et pour évangéliser toute la population de son diocèse.

Lorsque, cinq ou six mois après, les PP. Laynez et Salmeron arrivèrent à Trente, en qualité de théologiens du Saint-Siège, l'évêque de Clermont partagea avec eux l'affection qu'il avait vouée au P. Claude Le Jay, et, à cause de lui, aux membres du même Institut. Il entretint avec eux des rapports intimes jusqu'à la septième session, qui eut lieu le troisième jour de mars de l'an 1547. A cette époque, une épidémie envahit la ville de Trente et mit en danger la vie des habitants et des Pères du Concile. Après bien des hésitations, on jugea qu'il n'était plus possible de continuer les délibérations au milieu de circonstances si inquiétantes ; et le Souverain-Pontife décida de transférer le Concile à Bologne ; ce qui commença à s'exécuter le 12 du mois de mars (1).

Déjà l'évêque de Clermont et Claude de La Guiche, évêque d'Agde, avaient quitté la ville ; du moins leurs noms, inscrits parmi ceux des évêques présents à la septième session, ne se trouvent plus sur la liste de ceux qui, le 11 mars, assistèrent à la huitième.

Claude de La Guiche, récemment nommé à l'Évêché de Mire-

(1) *Histoire du Concile de Trente*, liv. III.

poix, alla, avec les ambassadeurs français, attendre, à Ferrare, de nouveaux ordres de la cour de France. Quant à Guillaume Du Prat, toujours préoccupé de son projet d'établir la Compagnie de Jésus dans son diocèse, il voulut, avant de retourner en Auvergne, prendre lui-même, auprès de Paul III, toutes les mesures canoniques qu'exigeaient ses projets. Le P. Orlandini nous apprend qu'il se rendit à Rome dans cette intention et qu'il réussit dans ses démarches : *A Pontifice Maximo, cum ad Urbem se contulit, impetravit*. Il omet les détails; mais on peut bien supposer, sans faire des conjectures aventurées, qu'il n'évitait point les occasions de se faire une idée exacte de l'innovation qui le préoccupait, et d'en voir la réalisation dans des établissements qui se trouvaient sur sa route, ou même d'y étudier les moyens de réussir. Ainsi, il devait voir à Padoue un collège établi dans les mêmes conditions que celles qui s'imposaient à ses projets. Ce collège, en effet, n'était alors composé que d'un certain nombre de jeunes religieux qui, envoyés de Paris, de Rome et d'ailleurs, y suivaient, à l'instar des étudiants du collège des Lombards, les divers cours de l'Université. Ils étaient réunis dans le Prieuré de Sainte-Madeleine, que le titulaire, André Lipomanni, avait mis à la disposition du P. Laynez, leur supérieur. Cette destination avait été contestée par les héritiers du prieur; mais Paul III, à sa prière, l'avait canoniquement maintenue, en l'appliquant expressément à l'établissement d'un collège de la Compagnie de Jésus (1). C'était précisément le cas qui devait se renouveler dans l'exécution des projets de l'évêque de Clermont; et le succès du vénérable prieur de Sainte-Madeleine, ne dut pas peu l'encourager dans son entreprise. Peut-être y fut-il encore plus affermi par le doux spectacle qu'offrait cette réunion de jeunes religieux qui, sous la direction du P. Elpidio Ugoletti, se préparaient, par l'étude de la littérature ou des sciences, soit à l'enseignement, soit au ministère apostolique. « Nous étions là, dit Ribadeneyra, que nous avons déjà vu au collège des Lombards, quatorze étudiants, Italiens, Français et Espagnols. Quoique de nations si différentes, nous étions tous unis dans le Seigneur

(1) *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. V, n° 11.

par les liens de la charité fraternelle. Une paix inaltérable régnait parmi nous; la pauvreté nous éprouvait presque toujours mais elle ne troublait jamais le bonheur dont nous jouissions (1). »

L'évêque de Clermont se souvenait sans doute de ces circonstances lorsque, quelque temps après, il réunissait dans un immeuble ecclésiastique, d'abord à Billom, puis à Paris, les religieux du même Ordre, dont il voulait utiliser ou favoriser les études. Comme André Lipomanni, il avait besoin de l'autorisation du Souverain-Pontife; et il se rendit à Rome pour la solliciter. Paul III, peu content de la lui accorder, l'accompagna des autres faveurs qu'il avait largement départies au prieur André Lipomanni, pour des raisons semblables (2).

Nos mémoires ne nous apprennent rien des rapports que l'évêque de Clermont entretint alors avec S. Ignace. Nous n'entreprendrons pas d'y suppléer par des conjectures. On connaît déjà les relations qu'ils avaient entretenues par l'intermédiaire du P. Claude Le Jay, l'admiration du prélat pour l'institution de la Compagnie, le but de sa fondation et l'étendue de ses œuvres, et d'un autre côté la reconnaissance qu'inspiraient au saint Fondateur les projets de l'évêque de Clermont en faveur de son Ordre. Ces sentiments mutuels de respect et de gratitude animèrent naturellement les entretiens qu'amenaient entre eux des projets si chers à tous les deux, et établirent une entente parfaite dans leurs vues et leurs intentions également pures.

Heureux de tout ce qu'il avait vu et entendu à Rome et dans toutes les maisons de la Compagnie, qu'il avait honorées de sa visite, l'évêque de Clermont se remit en route pour la France, vers le mois d'octobre de l'an 1547, et rentra dans son diocèse au mois de février de l'année suivante. Il reprit aussitôt toutes les fonctions de sa charge, mais, l'établissement de la Compagnie de Jésus en Auvergne, devint son occupation principale. Il ne tarda pas à s'apercevoir que cette œuvre rencontrerait,

(1) Ribadeneyra, *Soliloquios* (ms.), cap. xv. — Voir aussi l'*Histoire du P. Ribadeneyra*, liv. I, pag. 60 et suiv.

(2) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, part, 1, lib. VI, n° 30.

dans les préjugés d'un grand nombre, dans des traditions moins nationales que schismatiques, dans certains usages du royaume, dans des préventions de toutes sortes, des obstacles aussi longs que difficiles à vaincre. On essaya même de le décourager par la considération de toutes ces difficultés et par des objections tirées, et de l'état des esprits, et même de la nature du nouvel Institut. Mais il le connaissait mieux que personne; il lui fut donc très facile de se soustraire aux préventions que cherchaient à lui inspirer des hommes moins droits et moins bien renseignés que lui (1). Il crut cependant qu'il était prudent de ne pas donner à son projet une extension qui aurait pu alarmer quelques susceptibilités, et de le borner aux limites de son diocèse. Même réduit à ces termes, son dessein essuya des difficultés qui l'obligèrent, contre des prévisions contraires, de donner à son œuvre un développement considérable; et le pieux prélat, qui ne pensait d'abord qu'à mettre au service des jeunes générations de son diocèse, un ou deux collèges de la Compagnie de Jésus, fut amené par l'enchaînement des circonstances à fonder, pour elle, à Paris, un collège qui devint bientôt une des plus illustres institutions de l'Europe. On peut le voir dans l'*Histoire de Maldonat* (2). Contentons-nous d'en signaler ici le berceau.

S. Ignace entretenait depuis sept ans, à Paris, la petite colonie d'étudiants, que nous avons suivie du collège des Trésoriers au collège des Lombards. Guillaume Du Prat l'ignorait peut-être encore, quand les diverses circonstances que nous venons de rappeler le mirent en rapports, à Trente, avec le P. Claude Le Jay, puis, à Rome, avec le Fondateur de la Compagnie de Jésus. Il puisa, dans ces communications bien des renseignements, qui, expliqués par son passage dans quelques maisons de l'Ordre, en Italie, donnèrent à ses desseins des proportions plus larges, un but mieux déterminé, une direction plus sûre et un plus vaste champ à sa générosité.

Au premier voyage qu'il fit à Paris, depuis son retour d'Italie,

---

(1) *Hist.* (ms.) *du collège de Clermont*, chap. II.

(2) *Maldonat et l'Université de Paris*, in-8°, liv. I, chap. II et suiv.

vers le commencement du mois de février de l'an 1548, il honora les élèves du collège des Lombards d'une visite, qu'il renouvela souvent depuis lors. Il lia de bienveillantes relations avec le P. Jean-Baptiste Viola, le représentant le plus autorisé de la Compagnie de Jésus en France, et l'admit, en cette qualité, à ses confidences et même à son intimité.

Touché de tant de bonté, le P. Viola conçut, à son tour, pour l'illustre prélat, une confiance filiale, et il recourait à lui avec l'abandon d'un fils envers son père. Ce fut, en ces termes, qu'eurent lieu leurs premiers entretiens. La colonie du collège des Lombards en était naturellement le sujet ordinaire : son supérieur entrait, sur les étudiants dont elle se composait, dans tous les détails que demandait l'évêque de Clermont; il lui faisait connaître les commencements, les causes, la raison, le but de leur séjour à Paris et de leur réunion au collège des Lombards, leurs moyens d'existence, leurs occupations journalières, la distribution de leur temps, leurs études, leurs exercices littéraires, les œuvres de zèle auxquelles ils consacraient leurs moments de loisir et les jours de congé, en faveur de leurs condisciples du dehors, ou des enfants du peuple; les pieuses assemblées qu'ils réunissaient dans l'église des Pères Chartreux, soit pour leur faire des instructions familières sur les vérités de la religion et sur les devoirs du chrétien, soit pour les associer à des communions générales et à d'autres pratiques de piété.

Ces explications complétaient celles que le prélat avait déjà reçues à Trente et à Rome; et elles répondaient si bien à l'idée qu'il avait du ministère de l'enseignement public qu'il comprit, dès lors, parmi ses vœux les plus ardents, celui d'avoir pour son futur collège de Billom, des professeurs nourris de pareils principes; aussi se proposa-t-il de ne pas les tirer d'ailleurs que de la réunion d'étudiants présidée, au nom du P. Ignace, par le P. Jean-Baptiste Viola.

Cependant il manquait, à ces jeunes religieux, de puissants moyens de se former; et leur directeur regardait son œuvre comme imparfaite et précaire, tant qu'elle serait privée de ces précieux avantages : resserrée dans les réduits du collège des Lombards, elle n'avait ni domicile, ni église, pas même de

règle propre, puisque les Constitutions de l'Ordre n'avaient pas encore été promulguées, ni ces diverses observances qui entretiennent l'ordre et la discipline parmi des hommes d'une même profession. A la vérité, l'admirable docilité de tous à la direction de celui que S. Ignace avait mis à leur tête, aux avis qu'il leur transmettait de sa part, suppléait, avec le secours de la grâce, à ces moyens extérieurs, à ces prescriptions positives, que le temps devait leur apporter, et les maintenait dans l'esprit de piété, d'obéissance et de charité, qui est essentiel à l'état religieux.

Mais, de si saintes dispositions ne pouvaient se développer, dans leurs manifestations extérieures, qu'au sein d'une communauté, soumise, en dehors des exercices scolaires, à des règlements propres, à des usages domestiques, à tout ce qui établit l'esprit de famille, un des plus doux charmes de la vie régulière. Il fallait donc, aux étudiants du collège des Lombards, une habitation propre et indépendante, où le P. Viola pût les diriger librement dans leurs devoirs d'école et de profession, et recevoir les candidats qui demandaient à partager leur sort. Malheureusement, son extrême pauvreté le privait absolument de tous ces avantages (1).

Témoin de sa détresse, l'évêque de Clermont mit à sa disposition une somme assez considérable pour suffire à l'acquisition d'un domicile convenable. On en chercha vainement un semblable dans le quartier latin, ou bien l'on ne put s'entendre sur les conditions. D'ailleurs, l'emploi et la destination de cette donation, entraînaient des formalités fort longues et difficilement accordées à des étrangers. La générosité de Guillaume Du Prat ne s'effraya point de ces divers obstacles. Soit qu'il se souvînt alors de l'exemple d'André Lipomanni, qui avait recueilli, dans son Prieuré, les disciples que S. Ignace entretenait à l'Université de Padoue, soit qu'il obéît à ses propres inspirations, il résolut de recueillir, dans l'Hôtel des évêques de Clermont, de la rue La Harpe, les confrères du P. Viola, boursiers ou portionistes du collège des Lombards. Il ne paraît pas qu'il eût encore l'intention de faire une de ces

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. VII, n° 44.

fondations charitables, que tant d'autres prélats avaient élevés dans Paris en faveur d'écoliers peu fortunés, comme les collèges de Montaigu, du Plessis, de Narbonne, de Cornouailles, de Tours, de Cambrai, etc. Il voulait fournir aux boursiers du collège des Lombards une habitation mieux adaptée à leurs études et à leurs œuvres de zèle, se réservant de recourir bientôt à leur coopération pour former le corps professoral de son collège de Billom.

Cette nouvelle installation, commencée dans la dernière moitié de l'an 1548 et terminée dans les commencements de l'année suivante, assurait à nos étudiants du collège des Lombards tous les avantages qu'avait voulu leur procurer Mgr Guillaume Du Prat : au lieu de ces chambres étroites qu'ils habitaient ensemble, ou comme *boursiers* ou comme *convicteurs*, l'Hôtel de Clermont leur offrait non seulement des habitations moins gênantes, mais encore des appartements assez spacieux pour suffire à toutes les exigences d'une communauté plus nombreuse et d'une maison d'études (1).

Cependant les avantages de cette nouvelle installation ne dispensaient point le P. Viola de recourir aux secours de la charité, pour subvenir à l'entretien de ses confrères. Leur habitation dans l'Hôtel de Clermont n'était point basée sur une fondation; elle ne supposait que la liberté de séjourner gratuitement dans une maison, mise à leur disposition par un généreux propriétaire. On pouvait aussi compter sur ses aumônes; mais il était du devoir des locataires, déjà si favorisés, de chercher à lui épargner de nouveaux sacrifices. Dans cette pensée, le P. Viola avait cru devoir laisser au collège des Lombards, trois ou quatre boursiers d'origine étrangère. Mais S. Ignace n'approuva pas cette mesure; et, sur ses observations, ceux-ci ne tardèrent pas à rejoindre les hôtes de l'évêque de Clermont, et à partager avec eux les secours que leur envoyait la Providence (2).

(1) *Hist.* (ms.) *du collège de Clairmont* (publiée depuis par le P. Carayon, mais avec des variantes, sous le titre de *Commencements de la Compagnie de Jésus en France*), chap. I.

(2) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. X, n° 109.

Les uns et les autres profitèrent de leur réunion dans l'Hôtel de la rue La Harpe, pour fortifier, par des exercices privés, l'enseignement qu'ils recevaient aux écoles de l'Université. Leur exemple, adopté depuis lors par ceux de leurs confrères, à qui l'obéissance faisait, dans d'autres Académies, une position semblable, devint un usage commun, en même temps qu'un puissant moyen de cultiver l'esprit et de préparer d'excellents maîtres aux prochains collèges de la Compagnie de Jésus. Ce qui a fait dire à notre premier annaliste que la colonie du collège des Lombards, transférée ensuite à l'Hôtel de Clermont, avait été l'origine, l'essai ou *l'apprentissage* des collèges : *Primi de Societate studiorum causa missi Parisios, quod primum fuit rudimentum Collegiorum* (1).

En effet, fidèles à l'intention et aux vœux de S. Ignace, ces vertueux étudiants ne se contentaient pas de s'approprier l'enseignement de leurs maîtres ou d'en écouter attentivement les leçons : revenus des cours publics, ils s'étaient fait encore une loi de s'interroger sur les matières, objets de la dernière leçon, de proposer et de résoudre réciproquement les difficultés qu'elles auraient pu laisser ou réveiller dans leur esprit. C'était leur règle de chaque jour.

(1) *Idem, ibid*, lib. II, n° 96.

Un peu plus loin, le P. Orlandini parle, dans les termes suivants, des leçons publiques et des exercices privés qui occupaient ces jeunes religieux :

« Atque initio quidem in illa Sociorum paucitate, ea, quam dixi, doctrina publicis ex Academiis Gymnasiisque petebatur; domi autem dumtaxat erant litterarum exercitationes, quo et inhœrerent audita tenacius, et postea publicis in Gymnasiis specimen præberetur illustrius tum celeris et præstantis ingenii, tum exquisitæ et singularis industriæ. Interdumque ad domesticas altercationes disputationesque externi quoque condiscipuli, quod postea Constitutionibus confirmatum est, Dominicis quibusque feriis invitabantur, ut per eam occasionem viam sibi domestici ad instillandum iis aliquid de suo spiritu virtuteque munirent. Postea Societate crescente, cum et privatis assiduisque exercitationibus, et ingeniorum quæ plurimo cum delectu admittebantur, celeritate complures in disciplinis quotidie præstantes evaderent, ut jam tradere aliis et communicare cum suis quæ ipsi ab exteris accepissent, pari propemodum cum laude possent, accederentque subinde insigni doctrina viri, omnique eruditione perfecti, qui suam continuo possent in erudienda juventute operam Societati navare, visum est ejus etiam modi collegia instituere, in quibus et domestici præceptores traderent disciplinas, et eas cum externis quoque communicarent. »
(*Idem, ibid*, l. VI, n° 63.)

Mais ces réunions prenaient un caractère plus solennel, lorsque les disputes ou les discussions devaient embrasser un programme plus étendu et plus varié, par exemple, les questions théologiques ou philosophiques, agitées dans les cours publics pendant plusieurs semaines.

Dans ces occasions, qui coïncidaient ordinairement avec des vacances ou des fêtes scolaires, ils invitaient des maîtres, des docteurs, des condisciples, à prendre une part active à ces exercices classiques; et l'affluence des uns et des autres apportait toujours aux hôtes de l'évêque de Clermont de nouveaux témoignages de l'estime dont ils jouissaient dans l'Université.

Ils la méritaient par cette ardeur pour l'étude et par les succès dont ils donnaient des preuves dans ces solennités, comme dans les cours publics. Ils y acquéraient des droits encore plus légitimes par les œuvres de piété et de zèle qu'ils mêlaient à leurs travaux scolaires. L'Hôtel de Clermont se prêtait mieux que le collège des Lombards, aux désirs de ceux des étudiants de l'Université, qui, touchés des exemples et des propos édifiants de leurs vertueux condisciples, voulaient leur communiquer leurs impressions, ou exposer l'état de leur conscience aux prêtres, ou consulter, sous leur direction, la volonté du Seigneur dans les exercices spirituels d'une retraite. La facilité qu'on laissait à tous, l'accueil bienveillant qu'on leur faisait, encourageaient les visiteurs et ouvraient les cœurs aux résolutions les plus généreuses (1).

D'ailleurs, les étudiants de la Compagnie, qui avaient eu jusqu'alors la liberté de se livrer à leurs pratiques de dévotion et d'y associer leurs condisciples dans l'église des SS. Cosme et Damien, comme dans celle des Pères Chartreux, avaient aussi depuis leur émigration à l'Hôtel de Clermont, obtenu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés l'usage d'une chapelle, où ils pouvaient donner, à leurs œuvres de zèle, une organisation qui en favorisait les développements et les heureux résultats. Les catéchismes, les conférences, les pieuses réunions y eurent leurs

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. IX, n° 55.

heures réglées et y attirèrent tour à tour le peuple, les enfants, les étudiants et des chrétiens d'élite (1).

Une si grande affluence de fidèles de tout âge et de toutes conditions, signala au public les exercices religieux de la chapelle de Saint-Germain et les vertueux étudiants qui les présidaient ou les dirigeaient. Déjà, il est vrai, les anciens boursiers du collège des Lombards, par la gravité de leur maintien et de leur conduite, par leur assiduité à l'étude, à la prière, aux exercices religieux de l'église des SS. Cosme et Damien, ou de celle des Pères Chartreux, avaient attiré sur eux l'attention de la jeunesse des écoles et peut-être les insolences de ces écoliers errants, si connus sous le surnom de *Martinets*. Ils s'étaient toujours fait remarquer par leur absence habituelle des manifestations scolaresques du Pré-aux-Clercs, particulièrement de celle qui avait presque coïncidé avec leur installation dans l'Hôtel de la rue La Harpe. Et cette abstention était pour les tapageurs une leçon qu'ils ne pardonnaient pas (2). Mais comme les boursiers et les pensionnaires du collège des Lombards ne se distinguaient des autres élèves, ni par leur costume, qui

(1) *Commencements de la Compagnie de Jésus à Paris*, parmi les documents publiés par le P. Carayon, t. I, p. 7.

(2) Le *Pré-aux-Clercs* était une propriété de l'Université, situé dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dans l'espace de terrain occupé depuis par les rues Jacob, des Petits-Augustins, de l'Université, de Verneuil, de Bourbon, des Saints-Pères, etc., la presque totalité du faubourg Saint-Germain. Il était ainsi nommé parce qu'il servait de lieu de récréation aux écoliers, alors appelés *clercs*.

La manifestation dont il est ici parlé, est ainsi racontée par un témoin oculaire :

« Les escoliers animez par les séditieux conseils de Ramus ou La Ramée, au susdit an 1548, en juillet, posent des placarts aux carrefours, rues et portes des plus fameux Collèges de l'Université, admonestant tous les escoliers de se trouver en bon équipage et avec armes de défense, à leur pré, sur les deux heures après midy, comme ils firent. Leur premier assault fut contre le clos des Moines, où ils firent plusieurs brèches, rompirent les arbres fruictiers et les treilles qui estoient aux environs, et arrachèrent les ceps de vignes. Ils en firent autant au jardin de maistre Charles Thomas, conseiller au Grand Conseil, et à d'autres. Au soir, ils se retirèrent en forme de bataille, portans en leurs mains des ceps de vigne, ou partie des arbres rompus, pour trophées de la victoire, et les brûlèrent devant Sainte-Geneviève-du-Mont, *tanquam Deo gratum sacrificium offerentes*.

« J'en parle comme d'une personne qui y estoit, *turbam ad malum sequutus*. »
(Dubreuil, *Le Théâtre des antiquités de Paris*, pag. 335.)

était celui de tous, ni par leur nom, qui ne désignait que leur profession d'étudiants, ou *artiens* ou *théologiens,* on ne voyait en eux que des élèves plus réguliers, plus pieux, que la plupart des autres; leur famille religieuse restait cachée sous le voile de l'anonyme (1). Elle cessa de l'être, dès qu'ils eurent formé, à l'Hôtel de Clermont, une communauté particulière, une espèce de pédagogie distincte de toutes les autres; on s'informa de leur qualité, de leur nom, de la raison de leur séjour à l'Hôtel de Clermont, du genre de vie qu'ils y menaient, de la Règle qu'ils suivaient, etc. Mille questions diverses amenèrent des bruits indécis, des informations d'abord vagues et confuses, que corrigèrent peu à peu des explications plus précises. On sut enfin et on se dit que c'étaient des membres ou des candidats d'un Ordre tout nouvellement approuvé par deux Bulles consécutives de Paul III, sous le titre de *Société* ou de *Compagnie de Jésus.* Et comme il aurait été trop long de les appeler *étudiants* ou *Clercs de la Compagnie de Jésus,* on les désigna par les noms de *Jésuites* ou *Jésuistes,* ou de *Clercs,* de *Prêtres de Clermont.* Beaucoup de ceux qui les avaient fréquentés ou connus au collège des Lombards, continuaient à leur donner le titre de *Boursiers du collège des Lombards*. Le P. Manare, qui cependant n'avait jamais vécu avec eux qu'à l'Hôtel de Clermont, met toujours sur le compte des *Boursiers du collège des Lombards* les œuvres que faisaient les hôtes de l'évêque de Clermont, ou dans l'Hôtel de la rue La Harpe, ou dans l'église de Saint-Germain-des-Prés (2). Le P. Orlandini lui-même, qui ne dit rien du séjour de nos étudiants au collège du Trésorier, a aussi oublié de mentionner leur émigration à l'Hôtel de Clermont, ou d'en préciser la date.

Quoiqu'il en soit, les boursiers du collège des Lombards, devenus les clercs de l'Hôtel de Clermont, formèrent, dans l'opinion publique, comme une classe distincte parmi les pédagogies ou les autres réunions d'étudiants, répandues au sein de l'Université. Les esprits se partagèrent sur leur compte : la plupart de leurs condisciples leur conservèrent l'estime qu'ils

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* p. 1, l. IX, n° 55.
(2) *De vita et moribus Everardi Mercuriani,* pag. 5-6.

leur avaient témoignée jusqu'alors ; plusieurs même y ajoutèrent, à cause de la profession, un sentiment et des marques de respect. Ceux qui étaient accoutumés à obéir aux excitations séditieuses du protestant Ramus et de ses partisans n'avaient pas, on le pense bien, de semblables égards pour les hôtes de l'évêque de Clermont. Ceux-ci s'en mettaient peu en peine : ils durent être plus sensibles aux contradictions qu'ils essuyèrent de la part d'une société différente.

Chose étrange! leurs œuvres de zèle, qui leur donnaient des titres à l'approbation générale, leur suscitèrent des adversaires et des censeurs, non seulement parmi les partisans de l'hérésie, mais même parmi des hommes, ou séculiers ou ecclésiastiques, de qui ils avaient le droit d'attendre des encouragements. On s'occupa beaucoup, dans les conversations, des exercices religieux de la chapelle de Saint-Germain-des-Prés, et de ceux qui les présidaient. Le sentiment de l'admiration domina d'abord dans ces diverses conjectures ; mais il fut bientôt contrarié par celui de la jalousie. Elle éclata enfin contre les *Jésuites* (1), ou contre les *clercs* ou les *prêtres de Clermont,* avec tant de violence qu'elle ameuta l'opinion contre eux.

Un prédicateur de l'Ordre des Carmes se distingua entre tous par l'inconvenance de ses emportements. Il ne craignit même pas de profaner son ministère en proférant, du haut de la chaire de Saint-Séverin, d'indécentes invectives contre des hommes qui avaient l'audace intolérable, à ses yeux, d'introduire des pratiques de piété dans la vie chrétienne, de servir Dieu et l'Église, sous les auspices du Souverain-Pontife et au nom de Jésus, comme si, par cette dévotion, ils avaient prétendu exclure tous les autres fidèles du bercail du suprême Pasteur (2).

Nos Annales mentionnent aussi, sans le nommer, un autre détracteur de la communauté de l'Hôtel de Clermont (3). Celui-ci, personnage d'une grande autorité, mais d'une méchanceté plus grande encore, couvrait, sous les dehors sévères d'une mortification pharisaïque, la haine qu'il portait à la Compagnie

(1) *Jam tum enim cœperat hoc nomen audiri.* Orlandin., lib. IX, nos 55-56.
(2) *Id., Ibid.*, l. X, n° 106.
(3) Orland., *ibid.* l. X, n° 106.

naissante, et les motifs qui la lui inspiraient. Profondément imbu des nouvelles erreurs, il semblait prévoir qu'elles trouveraient, un jour, de redoutables adversaires dans de jeunes religieux, qui se préparaient par des études si sérieuses et par des actes d'un zèle si éclairé aux fonctions apostoliques de leur vocation. Il se mit donc à provoquer sur eux les soupçons ou le mépris du public. Plus habile que le fougueux moine de Saint-Séverin, il feignit de prendre contre eux les intérêts de la vérité et de la piété : il les accusait d'altérer l'une et l'autre, par leurs exhortations et leurs pratiques mystiques, par des dévotions aussi dangereuses qu'excentriques, par des abus de superstition que condamnaient la parole de Dieu et même la dignité du culte catholique. Il colportait sournoisement ses appréhensions hypocrites parmi les habitués de la chapelle de Saint-Germain-des-Prés, et parmi les catholiques d'autorité qui honoraient de leur bienveillance et de leur amitié les confrères du P. Viola, et s'efforçait, avec les apparences et les protestations d'un zèle sincère, de leur inspirer des sentiments conformes aux siens. Par ces procédés perfides, il parvint à détacher de ces jeunes religieux quelques-uns de leurs amis, à détourner même de cette vocation quelques étudiants qui semblaient l'avoir reçue du Ciel. Il aurait fait sans doute d'autres dupes, s'il ne s'était pas livré, dans un autre milieu, à une propagande plus ouverte et moins cauteleuse.

Il s'abandonna même à des excès de fanatisme, qui le firent dénoncer aux autorités. Il fut arrêté, convaincu d'hérésie et jeté en prison pour l'avoir propagée par des moyens impudents et criminels. Délivré de ses fers par l'influence ou par l'industrie de quelques sectaires de ses amis, il alla chercher un refuge parmi les luthériens de Francfort, où il pût se consoler de ses disgrâces par ses malédictions contre les Jésuites (1).

La malveillance envers les hôtes de l'évêque de Clermont ne se traduisait pas toujours par ces grossières et haineuses manifestations : elle affectait chez d'autres un certain ton de bonne foi qui la rendait plus dangereuse : à les en croire, ces jeunes religieux faisaient fausse route; ils étaient les jouets d'illusions

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. X, n° 106.

généreuses peut-être, mais vaines et décevantes; loin de suivre les inspirations de l'Esprit-Saint, comme ils pouvaient le croire, ils n'obéissaient qu'aux caprices de l'imagination, ou bien à la vaniteuse manie d'innover, sinon dans la doctrine de l'Église, au moins dans les pratiques de la dévotion. Bien plus, de graves théologiens, qui ne pouvaient concevoir l'état religieux sans les livrées et les formes monacales, accusaient le P. Viola et les siens, d'usurper, sous le nom de clercs réguliers, les privilèges de l'état et de la profession des moines; et, sous ce prétexte, ils dissuadaient leurs amis et leurs bienfaiteurs de leur accorder les secours de la charité, et le peuple de se rendre à des exercices qu'il ne leur appartenait pas de faire. Enfin, la malveillance prenait tous les tons et tous les langages pour nuire à la communauté de l'Hôtel de Clermont, exciter contre elle le mépris des uns, les colères des autres et toutes les mauvaises passions. « Disons plutôt, ajoute le P. Orlandini, que le Seigneur, selon les conseils ordinaires de son infinie sagesse, soumettait ses généreux serviteurs à tant d'épreuves pour fortifier leur courage et accroître leur mérite (1). » Ils le comprenaient si bien, qu'ils semblaient puiser, chaque jour, un nouveau courage dans des contradictions si propres à déconcerter des caractères moins décidés.

L'esprit de Dieu qui, selon la remarque du P. Orlandini, voulait ainsi fortifier ses serviteurs, se servait des mêmes circonstances pour inspirer à des cœurs également généreux le désir d'être associés à leurs sacrifices et à leurs mérites; et la colonie du collège des Lombards, devenue la communauté de l'Hôtel de Clermont, continua à voir de jeunes talents se présenter pour remplir les places de ceux dont S. Ignace réclamait les services. Des demandes venues de diverses contrées sollicitaient de lui des maîtres pour les collèges qu'elles offraient à la Compagnie. Les villes de Messine et de Palerme étaient d'autant plus pressantes que le P. Jérôme Domenech, le second directeur de la colonie des Lombards, avait depuis lors excité par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses œuvres apostoliques, la vénération de ces grandes cités; et que le vice-roi, pour satisfaire leurs vœux et

(1) Orlandini, *Hist. Soc. J.*, p. 1, l. IX, n° 57.

les siens, les recommandait très instamment au saint Fondateur. Un collège fut donc fondé à Palerme par les soins du P. Domenech, qui, peu d'années après, fut préposé au gouvernement de cette nouvelle province; un autre s'éleva à Messine par les soins des PP. de Lanoy et Paul Achilli; celui-ci, qui avait été le successeur du P. Domenech lui-même au collège des Lombards, fut placé le premier à la tête de celui de Messine, et le gouverna pendant plus de vingt-trois ans avec autant d'habileté que de sainteté. Dans le même temps se formaient en Italie, en Allemagne et ailleurs d'autres collèges qui demandaient aussi des maîtres dévoués. S. Ignace en trouvait de semblables dans les divers groupes d'étudiants qu'il entretenait à Paris, à Rome, à Padoue. La colonie du collège des Lombards lui en fournit quelques-uns, qui furent bientôt remplacés par de nouveaux postulants.

Parmi les premiers qui furent reçus, au moment où se faisait, du collège des Lombards à l'Hôtel de Clermont, l'émigration de nos étudiants, nous remarquons Éverard Mercurien. Il appartient à l'histoire de la Compagnie de Jésus, même à celle de l'Église. Nous devons nous borner ici à rappeler, en quelques mots, son séjour dans l'Université de Paris et à réclamer, pour cette petite colonie, la part qui lui revient de la gloire d'un si grand nom.

Éverard Mercurien, d'une honnête famille du duché du Luxembourg, naquit en 1514, au village de Marcour ou Marcourt, d'où il paraît avoir reçu son nom. Ses rares dispositions pour les études, manifestées par les premiers succès qu'il y obtint, engagèrent ses parents à l'envoyer aux écoles de Liège, puis à l'Université de Louvain, où de nouveaux succès, accompagnés de vertus et de qualités solides, lui méritèrent le titre de maître-ès-arts (1).

(1) D. Calmet, qui lui a consacré un article éloquent dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, l'appelle *Marcourt*, « Marcourt Éverard, dit-il, tire son origine de Marcourt, dans le Luxembourg, dont il était natif... Marcourt étoit un religieux d'une sagesse consommée et d'une modestie exemplaire... » (Au mot Marcourt), dans un livre intitulé *le Montaigu de Saint-Thébaut* (1667), cité par le P. Vanderspeeten, Jamotte dit, à propos de *Marcourt* : « J'ai vu un vieil extrait ms. de l'an 1354, où ce village est nommé *Mercurt*, et non *Marcourt*, qui est probablement un nom corrompu par le langage vulgaire. » (*Collect. de précis historiq.*, 2me série, tom. II, p. 477.)

Il se trouvait dans cette ville, en 1543, lorsque le P. Le Fèvre, en route pour le Portugal, y fut retenu pendant quelques mois par une maladie providentielle. Elle ne lui permit pas de se livrer au ministère de la prédication ; mais elle lui laissait assez de forces pour remplir celui de la confession.

Il se faisait remplacer, dans le premier, par François Strada, naguère étudiant du collège des Lombards, et alors éloquent orateur, dont il recueillait les fruits au tribunal de la Pénitence ; car un grand nombre d'écoliers, ébranlés par cette parole ardente, allaient ensuite soumettre au P. Le Fèvre leurs impressions et leurs résolutions, et recevoir de lui des conseils ou une règle de conduite (1). L'homme de Dieu en admit plusieurs à la Compagnie; il engagea les autres à attendre le moment de la grâce. Éverard Mercurien se sentit d'abord porté à prendre la détermination des premiers; mais, s'imaginant ensuite qu'il ferait plus de bien dans le ministère pastoral que dans le nouvel Ordre, il ne suivit pas d'abord son premier mouvement : « Que ferai-je dans la Compagnie, se disait-il, que je ne puisse faire par les fonctions d'un pasteur des âmes ? elle administre les sacrements, elle prêche, elle célèbre pieusement les saints mystères et les fêtes, elle édifie par sa conversation, elle mène une vie chaste et mortifiée. Est-ce que, pasteur des âmes, je ne pourrai pas en faire autant? Je pourrai même en faire davantage, puisque j'administrerai plus de sacrements, que je pourrai distribuer des aumônes, visiter les malades, et aussi enseigner la doctrine chrétienne aux enfants, comme font ces religieux (2). »

Mû par ces considérations, Éverard détourna sa pensée de la Compagnie, et alla remplir les fonctions pastorales dans une paroisse du diocèse de Liège appelée Waillet ou Voët. « La première année, dit le P. d'Oultreman, résumant ici le récit du P. Olivier Manare, la première année, il s'efforça d'essarter par son bon exemple les âmes de ses paroissiens, toutes hérissées de ronces et de broussailles, et ne se retrouvoit jamais en leur compagnie que pour leur administrer les sacremens. Mais voyant que ceci luy succédoit à rebours, la seconde année, il changea de

(1) Cf. *Précis historique sur le B. Pierre Le Fèvre,* in-12 compact.
(2) Oliver. Manar., *De Vita et Moribus Ev. Mercuriani Commentarius*, p. 2.

façons : il se glissa en leur familiarité, hanta leurs festins, se faisant tout à tous. Cette manière ne réussit non plus que la première; et comme il resvoit là-dessus fort désolé, la mémoire du P. Le Fèvre et de Strada, qu'il avoit cognus à Louvain, luy revint en pensée, et se délibéra de les suivre et de se donner à la Compagnie (1). »

C'est aussi d'après le P. Olivier Manare, dont il avait pu voir les *mémoires* manuscrits, ou même entendre les récits, que le P. d'Oultreman ajoute qu'Éverard fut reçu à Paris par le P. Achilli, directeur des étudiants du collège des Lombards. Le P. Orlandini, au contraire, et l'auteur des mémoires sur les premiers temps du collège de Clermont disent qu'il fut admis, par le P. Viola, parmi les étudiants de la Compagnie, tranférés à l'Hôtel de Clermont, quelque temps après le départ du P. Paul Achilli (2).

On trouverait peut-être un moyen de conciliation entre ces deux assertions, si on les rapprochait d'un passage où le P. Orlandini nous apprend que le P. Éverard fit deux fois le voyage de Paris : d'abord pour s'entendre sur sa vocation avec le P. Achilli, avant de se mettre en état de la suivre; ensuite, pour s'y livrer tout entier, après être allé en Belgique régler des affaires domestiques ou personnelles, et arrêter, avec ses supérieurs ecclésiastiques, les mesures et les dispositions commandées, soit par sa démission, soit par d'autres raisons inhérentes à sa détermination.

Dans cet intervalle, le P. Paul Achilli, rappelé à Rome par S. Ignace, avait été remplacé par le P. Viola, qui présida à la translation de la communauté du collège des Lombards à l'Hôtel de Clermont; et ce fut lui, comme l'affirme le P. Orlandini, qui, après avoir dirigé Éverard dans les exercices spirituels, l'admit

(1) P. d'Oultreman, *Tableaux des signalés personnages de la Compagnie de Jésus*, pag. 79-80.

(2) Ann. 1548, In Gallia nondum alibi nisi Lutatiæ Societas residebat cuitum præerat, post discessum Pauli Achillis, Joannes Baptista Viola. Hic, una cum aliis sociis doctrinarum studiis operam dabat, interemque normullos academicos qui videbantur vineæ Domini profuturi sacramentorum ministerio sanctisque meditationibus exercebat. E præcipuis autem in eo genere lucris, Everardus scilicet Mercurianus fuit... (*Hist. S. J.*, l. VIII, nº 41.)

parmi les disciples de S. Ignace, sous les auspices de l'auguste Mère de Dieu, le 8 septembre de l'an 1548 (1).

Dès les premiers jours, Éverard déploya les vertus d'un parfait religieux, et les qualités d'un éminent esprit : il devint un appui pour le Supérieur, un conseil et un modèle pour tous ses confrères. Quoiqu'il eut parcouru, à Liège et à Louvain, les cours de philosophie et de théologie; quoiqu'il fut âgé de trente-quatre ans, et honoré du caractère sacerdotal, il ne dédaignait pas d'assister aux leçons des meilleurs maîtres des hautes sciences, pour fortifier et compléter les connaissances, cependant solides, qu'il avait déjà acquises. Il aimait surtout à fréquenter les leçons de cet illustre docteur Gouvea, qui avait réparé quelques moments de préventions sèvères par tant de témoignages d'estime et d'affection envers S. Ignace et ses jeunes disciples (2).

Toutefois, Éverard consacrait ses principaux soins aux devoirs de la vie commune et aux œuvres de zèle qui, avec les études, se partageaient le temps de ses confrères. Son âge, son expérience, son habileté à manier les exercices spirituels de S. Ignace lui donnait la plus large part dans la direction des étudiants qui nourrissaient la pensée de s'associer à leur genre de vie, ou du moins le désir de connaître les voies du Seigneur. Il répondait si bien à la confiance de tous que, pendant son séjour de trois ans à Paris, il fixa un grand nombre de ses pénitents sur leur véritable vocation. Ce fut le service qu'il rendit à plusieurs de ses compatriotes, entre autres à Olivier Manare, à Adrien de Witte, à Éleuthère du Pont.

Le premier suivait avec lui les cours de l'Université de Louvain, quand le P. Le Fèvre y était retenu par la maladie, dont

(1) C'est ce qu'on peut conclure du témoignage du P. Orlandini, qui le termine par cette phrase : E præcipuis autem in eo genere lucris, Everardus scilicit Mercurianus fuit, is qui postea universæ Societati prœfuit. Qui cum in exercendo de more spiritu plurimum profecisset, suis in Belgio rebus ante compositis, Lutetiamque deinde reversus, Natali Deiparæ die (1548), jam philosophus et theologus, nuperque sacerdos creatus Societati se dedit. » (*Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. VIII, n° 41.) — Sotwel, Bibl. Scriptor, S. J. *in Ever. Mercurianus.*

(2) Oliv. Manar., *Commentor. de Vita et moribus Ever. Mercuriani*, pag. 5. — Sotwel, *in Everard Mercur.*

nous avons parlé. Touché, comme son condisciple, des discours de François Strada, il alla aussi communiquer au serviteur de Dieu ses émotions et les troubles de son âme. Il lui exprima même la pensée d'entrer dans la Compagnie de Jésus.

Le P. Le Fèvre ne la repoussa pas; mais il fit observer à son interlocuteur que, n'ayant encore que vingt ans, il était peut-être un peu trop sous l'influence de l'ardeur de son âge pour prendre de suite une détermination si grave. Il lui conseilla donc de mûrir un projet, qui, très bon en lui-même, pouvait néanmoins jaillir d'un moment d'enthousiasme, et de mériter, par l'exercice de la prière et par une conduite exemplaire, les lumières et les inspirations de l'Esprit saint. Olivier Manare ou Manar continua donc ses études à Louvain (1). En 1548, parvenu au terme de son cours de théologie, il fut promu aux Ordres sacrés. Sa vocation le préoccupa dès lors tout entier. Sur ces entrefaites, il apprit que Mercurien, son condisciple, avait renoncé aux fonctions pastorales pour se ranger parmi les disciples de S. Ignace, réunis à Paris, dans l'Hôtel de Clermont. Peut-être le vit-il lui-même en Belgique, lorsque, décidé à ce parti, il y reparut quelque temps pour régler des affaires particulières. Quoiqu'il en soit, Mercurien était membre de cette communauté depuis le 8 septembre 1548, quand, deux ans après, Olivier Manare se présenta à lui et le pria de l'aider à calmer ses inquiétudes sur sa vocation. Mercurien avait été dans cette situation d'esprit : il savait comment on en sortait. Pendant un mois, il dirigea, à travers toutes les phases des exercices spirituels, cette âme troublée, et la débarrassa assez bien de toutes les considérations de la nature pour l'amener soumise et résignée aux pieds du divin Maître. Elle n'avait jamais été rebelle; mais elle avait été en proie à de pénibles indécisions sur le meilleur des choix. Dieu daigna enfin la tirer de ces anxiétés et lui manifester lui-même, par un signe sensible, sa très sainte volonté. Comme, pendant une nuit, la crainte de se tromper troublait son sommeil, Olivier Manare se leva, et, assis sur son grabat, la tête entre les deux mains, il s'effrayait des obscurités

(1) *Précis historique sur le B. Pierre Le Fèvre* (in-12 compact), pag. 134 et suivantes.

intérieures qui lui cachaient sa vocation et la volonté divine ; il exhalait sa douleur en soupirs et en gémissements, lorsqu'il entendit une voix mystérieuse qui lui disait : « Pourquoi tant d'hésitation et d'anxiété ? Restes ici et tu y trouveras ton repos. » Deux fois encore, il entendit le même avertissement dans les mêmes circonstances. Ses incertitudes s'évanouirent enfin : il fut tellement convaincu que le Seigneur l'appelait à la Compagnie, que, dès le jour suivant, pendant la célébration de la messe, au moment où il venait de consacrer l'hostie et le vin, il fit le vœu, devant Jésus-Christ, de se vouer entièrement à son service dans la Compagnie honorée de son nom (1). Il fut néanmoins retenu encore quelques mois dans le siècle par la nécessité de mettre ordre à des affaires domestiques.

Il n'avait pas été si difficile à Adrien de Witte de faire le choix d'une règle. Étudiant de l'Université de Louvain, comme Olivier Manare, il avait aussi été attiré à Paris par l'exemple de Mercurien et par le désir de le consulter sur une affaire si sérieuse. Pendant un mois entier, il fit, sous une direction si éclairée, les exercices spirituels avec une ferveur qui ne souffrit aucune défaillance. Il fut ensuite admis dans la communauté de l'Hôtel de Clermont, où, par son caractère comme par sa vertu, il justifia la signification de son nom, que nos historiens traduisent par le mot latin de *Candidus* (2).

Vers le même temps, le P. Mercurien introduisit, dans la réunion de la rue La Harpe, un autre confrère, non moins digne d'en faire partie. Il s'appelait Éleuthère du Pont. Né à Lille, le 27 octobre de l'an 1527, il montra, dès son enfance, un goût et des aptitudes extraordinaires pour les études littéraires : il s'y livra avec une application et une ardeur qui ne se démentirent jamais. Ses succès ne se bornèrent pas à la réputation d'un brillant écolier; ils lui en firent une plus glorieuse parmi les hommes de lettres. Quoiqu'il n'ait laissé aucun

(1) Lettre circulaire sur la mort du P. Olivier Manare, ms. de la Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles, n° 3349. Cette lettre, datée de Tournay, le 28 novembre 1614, est signée *Ægidius*. — Le P. Jouvency rapporte le même fait dans sa trop courte notice sur le P. Manare, *Hist. Soc. Jesu*, part. 5, lib. XXV, n° 32. — P. d'Oultreman, *Tableaux, etc., Art. du P. Olivier Manare.*

(2) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. XI, n° 47. — Sotwel, *sir Adrian. de Witte.*

monument de son talent, son nom, sans égaler celui de son homonyme Jacques *Pontanus*, est cependant resté, dans l'histoire de son Ordre, avec l'auréole des belles-lettres. On sait que, familier avec les poètes et les orateurs les plus illustres de l'antiquité, il aimait, même dans une vieillesse très avancée, à se délasser avec eux, et qu'il n'avait pas besoin de les relire pour citer de longs passages de leurs ouvrages, tant sa mémoire était riche en souvenirs classiques.

Aux cours de belles-lettres, il avait fait succéder l'étude de la médecine, peut-être pour suivre la carrière de son père, docteur en cette science ; mais il se dégoûta bientôt de cette étude et de la vie du monde, et il vint se présenter à l'Hôtel de Clermont, où il fut reçu, le 9 avril de l'an 1550, après s'être livré, pendant un mois, sous la direction du P. Éverard Mercurien, aux pratiques d'une retraite (1).

Nous le retrouverons plus tard, et nous verrons qu'il remplit largement toutes les espérances qu'avait données sa première ferveur.

Tels sont les candidats les plus connus de ceux qui, de 1548 à 1550, se présentèrent à la communauté de l'Hôtel de Clermont, pour y remplacer ceux que S. Ignace venait d'employer à de nouvelles fondations, et pour y continuer, en attendant une semblable destination, les exercices de leurs devanciers. Tous, fidèles à la même inspiration, s'y préparaient, dans les travaux de l'étude et dans de fréquents essais du ministère apostolique, à ceux que leur réservait l'obéissance.

Avant de les suivre dans cette voie, nous devons remarquer ici comment le mouvement des vocations à la Compagnie de Jésus correspondait généralement, surtout à Paris, au développement de son Institut.

Depuis que, par la Bulle *Injunctum nobis*, Paul III avait reculé indéfiniment le nombre de soixante, auquel la Bulle *Regimini*

(1) Aguilera, *Provinc. Sicula Ortus et progressus*, tom. I, p. 126. — Jouvenci, *Hist. Soc. Jesu*, p. 5, lib. XXV, n° 13. — Possoz, *Le P. Eleuthère du Pont*. En note, à la deuxième page. — C'est sans doute par inadvertance que le P. Patrignani le fait entrer dans la Compagnie, à Rome. — Le P. Olivier Manare place à l'an 1551 l'admission de Pontanus dans la communauté de l'Hôtel de Clermont ; c'est donc à tort que le P. d'Oultreman la diffère jusqu'à l'an 1552.

militantis Ecclesiæ avait réduit les membres de la Compagnie de Jésus, les aspirants, comme s'ils eussent été délivrés de la crainte de ne pouvoir franchir cette barrière, se présentaient plus nombreux qu'auparavant, et s'efforçaient à l'envi de mériter une des places offertes au dévouement, à la fidélité, aux vertus de tous.

Mais cet avantage ne facilitait pas les admissions : la Bulle *Injunctum nobis,* comme la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ,* n'admettait que le degré de profès qui, mesuré sur le mérite de chacun des neuf premiers collaborateurs de S. Ignace, se faisait désirer longtemps : au bout de plusieurs années, les postulants n'avaient encore que l'espoir d'être incorporés dans la Société. Les vœux qu'ils formaient, selon l'inspiration divine, n'étaient à proprement parler que des promesses, et, pour ainsi dire, des fiançailles spirituelles, par lesquelles ils s'engageaient à entrer, comme membres, dans la Compagnie de Jésus, dès que les Supérieurs le jugeraient à propos. Il n'y avait même pas de formule officielle et commune de vœux ou de promesses.

La première que l'histoire nous fasse connaître est celle que S. Ignace lui-même rédigea à l'usage d'un ancien étudiant du collège des Lombards, de Pierre Ribadeneyra, qui la prononça dans la basilique de Saint-Paul *(extra muros),* le 30 septembre de l'an 1545, fête de saint Jérôme. Il avait été admis dans l'entourage du P. Ignace depuis l'an 1540; mais il ne prit la résolution d'entrer dans sa Compagnie qu'en 1543, et ne l'exécuta que deux ans après, selon la formule personnelle que lui remit S. Ignace (1).

Ribadeneyra donne, de ce retard, plusieurs raisons, les unes particulières, les autres générales, toutes fort instructives, qu'il expose, en ces termes, dans ses *Soliloques* avec Notre-Seigneur :

« La Compagnie n'avait pas encore bien déterminé la manière dont cela devait se faire : chaque jour, elle développait insensiblement sa pensée, précisait ses projets, réglait ses conditions, coordonnait ses parties diverses, retouchant, perfectionnant le

(1) On trouve la traduction française de cette formule dans l'*Histoire de Ribadeneyra,* pag. 57 et suiv. (Voir le texte espagnol aux pièces justificatives.)

plan de son Institut, c'est-à-dire de votre œuvre, ô mon Dieu! Car, bien que vous en eussiez donné à votre serviteur Ignace l'idée et le modèle, elle ne devait néanmoins s'accomplir et se perfectionner qu'avec le temps et par degrés, comme toutes les choses qui passent par les mains des hommes, comme l'Église elle-même, qui ne s'établit pas d'une autre manière... (1). »

A l'époque où Ribadeneyra prononçait, à Saint-Paul, la formule rédigée pour lui par S. Ignace, il n'y avait encore dans la Compagnie que deux classes distinctes : l'une formée des religieux liés par les vœux solennels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et par celui d'un entier dévouement aux ordres du Souverain-Pontife; l'autre comprenait les sujets qui, sous le titre de scolastiques, se préparaient à la même profession, au milieu de l'exercice des vertus propres de l'Institut, par les travaux de l'étude et du ministère.

Les novices ne formaient qu'une classe d'aspirants ou de candidats; après la préparation ou l'épreuve des Exercices spirituels, ils pouvaient se mêler aux autres et en partager les travaux, tout en se soumettant à des épreuves spéciales que les supérieurs jugeaient nécessaires à leur formation religieuse. Ce n'était qu'au bout d'un temps indéterminé qu'ils étaient admis à faire, comme les scolastiques approuvés, le vœu ou la promesse d'entrer dans la Compagnie, et de s'y attacher irrévocablement par la profession solennelle, si les Supérieurs, interprètes de la volonté divine, voulaient les y admettre, et quand ils le jugeraient à propos.

Toutefois, le but de l'Institut, qui est de procurer la gloire de Dieu dans toutes les parties du monde, parmi toutes les classes de la société, par tous les moyens légitimes et possibles, se prêtait à tous les talents, à toutes les aptitudes, comme à tous les dévouements; et les religieux profès, quelque nombreux qu'ils fussent, ne pouvaient l'embrasser dans son immensité. C'était déjà beaucoup pour eux de subir les sollicitudes du

(1) *Soliloquios y Confessiones de Ribadeneyra* (ms.).

pouvoir, les responsabilités de la direction des autres, du gouvernement des maisons, les soucis et les embarras des relations sociales, toutes les préoccupations intérieures et extérieures qui se rattachent aux fonctions principales d'un Ordre, les rapports avec les autorités du dehors, civiles, administratives, ecclésiastiques, etc. Le bien général de la Compagnie demandait qu'ils fussent soulagés et appuyés par des auxiliaires capables de les seconder, comme coadjuteurs spirituels, dans les fonctions du ministère sacerdotal, dans celles de l'enseignement, dans toutes les œuvres de zèle, ou de les décharger, comme aides ou coadjuteurs temporels, des soins matériels de l'administration et de la gestion des intérêts et des affaires domestiques.

Or l'uniformité, maintenue dans le degré ou le rang des profès, avait l'inconvénient de priver leur zèle d'un concours nécessaire, et de fermer à ceux qui pouvaient le leur prêter l'accès de la Compagnie.

S. Ignace et ses premiers compagnons, frappés de cet état de choses, prièrent Paul III d'y pourvoir par sa suprême autorité. Le Pontife, qui semblait faire du nouvel *Institut* son œuvre propre, publia aussitôt (le 5 juin 1546), la Bulle *Exponi nobis*, par laquelle il leur permettait de s'adjoindre des coopérateurs dans leurs fonctions spirituelles, dans leurs devoirs de prédicateurs, de confesseurs, dans tous les exercices du ministère sacerdotal et apostolique, dans l'éducation de la jeunesse, dans les travaux de l'enseignement, et en outre des aides laïques ou séculiers, pour les suppléer ou les soulager dans des affaires temporelles et dans l'économie domestique.

De là résulta, parmi les membres de la Compagnie, une classification qui détermina sa forme définitive (1).

Cependant, on pouvait prévoir que des aptitudes personnelles, des qualités spéciales d'esprit et de caractère, des facultés naturelles, morales ou intellectuelles, d'abord cachées et inaper-

(1) Appetebat annus sextus et quadragesimus (1546), cùm et major Sociorum in dies numerus et sedium amplificatio Ignatii curas atque vigilias amplificabat. Fuit is annus eo præcipue Societati memorabilis, quòd suis quasi partibus et membris est absoluta : ad *Scholasticos* atque *Professos*, *quos ad id temporis unos complectebatur*, *gemino ordine coadjutorum spiritualium ac temporalium addito*. (Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. VI, n° 1.)

çues, mais développées par un fréquent exercice, obtiendraient, dans la prédication, dans la direction des âmes, dans l'enseignement des lettres ou des sciences, dans les œuvres de zèle et dans des entreprises apostoliques, des succès qui profiteraient encore plus au bien qu'à l'honneur de la Compagnie. C'est pourquoi, pour reconnaître et récompenser de tels mérites, Paul III, à la prière de S. Ignace, permit aux premiers supérieurs d'admettre, jusqu'au nombre de vingt, des Pères coadjuteurs spirituels au degré des Pères profès. Et comme cette faveur diminuait d'importance, à mesure que l'Ordre croissait en nombre, ou parce qu'elle devenait insuffisante, le même Pontife décida, trois ans après (18 octobre 1549), par sa Bulle *Licet debitum,* que le nombre des Pères coadjuteurs spirituels que le Père Général pourrait, ou directement ou indirectement, admettre au rang des Pères profès, pour les motifs susdits, ne serait plus limité que par une juste appréciation du mérite ou du besoin, et que désormais la profession solennelle pourrait se faire partout ailleurs qu'à Rome, contrairement à ce qui avait été jusqu'alors exigé (1).

Déjà, le saint Fondateur et son conseil avaient établi dans les Constitutions, le rang de profès des trois vœux, en faveur des Pères coadjuteurs spirituels, qu'une vertu éminente, ou quelque rare qualité, un important service, etc., aurait signalés à l'édification de tous ou bien à la reconnaissance de la Compagnie. Cette distinction fut d'abord accordée à un des premiers étudiants du collège des Lombards, au P. Ponce Cogordan, que de nouvelles preuves de ces qualités firent élever plus tard à la profession solennelle, comme nous le verrons en son lieu.

Ces diverses dispositions, consacrées par la Bulle *Exponi nobis,* complétèrent l'organisation intérieure de la Compagnie de Jésus. Dès lors, les hommes, comme les choses, y eurent respectivement la place ou le rang qui leur convenait; réunis par le même esprit dans une même vocation, sous la même règle, ils présentèrent, au milieu de cette diversité de degrés et d'emplois, l'image des hiérarchies célestes, où les Anges trouvent, dans la

(1) *Institut. Soc. Jesu* (Ed. Prag.), tom. I, p. 14.

variété de leurs offices, le bonheur de s'aimer dans le sein du Dieu dont tous à l'envi font la volonté et célèbrent la gloire.

Cette heureuse organisation ne pouvait pas s'étendre jusqu'à ceux qui, aspirant à y être admis, devaient se préparer à cette faveur et la conquérir par des exercices particuliers; mais elle tendait de jour en jour à régulariser leur condition en déterminant le genre, le mode, le temps des épreuves.

Les novices restèrent provisoirement confondus avec les scolastiques ou les étudiants; leur formation spirituelle ne les excluait ni des études classiques, ni des occupations littéraires, beaucoup moins des fonctions sacerdotales, quand ils étaient prêtres; toutefois, elle se rapprochait chaque jour davantage de celle qu'avait donnée, de vive voix et par écrit, le P. Le Fèvre aux postulants qu'il avait dirigés dans cette voie, et que S. Ignace continuait lui-même à donner à ceux qui attendaient, autour de lui, leur destination ou les ordres de l'obéissance (1).

A mesure que les postulants croissaient en nombre, la nécessité d'en former des réunions particulières s'imposait plus impérieusement aux supérieurs, parce qu'ils voyaient plus manifestement combien il convenait de les soumettre à des épreuves en harmonie avec leurs aspirations, ou avec l'esprit de leur vocation.

On vit même, deux ans après, le P. Jérôme Nadal, le plus fidèle interprète de la pensée de S. Ignace, former au collège de Messine une réunion particulière de ceux des étudiants qui avaient demandé et obtenu la faveur d'être admis parmi les candidats de la Compagnie. Soumis à la direction du P. Wishaven, ils partageaient leur temps entre les exercices scolaires et des pratiques spéciales de piété.

Ce fut là, dit le P. Ribadeneyra, le premier noviciat régulier de la Compagnie; et l'on peut dire que, si les jeunes gens dont il se composait, en faisaient, par leurs vertueuses dispositions, le modèle des noviciats futurs, le P. Wishaven offrait, dans la sainteté de sa vie et dans les procédés paternels de son gouver-

(1) *Le B. P. Le Fèvre. — Précis historique* (in-12), pag. 88 et suiv. — Orland., *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. VII, n° 2.

nement, un parfait modèle à ceux qui devaient être chargés de les diriger (1).

Il aurait été néanmoins dépassé dans ce genre de mérite par François de Borgia, si les prodiges de mortification et d'humilité, dont ce saint donnait l'exemple en 1551, aux novices de Simancas, avait pu servir de règle à des hommes associés ensemble pour servir Dieu, sous des lois et une direction communes (2).

De pareils établissements se généralisèrent peu à peu; mais ils restèrent assez rares pendant les vingt premières années de la Compagnie. Les novices continuaient à vivre dans les collèges ou dans les maisons d'étude, soumis toutefois à des exercices particuliers, jusqu'au jour où les circonstances amenaient la facilité ou l'occasion de les recueillir dans des domiciles séparés.

On l'attendit assez longtemps dans la *Province de France*. Ainsi le P. Richeôme, qui fut admis dans la Compagnie en 1565, par le P. Olivier Manare, alors Provincial et Commissaire général, nous apprend que le P. Maldonat, son professeur de philosophie, fut en même temps son directeur dans les exercices de piété, faute d'une maison de noviciat, où il pût les suivre régulièrement (3).

A Rome même, les novices, logés dans la maison professe, ne commencèrent qu'à cette époque (1565) à y former une communauté particulière, et à y suivre un règlement propre, sous la direction et l'autorité du P. Alphonse Ruiz, le premier *Maître* du noviciat de Rome (4). En même temps, les étudiants du Collège Romain, qui n'avaient pas encore deux ans de proba-

(1) Aguilera, *Provinciæ siculæ Soc. Jesu Ortus et res gestæ*, tom. I, pag, 33-34, — Ribadeneyra, *Vida de S. Ignacio*, lib. III, cap. XVIII.

(2) *Idem. Vida del P. Francisco de Borja*, cap. XV.

(3) « Le P. Maldonat a esté mon premier régent de nostre Compagnie en ses leçons de philosophie, à Paris, lorsqu'il commença à la lire en France, en 1564. *Item*, mon premier maistre en mes exercices de dévotion et de novice, n'estant encore le noviciat formé à Paris, quand je fus reçu en cette année-là, 1565. » (Traité de l'immortalité de l'âme. Dans l'*avis au lecteur*.)

(4) Anno 1565, instituta Romæ in primis et formata præceptis domus probationis, ac XII. Calend. Octobris, Alfonso Ruitio erudiendis tyronibus præposito initium doctrinæ factum.

In Collegio quoque Romano, qui nondum biennium religiosæ militiæ impleverant, unum in locum segregati, et Joannis Xaverii disciplinæ commissi. (*Hist. Soc. Jesu*, part. 3, lib. I, nos 54-55.)

tion, furent séparés de leurs condisciples pour former une communauté à part, sous la direction du P. Jean Xavier (1). Mais, l'année suivante (1566), la munificence d'illustres bienfaiteurs permit à la Compagnie de fonder, sur le mont Quirinal, le noviciat de Saint-André, qui, inauguré par le P. Jules Mancinelli sous les auspices de François de Borgia, brilla, dès les premiers jours, de la gloire de ses saints fondateurs et de celle de Stanislas Kostka (2).

Cependant les supérieurs n'avaient pas attendu que la Compagnie fût pourvue de noviciats réguliers pour lui procurer les avantages que lui offrait la Bulle *Exponi nobis*. Le P. Simon Rodriguez, nommé Provincial de la province de Portugal, formée la première de toutes, se préoccupa d'abord du soin d'expliquer à tous ses subordonnés la portée des dispositions de cette Constitution, dans quel sens, dans quel but, dans quel esprit, S. Ignace et ses compagnons l'avaient demandée au Vicaire de Jésus-Christ. Aux fêtes de Noël de cette même année 1546, il fit à ses confrères de Coïmbre une exhortation sur ce sujet, et il en fut si bien compris, que, mis par lui en demeure de lui faire connaître leurs sentiments sur ces différents degrés de coadjuteurs et de profès, ils déclarèrent tous qu'ils ne voulaient que ce que la sainte obéissance leur commanderait, que, si elle leur laissait le choix, ils choisiraient de préférence les emplois domestiques.

Ravi de cette réponse, le P. Simon Rodriguez voulut la consacrer dans la formule des vœux qu'il fit faire à chacun des scolastiques de cette communauté et à tous ceux qui relevaient de son autorité (3). Elle obtint l'approbation de S. Ignace; elle devint

(1) *Histor. Soc. Jesu*, part. 3, lib. IV, nos 62-63. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. 3, lib. I, n° 55.

(2) *Idem. Ibid.*, part. 3, lib, IV, nos 62-63.

(3) Cette formule de vœux était conçue en ces termes :

« Mi Domine Jesu Christe, ego coram tuâ divinâ majestate, et gloriosâ Virgine Mariâ, sine ullâ æquivocatione, juxtà communem verborum sensum, et mentem superiorum Societatis, offero me juxtà illius constitutiones factas et faciendas ad perpetuò serviendum Deo in statu professi, aut coadjutoris, prout superior destinaverit. Promitto insuper, quoad usque sim professus, vel coadjutor, servare paupertatem et castitatem, quas Collegium habet pro institutione, et obedire superioribus Societatis, in omni quod mihi imperaverint. » (Ap. Franco, *Synopsis annal. Soc. Jesu in Lusitania*, ad ann. 1546, pag, 19.)

même générale, jusqu'à ce que la Compagnie eût arrêté, pour chacun des degrés, les diverses formules qu'elle adopta depuis et dont elle se sert encore aujourd'hui.

Les étudiants de l'Hôtel de Clermont, à Paris, furent, comme leurs confrères de Coïmbre, admis à la faveur de se lier plus étroitement à la Compagnie par les mêmes promesses. Ils la méritaient par cet esprit de régularité, de modestie, de travail et de zèle, que nous avons constaté si souvent, et par la générosité avec laquelle ils supportaient les persécutions que leur attiraient le spectacle de leurs vertus et les succès de leurs œuvres. Nous avons ajouté que ce qui soulevait contre eux les mauvaises passions, leur méritait les louanges des gens de bien et inspiraient à des cœurs généreux, comme à Éverard Mercurien et à d'autres, le désir et le courage de partager leur sort. En récompense de tant de dévouement et d'abnégation, S. Ignace voulut qu'ils en fissent tous hommage à Notre-Seigneur par les promesses conçues dans le même sens que dans la formule usitée parmi leurs confrères de Coïmbre, pour ceux du premier degré, c'est-à-dire pour les *scolastiques approuvés*.

Le P. Viola, voulant donner sa signification la plus large à la concession paternelle de S. Ignace, jugea à propos de l'entourer, non d'une solennité qu'elle ne devait et ne pouvait pas avoir, mais de ces souvenirs de famille et de piété qui réjouissent le cœur des enfants de Dieu et les affermissent dans leur vocation. Après les avoir préparés, par une retraite de quelques jours, à cet acte de religion, le jour de la fête de la Présentation de la très-sainte Vierge, 21 novembre (1549), le P. Viola conduisit ses confrères, les prêtres et ceux qui ne l'étaient pas encore, au sanctuaire de Montmartre, dans la chapelle même où S. Ignace et ses premiers compagnons avaient voué leur vie au service de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le cœur plein de ces pieux souvenirs et de tendres sentiments de dévotion envers l'auguste Mère de Dieu, ces nouveaux disciples de S. Ignace assistèrent, dans un maintien angélique, au sacrifice de la Messe, célébrée par le P. Viola; et, au moment de la communion, ils prononcèrent individuellement, et chacun avec une émotion que la nouveauté de la cérémonie n'aurait pas suffi à expliquer, les vœux de pauvreté et de chasteté et l'enga-

gement d'entrer dans la Compagnie de Jésus pour y servir le Seigneur, dans le degré auquel les supérieurs jugeraient à propos de les admettre.

Cette cérémonie, dans l'intention du P. Viola et des siens, ne devait avoir d'autres témoins que les anges; mais, malgré l'heure matinale à laquelle ils se rendirent à Montmartre, la fête du jour et la dévotion y avaient déjà conduit plusieurs des vertueux élèves qui avaient coutume de fréquenter la communauté de de l'Hôtel de Clermont. Ils furent d'autant plus émus de cette auguste cérémonie qu'ils ne l'avaient pas prévue, et ils s'applaudirent plus que jamais de l'amitié réciproque qui les unissait à ces jeunes serviteurs de Dieu (1).

Ce premier degré, dit des *scolastiques,* n'était pas nouveau dans l'Ordre, mais il était nouvellement consacré par la Bulle *Exponi nobis fecistis*, qui déterminait la classification des membres de la Compagnie; et la cérémonie qui le constatait, comme nous venons de le voir, y devint aussi un usage réglementaire.

Il n'en fut pas autrement pour le degré de *coadjuteurs spirituels*. De tous les sujets qui, depuis la publication de la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ* (27 septembre 1540), avaient été admis prêtres parmi les aspirants à la Compagnie de Jésus, aucun n'y avait encore obtenu un rang déterminé, lorsque, le le 5 du mois de juin de l'an 1546, la Bulle *Exponi nobis,* vint y établir les degrés dont nous parlons ici.

Celui de coadjuteurs spirituels commença dès lors à être conféré à ceux qui étaient jugés dignes et capables de remplir les fonctions que ce degré devait embrasser. Comme s'il eût voulu montrer quel cas il en faisait, et à quel prix il le mettait, saint Ignace le conféra, en 1548, aux coopérateurs qu'il avait donnés à saint François-Xavier, aux PP. Antoine Criminale, Nicolas Lancillotti, Paul de Camerino, Alphonse Cypriano et Jean de Beira, autant d'hommes apostoliques, dont François Xavier admirait les œuvres et la sainteté. Antoine Criminale, le premier de tous, ouvrit à la Compagnie la

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu,* p. 1, l. IX, n° 57.

carrière du martyre, où le suivirent tant d'autres héros de l'Évangile (1).

Le nombre des profès, le seul degré admis, avant la publication de la Bulle *Exponi nobis*, était resté stationnaire. Il ne comptait encore que onze membres : S. Ignace, huit de ses premiers compagnons, le P. Araoz, nommé profès après la mort du P. Codure, et François de Borgia, qui venait de faire les grands vœux, mais sans la solennité dont cet acte est ordinairement accompagné. Cependant plusieurs des sujets que la Compagnie cultivait depuis huit ou neuf ans à Rome, à Paris, à Coïmbre et ailleurs, avaient acquis des connaissances, une expérience des choses de Dieu et de l'esprit de leur état, et déployé des qualités et des vertus qui semblaient les désigner à la profession solennelle. S. Ignace les connaissait et les appréciait tous, il crut devoir néanmoins faire un choix et le soumettre à l'avis de ses premiers compagnons. Nous avons vu, dans le livre III de la 1re partie, page 112, que, les PP. Broet, Laynez et Salmeron se trouvant réunis à Bologne, S. Ignace les invita à lui signaler les noms de ceux qu'ils croiraient les mieux préparés à la profession. Le P. Broet, supérieur de la maison de Bologne, rédigea alors cette note, entre plusieurs autres, auxquelles chacun d'eux apposa sa signature.

« Nous jugeons que les dix dont les noms suivent, c'est-à-dire : François Strada, Diego Miron, André Oviedo, Pierre Codace, maître Nadal, maître Miona, Jacques Loosth, André de Frusi, Jérôme Domenech, Jean de Polanco, s'ils en sont requis, ou si nous le demandons, nous autres, peuvent être admis à faire la profession, sans exiger d'autres preuves de leur mérite que celles qu'ils nous ont données. Nous jugeons encore que les dix susnommés peuvent faire la profession sans autres connaissances littéraires que celles qu'ils ont, nonobstant quelques constitutions qui aient été faites jusques à présent.

(1) Tous ces noms vénérés occupent une belle place dans l'histoire de nos missions des Indes, particulièrement dans celle de S. François-Xavier et dans sa correspondance, ainsi que dans nos recueils biographiques. — On peut voir, dans la collection du P. Menchaca, la belle et touchante lettre que le P. Criminale écrivit à ce propos à S. Ignace, le 4 décembre 1548. (*Menchaca*, pag. 391.)

« Ce point et les trois autres me paraissent bons et justes; il en sera ainsi pour tout ce que maître Ignace jugera à propos de faire; je m'en remets entièrement à lui.

« A Bologne, ce 7 janvier 1548. »

Suivent les signatures des quatre Pères consultés (1).

L'accord était parfait sur le mérite des candidats. S. Ignace destina à tous le degré de profès; mais ils n'y furent pas tous élevés en même temps. Quatre seulement : Emmanuel Miona, Jean de Polanco, Diego Miron et André Oviedo reçurent ordre de se préparer à leur profession solennelle pour le jour de la fête de l'Annonciation (1548). Les deux premiers étaient à Rome, les deux autres à Gandie. Tous, excepté le P. Polanco, avaient appartenu à la colonie du collège des Lombards. Le P. Domenech, qui en avait été le supérieur, reçut le même honneur, l'année suivante, ainsi que les PP. Jérôme Nadal, André Frusius et François Strada. Une mort prématurée en priva le P. Loosth, ainsi que le P. Jacques Codace, le premier sujet italien qui eût embrassé l'Institut.

Le P. Jean-Baptiste Viola, directeur de la communauté de l'Hôtel de Clermont, n'avait pas été compris dans la liste présentée à S. Ignace par les PP. Broet, Laynez, Salmeron et Claude Le Jay. S. Ignace l'aurait peut-être, comme eux, réservé pour une promotion ultérieure, si des exigences, inhérentes à la position de ce religieux, ne l'avaient engagé à le mettre sur le même rang que François Strada, Jérôme Domenech et André Frusius, quoiqu'il fût d'un mérite moins éminent.

En effet, Mgr Guillaume Du Prat, qui, dans ses excursions à Paris, aimait à s'entretenir avec les disciples de S. Ignace, réunis dans son hôtel de la rue La Harpe, pensait à faire de cette communauté la base des grands desseins qu'il avait sur la Compagnie. C'est pourquoi il avait hâte de lui donner ce logement en toute propriété; il avait pris ses mesures du côté de Rome, comme il avait fait d'abord pour celle de Billom; mais sa bonne volonté se heurtait toujours contre les obstacles qui

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 468 et suiv. — Sotwel, *in Jacob. Mironem*.

avaient empêché ses protégés d'acquérir, à ses frais, un local de leur choix.

Il fallait d'abord qu'un des disciples de S. Ignace eût une *procuration* en règle, qui l'autorisât à agir au nom du P. Général et de toute la Compagnie.

En second lieu, ce *procureur* devait appartenir à l'Ordre, et y avoir fait la profession solennelle. Enfin, on exigeait de lui et de ses confrères la qualité de Français, ou un titre de naturalisation.

La première condition venait d'être remplie : vers le commencement de l'an 1550, S. Ignace avait envoyé au P. Viola une *procuration* que nous traduisons littéralement du latin.

« Au nom du Seigneur, ainsi soit-il. Le P. Ignace de Loyola, Préposé général de la Compagnie de Jésus, résidant à Rome, de sa science certaine, de son plein gré, de sa propre volonté, pour tous les meilleurs motifs de moyens, de voie, de droit, de cause et de forme, qu'il a pu et dû, le mieux, le plus sûrement, le plus efficacement chercher et employer, choisi, constitué, créé, nommé et officiellement établi, en son nom et au nom de ladite Compagnie, son véritable, certain et légitime procureur, agent, négociateur des affaires ci-après indiquées, son représentant particulier et général, sage et discrète personne, maître Jean-Baptiste Viola, religieux de ladite Compagnie, pour que, absent ou présent, seul ou avec d'autres, spécialement et expressément il acquière et reçoive, à quelque condition, de quelque manière qu'il avisera, au nom du Général, qui le constitue, et de ladite Société, une maison pour l'usage des écoliers (*scholasticorum*) de la même Société; et qu'il passe les contrats que demanderont ces acquisitions ou donations, dans la ville de Paris, et dans tout autre endroit où ledit maître Jean-Baptiste Viola jugera la chose à propos. En général et en particulier, qu'il s'agisse de faire, de dire, de gérer, de traiter, de procurer, ce qui, dans les circonstances susdites, lui paraîtrait nécessaire ou opportun, en quelque manière que ce soit, qu'il le fasse comme ledit Préposé général et ladite Société, qu'il représente, le feraient ou pourraient le faire, s'ils étaient présents et intervenaient en personne.

« Cet acte de procuration a été dressé à Rome, dans la maison de la même Société, l'an de Notre-Seigneur mil cinq cent cinquante, indiction huitième, le dix-septième jour du mois de janvier, le Saint-Siège vacant (1). »

Il manquait encore au P. Jean-Baptiste Viola la qualité de profès de la Compagnie, pour qu'il pût exercer avec plus d'autorité et d'efficacité les amples pouvoirs que lui donnait cet acte de procuration. S. Ignace ne tarda pas à l'ajouter aux témoignages d'estime et de confiance qu'il venait de lui donner. Il l'invita à se préparer à la profession solennelle des quatre vœux, et en même temps, il pria Mgr l'évêque de Clermont de les recevoir, au nom du Général de la Compagnie, d'après une formule dont il lui envoya une copie. Malheureusement, à l'époque fixée pour cette cérémonie, le vénérable prélat se trouvait dans un état de santé qui le priva — comme il disait — du bonheur de présider cette solennité, la première de ce genre qui eut lieu en France. Il transmit donc cette commission à l'abbé de Sainte-Geneviève, Philippe III, Le Bel, entre les mains duquel le P. J.-B. Viola émit les quatre vœux solennels de la Compagnie de Jésus, en 1550, le 25 août, jour de la fête de saint Louis (2).

Il ne fut pas si facile d'écarter les difficultés que rencontrait la troisième condition, celle des lettres de naturalisation. Les hôtes de l'évêque de Clermont étaient cependant soutenus dans cette affaire, par de puissants protecteurs; mais leur intervention, comme nous le verrons bientôt, se heurta toujours contre le mauvais vouloir de certains officiers de la couronne, et contre les préjugés gallicans du Parlement et même de quelques grands dignitaires du clergé.

En 1549, le cardinal Charles de Guise, appelé le cardinal Charles de Lorraine, après la mort du cardinal Jean de Lorraine, son oncle, s'était rendu à Rome, pour assister au Conclave, qui devait, le 7 février 1550, élever le cardinal del Monte, sous

(1) *Ex histor. primord. Billomens, Colleg.* [ms.] (Anciennes arch. du Jésus, à Rome).

(2) Orlandin, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. X, n° 107.

le nom de Jules III, à la place de Paul III, décédé le 25 décembre de l'année précédente.

A cette occasion, l'illustre prélat reçut la visite du saint Fondateur de la Compagnie de Jésus, et eut avec lui des entretiens, où il apprit à connaître le nouvel Ordre. Il conçut, pour l'un et pour l'autre, une si haute estime et une affection si sincère, qu'il se déclara dès lors le protecteur dévoué de la Compagnie, et particulièrement de la communauté de la rue La Harpe, qui seule la représentait alors dans le royaume (1).

De retour à Paris, le cardinal de Lorraine agréa avec une grande bonté les communications du P. Viola et les informations qu'il lui donnait sur la réunion de l'Hôtel de Clermont. Il la signala au roi Henri II et la recommanda à sa bienveillance. Il fit même, quelque temps après, des démarches pour leur obtenir des lettres de naturalité. Mais François Olivier, qui était alors chancelier et garde des sceaux, mettait cette faveur à un si haut prix et à de telles conditions que les intéressés ne pouvaient les accepter. L'affaire en était là, quand s'éleva, entre Diane de Poitiers et François Olivier, la querelle dans laquelle celui-ci devait succomber.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à ce que le temps amenât l'occasion de les reprendre avec plus de bonheur. En attendant, la communauté de l'Hôtel de Clermont continua ses exercices, à l'ombre de la protection royale que lui avait ménagée le cardinal de Lorraine. Si une si puissante recommandation ne la préserva pas des traits de l'envie, de la malveillance et de l'hérésie, elle rassura du moins et enhardit même, dans ses manifestations, l'estime qu'inspiraient ces jeunes religieux par leur application, leurs succès, leur zèle et leur modestie. Non seulement on se rendait avec le même empressement aux exercices de piété qu'ils avaient coutume de faire dans la chapelle de Saint-Germain-des-Prés; on allégeait encore, par des offrandes, les privations que leur imposait leur pauvreté. Une vertueuse famille leur fournit, avec les revenus d'une riche aumône, une source de secours permanents. A ce don, il est

(1) Orlandin, *His. Soc. Jesu*, part. 1, lib. X, n° 107.

vrai, était attachée la condition de trois anniversaires funèbres; mais elle fut levée, dès que S. Ignace eût déclaré qu'il n'accepterait d'autre obligation que celle de la reconnaissance (1), obligation toujours sacrée pour lui.

L'administration du collège des Lombards elle-même voulut se consoler de l'absence de ses anciens boursiers en admettant, parmi ses membres, le P. Viola, leur supérieur, qui avait déjà refusé, comme italien, les honneurs et le titre de proviseur. Il aurait pu remplir, dans sa nouvelle position, les devoirs de cette charge; mais comme elle aurait exigé de lui, des soins et des soucis étrangers à ses fonctions de supérieur de sa communauté, S. Ignace voulut qu'il fût entièrement à celle-ci, tout en lui laissant la liberté de rendre au collège des Lombards les services qui dépendraient de sa volonté (2).

La colonie d'étudiants de la Compagnie de Jésus, à Paris, était donc, en 1550, dans une de ces situations où les serviteurs de Dieu sont préservés des dangers de la prospérité par les épreuves et les souffrances de l'adversité; où ils ont assez de liberté pour se livrer à leurs devoirs et aux bonnes œuvres; assez de difficultés pour les remplir avec des efforts, une constance, une énergie méritoires. Les disciples de S. Ignace, réunis à l'Hôtel de Clermont, n'étaient pas plus portés à s'enivrer de leurs succès, qu'à se laisser décourager par les obstacles qu'il leur fallait écarter ou surmonter. Le P. Viola, leur supérieur, le savait bien; et ce n'étaient pas les moyens d'éviter les fatigues ou les peines inséparables des études et du ministère, qu'il cherchait; il se préoccupait surtout de l'indépendance ou de la sécurité qui lui manquait. Il aurait peut-être profité de la disgrâce du chancelier Olivier pour l'obtenir avec le droit de cité, ou des lettres de naturalisation, si une convocation générale des profès de la Compagnie à Rome, ne l'eût obligé de différer à un autre temps cette nouvelle démarche.

Le premier auteur de nos Annales n'entre pas dans les details sur cette convocation; il n'en rappelle que les circonstances principales. Mais des documents qui avaient échappé à sa

(1) Orlandin, p. 1, lib. X, n° 108.
(2) Orlandin, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib X, n° 109.

diligence ordinaire, nous permettent d'y mêler le nom du P. Jean-Baptiste Viola. D'après une lettre de S. Ignace que nous reproduirons bientôt, le P. Viola se trouvait à Rome, au mois de décembre 1550, puisque le saint fondateur disait au cardinal de Lorraine, alors à Paris, que cette lettre lui serait remise par ce religieux et que celui-ci pourrait y ajouter, de vive voix, bien d'autres détails, dont il avait été le témoin. Cette donnée certaine nous autorise encore à entrer, sur les causes de ce voyage, dans des conjectures qui empruntent, de la certitude des circonstances générales, un caractère spécial de vérité.

Nous les soumettons à nos lecteurs dans le livre suivant.

LIVRE TROISIÈME

1550—1552

—

SOMMAIRE

Coup d'œil rétrospectif sur la rédaction des Constitutions de S. Ignace. — Bulle *Exposcit debitum pastoralis officii*. — S. Ignace convoque à Rome les profès de son Ordre. — Voyage du P. Viola à Rome. — Bienveillance du cardinal de Lorraine. — Retour du P. Viola à Paris. — Contradictions du Parlement. — État de la communauté de l'Hôtel de Clermont. — Mort de Robert Waucop. — Maladie du P. Viola. — Fin de son administration.

Depuis que S. Ignace et ses compagnons, empêchés par les événements d'aller exécuter, en Palestine, leur première résolution, avaient été appelés par le Vicaire de Jésus-Christ au service de l'Église universelle, le saint Fondateur s'était mis à rédiger, devant Dieu, les principes et les points fondamentaux de son Institut, sur un plan désormais aussi vaste que sa mission.

Paul III, qui, dès le 3 septembre de l'an 1539, en avait béni de vive voix la première esquisse, rangea solennellement, le 27 septembre de l'an 1540, la Compagnie de Jésus parmi les grandes institutions de l'Église.

Ignace regarda cette insigne faveur non comme le couronnement de son œuvre, mais comme une paternelle invitation d'y donner toute la perfection dont elle était susceptible. Pendant dix ans encore, il se livra à cette tâche avec le concours de ceux de ses premiers compagnons, que leurs travaux apostoliques, ou des missions pontificales ne retenaient pas loin de la ville de Rome ou de l'Italie. Le Seigneur agréa les fruits de leurs prières, de leurs mortifications, de leurs veilles, de leurs délibérations également saintes et sages : le 22 juillet de l'an 1550, Jules III, successeur immédiat de Paul III, confirma, par une Bulle expresse, l'ensemble de l'Institut de la Compagnie, expliquant, éclaircissant, dans le sens du saint Fondateur, tout ce qu'il aurait pu y avoir de vague, de douteux, d'incertain et d'obscur dans la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, approuvant et consacrant toutes

les mesures arrêtées depuis lors, celles qui seraient prises dans la suite par S. Ignace ou par ses successeurs, avec la majorité de la Compagnie, donnant enfin à ses œuvres entreprises, selon le but et dans le sens de l'Institut, l'approbation la plus large et la plus explicite (1).

Il semble que S. Ignace n'avait plus rien à attendre pour promulguer, dans son Ordre, des constitutions approuvées si souvent et avec tant de solennité par la souveraine autorité du chef de l'Église. Il ne jugea cependant pas à propos de le faire avant de les avoir soumises à l'examen des hommes les plus sages et les plus recommandables de la Compagnie. Profitant de l'occasion que lui offrait le dixième Jubilé, annoncé au monde chrétien par la Bulle *Si Pastor ovium*, et ouvert solennellement à Rome, le 24 février de l'an 1550 (2), S. Ignace convoqua à Rome les profès de la Compagnie de toutes les *provinces*, ceux-là expressément qui, investis les derniers de ce titre, n'avaient encore pris aucune part à la rédaction des constitutions. Tous ceux que ne retinrent pas des circonstances de force majeure obéirent à l'appel de leur Père commun et se trouvèrent autour de lui, à Rome, dans les derniers mois de l'an 1550. Orlandini ne connaissant pas les noms de tous, se contente de citer les PP. Miona, Frusius et Polanco, qui résidaient à Rome, et les PP. Araoz, Miron, Oviedo et François Strada, que l'honneur d'accompagner le duc François de Borgia avait spécialement signalés à l'attention publique (3).

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. X, n° 4 et seq.

(2) La plupart des auteurs, et les plus autorisés, qui ont parlé de cet événement soutiennent que Paul III promulgua, en 1549, le Jubilé pour l'année suivante; mais que, prévenu par la mort, le 10 novembre 1549, il légua à son successeur le soin d'ouvrir cette ère de grâces et de pardon. Jules III, en effet, élu le 7 février 1550, s'empressa, le 24 du même mois, de faire l'ouverture de la *porte sainte* du Vatican, cérémonie par laquelle s'ouvraient les *années saintes* depuis le pontificat de Boniface VIII. (Novaës, *Elementi della Historia dei sommi Pontefici* (Rome 1822), tom VII, p. 65 et suiv. — Moroni, *Dizionario, di erudizione storico-ecclesiastica*, tom. II, p. 119 et suiv.)

(3) Anni (1550) sub exitum jam Romam primæ auctoritatis Patres convenerant, qui quidem sine procurationum publicarum incommodo possent. Quorum hæc tantum certa sunt nomina : Araozius, Strada, Oviedus, Miro ex Hispania advecti cum Borgia. Romæ aderant Miona, Frusius, Polancus, cuncti vota quatuor professi, præter Stradam, qui Kalend februarii insequenti anno Romæ professus est. (*Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. X, n° 47.)

Comme les uns et les autres avaient été convoqués pour la même époque, on peut présumer que le P. Viola, profès depuis le 25 août (1550), s'était mis en route vers la fin du mois de septembre, après avoir laissé le gouvernement de sa communauté à l'un des prêtres qui s'y trouvaient, probablement au P. Éverard Mercurien, le plus expérimenté et le plus autorisé de tous.

Viola, Italien de naissance, était le seul profès de l'unique maison que la Compagnie eût encore en France; mais il avait fait, dans ce royaume, un assez long séjour pour en connaître les mœurs, les usages et les coutumes, et pour répondre, en ce qui concernait cette nation, à l'intention qui avait engagé le P. Ignace à faire venir, de toutes les contrées de l'Europe à Rome, tant d'hommes recommandables par leurs vertus et leurs lumières. Le saint Fondateur en effet voulait conserver, dans ses constitutions, une uniformité propre à les adapter à tous les pays, à en faciliter partout l'observation et à prévenir des exceptions, des dispenses, des variétés, des différences qui nuisent à l'unité de direction, affaiblissent l'esprit de famille et la discipline religieuse, ouvrent la voie au relâchement et enfin à l'esprit d'indépendance. D'ailleurs, le Pape Jules III lui avait laissé, dans sa Bulle, une si grande liberté de revoir, de retoucher, d'expliquer, d'ajouter, ce qu'il jugerait à propos dans les constitutions, qu'il se faisait un scrupule de dépasser la pensée du Saint-Père, soit dans des additions, soit dans des suppressions, plus ou moins conformes à l'esprit général de l'Institut si largement approuvé par la Bulle *Exposcit debitum;* et il voulait encore demander, sur ce point, aux Pères réunis, des avis qui missent sa conscience en repos. Il recommanda à tous et à chacun d'eux d'examiner les constitutions avec soin et avec une pleine indépendance de jugement, sans autre considération que celle de la gloire de Dieu et du plus grand bien de la Compagnie.

Il fut obéi avec d'autant plus de fidélité qu'il avait communiqué à tous son esprit et ses intentions, et qu'ils en étaient plus profondément pénétrés. Tantôt ensemble, tantôt individuellement, ils soumirent à un rigoureux examen chaque article des constitutions, les étudiant en elles-mêmes et dans leurs rapports avec les circonstances extérieures soit d'événements généraux,

soit de difficultés locales, qui pourraient ou en favoriser l'observation, ou l'entraver ou la rendre impossible.

« Après avoir écouté les avis et reçu les réponses des uns et des autres, ajoutent ses historiens, le P. Ignace retoucha son ouvrage, et profitant de leurs lumières, il y mit la dernière main. Néanmoins, persuadé que le temps et l'usage pouvaient seuls rectifier les lois, il voulut qu'on ne fût obligé, dans son Ordre, à suivre les constitutions, que quand toute la Compagnie assemblée les auroit approuvées elle-même (1). »

Ce qui n'arriva qu'après sa mort, dans la première congrégation générale, comme nous le verrons, lorsque nous aurons à raconter l'intervention prépondérante du P. Broet dans cette réunion.

Ceux qui formaient l'assemblée dont nous parlons ici y avaient tous apporté l'intention de coopérer de leur mieux à la perfection de l'Œuvre pour laquelle ils avaient été mandés ; mais tous y étaient venus dans la persuasion que la sagesse de S. Ignace pouvait plus facilement se passer de leurs observations, qu'ils ne pouvaient eux-mêmes se priver de ses avis et de ses conseils. Aussi profitèrent-ils de leur séjour auprès de lui pour lui exposer les diverses difficultés qu'ils essuyaient ou dans l'exercice de leurs charges, ou dans les travaux du ministère, ou dans des circonstances particulières.

Le P. Viola avait quitté Paris au moment où se levait devant lui la question de la naturalisation ; et il s'attendait à se trouver, à son retour, aux prises avec cette redoutable affaire. Ce fut naturellement un des principaux sujets de ses entretiens avec son premier supérieur. Dans l'impossibilité d'écarter par lui-même cette difficulté et toutes les autres du même genre, le saint dut se borner à lui donner une règle de direction, des avis sur ses rapports avec les autorités ecclésiastiques et civiles, sur les protections qu'il pouvait invoquer, et les amis qu'il devait consulter. Il lui recommanda particulièrement de s'appuyer sur le plus puissant et le plus généreux de tous, c'est-à-dire sur le

(1) Bouhours, *Vie de S. Ignace*, liv. IV. — Orlandin, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. X, n^os^ 48 et seqq.

cardinal de Lorraine. L'illustre prélat, en effet, étendait continuellement sur les disciples de S. Ignace la protection qu'il lui avait promise dans son dernier séjour à Rome (1) : il avait dès lors voué non seulement à la colonie de l'Hôtel de Clermont, mais encore à toute la Compagnie une telle affection, qu'il en soutenait les intérêts avec autant de soin que s'ils lui eussent été personnels. Aussi aimait-il à apprendre les événements qui la concernaient; et S. Ignace, en qui le sentiment de la reconnaissance n'était pas moins vif que celui de la piété, lui causait une véritable satisfaction en lui transmettant les nouvelles qu'on lui envoyait de loin, ou les faits dont il était lui-même le témoin.

Or, l'arrivée du P. Jean-Baptiste Viola à Rome avait, à peu près, coïncidé avec celle de François de Borgia. Le voyage du duc de Gandie, vice-roi de Catalogne, fit du bruit dans le monde; il en fit plus encore quelque temps après, quand on eût connu le vrai motif qui l'avait déterminé. Ce motif, couvert par l'occasion du Jubilé, qui attirait, vers la ville éternelle, des pèlerins de tous les rangs, de toutes les conditions, resta longtemps inconnu au public. S. Ignace ne voulut pas qu'il fût un secret pour le cardinal de Lorraine, qui avait acquis le droit d'être admis aux communications intimes de la Compagnie. D'ailleurs, les bienfaits de l'un rendaient hommage à la bienveillance de l'autre; et S. Ignace, en confondant, dans un même souvenir, les témoignages de leur dévouement à son Ordre, prétendait bien les unir dans un même sentiment de reconnaissance et de respect. Telle est la pensée de la lettre suivante, qu'il envoya au cardinal de Lorraine, par l'entremise du P. Jean-Baptiste Viola :

« Votre Seigneurie Illustrissime, lui disait-il, est pour nous, dans le Seigneur, un de nos principaux patrons et protecteurs; d'ailleurs, Elle m'a commandé de lui écrire souvent. Je manquerais donc à mon devoir, si je ne lui écrivais pas au moins de temps en temps. Aujourd'hui, quelques heureuses nouvelles

(1) Orlandin, lib. IX, n° 56.

relatives à cette petite Compagnie, encore plus à vous qu'à nous, puisque nous sommes vos très-dévoués serviteurs, me fournissent l'occasion de vous obéir, et me persuadent que la charité de Votre Seigneurie les lui fera trouver agréables. C'est d'abord l'arrivée à Rome du duc de Gandie, un des plus grands seigneurs d'Espagne, de beaucoup de savoir, d'une rare prudence, et d'une vertu plus remarquable encore. Pressé par le désir de se consacrer de plus en plus au service de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il a laissé son duché au marquis de Lombay, son fils, et il est venu à Rome, avec une petite suite de vingt ou vingt-cinq personnes. Il est descendu chez nous; et quoique, pour des raisons commandées par l'intérêt de la gloire de Dieu, il ne se déclare pas encore, je ne veux pas cacher à Votre Seigneurie Illustrissime, qu'il est venu, avec son second fils, pour entrer dans notre Compagnie, comme le P. Jean-Baptiste Viola, porteur de cette lettre, pourra le lui dire plus longuement. Il fait déjà commencer, ici à Rome, une église, pour suppléer à la nôtre, trop étroite pour recevoir la foule qu'y attirent continuellement les prédications, les confessions et les communions. Il se propose d'y faire transférer les restes d'Alexandre VI, son ayeul, et ceux de quelques autres illustres prélats. De plus, il s'est mis à faire élever aussi à Rome un collège, où notre Compagnie pourra enseigner toutes les sciences, au grand avantage du public, et former la jeunesse aux lettres et à la piété. A ces saintes œuvres, il en ajoute beaucoup d'autres; et son exemple, secondé par la grâce divine, porte un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on en voit d'une haute distinction, à se livrer au service de Dieu, comme Votre Seigneurie Illustrissime pourra l'apprendre plus en détail du même P. Jean-Baptiste Viola.

« Quant à ce qui concerne la Compagnie en général, je puis dire que Notre-Seigneur, qui a présidé à sa naissance, daigne encore l'accroître de jour en jour et l'étendre en Italie, en Allemagne et dans d'autres contrées, où se forment de nouvelles fondations et des œuvres de zèle, au grand avantage des âmes : Puissent-elles toutes contribuer à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ! Amen!

« Je suis persuadé que ce divin Sauveur fera tourner à sa

gloire et à la sanctification de votre âme la faveur que Votre Seigneurie Illustrissime a obtenu du Roi Très-Chrétien pour cette petite Compagnie, qui vous est toute dévouée. Nous supplions Votre Seigneurie de vouloir bien continuer à nous protéger, comme elle a déjà fait, et de regarder nos intérêts comme les siens, car nous lui sommes tout dévoués en Notre-Seigneur, que nous prions, par son infinie bonté, de nous faire à tous la grâce de connaître sa très-sainte volonté et de l'accomplir fidèlement.

« De Rome, le 15 décembre 1550 (1). »

Le P. Polanco, pour faciliter au P. Viola la commission qu'il devait remplir auprès du cardinal de Lorraine, ajouta à la lettre de S. Ignace, une narration détaillée du voyage du duc de Gandie à Rome, de son passage à travers l'Italie, de son arrivée et de son séjour dans la ville sainte, et des bienfaits qu'il prodiguait partout à la Compagnie (2).

Le duc de Gandie ignorait sans doute les témoignages que S. Ignace et le P. Polanco, son secrétaire, rendaient à sa munificence et à sa vertu dans les lettres confiées au P. Jean-Baptiste Viola; mais il entendait souvent les éloges dont ils comblaient le cardinal de Lorraine et les hommages de la reconnaissance que leur inspiraient son affection et sa générosité pour la Compagnie; et, nouveau membre de cette famille religieuse, il en partageait les sentiments de gratitude envers ses bienfaiteurs; il se regardait même, ainsi qu'il l'écrivit gracieusement au cardinal de Lorraine, comme personnellement redevable aux bienfaiteurs de ses frères. D'ailleurs, la communauté de Paris, à laquelle l'illustre prélat portait un si bienveillant intérêt, ne lui était pas inconnue : il savait que de cette école étaient sortis le P. Diego Miron, recteur, et les premiers professeurs du collège de Valence, élevé dans sa juridiction et avec son concours; le P. Oviedo, premier recteur, et le P. Pierre Canal, un des

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 445.

(2) Cette lettre, datée de Rome, le 14 décembre 1550, a été publiée par Menchaca, *De Epistolis S. Ignatii*, p. 86-91, et reproduite par les derniers éditeurs des *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, p. 534 et seq.

premiers professeurs de son Université de Gandie, l'un et l'autre d'une éminente sainteté; tous, excepté le dernier, l'avaient accompagné à Rome, ainsi que les PP. François de Rojas et François Strada, mandés par S. Ignace, pour la même raison que le P. Jean-Baptiste Viola. Celui-ci, d'abord un des premiers membres de la colonie du collège des Trésoriers, puis de celle du collège des Lombards, et alors supérieur de la communauté de l'Hôtel de Clermont, la seule que la Compagnie eût en France, put faire connaître au serviteur de Dieu toutes les phases qu'elle avait traversées à Paris : son origine, ses progrès, ses succès, ses revers, ses épreuves, ses consolations, ses œuvres, ses études, son état actuel et les espérances que lui donnait la protection de quelques grands prélats, entre autres du cardinal de Lorraine, qui avait acquis aux jeunes disciples du P. Ignace la bienveillance du roi de France.

Tous ces détails, joints aux témoignages du saint Fondateur, excitèrent, dans le cœur du duc de Gandie, une si vive satisfaction qu'il voulut l'exprimer lui-même au cardinal de Lorraine, dans une lettre conçue en ces termes :

« Dieu Notre-Seigneur m'ayant fait la grâce de connnaître ici à Rome, où je suis venu à l'occasion du Jubilé, le R. P. maître Ignace et les autres Pères de la Compagnie, et de jouir des entretiens que me permet d'avoir avec eux l'hospitalité qu'ils me donnent, pour quelques mois, dans leur maison, je respire parmi eux le doux parfum des louanges de Votre Seigneurie Révérendissime et des bénédictions dont ils la comblent, en reconnaissance de sa protection et de sa bienveillance pour eux. Ce sont, du reste, les sentiments de toute la Compagnie; et, quoique je sois si imparfait, si dépourvu de charité, je puis dire que je prends une large part à leur amour pour Votre Seigneurie Illustrissime, à leur désir de lui témoigner leur dévouement. J'ai cru que je devais cet hommage aux éminentes vertus, aux grandes qualités que Dieu a départies à Votre Seigneurie Révérendissime; mais je suis encore spécialement obligé de reconnaître et d'aimer en Elle mon très-digne protecteur. Car, dans sa bonté et sa miséricorde divine, Notre-Seigneur a daigné m'inspirer depuis longtemps le désir d'entrer

dans sa Compagnie, et enfin m'introduire dans cette sainte religion, quoique je ne sois qu'un pécheur indigne de cette faveur. Je dois à la miséricorde de Dieu d'immortelles actions de grâces pour un tel bienfait; et je supplie Votre Seigneurie Révérendissime, au nom de sa grande charité, de m'aider, par ses prières et ses saints sacrifices, à rendre de dignes actions de grâces au Dieu qui fait une si grande grâce à un pécheur tel que moi, qui aurais mérité d'être chassé pour toujours de sa face, au lieu d'être admis dans une si sainte Compagnie, qui travaille avec tant de zèle et de succès non seulement à sa perfection, mais encore, dans toutes les parties du monde, au salut des fidèles et des infidèles.

« Je n'ai pas encore rendu publique ma profession ici à Rome, pour plusieurs bonnes considérations, particulièrement parce que je n'en ai pas prévenu l'Empereur mon maître. Mais lorsque Votre Seigneurie Révérendissime recevra cette lettre, il en sera prévenu par un exprès que je lui envoye. Pour moi, je suis à la veille de mon départ pour le Guipuzcoa, c'est-à-dire pour une province d'Espagne contiguë aux frontières de France. Là, retiré, loin de mon pays et de mes amis du monde, dans un collège de cette Compagnie, à l'établissement duquel j'ai contribué, je ferai bientôt, je l'espère, profession publique de ma religion, en me dépouillant de tout ce que j'ai, pour marcher librement à la suite de Jésus pauvre, et passer, avec le secours de sa grâce, le reste de ma vie à son service, conformément au saint Institut de cette Compagnie. Que Votre Seigneurie Révérendissime veuille bien me donner sa bénédiction et étendre jusqu'à moi l'affectueuse bienveillance dont elle honore les véritables enfants de cette Compagnie.

« De Rome, le 3 février de l'an 1551 (1). »

Cette lettre, qui ajoutait à celle du P. Ignace une si haute importance et une si puissante recommandation en faveur de la colonie de Paris, ne put être confiée au P. Jean-Baptiste Viola : les devoirs de sa charge l'avaient obligé de hâter son retour, et

(1) Trad. du texte italien conservé par le P. Genelli, parmi les pièces justif. de son livre *Das Leben des heiligen Ignatius von Loyola etc.*, p. 451.

dès le milieu du mois de décembre 1550, il s'était mis en route pour Paris. Toutefois, avant de quitter Rome, il eut la consolation d'assister aux derniers moments, et peut-être de recevoir le dernier soupir d'un saint religieux, qui avait été, à Paris, l'hôte de la communauté de la rue La Harpe.

En effet, quatre ou cinq mois auparavant, un vénérable prêtre, en route pour Rome, où il allait demander la grâce d'être reçu dans la Compagnie, avait passé quelques jours à l'Hôtel de Clermont, pour s'y affermir dans sa résolution, et jouir des entretiens et des exemples de ces religieux, parmi lesquels il comptait des amis et des admirateurs, tels que les PP. Éverard Mercurien et Éleuthère Du Pont. On sut alors, que ce vénérable ecclésiastique, nommé Cornélius Crocus, était d'une honnête et vertueuse famille d'Amsterdam; qu'après avoir fait de brillantes études à Louvain, sous le célèbre Adrien Barland, il y avait ajouté un cours complet de théologie, et que, par ses talents, ses succès et ses vertus, il avait mérité l'honneur d'être promu au sacerdoce. Les mêmes qualités pouvaient le conduire rapidement aux dignités ecclésiastiques; mais il aima mieux se réserver le libre emploi de son temps et le choix de ses occupations pour les consacrer plus efficacement au bien de la religion. Effrayé des ravages que le luthéranisme, introduit par les Colloques d'Érasme, faisait parmi la jeunesse des écoles, il résolut de tourner de ce côté tous les efforts de son zèle. Il fonda à Amsterdam une institution littéraire, qui, grâce à son mérite et à celui des collaborateurs qu'il s'associa, acquit bientôt une grande célébrité. La nombreuse jeunesse qui la fréquentait y trouvait non seulement des leçons de grammaire, de littérature et de sciences, dignes des plus habiles maîtres, mais encore un enseignement chrétien, exempt de tout danger et pur de toute souillure, aussi propre à former le cœur qu'à orner l'esprit. Car, servi par un talent rompu aux sciences et aux lettres et par une haute intelligence de l'éducation de la jeunesse et des devoirs des maîtres, Cornélius fournissait à son zèle tous les moyens de subvenir aux intérêts des élèves. En leur faveur, il expurgeait les auteurs classiques qu'on devait leur mettre entre les mains, il composait une *Grammaire* pour l'opposer à celle de Mélanchton, trop répandue dans les écoles de son pays; il publiait des *Dialogues familiers*, pour

remplacer les dangereux *Colloques* d'Érasme ; il faisait représenter, sous le titre du *Chaste Joseph,* un drame destiné à supplanter l'*Eunuque* de Térence, que des maîtres moins respectueux pour leurs écoliers, ne craignaient pas de mettre sous leurs yeux. Enfin, il attaquait et réfutait, dans de vigoureux écrits, les erreurs que l'hérésie répandait, sous toutes les formes et sur tous les tons, parmi les populations comme parmi la jeunesse des écoles. Et il excellait tellement dans ces divers genres de compositions, que, de l'avis de critiques compétents, il égalait souvent les anciens et surpassait toujours les modernes (1).

La renommée signala au roi de Portugal le mérite de Cornélius. Ce prince établissait alors l'Université de Coïmbre ; comme s'il eût voulu en illustrer les commencements par l'éclat d'une si grande réputation, il invita le savant professeur d'Amsterdam à se rendre en Portugal, où son mérite, déjà bien apprécié, lui assurerait les honneurs dont il était si digne. Mais Cornélius n'avait plus d'autre ambition que de se consacrer au service de Dieu. Il aurait déjà cédé à ce désir, si la piété filiale ne l'avait retenu auprès d'une mère octogénaire, dont il était l'unique soutien.

Il atteignait la cinquantième année de son âge, lorsque celle-ci couronna, par une sainte mort, une vie consacrée toute entière à l'accomplissement de ses devoirs et à la pratique des vertus chrétiennes.

Cornélius tourna dès lors toutes ses affections vers la Compagnie de Jésus. Il y était attiré non seulement par le désir de s'y livrer à l'étude de la perfection, mais encore par l'espoir d'y continuer, pendant ses dernières années, le ministère qu'il avait exercé jusqu'alors auprès de la jeunesse des écoles, pour la défendre contre l'invasion des opinions luthériennes et des excessives libertés de la Renaissance ; double fin, en effet, que la Compagnie de Jésus, sous l'inspiration du génie catholique de S. Ignace, se proposait dans ses établissements, ouverts récemment à l'éducation publique. Dans cette intention, Cornélius Crocus dit adieu à son pays et au siècle, et partit pour Paris. Il

(1) Hadrian., *in Batavia, etc.*, ap. Sotwel, *Bibliotheca scriptor. Soc. J. in Cornel. Crocum.*

passa quelques jours avec les religieux de l'Hôtel de Clermont pour s'entretenir avec eux de sa vocation à la Compagnie, des moyens de la suivre, des prescriptions de l'Institut, et pour s'essayer à les observer. Puis il exprima la résolution de prendre congé d'une communauté qu'il regardait déjà comme sa famille religieuse, et d'aller demander au saint Fondateur la grâce d'être admis au nombre de ses enfants. C'était au milieu de l'été. On lui représenta que les chaleurs de la saison augmenteraient, pour lui, les fatigues et les dangers d'un voyage, qui en offrait tant d'autres, surtout au-delà des Alpes. Mais, outre qu'il avait hâte d'être admis parmi les disciples de S. Ignace, il voulait aussi profiter de l'occasion du Jubilé pour faire le pèlerinage de Rome et visiter, dans la ville éternelle, les églises désignées aux fidèles pour gagner les indulgences. A la vérité, le terme du Jubilé était assez éloigné pour lui permettre d'en obtenir les avantages et les grâces avec moins d'inconvénients, mais la route était longue, et comme il était résolu de la faire à pied, ainsi qu'il convenait, disait-il, à un pécheur tel que lui, il ne devait pas prolonger son repos, d'autant moins que ce pèlerinage, en le préparant aux grâces du Jubilé, le préparait encore à celle de la vocation. « Je vous en prie, mes frères, ajoutait-il, ne me retenez pas davantage ; laissez-moi faire mon pèlerinage. J'aurai pour chef et pour compagnon Notre-Seigneur, auquel j'offre ces petites fatigues. Quoique je vienne à la neuvième heure, il daignera, je l'espère, m'accorder le denier promis aux ouvriers envoyés les derniers à sa vigne. »

La charité fraternelle ne pouvait s'opposer plus longtemps aux ardeurs d'un cœur si pénétré de l'Esprit-Saint. Cornélius partit donc pour l'Italie, vers les premiers jours du mois d'août, accompagné des regrets, des vœux et des prières de ses confrères de Paris. Il parvint à Rome, beaucoup plus exténué de mortifications volontaires que des fatigues inévitables du voyage. Soit qu'il conservât encore quelques forces, soit que le bonheur de se voir à Rome et presque au comble de ses vœux, les lui rendît, il se mit, après un repos de peu de jours, à traiter avec le P. Ignace de l'affaire de sa vocation. Les preuves qu'il venait de donner de sa sincérité, de sa constance et de sa fidélité à la voix

de Dieu suffisaient au saint Fondateur. Il admit aussitôt l'héroïque pèlerin aux premières conditions exigées de tous les postulants, c'est à-dire à la pratique des exercices spirituels et à une confession générale de toute sa vie. Cornélius entra résolument dans la carrière du noviciat, mais il ne put la fournir jusqu'au bout : une maladie, d'abord dissimulée par la joie et les consolations des premiers jours, se réveilla avec une violence qui ne laissa bientôt plus d'espoir.

Mais Cornélius n'eut plus de désir à former lorsque S. Ignace l'eût admis par l'émission des trois vœux au nombre de ses enfants. Dès ce moment, il ne pensa plus qu'à aller recevoir du divin Maître le denier accordé, comme il disait, aux ouvriers de la dernière heure. Il s'y préparait par de touchantes manifestations de la foi, de la charité et de l'humilité dont son cœur était plein. « Il nous confondait tous, dit un témoin de ses derniers moments, par les exemples d'une admirable humilité. Enfin, par sa sainte mort il nous a appris comment nous devons nous disposer à ce suprême moment, qui décide de notre bonheur ou de notre malheur éternel (1). »

Celui dont nous citons ici le témoignage ne nous fait pas connaître la date précise de la mort du P. Cornélius Crocus (2); mais dans sa lettre, datée de Rome, le 29 décembre 1550, il en parle comme d'un fait récent : « murió, *poco ha*, un Padre que se decia Cornelio Croco... » Ce qui nous permet de supposer que cet événement ne remontait pas au delà du commencement de ce mois. Or, le P. J.-B. Viola, appelé à Rome comme la plupart des profès, y était arrivé dans la première quinzaine du mois d'octobre, ainsi que nous l'avons déjà dit. Il put donc renouveler envers le vénérable malade les égards, pleins de respect et de tendresse, dont il l'avait entouré, à l'Hôtel de Clermont, et s'efforcer de lui adoucir, par les consolations de la charité

(1) Lettre du P. Tablares au docteur Ramirez de Vergara, écrite de Rome, le 29 décembre 1550. (*Cartas de S. Ignacio*, tom. II, append. p 542.) — Voir aussi Sotwel, *Biblioth. Scriptor. S. J. in Cornel. Crocum.* — Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. X, n° 73.

(2) Le P. Labbe ne la donne pas non plus dans sa *Pinacotheca chronologica doctorum virorum in Societate Jesu... mortuorum.*

fraternelle, les souffrances d'une maladie, qu'il aurait voulu prévenir. Peu de jours après, c'est-à-dire, vers le milieu du mois de décembre, il reprenait la route de France, emportant à la fois, dans son cœur, les doux souvenirs des derniers moments de la vie du serviteur de Dieu et le regret de la perte d'un savant religieux, qui aurait pu continuer encore longtemps, dans la Compagnie, les combats qu'il avait, pendant plus d'un quart de siècle, livrés aux ennemis de la foi et aux corrupteurs de la morale chrétienne.

A peine de retour à Paris, le P. Viola se préoccupa du soin de rédiger, d'après l'obligation imposée par S. Ignace à tous les supérieurs, la relation de ce qui s'était passé de plus digne de remarque, dans sa communauté, les quatre derniers mois de cette année 1550. De ces quatre mois, il n'en avait passé qu'un à l'Hôtel de Clermont; mais le dépositaire provisoire de sa charge, avait fidèlement consigné, dans un journal domestique, les choses principales sur lesquelles on savait que le saint Fondateur voulait être renseigné. Et ce fut de ces notes quotidiennes, jointes à ses souvenirs personnels, que le P. Viola composa ou signa, environ trois semaines après son départ de Rome, la relation qui est parvenue jusqu'à nous. Puisqu'elle nous introduit dans l'intérieur d'une communauté, dont nous racontons l'histoire, nous en extrairons ici les détails intimes que comporte notre sujet.

Le P. Viola s'arrêtant principalement aux œuvres de zèle auxquelles se livraient, dans leurs moments de loisir, les étudiants de l'Hôtel de Clermont, en montre les résultats dans quelques faits plus ou moins importants, parmi lesquels nous recueillons les suivants.

D'abord, il signale entre ceux qui ont fait les exercices spirituels trois élèves des écoles publiques : un d'eux, dit-il, est entré dans l'Ordre des Minimes; l'autre, dans celui de Saint-François, le troisième s'est décidé pour la Compagnie; il est âgé de vingt-six à vingt-sept ans, et honoré du caractère sacerdotal. Il serait déjà membre de la communauté, s'il n'était retenu encore pour un an dans le siècle par la nécessité de régler quelques affaires. Ce nouveau candidat n'était autre que le P. Olivier Manar ou Manare. Nous avons déjà donné, sur sa

vocation, quelques détails, qu'il est inutile d'ajouter à cette partie de la relation du P. Viola. La suite nous montrera mieux encore l'importance de cette nouvelle, que S. Ignace ne put apprécier que plus tard.

Le P. Viola lui apprend ensuite que trois autres étudiants du dehors n'avaient pas trouvé la même voie dans les exercices spirituels, mais qu'ils en avaient retiré des fruits non moins consolants : que, lavés, dans le sacrement de Pénitence et par les larmes de la contrition, des souillures d'une existence vicieuse, ils continuaient à s'approcher fréquemment du confessional et de la Table sainte, qu'ils célébraient ainsi toutes les fêtes de l'Église, et qu'ils se montraient partout si réglés et si vertueux, « qu'on les aurait pris pour des étudiants de l'Hôtel de Clermont. »

La comparaison était flatteuse, car ceux-ci forçaient, par le spectacle de leur conduite irréprochable, même la malveillance la plus opiniâtre à respecter leur profession, ou bien à déposer les préjugés qu'elle nourrissait contre eux. Ainsi, un docteur de l'Université, un de ceux qui faisaient à la communauté de la rue La Harpe l'opposition dont nous avons parlé, fut obligé, quand il voulut être sincère, de se condamner lui-même.

Un de ces jeunes étudiants de l'Université, qui allaient, à l'Hôtel de Clermont, consulter la volonté du Seigneur, dans les exercices d'une retraite, y avait pris la résolution d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Avant de l'exécuter il voulut connaître l'avis du docteur dont nous parlons. Celui-ci, oubliant ses rancunes pour n'écouter que sa conscience et la justice, lui répondit, sans le presser toutefois, qu'il ne trouvait rien à reprendre dans la conduite de ces religieux, que cet ordre était une école d'apôtres.

Un autre docteur, connu comme un des adversaires les plus violents de la Compagnie, fit à une semblable question une semblable réponse.

D'abord, il exprima brusquement à celui qui le consultait, son étonnement de le voir entrer dans une communauté, objet de tant de contradictions. Mais peu de temps après, il lui dit que, tout bien considéré, il l'approuvait d'être entré dans une Compagnie, où l'on devait reconnaître une fidèle imitation de la sainte vie des apôtres.

Ces aveux, auxquels on aurait pu ajouter plusieurs faits semblables, donnaient au P. Viola l'espoir que les adversaires de la Compagnie, cédant enfin à la justice et à la grâce divine, se dépouilleraient de leurs préventions contre elle et lui rendraient de sincères hommages.

Cet espoir était d'autant plus consolant, que des circonstances éclatantes venaient de temps en temps fortifier et étendre les heureuses impressions sur lesquelles il était fondé. Ainsi, à son retour de Rome, le P. Viola fut agréablement surpris de voir que la nouvelle de la vocation du duc de Gandie, vice-roi de Catalogne, s'était répandue de la colonie espagnole dans toute la ville de Paris, et que partout elle attirait une grande considération sur la Compagnie. Il ne négligea point de mentionner, dans sa relation, une circonstance dont S. Ignace s'était promis d'heureuses suites. « La vocation de l'illustre duc de Gandie à la Compagnie, lui disait-il, est connue dans le public; on en parle partout, et elle produit, sur un grand nombre, de saintes impressions. Elle nous concilie beaucoup d'Espagnols, qui jusqu'ici n'avaient pour nous que de l'antipathie. Espérons en la miséricorde divine que désormais cette bonne semence produira de bons fruits. »

La communauté de l'Hôtel de Clermont bénéficiait aussi de la réputation qu'un étudiant du collège des Lombards, le P. Strada, s'était déjà faite, par son éloquence, en Belgique, en Portugal, en Espagne et récemment à Rome, où il avait accompagné le duc de Gandie. Les étudiants belges de l'Université, dont quelques-uns avaient vu ses brillants débuts à Louvain, aimaient à célébrer en lui une gloire qui leur était commune, puisqu'elle réflétait sur leur patrie, alors soumise à la couronne d'Espagne. Ils firent mieux encore : ils s'efforcèrent de l'imiter; et nous verrons bientôt que quelques-uns d'entre eux, devenus membres de la communauté de l'Hôtel de Clermont, l'honorèrent, les premiers, par leurs talents et leurs succès oratoires.

La conversion d'un bruyant ennemi de la Compagnie vint ajouter encore à la considération que lui acquirent ces diverses circonstances. Celui-ci, moine espagnol d'une grande éloquence, avait longtemps exercé son talent contre l'Institut de S. Ignace.

Il en avait surtout attaqué, du haut de la chaire, les exercices spirituels, blâmé les personnes qui les mettaient en usage, soit dans des retraites annuelles, soit dans leurs pratiques ordinaires de piété, et détourné de tout son pouvoir les fidèles qui manifestaient les mêmes intentions. Cependant, il voulut lui-même se soumettre à une semblable épreuve. Obéissait-il à un remords de conscience, ou bien à la tentation de chercher dans l'étude de ces exercices, qu'il ne connaissait peut-être que par ouï-dire, de nouveaux arguments pour les combattre? On ne sait; ce qu'il y a de certain, c'est que la grâce triompha de lui et de ses premières dispositions.

« Il a suivi les exercices spirituels, ajoutait le P. Viola, et fait une confession générale de toute sa vie, avec autant de fruit que de ferveur. Il est maintenant tout à nous, et tellement notre ami qu'il ne se lasse pas d'en dire du bien. Il m'a promis qu'il s'efforcerait de rétablir, par ses lettres, le tort qu'il a pu faire à la réputation de la Compagnie, et que, de retour en Espagne, il remplira ce devoir du haut de la chaire.

« En attendant, il va disant partout qu'il n'avait pas su, jusqu'à présent, ce que c'était que la méditation, ni la récitation de l'Office divin, ni même l'état religieux; et il est tellement satisfait de ce qu'il a appris, qu'il remue tout son monastère pour le porter à se procurer le même avantage. Il a même engagé plusieurs de ses confrères à rentrer dans cette nouvelle voie par une confession générale. Nous espérons en Notre-Seigneur, que celui qui a été pour nous Saul pendant long-temps, réparera désormais, sous le nom de Paul, le mal qu'il nous a fait. »

Rien ne recommanda plus puissamment la communauté de l'Hôtel de Clermont à l'estime de la colonie espagnole de Paris, que les honneurs ménagés par le P. Viola à la mémoire de l'un de ses membres. Voici ce qu'il nous en apprend dans sa relation, à la suite des faits précédents :

« Un savant homme de cette nation, de séjour à Paris, tomba dans une maladie, qui prit, dès les premiers jours, un caractère

alarmant. Elle ne laissa bientôt plus aucun espoir de guérison. Le P. Viola, qui l'avait toujours fait entourer de soins, les redoubla alors avec une touchante sollicitude; il chargea deux de ses religieux de rester à son service, le jour et la nuit, et de lui prodiguer tous les secours que leur conseillerait la charité la plus ardente. Il fut obéi avec amour; et le malade, heureux de retrouver, sur la terre étrangère et dans de pareils moments, les tendresses de sa famille, remerciait le Seigneur des soulagements qu'il recevait de ses serviteurs, il le bénissait surtout des consolations et des espérances célestes qu'il trouvait dans leurs entretiens et dans les secours que l'Église lui donnait par leur ministère. Enfin, grâce à de si pieuses prévenances, il mourut dans la paix du Seigneur et dans ces dispositions qui rendent la mort des justes précieuse à ses yeux.

Le P. Viola ne borna pas là les effets de sa charité; il ménagea encore à son protégé de magnifiques funérailles, auxquelles tous les étudiants espagnols de l'Université, invités par lui, se firent un devoir et un honneur d'assister.

Depuis lors, ceux d'entre eux qui conservaient contre la communauté de l'Hôtel de Clermont d'injustes antipathies s'associèrent volontiers à l'estime que lui témoignaient les autres. On remarqua surtout ce changement dans un jeune étudiant qui ne s'était jusqu'alors distingué que par la négligence de ses devoirs religieux et par son éloignement pour la communauté de l'Hôtel de Clermont. Celui ci, objet continuel de l'intérêt et de la sollicitude du savant dont on pleurait la perte, n'avait jamais répondu à une affection si paternelle; il ne l'avait cependant jamais découragée; et son bienfaiteur, en mourant, pria le P. Viola de lui continuer la même bienveillance, dans l'espoir qu'il la reconnaîtrait enfin par un sincère retour à ses devoirs. En effet, moins ingrat que dissipé, le jeune étudiant fut tellement touché des respectueux égards du P. Viola pour son maître, qu'il voulut honorer par sa conduite, et la mémoire de l'un et la direction de l'autre. Fidèle à sa résolution, il devint, dès lors, un modèle pour ses compagnons et le plus assidu de tous aux pieux exercices de la chapelle de Saint-Germain-des-Prés.

Cette chapelle, d'ailleurs, continuait à être le rendez-vous de

l'élite des étudiants de l'Université : les dimanches et les jours de fêtes, ils se retrouvaient toujours en grand nombre, soit aux conférences, soit aux cérémonies religieuses. Le jour de la fête de Noël, plus de soixante s'approchèrent ensemble de la sainte Table (1).

C'est par ce trait que le P. Viola termine son rapport sur les œuvres de zèle par lesquelles les étudiants de l'Hôtel de Clermont varièrent, pendant les quatre derniers mois de l'an 1550, leurs travaux ordinaires des classes et ceux de leurs études privées. Il avait pu exposer, de vive voix, à S. Ignace, les contradictions, les plaintes injurieuses, les récriminations de toutes sortes que ces œuvres, cependant si louables, avaient soulevées contre la communauté de la rue La Harpe. Il s'attendait à les voir se renouveler, en 1551, puisque le saint Fondateur, sans cesser de recommander la prudence et la modestie à ses disciples, n'avait pas jugé à propos de leur faire interrompre les saints et fructueux exercices qui leur attiraient des épreuves d'autant plus méritoires qu'elles étaient moins méritées.

Le P. Viola se préoccupait davantage des difficultés attachées à la condition qui lui manquait encore pour faire cesser l'état d'instabilité, où sa Communauté se trouvait à Paris. A la vérité, le cardinal de Lorraine lui avait déjà concilié la bienveillance royale; mais cet honneur ne la préservait ni de l'avenir, ni des éventualités qui, en 1542, avaient si douloureusement éprouvé la colonie du collège des Lombards. C'est pourquoi l'illustre prélat avait hâte de lui obtenir le droit de cité. La disgrâce du chancelier Olivier semblait lui avoir aplani les difficultés inhérentes aux premières formalités. Dès le mois de janvier 1551 (2),

(1) Lettre du P. Viola à S. Ignace, datée de Paris le 3 janvier 1551, « Trad. sur l'origin. espagnole. » (*Cartas de S. Ignacio*, tome II, pag. 550.)

(2) Nous devrions dire 1550, pour nous accommoder à la manière de compter les années, en ce temps-là, où l'année civile commençait à Pâques. Or, cette année 1550, la fête de Pâques tombait au 6 avril, et finissait le 28 mars, veille de la fête de Pâques, en 1551, qui commençait, par conséquent, le 29 mars.

On peut voir, sur ces différentes manières de compter les années, le *Glossaire* de Ducange, t. I, p. 458 et seqq. Nous suivons la manière ordinaire, adoptée depuis lors. Nous avons soin de le faire remarquer, quand les dates paraissent ne pas s'accorder.

il pria Henri II d'accorder au P. Viola, supérieur de la communauté de l'Hôtel de Clermont, et représentant du Général de la Compagnie de Jésus, des lettres patentes qui permissent à l'Ordre de jouir, en France, du droit de naturalisation, et de s'y établir sous la garantie des lois de l'État.

Cette proposition, favorablement accueillie par le roi, ne rencontra aucune opposition sérieuse dans le conseil privé; et Bertrandi, qui, dans la suite, réunit les fonctions de garde des sceaux à celles de chancelier, envoya au Parlement les lettres patentes du roi, munies de son sceau.

Le Parlement, moins docile aux ordres de Henri II, que fidèle à ses propres préventions contre Rome, traîna l'affaire en longueur. Il pouvait le faire alors sans trop se compromettre : la guerre entre Henri II et Charles-Quint, avant même d'être déclarée, avait déjà éclaté en Italie, au sujet de Parme et de Plaisance, secourus par le comte de Brissac, tandis que le roi allait se joindre en personne aux princes allemands ligués contre l'Empereur.

Les suites de cette guerre, quelques mécontentements survenus entre le Vatican et la cour de France, et manifesté d'abord par l'Édit contre les *petites dates de la cour de Rome*, puis par les plaintes du roi, présentées au Concile de Trente, par Amyot, abbé de Bellozane; ces diverses circonstances et d'autres, qui en étaient la conséquence nécessaire, préoccupaient assez péniblement les hommes d'État du gouvernement, pour rassurer, de ce côté, le mauvais vouloir des magistrats du Parlement. Aussi ne se pressaient-ils pas d'expédier la commission du conseil privé. Cependant on n'ignorait pas, dans l'Université, qu'elle avait été portée au Parlement. Cette nouvelle y avait même accentué les conflits excités dans l'opinion à l'occasion des étudiants de la rue La Harpe et de leurs œuvres de piété dans la chapelle de Saint-Germain-des-Prés. Ceux que la jalousie, l'irréligion ou l'inconduite avaient soulevés contre eux, ne les regardèrent plus, dès lors, que comme l'avant-garde du corps religieux pour lequel le cardinal de Lorraine, le chancelier Bertrandi et tout le conseil du roi demandaient le droit de cité. Les partisans des opinions hérétiques redoublèrent d'injures contre eux ; les habitués du Pré-Aux-Clercs, ou spontanément

ou par suggestion, préludaient par des excès d'impertinence aux obstacles dont les passions de divers partis, coalisés ensemble, devaient encombrer l'affaire soumise au Parlement. A l'occasion des hostilités ouvertes entre la France et l'Empire, ils renouvelaient, contre les hôtes de l'évêque de Clermont, les accusations qui, en 1542, avaient été si fatales à la colonie du collège des Lombards. Plusieurs de leurs maîtres, même certaines institutions de l'Université, troublés par la prévision de l'établissement scolaire qu'amènerait l'enregistrement des lettres patentes, ne craignaient pas de se ranger parmi les adversaires de la communauté de la rue La Harpe, et de recourir aux passions des autres pour sauvegarder leurs intérêts privés, ou calmer des appréhensions chimériques. On vit même des hommes, à qui leur profession recommandait au moins la charité, renouveler les premières accusations contre les pieuses cérémonies de Saint-Germain-des-Prés, et revendiquer comme leur droit un ministère qu'ils n'exerçaient point (1). Enfin, comme si l'affaire pendante au Parlement les eût menacées d'une attaque commune, toutes les passions se réunirent pour la conjurer et faire expier cette première démarche à la communauté de l'Hôtel de Clermont.

Mais par leurs excès même, elles soulevaient, parmi les gens de bien, une vive indignation et provoquaient, en faveur des disciples de S. Ignace, des manifestations d'estime et de bienveillance, qui étaient autant de protestations, indirectes ou formelles, contre les difficultés et les mauvais traitements de la malice ou de la jalousie.

Aucun de ces témoignages ne leur fit plus d'honneur aux yeux du public et devant l'Université, que la faveur que leur accorda, sur ces entrefaites, l'illustre Robert Waucop, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande.

Nous avons déjà parlé de la visite pastorale que le vénérable prélat alla faire, en 1549, dans son vaste diocèse. De retour à Rome, environ un an après, il put rendre au Souverain-Pontife un compte exact non seulement de l'état particulier de son

(1) Jouvency, *Epit. Histor. Soc. Jesu*, tom. I, p. 169-170. — Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. XI, n° 47.

Église, mais aussi de l'état général des affaires religieuses dans les trois royaumes, des dangers qui menaçaient la foi, des espérances qui restaient encore au clergé, et des mesures que commandait la situation.

Ces diverses circonstances et les événements de chaque jour absorbèrent plus que jamais toutes les préocupations de l'archevêque d'Armagh : le bien de son Église, le salut de son peuple faisaient le sujet de toutes ses pensées comme l'objet de tous ses désirs, il le cherchait avec une sainte anxiété dans ses rapports avec la Cour pontificale, avec les Congrégations Romaines, dans les relations qu'il entretenait de loin avec les principaux membres de son clergé, avec les catholiques les plus influents de son diocèse, enfin dans les continuelles et ferventes prières qu'il adressait au Seigneur.

Il crut cependant que son devoir pastoral demandait quelque chose de plus : il prit donc la résolution d'affronter de nouveau, malgré une première et douloureuse expérience, les fatigues et les dangers d'un si long voyage. Encouragé par l'approbation et la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, il partit de Rome, vers les premiers jours de septembre de l'an 1551. Mais ses forces servirent mal son zèle : à peine arrivé à Paris, il fut atteint d'une indisposition, qui dégénéra bientôt en une maladie mortelle. Il ne voulut accepter d'autre hospitalité que celle de l'Hôtel de Clermont : c'était la maison d'un évêque qu'il avait connu au Concile de Trente, et dont il avait partagé les entretiens et l'intimité avec les PP. Le Jay, Salmeron et Laynez. Ce prélat, d'ailleurs, était le protecteur déclaré, l'insigne bienfaiteur des disciples du P. Ignace, son saint ami. Or, Robert Waucop était animé des mêmes sentiments à l'égard de S. Ignace, de tout son Ordre, et particulièrement de ceux de ses enfants qui suivaient les cours publics à Paris, et ce fut pour les manifester publiquement qu'il accepta, de préférence à toute autre, l'hospitalité de l'Hôtel de Clermont.

Ce choix ne pouvait passer inaperçu, Waucop avait laissé, dans l'Université de Paris, une réputation, à laquelle ses vastes connaissances, ses hautes dignités, son rôle au Concile de Trente, ses éminentes vertus avaient ajouté un brillant éclat. Il était à l'apogée de sa gloire, quand il reparut à Paris, en 1551, et, pour

peu qu'il eût voulu s'y prêter, l'Université lui aurait témoigné, par les plus grands honneurs, combien elle était fière d'avoir formé un élève tel que lui. Mais Waucop avait bien d'autres pensées : insensible aux inspirations de la vanité, il ne suivait que celles de son cœur et de sa piété; outre qu'il voulait rendre hommage à la communauté de la rue La Harpe, il savait qu'il y trouverait à la fois les douceurs de l'amitié et les consolations de la religion. Il y fut, en effet, accueilli comme un père vénéré : tous ces jeunes religieux, à l'exemple du P. J.-B. Viola, leur supérieur, lui exprimèrent à l'envi, par les démonstrations les plus touchantes, leur vénération et leur reconnaissance filiales.

Pendant près de deux mois, ils l'entourèrent des prévenances, des attentions, des soins que leur suggéraient leur respect et leur tendresse pour le vénérable malade. Ils semblaient vouloir, à force de soins, disputer cette précieuse existence à une mort, hélas! trop prochaine. Rien ne put arrêter les progrès du mal. Le serviteur de Dieu le supportait avec une patience égale à la sollicitude de ceux qu'il appelait ses frères, et qui se regardaient comme ses enfants. Il aurait désiré revoir son Église et la consoler dans ses épreuves; cependant il voulait avant tout obéir à la volonté divine. La veille de la fête de saint Martin, il s'écriait comme le grand évêque de Tours : « Seigneur, si je suis encore utile à votre peuple, je ne refuse ni les travaux, ni les dangers, pourvu que votre volonté se fasse! » Ce fut dans ces sentiments qu'il expira, le 11 novembre de l'an 1551. S'il mourut sur la terre étrangère, du moins ses derniers soupirs furent recueillis par des cœurs animés pour lui, d'une piété filiale (1).

Le bonheur de prodiguer, avec ses frères, ses soins et ses veilles au vénérable primat d'Irlande fut une des plus douces consolations que la Providence ménagea au P. Viola, au milieu des inquiétudes que lui donnaient le mauvais vouloir du Parlement, les agitations tumultueuses qui le favorisaient au dehors, et les nouvelles hostilités survenues entre l'Espagne et la France. Mais rien n'était plus capable de soutenir son courage et d'exciter sa reconnaissance envers Dieu que l'esprit de foi, de charité, de

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. III, n° 61. — *Essai historique sur le P. Claude Le Jay*, p. 271.

zèle et d'application, dont tous ses confrères étaient animés. Sa communauté faisait sa joie et sa couronne; de jour en jour, des cœurs généreux, attirés par les contradictions qu'elle essuyait, venaient demander à les partager avec elle et à les mériter par la pratique des mêmes vertus

Tous ces nouveaux venus, comme autant de rejetons d'une tige pure et féconde, renouvelaient les récentes générations, déjà transplantées sous un autre ciel, et, comme elles, ils continuaient à fleurir en science et en sainteté.

S. Ignace ne tarda pas à en cueillir les fruits : à l'occasion des diverses difficultés que nous venons de rappeler, et surtout de la guerre qui venait d'éclater entre Henri II et Charles-Quint, il jugea à propos d'appeler à Rome les étudiants belges de l'Hôtel de Clermont, spécialement compromis par la déclaration de guerre faite à la France, au nom de l'Empereur, le 26 septembre 1551 (1), par Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Les ordres de S. Ignace parvinrent à l'Hôtel de Clermont, vers la fin de cette année 1551. Les rigueurs de l'hiver n'en suspendirent pas l'exécution : Éverard Mercurien, Adrien de Wite, Éleuthère Du Pont, François Scipion, César Aversanus et Léonard Masserus partirent aussitôt pour Lyon, d'où ils se dirigèrent sur Genève. Là, ils eurent à supporter, de la part des calvinistes, des insolences, dont ils furent dédommagés par des manifestations sympathiques des catholiques qu'ils rencontrèrent (2).

Le P. Olivier Manare, qui donne quelques détails sur cette partie de leur voyage, ne nous apprend pas de quel côté ils continuèrent leur route. Mais, comme ils étaient dans le voisinage de Martigny, l'ancien Octodurum, point de départ du passage du Grand-Saint-Bernard et de celui du Petit-Saint-Bernard, alors les deux routes les plus fréquentées et les moins dangereuses, nous supposons qu'ils suivirent l'une d'elles pour pénétrer dans la vallée d'Aoste, d'où ils continuèrent leur voyage jusqu'à Rome, qui en était le terme et le but.

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. XI, n° 47. — Oliver. Manaræus, *De Vitâ et moribus Everardi Mercuriani... commentarius.* (Bruxellis, 1882, in-8°, p. 6.)

(2) Oliv. Manar., *De Vitâ et moribus Everardi Mercuriani commentar.*, pag. 7-8.

Peu de temps après, le P. Olivier Manare et un autre de ses confrères, qu'on ne nomme pas, prirent la même route pour aller au même rendez-vous. Ils n'eurent pas à subir, comme les premiers, les intempéries de l'hiver, et si, comme eux, ils ne purent échapper aux insolences des hérétiques, ils en furent du moins délivrés par une céleste intervention, dont nous empruntons le récit au P. d'Oultreman, contemporain et ami familier du P. Manare : « Celui-ci, dit-il, s'achemina à Rome avec un autre compagnon, et passa par Genève, où luy arriva un cas bien estrange : car, comme ces Pères eussent esté conduits dans une taverne hérétique, en laquelle on rôtissoit de la viande pour leur souper, quoyque ce fust jour de jeusne, ils s'offensèrent de cela et le P. Olivier trouva bon de sortir de là et de chercher logis ailleurs. Ils sortent donc, et, bien qu'il fust noire nuict, ils s'en vont rodant par ceste ville huguenote, bien en peine de trouver un logis catholique, quand tout à coup un jeune garçon leur vient au devant, et leur dit : « Vous cherchez un logis, n'est-il « pas vray? Suivez-moy, s'il vous plaist; » et de ce pas les meine chez un homme de bien, qui ne recevoit pas d'hostes pour l'ordinaire, et qui presque seul, en toute la ville, estoit catholique en son âme, comme il descouvrit puis après aux Pères, qui avec lui tindrent ce cas pour miraculeux, et crurent que ce garçon fust un ange envoyé de Dieu pour les adresser (1). »

Cet événement rappela sans doute à nos pieux voyageurs ces paroles du Psalmiste : *Angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis*, et leur inspira une confiance qu'aucun accident fâcheux ne vint démentir dans le reste du voyage. Ils retrouvèrent à Rome ceux de leurs collègues de l'Hôtel de Clermont, qui les avaient précédés de quelques semaines. Heureux de recevoir de nouveau avec les uns et les autres, les secours que lui avait si souvent fournis la colonie de Paris, S. Ignace les retint quelque temps auprès de lui, à la place de Jean Pelletier, Guy Roillet et d'autres confrères, qui, sortis de la même école, avaient été chargés, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le premier, de gouverner le collège Romain, et les

(1) *Tableaux des personnages signalés de la Compagnie de Jésus*, etc. (Lyon 1627, pag. 339.)

autres, d'en occuper les chaires (1). Mais, à la reprise des études, dans l'automne de l'an 1552, ils les distribua dans les trois collèges nouvellement fondés dans le nord de l'Italie. Adrien de Wite, César Aversanus et François Scipion allèrent occuper, à Modène, les chaires offertes à la Compagnie par le cardinal Morone.

Olivier Manare fut chargé le premier d'occuper celle des belles-lettres au collège de Gubio ; et Éverard Mercurien, qui, dès son arrivée, avait provisoirement exercé la charge de ministre ou de vice-préposé à la maison professe de Rome, alla remplir celle de recteur au nouveau collège de Pérouse.

Quelque importantes que fussent ces charges elles n'étaient, pour ces deux religieux, que le début de la glorieuse carrière qu'ils devaient parcourir. En les recevant, pour la première fois à Rome, S. Ignace avait mesuré leurs qualités et leur mérite; il ne vécut pas assez pour applaudir à leurs succès; mais on peut dire qu'ils rendirent à la Compagnie tous les services qu'il s'en était promis. Ajoutons que longtemps avant de parvenir au suprême honneur de la gouverner, l'un, comme général, l'autre comme commissaire et vicaire général de l'Ordre, ils avaient largement récompensé la France de l'éducation religieuse qu'ils avaient reçue à l'Hôtel de Clermont : car le P. Manare avait présidé aux destinées de cette nouvelle province après la mort du P. Paschase Broet; et le P. Éverard Mercurien, en qualité de visiteur, avait affermi son organisation et ses établissements dans le royaume; comme on peut le voir dans l'histoire du P. Maldonat.

C'était ainsi que la Compagnie de Jésus, après avoir trouvé, dans sa petite colonie de l'Université de Paris, une féconde pépinière de directeurs et de maîtres pour des fondations étrangères, rendait à la France les secours que le saint Fondateur en avait reçus, lorsque des ressources locales, obtenues par leur concours, la dispensèrent de lui demander de nouveaux sacrifices.

D'ailleurs, S. Ignace nourrissait toujours la pensée et le désir de mettre son Ordre au service de la religion, dans un pays qui

(1) Orland., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. XI, n° 4.

en avait été comme le berceau, et de faire, de la colonie de Paris, le noyau d'une florissante province. Déjà, secondé par la protection du cardinal de Lorraine et par l'initiative de l'évêque de Clermont, il avait fait faire les premières démarches, moins pour entamer l'affaire que pour sonder le terrain. Cette tentative eut au moins l'avantage de bien établir les situations; de démasquer les passions auxquelles on aurait affaire, et les difficultés qu'il faudrait écarter ou surmonter. Une seconde démarche confirma ce résultat; de plus, elle nous rallia des amis encore incertains, et força des adversaires cachés à se ranger ouvertement parmi nos ennemis déclarés. On connaissait leurs forces, leurs intentions, leurs moyens et leur tactique; on comptait, pour les vaincre, sur la sainteté de la cause, sur de puissants appuis, sur la justice, le droit et la prière. On pouvait entrer en campagne. Mais ce n'était pas le P. Viola qui était destiné à la diriger.

Quoiqu'il eût fait sa profession solennelle dans la Compagnie de Jésus, et qu'il fût un de ses membres les plus en vue; quoiqu'une procuration très ample et très explicite lui donnât le pouvoir, presque illimité, de traiter et d'agir au nom du Supérieur général, il lui manquait cependant, aux yeux du Parlement, une qualité essentielle pour demander, en faveur de son Ordre, le droit de cité, celle de *citoyen français* ou de *français naturalisé*.

D'ailleurs les soucis et les chagrins que lui causaient les contradictions dont sa communauté était l'objet innocent, et l'injurieux accueil fait par le Parlement à sa première proposition avaient renouvelé d'anciennes infirmités qui, plusieurs fois, l'arrachèrent à ses fonctions. S. Ignace le releva alors de celles qu'il remplissait à Paris, pour les confier, en 1552, au P. Paschase Broet, un de ses neuf premiers compagnons, doyen des profès de l'Ordre, français d'origine, familiarisé avec les devoirs et les difficultés du ministère apostolique et du gouvernement de maisons religieuses.

C'est aussi avec lui que nous allons traverser les redoutables obstacles que la Compagnie de Jésus eut à surmonter pour conquérir le droit de cité en France et la liberté d'y former des établissements, où elle pût prendre part aux fonctions sacerdotales et à celles de l'enseignement.

TROISIÈME PARTIE

1552—1556

LIVRE PREMIER

1552—1556

SOMMAIRE

Le P. Broet chargé des affaires de son Ordre en France. — Ses qualités. — Difficultés que lui suscitent le Parlement. — Eustache du Bellay, évêque de Paris. — La Faculté de théologie. — Différend de l'évêque de Clermont avec Catherine de Médicis. — Missions de quelques religieux de la Compagnie en Auvergne. — Opposition du Parlement et d'Eustache du Bellay au P. Broet. — Le docteur Le Picart. — Jugement de la Faculté sur l'Institut de S. Ignace. — Modération du P. Broet et de S. Ignace. — La Faculté de théologie devant l'opinion. — Aveux des docteurs de Paris. — Mort du docteur Le Picart. — Dispositions bienveillantes de l'évêque de Clermont. — Établissement du collège de Billom. — De quelques-uns des professeurs. — Retour du P. Viola. — Accueil favorable que leur fait la ville de Billom.

Quand le P. Paschase Broet fut appelé au périlleux honneur de gouverner, en France, les affaires de son Ordre, il exerçait, de Ferrare, sa résidence ordinaire, la même autorité sur la *province d'Italie*. Au premier avis de S. Ignace, il remit sa charge au P. Laynez, son successeur, et partit aussitôt pour sa nouvelle destination.

Il parvint à Paris, le 25 du mois de juin de l'an 1552. Nous supposons que le P. Viola l'y attendait pour le mettre au courant de l'état de la communauté de la rue La Harpe, la seule que la Compagnie eût encore en France, de la formidable opposition dont le menaçaient à la fois le Parlement, de hauts dignitaires ecclésiastiques, des docteurs en théologie, tous imbus d'opinions

et de préventions non moins contraires à la doctrine de l'Église, qu'à l'esprit de charité.

Mis en face de tant de difficultés, le P. Paschase Broet eut besoin de toute sa tranquillité d'âme pour ne pas désespérer d'une situation si critique. Des historiens ont prétendu que, si sa qualité de Français lui donnait quelques avantages sur son prédécesseur, Italien de naissance, il lui en manquait d'autres sans lesquelles on ne pouvait néanmoins mener à bien une affaire hérissée de tant de difficultés.

A la vérité, le P. Paschase Broet, si habile dans la direction spirituelle des âmes, était moins propre au maniement des affaires temporelles; son caractère répugnait surtout à celles qui supposent la science de l'intrigue. Ame droite, loyale et candide, il croyait à peine qu'on pût parler contre sa pensée, et moins encore qu'on voulût recourir au mensonge pour tromper les autres. Du reste, toujours calme et patient, il ne reculait jamais devant les difficultés, de quelque côté qu'elles lui vinssent : il alliait constamment aux égards pour les personnes les raisons et les moyens qu'il leur opposait. Nous avouons que de tels caractères sont peu propres à emporter de haute lutte des affaires difficiles ; mais ils sont encore moins capables de compromettre une cause. Souvent, il y a plus d'habileté à se ménager l'avenir par des condescendances obligées, ou simplement opportunes, qu'à se fermer toutes les voies de la conciliation par une excessive âpreté à la réussite.

La négociation du P. Paschase Broet le mettait aux prises avec les prétentions invétérées du Parlement, avec les préjugés de corps et les opinions gallicanes de la Faculté de théologie de Paris, avec des traditions nationales, qui tendaient également au schisme; et toutes étaient soutenues par des partis assez puissants pour les faire prévaloir même contre les volontés royales. Ce n'était pas le temps de lutter, pour ainsi dire, corps à corps, avec de tels adversaires. Il importait avant tout d'entrer en discussion avec eux, de leur exposer clairement et sincèrement la nature, les motifs, les raisons de la demande qu'on leur faisait, de mettre la question dans son vrai jour, de l'exposer sous toutes ses faces, de réfuter avec autant de patience que de force, avec autant de lucidité que de bonne foi, les objections

qu'on y opposait, même celles qui étaient évidemment dictées par la passion, de ne pas irriter les débats par la vivacité de l'argumentation, de ménager les esprits par des égards, de ne pas les forcer, par des procédés agressifs, à se retrancher dans les implacables prétentions d'un amour propre froissé, mais assez puissant pour se venger des meilleures raisons par une obstination tyrannique.

Telle fut la conduite du P. Paschase Broet dans cette négociation. Si elle ne put assurer à sa cause un complet triomphe, elle maintint du moins de son côté la justice et la raison ; et, quand on fut obligé de la porter devant les tribunaux, on ne put lui reprocher ni de l'avoir compromise par des vivacités blessantes, ni d'avoir diminué les torts de ses adversaires. On pourra le voir dans le cours de cette laborieuse négociation, dont nous allons maintenant exposer les phases successives.

Les lettres patentes obtenues du roi Henri II, au mois de janvier $155\frac{0}{1}$, par la médiation du cardinal de Lorraine, n'avaient point amené le résultat que le noble prélat voulait assurer au P. Viola, représentant, en France, de la Compagnie de Jésus. Le Parlement, favorisé dans son mauvais vouloir par les préoccupations de la guerre, qui absorbaient le gouvernement tout entier, négligea cette affaire. Elle était à reprendre, lorsque le P. Broet, successeur du P. J.-B. Viola, arriva à Paris, le 25 juin de l'an 1552 ; mais alors, le roi était à la tête de son armée en Lorraine, où il s'emparaît tour à tour de Verdun, de Damvilliers, de Montmédy, d'Arlon et de Chimey ; tandis que le jeune duc François de Guise, frère du cardinal de Lorraine, s'apprêtait à conserver à son souverain la ville de Metz contre Charles-Quint, qui sacrifia vainement 25,000 hommes de ses meilleures troupes, à cette entreprise. Ces succès, la retraite de Charles-Quint, et les rigueurs de l'hiver permirent à Henri II de rentrer dans sa capitale. Ce fut alors que le P. Paschase reprit l'affaire, où l'avait laissée son prédécesseur. Il va nous apprendre lui-même ce qu'elle lui coûta de soins, de soucis, d'inquiétudes et de déboires. Il est difficile de se défendre d'un sentiment de compassion sympathique, en lisant la lettre dans laquelle il rendait compte à S. Ignace de ses premières démarches. Nous la traduisons littéralement de l'original italien :

« Mon bien Révérend l'ère, j'écris la présente à Votre Révérence, pour lui apprendre que Sa Majesté est restée à Paris, environ trois semaines, ainsi que le cardinal de Lorraine, que j'ai souvent visité et entretenu de notre collège et du privilège royal. Comme Messieurs du Parlement ont refusé de l'enregistrer, je lui ai parlé de la nécessité d'obtenir de Sa Majesté de nouvelles lettres patentes et un ordre plus pressant. Sa Seigneurie l'a demandé aussitôt au roi, qui s'est empressé de le lui accorder. De mon côté, je me suis hâté de présenter ce second commandement et notre privilège (ou nos Bulles) au Parlement.

« Quelques-uns de ces Messieurs, surtout les principaux, nous sont très opposés. Ils allèguent pour prétextes qu'il y a déjà trop de *religions*, et qu'il n'en faut pas créer d'autres, que c'est même aller contre les saints Canons que de fonder une nouvelle *religion*, de se faire exempter de la juridiction épiscopale, et de l'obligation de payer les dîmes.

« J'ai répondu par écrit à toutes leurs objections; mais je ne me flatte pas de les avoir convaincus, car ils ne cessent de repéter ce qu'ils ont toujours dit : qu'ils feront là-dessus des remontrances à Sa Majesté.

« Le jour de la fête de la Purification, je fis une visite à plusieurs des conseillers du Parlement, pour les intéresser à notre affaire, et les prier de la seconder. Quelques-uns me promirent de nous aider de tout leur pouvoir; mais la plupart me montrèrent des dispositions contraires; ce qui est fort grave. Un d'entre eux osa même me dire que c'était le démon qui avait suscité cette Compagnie de Jésus. Je répondis que, selon moi, c'était l'Esprit-Saint, et non le démon, parce que le démon ne cherche pas à faire toutes les bonnes œuvres que cette Compagnie opère dans différentes parties du monde, jusque dans les Indes.

« Un autre nous accusa d'être superstitieux, fiers, orgueilleux, ajoutant beaucoup d'autres injures avec l'emportement qui leur est ordinaire. Que pouvais-je dire à un homme si peu maître de lui-même; qui ne croyait et n'admettait rien de ce que je lui répondais? Je me résignai à la patience. Cette discussion dura plus d'une heure. Nous nous quittâmes cependant en bons

termes; et, en prenant congé de lui, je le priai de dire du moins en notre faveur ce que Notre-Seigneur lui inspirerait.

« Les choses étant en cet état, nous pourrions, humainement parlant, désespérer de l'accomplissement de nos désirs. Mais j'aime mieux espérer que Dieu, par sa grâce, comblera ceux de sa petite Compagnie, sinon dans le présent, du moins dans un avenir qui est dans les desseins de sa divine Providence. Je sens même croître en moi cette confiance en proportion des innombrables contradictions que j'essuie. C'est pourquoi, nous continuerons, avec le secours divin, à négocier cette affaire par tous les moyens convenables que le Seigneur voudra bien nous inspirer et nous ménager.

« Hier, je me rendis encore chez M. le premier président pour l'entretenir de notre affaire et le prier, au nom de Dieu, d'en hâter la conclusion, me proposant, s'il venait à se prononcer contre nous, de recourir de nouveau à Sa Majesté, par la médiation du Révérendissime cardinal de Lorraine, qui doit rester encore huit ou dix jours à Paris. A la première proposition que je lui en fis, ce magistrat se mit à crier qu'il y a déjà trop de *religions*, que si nous voulions être religieux, nous n'avions qu'à entrer dans l'Ordre de Saint-François, dans celui des Chartreux, ou dans tout autre. Et, comme je lui représentais que notre Institut diffère des autres, quant à la manière de vivre : « Quoi donc, « demanda-t-il en colère ! Est-ce que vous faites des miracles? « Pensez-vous être meilleurs que les autres? Oui, oui, reprit-il, « j'expédierai votre affaire, et bientôt. » A son ton, je compris que ce serait pour la rejeter (1). »

(1) Anciennes Archiv. du Jésus, à Rome. Citée par le P. Boero dans la *Vie du serviteur de Dieu, etc.*, lib. II, cap. I.

Cette lettre est datée du 7 février 1553. Mais nous devons faire observer que le P. Broet, dans ses lettres à S. Ignace, supputait les années à la manière des Italiens, qui les comptaient dès lors comme nous faisons aujourd'hui. En France au contraire, l'année civile, qu'on suivit jusqu'en 1564 dans les actes publics, commençait à Pâques. De manière que la date du 7 février 1553, dont se sert ici le P. Broet correspondait au 7 février 1552, puisque cette année, commencée le 17 avril, jour de la fête de Pâques, ne finissait que le 1er avril, veille de la fête de Pâques, premier jour de l'an 1553 C'est une remarque qu'il faut faire pour expliquer les apparentes contradictions qui pourraient se présenter entre nos pièces officielles et le récit du P. Broet. (Voir Ducange, *Glossarium*, etc. Edit. des PP. Bénédictins, tom. I, au mot *Annus*, p. 462-463.)

C'était, en effet, l'intention du président; mais comme il s'agissait d'éluder un ordre du roi, qui pouvait enfin se lasser de tant d'obstination, il recourut à des voies détournées pour satisfaire ses antipathies parlementaires, sans en assumer l'odieux. Il connaissait Eustache du Bellay, nommé depuis deux ans évêque de Paris à la place de Jean du Bellay, son parent, et cardinal du titre de Sainte-Cécile; il savait que ce prélat, esprit étroit et entier, circonscrit dans les prérogatives qu'il attachait à sa charge, était de plus, imbu des opinions semi-schismatiques des théologiens parisiens du Concile de Constance et de Bâle, et il ne doutait pas qu'un homme de ce caractère ne fût capable de soutenir les opinions de son école et les traditions de la pragmatique-sanction de Bourges, épousées par le Parlement, dans une affaire où il s'agissait non seulement de repousser une institution éminemment catholique, mais encore de mortifier le Saint-Siège, qui l'avait récemment établie dans l'Église. De cette manière, le Parlement parvenait à ses fins sans encourir la colère du roi; de plus, il mettait la nouvelle Société aux prises avec l'autorité ecclésiastique, et l'engageait dans une lutte qu'elle ne pouvait soutenir sans mettre de son côté les apparences d'une révolte.

Heureux d'un expédient qui le protégeait, croyait-il, contre les critiques du public, le Parlement, sur les *Conclusions de Messieurs les gens du Roy*, présentées le 18 janvier $155\frac{2}{3}$ par Me Pierre Séguier, avocat général, porta, le 8 février, un arrêt conçu en ces termes :

« Sur les Bulles de nostre Saint-Père le Pape et lettres patentes du Roy, pour ceux de la Compagnie de Jésus, après avoir ouy le procureur général du Roy, il est arresté, avant que passer outre, que lesdites Bulles et Lettres patentes seront communiquées tant à l'Evesque de Paris qu'à la Faculté de théologie de ceste ville, pour, parties ouyes, estre ordonné ce que de raison (1). »

Le P. Paschase Broet ne se dissimulait point que cet expédient n'avait pas été pris en sa faveur : il connaissait trop bien les

(1) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris*, tom. VI, pag. 570. — D'Argentré, *Collect judicior.*, tom. II, pag. 191.

opinions gallicanes de l'évêque et des docteurs les plus remuants de la Faculté de théologie; il espérait toutefois que, devant un tribunal ecclésiastique, sa cause trouverait des juges moins incompétents, et assez équitables pour ne pas réprouver une institution canoniquement érigée dans l'Église par la suprême autorité des Souverains-Pontifes. C'était dans cette confiance qu'il écrivait à S. Ignace :

« Hier, Messieurs du Parlement ont statué sur nos privilèges et renvoyé notre affaire à l'évêque de Paris et aux docteurs de la Faculté de théologie. Demain donc, s'il plaît à Dieu, nous aurons par écrit la sentence de ces magistrats, et nous nous présenterons, nos privilèges et le commandement du Roi en main, devant l'évêque de Paris et la Faculté de théologie. J'espère que, par la grâce de Dieu, nous obtiendrons tout ce que nous demandons. Nous devons néanmoins nous attendre à des difficultés, peut-être fort grandes; car on nous renvoie devant des juges qui ne nous sont point favorables, parce que, disent-ils, nous sommes exempts de la juridiction épiscopale. Quelque chose qui nous arrive, nous en informerons de suite Votre Révérence. Qu'elle veuille bien, en attendant, faire prier pour nous, afin que le Seigneur nous aide et nous soutienne dans l'affaire que nous traitons ici pour son honneur et sa gloire.

« De Paris, le 9 février 1553 (1). »

Le P. Broet se mit donc en rapports avec Eustache du Bellay et les principaux docteurs auxquels l'avait renvoyé la Cour de Parlement. Il y apporta, comme toujours, une patience angélique. Jamais peut-être elle ne lui fut plus nécessaire; nous doutons même que toute autre vertu que la sienne eût pu supporter, sans être déconcertée, le disgracieux accueil qu'il reçut et les incroyables raisons qu'on allégua pour rejeter ses avances et ses propositions. Il va nous l'apprendre lui-même :

« Dans ma dernière lettre, écrivait-il à S. Ignace, le 4 mars 1553,

(1) *Vita del... P. Paschasio Broet*, lib. II, cap. I.

j'informai Votre Révérence que, par la médiation du Révérendissime cardinal de Lorraine, nous avions obtenu de Sa Majesté des lettres de seconde jussion à Messieurs du Parlement, pour qu'ils reçussent nos Bulles et nos privilèges, ce que nous poursuivons déjà depuis deux ans. Quoique l'ordre du Roi fût très précis, ils refusèrent néanmoins d'optempérer à ces nouvelles lettres, sous prétexte qu'il y a déjà trop de religions ; qu'il est inutile d'en établir d'autres; que ce serait même contre les saints Canons, et que d'ailleurs nous serions exempts de la juridiction de l'ordinaire et de l'obligation de payer les dîmes.

« Quant aux dîmes, je répondis que nous payerions chaque année, celles qui sont fixées et réglées. Sur cela, le Parlement décida que nos Bulles, nos privilèges et les Lettres patentes du Roi seraient envoyées, sous un même pli, et communiquées à l'évêque de Paris et à la Faculté de théologie.

« La première fois que je vis, à ce propos, Mgr l'évêque de Paris, il m'accueillit par un brusque refus, me disant lui aussi qu'il y avait bien assez de religions sans la nôtre. Je répondis que le Pape l'avait approuvée dans l'Église, et que le Roi l'avait reçue dans son royaume. « Le Pape, reprit-il, peut faire cela dans « ses États, mais non en France. Le Roi ne peut pas non plus la « recevoir dans son royaume, attendu qu'il s'agit ici d'une affaire « spirituelle. Pour moi, je ne m'y prêterai jamais. »

« Je le trouvai un peu radouci dans un second entretien : il me dit cette fois qu'il verrait ce qu'il pourrait faire. Depuis lors, j'ai visité plusieurs personnages d'autorité, pour les prier de parler en notre faveur, particulièrement Monseigneur le Révérendissime évêque de Clermont.

« Nous attendons maintenant la détermination de l'évêque de Paris; dès que nous la connaîtrons, j'en informerai Votre Révérence.

« J'ai communiqué aussi, d'après l'ordre du Parlement, les lettres patentes du Roi aux docteurs de la Faculté. Plusieurs d'entre eux y voient de très grands obstacles et disent que c'est une affaire tout à fait neuve; qu'elle demande de sérieuses considérations et de mûres délibérations. Le docteur Le Picart et M. de Gouvea, au contraire, n'y trouvent aucune difficulté, et ils ont la charité de nous favoriser. Malheureusement, ils ne

sont que deux, et les autres sont plus de cinquante. Nous espérons cependant que Notre-Seigneur, pour l'amour et l'honneur duquel nous agissons, inspirera à tous une détermination qui tourne à sa gloire (1) »

Si tous avaient obéi à l'esprit qui animait le P. Paschase Broet, l'événement aurait justifié ses espérances; mais loin de recourir aux lumières divines, ses adversaires ne pensaient qu'à suivre et les antipathies de leur école pour *la cour de Rome* et les souvenirs des Conciles de Bâle et de Constance. C'était toujours aux unes et aux autres qu'ils en appelaient, toutes les fois que le P. Paschase Broet se présentait pour leur expliquer et leur recommander sa cause. Il le constatait de nouveau dans la lettre qu'il écrivait à S. Ignace le 9 du mois d'août 1553 :

« La Faculté, lui disait-il, n'a pris encore aucune détermination sur notre affaire, bien que j'aille souvent la lui recommander. Le doyen vient de me dire que nous n'obtiendrions rien de ce que nous demandons, parce que nos privilèges ne sont pas approuvés par l'Église, c'est-à-dire par un Concile, et que le Pape ne peut pas en accorder contre l'ordre hiérarchique, ni au préjudice des évêques et des curés. Je lui ai dit que nos privilèges ne nuisent ni aux évêques ni aux curés, puisque nous ne demandous rien pour l'administration des Sacrements; que nous ne leur causons aucun préjudice spirituel en les aidant à gouverner spirituellement leurs ouailles. Pour toute réponse à ces raisons et à bien d'autres, ils disent que je ne suis pas dans la question, et qu'il faut observer ce qui a été déterminé dans les saints Conciles.

« A toutes leurs observations, j'ai répliqué que le Parlement leur a soumis cette affaire pour avoir leur avis; qu'ils devaient, par conséquent, consulter l'Esprit-Saint et leur conscience, pour décider ce qui leur paraîtrait le mieux et le meilleur selon Dieu. Je n'aurais jamais cru que cette affaire dût essuyer tant de contradictions. Que Dieu soit loué de tout (2) ! »

(1) *Vita del P. Pascasio Broet*, lib. II, cap. II.
(2) Lettre autogr., *Anc. Archiv. du Jésus à Rome.*

Ces contradictions, quoiqu'elles durassent déjà depuis deux ans, n'étaient cependant que le présage de celles qui allaient bientôt les suivre. Le bon P. Paschase ne devait pas en voir la fin; mais il les soutint, tant qu'il vécut, avec une héroïque patience et ne désespéra jamais du succès de la cause qu'elles entravaient.

Ceux de nos amis qui, après l'avoir étudiée sans passion, la favorisaient comme une œuvre de Dieu, ne pouvaient assez s'étonner de l'opposition que lui faisaient des hommes dont elle devait attendre le concours. Mgr Guillaume Du Prat déplorait plus amèrement que tout autre des tracasseries qui paralysaient sa bienveillance à l'égard de la Compagnie.

On pourrait s'étonner qu'un prélat si puissant n'interposât pas son crédit dans une affaire où les religieux, ses protégés, étaient si gravement impliqués. Guillaume Du Prat, il est vrai, par sa naissance, ses dignités et ses titres, avait ses entrées à la Cour; il accompagnait le roi au Parlement, quand il y tenait un lit de justice; il avait assisté, en 1549, au couronnement de la reine Catherine de Médicis, et fait partie du cortège royal à l'entrée d'Henri II dans sa capitale; il jouissait encore d'autres distinctions qui pouvaient donner un grand poids à sa médiation.

Mais, outre qu'il n'avait aucun titre pour s'entremettre officiellement dans les causes soumises soit à la juridiction d'un autre évêque, soit aux délibérations du Parlement de Paris, il était lui-même impliqué dans une cause qui se traitait, parallèlement à celle du P. Pascbase Broet, et il avait affaire à une partie devant laquelle la justice ne garda pas toujours son indépendance. Guillaume Du Prat aurait peut-être renoncé à la revendication de se ses droits, s'il n'avait pas défendu ceux de son Église. Disons, en quelques mots, de quoi il s'agissait.

Robert, fils de Robert de La Tour, comte d'Auvergne, élevé sur le siège de Clermont en 1195, avait reçu le titre et les droits de comte de Clermont; ses successeurs se les étaient transmis de l'un à l'autre jusqu'à Guillaume Du Prat (1). Ce

(1) Jacques Branche, *La vie des saincts et sainctes d'Auvergne.* — Le Puy, 1652, (in-8°), pag. 741 et suiv.

prélat était bien décidé à les transmettre intacts à son successeur. Mais Catherine de Médicis, à peine couronnée reine de France, revendiqua cette seigneurie, sous prétexte que, en qualité d'héritière de Madeleine de La Tour, comtesse d'Auvergne, sa mère, elle avait droit au comté de Clermont, et que les évêques de cette ville, depuis Robert, n'avaient été que de simples dépositaires de cette seigneurie. Guillaume Du Prat avait en main des preuves du contraire, et il était si convaincu des droits de son Église, qu'il aurait cru la trahir, s'il les avait sacrifiés à des considérations politiques. La cause, portée au Parlement, y fut l'objet de longues délibérations et de vives discussions. Enfin, en 1553, le Parlement, par un arrêt contradictoire, adjugea provisoirement à Catherine de Médicis la jouissance du comté de Clermont (1).

Cette décision causa, au sein du chapitre de la Cathédrale et dans le diocèse de Clermont, un mécontentement si général et si prolongé, qu'on s'en émut au Louvre. Le bruit courut même, vers le mois d'octobre 1554, que la reine voulait restituer à l'évêque de Clermont, un titre qu'elle tenait moins de son droit que des complaisances de la justice parlementaire. Cette nouvelle réveilla, dans l'Église de Clermont, l'espoir de recouvrer un honneur que son évêque avait réclamé avec tant de fermeté; et les chanoines se hâtèrent d'écrire à Mgr Guillaume Du Prat, qui se trouvait alors à Paris, une lettre collective, où ils lui offraient, dans les termes suivants, leurs félicitations et leur concours :

« Monseigneur,

« Le bruit est icy que la Reyne veut remettre en vos mains la Seigneurie de cette ville; chose, Monseigneur, dont nous avons reçu autant de joie et de consolation que vous pouvez penser, qui sçavez et connoissez mieux que nul autre de quelle importance seroit le recouvrement d'un tel bien pour nostre

(1) Majour, *Réfutation des calomnies*, etc., p. 35-36. — Servin, *Plaidoyers*, liv. II, plaid. 48. — Bibl. de Clermont, *Extraits des mss. d'Audigier*, tom. III, pag. 103-104.

Église, pour vous, Monseigneur, comme chef, et pour tous les membres d'icelle; et pour ce, Monseigneur, nous estant assemblés en nostre Chapitre, avons advisé vous escrire la présente pour vous supplier très-humblement vouloir persévérer en vostre très-honorable et saincte volonté, jusques à l'effet inclusivement, en vous offrant, pour cet effet, tout le service et ayde que nostre puissance tant en général qu'en particulier peut porter, encore que nos affaires soient tels qu'ils nous ont beaucoup diminué nos forces. Mais, Monseigneur, moyennant vostre somme de deniers, et qu'avez bonne dévotion d'y entendre, voyant le cas qui s'offre de si grande conséquence pour l'honneur, autorité et repos de l'Église (de Clermont), nous nous voulons desdier et tout nostre petit pouvoir à l'ayde de l'exécution d'iceluy, à laquelle nous vous supplions de rechef vouloir entendre et vous employer comme celuy qui en aura le principal honneur et bien.

« Monseigneur, nous nous recommandons bien humblement à vostre bonne grâce et souvenance, suppliant le Créateur pour vostre bonheur, prospérité et félicité en cet endroit et tous autres.

« De Clermont, ce dernier jour d'octobre 1554 (1). »

Mais le bruit qui réveillait de si douces espérances était sans fondement, ou bien Catherine de Médicis était revenue sur la détermination passagère, qui aurait pu y donner lieu, puisque la cause fut reprise au Parlement et terminée, en 1557, par un arrêt définitif, qui déclara cette princesse *vraie et légitime dame et comtesse de Clermont,* malgré la possession paisible et plus de trois fois séculaire alléguée par Mgr Guillaume Du Prat (2).

Cette grave affaire put bien affaiblir le crédit de ce prélat à la cour, mais elle ne put ni détourner son attention de ses projets de fondation, ni diminuer l'intérêt paternel qu'il portait aux jeunes confrères du P. Broet, réunis dans son hôtel de la rue La Harpe. Pendant les fréquents voyages et les séjours plus ou moins

(1) Majour, *Réfutat. des impostures de l'abbé Faydit contre M. Guil. du Prat*, pag. 33-34.

(2) *Idem. Ibid.*, p. 35-36.

prolongés que son démêlé avec Catherine de Médicis, les droits et les intérêts de son Église l'obligeaient de faire à Paris, il allait souvent se soulager de ses peines au milieu de ces jeunes religieux, et jouir du spectacle de leur piété et des charmes de leurs conversations. Il les quittait toujours avec un nouveau désir de vaincre les résistances qui maintenaient un caractère provisoire au séjour qu'il leur procurait. Enfin, lassé d'attendre une occasion que le Parlement éloignait de jour en jour, il résolut de se passer des formalités légales, sauf à les suppléer plus tard; et, à son retour d'un de ses voyages à Paris, il fit connaître sa résolution à S. Ignace, dans une lettre conçue en ces termes :

« Il ne tient pas à moi — veuillez bien le croire — que mon hôtel de la rue La Harpe, déjà destiné à votre Compagnie, ne lui appartienne en propre; il me fallait attendre, pour faire la donation, que le Parlement eût accepté vos Bulles. Mais, parce qu'il diffère indéfiniment, et que nous ne savons encore quelle détermination il prendra, j'ai résolu de vous mettre en possession de mon hôtel, à mon premier voyage à Paris (1). »

Le pieux prélat ne borna pas à cet acte de générosité les témoignages de l'affectueuse bienveillance qu'il portait aux disciples de S. Ignace. Comme s'il eût voulu tourner à son profit le mauvais vouloir d'Eustache Du Bellay à leur égard, il résolut d'exécuter alors le projet qu'il avait déjà communiqué au saint Fondateur, après l'avoir formé dans ses rapports avec le P. Claude Le Jay. Il en écrivit donc à S. Ignace et le lui rappela dans la même lettre :

« Il y a déjà bien longtemps, mon Révérend Père, que je vous ai exposé, dans une de mes lettres, combien je désirais et combien je m'efforçais de rétablir et de relever dans une ville de mon diocèse, appelée Billom, son ancienne Université. Elle est tellement déchue, qu'elle conserve à peine quelques traces de

(1) Lettre à S. Ignace, datée de Clermont le 23 septembre 1553. *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, page 494.

son existence. Jusqu'à présent, mes efforts ont été vains; je le regrette vivement, mais je conserve l'espoir que Dieu, dans son immense bonté, ne permettra pas qu'ils soient perdus, s'ils doivent tourner à la gloire de son nom et au salut de mon peuple, et qu'il daignera vous inspirer la volonté de nous accorder le concours de la piété et de la science de quelques-uns de vos frères. Les malheurs des temps et les troubles de la guerre ne vous ont pas permis, jusqu'à présent, je le sais, de nous faire cette faveur; mais, grâce à la miséricorde divine, le ralentissement des hostilités a ramené, dans la République chrétienne, un peu de tranquillité, et j'en profite pour prier Votre Paternité de m'envoyer trois ou quatre membres de votre Société, formés par elle aux lettres et à la vertu. Je les recevrai comme des amis et des frères, avec toute l'affection et la tendresse d'un père; j'aurai soin que rien ne leur manque de ce qui est nécessaire à un honnête entretien et aux saintes pratiques de la profession religieuse.

« Depuis quelque temps, j'ai acheté, à Billom, des bâtiments que je mettrai de suite et très volontiers à la disposition de votre Société. Tout ce que vos frères jugeront à propos d'y faire faire, je l'exécuterai à la gloire de Dieu et à l'avantage de votre Société...

« En attendant, je prie Dieu très-bon et très-grand de vous conserver sains et saufs, vous et les vôtres, pour l'édification de son Église, et je me recommande vivement et instamment aux prières de tous.

« De notre château de Beauregard, non loin de notre ville épiscopale de Clermont, ce 29 septembre 1553 (1). »

Averti par cette lettre de la prochaine exécution des projets bienveillants de l'évêque de Clermont, S. Ignace cessa de recourir à la communauté de la rue La Harpe, pour des fondations étrangères. Au reste, les secours qu'il en avait si souvent reçus le dispensaient de lui en demander encore; ils lui permettaient même de les lui rendre, et de lui renvoyer des

(1) *Act. Sanctor.*, 31 julii, *De Vita S. Ignatii*, n° 448.

hommes qui, sortis de son sein pleins de talent, de vertu, d'ardeur et de dévouement, s'étaient, depuis lors, enrichis des fruits de leurs travaux et de leur expérience. Ainsi, dès l'an 1553, il rappela en Italie, dans l'intention de le rendre à la colonie de Paris, le P. Pierre Canal, qui en était parti, huit ans auparavant, pour aller d'abord participer à la fondation du collège de Valence, en Espagne, et inaugurer, l'année suivante, sous les regards satisfaits de S. François de Borgia, l'enseignement du collège ou de l'Université de Gandie. Il avait rempli ces diverses missions avec un succès que l'histoire a constaté (1), quand S. Ignace, après l'avoir rappelé en Italie, l'accorda aux vœux de Mgr Guillaume Du Prat.

Le P. Jean de La Goutte avait reçu la même destination; mais un affreux accident l'empêcha de s'y rendre. Ce religieux, digne émule en vertu et en talent du P. Pierre Canal, avait été admis dans la petite colonie du collège des Lombards en même temps que lui; comme lui aussi, il avait été appelé à Rome, et de là envoyé, par S. Ignace, au collège de Valence, en Espagne (2). Deux ans après, il remplaça le P. Onfroy, dans la chaire de philosophie au collège de Gandie (3). Il l'occupait depuis quelques années, lorsque, en 1554, S. Ignace le rappela à Rome, pour l'associer aux Pères destinés aux fondations de Mgr Guillaume Du Prat. S'étant embarqué à Valence, il arriva heureusement en vue des côtes de la Sicile. Mais là, son embarcation tomba au pouvoir de corsaires Turcs, qui le transportèrent dans l'île de Gerby ou Zerby, dans les eaux de Tunis. A cette nouvelle, S. Ignace ordonna à ses religieux des collèges de Palerme et de Messine, de faire les plus actives démarches et les plus grands sacrifices pour délivrer le captif. Il fut admirablement obéi; mais rien ne put satisfaire l'avidité des corsaires, non moins barbare que leur haine contre la religion chrétienne. Ils refusaient toujours de se contenter de la rançon, dont on était d'abord convenu, et en exigeaient une plus forte, qui ne l'était plus assez, quand on la leur présentait. Ils prolon-

(1) Cienfuegos, *Vida del grande S. Francisco de Borja*, lib. III, cap. VI, §. 1.
(2) Orlandin., p. 1, l. IV, nos 120-126.
(3) *Idem*, p. 1, l. XIV, no 18.

geaient ainsi indéfiniment les négociations, tandis que la vie du malheureux captif se consumait dans de mauvais traitements et des privations cruelles; enfin, ses forces cédèrent à tant de souffrances, et une mort prématurée, en le délivrant de l'esclavage des corsaires tunisiens, le rendit à la liberté des enfants de Dieu (1).

Pierre Canal, qui devait faire avec lui le voyage de France, se rendit, en 1554, de Rome à Paris, pour y attendre, dans la communauté de la rue La Harpe, le jour où il serait appliqué à l'exécution des projets de l'évêque de Clermont.

A cette époque, le P. Paschase Broet, sans cesser de poursuivre l'enregistrement des Bulles pontificales et des Lettres patentes du roi, en faveur de la Compagnie, dirigeait ses jeunes confrères dans les exercices apostoliques, auxquels ils consacraient les loisirs que leur laissaient les études. Les uns, selon l'usage établi, dès le commencement, par le P. d'Éguia, donnaient leurs soins à quelques étudiants qui voulaient se livrer aux pratiques d'une retraite, soit pour consulter le Seigneur sur leur vocation, soit pour régler leur vie sur les maximes de l'Évangile. Les autres continuaient, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, les leçons de catéchisme et les instructions chrétiennes qu'ils avaient coutume d'y faire dans le courant de l'année. Plusieurs, parmi les plus avancés en âge et dans les études, étaient appliqués au ministère de la parole; mais comme ils n'étaient pas autorisés à le remplir dans le diocèse de Paris, ils allaient exercer leur zèle dans le diocèse de Soissons, à la grande satisfaction de Mathieu de Longuejoue, évêque de cette ville.

Les PP. Éverard Mercurien, Éleuthère Du Pont et Olivier Manare, que S. Ignace avait appelés à Rome, avaient été dignement remplacés, à l'Hôtel de Clermont, par d'autres étudiants venus aussi de Belgique à l'Université de Paris. Parmi eux, se trouvait Robert Claysson, qui fut suivi de près par Jérôme Le Bas.

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. XIV, n° 18. — Bartoli, *Vita d S. Ignazio*, lib. III, n° 42, ou chap. VIII. — Aguilera, *Prov. Siculæ, S. J., ortu et progresus ad ann. 1554*, tom. I, p. 109.

Le premier se distinguait déjà par l'éclat et le succès de ses prédications. Quoiqu'il eût à peine atteint sa vingt-quatrième année, il joignait la maturité de l'âge à la vertu d'un apôtre, et une éloquence naturelle égale à l'ardeur et à l'énergie de son zèle. Aussi recueillait-il en abondance, dans le diocèse de Soissons, des fruits de salut qui consolaient le P. Paschase du regret de ne pouvoir faire, dans le diocèse de Paris, une semblable moisson.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Clermont fit un nouveau voyage à Paris. Là, il apprit à la fois les prédications de Robert Claysson dans les diocèses voisins, les résultats de son ministère et les raisons pour lesquelles il ne l'exerçait pas dans le diocèse de Paris.

Ces raisons n'étaient autres que les antipathies de Mgr Eustache Du Bellay pour l'Institut, si profondément catholique, de S. Ignace, et les entraves incessantes que, de concert avec ses partisans de la Faculté de théologie de Paris, il mettait à la reconnaissance ou à l'enregistrement des Bulles pontificales et des lettres patentes du roi.

Témoin de l'obstination avec laquelle l'évêque de Paris persévérait dans une opposition si peu méritée, Mgr Guillaume Du Prat comprit que longtemps encore, les chaires de ce diocèse seraient interdites au P. Paschase et à ses confrères. Mais, puisque d'autres diocèses profitaient, à leur avantage, du mauvais vouloir d'Eustache Du Bellay, il voulut, à son tour, réclamer, en faveur du sien, un concours auquel sa bienveillance lui donnait plus de droits qu'à tout autre. Il invita donc le P. Broet à se retirer avec les siens dans le diocèse de Clermont, où ils seraient reçus avec autant de respect que de reconnaissance.

La nécessité de compléter leurs études retenait forcément à Paris la plupart des jeunes religieux réunis à l'Hôtel de la rue La Harpe; et le P. Paschase, obligé de veiller sur eux et d'observer les occasions de poursuivre l'affaire de la reconnaissance légale de son Institut, ne pouvait s'absenter pour longtemps de la capitale. Cependant, pour accorder aux instances de Mgr Du Prat, la satisfaction qu'il pouvait lui donner, il mit d'abord à son service le P. Robert Claysson, et, peu de temps après, le P. Jérôme Le Bas : ils étaient tous les deux membres de la

communauté de la rue La Harpe, mais déjà très-avancés dans leurs études théologiques et exercés aux œuvres de zèle.

Jérôme Le Bas, compatriote de Robert Claysson, suivait les cours de l'Université de Paris, lorsque touché des exemples des disciples de S. Ignace, il voulut faire, en 1553, sous la direction du P. Paschase Broet, les exercices d'une retraite. Il en sortit avec le désir de partager la vie des hôtes de l'évêque de Clermont. Il en fut détourné, pendant quelques jours, par de faux amis, auxquels il avait communiqué son secret. Mais, mieux éclairé par la grâce divine, il rougit de cette hésitation, et se présenta résolument au P. Paschase, qui l'admit dans sa communauté. Il n'y était que depuis quinze mois, et déjà il était pour tous un modèle de dévouement, de mortification et de charité; le P. Broet l'accorda, dès lors, aux demandes de l'évêque de Clermont, avec un Frère, nommé Aurelle, probablement natif de ce diocèse. Mgr Du Prat confia à celui-ci le soin d'enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux pauvres de Clermont, et aux malades dans les hôpitaux, et chargea l'autre d'exercer le ministère apostolique parmi les populations de la banlieue (1).

Le P. Broet lui-même, profitant de l'interminable retard que rencontrait, à l'Évêché de Paris, l'examen de nos titres, exigé par le Parlement, fit une excursion en Auvergne, conformément aux vœux de Mgr Guillaume Du Prat. Il eut avec ce prélat de longs entretiens sur ses projets de fondations, sur les mesures et les démarches qu'ils exigeaient et dont il fut convenu entre eux. Il se mit ensuite à parcourir le diocèse en missionnaire, annonçant partout la parole de Dieu et se rendant compte, en même temps, des besoins spirituels de ces populations. C'était principalement à ce but que tendaient ses courses apostoliques. Il ne tarda pas à retourner à Paris, où l'appelaient ses fonctions et ses affaires. Il voulait faire la route à pied, comme en venant, selon la coutume des premiers compagnons de S. Ignace. Mgr Du Prat lui offrit un cheval pour lui épargner les fatigues d'un si long voyage, et il le pria instamment de l'accepter que le Père aurait cru manquer au

(1) *Histor. Primordior. Colleg. Billomens*, ms. anc. arch. du Jésus, à Rome.

convenances s'il avait persisté à le refuser. Mais arrivé à un couvent de religieux de S. François, non loin de Clermont, il les pria à son tour de le débarrasser de sa monture et de l'agréer pour leur service (1).

De retour à Paris, le P. Broet se hâta d'envoyer à Billom un homme capable de répondre aux besoins spirituels, qu'il avait lui-même constatés pendant son excursion en Auvergne. Son choix tomba sur le P. Pierre Canal, récemment arrivé de Rome, avec la gloire d'avoir justifié, aux collèges de Valence et de Gandie, la confiance de S. Ignace (2).

Nous verrons bientôt qu'il ne répondit pas avec moins de bonheur à celle du P. Paschase Broet, au collège de Billom, dont il fut une des plus fermes colonnes. En attendant, il se livra, avec les PP. Robert Claysson et Jérôme Le Bas, aux travaux du ministère sacerdotal (3).

Trois hommes, même de ce mérite, ne suffisaient pas encore aux grands desseins que l'évêque de Clermont avait fondés sur la Compagnie de Jésus; mais il vit bientôt que c'était plus qu'il n'en fallait pour préparer les voies à ceux qui recevraient la mission d'accomplir ses projets ultérieurs. Peu de mois après, il pouvait déjà se féliciter avec S. Ignace du bien inespéré que ses trois disciples opéraient dans son diocèse.

« Vous aurez sans doute appris, lui disait-il, par les lettres des vôtres, particulièrement par celles du P. Paschase, que j'ai amené en Auvergne maître Robert Claysson, membre de votre Société, aussi recommandable par ses connaissances que par l'intégrité de ses mœurs et par son esprit de piété évangélique. Je l'ai chargé d'interpréter l'Écriture sainte aux élèves de l'Université de Billom, et de faire des sermons dans les églises. Il m'est difficile d'exprimer avec quel enthousiasme il a été accueilli non seulement par les étudiants, mais encore par tous les habitants. C'est au point que maintenant toutes les villes de mon

(1) Alegambe, *Her. et vict. Charit.*, p. 16.

(2) *Hist. primordior. Colleg. Billom.* Anc. arch. du Jésus.

(3) *Vida del grande S. Francisco de Borja*, lib. III, cap. VI, § 1. — Orlandin., pag. 1, lib. VI, n° 60.

diocèse se disputent le bonheur de l'entendre, et que, chaque jour, elles redoublent d'instances auprès de moi, pour que j'exauce leurs vœux ; ce qui semblait me mettre dans la nécessité ou de subir la honte de négliger et d'abandonner une œuvre enfin commencée, après l'avoir si longtemps désirée, ou de manquer à la piété en repoussant absolument des désirs si saints et si légitimes. J'ai donc pris un juste-milieu qui m'a permis d'accorder une certaine satisfaction à des exigences également respectables ; pour entretenir de plus en plus les pieux désirs de mes diocésains, j'ai prié le P. Robert Claysson d'aller exercer son éloquence et son zèle dans quelques villes de mon diocèse. Il l'a fait avec un tel succès qu'on quittait tout pour l'entendre ; on recevait ses enseignements avec tant d'avidité, qu'on semblait toujours lui dire : *Nous voulons encore vous entendre parler de ces choses.* Pour répondre à l'empressement général, il aurait fallu consacrer aux uns le temps de l'Avent, aux autres celui du Carême ; au reste, le temps intermédiaire. Mais je ne pouvais pas permettre au P. Claysson d'abandonner l'œuvre commencée à Billom ; seulement, j'ai consenti à lui laisser faire quelques prédications pendant les vacances, auxquelles les excessives chaleurs de la canicule condamnent les écoles.

« Notre pays est très peuplé, et la population est très avide de la parole évangélique. Je ne crains donc pas de vous dire, bien cher frère en Jésus-Christ, que la moisson est ici très abondante, mais qu'il y a peu d'ouvriers ; que nous devons, par conséquent, prier le maître de la moisson d'y envoyer autant d'ouvriers qu'elle en demande. Je doute même qu'il y ait dans ce royaume une contrée où les membres de votre Société puissent exercer leur zèle avec plus de fruit, et faire une plus ample récolte spirituelle.

« Deux des vôtres, Jérôme Le Bas et Pierre Canal, sont venus se joindre à nous. Ils sont, l'un et l'autre, par leur zèle et par leur modestie admirables, dignes de toute notre considération. J'ai cru devoir envoyer maître Jérôme à Clermont, où il se dévoue aux malades de l'hôpital et aux pauvres avec tant de charité, qu'il a conquis le respect et l'affection de mes diocésains. Chaque jour, il console les pauvres malades par une instruction familière à laquelle assistent non seulement les pensionnaires

et les domestiques de l'hôpital, mais aussi une foule d'hommes et de femmes de la ville (1). »

Ces premiers succès enflammaient d'autant plus les désirs de Mgr Guillaume Du Prat qu'ils réalisaient déjà ses espérances. Il se mit donc à poursuivre avec une nouvelle ardeur la fondation de son collège de Billom, et l'accomplissement des projets qui s'y rattachaient. Mais cette affaire coïncidait avec une autre qui, tout en la favorisant, l'environnait de préoccupations et d'embarras propres à en retarder la conclusion. Nous devons donc, avant de continuer le récit de cette négociation, faire connaître les mauvaises difficultés qui détournaient en même temps l'attention et les soins de S. Ignace et du P. Paschase Broet.

Tandis que l'évêque de Clermont, plein de reconnaissance pour les services de quelques religieux de la Compagnie de Jésus, communiquait à S. Ignace les œuvres qu'il voulait leur confier, dès qu'ils seraient assez nombreux pour les exécuter, Eustache Du Bellay, évêque de Paris, cherchait, dans ses préventions gallicanes, dans des prérogatives imaginaires, dans les plus tristes souvenirs du grand schisme d'Occident, des raisons, plus ou moins sincères, de proscrire, au moins de son diocèse, une institution érigée par le Saint-Siège pour le bien commun de l'Église.

On se souvient que, le 8 février de l'an 1553, le Parlement, pressé par les instances du P. Paschase Broet et de ses protecteurs, l'avait invité à présenter son Institut avec les Bulles de Paul III et de Jules III à l'évêque de Paris et à la Faculté de théologie. Depuis lors, ce prélat s'était borné à reprocher au P. Broet et à tous ceux qui lui parlaient de cette affaire, et le fond et la forme des constitutions pontificales, et les règles qu'elles consacraient, et les privilèges qu'elles accordaient, et d'autres prétendus griefs dont les Souverains Pontifes se seraient rendus

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, Julii, pag. 506. M. Marquis, dans sa *Notice sur les hospices de la ville de Clermont-Ferrand*, page 32, affirme que : « Guillaume Du Prat avait ordonné que deux Jésuites seraient chargés de l'instruction des pauvres; mais que cette prescription est restée sans exécution. » Le témoignage de Mgr Guillaume Du Prat est une protestation contre l'inexactitude de cette assertion.

coupables. Mais il n'avait encore formulé aucun acte sur lequel les magistrats pussent asseoir les considérants d'un arrêt. Cependant, comme le P. Paschase continuait à poursuivre, auprès d'eux, l'enregistrement des Bulles pontificales et des Lettres patentes du roi; ils se décidèrent à les déférer officiellement, le 3 août 1554, à l'évêque de Paris et à la Faculté par un arrêt conçu en ces termes :

« Vu par la Cour, les Lettres patentes du Roy, du mois de janvier 1550 ($155\frac{0}{1}$), obtenues et impétrées par les prêtres et écoliers de la Société de Jésus-Christ, contenant homologation des Bulles à eux octroyées par nostre Saint-Père le Pape, le tout attaché ensemble sous le contrescel de la Chancellerie, avec autres lettres de déclaration dudit Seigneur, à ce qu'il soit passé outre à la lecture desdites lettres d'homologation, nonobstant les remontrances y mentionnées, et la requeste depuis présentée à icelle Cour par les impétrans; et sur ce, ouï le Procureur général du Roy, ladite Cour, avant que de passer outre, a ordonné et ordonne que tant lesdites Bulles que Lettres patentes dudit Seigneur seront communiquées à l'Évesque de Paris, pour, sur icelles, estre ouï et dire ce qu'il appartiendra, et aussi au Doyen et Faculté de thélogie de cette ville de Paris.

« Fait au Parlement, le troisième jour d'août 1554 (1). »

Mis en demeure de s'expliquer authentiquement, Eustache Du Bellay formula enfin son jugement sur les Bulles qui donnaient à la Compagnie de Jésus une existence canonique dans l'Église. Il les avait depuis dix-huit mois entre les mains. On devait donc s'attendre à un sérieux examen, à une profonde connaissance de la question. Sa sentence, au contraire, supposait une telle ignorance du sujet, qu'on ne peut la lire sans être saisi d'un profond sentiment de pitié. Elle portait, en substance :

« Que ces religieux affectaient mal à propos de prendre le nom de Société ou de Compagnie de Jésus, vu que ce titre ne convient, à proprement parler, qu'à l'Église universelle;

(1) D'Argentré, *Collect. judicior.* etc., tom. II, pag. 191.

« Que, selon le nouvel Institut, on doit y faire les trois vœux de religion, et notamment celui de pauvreté, en sorte même qu'on y vive d'aumônes, excepté dans les collèges, qui seront fondés pour les étudiants. Or, reprenait l'évêque, la charité des fidèles étant bien refroidie, ce nouvel Ordre de mendiants fera tort aux autres et à tant d'hôpitaux qui sont dans Paris. Quant à la restriction ou exception des collèges, on ne conçoit pas bien à quel titre elle est faite, puisque ces étudiants, pour lesquels on admettra des fondations, ne seront pas encore de la Compagnie, n'en ayant pas fait les vœux et pouvant être congédiés par leurs supérieurs.

« Le prélat, continuant ses griefs, disait que les Jésuites, malgré leur vœu de pauvreté, prétendaient bien pouvoir être élevés aux dignités ecclésiastiques, quoique d'ailleurs ils se portassent pour ne vouloir pas les accepter sans le consentement de leur Général; qu'au cas qu'ils devinssent évêques, ils voulaient être gouvernés et corrigés par la Société, et apparemment aussi lorsqu'ils viendraient à posséder des bénéfices-cures; ce qui est contraire à toutes les dispositions ecclésiastiques, selon lesquelles un curé doit être puni par son évêque;

« Que ces nouveaux religieux entreprenaient sur la juridiction des curés dans la prédication de la parole de Dieu et dans l'administration des sacrements;

« Qu'ils attentaient aussi sur celle des évêques en se mêlant d'excommunier, de dispenser les enfants illégitimes, de consacrer des églises, de bénir des vases et des ornements d'autel;

« Qu'ils osaient s'arroger les droits du Pape même, en donnant des dispenses de l'irrégularité, et que, nonobstant les vœux qu'ils faisaient d'aller en mission chez les infidèles et les hérétiques, si le Souverain-Pontife les y envoyait, ils ne laissaient pas de croire qu'il était permis à leur Supérieur de les rappeler quand il jugeroit à propos;

« Que cette Compagnie d'ailleurs ne se tenait obligée à aucun office public, soit grand'messe, soit heures canoniales dites en commun, étant exempte par là des pratiques mêmes dont les laïques ne se dispensent pas, puisqu'ils assistent, les jours de fêtes, à la grand'messe et aux vêpres;

« Qu'elle prétendait avoir permission de nommer des professeurs de théologie, ce qui contredit le privilège des Universités;

« Enfin, que toutes nouveautés étant dangereuses, il ne fallait point recevoir en France cet Ordre si récent, mais l'envoyer au pays des infidèles, ou dans leur voisinage, afin qu'il pût vaquer à la conversion de ces peuples, pour lesquels il témoignait tant de zèle (1). »

Tels furent les reproches de l'évêque de Paris. « Nous ne craindrions pas, dit le P. Berthier, à qui nous empruntons ce résumé, de nous rendre coupables de partialité en faisant remarquer les *oppositions* de son Mémoire avec les Constitutions dressées par S. Ignace et confirmées par les Souverains-Pontifes. On lit surtout avec étonnement ce qu'il dit des vœux de cette Compagnie, soit par rapport aux profès, soit par rapport aux étudiants; de ses prétentions aux dignités ecclésiastiques et aux bénéfices-cures; de ses entreprises sur les droits des curés, des évêques et du Pape même; des droits qu'elle s'attribuerait d'excommunier, de dispenser du défaut de la naissance, de consacrer les églises, de relever de l'irrégularité; des contradictions où elle tomberait elle-même par l'exécution du vœu qui la lie au Pape, si elle osoit rappeler des missions ceux que le Pape y auroit envoyés, etc. (2). »

C'est à ces observations que le P. Berthier borne la critique du Mémoire envoyé au Parlement par Eustache Du Bellay. On ne pouvait la faire avec une plus indulgente modération. Elle est cependant fort grave, puisqu'elle suppose tous les vices que

(1) D'Argentré, évêque de Tulle, *Collect. judicior.*, tom. II, p. 192. — Du Boulay, *Histor. Universit.* Paris, tom. VI, p. 570 et seq.

Le savant et vertueux d'Argentré, après avoir reproduit intégralement les causes d'opposition d'Eustache Du Bellay, les fait suivre de cette observation, qui en condamne énergiquement l'esprit :

Quando animositatem qua tenentur vicerint, tunc veritatem poterunt tenere qua vincantur.

« Quand ils auront surmonté l'animosité dont ils sont possédés, alors ils pourront faire à la vérité hommage de sa victoire sur eux. »

(2) Berthier, *Hist. de l'Egl. gallic.*, tom. XVIII, liv. LIV, pag. 589 et suiv.

l'historien, par respect pour le caractère épiscopal, a évité de qualifier.

Il ne restera pas moins constaté par l'histoire, que les *oppositions* entre les assertions du prélat et les Constitutions de S. Ignace consacrées par les Bulles pontificales, constituent autant d'accusations fausses et calomnieuses, pleines de mépris pour l'esprit de foi, de zèle et de piété qui inspira l'œuvre de S. Ignace, non moins injurieuses à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ qu'à la justice et à la vérité. Au fond, il n'y a que cela dans le Mémoire d'Eustache Du Bellay, à moins qu'on ne veuille remarquer encore le persiflage de mauvais goût qui le termine et finit par donner à cet acte le caractère du pamphlet.

La Faculté de théologie avait donc mieux à faire qu'à modeler son avis sur celui d'Eustache Du Bellay; elle n'eut cependant ni assez de sagesse, ni assez d'indépendance et de fermeté pour porter un jugement plus juste et l'exprimer avec plus de dignité. Avec sa censure elle traça alors une des plus tristes pages de son histoire. Avant de la rappeler, nous nous faisons un devoir de dégager, de la honte commune, quelques noms qu'elle n'atteignit jamais. Malheureusement, nous ne connaissons pas tous les docteurs qui surent s'en préserver; mais nous pouvons citer, parmi ceux qui maintinrent, par leur attitude, l'honneur de leur corps, les docteurs Gouvea, Dumont et François Le Picart. Le premier, un des personnages les plus illustres de l'Université, avait voué à S. Ignace une estime et une affection qu'il étendit ensuite à toute la Société; il se servit de la considération dont il jouissait auprès de Jean III, son souverain, pour lui recommander et les hommes et les intérêts de l'Ordre tout entier.

Quoique moins connu, le second a laissé un nom respecté, une mémoire environnée de l'auréole de la vertu : toujours il se montra l'ami, non seulement des premiers Pères, mais encore de la Communauté transférée, en dernier lieu, dans l'Hôtel de Clermont. Le P. Pachase Broet le mentionne plusieurs fois en cette qualité dans ses lettres; déjà S. François-Xavier et le B. Pierre Le Fèvre avaient associé son souvenir, dans leur estime et leur reconnaissance, à celui des docteurs Cornet et

François Le Picart. Mais celui-ci montra, pour les uns et les autres, un tel dévouement, qu'il ne craignait pas de partager leurs épreuves. Nous devons donc nous arrêter un peu plus longtemps sur son nom et rappeler les titres qui le recommandent à l'estime publique et particulièrement à la gratitude de la Compagnie de Jésus (1).

François Le Picart, d'une noble et opulente famille, naquit à Paris, le 16 avril de l'an 1504. Son père cultivait les belles-lettres avec un succès qui lui mérita les éloges et l'amitié de Guillaume Budée. Il inspira le même goût à ses deux fils, François et Christophe : après les avoir dirigés lui-même dans l'étude de la grammaire et de la littérature grecque et latine, il les envoya au collège de Navarre, où ils firent le cours de philosophie sous Jean de Ravisy Tixier, plus connu sous le nom de Ravisius Textor, un des plus célèbres humanistes et érudits de son temps (2).

François, que son inclination, ou plutôt la grâce divine appelait à l'état ecclésiastique donna principalement ses soins aux études théologiques. Honoré du degré de licencié, et, bientôt après, du caractère sacerdotal, il fut chargé d'expliquer le Maître des sentences, avant même d'avoir le degré de maître-ès-arts, qu'il obtint le 29 février 1534. Dès lors, il mêla à ses fonctions scolaires celles du ministère sacerdotal, et il l'exerça, le reste de sa vie, avec tant de zèle et de talent, qu'il fut regardé, de son temps, comme un des plus saints et des plus éloquents prédicateurs de la France. Il fit à l'hérésie luthérienne une guerre implacable; mais Noël Béda, dont il secondait les efforts dans cette campagne, l'entraîna un moment dans la disgrâce que lui attira l'intempérance de son langage. Pour combattre Gérard Roussel, Béda s'emporta avec une violence inconvenante

(1) De Launoy, dans son *Histoire latine du collège de Navarre*, chap. XXXVIII^e^, et le P. Hilarion de Coste, dans son *Histoire catholique*, nous ont laissé d'excellentes et abondantes notices sur le docteur François Le Picart. Nous y puiserons les renseignements qui conviennent à notre sujet, et confirment ou complètent ceux que nous fournissent nos Mémoires.

(2) Parmi les pièces liminaires qui précèdent la table alphabétique de l'*Officina*, de Textor (in-folio), se trouve une lettre de Christophe Le Picart au savant auteur, à qui il exprime sa reconnaissance et son estime.

contre Marguerite de Valois, sœur de François Ier, protectrice de ce sectaire et d'autres partisans des nouvelles opinions. Ceux-ci le dénoncèrent au roi et profitèrent de cette occasion pour envelopper dans la même accusation et dans le même châtiment François Le Picart, dont ils redoutaient plus encore le zèle et l'ascendant. Ce docteur fut, en effet, condamné à l'exil, comme Noël Béda. Mais, reconnu ensuite innocent, il fut rappelé avec honnenr et rendu au ministère de la prédication. Il continua à l'exercer dans plusieurs grandes villes de France, surtout à Paris, où les tentatives de l'hérésie et les besoins de la jeunesse des écoles réclamaient tous les efforts de son zèle. Il le mettait toujours au service de l'Église et de la vérité : tantôt il l'exerçait dans des entreprises ou des œuvres personnelles ; tantôt il s'associait à celles des autres et les secondait de tout son pouvoir, sans autre considération que celle de la gloire de Dieu.

Ce fut cet amour désintéressé de l'orthodoxie, cette pureté de zèle, qui lui inspira d'abord tant d'estime pour S. Ignace et ses premiers compagnons, et puis une affection si constante pour ses jeunes disciples, logés au collège des Lombards ou dans l'Hôtel de Clermont. Quoique la délicatesse de sa santé ne lui permît pas de se ranger parmi les coopérateurs d'Ignace, il devina dans leur réunion l'origine d'une nouvelle milice, spécialement destinée à combattre le fléau, de plus en plus menaçant, du protestantisme. Il les suivait avec une sympathie instinctive dans leurs études, dans leurs rapports avec les étudiants et dans les exercices de leur zèle. On croit que ce fut lui qui, témoin de l'heureux ascendant du P. Le Fèvre sur la jeunesse de l'Université, lui fit un cas de conscience de renoncer à un ministère si fructueux pour une entreprise généreuse, il est vrai, mais incertaine et indéterminée. Il ne les accompagna pas moins de son admiration, lorsqu'ils partirent pour le rendez-vous que le P. Ignace leur avait donné à Venise.

De leur côté, ils conservèrent toujours le souvenir d'un homme qui, ne pouvant être leur frère, voulut rester leur ami dévoué. S. François-Xavier, au milieu de ses travaux apostoliques dans les Indes, regrettait souvent de ne pas les partager avec lui ; et lorsque S. Ignace, devenu chef du nouvel Ordre, voulut

réunir à Paris quelques-uns des étudiants que Dieu y appelait, il les recommanda à la bienveillance de son ancien condisciple.

François Le Picart, fidèle à sa première amitié pour le serviteur de Dieu et ses compagnons, se déclara le protecteur de ses jeunes disciples et pourvut par d'abondantes aumônes à tous les besoins que leur créait leur pauvreté volontaire. Nous apprenons du P. Broet qu'il recourait aux lumières et à l'aide du pieux docteur dans les circonstances les plus difficiles, et qu'il trouvait toujours en lui de sages conseils et une coopération active. Touché de tant de bienveillance, S. Ignace le compta parmi les bienfaiteurs de son Ordre naissant; et toutes les fois qu'il adressait à ses frères une de ces circulaires destinées à leur faire connaître le bien que le Seigneur daignait opérer par la Compagnie, dans les contrées où elle travaillait, il la communiquait au docteur parisien, comme s'il eût été membre de sa famille religieuse (1).

François Le Picart méritait bien cette distinction et cette intimité. Peu content de se réjouir avec S. Ignace et ses enfants, des bénédictions que Notre-Seigneur répandait sur leurs travaux, il prenait part à leurs épreuves et les souffrait avec eux, quand il ne pouvait pas les leur épargner. On le vit bien dans celle que leur suscita la Faculté de théologie de Paris.

Déjà le P. Broet nous a appris que François Le Picart, Gouvea, Dumont et d'autres docteurs, exempts des préventions gallicanes de l'École de Paris, ne voyaient ni dans l'Institut de S. Ignace, ni dans les Bulles de Paul III et de Jules III, rien qui ne fût digne de l'approbation de la Faculté. Ils ne dissimulèrent pas leur avis devant leurs collègues; mais ceux-ci ne montrèrent pas la même droiture : « Parmi eux, dit Ribadeneyra, dans le vieux langage de son traducteur français, se trouvoit un théologien (Jean Benoît), des premiers de la Faculté, lequel nous estoit mal affectionné à l'occasion d'un sien nepveu qui, sans lui demander congé et outre son gré, estoit entré en nostre Compagnie, il n'y avoit pas longtemps. Celui-ci estoit encore aucunement suivi, mesme en cette aliénation qu'il avoit de nous, de plusieurs

(1) Lettre de S. Ignace à Bobadilla (vers le commencement de 1544). *Cartas*, tom. I, pag. 373.

autres docteurs théologiens, religieux de divers Ordres, lesquels ayant plus d'esgard à leur profict particulier qu'au bien public, s'opposoient de tout leur pouvoir à nos intentions. Il y en avoit bien quelques-uns qui ne faisoient ni pour ni contre nous ; mais le plus grand nombre estoient de ceux lesquels abreuvés de certains bruits populaires qui couroient de nous par la ville, sans nous avoir jamais parlé ni sceu bonnement ce que nous demandions, s'en formalisoient toutefois (1). »

D'ailleurs, le Parlement qui avait renvoyé à la Faculté de théologie l'examen de l'Institut de S. Ignace et des Bulles pontificales, avait des intelligences dans la place; il savait bien que la plupart des docteurs voyaient dans l'établissement d'un Institut si différent, sur plusieurs points, des Ordres connus jusqu'alors, l'éclatante affirmation d'une autorité qu'ils ne reconnaissaient pas au Saint-Siège, et qu'ils le condamneraient sous les prétextes déjà allégués par l'évêque de Paris.

Peut-être l'attente du Parlement fut-elle dépassée, quand on lui présenta le jugement des docteurs. Il porte, en effet, dans le ton et dans les termes, de tels caractères de servilisme qu'on ne peut y voir que l'envie de plaire aux magistrats de cette cour et à l'évêque de Paris : ce n'est pas une censure motivée; c'est une explosion de mauvaise humeur, à l'unisson d'Eustache du Bellay. Loin de voiler l'inanité du fond, la pédantesque solennité qu'elle affecte ne sert qu'à mettre en relief l'hypocrisie de la rédaction (2).

On peut diviser cette pièce en quatre parties. Dans la première, les rédacteurs font parade d'une profonde vénération pour les Papes Paul III et Jules III, auteurs des Bulles constitutives de l'Institut de S. Ignace, et protestent qu'ils ne veulent rien penser, rien dire, rien décider, rien affirmer qui soit ou contre la personne de ces Pontifes, ou contre l'autorité pontificale, ou contre l'obéissance qui lui est due.

Dans la seconde, après avoir parlé du long et consciencieux examen qu'ils en ont fait, ils attaquent avec une légèreté en

(1) *Vie du B. P. Ignace*, lib. IV, chap. x. (Arras, 1607, in-8°.)
(2) D'Argentré, *Collect. judicior.*, tom. II, pag. 192.

contradiction avec ce préambule, la teneur des constitutions par lesquelles ces deux pontifes ont érigé et confirmé canoniquement, dans l'Église, la Compagnie de Jésus, les dispositions qui s'y trouvent et celles qu'ils y supposent; ils prennent même la défense des Papes contre Paul III et Jules III.

Dans la troisième, digne conclusion de la précédente, ils déclarent que :

« Toutes ces choses et bien d'autres, mûrement examinées et considérées, cette Société leur paraît dangereuse en matière de foi, perturbatrice de la paix de l'Église, destructive de la profession monastique et plutôt établie pour détruire que pour édifier. »

Tel était le témoignage de la profonde vénération des docteurs signataires pour les Papes Paul III et Jules III, et de leur respect de plus en plus profond pour l'autorité pontificale.

Le P. Berthier, qui rapporte la traduction française de cette pièce (1), n'en qualifie ni les précautions ni l'intention, ni le langage, ni les motifs, ni la conclusion. Comme lui, nous laissons à d'autres le soin et le courage de le faire; mais il nous sera bien permis, à ce propos, de déplorer les aberrations dans lesquelles l'obstination du parti-pris, des préjugés d'éducation et d'école, des rivalités de corps, des intérêts personnels, l'envie, la jalousie, l'amour-propre, sous toutes leurs formes et leurs nuances, peuvent entraîner même des esprits, d'ailleurs estimables, qui s'y abandonnent.

Hâtons-nous d'ajouter que tous les membres de la Faculté ne subirent pas cet aveugle entraînement; il y en eut même plusieurs qui, de concert avec les docteurs Dumont et François Le Picart, ne craignirent pas de prendre en mains la cause des innocents, et leur donnèrent des marques d'une amitié d'autant plus vive qu'ils étaient plus faibles. Au grand danger de partager les mêmes traitements, ils les soutenaient en face d'un public égaré, et devant les diverses juridictions ecclésiastiques, civiles,

(1) *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tom. XVIII, liv. LIV, pag. 592 et suiv.

judiciaires et scolaires. Ils ne craignirent même pas de reprocher à la Faculté cet acte d'iniquité (1).

Mais les esprits étaient dans un de ces moments d'effervescence où ils n'écoutent ni la justice ni la raison. Eustache Du Bellay lui-même, qui aurait dû la modérer, sembla vouloir l'entretenir et l'aggraver par des excès de pouvoir. Il dépassa tellement les limites du sien que le P. Paschase Broet ne crut pas devoir pousser la discrétion jusqu'à reconnaître, par son silence, la légitimité de pareils actes.

« Je vous adresse la présente, écrivit-il à S. Ignace, pour vous informer des tribulations que Notre-Seigneur a permis à l'Évêque et aux docteurs de Paris de nous susciter. Dieu Notre-Seigneur pour lequel nous les souffrons, nous en délivrera quand il plaira à sa divine Majesté.

« Comme la censure de la Faculté attaque tous nos privilèges ou plutôt l'Institut de la Compagnie, qu'elle tend à proscrire du moins de Paris, nous ne l'avons pas présentée au Parlement, qui s'en serait prévalu pour porter contre nous un arrêt définitif. Les docteurs mécontents sont allés de nouveau à Saint-Germain-des-

(1) Sed prætermittenda non est doctoris Francisci Picardi et D. de Monte, viri nobilitate et virtute præstantes, vera constansque benevolentia. Hi uni sinceri et fideles amici in fædis illis turbinibus ac cæca nocte Societatis causam palam et ubique sustinere adversariorumque damnare facta, obluctari omni ope conatibus numquam dubitarunt. (Orlandin. lib. XV, n° 42.)

De Launoy rend le même témoignage à François Le Picart, en ces termes :

« ... Inde a partibus Ignatii Loyolæ semper stetit, et institutæ ab eo Societatis causam publice et ubique sustinuit, atque adversariorum facta damnavit. Id expresse tradit editus anno 1557, Parisiis libellus, quo publica omnium super excessum Picarti desideria repræsentantur. Quare Nicol. Orlandinus veram doctoris constantemque benevolentiam non immerito extollit et eum virum sincerum fidelemque amicum Societatis appellat. » (*Reg. Navar. Gymnasii, hist.* cap. XXXVIII.)

Pasquier, fidèle à son habitude de mentir, prétend que le docteur Le Picart eut part à la censure de la Faculté et prit fait et cause contre les Jésuites ; c'est pourquoi il avoue toutes les qualités et les vertus que lui reconnaissent les historiens. « Cet admirable prédicateur, dit-il, après la mort duquel, son corps étant exposé en sa maison, doyenné de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, le peuple de Paris, pour sa sainte vie, luy baysoit à l'envi les pieds... » (*Catéch. du Jés.*, liv. I, chap. VI,) Cela est vrai, mais ce qui ne l'est pas, c'est la haine de ce docteur pour la Compagnie. C'est à ce titre cependant que Pasquier le loue de ses vertus. C'est-à-dire que le témoignage de Pasquier n'est acceptable que lorsqu'on prend tout le rebours de ce qu'il dit.

Prés, et ont reproché au prieur de nous permettre encore d'entendre les confessions dans son église, et d'y faire faire de fréquentes et nombreuses communions, quoiqu'il sût, disaient-ils, que la Faculté avait publié une censure contre nous, et que nous étions rejetés par le Parlement et par l'évêque de Paris. Le prieur leur a répondu que jamais il n'interdirait son église à des hommes qui donnaient les exemples de religion et de piété dont il était depuis longtemps l'heureux témoin. Éconduits ainsi par une fermeté plus forte que leur volonté, ils se rendirent, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes, chez l'évêque de Paris, qui, (à leur instigation), nous ordonna, par son promoteur, de comparaître devant son official, le 27 du mois de mai. »

Ce jour-là, le P. Paschase Broet se présenta donc devant l'official, qui le condamna à entendre la pièce suivante, littéralement traduite du latin :

« Nous faisons savoir que, le jour de la date des présentes, le Promoteur des causes de Notre tribunal, en son nom, et dans l'intérêt du public et de la justice active, en vertu de l'acte de citation, émané de Nous et de Notre tribunal, avait fait et a fait assigner formellement à comparaître en personne devant Nous les soi-disant Supérieur et frères de la Société du nom de Jésus, jugés par Nous et par le dit Promoteur coupables en ce que, en vertu d'une prétendue Bulle non approuvée, ils convoquent, font et tiennent entre eux certains conventicules. Ce même jour, les accusés s'étant présentés à Nous et au susdit Promoteur, celui-ci, pour établir Notre juridiction et Notre jugement dans la cause présente, et justifier l'évocation juridique, a exhibé et montré les dites lettres de citation et le rapport de l'exécuteur d'icelles; lesquelles ayant été ainsi montrées et exhibées, en preuve de Notre juridiction, le susdit Promoteur a exposé que, quoique des ordonnances canoniques et royales aient défendu et défendent de tenir des conventicules, néanmoins lesdits accusés, en vertu d'une certaine prétendue Bulle non approuvée et même réprouvée en plusieurs points par la sacrée Faculté de théologie, ne cessent de ce faire; et il a

requis que les dites inhibitions et défenses soient renouvelées auxdits accusés sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*. Ce que Nous ayant entendu, et le sieur Paschase Broet, soi-disant Supérieur de ladite Société, interrogé par Nous sur la foi du serment, ayant reconnu que lui-même et les frères de ladite Société, logés dans la maison du seigneur évêque de Clermont, dans la rue La Harpe, se réunissent, à certains jours, au monastère de Saint-Germain-des-Prés, pour y entendre la messe et recevoir la communion, Nous official de Paris, avons défendu et défendons au même soi-disant Supérieur, et, en sa personne, aux prétendus frères de ladite Société, sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*, de tenir entre eux et de faire, sous quelque prétexte que ce soit, directement ou indirectement, de ces sortes de réunions, tant dans des lieux exempts que dans d'autres non exempts, et de s'appeler frères, en attendant et jusqu'à ce que la Bulle présentée par eux, ou même l'Ordre de la susdite Société aient été approuvés par Révérend Père en Dieu, le Seigneur Évêque de Paris, par la sacrée Faculté de théologie et par la Cour suprême du Parlement de Paris. Autrement, s'ils contreviennent aux susdites défenses et inhibitions, Nous permettons ores et déjà audit Promoteur, qui le requerra et quand il le requerra, de pouvoir recourir au secours du bras séculier à cette fin d'appréhender au corps lesdits soi-disant Supérieur et frères. Là-dessus, ledit Broet en ayant voulu appeler au Souverain-Pontife, Nous lui avons répondu qu'il en appelât par écrit, comme il convient.

« En foi de quoi, Nous avons jugé à propos d'apposer Notre sceau aux présentes lettres.

« Fait à Paris, l'an 1555, le lundi 27 mai (1). »

Si le P. Paschase Broet n'eut pas entendu, au tribunal même de l'Official de Paris, la lecture d'un acte si étrange dans le fond, si embrouillé, si défectueux dans la forme, il aurait pu croire à une mystification, ménagée pour nuire à la réputation de ses juges; mais la solennité dont ceux-ci avaient prétendu

(1) *Hist.* (ms) *du collège de Clermont*, chap. XI, publié depuis par le P. Carayon, dans le premier volume de ses *Documents sur la Comp. de Jésus*.

l'entourer, défiait la charité la plus miséricordieuse de ne pas en reconnaître l'authenticité. Le P. Broet exécuta donc le projet d'appel dont il avait averti le Promoteur :

« Aussitôt, reprend-il dans sa lettre à S. Ignace, j'ai appelé de cette sentence au Souverain-Pontife, qui s'est réservé la connaissance de nos Bulles. Dès lors, nous pouvions en bonne conscience continuer d'aller à Saint-Germain, pour y dire ou entendre la messe, communier, faire des instructions, administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; mais, sur le conseil du docteur Le Picart, dévoué à notre Compagnie, et de plusieurs autres de nos amis, Nous nous en abstiendrons jusqu'à ce que ce premier feu soit passé, parce que l'évêque, pour nous mortifier, serait capable de fulminer contre nous l'excommunication, quoique Nous ayons appelé à Rome de sa sentence (1). »

Nous ne voyons, dans nos Annales, aucune preuve que l'appel du P. Broet ait été poursuivi. S. Ignace jugea sans doute à propos de le comprendre dans les mesures de modération qu'il prit à l'égard de la Faculté de théologie. D'ailleurs, cet acte avait eu assez d'éclat pour donner à la protestation du Père Provincial une notoriété suffisante.

Toutefois, la charité de S. Ignace pour les adversaires de son Ordre ne dérogeait point à sa tendresse pour ses enfants : qu'ils fussent près ou loin, il ressentait leurs douleurs plus vivement que si elles lui eussent été personnelles. Dès qu'il en était averti, il n'avait rien de plus pressé que de les soulager : s'il ne pouvait le faire de vive voix, des lettres affectueuses allaient porter ses consolations paternelles aux affligés, et ceux-ci trouvaient toujours dans ces épanchements de son cœur, non seulement une compensation de leurs peines, mais aussi une douce récompense de leur patience.

Tels furent les sentiments qu'éprouvèrent ses disciples de Paris, lorsqu'ils reçurent de leur Père vénéré, la lettre où il leur

(1) *Vita del servo de Dio Paschasio Broet*, lib. II, cap. II.

exprimait avec une sainte émotion la part qu'il prenait à leurs épreuves, les félicitait de les essuyer pour Jésus-Christ, et de n'y avoir donné d'autres prétextes que les exemples d'une vie irréprochable et les pieuses pratiques par lesquelles ils exerçaient leur zèle dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Ils avaient si bien mérité ce témoignage, qu'ils acquirent un nouveau titre à l'estime et à l'affection de S. Ignace, par la généreuse réponse qu'ils lui firent : à l'expression de leur amour filial, ils ajoutèrent, en termes humbles, mais énergiques, la promesse de rester, avec la grâce de Dieu, toujours fidèles à ses avis et à ses intentions, et de ne jamais se laisser dégoûter du zèle du salut des âmes par les persécutions que pourrait leur attirer le ministère apostolique (1).

Ils donnèrent un premier gage de leur sincérité dans la constance qu'ils continuèrent à déployer au milieu des suites de cet orage. S. Ignace ne demandait pas mieux que de l'étouffer dans le silence; il s'efforça du moins, comme nous l'allons voir, d'affaiblir le préjudice qu'il pouvait causer à l'honneur des adversaires ligués contre ses disciples de l'Hôtel de Clermont.

La déclaration des docteurs parisiens avait déjà été envoyée à Rome par le P. Paschase Broet, quand on y reçut la lettre où il racontait les procédés de l'Official d'Eustache Du Bellay. Ces deux affaires, issues l'une de l'autre, furent confondues ensemble et soumises aux mêmes délibérations. Les conseillers de S. Ignace pensaient qu'on devait au moins opposer à la déclaration de la Faculté, une réfutation publique et venger l'Institut d'imputations également fausses et ridicules. C'était assurément de la bonne guerre; mais comme on n'aurait pu le faire sans montrer l'ignorance ou la mauvaise foi des auteurs de la pièce, sur l'autorité desquels s'appuyaient l'évêque de Paris et son Official, le saint Fondateur jugea plus prudent et plus digne de n'humilier ni les uns ni les autres, et de ne pas troubler la paix pour soutenir son droit.

« N'altérons point la paix, disait-il; la vérité se vengera elle-

(1) Bartoli, *Vita de S. Ignazio*, lib. III, n° 41.

même. Quelque grande que soit l'autorité des théologiens de Paris, il ne faudrait cependant pas nous en émouvoir outre mesure : la vérité peut être attaquée; elle n'est jamais vaincue. Nous pourrons, dans l'occasion, appliquer à cette plaie un remède qui ne l'irrite pas. Dieu est notre défenseur; confions-lui nos intérêts; c'est le moyen de surmonter nos disgrâces (1). »

La résignation de l'homme de Dieu n'était point de l'indifférence : les docteurs de Paris avaient encore moins attaqué les principes et les constitutions de son Ordre que la profession de ses disciples. C'est pourquoi, tout en évitant les procédés contentieux, il ne voulait pas rester désarmé contre ceux de la calomnie.

Par son ordre, les Supérieurs des provinces et des principaux établissements de la Compagnie, en Europe, prièrent les princes, les prélats, les magistrats, les Facultés et les Académies des lieux où ils se trouvaient de leur donner, sur les personnes, les offices et les œuvres de la Compagnie, leurs avis motivés, ou de publiques attestations, qu'ils pussent, au besoin, opposer aux traits de la calomnie. Ils n'eurent pas de peine à les obtenir : bientôt d'énergiques protestations contre la teneur du décret de la Faculté de Paris affluèrent à Rome, de toutes les contrées de l'Europe. Elles étaient faites au nom, ou elles portaient la signature du duc de Ferrare, de l'Inquisiteur et de l'Université de cette ville, des évêques ou archevêques de Modène, de Bologne et de Gênes, de Cosme II, duc de Toscane, du Vicaire et des commissaires de l'Inquisition de Florence, du vice-roi de Sicile, de l'archevêque de Messine et des autorités de la ville.

L'Espagne envoya les protestations des vicaires-généraux de Piacenza et de Séville, de l'Université de Valladolid, du Sénat et du conseil de Gandie, des Inquisiteurs de Saragosse. Du Portugal, on reçut celle du Roi, de la ville de Lisbonne, de l'Université de Coïmbre, de l'Inquisiteur d'Evora, et bien d'autres encore, auxquelles il faut ajouter les témoignages envoyés de Belgique et d'Allemagne par les Universités de

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. XV, n° 43.

Louvain et de Vienne, par Ferdinand Ier, roi des Romains, et le duc de Bavière.

La plupart de ces documents furent publiés plus tard par les Bollandistes, dans la vie de S. Ignace (1). Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient les connaître. Il nous suffira d'en citer des extraits qui nous apprendront dans quel sens étaient généralement conçues ces protestations. Les unes faisaient l'éloge des religieux condamnés par les docteurs de Paris; les autres appuyaient surtout sur les vices de la censure de cette Faculté. Celle du vicaire-général et des Inquisiteurs de Florence, témoins depuis longtemps de la vie et des œuvres des membres de la Société, les vengeait de la manière suivante des imputations de leurs ennemis :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« L'ignorance des choses est la cause de presque tous les maux; elle est surtout nuisible lorsqu'il s'agit de ce qui concerne le salut des âmes. C'est pourquoi, voyant que la Compagnie de Jésus, qui depuis quelques années travaille si efficacement dans cette ville, au grand avantage des âmes, édifie par ses bons exemples et rend d'importants services à l'Église catholique; sachant d'autre part qu'elle est méconnue dans les villes où elle n'est pas établie, nous avons cru devoir la faire connaître par ce témoignage à tous les fidèles qui verront notre présente déclaration.

« Ainsi, Nous Antoine de Pretis, docteur dans l'un et l'autre droit, vicaire et official général du révérendissime en Jésus-Christ Antoine Altovita, archevêque de Florence et inquisiteur constitué dans cette région par le siège apostolique contre la dépravation hérétique, nous attestons que les religieux de ladite Société sont des hommes de paix, de piété, d'une conduite édifiante, d'une grande vertu, qui ne sortent jamais des sentiers de la vérité, et qui, par leurs exemples, en amènent beaucoup à imiter Jésus-Christ; que leurs doctrines et leurs prédications sont

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 503 et seq.

saines, catholiques, très-salutaires, et que, par elles, ils réveillent les âmes d'un grand nombre ensevelies dans le péché; que, par une direction très-avantageuse aux fidèles, ils les portent à la fréquentation des sacrements, aux pratiques de piété, aux saintes œuvres que nous voyons; que, par leur dévouement au service des fidèles, ils prêtent un utile et efficace concours aux évêques, dans les diocèses desquels ils sont employés.

« En outre, cette Société favorise toutes les familles religieuses, approuvées par la sainte Église, et entretient avec toutes une paix et une concorde sincères. Nous affirmons d'ailleurs que les collèges et les gymnases de ladite Société, dans lesquels même de jeunes religieux instruisent des écoliers, riches ou pauvres, gratuitement et uniquement pour l'amour de Jésus-Christ et le salut des âmes, sont très-propres à former sagement et chrétiennement la jeunesse à la vertu et aux belles-lettres. C'est pourquoi nous rendons les plus grandes actions de grâces au Dieu, qui, dans les épreuves actuelles de l'Église, a daigné lui susciter des serviteurs si dévoués à la gloire divine, à la défense de la foi, à l'accroissement de la religion, au salut de tous.

« En foi de quoi, nous avons dressé les présentes lettres et ordonné qu'elles fussent souscrites par notre notaire public et munies du sceau archiépiscopal de cette Église de Florence, etc. (1). »

Les protestations émanées des universités, étaient généralement dirigées contre les assertions doctrinales de la censure. L'inquisition de Saragosse — pour en citer une de ce genre — fit même de cette considération la raison unique de la sentence qu'elle porta, avec des égards ingénieux, contre la Faculté de Paris.

« La Compagnie de Jésus, disait l'inquisiteur d'Aragon, a été approuvée par les Souverains-Pontifes. Cependant, plusieurs malveillants, les uns dans une mauvaise intention, les autres par ignorance, ont répandu le bruit dans cette ville et dans les limites

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, jul., pag. 504 et seqq.

de notre juridiction, qu'une Université étrangère a déclaré que cette Société est dangereuse pour la foi, perturbatrice de la paix et du repos de l'Église et nuisible aux autres religions approuvées, et porté d'autres accusations qui atteignent à la fois la Société de Jésus, le Siège apostolique et l'autorité pontificale... Toutes ces choses ayant été mûrement considérées et soigneusement examinées avec des hommes également pieux et savants, nous avons cru devoir ordonner à tous et à chacun, dans les limites de notre juridiction, au nom de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication majeure, qu'on tienne pour suspects et détracteurs du Siège apostolique tous ceux qui, possédant des écrits relatifs à cette matière, ne nous les apporteraient pas au plus tôt au palais du Saint-Office. Et nous voulons qu'on dénonce à notre tribunal ceux que l'on connaîtra avoir parlé témérairement dans le cas présent et mal jugé de l'approbation de cette Société, et qu'on les découvre dans les trois jours qui suivront cette proclamation, et que désormais on garde le silence sur cette affaire...

« Fait à Saragosse, le 14 novembre de l'an 1556 (1). »

Quelques mois auparavant, l'université de Louvain, sans prendre en faveur de la Faculté de Paris, les mêmes précautions que l'inquisition de Saragosse, avait formellement affirmé contre elle que l'Institut de la Compagnie de Jésus était pieux et saint; qu'il n'y avait, ni dans les Bulles, ni dans les privilèges, ni dans la conduite de ces religieux, rien qui ne fût très avantageux et très utile aux pays où ils étaient, etc. (2).

Enfin, presque tous ceux qui avaient en Europe autorité pour parler se prononcèrent pour la cause du P. Paschase Broet, c'est-à-dire pour la Compagnie de Jésus; et la Faculté de théologie de Paris se trouva dans un humiliant isolement.

Bientôt les signataires de son décret ou de sa censure furent eux-mêmes obligés de convenir qu'ils s'étaient trompés, ou que, dans cette circonstance, ils n'avaient été inspirés ni par la charité ni par l'amour de la vérité. Nous allons maintenant

(1) *Act. Sanctor.*, tom. VII, julii, pag. 507.
(2) Orlandin. *Hist. Soc. Jesu.*, p. 1, lib. X, n° 105.

raconter l'occasion qui amena ce désaveu et le résultat de cette discussion.

Vers la fin de l'été de l'an 1555, le cardinal de Lorraine se rendit à Rome, pour y traiter, au nom de Henri II, une affaire politique. Il avait à sa suite quatre des plus célèbres docteurs de Paris : Claude d'Espence, de la maison de Navarre; Jérôme de Sauchières, de l'Ordre de Cîteaux; Crespin de Brichanteau, religieux bénédictin, et Jean Benoît, que Launoy distingue de René Benoît (1). Le cardinal, averti par le Pape Paul IV, avait invité, à plusieurs reprises, le docteur François Le Picart à l'accompagner aussi dans ce voyage; mais l'humble docteur avait surpris, dans des instances si bienveillantes, l'aveu que le Souverain-Pontife voulait honorer sa personne de la pourpre romaine. Il ne lui en fallut pas davantage pour renoncer à un pèlerinage qui aurait cependant donné une si douce satisfaction à sa piété. Les quatre autres docteurs, qui n'avaient peut-être ni les mêmes appréhensions ni les mêmes scrupules, partirent avec l'ambassadeur extraordinaire du roi de France.

S. Ignace, informé de leur arrivée à Rome, crut devoir profiter de cette occasion pour amener une explication amiable entre les représentants de la Compagnie et ceux de la Faculté de Paris. Le cardinal de Lorraine, peu content de se prêter à cette entrevue, voulut encore qu'elle eût lieu en sa présence, dans sa propre demeure. Au jour fixé, les quatre docteurs se trouvèrent en face des PP. Laynez, Jean Polanco, André Frusius, ou des Freux, et Martin Olave. Celui-ci avait l'avantage d'être également instruit des choses de la Compagnie et des usages de la Faculté de Paris, dont il était docteur et de la maison même de Sorbonne. Aussi eût-il la principale part à la discussion.

Nous avons encore les raisons qu'il donna aux quatre docteurs; et, quand on les lit sans passion, on n'est pas étonné d'apprendre des historiens contemporains que la cause de la Compagnie

(1) *Hist. Regii Navarræ Gymnasii*, in ann. 1555. — Cet auteur remarque avec raison que le P. Orlandini (*Hist. Soc. Jesu.*, p. 1, lib. XV, n° 42) comprend tous ces docteurs sous le titre de Sorbonistes, quoiqu'ils appartinssent presque tous à la maison de Navarre. C'était assez la coutume des écrivains étrangers de cette époque de confondre la Sorbonne avec la Faculté de théologie.

obtint un complet triomphe dans cette circonstance. Le cardinal de Lorraine, après les avoir entendues, déclara hautement que les théologiens de Paris n'avaient pas suffisamment connu la question; que le P. Ignace avait agi avec autant de modestie que de charité, en s'abstenant de dénoncer leur décret au Souverain-Pontife. Les docteurs en convinrent; Benoît lui-même fut de cet avis, et depuis lors, il l'affirma toujours par son silence, jugeant avec raison, ajoute Launoy, qu'il n'y a pas moins d'honneur et de probité à abandonner une opinion reconnue fausse, qu'à la soutenir et à la défendre tant qu'on la croit vraie (1). Il aurait été encore plus glorieux pour Benoît de soutenir hautement ce qu'il avait attaqué avec tant de passion et de bruit. Quant à Claude d'Espence, le plus autorisé de tous, il avoua franchement la vérité et ne fit aucune difficulté de convenir des erreurs contenues dans le décret des adversaires du P. Paschase Broet (2).

Le P. Olave adressa son mémoire à l'école de Paris, où il obtint le même succès que sa parole dans la conférence avec les docteurs de la suite du cardinal de Lorraine (3).

L'importance qu'a ce document dans l'affaire si patiemment négociée par le P. Paschase Broet semble lui assigner une place dans le récit que nous en faisons; mais comme il sortirait des proportions de cet ouvrage, nous nous bornerons à reproduire l'analyse substantielle que nous en a laissée le P. Berthier.

Le P. Martin Olave, s'attachant aux articles du décret de la Faculté, les attaque et les discute dans le même ordre.

« Sur le premier, dit le P. Berthier, on faisoit voir que le nom de *Société* ou de *Compagnie de Jésus* n'avoit été donné à cet Ordre naissant que pour obvier aux calomnies de ceux qui accusoient les anciens Ordres de suivre plutôt les lois des saints particuliers dont ils portoient les noms, que celles de Jésus-Christ; que d'ailleurs bien d'autres sociétés, et notamment un

(1) Launoy, *Regii Navarræ Gymnasii hist.*, cap. LIII (*in Joann. Benedictum*).

(2) *Idem. Ibid*, cap. LII.

(3) Ce mémoire a été intégralement reproduit par le P. Orlandini, *Hist. Soc. Jesu.*, p. 1, lib. XV, nº 46 et seqq.

Ordre militaire, avoient porté le même nom, sans qu'on y eût trouvé à redire ; qu'enfin, il n'y avoit pas plus d'inconvénient à désigner un Ordre religieux par le nom de Jésus que par les noms de la Sainte-Trinité et du Saint-Esprit; pratique déjà reçue depuis longtemps.

« Sur le choix des sujets (second article du décret) on disoit qu'il n'étoit pas possible d'apporter en ceci plus de soin et de circonspection ; qu'il y avoit dans cette Compagnie des constitutions expresses qui défendoient la réception de toutes personnes infâmes, ou d'une réputation suspecte ; que, si les Papes avoient accordé au général le pouvoir d'absoudre ses sujets de toute sorte de crimes, c'étoit une grâce toute semblable à celle qui étoit contenue dans la Bulle *Mare magnum*, et qu'on ne pouvoit en rien conclure au désavantage du nouvel Institut.

« Sur l'uniformité entre les jésuites et les prêtres séculiers, on remarquoit que ce point étoit un de ceux qui avoient eu par préférence l'approbation des gens sages, parce que rien ne convenoit mieux aux divers ministères propres de cet Ordre; et, à cette occasion, l'auteur entroit dans le détail des fonctions de zèle auxquelles les disciples de S. Ignace s'adonnoient, surtout auprès des ecclésiastiques, dont ce Fondateur souhaitoit particulièrement la réformation.

« Sur ce qui regardoit la clôture et le silence, on expliquoit en quoi et comment la Société retenoit aussi ces observances religieuses, autant qu'elles n'étoient pas incompatibles avec ses emplois. On expliquoit tous les articles de sa police intérieure et domestique, toutes les règles prescrites pour le recueillement et la bonne édification ; à quoi l'on ajoutoit l'obéissance tant recommandée et si ponctuellement observée à l'égard de tous les ordres du supérieur.

« Sur les privilèges, on montroit que cette Compagnie avoit souhaité simplement ceux qui lui étoient nécessaires pour ses fonctions ; que plusieurs autres Ordres religieux en avoient de semblables, même de plus grands encore; qu'il étoit singulier que, dans la Faculté de théologie, où les réguliers étoient admis, personne n'eût songé à justifier les Jésuites sur un point qui leur étoit commun avec tant d'Ordres plus anciens.

« On dit, continuoit le Mémoire, que ces privilèges blessent

les droits des ordinaires ; mais on pourroit bien assurer que les docteurs n'ont entendu cette plainte de la bouche d'aucun évêque à qui le plan de la Société soit un peu connu ; car elle se fait gloire d'être dépendante et toujours aux ordres du Souverain-Pontife d'abord, et ensuite de tous les évêques. Aussi le feu Pape Marcel II ne se lassoit-il pas de lui donner des éloges. Il la regardoit comme la ressource des évêques pour les fonctions du saint ministère ; et il est aisé de juger par la multitude de ses collèges que les prélats, répandus dans les divers états de la chrétienté, lui fondent tous les jours, qu'ils sont bien éloignés de la croire opposée à leur dignité et à leurs droits. On peut s'étonner également qu'on la dise incommode et à charge aux peuples ; car il est notoire qu'elle exerce tous ses emplois sans intérêts, sans rétributions, sans espoir de récompense.

« Ici étoit un détail destiné à prouver ce désintéressement, et une exposition de la manière dont les membres de cette Compagnie vivoient dans tous les endroits où ils étoient appelés.

« Sur l'article du décret où les docteurs de Paris disoient que l'Institut des Jésuites donnoit occasion aux religieux des autres Ordres d'apostasier, on observoit que ce reproche ne pouvoit être fondé, vu la loi que s'étoit faite la Société de ne recevoir personne qui eût porté, même un seul jour, l'habit d'un autre Ordre, et l'on appeloit en témoignage les réguliers qui avoient des maisons dans les endroits où il se trouvoit des Jésuites. On demandoit aux Dominicains, aux Franciscains, aux Chartreux, s'ils ne recevoient pas plus de sujets dans ces villes-là que dans d'autres ; et si, après Dieu, ils ne se croyoient pas redevables de cet avantage au bon exemple et aux exhortations saintes des religieux de la Compagnie de Jésus.

« Sur ce qu'on avoit objecté que l'établissement de cet Ordre donnoit atteinte aux droits des seigneurs tant ecclésiastiques que temporels, on citoit en preuve du contraire les bienfaits que la Société recevoit partout des princes, des seigneurs, des villes et des peuples. On disoit que jusqu'ici elle n'avoit éprouvé de contradictions que de la part des hérétiques, des libertins, de quelques professeurs, de quelques prêtres ou religieux avides, qui souffroient impatiemment que les Jésuites exerçassent les mêmes ministères qu'eux, de la manière la plus gratuite et la

plus désintéressée. On exceptoit de cette récrimination les docteurs de Paris, dont on parloit avec honneur et qu'on supposoit avoir été trompés par des discours sans fondement.

« Enfin, sur la conclusion du décret où l'on lisoit que la nouvelle Compagnie étoit dangereuse dans la foi, on demandoit comment cela pouvoit être, vu les éloges que les Papes Paul III, Jules III, Marcel II et Paul IV lui avoient donnés, à cause des services qu'ils avoient tirés d'elle dans des occasions très intéressantes pour l'Église. On insinuoit que cette raison seule auroit pu engager le général à déférer le décret au Saint-Siège; mais qu'il n'avoit pas voulu user de ce moyen de défense, qu'il s'étoit contenté de rassembler une multitude de certificats de tous pays et de toutes nations, dans l'espérance que ces témoignages feroient connoître la véritable conduite des siens, leur innocence et l'utilité de leurs travaux pour le bien de la religion (1). »

Telles furent, en somme, les raisons ou plutôt les explications que le P. Olave rédigea en forme de mémoire, après les avoir données de vive voix aux quatre docteurs de la suite du cardinal de Lorraine. Il aurait pu relever avec plus de vigueur les erreurs théologiques, les fausses allégations, les imputations gratuites, les inconséquences qui abondaient dans le décret de la Faculté de théologie de Paris; mais il aima mieux, conformément à la douceur de son caractère et à l'esprit de charité dont S. Ignace avait donné l'exemple, se borner à justifier simplement la Compagnie, sans humilier ses adversaires. Ce fut peut-être à ces égards qu'il dut les aveux des quatre représentants de la Faculté. Ceux-ci, de retour à Paris, eurent assez d'honnêteté pour ne pas dissimuler les impressions qu'ils avaient emportées de leur conférence avec leurs quatre interlocuteurs de la Compagnie, et pour faire connaître l'écrit du P. Martin Olave.

Leurs témoignages et ce mémoire lumineux causèrent, au sein de la Faculté, une émotion dont furent un peu déconcertés les ennemis du P. Broet, surtout les signataires de la censure : les

(1) Berthier, *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tom. XVIII, pag. 596 et suiv.

uns protestaient qu'ils ne l'auraient jamais souscrite, s'ils avaient été mieux informés de la vérité des choses, et de la sainteté de l'Institut incriminé ; d'autres avouaient qu'ils avaient voulu, sans autre examen, se conformer à la décision de la majorité ; plusieurs disaient, ou pour s'excuser, ou pour se plaindre, que, sur une simple supposition, on avait inscrit leurs noms parmi ceux des signataires (1). Enfin, il en était peu qui osassent assumer la responsabilité d'une œuvre si défectueuse. La plupart se seraient peut-être prêtés à l'annulation du décret, s'ils n'avaient pas été dominés par la crainte de déplaire au Parlement et à Eustache du Bellay, qu'ils avaient voulu flatter, en s'opposant comme eux et avec eux aux démarches du P. Broet (2). On peut croire aussi que l'amour-propre de corps ne contribua pas peu à étouffer tous ces mouvements de repentir. D'après ses usages, la Faculté aurait dû, pour révoquer son décret, se réunir officiellement en assemblée publique et donner à sa rétractation une solennité au moins égale à celle qui avait accompagné sa sentence malencontreuse. Or, cette publicité, croyait-elle, aurait porté à sa considération une atteinte à laquelle elle ne pouvait se résigner ; elle se contenta de mettre son honneur sous la sauvegarde du silence et de l'oubli (3).

Elle ne refusa pas du moins de rendre un éclatant hommage à la mémoire d'un de ses membres, qui, sur ce point comme sur bien d'autres, lui avait donné l'exemple de la justice, de la charité, du zèle, d'un constant attachement à l'Église et à son chef. Nous voulons parler de François Le Picart. Depuis quelque temps, obligé de céder à des infirmités contractées dans l'exercice de la prédication, et augmentées par des pénitences et des macérations excessives, l'illustre docteur avait interrompu ses courses apostoliques, pour se borner à ses devoirs de doyen de Saint-Germain, aux fonctions du ministère dans Paris et aux luttes qu'il y soutenait victorieusement contre les nouvelles erreurs.

(1) Orlandin. *Hist. Soc. Jesu*, pag. 1, liv. XV, n° 62.

(2) *Id. Ibid.*

(3) Lettre (autogr.) du P. Broet au P. Laynez, du 7 décembre 1556. (Anc. arch. du Jésus, à Rome,)

Enfin, ses forces, épuisées par tant de travaux, ne purent plus se prêter à son zèle. Le 8 septembre de l'an 1556, il fut attaqué d'une fièvre continue, qui devait le conduire au tombeau. Au bruit de sa maladie, la ville s'émut : de nobles personnages de la Cour, les principaux membres du Clergé, du Parlement, de l'Université allèrent lui témoigner l'affliction que leur causait l'état de sa santé; le cardinal de Lorraine, dont il était le confident et le conseiller, s'arracha plus d'une fois aux affaires de l'État, pour lui porter les consolations de la religion et celles de l'amitié. Tous s'effrayaient des rapides progrès du mal; seul, le vénérable malade envisageait sa fin avec un calme inaltérable. Plein de confiance dans la bonté du Dieu qu'il avait si constamment servi, dès sa première enfance, il ne pensait qu'à s'entretenir des choses du ciel. Chaque jour, il faisait célébrer dans sa chambre le sacrifice de la Messe, et passait le reste du temps ou à méditer sur cet auguste mystère, qui fut toujours le plus cher objet de sa dévotion, ou bien à réciter des prières, soit seul, soit avec ceux qui le visitaient. Loin d'attendre les symptômes de l'agonie pour recourir aux derniers sacrements, il les demanda pendant qu'il conservait le plein usage de ses facultés, afin de les recevoir avec les dispositions convenables. Il les reçut, en effet, avec une admirable piété, en présence des chanoines et des autres prêtres de son église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Puis il entra dans un saint recueillement qu'il n'interrompit, avant la fin de la nuit, que pour aller jouir dans le ciel, comme il est permis de le croire, de la société des esprits bienheureux (1). Voici en quels termes cet événement est consigné dans un *journal de cérémonies* de cette époque :

« Le jeudi, dix-septième jour de septembre 1556, noble et

(1) Le docteur François Le Picart mourut le 17 septembre 1556, comme le prouve Launoy. Le P. Hilarion de Coste, trompé par Génébrard, recule cet événement jusqu'à l'an 1558, mais à tort. Il suffirait, pour le prouver, de constater que, dans le courant de l'an 1557, on publia, à Paris, chez Pierre Gaultier, sous le titre de : *Les regrets et complainctes de passe-partout sur le trespas de maistre François Le Picart*, les éloges que l'éloquence et la poésie avaient faits de l'illustre docteur, à l'occasion de son décès et de ses obsèques. — Cf. Launoy, *Hist. Regii Navarr. Gymnas.*, ad ann. 1556. Oper. tom. IV, part. 1, pag. 430 à 439.

scientifique personne maistre François Le Picart, sieur d'Attily en Brie, docteur en théologie et doyen de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, trespassa au logis de ladicte doyenné, à quatre heures du matin; lequel a esté autant plaint du bon peuple de Paris qu'homme qui mourut y a cent ans; pour ce que ledict défunt avoit employé toute sa vie à faire quotidiennes leçons et sainctes prédications, enseignant la vérité évangélique et sincère doctrine catholique, tant en cette ville de Paris, où il a pris naissance, que ailleurs, par l'espace de trente ans et plus, pour lesquelles soutenir a souffert plusieurs tribulations, mesme longue prison à Saint-Magloire. Et l'avoit ledict peuple en telle révérence, qu'il estoit estimé l'un des plus beaux miroirs d'exemplarité de vie et de doctrine qui fust en ce royaume, ennemi des hérésies et fausses doctrines, et vray pilier de la foy; le trespas duquel a esté un grand dommage à la république chrestienne : par quoy, son dict trespas, convoy et obsèques ont esté fort honorables. Et a esté porté de ladicte église de Saint-Germain-de-l'Auxerrois au couvent des Blancs-Manteaux, où il a esté inhumé avec son père. »

Vient ensuite la description des obsèques, qui se firent avec une pompe inouïe : le cortège funèbre était formé de tous les Ordres religieux, de l'Université, de la Faculté de théologie, des chanoines de Saint-Germain, des évêques de Noyon et d'Avranches, et d'autres dignitaires ecclésiastiques, du Parlement, de la Cour des Comptes, du prévôt des marchands et des échevins de la ville, suivis d'une foule immense de peuple. Robert Cenalis, évêque d'Avranches, prononça l'oraison funèbre; mais rien ne célébra plus éloquemment les mérites du serviteur de Dieu que l'affliction profonde de cette multitude, et les larmes des pauvres, qu'il avait si souvent secourus dans leur misère (1).

Ces témoignages solennels de la vénération publique pour le docteur François Le Picart soulagèrent la douleur du P. Paschase Broet et de sa communauté de la rue La Harpe; mais ils ne diminuaient point la grandeur de la perte que faisaient son Ordre et sa cause dans un bienfaiteur si généreux et si dévoué.

(1) Ap. Launoy, *Hist. regii Navar. Gymna.*, in ann. 1556. Oper., tom. IV, p. 1 pag. 430 et seqq.

Il put du moins s'appuyer sur l'autorité de son nom, et l'invoquer, au besoin, dans la poursuite d'une affaire, que l'illustre docteur avait si noblement soutenue contre de redoutables adversaires. D'ailleurs, il trouva dans la constante bienveillance de Mgr Guillaume Du Prat les consolations et le soutien dont il avait besoin dans l'opposition passionnée que lui faisaient Eustache Du Bellay avec le concours du Parlement et de la Faculté. Il lui fut même donné de compléter, sous les auspices du grand évêque de Clermont, l'organisation du collège de Billom, en attendant que le Parlement se résignât à conclure l'affaire de l'enregistrement.

Il y aurait ici un parallèle à établir entre deux prélats qui agissaient d'une manière si différente à l'égard d'un même Institut, d'une même classe de religieux; mais il nous faudrait une liberté d'appréciation que ne nous permet pas notre respect pour le caractère sacré de l'un et de l'autre; toutefois, nous manquerions à la justice, si nous omettions de constater que l'évêque de Clermont mettait autant de constance à établir dans son diocèse les religieux de la Compagnie de Jésus, que l'évêque de Paris mettait de passion à interdire un Institut établi en faveur de l'Église entière par le Vicaire de Jésus-Christ (1).

Guillaume Du Prat — on s'en souvient — avait déjà obtenu pour son peuple le concours des PP. Robert Claysson, Jérôme Le Bas et Pierre Canal.

Le premier, chargé de joindre au ministère de la prédication l'enseignement de l'Écriture sainte au collège de Billom, avait tellement gagné l'estime et l'affection des professeurs, des élèves et de la ville, que tous pressaient le vénérable prélat de livrer les chaires et l'administration du collège à la direction de la Compagnie de Jésus.

Le diocèse tout entier applaudit à ce projet, quand il eût vu à l'œuvre le P. Robert Claysson et ses confrères, et il s'unit aux instances de la ville de Billom pour en hâter l'exécution (2).

Heureux de voir dans son clergé et dans son peuple des dispositions si conformes aux siennes, Mgr Du Prat se hâta de

(1) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. XV, nos 62-63.
(2) Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, l. XV, no 64.

remplir toutes les formalités ou les conditions légales qui devaient précéder la fondation définitive et complète du collège de Billom. Il voulut tout d'abord constater, par un acte notarié, la transaction convenue entre lui, le Chapitre et le P. Broet, représentant de la Compagnie de Jésus. Après avoir déclaré que, « résolu d'établir en son diocèse une étude et une académie, il a « pensé ne pouvoir plus commodément s'adresser qu'en la ville « de Billom, en laquelle de grande antiquité il y a eu et il y a « encore la principale académie et plus célèbre et renommée « université de tout le diocèse et pays circonvoisins, » l'évêque convenait avec le Chapitre et le notaire, stipulant pour le P. Broet, « que les doyens et chanoines, au nom et pouvoir dudit Cha- « pitre, accorderoient que la régence et conduite du collège « seroient exercées et administrées par ceux de ladite Compagnie « qui seraient, par le temps avenir, successivement députés par « leurs supérieurs ; et iceux en tant que besoin seroit, lesdits « doyens et chanoines représentans par leurs dits pouvoirs « tout le Chapitre, commettoient et députoient dès à présent, « comme dès lors, sans que ledit Chapitre pût, par ci-après, « députer ni commettre autrement à la régence desdites Ecoles, « et ce, tant qu'ils feroient ledit exercice et charge de régence, « autrement ledit Chapitre y pourvoiroit, comme il avoit fait « par ci-devant, et audit cas, retenoit tous et un chacun ses « droits accoutumés... (1) »

Les habitants ne se montrèrent pas moins empressés que le Chapitre à prêter leur concours; tandis que Mgr Du Prat achetait près des remparts, le terrain sur lequel il commença, presque aussitôt, à faire bâtir le collège qu'on y voit encore aujourd'hui, la commune, autorisée par Henri II, acquérait à ses frais, à l'ouest de l'emplacement acheté par l'Évêque, le terrain où elle fit construire les classes et le bâtiment destiné à un pensionnat (2).

(1) Comptes-rendus du président Rolland, etc., pag. 401 et suiv. — Chabrol, *Coutumes locales de la Haute et Basse-Auvergne*, tom. IV, pag. 100.

(2) Rolland, *Ibidem.* — *Historique du collège de Billom.* — Discours prononcé par M. l'abbé Beauregard, directeur du collège (aujourd'hui grand-vicaire de Clermont), à la distribution des prix. — 2 août 1864 — page 20.

Ces mesures essentielles devaient entraîner quelques règlements de détails qui demandaient du temps, mais qui ne pouvaient ralentir l'entreprise. Aussi, l'évêque de Clermont n'attendit-il pas qu'ils fussent accomplis, pour profiter de suite des avances déjà faites : dès le 5 février 1555, il avertit S. Ignace de l'état des choses et le pria, par la lettre suivante, d'accorder à l'établissement commencé tout le personnel qu'il pouvait recevoir.

« Vous feriez, lui disait-il, une bien bonne œuvre, et vous prêteriez aux efforts que nous faisons ici, par la grâce de Dieu, un concours nécessaire, si vous nous envoyiez encore quatre ou cinq des vôtres, soit pour aider et seconder maître Robert Claysson, soit pour prendre la direction et les offices de tout le collège, à mesure que ceux qui les remplissent devraient être remplacés. Car je me propose — et j'en viendrai à bout, si le Seigneur daigne favoriser mes intentions — de donner aux vôtres la direction absolue et la pleine disposition des écoles de Billom. Enfin, j'aurai soin que toute la maison vous soit livrée en bon état et pourvue d'un si bon mobilier, que les vôtres ne soient pas détournés, par la sollicitude du besoin, des fonctions plus importantes de l'enseignement et des saintes pratiques de la profession religieuse.

« Comme j'ai appris que vous vous trouvez maintenant, à Rome, dans une grande détresse, je ne veux pas vous envoyer cette lettre sans l'accompagner d'une petite aumône, quoiqu'il y ait là-bas — je ne saurais en douter — bien des personnes qui, appréciant votre Société selon son mérite et sa dignité, préviennent vos besoins, ou du moins vous secourent dans la nécessité, et que d'ailleurs, formés partout sur la doctrine de saint Paul, vous sachiez, comme lui, supporter la faim et la soif, la pénurie et l'abondance. Je prie donc Votre Paternité d'agréer, avec cette lettre, cent écus d'or, afin que, de notre superflu, nous puissions en quelque manière vous secourir dans vos besoins, quels qu'ils soient, vous demandant, comme une compensation d'autant plus grande qu'elle est spirituelle, le secours de vos prières et votre intercession auprès du Seigneur. Adieu.

« De notre palais épiscopal, le 5 février 1555 votre serviteur et frère en Notre-Seigneur.

« Guillaume, évêque de Clermont (1). »

Une demande, inspirée par un zèle si pur et une charité si généreuse, appelait une réponse également prompte et favorable. S. Ignace ne la fit pas attendre : il ne mit à la donner que le temps de prendre les informations qu'exigeait la prudence. Il posa donc en neuf questions les points sur lesquels il voulait être renseigné avant d'agir, et les envoya au P. Paschase Broet, qui, le 27 avril 1555, y fit la réponse suivante :

« Nous avons reçu les lettres qui nous ont été adressées, au nom de Votre Révérence, le 23 mars, le 2 et le 3 du mois courant. Je les ai communiquées à Mgr le Révérendissime évêque de Clermont, afin qu'il prît une décision et déclarât ses intentions et sa volonté touchant certains points, particulièrement sur les neuf articles exposés par le P. Polanco, dans sa lettre du 23 mars.

« Votre Révérence veut savoir *premièrement :* combien de cours, ou de sciences ou de lettres, on a coutume d'enseigner dans l'université de Billom. Sur ce point, Mgr l'Évêque m'a dit que la coutume est d'y enseigner les humanités et la philosophie, et quelquefois la théologie, quand il s'est rencontré un professeur pour cette chaire. Comme maître Claysson est maintenant sur les lieux, Monseigneur comptait sur lui pour la classe de théologie, réservant la philosophie et les humanités à ceux qui seraient envoyés dans la suite.

« En second lieu, il faudrait trois professeurs, un pour les humanités, un pour la rhétorique, un pour la dialectique et la philosophie.

« Au reste, les nôtres enseigneront les livres qu'ils voudront, car les études seront abandonnées à la direction de la Compagnie, comme votre Révérence a pu le voir dans le contrat que les chanoines ont passé avec nous.

(1) *Act. Sanctor.* tom. VII, julii. — *In Vit. S. Ignatii*, nos 450 et seqq.

« Troisièmement, l'université de Billom n'a aucune constitution gênante pour nos professeurs : ils pourront, sans aucune contradiction, faire tous les règlements qu'ils jugeront à propos pour le gouvernement et l'administration de cette université.

« Quatrièmement, l'université de Billom n'a jamais eu de fonds pour subvenir aux honoraires des maîtres, qui jusqu'à présent les ont toujours prélevés sur les écoliers. Mais Mgr l'Évêque de Clermont m'a dit qu'il veut édifier le collège et le fonder pour douze personnes de la Compagnie; ce qu'il fera, dès que le P. Viola et ses trois compagnons seront arrivés à Billom. En attendant que le nouveau collège soit édifié, il a pris en location une maison pour les nôtres, et a pourvu à leur entretien, comme il me l'a dit, jusqu'à ce que le collège soit doté.

« Cinquièmement, ce collège est le seul qui soit à Billom; nous n'aurons donc pas à craindre les dissensions qu'auraient pu engendrer la concurrence et la rivalité.

« Sixièmement, Mgr l'Évêque de Clermont se propose de prendre des mesures pour assurer à la Compagnie la fondation de ce collège, bâti pour elle, de manière que ses successeurs ne puissent l'empêcher. Il peut aussi se passer de l'autorisation du Roi et de celle du Souverain-Pontife, puisqu'il veut fonder ce collège, non sur des biens d'Église, mais sur son propre patrimoine.

« En septième lieu, il faudra que ceux qui seront envoyés par Votre Révérence fassent, dans les belles-lettres, quatre leçons, en y comprenant la rhétorique; qu'ils enseignent aussi la dialectique et la philosophie; qu'ils fassent de plus une leçon de grec, et même une d'hébreu, si l'on peut avoir des professeurs et des auditeurs.

« Quant au *huitième* article, Mgr l'Évêque de Clermont pense que, pour le moment, il ne faudrait pas envoyer d'autres scolastiques avec les quatre professeurs que nous attendons; qu'il vaudrait mieux les faire venir peu à peu. Comme je lui exposais les raisons de Votre Révérence (que, de mon côté, je lui avais plus d'une fois représentées), pour qu'ils vinssent au nombre de douze ou de quinze, afin que les lecteurs puissent être de suite remplacés, dans le cas où ils seraient empêchés par la maladie ou par quelque autre cause légitime, il m'a dit

qu'il avait l'intention de fonder et de doter encore un autre collège de la Compagnie dans la partie montagneuse de son diocèse, pour le bien général de ses ouailles.

« Enfin, Mgr l'Évêque de Clermont m'a chargé de dire à Votre Révérence que les cent écus qu'il lui a envoyés sont pour le secours de la maison de Rome; qu'elle peut en disposer comme elle l'entendra, et que bientôt il lui en enverra encore autant, à cause de la disette et de la cherté des choses (1). »

Ces explications donnaient à S. Ignace toutes les garanties que demandait sa prudence.

Dès lors, il se préoccupa du choix des maîtres que Mgr Guillaume Du Prat demandait pour le collège de Billom. En attendant, les PP. Robert Claysson et Pierre Canal poursuivirent, dans cette ville et dans d'autres parties du diocèse de Clermont, les travaux qui excitaient son admiration et sa reconnaissance.

Jérôme Le Bas, d'abord associé à leurs œuvres, en avait été momentanément séparé pour se rendre à Rome, où l'avait appelé le premier supérieur de la Compagnie. La nature ardente, généreuse, enthousiaste de ce religieux imprimait le même caractère à ses vertus; sa piété sincère, tendre et naïve, en recevait quelquefois une impulsion qui l'entraînait dans l'exaltation, et exposait à des excès de vivacité son imagination, d'ailleurs échauffée, comme son cœur, par les ardeurs de la charité. Ces dispositions, sans lui attirer les disgrâces du Seigneur, l'auraient menacé néanmoins de celles de la raison et de la sagesse, si la modestie et l'obéissance, qui réglaient invariablement sa conduite, ne l'avaient préservé des unes et des autres. Ce fut ce qui arriva dans cette circonstance : nous répugnons d'autant moins à la rappeler, qu'elle nous offre un bel exemple de la force et des lumières que la raison trouve dans l'esprit de foi et d'obéissance. Telle est aussi la leçon que le P. Sacchini tire de ce fait; mais il le mentionne avec une brièveté qui provoque des explications. « Peu s'en fallut, dit-il, que le bon Père ne devînt le jouet du démon, en admettant certaines

(1) *Vita del servo di Dio P. Pascasio Broet*, lib. III, cap. III.

prophéties sur les futures grandeurs du royaume de France et de l'Église romaine... (1) » Cette assertion, réduite à ces termes, soulève des suppositions qu'on ne peut fixer ou éclaircir qu'en rapprochant le fait de sa cause. Or, pour la trouver, il suffit de remonter aux leçons, où Guillaume Postel avait récemment hasardé les opinions reprochées à Jérôme Le Bas, un de ses auditeurs.

Guillaume Postel — nous l'avons dit dans un chapitre précédent — était allé à Rome, en 1544, demander au P. Ignace la faveur d'embrasser sa règle. Des écarts isolés, des opinions étonnantes, avaient déjà éveillé sur lui l'attention publique; mais on ne les regardait que comme des hardiesses d'un génie extraordinaire ; car il n'avait encore formulé, ni dans ses écrits ni dans ses actes, les systèmes qui germaient dans son esprit exalté. S. Ignace l'admit au noviciat, plus encore pour l'étudier que pour l'éprouver. Il découvrit en lui un sincère amour de la religion, un caractère capable de sacrifices héroïques ; mais il remarqua avec douleur que de si bonnes dispositions étaient mêlées à une déplorable intempérance d'imagination, et que tôt ou tard elles dégénèreraient en extravagances. L'événement ne justifia que trop tôt ces prévisions. Quelques mois après, Guillaume Postel en vint à se persuader que le bon ordre ne règnerait en ce monde que lorsque tous les peuples seraient soumis à l'autorité spirituelle du Pape, sous la garde du roi de France, à qui appartenait la monarchie universelle, et qu'il était lui-même appelé à gagner les cœurs à l'Église et à la France. Il comptait sur le concours de François-Xavier et de son Ordre tout entier.

S. Ignace entendait autrement la prédication de l'Évangile. Il le signifia à Guillaume Postel, qui fut obligé d'aller chercher ailleurs des coopérateurs. Celui-ci ne garda point de rancune contre le saint Fondateur; mais il regretta qu'il eût pris cette détermination à son égard. « J'ay esté, dit-il, dans ses *Raisons de*

(1) Multis Claromonte alibique inter Arvernos præclarè gestis rebus, parùm abfuit quin bono viro Satan illuderet vaticinia quædam de regno Galliæ de que Ecclesiæ Romanæ progressu fraudulenter immittens... (Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. VI, n° 15.)

la Monarchie, délaissé de la Compagnie, par moy eslue, pour diverses causes, desquelles la première et principale est que je n'ay voulu cesser de prescher et maintenir par divine instigation le droit de la monarchie (universelle), et comment il appartient aux Roys Très-Chrestiens... J'aurais désiré à toujours vivre avec eux (les Jésuites), à cause que leur manière de procéder est la plus parfaite, après les Apostres, qui onq fust au monde. »

En 1548, Postel partit de nouveau pour l'Orient, avec l'intention, sans doute, de remplir sa mission, et dans l'espoir que les Jésuites, qu'il n'avait pu avoir pour collaborateurs, lui auraient du moins servi de précurseurs, et applani les voies par leurs travaux apostoliques. Mais il conquit plus de manuscrits que de cœurs au roi de France. Aussi Henri II voulut-il moins récompenser l'apôtre que le savant, en lui rendant, en 1551, sa chaire du collège des Lombards. Toutefois Postel ne perdit point de vue sa mission : à ses leçons publiques il faisait succéder des études privées et des ouvrages sur des matières relatives à la *Légation universelle.* En 1553, il publia, entre beaucoup d'autres livres, sous le titre de *Sibyllinorum versuum Ecfrasis,* un commentaire des vers fatidiques des Sibylles, qu'il dédia à Mgr Guillaume Du Prat. Ce prélat l'avait compris dans les bienfaits et les secours qu'il distribuait aux savants. C'était pour Guillaume Postel un juste motif de lui exprimer sa reconnaissance; mais il nous apprend lui-même que ce n'était pas le seul : « J'ai cru, dit-il à l'Évêque de Clermont, devoir éclaircir ce précieux monument, et si je vous le dédie, ce n'est pas tant à cause de l'amitié que vous avez pour moi, que parce que vous êtes le premier qui ayez protégé, dans notre France, une Compagnie née dans le sein de ce beau royaume, décorée du nom même de celui qui doit être reconnu pour le Roi de l'univers, et déjà célèbre par le bonheur qu'elle a de remplir toutes les Indes de la lumière de l'Évangile, et de préparer ainsi les voies de la *Légation universelle*... (1) »

(1) Il exprime encore les mêmes sentiments d'estime dans son livre *Signorum cælestium configuratio, etc.*

Cette *Légation universelle,* qui devait amener la *Monarchie universelle* obsédait alors l'esprit de Guillaume Postel : elle se présentait, chaque jour, dans son enseignement, sans en être le sujet direct; et ses leçons, appuyées par les productions de sa plume, piquaient, par leur savante bizarrerie et leur brillante originalité, l'intérêt et la curiosité des étudiants. Aussi accouraient-ils si nombreux à ces leçons que le maître était obligé de les réunir dans la cour du collège des Lombards, et de leur parler du haut d'une fenêtre.

Or, parmi ces étudiants se trouvait Jérôme Le Bas : naturellement porté aux grandes choses, il aurait pu se laisser éblouir de théories qui, à l'avantage d'être émises par un prodigieux génie, joignaient celui d'être glorieuses pour l'Église et pour le Royaume Très-Chrétien. Mais il arrivait à la fin de son cours de théologie; il venait d'être promu au sacerdoce, et il trouvait dans ses connaissances théologiques et dans sa piété un puissant contre-poids à ces perfides illusions. D'ailleurs, ce fut à cette époque (1553) que, dirigé, dans les exercices spirituels, par le P. Paschase Broet, il y prit la résolution d'entrer dans la communauté de l'Hôtel de Clermont; et ce n'est pas sous l'autorité d'un homme si recommandable par sa droiture et sa sagesse, qu'il aurait dévié de la saine doctrine. Néanmoins il conserva une certaine estime pour l'auteur d'un système qui avait un côté si religieux; et lorsque, plus tard, il fut livré à la prédication en Auvergne, il ne dissimulait pas, comme nous l'apprend le P. Sacchini, qu'il trouvait quelque chose de généreux dans cette *Légation universelle,* destinée à soumettre tous les peuples à l'autorité du Souverain-Pontife, sous la garde d'une monarchie très chrétienne. Quoique cette appréciation ne sortît pas du cercle de la conversation, elle pouvait supposer quelque disposition à la mêler à l'enseignement de la chaire; d'autant plus, ajoute le P. Sacchini, que Jérôme Le Bas ne dédaignait ni les présages, ni les pronostics, ni les prédictions, dans lesquelles, en des jours malheureux, des esprits candides ou troublés cherchent des espérances et des consolations.

C'était déjà trop aux yeux de S. Ignace : il manda à Rome le P. Le Bas; mais il fut entièrement rassuré, lorsque, dans d'intimes entretiens, celui-ci eût réduit à leur véritable sens et à

leurs justes proportions des propos de conversations familières. Au reste, il se livra avec tant d'abandon et de sincérité au jugement de son supérieur qu'il se fit, pour toujours, un devoir de rejeter non seulement des illusions comme celles qu'on reprochait à Guillaume Postel, mais même les conjectures qu'elles pouvaient enfanter (1).

Pendant ce temps-là, S. Ignace faisait le choix des professeurs qui devaient, les premiers, occuper les chaires diverses du nouveau collège de Billom. Il mit à leur tête le P. Jean-Baptiste Viola, qui, depuis longtemps initié aux affaires de la Compagnie, en France, pouvait, mieux que tout autre, seconder le P. Paschase Broet dans l'administration de la *province*, et guider l'inexpérience des nouveaux venus dans l'exercice de leurs emplois.

Rappelé, dès l'an 1552, en Italie, pour y rétablir sa santé délabrée, le P. Viola y avait bientôt recouvré, sous l'influence de l'air natal, assez de forces pour se remettre au service de la Compagnie. S. Ignace profita de cette circonstance pour soulager dans ses fonctions de provincial d'Italie, le P. Laynez, qu'il venait de charger de rédiger, à l'usage des étudiants de son Ordre, une Somme de théologie (2). Il confia donc au P. J.-B. Viola la mission de visiter et de diriger, avec le titre de commissaire, les collèges de la province d'Italie, excepté ceux de Gubio et de Pérouse, qui furent placés sous la juridiction du P. Olave (3). Pénétré de l'importance d'une telle charge, il la remplissait avec une anxiété que l'obéissance avait besoin de modérer. Souvent S. Ignace le rencontrait soucieux et affligé de ce que les choses ne réussissaient pas à son gré. « P. Jean-Baptiste, lui disait-il alors, ne vous troublez point, puisque vous avez fait ce que vous deviez faire. Imitez les anges gardiens : ils mettent toute la diligence possible à garder les âmes qui leur

(1) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, p. II, lib. IV, n° 15. — Voir parmi les pièces justific. de *Maldonat* et l'*Université de Paris au XVI^e siècle*, une notice sur Guillaume Postel.

(2) Malheureusement, d'autres occupations imposées au P. Laynez par les Souverains-Pontifes, ne lui permirent pas de mettre la dernière main à une œuvre qu'il était si capable de faire.

(3) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, l. XIII, n° 17.

sont confiées; et cependant, quelque soit le résultat, ils ne perdent rien ni de leur tranquillité ni de leur béatitude. » Malgré la générosité de ses efforts, le P. Viola en était quelquefois réduit à regretter la paix des anges gardiens, et à envier à S. Ignace le bonheur de les imiter toujours. Les excès de sa sollicitude et les soucis de sa charge, unis aux fatigues des fréquents voyages que la pénurie des maisons le forçait de faire à pied, le menacèrent de la maladie qui, en 1552, avait motivé son retour en Italie. Un repos de quelques mois lui rendit la santé; et, en 1556, il put aller prendre la charge de supérieur, qu'il devait exercer au collège de Billom, sous la juridiction du P. Paschase Broet, *provincial* de France. Il était accompagné de trois ou quatre professeurs destinés aux chaires de littérature et de grammaire. Les PP. Claysson et Pierre Canal furent maintenus dans les emplois qu'ils y remplissaient déjà; et le P. Jérôme Le Bas ne tarda pas à aller reprendre sa place parmi eux.

Tous furent reçus par la ville et par la province entière avec un véritable enthousiasme. Personne ne les accueillit avec plus de bonheur que Mgr Guillaume Du Prat : il allait enfin voir commencer l'œuvre qu'il poursuivait, depuis dix ans, avec tant d'amour, de zèle et de persévérance; il se réjouissait d'avance des fruits de bénédiction que son peuple retirerait de cet établissement. Cet espoir était déjà pour lui une douce récompense; mais bientôt la réalité dépassa ses espérances. Il était aimé et vénéré de son peuple; le bruit s'était depuis longtemps répandu partout qu'il travaillait à fonder à Billom un collège de la Compagnie de Jésus; c'était le premier que cet Ordre ouvrait en France. Toutes ces circonstances portaient l'attentien publique sur la ville de Billom. Enfin, on apprit que les professeurs devaient inaugurer leurs classes, au mois de juillet 1556. Dès le premier jour, cinq cents élèves se présentèrent pour suivre les cours de grammaire, de littérature et de philosophie, indiqués dans le programme; et, au mois de décembre, les classes étaient fréquentées par plus de sept cents étudiants.

Ce qu'il y eut encore de plus étonnant, ce fut l'admirable docilité que tous apportèrent, dès les premiers jours, aux leçons et à la direction de leurs maîtres. Ceux-ci profitèrent de si heureuses dispositions pour leur inspirer non seulement le

goût de l'étude, mais surtout la droiture d'intention, l'amour du devoir, le respect des parents et de l'autorité, l'esprit de foi et de religion, source de toutes les vertus. Leurs leçons furent si bien comprises et si fidèlement observées, que leurs élèves devinrent en peu de temps des modèles de régularité, d'application, d'obéissance et de piété. Il paraît que la ville de Billom n'avait pas été accoutumée à un pareil spectacle par les écoliers de son ancien collège; car, dans toutes les classes de la société, au sein des familles, en public, partout on se félicitait d'avoir une institution, où la jeunesse recevait une éducation si sérieuse et si chrétienne. Chaque jour, on se rendait en foule à la grande église de Saint-Cerneuf, au moment de la messe et des offices des élèves, pour être témoin du recueillement avec lequel ils y assistaient; la satisfaction générale se traduisait toujours par des félicitations, par des louanges publiques, et par les marques les plus flatteuses d'une vive sympathie (1).

Ces manifestations de la joie commune augmentaient celle que causaient à l'évêque de Clermont les premiers résultats des nouvelles classes : il l'exprimait souvent par ses larmes, et toujours il remerciait le Seigneur d'avoir béni une entreprise qui déjà rendait à son peuple de si grands services (2).

Il pensa alors à procurer le même avantage à Issoire; mais l'hérésie avait déjà formé dans cette ville un parti si fort et si insolent, qu'il défiait l'autorité ecclésiastique. Le bon prélat voulut faire une nouvelle tentative pour y rétablir la sienne et rappeler au devoir les fauteurs de la secte et leurs adhérents. S'étant rendu à Issoire dans cette intention, il fut outragé et chassé par les religieux du monastère de Saint-Austremoine, qui, séduits par les apostats venus d'Allemagne, fomentaient dans la ville la révolte contre l'Église et contre l'évêque du diocèse. Peu de temps après, un affreux sacrilège apprit au vénérable prélat que le mal était encore plus grand qu'il ne l'avait cru. Le Seigneur d'Apchon, gouverneur du pays, fit pendre les coupables au milieu de la place publique; mais

(1) *Primordia Collegii Billomensis* (ms), arch. domestiq. — Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, part. 1, lib. XVI, n° 37.

(2) *Id.*, *Ibid.*

cette exécution, loin d'effrayer leurs complices et leurs partisans, enflamma d'autant plus leur fanatisme et leur fureur que leur nombre leur permettait d'assouvir leur vengeance (1).

En présence de tant de désordres, Mgr Guillaume Du Prat, oubliant les injures qu'il avait reçues à Issoire, proposa aux consuls et aux autres autorités civiles de doter leur ville d'un collège qui serait pour elle une garantie d'ordre et une source de prospérité. Cette proposition ayant été dédaignée, l'évêque de Clermont réserva décidément à Mauriac la faveur qu'il aurait voulu faire à Issoire (2). Dès ce moment, il aurait fait des démarches pour exécuter ce dessein, si la mort de S. Ignace n'était venue répandre, dans la Compagnie de Jésus, de graves préoccupations, et empêcher particulièrement le P. Paschase Broet de seconder, par un actif concours, le zèle du vénérable prélat.

(1) *Annales de la ville d'Issoire*, etc., publiées par J.-B. Bouillet. — Clermont-Ferrand 1848 (in-8°), chap. XI-XII.

(2) *Ibid.*, chap. XV, pag. 70.

LIVRE DEUXIÈME

1556—1559

—

SOMMAIRE

Mort de S. Ignace. — Le P. Laynez, vicaire-général. — Convocation de la première Congrégation générale. — Voyage des PP. Broet et Viola, de Paris à Billom, de Billom à Rome. — Bienveillance de l'évêque de Clermont. — Difficultés de la situation. — Dissentiments dans la Congrégation. — Elle est dissoute à cause des hostilités entre Paul IV et Philippe II. — Seconde convocation de la Congrégation. — Sujets et ordre de ses délibérations. — Élection du P. Laynez. — Du rang qu'y tient le P. Broet. — Éloges du collège de Billom par les députés portugais. — Les PP. Broet, Viola et Cogordan, de retour en France. — Fondation définitive du collège de Billom. — Mort de Henri II.

Le 31 juillet de l'an 1556, le Seigneur appelait au bonheur éternel des saints le Fondateur de la Compagnie de Jésus. Cet événement privait son Ordre d'un guide sûr et respecté; il lui créait en même temps des difficultés qui pouvaient dégénérer en épreuves redoutables. S. Ignace, père spirituel de ses premiers compagnons, était aussi le lien qui les unissait entre eux, et les attachait à l'Œuvre qu'il avait fondée avec leur coopération. Tous reconnaissaient sans contestation et aimaient sans mesure son autorité. A sa mort, ils devenaient tous égaux devant les Constitutions, pour lesquelles ils lui avaient prêté le concours de leur bonne volonté et le secours de leurs lumières. Mais ces Constitutions elles-mêmes attendaient encore la sanction que leur devait donner l'Ordre, représenté par ses principaux membres dans la première Congrégation générale. Promulguées, ou plutôt mises à l'épreuve seulement depuis peu de mois et dans quelques maisons principales de la Compagnie, elles ne pouvaient avoir encore cette stabilité que donnent un long usage, une expérience décisive, une obligation reconnue. Une pratique journalière pouvait, malgré les précautions extraordinaires de S. Ignace, faire ressortir, dans les détails, sinon dans

le fond, des incertitudes ou des inconvénients qui réclameraient une revision plus ou moins considérable, et, trompant les meilleures intentions, provoqueraient peut-être des contradictions, dont la charité fraternelle aurait à gémir. A quoi ne peuvent pas se laisser aller des esprits, même droits et sincères, qui veulent faire prévaloir les convictions dont ils sont pénétrés, ou des principes qu'ils regardent comme les bases du bien général?

D'un autre côté, les événements du dehors menaçaient la paix du dedans et favorisaient trop bien l'agitation des esprits. La guerre survenue entre Paul IV et Philippe II, roi d'Espagne, entraîna la France et l'Italie, et jeta la confusion dans une partie de l'Europe. Non seulement cette perturbation universelle troublait le calme et la tranquillité réclamés par les délibérations, auxquelles allaient être appelés, de différents pays, les principaux membres de la Compagnie; mais, en divisant les nations, elle semblait préparer aussi la division des esprits, susciter des projets aventureux, et encourager des prétentions personnelles ou rivales. Des circonstances semblables avaient fourni de pareils exemples. On en vit un de plus dans celles qui nous occupent. Nous allons le raconter avec la précision et l'impartialité que nous commande notre devoir d'historien.

Une des Congrégations qui suivirent celle dont nous parlons ici, décida que le Général de la Compagnie aurait soin, dès qu'il se croirait vers le terme de sa carrière, de choisir le Vicaire qui le remplacerait, après sa mort, jusqu'au jour où la Congrégation générale lui donnerait définitivement un successeur. S. Ignace s'était fait une loi de ne jamais désigner l'un ou l'autre de ses premiers compagnons pour des places ou des fonctions prééminentes : il se contentait de mettre par écrit les qualités qu'exigeait tel ou tel emploi, telle ou telle mission, et de laisser à la majorité, à laquelle il s'associait ensuite, la liberté de choisir le sujet qui lui paraîtrait les réunir toutes, ou en plus grand nombre, dans sa personne (1).

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. I, n° 21.

Il ne dévia même pas de cette règle de conduite au suprême moment de sa vie : il savait cependant, par révélation, que le Seigneur lui destinait le P. Laynez pour successeur immédiat; il l'avait prédit au P. Laynez lui-même; plus d'une fois, on lui avait entendu dire que la Compagnie devait plus à ce religieux qu'à tout autre, qu'elle lui avait les plus grandes obligations. On peut donc supposer qu'il aurait nommé le P. Laynez, vicaire-général, s'il n'avait pas craint d'influencer l'élection de son successeur, de gêner la liberté des électeurs et de s'éloigner de la déférence qu'il avait toujours eue pour tous et pour chacun de ses compagnons (1). « Car, ajoute Bartoli, il prévoyait bien que son choix du Vicaire indiquerait celui du Général aux électeurs, lesquels n'auraient point eu la présomption de refuser la préférence à un religieux qui avait eu celle du P. Ignace (2). »

Abandonnés, par sa prudence et sa charité, à leur propre conscience, les électeurs ne se préoccupèrent que de l'obligation de la suivre.

Trois jours après la mort du saint Fondateur, les Pères de Rome, à qui leur âge et leur degré donnaient ce droit, se réunirent pour nommer un vicaire-général. C'étaient les PP. Martin Olave, surintendant du Collège Romain, Jean de Polanco, secrétaire de S. Ignace, André des Freux, plus connu sous son nom latin de Frusius, supérieur du Collège Germanique, tous profès, et le procureur général, le P. Ponce Cogordan, qu'ils s'adjoignirent, quoiqu'il ne fût alors que profès des trois vœux (3).

Leur choix tomba sur le P. Diego Laynez, encore souffrant d'une maladie qui venait de le conduire jusqu'aux bords de la tombe. On lui cacha d'abord son élection, pour épargner à son

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. II, n° 32. — Bartoli, *Memorie Istoriche*, libro III, c. xii, pag. 134 et suiv.

N. B. — C'est dans ce sens qu'il faut entendre le passage de l'*Histoire de Ribadeneyra* (page 133), ou il est dit improprement que S. Ignace avait *désigné* le P. Laynez pour vicaire-général.

(2) Bartoli, *ibid.*

(3) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. II, n° 21.

humilité une émotion capable d'arrêter et de compromettre la convalescence. Il l'apprit, en effet, quelques jours après, avec la plus vive douleur; mais, forcé d'accepter le gouvernement provisoire de la Compagnie, il voulut en abréger la durée autant que possible. Aux termes des Constitutions, la Congrégation générale ne devait se réunir qu'au bout de six mois, pour donner un successeur à S. Ignace. Le P. Laynez la convoqua pour le mois de novembre 1556, devançant ainsi de deux mois le terme indiqué par les Constitutions. Mais, dès le mois de septembre, le duc d'Albe, par ordre de Philippe II, avait ouvert les hostilités contre le Pape Paul IV (1). Les routes n'offraient plus aucune sûreté, et le trouble qui régnait dans la ville de Rome ne permettait pas d'y réunir la Congrégation générale. Il fallut la renvoyer à une époque plus éloignée : le P. Laynez la différa jusqu'au printemps de l'année suivante (2).

Environ quatre mois avant cette date, le P. Pachase Broet se rendit de Paris en Auvergne, pour s'adjoindre et emmener le P. Jean-Baptiste Viola, recteur du collège de Billom, et le seul profès qu'il y eût avec lui en France. Ils pourvurent ensemble au bon gouvernement de la maison, à la direction des études, au maintien de la discipline; et, après avoir confié aux soins du P. Le Bas de si précieux intérêts, ils prirent congé de leurs frères et se rendirent auprès de l'évêque de Clermont, alors retiré au château de Beauregard. Ils s'y arrêtèrent quelques jours, soit pour obéir aux bienveillantes instances du prélat, soit pour lui rendre compte des mesures qu'ils venaient de prendre au collège de Billom. Mgr Guillaume Du Prat les sanctionna toutes par les témoignages d'une vive satisfaction. C'était ainsi, du reste, qu'il accueillait les communications de ce genre que lui faisaient les Pères. Il était si heureux du succès de leurs œuvres, qu'il n'y prenait part que pour les bénir et les seconder. Son affection pour la Compagnie de Jésus semblait se préoccuper davantage de la mission que les P. Broet et Viola allaient remplir à Rome. Il s'entretint longuement avec eux de la Congrégation générale, des attributions que lui conféraient les

(1) Muratori, *Annali d'Italia*, sous l'an 1556.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. I, n° 44.

Constitutions, du but principal pour lequel elle était convoquée, des religieux qui devaient y assister, des divers objets de leurs délibérations, de l'importance du choix qu'elle allait faire; des difficultés que pouvait rencontrer une Congrégation qui, étant la première de ce genre, n'avait, pour se guider, ni l'usage, ni une interprétation autorisée des Constitutions. Enfin, il provoquait et entendait les explications des deux députés avec cet intérêt que l'on prend aux graves affaires de sa propre famille. Il ne pouvait pas exprimer, d'une manière plus touchante, l'affection qu'il avait pour les enfants de S. Ignace. Peu content de la manifester à ses interlocuteurs, il les chargea, avant de les congédier, d'en porter les témoignages à la Congrégation générale, dans une lettre, que nous traduisons littéralement du latin :

« *Aux Révérends Pères et Frères de la Compagnie de Jésus.*

« Mes Révérends Pères et Frères bien-aimés,

« Quoique la vie du R. P. Dom Ignace, de vénérable mémoire, passée si religieusement et si saintement dans ce monde, et échangée, depuis quelques mois, contre une vie meilleure et éternelle, comme j'en ai la confiance, soit plus propre à exciter la joie qu'à provoquer les larmes de tous les fidèles, je n'ai pu néanmoins, en apprenant sa mort, me défendre d'une profonde douleur, ni m'empêcher de vous témoigner par mes larmes mon affection, mon amitié, et la part que je prends à l'affliction que la perte d'un si bon et si glorieux père à répandue dans toute la Société. Nos consolations, toutefois, adoucissent nos regrets; car, si nous pouvons le féliciter d'avoir parcouru si heureusement une carrière hérissée de tant d'épines et d'écueils, et d'être arrivé vainqueur de toutes les difficultés, au terme désiré, nous pouvons, nous aussi, nous réjouir de ce qu'il a laissé tant de disciples, qui, nouveaux Élysée revêtus du double esprit d'Élie, imitent ses vertus et continuent sa sainte Œuvre.

« Parmi eux, je compte les deux vénérables PP. Paschase Broet et Jean-Baptiste Viola, qui se rendent à votre Congrégation générale. Ils vous rendront un compte exact et sincère de l'état dans lequel se trouvent les affaires de votre Société, tant à Paris qu'à Billom, et de l'affection que je porte à votre Ordre; j'aurais donc

pu me dispenser de vous en parler dans une lettre particulière ; mais je n'ai pas voulu me priver du plaisir de joindre à leur rapport le témoignage de mes sentiments, afin que vous appreniez, de vive voix et par écrit, que le plus ardent de mes désirs est que le bien opéré ici, à la plus grande gloire de Dieu, par votre Société, croisse de plus en plus avec le nombre des ouvriers. Ceux qui la représentent à Billom, à la grande satisfaction de tous les bons, ont déjà fait surgir une abondante moisson de la semence spirituelle qu'ils ont répandue avec tant de zèle ; et nous avons l'espérance que cette Société se propagera non seulement dans notre Auvergne, mais encore dans toute la France, avec la bénédiction de Notre-Seigneur, qui, dès les commencements, l'a remplie de son esprit.

« Pour moi, je donne bien volontiers l'assurance et ma parole que je destine à la construction du collège de Billom et à l'entretien des professeurs de votre Société qui viendront y enseigner, dix mille écus d'or, et plus encore, et que je m'empresserai de les fournir, dès que le temps sera venu. Comme les PP. Paschase Broet et Jean-Baptiste Viola ont parfaitement étudié cette œuvre sur les lieux, et qu'ils ont supporté les premières difficultés de l'entreprise, je désire et je vous demande instamment que vous ne donniez pas à d'autres le soin de la poursuivre et de la terminer, et que vous nous les renvoyiez tous les deux après votre Congrégation générale.

« Du reste, je vous conjure, en vous promettant de ne pas vous oublier dans mes prières, d'accorder à ma faiblesse le secours des vôtres auprès du Seigneur, que je supplie humblement de protéger et d'accroître votre Compagnie. Adieu, mes Révérends Pères et Frères bien-aimés.

« De notre château de Beauregard, le 18 janvier 1557.

« Votre frère et ami,

« GUILLAUME DU PRAT,
« *Évêque de Clermont* (1). »

(1) *Ex histor. primordior. collegii Billomensis.* (ms.), 3 grandes pages in-fol. Arch. domest.

N. B. — Cette lettre, dans le ms., porte la date du 18 janvier *1556*, parce que, en France, l'année officielle commençait encore à Pâques.

Comme s'il eût craint qu'une lettre si bienveillante n'exprimât pas suffisamment les sentiments de son cœur, le bon prélat recommanda instamment aux PP. Paschase Broet et Jean-Baptiste Viola de les interpréter auprès de leurs collègues de la Congrégation générale. Puis, leur accordant à regret le congé qui devait les séparer pour longtemps de sa personne, il les combla des témoignages de sa tendresse paternelle et appela sur eux et sur leur mission les bénédictions du Seigneur.

Les deux députés, émus de tant de bonté, se mirent en route pour Rome, où, malgré les rigueurs de la saison et les obligations du jeûne, ils purent arriver à l'époque indiquée, c'est-à-dire sur la fin du Carême de l'an 1557 (1). Vers le même temps y arrivaient, d'Allemagne, les PP. Canisius, de Gauda, et de Lannoy; de Belgique, les PP. Léonard Kessel et Adrien Adriani; de Venise, Simon Rodriguez; de Sicile, les PP. Jérôme Domenech et Antoine Winck. La paix n'étant pas encore conclue entre Paul IV et Philippe II, ce prince défendit aux Pères profès de ses États, d'aller au rendez-vous commun.

Cette mesure jeta les Pères, déjà réunis à Rome, dans de terribles perplexités : ils se demandèrent s'ils devaient rester à Rome, ou transférer ailleurs la Congrégation générale, comme les Pères d'Espagne en témoignaient le désir dans leur correspondance : qui proposait de la réunir en Espagne ou en Portugal; qui désignait les villes de Gênes, ou de Lorette ou d'Avignon. Ces diverses opinions présentaient toutes des inconvénients et des dangers qui en balançaient les avantages, et des incertitudes qui répandaient le trouble dans les délibérations. Plût à Dieu que la paix intérieure n'en eût reçu aucune atteinte ! Mais il était difficile qu'elles n'excitassent pas, dans quelques esprits ardents, des préoccupations exagérées, et ne les portassent pas à une opposition perturbatrice de la concorde.

Il y eut, dans la Congrégation, deux hommes qui ne surent pas se préserver de ce danger, Nicolas Bobadilla et Ponce Cogordan. Le premier, un des neuf compagnons de S. Ignace, s'était toujours montré digne de ce privilège par un zèle infatigable;

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. I, n° 67.

mais il avait plus d'une fois mêlé à ses travaux apostoliques des défauts assez saillants pour faire un fâcheux contraste avec ses vertus et ses belles qualités : enclin à la contradiction, il s'y abandonnait avec la vivacité qui était comme le fond de son caractère. Aussi se trouva-t-il plus d'une fois en désaccord avec S. Ignace lui-même, quand il s'agissait d'arrêter en commun certaines mesures, ou de dresser quelques règlements, ou de convenir de prescriptions générales.

Ponce Cogordan avait peut-être l'esprit moins orné que Bobadilla; mais il avait plus que lui le talent des affaires, et autant que lui une tenacité de volonté, qui, dans certains cas, ne différait guère de l'entêtement. Hâtons-nous de dire que, sauf dans les circonstances que nous raconterons tout à l'heure, il ne prit jamais cette qualité que du bon côté. Nous le verrons dans la suite; rappelons d'abord ici, à son honneur, quelques circonstances de son passé.

Ponce Cogordan, natif de la Provence, probablement de Marseille, où son nom est encore honorablement porté, suivait les cours de l'Université de Paris, quand il s'associa aux jeunes disciples de S. Ignace, réunis au collège des Lombards, sous la direction du P. Domenech. Ceux-ci ayant été troublés dans leurs études par les nouvelles hostilités survenues entre l'Empire et la France, Ponce Cogordan, par ordre des supérieurs, suivit en Portugal Diego Miron, son condisciple, qui devait prendre, à Coïmbre, le gouvernement du collège (1). Cet établissement, à peine commencé, n'avait pu encore recevoir la pleine exécution des plans du royal fondateur, ni l'ameublement nécessaire à sa destination; les travaux d'architecture étaient loin d'être terminés; les mesures d'organisation n'étaient pas plus avancées. Ponce Cogordan fut chargé d'activer les uns, de prendre les autres et de présider à tout. Quoique ses études complémentaires de théologie morale lui demandassent une partie de son temps, et que, déjà prêtre, il remplît avec zèle les fonctions sacerdotales, il trouva assez de loisir pour suffire à cette double tâche et la remplir à la satisfaction générale; ce qui ne l'em-

(1) Tellez, *Chronica da Companhia de Jesù em Portugal*, lib. I, cap. XIV, n° 7.

pêchait pas de seconder le P. Simon Rodriguez dans l'œuvre dite des *repenties*, et d'évangéliser ces malheureuses victimes du vice, réunies dans le refuge qu'il avait élevé pour elles (1).

Parfaitement d'accord dans les œuvres de zèle, les PP. Simon Rodriguez et Ponce Cogordan l'étaient beaucoup moins dans les choses temporelles. La construction du collège de Coïmbre amenait souvent entre eux des dissentiments qui rendaient leurs rapports de plus en plus difficiles : le premier avait assez de pouvoir pour imposer sa manière de voir; l'autre avait trop le sentiment de l'art architectural, ou le talent de l'organisation pour adopter d'autres plans que les siens. Bref, ils en vinrent à ne pas s'entendre. Le P. Ponce témoigna enfin le désir d'abandonner des travaux qu'il ne pouvait pas diriger à son gré, et de se rendre à Rome où il voulait expliquer à S. Ignace le véritable état des choses, et peut être aussi faire prévaloir, auprès de lui, ses observations sur les intérêts matériels du collège de Coïmbre. Le P. Simon ne se dissimulait pas les qualités du P. Ponce; il reconnaissait que sa coopération, quoique un peu maussade, lui était d'une grande utilité; il opposa donc quelques difficultés au projet du P. Cogordan; enfin, sur ses instances réitérées, il lui laissa la liberté de se rendre à Rome.

Le P. Pierre Le Fèvre, alors à Coïmbre, contribua sans doute à ce pacifique arrangement. Du moins, il s'interposa pour le faire agréer à leur premier supérieur : quelques jours après, s'étant rendu de Coïmbre à Valladolid, il écrivit une lettre à S. Ignace pour l'avertir de la détermination du P. Cogordan et le recommander à son indulgence paternelle. « Le P. Ponce, lui disait-il, est parti pour Rome contre l'avis et le gré du P. Simon; mais sa détermination a été si plausible qu'il mérite le pardon et le bon accueil de Votre Révérence. Je me permets de le lui dire au nom même du P. Simon. Votre Révérence peut donc le recevoir comme s'il avait été envoyé par le P. Simon lui-même. Elle jugera peut-être à propos de le renvoyer à Coïmbre, car sa présence dans cette ville nous est très avan-

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. IV, n° 55. — Franco, *Synopsis annal. Soc. Jesu in Lusitania*, ad ann. 1543, n° 3.

tageuse (1) ». Mais S. Ignace jugea plus à propos de le retenir à Rome et de l'associer à la charge du P. Codace, procureur général, à qui l'état très gêné des affaires temporelles et la pénurie de nos maisons, surtout de la Maison professe, donnaient des préoccupations et des inquiétudes excessives. Le P. Ponce, digne de l'opinion que S. Ignace avait de son active habileté, seconda le P. Codace avec un dévouement et une efficacité qui lui valurent l'honneur de le remplacer, en 1549, époque où une mort prématurée vint l'enlever à ses difficiles fonctions.

Le P. Cogordan les remplissait depuis cinq ans avec le même succès, quand le cardinal Alexandre Farnèse, Légat d'Avignon, l'emmena avec lui dans cette ville, avec l'intention de se servir de son concours pour y établir, à l'exemple de Guillaume Du Prat, un collège de la Compagnie de Jésus. A peine arrivés à Avignon, ils s'occupèrent du soin de choisir un local convenable à un établissement de ce genre. Mais bientôt la mort de Jules III vint arrêter l'entreprise. Le Légat étant retourné à Rome, où l'appelait l'élection du nouveau Pontife, son vicaire ne montra pas la même ardeur que lui pour exécuter son projet.

Le P. Cogordan crut devoir le différer à un temps plus favorable; en attendant, il se rendit à Brignoles pour exécuter une grave mission qu'il avait reçue, à son départ de Rome : il s'agissait d'établir à La Celle, monastère de religieuses bénédictines, situé dans le voisinage de cette ville, une réforme que provoquait depuis longtemps un déplorable relâchement introduit dans la discipline monastique. A peine le P. Ponce se fût-il mis à l'œuvre qu'il fut attaqué d'une maladie qui le conduisit jusqu'aux bords de la tombe. Lorsqu'il eut recouvré la santé, le cardinal de Sainte-Croix, qui avait succédé à Jules III sous le nom de Marcel II, venait de mourir, après quelques jours de Pontificat. Cet événement mettait fin à la mission du P. Cogordan;

(1) « Et P. Poncio se fue allà (là où était S. Ignace, à Rome) contra el parecer y voluntad de M. Simon; però su tentacion ha sido tan probable, que merece entero perdon y acogimiento. Esto me atrevo à dezir à V. R. en nombre de M. Simon; de modo che, en recibiendolo se haga cuenta que M. Simon lo ha rogado. Su vuelta serà conforme al parecer de V. R. pues su estar en Cohimbra es tan provechoso. » (Lettre datée de Valladolid, le 14 avril 1545 — ap. Alcazar, *Chr. Hisl. de la Prov. de Toledo*, tom. I, decad. I, cap. 1, § 1 vers la fin.)

il partit donc pour Rome, où il se trouvait à l'époque de la mort de S. Ignace, survenue le 31 juillet de l'an 1556 (1). Il prit part d'abord à l'élection du Vicaire-Général, ensuite aux délibérations de la Congrégation réunie pour l'élection du successeur du saint Fondateur. Ce fut dans cette circonstance que, cédant à des inquiétudes exagérées, il se créa, ainsi que Bobadilla, une source de regrets pour le reste de sa vie.

Celui-ci, arrivé à Rome, quelques jours après la nomination de Laynez au gouvernement provisoire de la Compagnie, réclama non pas contre l'honneur fait à Laynez, qu'il avait approuvé dans ses lettres au P. Polanco, mais contre la mesure qui mettait Laynez seul à la tête des affaires de l'Ordre : il prétendait que cette dignité devait être partagée entre ceux des neuf premiers compagnons de S. Ignace, qui lui avaient survécu. L'ambition n'avait jamais été le défaut de Bobadilla : il avait même, ainsi que les PP. Paschase Broet et Claude Le Jay, refusé les honneurs de l'épiscopat. On ne pouvait donc pas attribuer sa réclamation au simple désir de se réserver sa part de responsabilité dans le gouvernement de l'Ordre. Il est très probable que, plus imprudent qu'ambitieux, il voulait faire prévaloir certaines idées qu'il avait plus d'une fois exprimées sur la rédaction des Constitutions. A son avis, il y avait dans ce code, d'ailleurs consciencieux, des dispositions trop minutieuses, et d'autres trop sévères, toutes moins propres à enchaîner la liberté qu'à gêner la piété dans ses élans; et l'on devait permettre à l'esprit de charité de les suppléer par ses inspirations et par les dilatations du cœur. Il appuyait beaucoup sur ce principe; et, comme il connaissait toutes les ressources de l'éloquence, il le développait avec tant d'habileté; il le prouvait par des raisons si plausibles, et même par des motifs si chrétiens, qu'il faisait illusion aux esprits les mieux intentionnés. D'ailleurs, les Constitutions, quoique promulguées ou mises à l'épreuve depuis peu de temps, n'avaient pas encore reçu la sanction que S. Ignace avait réservée à la Congrégation générale; et ce délai semblait permettre même aux esprits les plus déférants les observations qu'ils croiraient devoir faire dans

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. 1, lib. XV, n° 64.

l'intérêt de l'Institut. Ainsi, il n'est pas étonnant que des hommes tels que les PP. Paschase Broet, Jean-Baptiste Viola, Simon Rodriguez, Adrien Adriani, entrassent d'abord dans les idées, sinon dans les vues de Bobadilla. Les historiens néanmoins ne leur font pas grâce de leurs intentions. Ils n'exceptent que le P. Paschase Broet, dont la droiture, en effet, était également exempte et incapable de tout soupçon : tous s'accordent à la mettre hors de cause, et à protester qu'il n'y eut dans sa conduite que l'illusion d'une belle âme, émue des merveilleux effets que la charité, selon Bobadilla, pouvait opérer sur le religieux, et des généreux sacrifices, auxquels elle pouvait, mieux que toutes les prescriptions et les combinaisons d'une règle, porter la liberté et la volonté humaines.

Tandis que, sous des prétextes généreux, et pour des motifs d'intérêt général, Bobadilla soutenait, dans des intentions contestables, des prétentions personnelles, Ponce Cogordan, admis aux délibérations, quoiqu'il ne fût alors profès que des trois vœux, s'élevait avec véhémence contre l'opinion de ceux qui proposaient de transférer en Espagne le siège de la Congrégation. Obéissait-il à des préventions nationales; ou bien craignait-il des complications de ce genre? nous ne savons; quoiqu'il en soit, il avait le droit de dire son avis, puisqu'on le lui demandait; mais il eut tort d'employer des moyens illicites pour le faire prévaloir. Au lieu de discuter la question au sein du conseil domestique, où elle était posée, il la porta de son propre mouvement et à l'insu de ses confrères au tribunal du Souverain-Pontife, par l'intermédiaire de deux cardinaux de sa connaissance. On ne connaît pas précisément par quelles considérations il attaquait cette manière de voir, qui du reste n'avait point été formulée en projet; mais il n'en fallait pas de bien graves pour provoquer une défense formelle de la part de Paul IV, déjà brouillé avec l'Espagne. D'ailleurs, ce Pontife, presque toujours froid à l'égard de la Compagnie, nourrissait contre elle, sinon des pensées de réforme, au moins celle d'introduire quelques modifications disciplinaires dans les Constitutions déjà rédigées par S. Ignace avec la coopération de ses premiers compagnons. Or, la translation de la Congrégation, en Espagne — outre qu'elle était, dans les circonstances d'alors, une sorte d'injure pour sa personne, —

semblait impliquer l'intention de la soustraire à son influence. C'était précisément les griefs que paraissaient avouer Bobadilla et Cogordan, l'un en réclamant des modifications dans les Constitutions; l'autre, en protestant contre la seule proposition, émise parmi beaucoup d'autres, de tenir en Espagne, ou hors de Rome, la Congrégation générale.

Le P. Laynez se proposait, de son côté, de mettre le Souverain-Pontife au courant de ces diverses opinions, dès qu'elles auraient été régulièrement et paisiblement exprimées dans les réunions préliminaires de ses conseillers. S'étant présenté, au Vatican, le 19 juin (1557), pour les soumettre à son jugement et à sa décision suprême, il reçut, non pas l'accueil qu'il méritait, mais l'ordre de remettre à deux cardinaux désignés les Bulles pontificales relatives à l'Institut, les Constitutions, tous les écrits, toutes les dispositions qui les concernaient, la liste des Pères présents à Rome, et la défense de sortir de la ville sans la permission expresse du Souverain-Pontife.

Paul IV fut ponctuellement et promptement obéi. Ses ordres et ses procédés, quoique peu rassurants, inquiétaient moins le P. Laynez que les causes qui avaient pu les motiver. Il ne tarda pas à les connaître : il apprit avec effroi que Bobadilla et Cogordan avaient mis en commun leurs projets et leurs efforts, pour les faire triompher, sous les auspices et la protection du Saint-Siège. Dès lors, leur opposition créait un immense péril à la Compagnie. Pour le conjurer, il invoqua d'abord le secours divin et prescrivit, à cet effet, à Rome et à la Compagnie toute entière, des prières publiques et privées, des jeûnes et des mortifications; puis il prit tous les moyens que lui conseillait la prudence chrétienne. Dieu, touché de tant et de si humbles supplications, bénit toutes les démarches de son serviteur. Les coupables furent abandonnés avec horreur de ceux qui, trompés par les motifs de leurs prétentions, avaient semblé se mettre de leur côté, sans partager leurs intentions secrètes et inavouées; tous les autres, surtout les PP. Polanco et Nadal, se réunirent au P. Laynez pour repousser et confondre des tentatives, qui auraient été si criminelles, si on en avait voulu et prévu les conséquences. Le cardinal Di Carpi, protecteur de l'Ordre, suggéra une transaction; mais, comme elle ne satisfaisait point

Bobadilla, celui-ci menaça d'en appeler au Souverain-Pontife. C'était aussi la pensée du P. Laynez : sans différer davantage, il sollicita une audience de Paul IV et lui exposa avec une grande précision toute l'affaire, les causes, les commencements et la suite du débat; il termina en le conjurant d'en confier la connaissance à un cardinal de son choix.

Ému de la droiture, de la douceur et de l'humilité du P. Laynez, Paul IV lui répondit avec beaucoup de bienveillance qu'il s'intéressait à la Compagnie de Jésus, et que ce qu'il avait fait était loin de prouver le contraire. Puis il l'invita à désigner lui-même le cardinal auquel il désirait que l'affaire fût soumise. Mais le P. Laynez lui ayant répondu que celui que Sa Sainteté daignerait nommer, serait à ses yeux le plus capable de remplir cette mission et le plus digne de sa confiance, le Souverain-Pontife désigna le cardinal Alexandrin, plus tard Pape sous le nom vénéré de Pie V. On ne pouvait trouver, dans tout le collège apostolique, un juge plus compétent et plus consciencieux.

Il se rendit lui-même à la Maison professe pour y remplir sa commission avec le moins d'éclat et le plus d'impartialité possible. Il interrogea en particulier chacun des Pères sur les diverses circonstances de cette affaire, particulièrement sur les plaintes des deux promoteurs, c'est-à-dire sur les raisons qu'on avait alléguées pour transférer la Congrégation en Espagne, et sur les changements qu'on proposait de faire aux Constitutions.

Leurs réponses constatèrent unanimement qu'il n'y avait eu sur ces points que de simples discussions pour satisfaire à toutes les préoccupations; mais que la résolution avait toujours été réservée au Saint-Père. Les deux accusateurs ayant essayé encore de se justifier, le cardinal blâma leur conduite et leurs procédés et rendit pleine justice au P. Laynez, ainsi qu'à tous les autres Pères.

Ainsi se termina une affaire qui aurait pu ébranler la Compagnie jusque dans ses fondements, si le respect pour la mémoire de S. Ignace et l'amour de ses disciples pour leur vocation n'eussent dominé les délibérations et réuni tous les cœurs (1).

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. I, nos 80-81-85.

Les Supérieurs ne semblèrent plus se souvenir de ces troubles que pour les pardonner aux perturbateurs, et ceux-ci prirent à tâche de les faire oublier par un redoublement de zèle pour la gloire de Dieu et de dévouement aux œuvres de la Compagnie. Le Souverain-Pontife avait à peine déclaré sa décision que déjà Bobadilla travaillait avec autant de succès que d'ardeur à la réforme de quelques communautés de religieux Sylvestrins, dans l'Ombrie et les Marches, tandis que le P. Ponce Cogordan, à Assise, relevait et rappelait à leur première ferveur les deux confréries de la Sainte-Vierge et de la Charité, qui n'avaient conservé de leur institution que le nom et le titre (1). Nous verrons bientôt avec quelle énergie il seconda, à Paris, les efforts du P. Paschase Broet.

Quant aux autres électeurs, le Souverain-Pontife leur permit d'aller attendre, dans leurs provinces, que des temps plus heureux vinssent leur permettre de se réunir de nouveau à Rome, conformément à sa volonté, pour nommer un successeur au saint Fondateur de la Compagnie.

Le traité de paix conclu, le 14 septembre 1557, entre Paul IV et l'Espagne, rendit enfin la tranquillité à l'Europe et, à la Compagnie de Jésus, la faculté de donner un successeur à S. Ignace.

Cette Congrégation, la première de toutes, devait être, pour le nouvel Ordre, un des jours les plus solennels de son existence; et nous voyons, dans les Actes et les Décrets qui résument les délibérations de ses représentants, les sentiments de vénération et de crainte filiale dont ils étaient saisis, à la pensée de soumettre à leur examen l'œuvre que le saint Fondateur leur avait laissé le soin de sanctionner et de consacrer.

Nos Annales réflètent ces dispositions générales de tous les délégués de la Compagnie et les rappellent avec cette abondance de détails que réclament des circonstances également chères et importantes.

Les limites de notre sujet ne nous donnent pas la même latitude; mais la place que tint le P. Broet dans cette réunion

(1) Sacchini, *ibid.*, nos 86-88-89.

plénière nous oblige de ne rien omettre de ce qui le concerne.

La Congrégation, qui devait choisir, parmi les Pères Profès de l'Ordre, le successeur de son glorieux Fondateur, fut convoquée à Rome pour le mois de juin de l'an 1558. Cette fois, l'Espagne et le Portugal purent y être représentés, sinon par les députés qu'on y attendait, du moins par quelques-uns des Pères les plus autorisés. Les autres *Provinces* y renvoyèrent ceux que nous avons déjà nommés; mais, à la Congrégation, au lieu d'être rangés par *provinces,* ils occupèrent le rang que leur donnaient leurs qualités, c'est-à-dire, ou le temps de leur profession et de leur âge, ou leurs fonctions ou leurs dignités. Ainsi, soit dans les cérémonies religieuses, soit dans les délibérations, soit dans le scrutin, ils procédèrent toujours dans l'ordre suivant.

Après le P. Laynez, vicaire-général, le P. Paschase Broet, doyen des Profès, et, à ce titre, *assistant* de la Congrégation, et le P. Polanco, secrétaire de l'Assemblée, venaient les trois Profès nommés avec les PP. Laynez et Broet dans la Bulle d'institution, à savoir : les P. Salmeron, Bobadilla et Simon Rodriguez, lesquels ne devaient qu'à ce titre cette prérogative; ensuite le P. Jérôme Nadal, commissaire général; puis, les Pères Provinciaux, Pierre Canisius, de la Germanie supérieure; Michel Turrianus, du Portugal; Jérôme Domenech, de la Sicile, et le P. Jean-Baptiste Barma, qui tenait la place du Père Provincial d'Aragon ; enfin les autres Profès : Jacques Miron, député de la province d'Aragon; Jean Pelletier, de celle d'Italie, Lannoy et Usmar Goysson, de la Germanie superieure; Everard Mercurien, de la Germanie inférieure; Louis Gonçalve et Gonçalvo-Vaz, du Portugal; Antoine Winch, de Sicile. On y voyait encore le P. Jean Plaza, de l'Andalousie, envoyé à la place du P. François de Borgia.

Le P. Jean-Baptiste Viola, qui s'était attardé à Vérone, n'avait pas reçu à temps la lettre de la seconde convocation : il n'arriva qu'après l'élection du nouveau général; mais il put prendre part aux délibérations suivantes (1).

(1) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, p. II, lib. II, n° 54.

Le P. Ponce Cogordan, victorieux de ses répugnances, ne reparut à la Congrégation que pour s'excuser des téméraires démarches qu'il avait faites, pendant la première réunion. Puis il alla reprendre, dans la ville d'Assise, la mission qu'il y remplissait avec autant de succès que de zèle (1).

Quant aux membres de la Congrégation, ils se mirent aussitôt à l'œuvre. Après avoir demandé et reçu la bénédiction du Souverain-Pontife, qui la leur avait accordée avec les témoignages d'une affection paternelle (2), ils convinrent de toutes les mesures et dispositions nécessaires pour la marche régulière des délibérations dans une Congrégation, qui, étant la première, devait servir de règle et de modèle à celles que les événements amèneraient dans la suite. D'ailleurs, ils savaient tous que le saint Fondateur avait laissé à cette Congrégation le soin et comme la mission de sanctionner les Constitutions qu'il avait rédigées si patiemment, tantôt seul, tantôt avec le concours de quelques-uns de ses compagnons, mais toujours sous les regards du Seigneur et avec l'assistance du Saint-Esprit. Ils comprirent si bien leur devoir, qu'ils le renfermèrent tout entier dans l'obligation d'approuver, de sanctionner l'œuvre de S. Ignace, absolument telle qu'elle était sortie de ses mains : ils ne procédèrent que dans cette pensée et n'admirent d'autres mesures que celles qu'exigeait rigoureusement leur intention. Et comme s'ils eussent voulu s'inspirer des pensées et des sentiments même du saint Fondateur, ils ouvrirent leur réunion et tinrent toutes leurs délibérations dans la chambre qui avait été si longtemps témoin de ses veilles, de ses soupirs et de ses prières.

Le 2 juillet, fête de la Visitation de la très-sainte Vierge, était destiné à l'élection du Général. Ce jour-là, après les prières et les cérémonies religieuses prescrites dans l'Institut pour cette circonstance, les électeurs se réunirent en Conclave pour procéder à cette importante cérémonie, présidée par le cardinal Paciéco, délégué du Souverain-Pontife. Le P. Canisius prononça d'abord un discours sur les dispositions qui devaient

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. II, n° 25-54.
(2) Sacchini, *Hist Soc. Jesu*, part. II, lib. II, n° 18.

animer tous les cœurs dans une occasion si solennelle. Ensuite le cardinal sortit du Conclave pour assister au sacrifice de la Messe, tandis que les électeurs examineraient, chacun devant Dieu et sa conscience, l'obligation où ils étaient de faire un choix indépendant de toute considération humaine.

Une heure après, le cardinal Paciéco s'enferma avec eux dans le Conclave. Tous récitèrent d'abord, à la suite du vicaire-général, l'hymne *Veni Creator*, et les trois oraisons de la très Sainte-Trinité, du Saint-Esprit et de la sainte Vierge. Puis, s'adressant à l'Assemblée, le cardinal délégué les exhorta, au nom du Saint-Père, à procéder en toute liberté à l'élection, et à ne se préoccuper que du mérite de celui qu'ils voulaient choisir (1).

Le cardinal ayant cessé de parler, le P. Paschase Broet, Assistant de l'élection, se leva et prononça d'une voix grave et émue, cette formule, que devait répéter le P. Polanco, secrétaire :

« Je prends à témoin Dieu Notre-Seigneur, aux regards duquel rien n'est caché, que je recevrai et publierai fidèlement les suffrages, et que je m'acquitterai de tout ce qui concerne mon office avec l'intention la plus pure. Je proteste aussi, en présence de la Majesté divine et de toute la Compagnie, que nous représentons ici, que je ne veux ni admettre personne qui ne doive être admis, ni exclure personne qui ne doive être légitimement exclu de cette élection (2). »

Ce serment aurait été suivi de la formule d'absolution, que le P. *Assistant* aurait dû prononcer, si le cardinal délégué ne l'eût déjà donnée, au nom du Souverain-Pontife. Elle était ainsi formulée :

« Par l'autorité du Dieu Tout-Puissant, que, malgré mon extrême indignité, j'ai reçue du Siège apostolique, je vous absous de quelque sentence d'excommunication, de suspense et

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. III, nos 26 et seqq., 28 et seqq.
(2) *Institut, Soc. Jesu* (Ed. Pragen), tom. II, pag. 458.

d'interdit que ce soit, à l'effet d'une élection légitime, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il (1). »

Après cette grave protestation, le Vicaire-Général, sur l'invitation du secrétaire, se leva pour ouvrir, par son suffrage, la cérémonie de l'élection, et, se mettant à genoux devant un petit autel, surmonté d'un crucifix, il fit le signe de la croix, et prononça à haute voix les paroles suivantes : « Je prends à témoin Jésus-Christ, qui est la sagesse éternelle, que je choisis et nomme pour Préposé Général de la Compagnie de Jésus celui que je crois être le plus capable de porter ce fardeau. » Puis, s'approchant de l'urne que supportait une table devant le cardinal, il y mit le billet dépositaire de son suffrage. Il y fut suivi du P. Paschase Broet, du P. Polanco, et de tous les autres, qui répétèrent, chacun à son tour, la même cérémonie.

Quand elle fut terminée, le secrétaire se mit à extraire de l'urne les votes un à un et à les remettre au cardinal Paciéco, qui, daignant faire l'office du secrétaire, le montrait d'abord au Vicaire-Général, puis aux PP. Polanco et Paschase Broet, et l'annonçait ensuite à haute voix. On sut alors que les PP. Broet, Lannoy et François de Borgia avaient eu chacun une voix; que le P. Jérôme Nadal en avait obtenu quatre, que les treize autres s'étaient réunies sur le nom du P. Laynez.

Le Vicaire-Général aurait dû proclamer le résultat du scrutin; mais comme il était lui-même, cette fois, l'élu de la majorité, ce fut au P. Paschase Broet, le doyen des profès, à remplir cet office. Il rédigea donc aussitôt, avec le concours obligé du secrétaire, et lut la proclamation suivante, ou plutôt un décret conçu en ces termes :

« Le R. P. Jacques Laynez ayant été, en pleine et légitime Congrégation, nommé et élu par plus de la moitié des suffrages, que j'ai confrontés, moi Paschase Broet, par l'autorité du Saint-Siège, et de toute la Compagnie, je déclare ledit P. Jacques Laynez, Général de la Compagnie de Jésus, au nom du Père, du

(1) *Instit., ibid.*

Fils et du Saint-Esprit. Fait à Rome, en la maison de la Compagnie de Jésus, le jour même de la Fête de la Visitation de de la très sainte Vierge, de l'an 1558, y assistant et présidant l'Illustrissime et Révérendissime seigneur cardinal Paciëco, évêque d'Albano, de la part de notre très Saint-Père le Pape Paul IV (1). »

Ayant terminé la lecture de ce décret, le P. Paschase Broet, au nom de tous, et le P. Polanco, secrétaire, en confirmèrent l'authenticité par leurs signatures et le sceau de la Compagnie. Ensuite, ils allèrent se mettre à deux genoux devant le nouveau Général et lui baisèrent les mains en signe de respect, de soumission et d'obéissance; ce que firent les autres électeurs, chacun à son tour (2).

A cette cérémonie filiale succéda la cérémonie religieuse de l'action de grâces : tous les électeurs se rendirent processionnellement à l'église en chantant le cantique de Zacharie; et, arrivés devant l'autel, ils entonnèrent le *Te Deum*, qui fut suivi des oraisons de la très Sainte-Trinité, de l'action de grâces et de la fête de la Visitation (3).

Il n'entre pas dans notre sujet de décrire ces touchantes et saintes cérémonies; nous devions du moins les indiquer pour rappeler la part qu'y prit le P. Paschase Broet. Pour la même raison, il nous suffira de dire quelques mots des délibérations auxquelles se livrèrent ensuite les électeurs sous la présidence du nouveau Général.

Leur premier soin, après avoir demandé l'agrément et la bénédiction du Souverain-Pontife, fut de nommer les Assistants qui devaient, au nom des diverses provinces de la Compagnie, résider auprès du Père Général, pour lui servir de conseil, partager sa sollicitude et lui alléger le poids du gouvernement. La majorité des voix désigna les PP. Jérôme Nadal, Louis Gonçalvo, Jean Polanco, et le P. Christophe Madrid, qui n'avait pas encore fait la profession solennelle. Chacun d'eux fut

(1) *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. II, n° 30.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. II, n° 29-30.
(3) *Idem, ibid.* — Jouvancy, *Epitom. Hist. Soc. Jesu*, tom. II, pag. 16 et seq.

préposé aux affaires spéciales d'une des quatre parties de l'Europe, dans lesquelles étaient comprises toutes les *provinces* de la Compagnie : le P. Jérôme Nadal, à la Germanie inférieure et supérieure et à la France, le P. Gonçalvo au Portugal et à toutes ses possessions d'outre-mer; à l'Espagne fut préposé le P. Polanco, qui exerça en même temps les fonctions d'admoniteur et de secrétaire du Père Général (1).

Les nouveaux Assistants prirent part, en cette qualité, aux délibérations de l'assemblée. Toutes — comme nous l'avons déjà dit plus haut, — tendirent à confirmer, à conserver dans leur intégrité les constitutions de S. Ignace. On était tellement persuadé de la nécessité de n'y rien changer, qu'on poussa aussi loin qu'on pouvait le faire en conscience la résistance aux avis du Souverain-Pontife, qui, revenant de la bienveillance avec laquelle il avait loué la Congrégation et la Compagnie (2), voulut ensuite introduire dans ses usages quelques observances monacales (3). Il admit cependant, à ce simple commandement, des modifications qui en modérèrent la pratique jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 14 août 1559.

Les Pères n'emportèrent pas moins la consolation d'avoir fait tous leurs efforts pour maintenir intacte l'œuvre de S. Ignace, lorsque la fin de la Congrégation, close le 10 septembre 1558, leur permit d'aller reprendre leurs fonctions ordinaires dans leurs *provinces* respectives (4).

Le P. Paschase Broet, maintenu dans le gouvernement de celle de France, se mit aussitôt en route avec le P. Jean-Baptiste Viola. Ils avaient ordre de s'adjoindre le P. Ponce Cogordan, qui, ayant amené les habitants d'Assise à fonder un collège de la Compagnie, fut remplacé dans cette œuvre par le P. Baroël, religieux éminent et laborieux. D'Assise ils se rendirent à Bologne, puis à Modène, d'où ils prirent, par la Lombardie, le chemin de la France. Comme ils voyageaient tantôt à pied, tantôt à cheval, selon leurs ressources, mais toujours à petites jour-

(1) Bartoli, *Hist. della Comp. de Gesù.* — Italia, lib. IV, cap. III.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. II, n° 37 et seqq.
(3) *Idem*, *ibid.*, n° 58.
(4) Bartoli, Op., *Sup. cit.*, lib. IV, cap. IV.

nées, ils ne parvinrent à Paris que le premier jour du mois de novembre 1558 (1).

Les PP. Paschase Broet et Ponce Cogordan s'arrêtèrent dans cette ville, pour y vaquer aux affaires de la *province*, et le P. Jean-Baptiste Viola alla reprendre sa charge de supérieur au collège de Billom. Pendant son absence, l'administration intérimaire avait maintenu cet établissement dans un état de prospérité qui en étendait de jour en jour la réputation. La lettre si paternelle de Mgr Guillaume Du Prat, communiquée et commentée par le P. Paschase Broet, l'avait déjà fait connaître à la première réunion de la Congrégation Générale; lorsqu'elle se rassembla pour la seconde fois, de nouveaux témoignages vinrent confirmer ceux du vénérable prélat. Les PP. Michel Turrianus, Louis Gonçalve, Gonçalvo-Vaz de Mello, Emmanuel Godinho et Georges Serrano, se rendirent alors à Rome, le premier, en qualité de provincial, le second et le troisième comme députés de la province, les deux derniers, comme procureurs, l'un du Portugal, l'autre des Indes portugaises (2). D'après une sage combinaison convenue, par ordre des supérieurs, entre les députés d'Espagne et ceux de Portugal, ceux-ci devaient prendre leur route par la France, où leur nation, à cause de la guerre d'Italie, rencontrait plus de sympathie que l'Espagne (3). Heureux d'un arrangement si conforme à leurs vœux, les députés portugais comprirent dans leur itinéraire la province d'Auvergne, pour visiter, à Billom, le seul collège que la Compagnie eût encore en France. Mais cette satisfaction leur coûta un désagrément qu'on avait voulu prévenir.

La fin des hostilités n'avait apaisé ni les méfiances, ni les rancunes nationales; à la moindre occasion, elles se manifestaient surtout dans les provinces limitrophes des deux pays. Nos voyageurs en firent une expérience qui menaça d'aboutir à une issue tragique. Arrivés à la porte de la ville de Dax, on les prit pour des espions, et, par ordre du gouverneur, on les jeta en prison, en attendant que ses officiers pussent prendre des informations et

(1) Bonucci, Op. cit. lib. II, cap. v.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. II, n^{os} 2, 3, 4, 6.
(3) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. II, n^{os} 2, 3, 4, 6.

procéder à l'interrogatoire. Au moment venu, nos voyageurs présentèrent des papiers qui, tout en attestant qu'ils étaient habitants du Portugal, suggéraient néanmoins bien des questions. Le P. Louis Gonçalve y répondit en français; mais son accent ne prouvait point qu'il ne fût pas Espagnol, et comme ses interrogateurs ne paraissaient pas disposés à se contenter de ses réponses, le P. Michel Turrianus, le seul Espagnol et le plus compromis de la bande, crut qu'il lui convenait d'attirer sur lui seul les soupçons et les sévérités de la police, en déclarant nettement sa nationalité, sa profession et sa qualité. Lors donc qu'il fut interrogé, il répondit en sa langue :

« Je m'appelle Michel Torres, je suis Aragonais de nation, supérieur de ceux que vous retenez ici prisonniers, et provincial de la Compagnie de Jésus en Portugal. » La franchise de cette déclaration plut tellement au gouverneur, qu'il rendit la liberté à ses prisonniers (1).

Ils en profitèrent aussitôt pour reprendre et continuer leur route vers la ville de Billom, en Auvergne, où ils trouvèrent, dans la satisfaction qu'ils s'étaient promise, une large compensation aux désagréments qu'ils avaient essuyés en Gascogne.

Le collège de Billom était, comme nous l'avons dit, le seul établissement d'éducation que la Compagnie de Jésus eût encore en France. Quoique les classes n'y eussent été inaugurées que depuis moins de deux ans, elles étaient fréquentées par une affluence d'écoliers que leur enviaient des collèges plus anciens et plus renommés. Ce qui n'était pas moins remarquable que leur empressement à suivre les différents cours, c'était l'esprit de piété dont ils étaient animés, et leur docilité à la direction de leurs maîtres. Les leçons se donnaient toujours dans les bâtiments de l'ancienne Université; mais Mgr Guillaume Du Prat leur destinait un nouveau collège, dans une situation plus libre et plus étendue, et déjà, on pouvait juger, sur un plan déterminé, soit de l'ensemble, soit de la distribution des diverses parties de l'édifice. D'ailleurs, Mgr Guillaume Du Prat, qui

(1) Franco, *Synopsis Annal. Soc. Jesu in Lusitania*, ad ann. 1558, n° 3.

voulut retenir nos voyageurs, quelques jours auprès de lui, au château de Beauregard, ne leur laissa rien ignorer de ses projets. Il les leur développa, comme il avait coutume de le faire, avec cet amour qu'on porte à une entreprise privilégiée, avec cette abondance de détails qu'elle suggère. A ces explications étaient sans cesse entremêlés les témoignages de son affection et de sa reconnaissance pour la Compagnie de Jésus, de la satisfaction que lui donnaient déjà son collège et les espérances d'un avenir prospère. Les religieux portugais, vivement émus des sentiments qui jaillissaient, pour ainsi dire, du cœur du vénérable prélat, et des prévenances paternelles dont il ne cessa de les combler, conservèrent des uns et des autres un souvenir si doux et si profond, que, parvenus à Rome, ils ne tarissaient ni sur les louanges de ce généreux bienfaiteur de la Compagnie, ni sur les éloges de son collège de Billom (1). Personne ne fut plus sensible à ces hommages que le P. Jean-Baptiste Viola ; personne aussi n'en fut moins étonné ; car il savait mieux que tout autre combien ils étaient justifiés. Il dut cependant, à son retour à Billom, avouer qu'ils n'égalaient pas les mérites de Mgr Guillaume Du Prat. Pendant son absence, le généreux prélat avait augmenté, de ses propres fonds, les rentes de son collège, et environné de garanties certaines les sommes et les concessions accordées par la ville et le Chapitre.

Toutes ses mesures étaient prises, lorsque, au retour du supérieur, il voulut consacrer ses propres obligations, celles des autres, les engagements de tous, dans un acte général de fondation. Cet acte, passé le 19 novembre 1558, par devant le notaire de Beauregard, n'était pas seulement le témoignage de la satisfaction et de la munificence de l'évêque de Clermont, de son Église, du Chapitre de Saint-Cerneuf et de la commune de Billom : il rendait encore un solennel hommage à la Compagnie de Jésus en général, particulièrement à la Communauté de la rue La Harpe, à Paris, et aux religieux qui en étaient venus pour évangéliser son diocèse, ou présider aux débuts du nouvel

(1) Hi, cùm per Galliam iter habuissent, de Claromontani Episcopi caritate, deque collegii Billomensis ab eo instituti felici progressu mira narrabant. (Sacchini, *Histor. Soc. Jesu*, p. II, l. II, n° 5.)

enseignement des écoles de Billom. Et, afin d'associer aux éloges comme aux engagements contenus dans cet acte tous ses coopérateurs, Mgr Guillaume Du Prat admit, à côté de sa signature, celles des Échevins, des principaux habitants de Billom, de son cousin Paul Du Prat, archidiacre de Clermont, et des membres du Chapitre de Saint-Cerneuf, qui tous lui avaient prêté un concours si constant et si actif (1). Aucun d'eux ne démentit la sincérité de son dévouement, lorsque, peu de temps après, le vénérable prélat recourut de nouveau à leur coopération pour faire les préparatifs des constructions qui devaient remplacer les anciennes; et, dès le 31 du mois de mai 1559, il put bénir la pierre fondamentale du nouveau collège (2).

Il ne tint pas à l'évêque de Clermont qu'il n'exécutât en même temps le projet de faire bâtir le collège de Paris. Il lui aurait été peut-être donné d'en jeter aussi les fondements, si la Providence eût conservé plus longtemps à la Compagnie la protection que lui accordait le roi Henri II. La postérité, qui ne fait point de grâce à ce prince sur l'article de l'incontinence, reconnaît en lui des qualités vraiment royales : la bonté, la valeur, la générosité, la noblesse d'âme, la loyauté du caractère, l'amour des lettres. Ajoutons qu'il avait aussi des vertus d'un roi chrétien. Les hérétiques lui ont reproché son zèle à défendre la religion catholique, et c'est peut-être à cause de sa foi qu'ils ont exagéré ses défauts et ses vices (3). On peut affirmer du moins que ce zèle lui inspirait une affectueuse estime pour la Compagnie de Jésus. Outre la connaissance que lui en avait donné le cardinal de Lorraine, il s'en était souvent entretenu avec d'autres grands et vertueux personnages du clergé, de la magistrature et de sa cour; et, de toutes ces informations, il s'était formé la conviction que la Compagnie de Jésus était un Ordre fort utile à l'Église et à l'État, et formidable à l'hérésie. Aussi soutenait-il les religieux de cette règle, toutes les fois qu'ils étaient, autour de lui, le sujet des conversations, à l'occasion de la déclaration d'Eustache du Bellay et de la censure non moins étrange de la Faculté

(1) Comptes-rendus de Rolland..., pag. 402.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu,* p. II, lib. III, n° 65. — *Primord. Colleg. Billom.*
(3) Berthier, *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tom. XVIII, p. 653.

de théologie. « Ce sont, disait-il, des hommes supérieurs, vertueux, d'une vie irréprochable et toute apostolique; je le sais positivement, et rien ne me le prouve mieux que les fruits qu'ils produisent par leurs prédications dans tout le monde (1). Nous les défendrons, moi et le cardinal de Lorraine, ajoutait-il, contre leurs ennemis; et, quelques coups qu'on veuille leur porter, nous saurons bien les parer ou les rendre (2). »

Ces dispositions bien connues de Henri II, promettaient un plein succès aux mesures que les PP. Broet et Cogordan se proposaient de prendre pour faire révoquer la censure de la Faculté et enregistrer, au Parlement, les lettres patentes qui donnaient à la Compagnie le droit de cité dans le royaume. Mais un événement affreux vint leur ravir de si chères espérances avec la vie de ce généreux prince. On faisait des réjouissances publiques pour le double mariage de sa fille Élisabeth avec Philippe II, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Pour les relever par sa présence et sa participation, il voulut, en chevalier français, courir les périls d'un tournoi avec le comte de Montgomerry, son capitaine des gardes; mais la lance de celui-ci s'étant rompue, un éclat pénétra par la visière du casque du roi, lui traversa l'œil et s'enfonça bien avant dans le cerveau. Onze jours après, le 10 juillet 1559, Henri II succombant à cette cruelle blessure mourut dans de grands sentiments de foi et de piété, à l'âge de quarante-un ans (3).

Cette lamentable catastrophe laissait l'évêque de Clermont sans recours contre le mauvais vouloir du Parlement et le forçait de différer à une époque plus propice la poursuite de son projet; mais elle n'empêcha pas d'autres évêques, à l'abri des atteintes du Parlement, de recourir à l'autorité du P. Broet pour fonder, dans leurs diocèses ou dans leurs terres, des collèges qu'ils pussent opposer, comme autant de boulevards, aux invasions de l'hérésie.

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. III, n° 66.

(2) Sacchini, *ibid.*, — Bartoli, *Hist. della Comp. de Gesù;* — Italia, lib. III, cap. XI (édit. Marietti), sub fin., pag. 140.

(3) Berthier, *ibid.*, pag. 654. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. III, n°s 66-67.

LIVRE TROISIÈME

1550—1552

—

SOMMAIRE

Robert de Pellevé entreprend de fonder un collège à Pamiers. — Progrès du calvinisme dans le Béarn. — Marguerite de Valois et les apostats, ses flatteurs. — Jeanne d'Albret. — Le P. Broet seconde les intentions de l'évêque de Pamiers. — Commencements du collège. — De quelques professeurs : Pelletier; — Émond Auger; — Jean Roillet; — Pierre Barauld. — Opposition de l'Hôtel-de-Ville, voué à Jeanne d'Albret. — Fermeté de l'évêque. — Efforts héroïques des Pères. — Du collège de Tournon. — Le cardinal de ce nom le confie à la Compagnie. — Négociation à ce propos. — Détails. — Les Pères remplacent les anciens professeurs. — Conditions diverses des fondations acceptées par le P. Broet.

Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, fut le premier prélat qui suivit l'exemple de l'évêque de Clermont. Malheureusement, il tenta cette œuvre de régénération dans des circonstances qui la rendaient à peu près impossible.

Le 14 avril de l'an 1557, il prit possession du siège épiscopal de Pamiers. Dès lors, cette ville et tout le diocèse avaient subi l'influence de la Navarre et embrassé les nouvelles erreurs. On sait que, sous le règne de François Ier, Marguerite de Valois, sa sœur, femme de Henri II, roi de Navarre, s'était éprise des opinions importées d'Allemagne par des savants d'aventure, et que, sans prétendre être hérétique, elle en nourrissait son esprit et sa vanité de femme savante. Elle accueillait à sa cour quelques-uns des sectaires qui étaient poursuivis en France, et lui payaient son hospitalité par les tributs de leurs hommages. Le moine apostat, Gérard Roussel, le plus hypocrite et le plus habile de tous, sut assez bien ménager à la fois la curiosité de cette princesse et les traces de son éducation catholique, pour l'introduire insensiblement dans l'hérésie sans alarmer sa conscience. Les opinions nouvelles étaient pour elle des jeux d'esprit, des sujets d'exercices littéraires, où elle mêlait à la fois l'erreur,

la vérité, le vice et la vertu, et des conceptions moins brillantes que licencieuses; s'amusant de tout, des cérémonies de l'Église et d'un culte de son invention. Gérard Roussel, moins spirituel, mais plus fourbe que cette princesse, se prêtait à ces légèretés et à ces parodies scandaleuses, sachant bien que le mépris des choses sacrées entraîne le mépris des vérités ou des mystères qu'elles représentent. Par ses complaisances calculées, il acquit, à la cour de Navarre, un ascendant que subirent non seulement l'entourage du roi et de la reine; mais toutes les familles un peu considérables de ce pays, plus jalouses des faveurs de la cour que de celles de l'Église, et leurs exemples, aidés par la propagande d'autres prédicants, ne tardèrent pas à entraîner le reste de la population, très attachée à la maison d'Albret. Il fut d'autant plus facile à Gérard Roussel d'amener et d'affermir cette défection, que, nommé par Marguerite, évêque d'Oleron, il put répandre ses erreurs avec une autorité sans contrôle. D'ailleurs, l'évêque de Lescar, de la maison d'Albret, se préoccupait moins de son devoir que du soin de ne pas déplaire à la reine (1).

« Or, ajoute un historien contemporain, que pouvoit espérer ce pauvre peuple, conduit par deux tels pasteurs (qui sont les seuls évesques en Béarn), si ce n'est d'être enfin la proie de l'hérésie? (2) »

Ce fut en effet ce qui arriva bientôt après : Marguerite eut le bonheur de mourir dans des sentiments catholiques (3); mais Jeanne d'Albret, sa fille, ne fut point ramenée par cet exemple à la foi de ses pères; et Antoine de Bourbon, qui, par son mariage avec elle, devint roi de Navarre, après la mort de Henri d'Albret, arrivée en 1555, était trop indifférent aux questions religieuses pour éclairer cette princesse sur un point si important, et pour s'opposer à la propagande anti-catholique dans le Béarn. Ce peuple, imbu, presque sans s'en apercevoir, des idées nouvelles

(1) Olhagaray, *Hist. de Foix, Béarn et Navarre* (Paris, 1609, in-4°) pag. 502-505.

(2) Florimond de Rémond, *de la naissance de l'hérésie*, etc., liv. VIII, chap. III.

(3) C'est un fait avéré que Marguerite, reine de Navarre, répara par une mort catholique ses fantaisies doctrinales et liturgiques. Le protestant Olhagaray avait eu trop de plaisir à les célébrer pour avouer qu'elle les désavoua.

que la cour, la haute société et les deux évêques de Lescar et d'Oleron lui présentaient sous des formes si séduisantes, tomba enfin dans le calvinisme, quand Jeanne d'Albret, par haine contre l'Espagne et contre le Pape, auxquels elle attribuait le démembrement de son royaume, embrassa ouvertement cette hérésie, et la fit régner avec elle dans le Béarn. Elle l'établit et la propagea dans les terres de son domaine et dans les contrées voisines, par tous les moyens que lui donnaient son rang, son pouvoir et son caractère.

Pamiers, capitale du comté de Foix, ne pouvait pas échapper à l'influence de la cour de Navarre : outre qu'elle était dans le voisinage, elle relevait encore, en partie, de Jeanne d'Albret, qui en partageait la suzeraineté avec l'évêque, et y entretenait des magistrats et des émissaires à sa dévotion.

Loin d'user de sa part de suzeraineté pour affaiblir l'influence de la reine de Navarre, Jean de Barbançon, prédécesseur immédiat de Robert de Pellevé, semblait la lui avoir abandonnée tout entière. Il renonça même, par une abdication plus ou moins volontaire, à ses fonctions, sinon à son titre d'évêque; mais il ne continua pas moins à favoriser le protestantisme, puisqu'il fut du nombre des évêques que Pie IV, en 1563, cita à Rome comme suspects d'hérésie (1).

Un concours de circonstances si fatales avait fait de Pamiers un foyer des nouvelles erreurs. Le premier soin de Robert de Pellevé fut de chercher un puissant remède contre un si grand mal. Il espéra le trouver dans l'établissement d'un collège de la Compagnie de Jésus. D'accord avec les chanoines et les magistrats restés catholiques, il entama aussitôt cette négociation avec les supérieurs de l'Ordre. Comme le P. Broet était alors retenu à Rome par la Congrégation générale, le prélat soumit son projet et sa demande au P. Bellefille (2), qui remplaçait provisoirement

(1) Sanmarthan. *Gall. Christ.*, tom. II, pag. 168.

(2) Nos historiens ne s'accordent pas sur ce nom : ceux qui ont écrit en latin disent Belfillœus, Belfilœus; ce qui a donné lieu au P. de Saligny, et à d'autres écrivains, de l'appeler Beaufils, sans doute par horreur du solécisme ; mais dans nos vieux catalogues, même dans ceux qui sont rédigés en latin, et dans des correspondances que nous possédons, on trouve Bellefille, et non Beaufils.

à Paris le P. Provincial. Celui-ci, informé à son tour de la proposition de Mgr Robert de Pellevé, l'adopta en principe, sauf à s'entendre ensuite sur les conditions, qu'on devait lui faire connaître à son retour. En effet, arrivé à Paris, il les apprit du P. Bellefille, à qui l'évêque de Pamiers les avait déjà transmises. Le P. Broet les approuva sans difficulté et il sollicita aussitôt l'approbation du P. Laynez, dans une lettre datée du 5 novembre 1558 et conçue en ces termes :

« En passant par Lyon, je n'y ai trouvé ni lettres ni nouvelles du collège de Pamiers. Ce n'est qu'à mon arrivée à Paris que maître Nicolas Bellefille m'a appris que Monseigneur l'Évêque, les chanoines et la ville ont donné, du consentement du roi, six cents francs de rentes perpétuelles. Quant à l'emplacement du collège, il est fort beau, si je m'en rapporte à maître Nicolas Bellefille; et l'église ne l'est guère moins. Je désespère de pouvoir me rendre à Pamiers pour voir la situation et l'état de l'établissement; car les routes sont rompues et des bandes de brigands infestent le pays (1). »

Un mois après, le P. Broet précisait les choses dans une nouvelle lettre, où il disait au P. Laynez :

« Le P. Ponce Cogordan écrit à Votre Paternité pour lui apprendre comment s'est passée l'affaire du collège de Pamiers. Comme nous, elle y verra sans doute quelques difficultés, soit en ce qui concerne l'approbation royale, soit dans le contrat du Chapitre. Je crois cependant que tout ira bien si Votre Paternité daigne envoyer quatre ou six hommes à Pamiers pour fonder ce collège. Mais il faudrait que ce fussent des sujets d'élite, capables de répondre aux vœux et aux desseins de Monseigneur l'Évêque, car il juge très important que ce collège se recommande dès le commencement. Lorsqu'il sera organisé et qu'il jouira de ses revenus, on pourra y envoyer et y entretenir quatorze Pères, ou maîtres ou professeurs.

(1) *Vita del servo di Dio Pascasio Broet*, lib. II, cap. v.

« L'évêque de Pamiers et Mgr Nicolas de Pellevé, son frère, évêque d'Amiens, sont puissants à la cour. Ils peuvent nous aider beaucoup auprès de Mgr le cardinal (de Lorraine) notre protecteur, et même auprès du roi. C'est pourquoi nous désirons ardemment que Votre Paternité — si elle le peut — donne de suite à Mgr l'évêque de Pamiers la satisfaction de lui envoyer les quatre ou six régents qu'il demande pour l'inauguration de son collège. Si Votre Paternité ne peut absolument pas lui faire ce plaisir, qu'elle veuille bien accompagner son refus d'égards et de raisons qui nous conservent, dans cette cour, la bienveillance de ces deux nobles personnages (1). »

Le P. Broet revenait toujours, dans ses lettres, sur la nécessité de répondre à l'attente de l'évêque de Pamiers, d'autant plus que c'était aussi l'attente et l'espoir des catholiques et des gens de bien. « Si Votre Révérence, lui écrivait-il encore le 5 mars 1559, accepte ce collège, qu'Elle veuille bien y envoyer au plus tôt les quatre ou six régents qui doivent l'ouvrir; puis, quand ils l'auront fondé, Elle pourra y envoyer d'autres professeurs jusqu'au nombre de douze ou quatorze. » Et de crainte que la pauvreté de la maison de Rome ne fût, pour le P. Laynez, une raison de différer le départ des maîtres demandés, le P. Broet lui envoya, de Paris, toutes les ressources pécuniaires dont il

(1) Lettre autogr. du 19 décembre 1558, Arch. domest. Nicolas de Pellevé, né, comme son frère Robert, au château de Jouy, d'une ancienne et noble famille de Normandie, montra, dès sa première jeunesse, un esprit sérieux, l'amour du travail, du goût pour l'étude et du talent pour les affaires. Après avoir appris, et même enseigné, dans l'université de Bourges, les saintes Écritures et les lois, il fut élevé aux plus hautes dignités de l'Église et de l'État, qu'il dut beaucoup plus à son mérite qu'à la bienveillance du cardinal de Lorraine. Maître des requêtes au Parlement, conseiller du roi, évêque d'Amiens en 1553, nonce en Écosse, garde des sceaux, président du conseil royal ou du gouvernement pendant l'absence de Charles IX, collègue du cardinal de Lorraine au Concile de Trente, où il parut avec beaucoup d'éclat; archevêque de Sens, cardinal-prêtre des saints Jean et Paul, ambassadeur de France à Rome, honoré de l'estime et de l'amitié de Grégoire XIII; quoique membre des plus zélés et des plus influents de la Sainte-Union, il fut nommé archevêque de Reims, après la mort du cardinal de Lorraine. Comme il était retenu à Paris par sa dernière maladie, quand Henri IV s'empara de cette ville, ce prince mit une garde à sa porte pour le préserver de toute insulte. Il mourut en 1594, à l'âge de soixante-dix-sept ans. (Frizon, *Gallia purpurata*, pag. 635.)

pouvait avoir besoin. « Ce matin, lui disait-il dans sa lettre du 25 avril (1559), le P. Ribadeneyra est parti de Paris pour Rome en compagnie de plusieurs gentilshommes (1).

« Nous lui avons remis cinquante écus d'or pour le viatique de ceux que Votre Révérence enverra à Pamiers. Qu'elle veuille bien, s'il lui plaît, y envoyer d'abord des hommes capables, par leur doctrine et leurs vertus, de donner dès le commencement une haute idée de la Compagnie; car il importe beaucoup que nous fondions cet établissement sur l'estime publique. C'est pourquoi il nous semble — sauf le meilleur avis de Votre Révérence — qu'elle ferait bien d'y envoyer, avec le P. Guy Roillet, maître Émond Auger et trois ou quatre autres Pères semblables, tels que les mœurs du pays et les difficultés de la situation pourront lui conseiller de les choisir (2). »

Ce furent, en effet, ces diverses considérations qui déterminèrent la résolution et le choix du P. Diego Laynez. Il confia aux PP. Jean Pelletier, Émond Auger et Jean Roger le périlleux honneur de fonder à Pamiers l'enseignement, et d'y exercer les premiers le ministère apostolique de la Compagnie de Jésus. Nous les verrons bientôt à l'œuvre; rappelons d'abord les charges ou les principales œuvres qui les avaient préparés à cette difficile mission.

Le P. Pelletier, leur Supérieur, fut un des religieux de la Compagnie qui, par leur mérite et leurs vertus, jetèrent le plus grand éclat sur les commencements ou les origines de cet Ordre en France; nous devons lui donner aussi une plus grande place dans ces souvenirs biographiques.

Nous l'avons d'abord remarqué à Paris, parmi ses collègues du collège des Lombards, puis à Rome, où il fut préposé par S. Ignace aux jeunes étudiants réunis à la Maison professe et destinés à ouvrir les premières classes du Collège Romain. De là,

(1) Le P. Ribadeneyra venait de remplir, en Angleterre et en Belgique, une importante mission que lui avaient confiée les premiers supérieurs. Il partit de Bruxelles le 21 avril et de Paris le 29, et arriva à Rome le 10 juin. V. l'*Histoire de Ribadeneyra*, pag. 143 et suiv.

(2) *Vita del servo di Dio Pasc. Broet*, l. II, c. v.

nous l'avons suivi à Ferrare, où il organisa les classes du collège de cette ville, sous la juridiction du P. Paschase Broet, Provincial d'Italie, qui l'associa à sa sollicitude et à ses travaux apostoliques. Ce fut au milieu de ces occupations que le surprit l'ordre de se rendre dans le Languedoc, rappelons-les sommairement, avant de l'accompagner dans sa nouvelle mission.

Lorsque le P. Broet transmit au P. Laynez sa charge de Provincial d'Italie, pour aller former et gouverner la *province* de France, le P. Pelletier s'efforça de le remplacer à Ferrare, auprès des nombreux fidèles qui perdaient en lui un père spirituel non moins saint qu'éclairé. Il hérita même de la seule de toutes ses charges qu'il aurait voulu éviter : nous voulons parler des fonctions du P. Paschase Broet au palais ducal.

Le P. Pelletier n'était encore connu à la cour que par la réputation de sainteté que lui avaient faite les prodigieux résultats de ses prédications, et il n'aurait certainement jamais fait la moindre démarche pour y paraître, si le Seigneur n'avait voulu ménager l'occasion de l'y introduire pour y reprendre et continuer le bien qu'y avaient fait d'abord le P. Claude Le Jay, puis le P. Paschase Broet.

Peu de jours après le départ du P. Broet pour la France, Hercule II, duc de Ferrare, reçut la visite du cardinal Othon Truchsess. C'était en 1552, le 16 du mois de juin, jour de la Fête-Dieu. L'illustre prélat fut invité à relever les cérémonies par sa présence, et le duc se fit un honneur de tenir, avec lui, avec le cardinal Hippolyte d'Est, son frère, et le prince Alphonse, son fils, les cordons du dais qui ombrageait le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Comacchio. Au retour de la procession, le cardinal Truchsess exprima le désir de voir le supérieur du collège. Plein de l'affection que lui avaient inspirée pour la Compagnie de Jésus ses rapports avec S. Ignace et les immenses services du P. Le Jay, son confident et son conseil, il voulut en donner un témoignage solennel dans une cour où ces deux noms étaient également connus et vénérés. A la vue du P. Pelletier, il se détacha du groupe de grands seigneurs, dont il était entouré, s'avança avec empressement vers ce religieux, et, sans lui laisser le temps de lui offrir ses hommages, il l'embrassa affectueusement et le conduisit vers la noble réunion. Là, pour

expliquer les motifs de son amour et de sa reconnaissance pour la Compagnie, dont il voyait un représentant dans la personne du P. Pelletier, il se mit à tracer un rapide tableau de ce que cet Ordre faisait, en faveur de l'Église, dans les diverses parties du monde, surtout en Allemagne, où les PP. Le Fèvre, Claude Le Jay, Canisius, etc., avaient arrêté le protestantisme dans sa marche et ses progrès. « Aussi, ajoutait-il, en s'adressant à l'humble religieux, confondu de tant d'éloges, je me regarde comme votre frère, et vous tous vous êtes les miens, tant je vous chéris et je vous estime. »

Peu content de donner publiquement au P. Pelletier de si éclatants témoignages de son amour pour l'Institut de S. Ignace, le cardinal Othon Truchsess lui promit, dans des entretiens privés, de recommander au duc les intérêts du collège de Ferrare, et de soutenir partout et toujours ceux de la Compagnie.

La faveur d'Hercule II n'avait jamais fait défaut à la Compagnie, depuis qu'il l'avait connue; on remarqua toutefois qu'il en multiplia les marques, depuis la visite du cardinal d'Augsbourg; et, s'il ne déploya pas d'abord envers ce collège la munificence qu'il lui prodigua plus tard, il faut l'attribuer aux embarras politiques et financiers que nous avons rappelés dans la première partie de ces *Mémoires* (p. 120). D'ailleurs, plusieurs opulentes maisons de Ferrare voulurent contribuer aux frais d'une fondation qui promettait les plus grands avantages à la ville. Cependant, une vertueuse dame, nommée Marie Frassoni, veuve de Lanfranco Gessi, intendant du palais, dépassa tellement par sa générosité les sommes consacrées à la même œuvre par d'autres bienfaiteurs, qu'elle mérita le titre de fondatrice et les privilèges attachés à ce titre (1). Tous les trésors du monde lui paraissaient peu de chose en comparaison des richesses spirituelles; et celles que la Compagnie réservait aux fondateurs étaient, à ses yeux, tellement supérieures à ses sacrifices, qu'elle n'osait pas les réclamer. Mais S. Ignace, dont la reconnaissance égalait toujours la générosité des bienfaiteurs de son Ordre, s'empressa de les lui offrir dans une lettre que nous avons encore.

(1) Tiraboschi, *Stor. della letteratura italiana;* (Modena, 1791), tom. VII, part. 1, lib. I, cap. III, § 15, pag. 131.

« Je n'ai pas répondu, lui disait-il, à la lettre que Votre Seigneurie m'adressa le 10 décembre (1552); je vais le faire maintenant en vous remerciant, Madame, de l'immense charité et du dévouement sans borne que vous mettez à aider, à Ferrare, cette œuvre de Dieu Notre-Seigneur, et de l'intention où vous êtes de lui conserver votre concours dans l'avenir. Je ne doute pas que Dieu Notre-Seigneur ne vous fasse participer à tout le bien qui se fera dans ce collège; mais je ne me crois pas moins obligé, par tant de charité et de générosité, à vous admettre à la communication de toutes les grâces et de tous les mérites dont peut jouir notre Compagnie, partout où elle est répandue, ce que nous avons coutume de faire à l'égard de nos principaux bienfaiteurs, de manière que vous participiez, Madame, au mérite de tout ce que font et souffrent les nôtres, partout où ils se trouvent, en tant que nous pouvons la communiquer par une spéciale application. Et si Votre Seigneurie désire avoir par écrit la confirmation de ce privilège, je lui en enverrai la patente.

« Quant à ce qui concerne l'emplacement et les négociations pour en obtenir un autre, j'écris aux nôtres de se conformer à votre avis. Je vous promets encore, Madame, que le P. Jean Pelletier ne sera pas retiré de Ferrare sans votre consentement, ni aucun autre de ceux qui dépendent de moi, hors le P. Jean-Baptiste (Viola) qui, en sa qualité de commissaire, sera peut-être obligé d'aller faire la visite d'autres collèges; mais il fera son séjour ordinaire à Ferrare (1).

« Il ne me reste plus rien à dire, si ce n'est à me recommander à vos prières, et à conjurer Dieu Notre-Seigneur de nous accorder la grâce de connaître et de faire toujours sa très sainte volonté.

« De Votre Seigneurie Illustrissime, le serviteur tout dévoué en Notre-Seigneur,

« IGNACE.

« De Rome, le 7 janvier 1553 (2). »

(1) Voir ci-dessus, part. II, liv. II
(2) *Cartas de S. Ignacio*, tom. III, p. 401.

La veuve de Lanfranco Gessi était une de ces grandes et saintes âmes, qui, possédées de la charité, ne vivent que de cette vertu et n'agissent que par elle : aimer Dieu, le servir dans le prochain, seconder le zèle de ses ministres par de ferventes prières, par le concours des bonnes œuvres; c'était toute sa vie. De douloureuses infirmités la privaient souvent du bonheur d'aller l'adorer au pied des autels, d'assister aux offices et aux cérémonies publiques de l'Église. Elle ne s'en consolait que par la pensée que telle était la volonté de Dieu. Cependant son désir de lui plaire était si vif qu'il lui semblait que sa résignation ne répondait pas suffisamment aux intentions du Seigneur. De là, des craintes, des peines, qui troublaient souvent la tranquillité de son âme. Elle avait alors besoin de recourir au ministère sacerdotal, de s'entretenir avec les directeurs de sa conscience, ou d'interroger ceux qu'elle regardait comme les interprètes des conseils divins sur les âmes éprouvées. Aucun ne lui paraissait les lui interpréter plus fidèlement que le P. Pelletier; c'est pourquoi elle avait prié S. Ignace de ne pas éloigner ce religieux d'une ville où sa présence était également nécessaire au bon gouvernement du collège, à la conversion des pécheurs et à la direction des âmes vouées au service du Seigneur.

S. Ignace eut d'autant moins de peine à se rendre à des motifs si purs que celle qui les lui présentait était non seulement d'une piété profonde et généreuse, mais animée d'une affection maternelle envers la Compagnie. Il lui répondit donc, comme on vient de le voir, que le P. Pelletier, conformément à ses vœux, serait maintenu à Ferrare.

Ce religieux fut toujours plus porté à travailler à la conversion des pécheurs et des hérétiques qu'à diriger les âmes innocentes dans les voies de la piété. Mais voué avant tout à l'obéissance, il consultait moins ses goûts que les intentions des supérieurs. Il comprit que celle de S. Ignace, dans le cas présent, était de reconnaître par une abondante dispensation de biens spirituels à la servante de Dieu son dévouement à la Compagnie et les immenses services qu'elle lui rendait à Ferrare. Il crut donc de son devoir de la dédommager, sinon chaque jour, au moins plus souvent que de coutume, des privations qu'im-

posaient à sa piété ses douloureuses infirmités, et des peines qu'entretenaient, dans son âme, son humilité et la défiance où elle était de ses forces et de ses lumières propres. Dans cette pensée, le P. Pelletier lui épargna un peu moins les entretiens spirituels, les conseils de son expérience et les consolations de la foi.

Il eut bientôt lui-même besoin de celles de la résignation. Quelques personnes, ou du dedans ou du dehors, qui ne connaissaient probablement ni les promesses du P. Ignace à la servante de Dieu, ni ses recommandations au P. Pelletier, ni les intentions de celui-ci, jugèrent à propos d'avertir le saint Fondateur de ce surcroît d'actes de charité, auxquels elles ne donnaient peut-être pas leur véritable signification. Quoiqu'il en soit, S. Ignace profita de cette occasion pour donner au P. Jean Pelletier une de ces leçons sévères qu'il réservait aux hommes d'une vertu éminente et vigoureuse, comme aux PP. Laynez, Romeo et à d'autres, dont l'obéissance et l'humilité offraient à leurs frères un exemple d'autant plus efficace, qu'ils étaient plus haut placés dans l'opinion de tous. Il le rappela donc à une stricte observation de la règle qui, plus tard, fut résumée dans la dix-huitième des Prêtres (1). Et par une soumission sans réplique, sans hésitation, et sans excuse, le P. Pelletier acquit de nouveaux titres à l'estime de son supérieur.

S. Ignace ne tarda pas à le lui apprendre. On a pu voir, dans un autre ouvrage (2), que le duc de Ferrare avait soustrait les deux princes, Alphonse et Louis, ses fils, à l'influence de Renée de France, leur mère, et les avait soumis à la direction du P. Claude Le Jay. Celui-ci, en effet, détruisit dans le cœur de ces jeunes princes les fâcheuses impressions qu'y avaient laissées les enseignements et les exemples de la duchesse leur mère. Depuis lors, Alphonse s'était rendu à la cour de France, où il faisait ses premières armes. Le prince Louis, son frère, appelé aux dignités ecclésiastiques, devait hériter du cardinal Hippolyte

(1) Bartoli, *Istor. della Compagnia di Gesu — dell'Italia*, lib. III, cap. XI. — *Cartas de S. Ignacio*, tom. III, p. 259.

(2) *Le P. Claude Le Jay. Essai historique*, liv. III, chap. III, p. 292.

l'évêché de Ferrare et siéger avec lui dans le Sacré-Collège (1). Mais Hercule II n'entendait pas que son fils dût ces honneurs à la seule prérogative de sa naissance : il voulait qu'il les méritât par son éducation et par ses vertus. C'est pourquoi, outre les deux administrateurs, nommés par Jules III, il pensa à lui donner pour maître et pour guide dans sa vie privée, une homme d'un mérite éminent, d'un caractère grave, d'une saine et profonde doctrine et d'une sainte vie. Aucun ne lui paraissait plus digne de sa confiance que le P. Pelletier. Mais l'exemple du P. Claude Le Jay lui avait appris quelle répugnance le séjour de la cour inspirait aux religieux de cet Ordre. Il chargea donc le seigneur Alexandre Fieschi, gouverneur du jeune prince, de sonder les intentions du P. Ignace et de savoir de lui s'il voudrait se prêter aux vues que son Excellence avait sur le P. Pelletier.

On pouvait présumer que S. Ignace accorderait à un si insigne bienfaiteur tout ce que sa reconnaissance pourrait, et tout ce que sa conscience lui permettrait. Ce fut, en effet, entre ces deux termes qu'il renferma sa réponse à la communication d'Alexandre Fieschi.

« J'ai reçu, ces jours-ci, lui disait-il, la lettre qui m'apprend que Son Excellence a obtenu pour Dom Louis, son fils, l'évêché de Ferrare. Je prie la souveraine et divine bonté qu'elle daigne lui donner une telle abondance de grâces, qu'elles puissent suppléer à ce qui manque à son âge, et satisfaire aux obligations que sa dignité entraîne avec elle. Je ne saurais douter que Son Excellence, comme patron de cet évêché et père du jeune prélat, ne lui accorde l'aide et le soin qui lui incombe et ne l'entoure de ministres capables de l'aider à remplir dignement son office. J'espère dans le Seigneur qu'il s'acquittera de ce devoir. On attribue même à cette sollicitude de Son Excellence, l'intention de mettre auprès de l'évêque quelqu'un qui lui apprenne ou lui

(1) Louis d'Este, fils d'Hercule II, n'avait encore que quatorze ans, lorsque, en 1553, le cardinal Hyppolyte, son oncle, se démit de l'évêché de Ferrare en sa faveur. Jules III lui désigna deux administrateurs : Alphonse Rossetti, évêque de Comacchio, pour le spirituel, et le comte Nicolas Tassoni, pour le temporel. Dix ans après, ce prélat se démit, à son tour, de son évêché en faveur de Rossetti, évêque de Comacchio, moyennant une pension annuelle de six mille écus.

rappelle ses devoirs. Si le choix de Son Excellence tombait sur un membre de notre Compagnie, cette nouvelle preuve de son estime pour nous, nous imposerait de nouvelles obligations à son égard, mais je ne sais pas comment nous pourrions y répondre, soit à cause de l'esprit de notre Institut, soit à cause de la pénurie où nous sommes de religieux prêtres. Cependant, après avoir examiné jusqu'à quel point il nous est possible d'étendre l'éxécution du désir que nous avons de servir Son Excellence et d'être utiles à ses affaires, à la plus grande gloire de Notre-Seigneur, j'écris au P. Jean Pelletier, de notre Compagnie, ce que nous pourrions faire. Il s'en entretiendra avec Votre Seigneurie, et dès maintenant je m'en rapporte à lui. Je reste très disposé à servir Votre Seigneurie, et je prie Dieu Notre-Seigneur de nous faire à tous la grâce de connaître et d'accomplir sa très-sainte volonté.

« De Rome, ce 9 décembre 1553 (1). »

Des pourparlers du P. Pelletier avec le comte Alexandre Fieschi, intermédiaire d'Hercule II, il résulta, selon les vues du P. Ignace, que ce religieux remplirait auprès de Dom Louis l'office de maître et de directeur, que Son Excellence avait réclamé du dévouement de la Compagnie; mais que, continuant à être membre, et même supérieur de sa communauté, il en suivrait les observances et les obligations générales; qu'il ne se rendrait, dans la journée, au palais, qu'aux heures convenues pour l'exercice de son emploi.

Hercule II regretta que le culte de la Règle ne permît ni au P. Pelletier de solliciter, ni au P. Ignace d'accorder l'autorisation de séjourner habituellement à la Cour. Il accepta néanmoins avec reconnaissance le concours que le P. Pelletier était chargé de donner à sa sollicitude paternelle. Il n'eut plus rien à désirer, lorsque, au bout de quelques mois, il put être témoin des effets des leçons du sage religieux sur son disciple.

Comme s'il eût compris l'importance de la dignité dont il portait déjà le titre, Alphonse s'appliqua, sous la direction du

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. III, p. 450.

P. Pelletier, à en connaître les devoirs et à cultiver les vertus qu'elle exigeait de lui. Le duc, son père, observait avec une satisfaction, mêlée d'étonnement, ses progrès dans la modestie et dans la piété, une certaine dignité, des manières sérieuses qui contrastaient avec son âge. Toute la cour partageait le bonheur et l'admiration d'Hercule II; chacun se disait que Dom Louis ferait un jour l'honneur de sa maison, de sa patrie et de l'Église (1).

Les événements justifièrent ces prévisions : déjà titulaire de l'évêché de Ferrare, et, dans la suite, de l'archevêché d'Auch, par la démission d'Hippolyte d'Este, son oncle, puis cardinal du titre des saints Nérée et Achillée, deux fois légat en France, protecteur de l'Église de France, en cour de Rome, le second fils d'Hercule II déploya, dans ces diverses circonstances, les grandes qualités qu'elles exigeaient. Les historiens les plus autorisés, tels que Ciaconius et Ughelli, s'accordent à dire qu'il fut la lumière du Sacré-Collège, toujours et partout, le conseil de ses collègues. De leur côté, les princes de la littérature de ce temps-là célèbrent à l'envi son habileté dans les belles-lettres et sa munificence envers ceux qui les cultivaient avec quelque réputation (2). Barthélemy Ricci, son précepteur et celui d'Alphonse II, son frère, et de ses sœurs, lui prodigua des éloges avec une complaisance paternelle, qu'on lui pardonne d'autant plus volontiers qu'elle ne dépasse point le mérite (3). Mais, il nous suffit de le reconnaître; nous n'avons à parler ici que de l'heureuse influence de la direction du P. Pelletier sur le cœur de Louis d'Este, et des sentiments de piété qui l'accompagnèrent dans ses dignités. Hercule II, mort en 1559, ne put jouir de l'honneur que son plus jeune fils ajouterait à la gloire de sa maison; mais il put en voir les gages dans les vertus solides et les admirables dispositions qu'avait cultivées en lui le P. Jean Pelletier.

Un pareil succès lui donna une si haute idée de la sagesse de ce religieux, qu'il voulut y recourir pour ses propres affaires.

(1) Bartoli, *Dell'Italia*, lib. III, c. XI.

(2) Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, tom. VII (Modène, 1791, in-4°), lib. I, cap. II, § 22, pag. 52.

(3) Tiraboschi, tom. VII, p. III, l. III, § 12, pag. 1517 et seq.

Une première ouverture en amena bientôt une seconde, et successivement plusieurs autres, qui formèrent en lui l'habitude de recourir aux avis de ce religieux, toutes les fois que des doutes ou des incertitudes venaient jeter le trouble dans sa conscience ou dans ses délibérations. Il y trouvait toujours les lumières dont il avait besoin, et de plus une direction qui ne lui était pas moins nécessaire. Aussi avait-il coutume de dire que tout grand seigneur qui aurait à cœur de connaître ses obligations et ses devoirs devrait avoir, à ses côtés, un P. Pelletier, pour les apprendre de lui et en même temps la manière de les remplir (1).

Il souhaitait surtout un si grand avantage à la duchesse, son épouse; mais Renée de France était dans des dispositions d'esprit et de cœur qui repoussaient également les lumières de la vérité et les inspirations de la grâce. On peut voir, dans l'*Essai historique sur le P. Claude Le Jay* (2), que, portée à l'hérésie par son antipathie contre les Souverains-Pontifes, par une présomption et une vanité de femme savante, elle y avait été ensuite entraînée par ses rapports avec quelques beaux esprits de la secte, avec Calvin lui-même, qui, par leurs flatteries intéressées, l'attachèrent à leur parti. Elle le servit d'abord avec beaucoup de discrétion, dans les premiers temps de son séjour à Ferrare; mais enhardie par la cour qu'elle s'était formée, par une habitude progressive et par les louanges que lui donnaient quelques esprits forts de cette Université, elle cessa de se contraindre. Enfin, son influence devint un danger pour la religion dans Ferrare; et il fallut, comme on l'a dit dans l'ouvrage cité (3), que le P. Le Jay, puis le P. Paschase Broet et ses confrères usassent de tous les moyens du ministère sacerdotal pour la combattre et en préserver la population. Sur leurs instances, le duc prenait des mesures pour en préserver sa famille et sa cour. Quelques décisions vigoureuses, approuvées par le Roi de France, modérèrent le fanatisme de la duchesse;

(1) Bartoli, *Stor. della Comp. di Gesù. — Dell'Italia*, lib. III, cap. XI, init.
(2) *Le P. Claude Le Jay*, liv. III, chap. III.
(3) *Ibid.*

mais elles ne la changèrent pas; au contraire, comme si elle se fût sentie humiliée par un acte de condescendance, elle le répara par de nouvelles manifestations de son mépris pour la doctrine et les pratiques de l'Église. Lassé enfin de tant d'opiniâtreté, le duc résolut, pour la soumettre, de recourir aux vigoureux moyens que lui avait conseillés le P. Jean Pelletier. Mais il ne voulut pas les employer avant d'en avoir prévenu le Roi de France. Loin de s'opposer à ses intentions, Henri II le seconda dans ses efforts pour ramener la princesse à de meilleurs sentiments. Il chargea l'inquisiteur Matthieu Ory, ou de la convaincre, ou de la menacer de sa disgrâce, si elle refusait de revenir à la foi de ses pères. Lorsque l'inquisiteur français se présenta pour remplir sa mission, Hercule II avait séparé ses filles de leur mère, et confiné cette princesse dans le château de Consandolo avec quelques personnes de sa maison. Un traitement si rigoureux et la certitude d'encourir la disgrâce du Roi de France la portèrent à faire des concessions ou des actes, que Matthieu Ory pût apprendre à Henri II : elle consentit à entendre la messe et à promettre de s'approcher des sacrements. Elle ne voulut d'abord les recevoir, ni du P. Pelletier, ni d'aucun des Pères de la Compagnie, qu'elle appelait les *prêtres réformés de Rome*. Mais, soit qu'elle cédât enfin à la grâce, soit qu'elle obéît à un calcul hypocrite, elle manda auprès d'elle le P. Pelletier, le reçut avec beaucoup d'égard, et lui déclara que, décidée à revenir à la foi et aux pratiques de l'Église, elle s'abandonnait à sa direction. Le P. Pelletier lui exposa d'abord un à un les articles de la doctrine catholique niés et combattus par les hérétiques, lui demandant sur chacun une expresse profession de foi, qu'elle ne refusa point. Les jours suivants, il lui fit, ainsi qu'aux dames de sa maison, des conférences sur les questions agitées par les protestants, pour prouver contre eux la vérité des dogmes catholiques. Comme si elle eût été affermie par des instructions si solides, elle fit une confession générale de sa vie avec toutes les marques d'une contrition sincère, et, le 23 septembre, jour de dimanche, elle entendit la messe, où elle reçut la communion des mains du P. Pelletier. Le soir, elle demanda pardon de ses égarements au duc, son mari, qui fut heureux de le lui accorder et

de lui rendre ses filles et la place qui lui appartenait à la cour (1).

Tout ce que je viens de raconter, dit le P. Bartoli, à qui nous empruntons ces détails, je l'ai tiré de quelques lettres du P. Pelletier et d'autres mémoires du même temps, où on lui fait honneur de la conversion de Renée de France, duchesse de Ferrare... Cette conversion fut-elle sincère? Fut-elle feinte? Dans le premier cas, il faut dire qu'elle ne fut pas durable, comme faite sous la pression de causes extérieures; dans le second cas, on doit assurer qu'elle eut tellement les apparences de la sincérité, que le P. Pelletier put être trompé, que beaucoup d'autres partagèrent avec lui cette douce illusion, et qu'il annonça cette conversion à S. Ignace par une lettre pleine d'actions de grâces au Très-Haut. Convenons du moins que, dès ce jour, la duchesse n'afficha plus ses opinions hérétiques à Ferrare, et que la foi catholique fut ainsi préservée des scandales de son exemple.

Du reste, sincères ou non, les protestations et les manifestations catholiques de la duchesse avaient donné au P. Pelletier le droit de la rappeler au respect de sa parole; et il ne manquait pas d'en user toutes les fois qu'elle réveillait des soupçons. Peut-être faudrait-il attribuer à cette sollicitude la cause de la détermination qu'il prit, peu de temps après, pendant la Congrégation générale, réunie le 19 juin 1558, pour donner un successeur à S. Ignace. Député à cette assemblée par la province d'Italie, le P. Pelletier prit nécessairement part à l'élection du nouveau Général, qui eut lieu le 2 juillet; puis, se confiant à la sagesse de ses collègues et approuvant d'avance les résolutions prises à la majorité des suffrages, il demanda et obtint, le 31 juillet, la permission de ne pas en attendre la fin, pour retourner à Ferrare, où l'appelaient les exigences de ses fonctions (2).

Il les avait reprises, depuis quelques mois, au collège et à la cour, à la satisfaction générale : les études, sous sa direction, avaient recouvré leur première ardeur; dans les églises, une

(1) Bartoli, *Hist. della Comp. de Gesù. — Dell'Italia*, lib. III, cap. XI,
(2) *Institut. Soc. Jesu* (édit. Rom. 1869), tom. I, pag. 172.

foule nombreuse se pressait autour de sa chaire, Hercule II recourait à ses conseils et à ses services avec plus de confiance que jamais; les âmes vouées à la pratique de la perfection chrétienne se réjouissaient d'avoir retrouvé un guide qui la connaissait et l'enseignait si bien; enfin, tous se félicitaient du retour du serviteur de Dieu. Seule, la jalousie qui ne sait ni mériter, pour elle, de pareils témoignages, ni souffrir que d'autres les obtiennent, frémissait de colère, à la vue de la considération dont était partout environné le nom du P. Jean Pelletier.

Deux intrigants, animés de cette passion, ambitionnaient la place qu'il occupait à la cour; il parut même qu'ils avaient profité de son séjour à Rome pour essayer de le supplanter. Ils avaient toujours échoué dans leurs démarches, et l'accueil que la cour et la ville faisaient au P. Jean Pelletier, depuis son retour de Rome, ne les encourageait point à en tenter de nouvelles. Dans l'espoir que la fourberie les servirait mieux, ils imaginèrent un de ces complots scélérats qu'une perversité profonde peut seule suggérer. Soit qu'ils eussent eu connaissance des égards de S. Ignace envers la vénérable veuve de Lanfranco Gessi, fondatrice du collège, de ses recommandations au P. Pelletier, son directeur, et de la charité de celui-ci envers elle, ils firent de ces actes de reconnaissance et de zèle, la base de leur abominable intrigue. Ils auraient soulevé contre eux l'opinion générale, s'ils avaient ouvertement calomnié le P. Pelletier. Ils le savaient bien. C'est pourquoi ils s'adressèrent au nouveau Général de la Compagnie, et lui écrivirent, chacun de son côté, une lettre où ils feignaient de craindre que son Ordre ne fût gravement compromis par la conduite suspecte, d'après l'un, scandaleuse, selon l'autre, du recteur du collège, ajoutant que des bruits fâcheux se répandaient sur son compte, et qu'il importait, pour arrêter les conjectures, ou fondées, ou malveillantes, de retirer au plus tôt de Ferrare, celui qui en était l'objet.

Ils ne cachaient ni leur nom ni leur profession. Le P. Bartoli pousse la discrétion jusqu'à respecter l'un et l'autre; mais il croit devoir à la vérité du récit et à l'innocence de l'accusé de déclarer qu'ils appartenaient à un Ordre, qui n'était pas

celui de S. Ignace, et que, profanant les livrées de la pauvreté dont ils étaient revêtus, ils s'en faisaient un manteau d'hypocrisie.

Leur habit et leur profession donnaient au ton modéré de leurs accusations et à leur regret d'être obligés de les formuler une telle apparence de sincérité, que le P. Laynez ne crut pas devoir les négliger. Sans se former une opinion sur cette affaire, il voulut d'abord interroger l'accusé lui-même et entendre de sa bouche ses explications sur les causes ou les occasions des rumeurs signalées par les deux délateurs. Il écrivit donc au P. Palmio, qui venait d'être nommé *Provincial* de la province de Lombardie, une lettre dans laquelle il le chargeait d'envoyer à Rome le P. Pelletier, et de le remplacer, en attendant, par le P. Fulvio Androzio.

A la lecture de la lettre, dépositaire de l'ordre de son premier Supérieur, le serviteur de Dieu la baisa avec un profond respect, comme s'il l'eût reçue du Ciel, de la main d'un Ange, et adora avec amour la volonté divine.

L'ordre qui l'appelait à Rome n'était point motivé; mais ce silence même et d'autres indices lui firent soupçonner quelle en était la cause.

Craignant que le duc, le cardinal et la ville entière, qui l'aimaient et le vénéraient, ne missent obstacle à son départ, il déroba à tous son secret et disparut sans dire adieu à qui que ce fût et sans le recevoir de personne. Il aima mieux conserver sans tache, aux yeux du Seigneur, l'obéissance aux Supérieurs, que sa réputation devant les hommes. Mais Dieu fut satisfait de cet acte sublime de résignation de son serviteur, et les hommes rendirent hommage à sa vertu.

Dès qu'on eût remarqué, dans la ville, l'absence du *saint recteur*, le duc en exprima le plus vif regret. Il ajouta que, s'il avait connu l'ordre de Rome, il ne lui aurait pas permis de s'y rendre : « Prince, lui répondit son confesseur, à qui il exprimait son chagrin, c'est un acte de vertu qui ne m'étonne pas dans le P. Pelletier, mais que j'admirerais si j'en trouvais un autre exemple parmi plusieurs milliers de religieux. »

De son côté, le P. Laynez ne tarda pas à connaître la vérité : un des calomniateurs, cédant aux remords de sa conscience,

révéla bientôt tous les secrets de l'intrigue. Le Père Général, informé d'ailleurs de la manière dont le P. Pelletier avait supporté cette épreuve : « O Père Pelletier, s'écria-t-il, vous êtes un saint! Oui, vous êtes un saint (1)! »

Cela se passait à Rome, à l'époque où le P. Laynez se préoccupait du choix des maîtres que le P. Broet lui demandait pour le nouveau collège de Pamiers. Il lui sembla qu'une entreprise qui devait rencontrer tant de difficultés dans le fanatisme de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et dans un nombreux parti, voué à ses volontés, ne pouvait être plus heureusement conduite que par un homme qui, pendant huit ans, avait si courageusement préservé ou délivré la ville de Ferrare du fanatisme hérétique d'une autre princesse de la même race. D'ailleurs, le succès avec lequel il avait établi le collège de Ferrare et organisé les ministères de la Compagnie dans cette grande cité, le désignaient comme naturellement à une destination où tout était à créer ou à réformer. De plus, la *province d'Italie,* dont Ferrare était comme le chef-lieu, venait de recevoir, avec le nom de *province de Lombardie,* une nouvelle distribution et une administration différente, qui nécessitait des changements dans le personnel de l'ancienne. Enfin, le duc de Ferrare, Hercule II, qui, dans un autre moment, aurait exprimé des regrets sur le départ d'un religieux honoré de son estime et de son affection, était atteint de la maladie, à laquelle il succomba peu de jours après (3 octobre 1559).

Rien donc ne s'opposait plus à la nouvelle destination que la Providence semblait avoir réservée elle-même au P. Jean Pelletier. Le P. Laynez ne le retint plus à Rome, qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour subir les épreuves — très faciles pour lui — du doctorat, et conquérir un titre de plus à l'honneur de fonder le collège de Pamiers, ou plutôt d'ouvrir à la Compagnie un nouveau champ de bataille, où il devait mourir le premier.

Le P. Émond Auger, qui allait prendre une part si glorieuse

(1) Bartoli, *Hist. della Comp. de Gesù. — Dell'Italia,* lib. IV, cap.

à cette mission, n'avait pas encore la même expérience, mais il avait déjà donné des preuves d'un talent et d'autres qualités qui le rendaient digne de participer à la même entreprise. Reçu dans la Compagnie par S. Ignace et formé sous ses yeux à la vie religieuse, il occupa ensuite, au Collège Romain, la chaire de poésie latine, et inaugura celle du collège de Pérouse. Il en descendit pour faire, à Rome, ses études de théologie, où il embrassa avec une prodigieuse facilité toutes les branches de cette science. Promu au sacerdoce, il fut envoyé à Padoue, pour relever le collège de cette ville par l'éclat de ses leçons. Il y avait déjà réussi lorsque, sur la demande du P. Broet, il fut associé à la nouvelle mission du P. Pelletier (1).

Jean Roger, parisien de naissance, avait parcouru les cours de l'Université avec des succès qui lui avaient mérité les titres de maître-ès-arts et de docteur en théologie. Nous ne savons, si, comme le P. Pelletier, il fit partie de la colonie du collège des Lombards; ou si, comme le P. Émond Auger, il embrassa la Règle de S. Ignace, à Rome, où l'aurait conduit l'amour des lettres. Quoiqu'il en soit, il n'y avait pas encore deux ans qu'il avait été admis dans la Compagnie de Jésus, quand S. Ignace le comprit dans cette élite de professeurs de tout pays, qu'il chargea, en 1549, d'inaugurer les études du collège de Palerme, et d'en établir la réputation. Parmi eux se trouvaient le P. Paul Achilli, administrateur de la maison et professeur de philosophie, et Ribadeneyra, professeur de rhétorique. Celui-ci avait fait partie de la communauté du collège des Lombards; celui-là en avait été le troisième supérieur. La chaire d'humanité fut confiée au P. Roger. Il nous apprend lui-même, dans une lettre adressée à S. Ignace, avec quel bonheur tous répondirent à son intention (2). Quoiqu'il ose à peine s'y nommer, il est cependant obligé de convenir, pour être exact, que, tout en maintenant sa classe au niveau de la prospérité commune, il ne restait

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. II, n° 73. — Dorigny, *Vie du P. Émond Auger*, liv. I, n°s 5 et suiv., 11 et suiv.

(2) On trouve quelques extraits de ce document dans l'*Histoire du P. Ribadeneyra*, l. I, pag. 75-76. — Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. I, l. IX, n° 30. — Aguilera, *Provinc. Siculæ, S. J., Ortus et res gestæ*, tom. I, p. 50.

pas étranger aux œuvres que le zèle des professeurs mêlait à leurs occupations littéraires. Il aime surtout à constater que l'esprit de piété qui présidait aux études des élèves, inspirait à plusieurs d'entre eux le désir de la vie religieuse, et qu'ils l'embrassaient ensuite dans divers Ordres religieux, nommément dans celui de S. Ignace, malgré les rigoureuses épreuves auxquelles les soumettait le P. Paul Achilli. Il cite, parmi ces derniers, un précepteur français alors établi à Palerme, autrefois son condisciple à l'Université de Paris. En 1553, le P. Roger fut chargé d'une des trois classes de philosophie du Collège Romain, où il eut pour collègues les PP. Guy Roillet et Baltasar Turrianus, tandis que le P. Olave y enseignait la théologie scolastique, et le P. Frusius, l'Écriture-Sainte. Après avoir occupé cette chaire pendant quatre ans, sauf une absence de quelques jours, occasionnée par un vertige inexplicable, il fut envoyé à Pamiers avec les PP. Émond Auger et Jean Pelletier (1).

Le P. Paschase Broet avait encore réclamé, en faveur du collège de Pamiers, le concours du P. Guy Roillet; mais celui-ci, professeur de physique au Collège Romain, tandis que le P. Jean Roger y enseignait la logique, avait été ensuite accordé aux vœux d'Hercule II, duc de Ferrare, qui demandait aussi pour son collègue, à S. Ignace, des hommes capables d'en faire l'honneur par leurs connaissances et par leur talent oratoire. Le P. Roillet avait de plus, pour l'administration et le gouvernement, des aptitudes qui engagèrent les Supérieurs à le mettre, en 1558, à la tête du nouveau collège de Forli, au moment même où il s'agissait de fonder celui de Pamiers. Le dévouement, l'habileté, le succès, avec lesquels il occupait cette place, ne permettaient pas de le transférer à une autre, avant qu'il eût affermi son œuvre sur de solides fondements (2). Aussi ne fut-ce que quelques années plus tard qu'il fut accordé au collège de Billom, où nous le retrouverons alors. Il fut

(1) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. I, l. XII, n° 2. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. III, n° 70.

(2) Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. I, l. XIII, n° 2. — Sacchini, *it.*, p. II, l. II, n° 75.

remplacé à Pamiers par un de ses confrères, nommé Pierre Barauld.

Celui-ci, averti un peu tard, ou retenu à Rome par d'impérieuses circonstances, ne s'était mis en route que longtemps après ses trois collègues. De Marseille, où il avait abordé, il se dirigea vers Carcassonne. Là, il demanda le chemin de Pamiers. Au lieu d'une réponse, cette question provoqua mille interrogations indiscrètes. Depuis que le parti de Jeanne d'Albret régnait dans Pamiers, cette ville était devenue comme le repaire d'hérétiques nomades ou d'autres aventuriers qui, sous prétexte de religion, allaient y chercher un refuge contre leurs créanciers, ou contre la justice de leur pays. C'était une opinion tellement répandue dans les alentours, qu'on s'y méfiait de tout étranger qui demandait le chemin de Pamiers. Notre voyageur fut victime de cette prévention générale. En vain, il protesta qu'il n'était ni hérétique, ni banqueroutier, ni scélérat; la police resta incrédule; et, pour se donner le temps d'éclaircir ses soupçons, elle enferma l'accusé dans les prisons de la ville.

Les perquisitions auxquelles on se livra firent découvrir dans sa valise une bonne provision de médailles, de croix, d'images et d'autres objets de piété, dont il s'était pourvu à Rome pour les distribuer ou les donner en récompense aux élèves qu'on devait confier à ses soins. Une collection si peu hérétique et les explications qu'elle amena rassurèrent la police de Carcassonne et la décidèrent à rendre la liberté à son prisonnier (1). Notre voyageur ne tarda pas à s'apercevoir que Pamiers méritait trop bien sa réputation pour qu'on la punît sur des étrangers innocents.

A peine réuni aux PP. Pelletier, Émond Auger et Jean Roger, il fut enveloppé dans les mauvais traitements qu'on leur faisait subir, depuis leur arrivée dans cette ville, vers les derniers jours de septembre de l'an 1559.

Jeanne d'Albret, informée de l'affaire du collège, négociée entre les PP. Broet et Laynez, d'une part, et l'évêque, les chanoines et les magistrats catholiques de l'autre, avait arrêté

(1) Sacchini, *Histor. Soc. Jesu*, p. II, l. IV, n° 75.

avec ses partisans et ses émissaires, des mesures de violence et de perfidie pour faire avorter une entreprise si nuisible au parti de l'hérésie. Les Pères se trouvèrent dès lors en face d'une opposition formidable. Malheureusement, les chanoines et les catholiques se laissaient intimider par les menaces et les menées audacieuses des partisans de la reine de Navarre, et Robert de Pellevé n'était point là pour assurer à ses hôtes les effets de sa protection. Profitant de l'absence intempestive du prélat, ses adversaires ou ses ennemis firent convoquer le conseil de ville, où ils étaient en majorité, pour délibérer moins sur l'admission de ces religieux que sur leur exclusion de la ville. Ce fut naturellement à cette conclusion que s'arrêtèrent les affidés de Jeanne d'Albret.

« Attendu, disaient-ils, que le collège de Pamiers, soutenu et avivé par la reine Jeanne, n'a jamais été plus florissant (c'est-à-dire moins catholique); que cette princesse, la plus éclairée de l'Europe, veillant particulièrement et à l'éducation de la jeunesse et au choix des professeurs chargés d'y concourir, rien ne motive un établissement de cette nature; que les nouveaux collèges des Jésuites seroient autant de foyers de discorde, qui ne manqueroient d'estre funestes aux États qui en souffriroient l'existence, puisqu'ils les mettroient dans une dépendance toujours plus étroite, quoique occulte, du pouvoir de Rome et de l'Espagne...; que les établissements des Jésuites sont pernicieux à l'État, à la cité, à tout ordre, à la justice même, puisque ces religieux ne relèvent que de leur Général... » Cela considéré, le Conseil décida « que malgré les intrigues réunies de l'Espagne et de la France..., la cité avoit prou de moines et nonnains; qu'elle étoit remplie de telles gens oiseux; qu'ils seroient un jour pour se rendre maîtres des habitants, si on permettoit cette fourmilière importune et fâcheuse (1). »

Ces misérables considérants et le grotesque langage dont ils étaient revêtus disaient aux quatre religieux de la Compagnie

(1) Olhagarey, *Hist. de Foix, Béarn et Navarre* (Paris, 1609, in-4°), pag. 521. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. II, n° 71.

de Jésus que c'était moins contre leurs personnes que contre leur qualité de prédicateurs de la doctrine catholique et de ministres du Saint-Siège qu'était dirigée l'opposition du conseil. Ils ne pouvaient reculer de plein gré devant une attaque ainsi motivée. D'ailleurs, une autre raison leur imposait encore l'obligation de la soutenir : les magistrats calvinistes de Pamiers avaient agi contre l'intention bien connue de Robert de Pellevé. Or, ce prélat, comme nous l'avons dit, partageait avec Jeanne d'Albret, la souveraineté de la ville, dans laquelle il pouvait et devait, comme évêque, pourvoir aux intérêts religieux de son peuple, et appeler à son aide les instituteurs ou prédicateurs qu'il jugeait les plus dignes de sa confiance. Il avait usé d'un droit qu'on ne pouvait lui contester ; et les Jésuites, en lui obéissant, remplissaient un devoir de dévouement dont on ne pouvait les blâmer.

Les PP. Auger, Pelletier, Roger et leur nouveau collègue restèrent donc au poste où l'obéissance les avait placés. En attendant le retour de l'évêque, ils se logèrent, avec un confrère attaché à leur service, dans un misérable réduit, où les plus cruelles privations exercèrent leur patience. « Un tel logement, écrivait le P. Émond à un de ses amis, ne nous représentait pas mal l'étable de Bethléem. Cette pensée de nous voir, à notre arrivée, en ce pays, traités à peu près comme Notre-Seigneur l'a été à son entrée dans le monde, remplissait nos cœurs de la consolation la plus tendre; tant est grande la divine bonté de vouloir bien adoucir, par l'onction de sa grâce, les petites peines que l'on prend pour son service (1). »

Cependant, comme le peuple conservait encore au milieu des séductions des classes plus élevées, les traditions et quelques pratiques de son ancienne foi, les Pères profitèrent du loisir que leur faisaient le mauvais vouloir des autorités hérétiques et l'absence de l'évêque, pour exercer dans les églises le ministère apostolique. Leurs instructions furent suivies avec un empressement qui témoignait des véritables dispositions de la population. A la vue d'une réaction à laquelle ils ne s'attendaient pas,

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. III, n° 70 et seq. — Dorigny, *la Vie du P. Émond Auger*, liv. I, n° 19.

les meneurs du parti de l'hérésie ou de Jeanne d'Albret mirent quelque réserve dans leurs attaques. Mais nous verrons qu'ils ne se continrent pas longtemps (1).

Sur ces entrefaites, Robert de Pellevé rentra dans sa ville épiscopale. Ce qui s'y était passé pendant son absence lui montra combien il était urgent d'y établir des écoles, où les jeunes générations pussent retrouver et recevoir des principes que l'hérésie tendait de plus en plus à effacer. Il se mit donc à procéder à l'organisation du collège d'après les conditions convenues avec le Chapitre et la ville, soumises au P. Paschase Broet, Provincial de France, et acceptées par le P. Laynez, Général de la Compagnie. Quelle ne fut pas sa surprise de rencontrer de la défaillance dans les uns, une opposition formelle dans les autres, malgré l'accord survenu entre toutes les parties contractantes ! Il aurait pris le parti de surmonter ces difficultés imprévues par les voies de la justice, si les Pères, à l'exemple du P. Paschase Broet et du P. Général, ne l'eussent prié de ne pas recourir à des procédés qui, bien que justes et légitimes, auraient pu irriter des volontés déjà si rebelles (2). En attendant qu'on trouvât des moyens plus doux et aussi efficaces, le prélat affecta aux exercices d'un collège une partie de son palais épiscopal, où les Pères ouvrirent, quelque temps après, leurs différents cours, sous la direction du P. Jean Pelletier, leur supérieur.

Ils virent bientôt que l'éducation de la jeunesse était là plus nécessaire que partout ailleurs : les deux cent ou deux cent cinquante élèves, qui se présentèrent, les premiers jours, étaient à peu près étrangers aux enseignements de la religion catholique. Quelques calomnies contre le Pape et contre l'Église, les Psaumes de Marot, le catéchisme de Calvin et d'autres pamphlets du même genre, voilà tout ce qu'ils savaient; ils apportaient en classe ces productions grossières, comme si elles eussent dû servir de texte aux leçons qu'ils allaient entendre. « Ainsi, à la honte de la religion, dit un écrivain, autant par la faute des parents, qui se disaient catholiques, que par le faux

(1) Sacchini, *ibid*, n° 73.
(2) Sacchini, *ibid*, n° 76.

zèle des hérétiques, qui se prévalaient de la négligence ou de l'ignorance de ces mêmes parents, presque tous ces enfants se trouvaient indistinctement engagés dans l'erreur (1). »

De pareilles dispositions auraient indiqué aux professeurs la marche qu'ils avaient à suivre dans leurs fonctions, lors même qu'elle n'aurait pas été tracée dans leurs règles. Ils recueillirent d'abord ces pernicieux libelles, les livrèrent aux flammes et les remplacèrent par des livres irréprochables. Ils s'appliquèrent surtout à bien pénétrer les élèves de la doctrine catholique, soit dans les instructions spéciales qu'ils leur faisaient fréquemment, soit dans celles qu'ils mêlaient, à propos, aux leçons de grammaire, ou de littérature ou de philosophie. Ce fut alors que le P. Émond Auger composa en français ce catéchisme clair et substantiel, qu'il imprima, quelque temps après, à Lyon, et qui, traduit ensuite en latin et en grec, devint comme classique dans les collèges français de la Compagnie de Jésus, et dans beaucoup d'autres (2).

Par tous ces moyens réunis, les professeurs du nouveau collège de Pamiers délivraient peu à peu leurs élèves des préjugés hérétiques, qui n'avaient pas encore été enracinés par une longue habitude dans leur esprit, et les pénétraient profondément des enseignements de l'Église.

D'un autre côté, le P. Pelletier consacrait à l'instruction chrétienne du peuple tous ses moments de loisir. Pendant l'Avent et le Carême, il fit, dans la grande église, une série de sermons sur les dogmes catholiques principalement attaqués par les hérétiques, sur les devoirs et les pratiques commandées par l'Église, sur la dévotion à l'auguste Mère de Dieu et aux saints; et la population, peu accoutumée à des prédications si éloquentes et si solides, les suivait avec tant d'empressement et de fruit, que plus de mille hérétiques, ramenés à la foi de leurs pères, abjurèrent solennellement leurs erreurs (3).

« Le P. Emond, ajoute le P. Dorigny, ne signala pas moins

(1) Dorigny, *la Vie du P. Émond Auger*, liv. I, n° 21.
(2) Sotwel, *Bibl. scriptor. Soc. Jesu. In Émund Augerium.*
(3) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. IV, n° 78 et seq.

son zèle dans la ville de Foix, qui l'ayant déjà entendu, l'avait encore demandé. L'on raconte entre autres choses, que, le vendredi saint, il invectiva avec tant de force contre ceux qui, sous prétexte de réforme, altéraient la solide piété et insultaient l'adorable personne de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels, qu'il se fit tout à coup un mouvement extraordinaire dans tout son auditoire, où il n'y eut personne qui n'éclatât en soupirs, et qui ne s'écriât que de tout son cœur il détestait les dogmes impies de Calvin et de tous les autres hérétiques (1). »

Les partisans de l'hérésie, déjà irrités des heureuses impressions que la jeunesse du pays recevait des leçons et des exercices du collège, éclatèrent en fureur, à la vue des effets des prédications du P. Pelletier et du P. Émond. Encouragés d'ailleurs par le fanatisme de Jeanne d'Albret et par ce vent de révolte que le calvinisme soufflait dans la France, surtout depuis la conjuration d'Amboise (février 1560), ils s'abandonnèrent dès lors aux sacrilèges excès, qui, moins de deux ans après, comme nous le verrons dans la suite, devaient amener la suppression du culte catholique, l'exil de l'évêque et de son clergé, l'expulsion des religieux et la ruine du collège (2).

A l'époque où l'évêque de Pamiers opposait aux ravages de l'hérésie les écoles de la Compagnie de Jésus, le cardinal de Tournon recourait au même secours pour préserver du même fléau son pays et son université.

Ce grand homme, récemment nommé à l'évêché d'Ostie, et devenu ainsi le premier du Sacré-Collège par son rang, comme il l'était depuis longtemps par ses vertus, se reposait, en Italie, dans un paisible exercice de sa dignité, des longs et illustres travaux qu'il avait supportés pour l'Église, sa mère, et pour la France, sa patrie. La cour de France, pressée par le trouble où la mort tragique de Henri II avait plongé le royaume, réclama de nouveau ses conseils et ses services. Le Pape Pie IV, qui l'honorait de son affection, de son estime et de sa confiance, consentit,

(1) Dorigny, *Vie du P. Émond Auger*, liv. I, n° 21.

(2) Spondan., *Annal. Eccles.*, ad. ann. 1561, n° 39. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. IV, n° 78.

en faveur de l'Église de France, à la demande de Catherine de Médicis, mère du jeune roi François II, et envoya le cardinal de Tournon à Paris, avec le titre de Légat *a latere*. Le prélat partit sur les galères de Gênes qui, par ordre du Roi, l'attendaient dans le port d'Ostie, et aborda à Marseille, d'où il poursuivit son voyage. Dès ce moment, il put porter ses regards attristés sur les traces du calvinisme, et juger, par les ravages qu'exerçaient en Provence et en Dauphiné ses bandes féroces, des progrès qu'il avait déjà faits parmi ces populations. Il eut même la douleur de voir parmi leurs chefs, son neveu, le fameux Dupuy-Montbrun, qui avait profité de l'absence de son oncle pour se mettre à la tête d'un parti de rebelles. Mais rien ne lui causa une plus vive affliction que de voir l'hérésie introduite jusque dans le foyer de ses pères. « Lorsque le cardinal, dit son historien, parut sur les bords du Rhône pour aller visiter son université, au lieu des acclamations et de la reconnaissance que méritaient son rang et ses bienfaits, il fut accueilli par les huées du peuple et conduit au collège « à travers une foule d'écoliers « qui lui criaient : *papiste* (1). » Dans les premiers mouvements de son indignation, « il fit des plaintes amères à Jean Pélisson, « à qui il avait confié la charge de principal, de ce qu'il avoit « laissé pénétrer l'erreur jusque dans le sein des classes (2). » Mais Pélisson n'était pas cause du désordre. Il était toujours digne de la confiance du cardinal, même capable de la justifier. Cet homme éminent était né à Condrieu, petite ville située sur la rive droite du Rhône, à trois kilomètres au sud de Vienne, et non loin de Tournon. Ce voisinage put contribuer à le faire connaître dans la maison de Tournon; mais il avait depuis longtemps acquis des titres qui le recommandaient plus puissamment à l'estime du cardinal.

Dès les premières années du seizième siècle, il s'était livré à l'étude des langues, et y avait obtenu une certaine habileté, qu'il déploya et perfectionna, à Lyon, dans des exercices pédagogiques. Il eut l'honneur d'être admis à l'intimité du savant Pierre Palmier, archevêque de Vienne, qui aimait à s'entourer de

(1) Fleury, *Histoire du cardinal de Tournon*, pag. 319.
(2) *Idem*, *ibid*.

personnages distingués par leurs connaissances littéraires. Il ouvrit ensuite à Condrieu une école privée, où sa réputation attira un bon nombre d'élèves. Ses succès et les ouvrages pédagogiques, composés pour l'usage de ses élèves, peut-être aussi la recommandation de Pierre de Villars, qu'il avait dirigé dans ses premières études, surtout sa réputation d'homme probe, intègre, vertueux, autant qu'instruit, attirèrent sur lui l'attention du cardinal de Tournon, et l'engagèrent à lui confier la direction d'un établissement destiné, dans son intention, à fournir à la jeunesse une éducation chrétienne et une solide instruction.

Il paraît que, peu d'années après, Pélisson avait assez bien répondu à l'attente du cardinal, et donné assez d'éclat aux nouvelles écoles pour justifier la faveur que leur accorda le Souverain-Pontife. Soit de son propre mouvement, soit à la prière du cardinal ou du comte Just de Tournon, son neveu, Jules III, par une Bulle datée de Rome, le 13 mai de l'an 1552, éleva au rang d'université le collège de cette ville, lui donna le droit de promouvoir aux degrès de bachelier, de licencié et de maître-ès-arts, et accorda aux maîtres et aux étudiants les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient ordinairement les autres universités (1).

Moins de sept mois après, le roi Henri II déclara *bonne* et *valable* pour ses États, la Bulle par laquelle Jules III avait érigé en université le collège de Tournon (2).

Ce nouveau titre et les motifs, qui l'avaient sans doute justifié, avaient bien pu attirer à Tournon d'habiles professeurs et de nombreux élèves. Mais, parmi les premiers, plusieurs avaient caché à la bonne foi de Jean Pélisson leurs opinions hérétiques sous le voile de l'hypocrisie. Il ne leur suffisait pas de distribuer des leçons moins irréprochables que celles du vertueux recteur; ils profitaient encore de leurs fonctions pour combattre l'influence que méritaient sa droiture, sa position et ses qualités, et pour

(1) Cette Bulle, qui commence par les mots : *In supereminenti Apostolicæ Sedis*, se conserve aux *Archiv. Nationales*. Ordonn. X, 8626, f^os^ 250 et suiv.

(2) *Archiv. nation.* Ordonn. X, 8626, f^os^ 255 et suiv. Ces lettres patentes portent la date du 9 novembre 1552.

infecter de maximes luthériennes l'enseignement des belles lettres et de la philosophie. Malheureusement, leurs leçons trouvaient des échos parmi des élèves qui, venus de la Suisse, des provinces rhénanes, même d'Angleterre, en avaient apporté les erreurs et les passions des sectes qui, dans ces pays, s'agitaient ensemble contre l'Église; et leur conversation ne contribua pas peu à propager parmi leurs condisciples l'enseignement de quelques maîtres perfides. Ces causes de contagion réunies résistèrent à l'autorité du bon recteur. Il ne suffisait déjà plus à arrêter les progrès de l'hérésie dans son université, lorsque le cardinal de Tournon arriva dans cette ville. Nous ne doutons pas que l'illustre prélat n'eût déjà été prévenu de l'esprit général des étudiants; mais il n'en avait certainement pas une juste idée. Il fut outré de chagrin quand il eut mesuré la grandeur du mal. Dans sa douleur, il voulait d'abord renvoyer toute cette jeunesse des écoles de Tournon, et consacrer les bâtiments de son collège à une destination différente.

« Hélas! s'écriait-il, que mes espérances ont été vaines! j'avais voulu faire de ce collège un boulevard de la foi, et voilà qu'il est devenu un berceau de l'erreur! Non! il ne doit plus exister : j'aime mieux en faire un grenier public, où les pauvres du pays puissent trouver des moyens assurés de subsistance! »

Toutes les personnes de sa suite partageaient son indignation et sa douleur : comme lui, elles y donnèrent un libre cours, mais sans s'y abandonner. On lui fit ensuite respectueusement observer qu'il y avait encore, pour réparer le mal, un moyen plus direct et plus efficace que celui de faire de son collège un grenier public en faveur des pauvres du pays. « Il nous semble, Monseigneur, lui dirent de sages conseillers, que vous pouvez, sans fermer le collège, remédier au désordre dont vous vous plaignez si justement : c'est de le confier à des hommes d'une vertu et d'une doctrine éprouvées. » — Eh ! où les trouver, dans ce siècle malheureux? demanda le cardinal. — Dans la Société récemment approuvée par le Saint-Siège, reprirent-ils, car le Ciel fait assez connaître, par les bénédictions qu'il donne partout à ses enfants, combien il agrée les services qu'ils lui rendent dans l'instruction de la jeunesse.

Ce conseil lui était suggéré par Pierre de Villars et Vincent

Vincent Laureo, les deux hommes de sa suite qu'il consultait et écoutait le plus volontiers.

Le premier devint plus tard évêque de Mirepoix et archevêque de Vienne. Toujours et partout il fut un des plus généreux amis de la Compagnie de Jésus. Le second, également habile dans les sciences sacrées et dans les sciences naturelles, accompagnait le cardinal en qualité de médecin, mais il n'était pas moins admis à ses conseils et à son intimité. Il fut ensuite élevé sur le siège épiscopal de Mondovi et décoré de la pourpre romaine (1).

L'un et l'autre étaient d'une sagesse et d'une vertu qui donnait à leur parole encore plus de poids que leur grand mérite. D'ailleurs, le nom de la Société qu'ils désignaient à sa sollicitude réveilla dans l'esprit du cardinal les souvenirs les plus propres à confirmer leur conseil. Il se rappela alors avec bonheur tout ce qu'il avait appris de la Compagnie de Jésus dans ses entretiens avec les PP. Paschase Broet et Alphonse Salmeron, lorsqu'il les accueillit dans son hôtel, à Lyon, à leur retour de la légation d'Irlande; puis dans ses rapports avec S. Ignace, avec le P. Laynez et les principaux membres de cet Ordre, pendant ses différents séjours à Rome; ce qu'ils avaient fait en faveur de l'Église, en Allemagne, au Concile de Trente, dans les pays étrangers, jusque dans les Indes, enfin tout ce que disait la renommée de la vertueuse et solide éducation qu'ils donnaient à la jeunesse, partout où ils avaient établi des collèges.

Consolé par de si doux souvenirs, « le Seigneur, s'écria-t-il, nous favorise bien au delà de nos mérites : nous voulions faire de ce collège des greniers d'abondance pour les pauvres, mais nous trouverons dans la charité de ces religieux de quoi nourrir abondamment les peuples voisins du pain de la parole divine et d'une solide piété. » Et, sans tarder davantage, il chargea un messager d'aller inviter le Recteur du collège de Billom à venir traiter avec lui de cette affaire. Le P. Jean-Baptiste Viola accourut aussitôt à Vienne, où s'était rendu le cardinal, et après avoir fait, sur l'invitation du prélat, une visite au collège de Tournon, il lui dit que la Compagnie ne refuserait point d'en prendre la direction,

(1) Cardella, *Memorie storiche dei cardinali*, etc., tom. V, p. 204 et suiv.

si son Excellence daignait la lui confier; que, du reste, si Elle l'agréait, il en écrirait aux supérieurs, dans la persuasion qu'ils l'accepteraient avec reconnaissance (1). Peu content d'agréer cette proposition, le cardinal chargea Vincent Laureo d'appuyer auprès du P. Général, par une lettre pressante, la demande du P. Jean-Baptiste Viola. Premier auteur du conseil, Laureo embrassa avec joie une commission qui devait en hâter l'exécution, et il la remplit avec une chaleur égale à l'ardeur des vœux du cardinal, comme on peut le voir dans la lettre suivante :

« Mon Révérend Père,

« Le cardinal de Tournon est heureusement arrivé en France avec une santé parfaite, mais pénétré de la plus vive douleur de voir ce grand royaume en proie aux factions de l'hérésie. Il n'a pas trouvé une seule ville qui ne fût infectée des nouvelles erreurs. Jusqu'à présent il n'a été occupé qu'à apaiser des séditions, réprimer l'hérésie, découvrir au Roy les remèdes nécessaires à de si grands maux. Vous jugez bien, mon Révérend Père, que le zèle de ce grand cardinal, qui s'étend sur tous les pays, n'oublie pas Tournon, le lieu de sa naissance. Cette ville compte environ huit cents feux, et les classes que le cardinal y a fait ouvrir près de douze cents écoliers. L'hérésie ne fait que d'y pénétrer, et à peine ose-t-elle montrer la tête dans un pays où le nom du cardinal est en vénération, et où elle est captivée par la vigilance et le zèle du comte de Tournon, son neveu. A l'exemple de ses ancêtres, ce seigneur ne cesse de combattre les ministres de l'erreur. Or, M. le cardinal, pénétré d'estime pour la nouvelle Société, et instruit de ses progrès édifiants, pense rendre Tournon inaccessible à l'hérésie, en confiant ce collège à votre zèle et à votre sagesse; il espère même étendre ainsi ses bienfaits sur tout le royaume, car personne ne doute que l'heureuse situation de la ville de Tournon n'y attire des écoliers de toutes les parties de la France, et que les revenus et l'étendue de ce collège ne le mettent en état d'entretenir une légion de Jésuites, qui, répandus à propos dans le royaume,

(1) *Hist. Collegii Turnon. originem breviter complectens* (ms.), Arch. domestiq.

forceront l'erreur par la sainteté de leur vie et l'éloquence de leurs discours. Et, certes, ce n'est pas rendre un petit service au public que de réformer l'esprit et le cœur d'un grand nombre de jeunes gens destinés à l'épiscopat, au cloître ou à la magistrature. Combien, en effet, a-t-on vu sortir du collège des écoliers qui ont été dans la suite évêques, présidents, grand chancelier, ministres du royaume, et ont rempli avec éclat les premières places de l'Eglise et de l'État. Je suis persuadé, mon Révérend Père, que, si on avait eu la précaution d'établir des collèges de Jésuites dans toutes les villes, nous ne serions pas les tristes témoins des maux qui affligent la France; et le Souverain-Pontife ne seroit pas aujourd'hui occupé à employer ses efforts pour retenir ou ramener au sein de l'Église des peuples autrefois célèbres par leur piété et leur attachement au Saint-Siège apostolique. Nous en avons une preuve éclatante dans ce royaume, où les villes de Billom et de Pamiers (1) se sont garanties de l'erreur au milieu même de la contagion, parce qu'elles ont l'avantage d'avoir un collège de votre Compagnie. Dans nos calamités, quel bonheur encore d'avoir reçu du Ciel cette sainte Société, capable de nous arracher aux ennemis de la foi par ses armes victorieuses et de ramener la religion et la piété sur la terre! Puis donc que le Seigneur vous en a confié le gouvernement, très Révérend Père, ne vous refusez pas à l'estime que le cardinal de Tournon a de votre sagesse, de votre doctrine et de votre vertu, qui honorent tant la place que vous occupez, et à la gloire de partager avec lui les grands desseins qu'il a pour la religion. Recevez-donc le collège qu'il vous donne avec plus de joie que vous n'en aurez à l'accepter. C'est ce qu'il m'ordonne de vous écrire aujourd'hui de sa part, en vous suppliant de nouveau de lui envoyer au plus tôt des sujets formés de vos mains, dignes de leur maître et du ministère qu'on leur confie.

« A Tournon, le 1er jour d'octobre de l'an 1560.

« Vincent LAUREO (2). »

(1) Cette lettre précédait de plus d'un an les violences que le collège de Pamiers eut à subir de la part des calvinistes.

(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. IV, n° 84-85 — Fleury, *Hist. du card. de Tournon*, liv. VII, pag. 324 et suiv.

Nous ne devons point passer aux suites de cette demande sans nous associer aux sentiments qu'elle inspire au P. Berthier, et dire avec lui : « Si ce monument fait beaucoup d'honneur à ceux qu'on recherchoit avec tant de bonté et d'empressement, nous pourrions répondre aussi de la reconnaissance toujours vive et toujours nouvelle de leurs successeurs (1). »

Le P. Laynez, également touché de l'estime qu'un des plus illustres personnages de ce siècle avait pour son Ordre, et de la sainteté des motifs qui avaient déterminé ses préférences, accepta, avec le collège de Tournon, la glorieuse mission que le Fondateur confiait à la Compagnie. Il laissa toutefois au P. Paschase Broet le pouvoir et le soin de traiter et de régler, en son nom, cette importante affaire, qui, des deux côtés, se réduisaient à de simples formalités de cession et d'acceptation.

Elles se réglèrent à Paris, le jour même de l'Épiphanie de l'an 1561, entre le cardinal de Tournon et le P. Provincial de la province de France, représentant du P. Laynez, Général de l'Ordre. « Ensuite, ajoute le P. Gaultier, le cardinal de Tournon passa le contrat à Saint-Germain-en-Laye, le 5^{me} jour d'avril (1561), en présence du Révérendissime Pierre de Villars, évesque de Mirepoix, et depuis archevesque de Vienne; de M. Bon-Broé, conseiller au Parlement de Paris, et depuis président en la première Chambre des Enquestes; de M. Vincent Laureo, docteur en médecine et depuis évesque de Mondovi et cardinal; de M. Robert Fornier, théologien de Paris et chanoine d'Amboise (2). »

Ces formalités ayant été remplies, le P. Paschase Broet envoya de nouveau le P. Viola à Tournon, pour arrêter, avec le comte de Tournon et Jean Pélisson, les mesures qu'exigeaient la prochaine transformation du collège et la nouvelle organisation qu'elle devait nécessairement amener dans les classes, comme dans l'enseignement. D'un autre côté, le P. Emond Auger, rappelé de Pamiers par le P. Paschase Broet, arrivait

(1) *Hist. de l'Egl. Gallic.* tom. XVIII, p. 48.
(2) *Chronograph.* (édit. de 1673), seizième siècle — de 1500 à 1600 — pag. 781.

au même rendez-vous, pour y représenter la Compagnie et la recommander par l'éloquence et les fruits de ses prédications. Il était convenu que les professeurs et les pensionnaires n'évacueraient le collège que le 25 du mois de juin, le lendemain de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste; mais les deux envoyés du P. Broet n'attendirent pas cette époque pour exercer le ministère apostolique dans l'église de cet établissement. Dès le 3 du mois de mai, ils prirent possession de ce sanctuaire, comme d'une propriété de leur Ordre, affirmant ainsi son droit sur tout le collège. Aussi nos *Annales* datent-elles de ce jour la prise de possession de ce nouveau collège; et, comme c'était le jour anniversaire de l'invention de la Sainte-Croix, elles remarquent, dans cette coïncidence, un heureux présage des peines et des travaux qui attendaient la Compagnie dans cette contrée et des triomphes qui devaient en être le prix (1).

En attendant, le P. Émond Auger établissait la réputation et l'estime de la Compagnie par de fréquentes et éloquentes prédications contre l'hérésie, qui, du collège et des pédagogies, s'était répandue dans la ville et dans les environs.

Cependant le P. Laynez, choisissait dans différents collèges, surtout dans le Collège Romain, les maîtres qui devaient occuper les chaires de celui de Tournon. C'était le vœu du cardinal qui, pour hâter leur départ et leur arrivée, avait voulu faire les frais de leur voyage. Vers la fin du mois de mai (1561), ils étaient presque tous parvenus à Tournon. Le collège étant occupé par ses anciens habitants, ils furent logés dans les appartements provisoires qu'on leur avait préparés. Jean Pélisson, le modeste et savant Proviseur du collège, s'était réservé l'honneur, disait-il, de donner l'hospitalité au plus grand nombre d'entre d'eux. Plus que tout autre, il avait regretté le mauvais esprit que des maîtres perfides avaient introduit dans son établissement, et il était heureux de voir arriver ceux que le cardinal et le comte de Tournon avaient choisis pour y ramener l'enseignement chrétien et le règne de

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. V, n° 189.

la religion. Aussi mit-il le plus sincère empressement à leur préparer les voies et à écarter tous les inconvénients qui auraient pu attrister leur installation. Ils y disposaient eux-mêmes les esprits par des exemples d'une parfaite modération et d'une piété plus grande encore. Déjà ils avaient conquis l'estime générale, lorsque, au terme fixé, ils inaugurèrent, en présence de sept cents élèves, leur enseignement par une fête littéraire (1). Parmi eux on distinguait, outre les PP. Émond Auger et Jean-Baptiste Viola, le P. Claude Mathieu, qui a laissé dans notre histoire un nom si éclatant, et le P. Éleuthère du Pont, plus connu dans nos *Annales* sous le nom de Pontanus. Celui-ci créé maître-ès-arts à Paris, où il avait vécu dans la communauté du collège des Lombards, puis docteur en théologie à Rome, avait encore déployé de rares qualités d'administrateur dans le gouvernement du collège de Bivonne, en Sicile.

Nommé aussi recteur du collège de Tournon, il voulut se réserver, comme à Bivonne, les classes inférieures, pour utiliser, sans doute, le temps libre que lui laissaient le dévouement et l'habileté des autres. Mais, comme à Bivonne, il offrit à tous, dans sa conduite, un modèle de sainteté.

Le P. Émond Auger joignit au ministère de la prédication, l'emploi de professeur de théologie. Le maître Trancosi fut chargé des deux cours de physique et de métaphysique. Claude Mathieu enseigna la logique, et Jacques Sylvestri les sciences mathématiques. Le P. Viola, qui avait ouvert le cours de belles-lettres, en attendant l'arrivée du P. Étienne de Mirabel, titulaire de cette chaire, la lui remit bientôt après, pour aller reprendre, à Billom, ses fonctions de Supérieur (1).

L'ordre des événements et celui du récit nous obligent de nous arrêter aux commencements du collège de Tournon; nous en raconterons les premières épreuves dans la dernière partie.

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. V, n° 190.

(2) *Hist. Collegii Turnon. originem complectens* (ms.). Archiv. domestiq. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. V, n° 189. — P. Fleury, *Hist. du card. de Tournon*, pag. 330 et suiv. — P. Possoz, *Notice sur le P. Éleuthère Du Pont* à la suite de son *étude sur Mgr Jean Vendeville*. (Lille, 1862, in-8°, pag. 198 et suiv.)

Il nous suffit d'ajouter ici que les maîtres chargés d'inaugurer l'enseignement de leur Ordre dans ce collège étaient dignes de jeter les fondements de la réputation qui le mit bientôt, avec le collège de Clermont, à Paris, au premier rang des collèges de l'Europe. Le P. Pachase Broet ne vécut pas assez longtemps pour en jouir; il eut du moins la satisfaction d'en voir les présages et de les bénir dans ses brillants débuts. C'était le troisième collège qu'il recevait, en France, au nom de la Compagnie. Sa charge de *Provincial,* qui le retenait à Paris, lui donnait aussi l'avantage d'entretenir des rapports habituels avec les supérieurs et les maîtres, et d'être exactement informé de ce qui concernait leurs établissements. Tout ce qu'il en apprenait excitait sa reconnaissance envers le Seigneur. De redoutables épreuves avaient assailli celui de Pamiers, mais elles avaient été noblement soutenues par la plus respectable des autorités de la ville et par la sainte énergie des religieux qu'elle protégeait.

Le collège de Tournon, qui devait plus tard en subir de semblables, était comme celui de Billom, un don de la munificence d'un illustre prince de l'Église. Exempt de toute difficulté législative, judiciaire et gouvernementale, il n'offrait aux Pères que l'avantage de pouvoir y remplir sans entraves les fonctions de l'enseignement et de le diriger librement, d'après l'esprit de leur vocation, vers la formation morale, intellectuelle et religieuse de leurs élèves. Dans ces conditions, les collèges de Billom et de Tournon, et celui de Pamiers, dans ses deux premières années, atteignaient le but de l'Institut de S. Ignace; et le P. Paschase Broet, qui, en sa qualité de Provincial, pouvait le constater avec satisfaction, dans les fréquentes informations de ses subordonnés, y trouvait aussi un doux soulagement aux peines et aux chagrins que lui causait, comme nous allons le voir, la fondation du collège de Clermont, à Paris.

QUATRIÈME PARTIE

1560—1562

LIVRE PREMIER

1560—1561

SOMMAIRE

La fondation du collège de Clermont, à Paris, subordonnée à l'admission de la Compagnie. — Le P. Cogordan reprend et poursuit cette double affaire. — Coalition d'Eustache Du Bellay, de son clergé, de l'Université et du Parlement contre lui. — Troubles politiques et religieux dans le royaume. — États-d'Orléans. — Mort de François II. — Poursuites du P. Cogordan. — Derniers jours et mort de Guillaume Du Prat. — Son testament. — Prétentions de divers partis intéressés. — Le P. Cogordan devant le Parlement. — Sa cause est déférée à l'Assemblée ecclésiastique de Poissy. — Revendications de la ville de Billom. — Décisions en faveur de son collège.

Nous avons vu que le P. Paschase Broet, revenu de la Congrégation générale avec le P. Ponce Cogordan, avait aussitôt repris, auprès du gouvernement, les poursuites plusieurs fois tentées pour obtenir la reconnaissance de l'Institut de S. Ignace et la vérification des Bulles des Papes Paul III et Jules III.

Le roi Henri II, ajoutions-nous, était bien décidé à forcer le Parlement d'enregistrer les lettres patentes qui accordaient l'une et l'autre; mais l'affreux accident qui le ravit à la France, le 10 juillet de l'an 1559, priva le P. Paschase Broet et son Ordre des effets de la bienveillance de ce prince.

François II, son fils, héritier de son trône et de ses sentiments d'estime pour la Compagnie de Jésus, renouvela, dès

le 12 février de l'an 1560, les lettres de jussion de son prédécesseur; et comme les magistrats du Parlement, presque tous imprégnés de gallicanisme, s'obstinaient à refuser la formalité de l'enregistrement, le 25 avril 1560, il leur en adressa d'autres, où il leur ordonnait en termes sévères, de procéder à la vérification qu'il demandait. N'osant pas résister ouvertement à des ordres si précis, ces magistrats suscitèrent mille incidents divers pour en différer indéfiniment l'exécution. Enfin, pressés de nouveau, ils recoururent au moyen peu sincère qui leur avait déjà si bien réussi. Le 10 juillet 1560, ils formulèrent l'arrêté suivant :

« Ce jour, 10 juillet 1560, vues par la cour les lettres patentes du Roy... données à Amboise, le 25 avril dernier, signées par le Roy, en son conseil..... obtenues et impétrées par les prestres et escholiers de la Société de Jésus-Christ, contenant ratification et homolagation des Bulles à eux octroyées par Notre Saint-Père le Pape, mandant ledit seigneur Roy à la dite cour *procéder à la vérification desdites lettres et Bulles sans modification ni difficulté, et sans attendre autres lettres de jussion de lui,* que lesdites lettres servant de quatrième et finale jussion.

« Ladite cour a ordonné et ordonne que lesdites Bulles, lettres du Roy et statuts des escholiers et Société (de Jésus) s'aucuns y a, seront communiquez à l'évesque de Paris diocésain, pour, luy ouy, estre ordonné ce que de raison (1). »

Eustache Du Bellay, retranché dans les libertés de l'Église gallicane, ne voulait rien admettre de ce qui pouvait paraître une reconnaissance de la souveraine suprématie du Saint-Siège sur toutes les églises. Il l'avait déjà déclaré dans son premier avis sur l'Institut de la Compagnie et les Bulles pontificales qui lui donnaient une existence canonique. Le Parlement ne l'avait pas oublié; et c'est pourquoi, pour fournir quelque raison de ses tergiversations en présence des ordres réitérés

(1) Du Boulay, *Hist. Universit. Parisiens.*, tom. VI, pag. 573. — D'Argentré, *Collect. Judicior.*, etc., tom. II, pag, 342.

du Roi, il témoigna une seconde fois à ce prélat une condescendance qui n'était pas dans ses habitudes.

Cette ruse n'échappa point à la perspicacité de Ponce Cogordan; mais, aussi habile et plus loyal que ses adversaires, il eut soin de ne pas mettre les torts de son côté. D'ailleurs la modération du P. Broet, son supérieur, l'aurait retenu dans ces limites. Il porta donc à Eustache Du Bellay les Bulles pontificales qui approuvaient, en les résumant, les Constitutions de la Compagnie.

Ce prélat avait déjà porté sur ces pièces, le jugement que nos lecteurs connaissent. Il n'avait pas changé d'avis. Il essaya même cette fois de l'imposer au clergé paroissial de Paris. Ayant convoqué tous les curés de sa capitale, il leur déclara qu'il les avait réunis pour examiner avec eux les *excessifs privilèges* accordés par les Papes à cette nouvelle Société dite de Jésus, et les invita à lui dire librement ceux qu'ils y trouveraient eux-mêmes de particulièrement contraires aux droits et aux prérogatives de leur dignité ou de leurs charges.

Au ton presque effrayé qu'il affectait de prendre, aux termes sévères dont il se servait, on put croire qu'il voulait encore irriter ceux qui partageaient ses préjugés, et entraîner les esprits les moins prévenus. Aussi se rangèrent-ils tous à son avis. Ils découvrirent et notèrent, dans ces actes pontificaux, des abus jusqu'alors inaperçus, et conclurent que, tant de privilèges étant incompatibles avec les libertés de l'Église gallicane, la Compagnie de Jésus n'était point recevable dans sa demande.

Les PP. Paschase Broet et Ponce Cogordan s'efforcèrent de leur montrer que leurs craintes étaient de pures illusions; que leurs raisons n'étaient ni justes ni fondées. Mais comment convaincre des esprits obstinés à ne rien entendre? (1)

Loin de se rendre aux observations des deux religieux, Eustache Du Bellay et les curés de Paris amenèrent l'Université à prêter à leurs prétentions l'appui de son autorité. L'Université ne s'était pas encore prononcée dans cette affaire. Elle profita de l'occasion pour rompre le silence et répondre, par un avis

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. IV, n^os^ 88-89.

solennel, à la considération qu'on lui témoignait. Donc, réunie dans ses comices, aux Mathurins, vers le commencement du mois d'août 1560, elle déclara, après une délibération plus ou moins mûre, qu'on ne devait pas approuver cette Société, surtout dans le temps où l'on vivait alors :

D'abord, parce qu'elle se donnait des libertés, inusitées dans les autres religions, et par conséquent répréhensibles;

Ensuite, parce que, sous apparence et prétexte de règle religieuse, elle pouvait en imposer à beaucoup d'esprits simples, attendu qu'elle offrait à tous un accès facile, et à ceux qui l'embrassaient une pleine liberté de prêcher, un genre de vie qui ne les distinguait pas de la condition des gens du monde;

Enfin, parce qu'elle n'avait été confirmée ni par un Concile général, ni par un Synode provincial (1).

L'Université aurait mieux servi sa réputation, si elle n'avait pas cédé à l'invitation de la justifier par de pareilles raisons. Les deux premières étaient calomnieuses; la troisième était entachée d'ignorance, puisque les Ordres religieux reçoivent du Souverain-Pontife leur existence canonique. Ce jugement était donc d'un médiocre secours pour les prétentions d'Eustache Du Bellay et de ses partisans. Aussi fut-il compris dans l'indifférence que celles-ci rencontrèrent à la cour.

Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, d'Armagnac et les seigneurs catholiques du conseil du Roi, ne voyaient dans les Constitutions de la Compagnie, résumées et consacrées par les Bulles pontificales, ni les inconvénients ni les irrégularités qu'imaginaient Eustache Du Bellay et ses partisans du clergé paroissial et de l'Université. Ce qu'ils voyaient plus clairement, ce qu'ils avaient moins de peine à comprendre, c'était le secours que devait trouver l'Église dans le nouvel Ordre religieux, au milieu des effroyables dangers dont le calvinisme la menaçait dans toutes les provinces du royaume.

Le P. Paschase Broet et le P. Ponce Cogordan auraient été moins persévérants dans leurs poursuites, si, témoins des progrès de l'hérésie, ils n'avaient pas espéré que la Compagnie

(1) Du Boulay, *Hist. Universit.* Paris, tom. VI, p. 573.

de Jésus y opposerait un obstacle de plus. Dans une lettre du 2 juin 1560, le premier exprimait, en ces termes, au P. Laynez, ses craintes et ses préoccupations : « Je conjure Votre Révérence de prier et de faire prier pour nous et pour ce royaume, qui me semble, quoiqu'on en dise, courir les plus graves dangers : les hérésies se propagent de jour en jour dans les provinces avec d'autant plus de facilité qu'on n'y oppose presque aucun remède, et que la justice reste muette et inactive; car ceux qui devraient l'exercer contre les sectaires sont de connivence avec eux. A Rouen, ces nouveautés ont causé de profonds dissentiments entre leurs partisans et les catholiques. Souvent ils en viennent aux mains, pendant la nuit, dans les rues de la ville; et ces luttes font toujours des victimes dans les rangs des deux partis. Dans une ville de Provence, pays du P. Cogordan, les hérétiques ont chassé les religieux de Saint-François; et l'on y a fait la Cène, comme on a coutume de la faire à Genève.

« A Orléans, à Poitiers et dans bien d'autres villes, l'hérésie est si audacieuse que les catholiques n'osent ni lui résister ni même se plaindre. Bien plus, ici, à Paris, on est plus porté à châtier un catholique qui témoignera contre un sectaire, que contre le sectaire lui-même justement accusé. J'entre dans ces détails pour montrer à Votre Révérence, combien il importe qu'Elle prie et fasse prier le Seigneur d'avoir pitié de ce royaume, et de daigner en bannir les hérésies... (1). »

Peu de temps après, le P. Broet ajoutait dans une autre lettre :

« Les hérésies se propagent tellement dans ce malheureux royaume, que, dans un grand nombre de localités, il n'est plus permis d'annoncer publiquement la parole de Dieu. Quelques docteurs catholiques ont été obligés de s'enfuir de Rouen, où leur vie était sans cesse menacée. A Dieppe, ville située à douze

(1) *Vita del servo di Dio P. Broet*, lib. II, cap. VII.

lieues au-delà de Rouen, on ne vit pas autrement qu'à Genève. Ici, à Paris, le bruit court qu'il sera bientôt défendu d'y célébrer autant de messes qu'à présent. On crie contre le nombre des religieux; on crie contre leur institution; on menace de les proscrire. Je ne dis rien des conventicules qui se tiennent, la nuit et le jour, dans des tavernes, dans des rendez-vous ténébreux, surtout dans la banlieue, où l'on prêche ces hérésies, sans que l'autorité paraisse s'en mettre en peine. Il y a environ un mois que les hérétiques brisèrent le grillage d'une niche extérieure, pour en arracher une très belle image du Sauveur, qu'ils allèrent jeter dans la Seine. Vous pouvez juger, mon Révérend Père, d'après ces faits, qu'il ne nous reste d'autre espérance que celle du secours de la divine miséricorde... (1). »

C'était cependant en présence de ces faits, sinistres avant-coureurs des maux qui allaient désoler la France, que l'Université, consultée par le Parlement, et encouragée par Eustache Du Bellay, repoussait dédaigneusement le concours d'une société que le Saint-Siège opposait alors avec tant de succès au protestantisme germanique. Mais les cardinaux et les seigneurs catholiques du conseil de François II, qui ne partageaient ni les préventions de cette école ni celles de la magistrature, n'en insistèrent que plus fortement auprès de ce prince, pour l'encourager à opposer un nouvel acte de son autorité à toutes ces fins de non-recevoir, sournoisement provoquées par le Parlement. François II accueillait toujours volontiers les propositions qui tendaient au bien de la religion. Après avoir de nouveau soumis aux délibérations de son conseil les diverses objections faites aux demandes du P. Paschase Broet, ainsi que les dernières allégations d'Eustache Du Bellay et de l'Université, il fit rédiger et envoyer au Parlement une cinquième lettre de jussion, conçue en ces termes :

« A nos amez et féaux. Ayant entendu la difficulté que vous faites de procéder à la vérification des lettres patentes du feu

(1) *Vita del P. Broel*, lib. II, cap. VII.

Roy, nostre très honoré Père, que Dieu absolve, et des nostres, contenans l'homologation et approbation des Bulles, privilèges et institution de l'Ordre et Religion de la Compagnie de Jésus, que nous entendons estre receus et approuvez en ce royaume, et semblablement ce que nostre amé et féal l'évesque de Paris et les docteurs de la Sorbonne allèguent pour empescher la publication desdites Bulles, que nous avons fait voir en nostre conseil privé, et ès quelles ne s'est trouvée aucune chose contraire ni préjudiciable aux saints décrets et au concordat fait entre Nostre Sainct-Père, le Sainct-Siège apostolique et nous. Et après que les religieux, prestres et escholiers de ladite Compagnie ont déclaré que, en ladite réception de leur Ordre et Religion, qu'ils poursuivent estre faite en ce royaume, ils consentent que ce soit à la charge que leurs privilèges obtenus du Sainct-Siège apostolique et leurs règles et statuts de ladite Compagnie ne soient aucunement contre les lois royales et de nostre royaume, ni contre l'Église gallicane, ni contre les Concordats faits entre Notre Sainct-Père le Pape, le Sainct-Siège apostolique et nous, ni contre tous droits épiscopaux et parochiaux, ni semblablement contre les Chapitres des églises, soit cathédrales ou collégiales, ni contre les dignités d'icelles; mais seulement demandent estre reccus en France, comme religion approuvée, avec la susdite limitation et restriction. Nous, désirant singulièrement ledit Ordre et religion estre receu et approuvé, comme dit est : Vous mandons, commandons et très expressément enjoignons que sans plus user d'aucune longueur, remise ou difficulté, vous ayez à procéder à l'enterinement et enregistrement de nosdites lettres et homologation desdites Bulles, à la charge de la restriction et limitation susdites; et au cas que vous continuassiez encore en vos dites difficultés en cet endroit, Nous vous mandons que sans procéder là-dessus à aucun arrest ou jugement, vous nous mandiez l'occasion d'icelles vos difficultés, pour estre sur ce par Nous pourvue, ainsi que de raison; si n'y ferez faute, car tel est nostre plaisir.

« Donné à Orléans, le dernier octobre 1560 (1). »

Catherine de Médicis, régente du royaume, accompagna la

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. parisiens.*, tom. VI, pag. 576.

lettre de jussion du roi, son fils, d'une missive personnelle, où elle exhortait le Parlement, à peu près dans les mêmes termes, à obtempérer à l'ordre du roi, qui, disait-elle, ne demandait « rien que de juste et d'équitable (1). »

Malheureusement, la France était alors livrée à des convulsions politiques et religieuses qui excitaient et favorisaient l'esprit de révolte même au sein de la magistrature : les huguenots promenaient le fer et la flamme dans nos provinces; la conjuration d'Amboise et ses suites, la haine jalouse des Chatillon contre les Guise, le procès de Condé, les colères des factieux, dont il s'était fait le partisan, jetaient partout l'épouvante; un désordre général mettait toutes les affaires publiques en désarroi, excitait l'audace des récalcitrants et décourageait les cœurs les plus fidèles. En même temps, les États-Généraux, déjà réunis à Orléans, préoccupaient vivement les esprits, et détournaient des questions secondaires l'attention et les soins du gouvernement.

Le Parlement profita de cet état de perturbation pour éluder les derniers ordres de François II et tirer en longueur l'affaire de l'enregistrement. Mais ce prince paraissait si décidé à se faire obéir; il y était tellement porté par sa conscience, par les encouragements de son conseil, par la considération des dangers que couraient la Religion et l'État, que probablement il aurait eu enfin raison des résistances du Parlement, si, le 4 décembre 1560, deux mois avant la fin des États-Généraux, une mort inopinée ne l'eût ravi aux espérances des catholiques (2).

A ce triste événement, le P. Ponce Cogordan semblait perdre le terrain qu'il avait gagné par la constance et l'activité de ses démarches. Intermédiaire entre le P. Paschase Broet, son supérieur, et tous ceux qui, en amis ou en ennemis, prenaient part à cette affaire, il allait continuellement de l'un aux autres : de Paris à la Cour, qui séjournait tantôt à Fontainebleau, tantôt à Amboise, tantôt à Orléans; de la Cour au Parlement, à l'Évêché de Paris, à l'Université, portant des suppliques au roi, des lettres de jussion aux magistrats, des recommandations à l'évêque, des explications aux docteurs. Presque toujours, il faisait à pied ses courses et

(1) Du Boulay, *Ibidem*.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. IV, nos 89-90.

même ses voyages, s'arrêtant à peine pour prendre un peu de repos et quelque nourriture, qui n'était jamais que le pain de l'aumône, sanctifiant ses allées et venues par la mortification et l'oraison, ou par les fréquentes prières qu'il adressait au Seigneur, soit pour invoquer ses lumières et ses bénédictions, soit pour rendre des actions de grâces à sa divine Providence.

Informé par le P. Paschase Broet de tant de dévouement et d'abnégation, le P. Laynez admit le P. Cogordan à la profession des quatres vœux, autant pour reconnaître son mérite que pour récompenser son filial attachement à sa règle (1).

Les actes que nous venons de rapporter n'étaient, pour ainsi dire, que le prélude des services qu'il devait rendre à l'Institut de Saint Ignace. Quoique le P. Paschase Broet fît, depuis huit ans, auprès de toutes les autorités, de constantes démarches, pour obtenir à son Ordre le droit de cité, il avait toujours rencontré, ou dans la faiblesse des uns, ou dans la malveillance des autres, ou dans de fâcheuses circonstances de temps et de lieu, les nombreuses difficultés que l'on connaît.

Le P. Cogordan s'était trouvé en présence des mêmes obstacles et de plus grands encore, dès que le P. Paschase Broet lui eût spécialement confié le soin de poursuivre cette affaire, à laquelle se prêtaient si bien son caractère et ses aptitudes. Nous venons de dire avec quelle infatigable activité il avait repris les démarches du P. Provincial. Déjà, elles avaient amené un résultat, sur lequel il pouvait fonder de légitimes espérances, quand elles furent renversées avec tant d'autres, par la mort inopinée et mystérieuse de François II.

Peu de temps auparavant, elles avaient failli être englouties dans le malheur qui avait enlevé à la Compagnie de Jésus, avec le grand évêque de Clermont, un appui d'autant plus précieux, qu'il était comme le pivot de toute cette affaire.

Guillaume Du Prat ne fut pas seulement un généreux ami, un insigne bienfaiteur de l'Institut de Saint Ignace : il fut encore l'instrument dont Dieu se servit pour l'établir en France. La mort, il est vrai, vint le surprendre au milieu de sa tâche; mais il ne

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. IV, n° 90.

termina pas sa carrière sans avoir arrêté devant Dieu, et laissé, dans l'expression de ses dernières volontés, les moyens d'accomplir la mission que le Ciel lui avait confiée. Cet événement est un des plus considérables et des plus importants de notre sujet : il fut à la fois le couronnement d'une existence pleine des témoignages d'une bienveillance paternelle envers l'Institut de Saint Ignace, et en même temps la source des bienfaits qui devaient en perpétuer les souvenirs et les effets. Nous devons donc lui donner ici la place qu'il exige et que demandent la justice et l'intégrité du récit.

La mort tragique du roi Henri II avait arrêté Guillaume Du Prat dans les mesures qu'il commençait à prendre pour fonder, à Paris, le *Collège de Clermont*. Depuis lors, retiré à Beauregard, au sein de son diocèse, il attendait que des jours plus heureux vinssent l'inviter à reprendre son entreprise; mais l'imprudente intervention de l'évêque de Paris, dans l'affaire de l'enregistrement, le mettait dans la nécessité ou de surseoir à la poursuite de son projet, ou de donner à ses démarches les apparences d'une lutte ouverte contre un de ses collègues. Sa propre dignité, de hautes convenances, l'intérêt même de ses protégés lui interdisaient cette dernière résolution. Se bornant donc à laisser la pleine jouissance de son hôtel à la communauté de la rue La Harpe, il concentra ses soins sur le collège de Billom, et détermina les conditions avantageuses que sa sollicitude réservait à celui de Paris. Au reste, ces préoccupations entraient dans les devoirs qu'il s'était prescrits, dès le commencement de son épiscopat. On pourrait dire qu'il n'y fut jamais plus fidèle que la dernière année de sa vie, si toutefois il était possible de remarquer quelque ralentissement de son zèle dans des œuvres qui sanctifièrent toute son existence.

En effet, quoique d'une santé toujours délicate, souvent chancelante, il n'y sacrifiait rien de ce que demandaient de lui ses fonctions pastorales; il réservait ses soins pour le peuple dont le Seigneur lui avait confié le salut. Sévère pour lui-même, il était plein de bonté pour les autres. Les pauvres avaient la plus large part à son affection : il soulageait la misère de ceux qui recouraient à lui; souvent il prévenait leurs

demandes. Ces aumônes partielles, quelque abondantes qu'elles fussent, ne suffisaient pas à sa charité : il fonda pour les pauvres, les malades et les malheureux, des œuvres générales, qui lui ont longtemps survécu. C'etait encore par le même moyen qu'il étendait l'action et les effets de son zèle. Guide et modèle de son clergé dans le ministère sacerdotal, il lui procurait aussi le concours d'hommes apostoliques, et il ajoutait aux communautés religieuses déjà établies par ses prédécesseurs, d'autres institutions du même genre, où le clergé paroissial trouvait, dans toutes les circonstances, des auxiliaires toujours prêts et dévoués.

Nous avons déjà dit que Mgr Guillaume Du Prat apportait une sollicitude particulière à l'éducation de la jeunesse, qu'il regardait, à bon droit, comme le plus puissant moyen de régénération sociale; et l'Église entière bénira toujours sa mémoire pour les immenses avantages qu'elle a retirés des trois collèges fondés par ses soins et avec ses largesses, à Billom, à Mauriac et à Paris. L'Auvergne surtout se souviendra avec reconnaissance que si, malgré les efforts de l'hérésie pour l'envahir, elle est restée fidèle à la foi, elle en est principalement redevable aux œuvres de cet illustre prélat. C'est donc en toute justice qu'un historien de l'Église d'Auvergne a pu dire que « ce saint Évêque fut aussi l'un des plus grands qui aient occupé le siège épiscopal de Clermont (1). »

Il aurait manqué quelque chose à la gloire de Guillaume Du Prat, s'il avait été exempt des malédictions de l'hérésie et des injures de Calvin. Ce réformateur atrabilaire ne pouvait pas les épargner à un prélat qui, un des premiers, s'était opposé à l'irruption de ses erreurs en Auvergne; qui, par son zèle vigilant et infatigable et par la coopération d'hommes apostoliques, appelés à son aide, préserva de ce fléau la plus grande partie de cette province, restée une des plus profondément catholiques de la France. Aux yeux de Calvin, Guillaume Du Prat eut le tort de fonder deux florissants collèges dans son diocèse, et à Paris le collège de Clermont, une des plus grandes et des plus célèbres écoles de l'Europe; d'être le Mécène d'hommes de lettres tels

(1) M. de Résie, *Hist. de l'Égl. d'Auvergne*, tom. III, pag. 468.

que Postel, Canini, Gilbert Ducher etc., qui lui rendent cet hommage dans leurs œuvres; de faire les frais de l'éducation des jeunes talents, privés des ressources de la fortune, et de donner à quelques-uns d'entre eux, comme à Guillaume Duvair, les moyens de se mettre au rang des savants, d'arriver aux premières dignités de la magistrature, de l'État et de l'Église; de fonder, par son testament, de nombreuses bourses en faveur d'enfants pauvres, mais aptes aux études littéraires et scientifiques; d'accorder des pensions à des hommes de lettres pour les préserver des inquiétudes et des angoisses de la pauvreté, et leur permettre de se livrer tout entiers à leurs savants labeurs. Calvin trouvait sans doute, dans des œuvres si intelligentes et si généreuses, la preuve que Guillaume Du Prat n'était qu'un homme *ignorant et sans culture;* car ce sont les qualifications qu'il lui prodigue; il y ajoutait l'épithète de *stupide* et de *ridicule*, probablement parce que Guillaume Du Prat entretenait des rapports bienveillants avec plusieurs illustres personnages du monde savant, et qu'il se montrait leur égal dans leurs conversations.

Tous les écrivains qui ont parlé de Guillaume Du Prat sans prévention n'ont pas moins respecté sa vertu que son mérite et ses grandes qualités; mais ces sortes de questions n'étaient pas de la compétence de Calvin; il ne savait reconnaître ni la vertu ni le mérite dans les hommes de Dieu, beaucoup moins dans les adversaires déclarés de ses erreurs. Donc, il reproche à ce prélat de n'avoir pas eu plus de vertu que de mérite, et de ne pas avoir été plus saint que savant. Calvin aurait dû se souvenir que la fleur de lys, dont il avait été marqué au fer chaud, dès sa première jeunesse, ne lui donnait pas le droit de faire des leçons de morale; mais l'habitude de calomnier avait sur sa nature un tel pouvoir qu'elle lui ôtait jusqu'au sentiment de la pudeur (1).

Plus tard, Étienne Pasquier, plaidant contre le Collège de Clermont, puisa dans les œuvres de Calvin ses appréciations sur Guillaume Du Prat. Sa cause, en effet, ne pouvait se défendre

(1) Préface de son Antidote contre le Concile de Trente.

que par des arguments calomnieux, et il n'était pas moins capable de les employer que Calvin de les lui fournir. Au reste, l'un et l'autre se sont fait, par leur animosité contre leurs adversaires, une telle réputation d'impudence, que leurs assertions, aux yeux des hommes impartiaux, sont autant d'hommages rendus à des noms honorables. Aussi, ne craignons-nous pas de regarder leurs injures comme la confirmation des éloges que l'histoire et la justice accordent à la vertu et au mérite de Guillaume Du Prat.

C'est d'après l'une et l'autre que nous avons rappelé la conduite irréprochable qui honora toute son existence. Ajoutons qu'une vie si constamment consacrée au service de Dieu, au bien de l'Église, à l'exercice de la charité, au soulagement des pauvres, à la propagation des saines doctrines, devait être couronnée de la mort des justes. Voici ce que des témoins oculaires, et, après eux, un ancien historien, nous apprennent des derniers jours de Guillaume Du Prat.

« Comme ce prélat, dit le P. Hilarion de Coste, était bien versé aux lettres et aux sciences, tant divines qu'humaines, il prenait un singulier plaisir et contentement à conférer avec plusieurs Pères doctes et savants de cette Société (de Jésus), desquels il se servit en la visite de son diocèse, et particulièrement sur les dernières années, qu'il étoit fort valétudinaire et sujet à de grandes et fascheuses maladies. C'est pourquoy il se prépara et disposa de bonne heure à la mort, s'étant retiré en son chasteau de Beauregard, pour méditer avec plus de repos et de tranquillité son départ de ce monde (1). » Là, en effet, loin des distractions des affaires, Mgr Guillaume Du Prat se prépara, par des actes d'une piété humble et fervente, à rendre compte au souverain Juge de son administration et de toute sa vie. Quatre mois avant sa mort, il exprima, dans son testament, ses dernières volontés. On sent, en le lisant, qu'il a été écrit en présence de la mort, sous l'inspiration d'une foi vive, d'une charité tendre et d'une confiance entière dans la bonté divine. Dès le début, on est comme saisi de respect, quand on entend le

(1) *Hist. catholiq.*, liv. II, pag. 308.

vénérable Évèque préluder à l'expression de ses dernières volontés, par cette déclaration si profondément chrétienne :

« Au nom de Dieu et de la Bienheureuse Trinité, soubz l'invocation de la glorieuse vierge Marie et de toute la Cour celestielle; c'est le testament et ordonnance de dernière volonté, que je Guillaume Du Prat, humble évesque de Clermont, à présent, par la grâce de Dieu, estant en saine mémoire et non troublé d'entendement, fais et ordonne, ne voulant décéder intestat, mais voulant faire distribution, selon qu'il plaît à Dieu m'en inspirer, de tous et chascun les biens temporels, meubles, immeubles, noms, debtes et actions, qui par la bonté divine sont et seront, à l'heure de mon trespas à ma disposition; considérant que cette pérégrination du monde est ordonnée à prendre fin et se terminer par mort temporelle, dont l'heure est incertaine, partant ne voulant remettre à faire cette dicte disposition au dangier d'estre surprins par mort ou par autre empeschement, lors de l'instant de mon dernier jour.

« Et premièrement, me munyssant du vénérable signe de la croix et recommandant mon âme à la Majesté divine et à l'intercession fructueuse de la très sacrée vierge Marie et des benoits saincts et sainctes du paradis, je eslis ma sépulture et veulx mon corps estre inhumé, après qu'il sera séparé de l'âme, en l'église ou chapelle du collège que j'ai fondé et qui se bastit en la ville de Billom, en ce présent mon diocèse (1)... »

Viennent ensuite les diverses dispositions de son testament: les principales sont précédées d'un exposé des motifs, empreint des sentiments de foi, de zèle, de charité qu'on remarque dans le préambule. Nous ferons connaître bientôt les dispositions relatives à notre sujet; il nous suffit de dire ici qu'il partagea sa grande fortune entre les familles pauvres de son diocèse, les hôpitaux, les maisons religieuses, les communautés, les institutions dont il était le père ou le protecteur.

(1) *Testament de Guillaume du Prat.* Arch. de l'Hôtel-Dieu de Clermont, reg. 93.

Comme ses parents étaient largement pourvus des biens de ce monde, il ne leur laissa que quelques souvenirs et l'obligation de distribuer aux légataires les dons de sa charité. Dès ce moment, il ne s'occupa plus que des intérêts de son âme. Prévoyant le moment où elle irait paraître devant Dieu, il manda auprès de lui le P. Recteur du collège de Billom, qui accourut aussitôt et ne le quitta plus jusqu'à son dernier soupir. Le vénérable prélat trouvait ses plus douces consolations dans de pieux entretiens avec ce religieux, ou dans les lectures et les prières que celui-ci faisait auprès de son lit. Privé du bonheur d'offrir le Saint-Sacrifice de la messe, il voulait du moins avoir celui d'y assister, et pria le Père de le célébrer tous les jours dans sa chambre. Le 22 octobre, il demanda et reçut le Saint-Viatique, et ensuite le sacrement de l'Extrême-Onction. Puis se recueillant en soi-même, il ne s'entretint plus qu'avec Dieu, lui exprimant par des aspirations et des soupirs les pieux sentiments de son cœur, ou répétant les oraisons jaculatoires que lui suggérait le Père Recteur. Ce fut dans ces saintes pensées, à peine interrompues par une tranquille agonie, que le vénérable évêque de Clermont, Mgr Guillaume Du Prat, s'endormit dans le Seigneur le 23 octobre de l'an 1560, à l'âge de cinquante-trois ans.

Son diocèse pleura sa mort, comme dans une famille on pleure celle d'un père. La douleur publique éclata surtout aux obsèques qu'on lui fit avec une pompe extraordinaire. On aurait dit que tout son peuple s'y était rendu, tant était nombreuse la foule des assistants. Interprète fidèle des sentiments qui les animaient tous, le P. Recteur du collège de Billom célébra les vertus, les œuvres, les qualités et les mérites du grand et saint évêque, avec tant d'éloquence que sa voix était sans cesse couverte par les sanglots redoublés de l'auditoire.

Les dépouilles mortelles du défunt furent déposées dans l'église des Pères Minimes, jusqu'à ce que fût construite celle du collège de Billom, où il s'était réservé une sépulture définitive. Longtemps encore après sa mort, on voyait des fidèles, surtout des pauvres de Clermont et du reste du diocèse se diriger, en troupes nombreuses, vers le couvent des Minimes de Beauregard, pour

donner à leur Père bien-aimé de nouveaux témoignages de leur vénération, et bénir une mémoire qui, déjà chère pour tant de bienfaits, devait encore se perpétuer dans l'avenir avec ceux qu'il leur laissait en héritage.

« Quant à notre Compagnie, ajoute le P. Laynez dans la circulaire où nous trouvons ces détails, elle est obligée plus que tout autre à hâter par de ferventes prières l'entrée de l'âme du vénérable prélat dans le séjour des bienheureux, si elle n'en jouissait pas encore. Il l'aima constamment d'un amour paternel, et la combla de bienfaits. C'est lui qui, après l'avoir introduite en France, lui resta si fidèle qu'il la regarda comme sa famille, la soutint dans les plus rudes épreuves et voulut les partager avec elle. Pour tant et de si grands bienfaits, tous les prêtres, outre les prières privées qu'ils pourront faire pour lui, célébreront douze fois le Saint-Sacrifice de la messe; ceux qui ne le sont pas feront pendant douze jours, selon la désignation des supérieurs, des prières expresses pour le repos de son âme. Nous répondrons ainsi à la confiance entière qu'il avait dans les prières de la Compagnie.

« Daigne le Seigneur, s'il ne l'a pas déjà reçu dans sa gloire, l'admettre bientôt à la récompense du bien qui s'est fait et se fera, non seulement dans les collèges qu'il a fondés, mais encore dans toutes les autres maisons de la Compagnie (1). »

Les sentiments de respect et de reconnaissance qu'inspirait à son peuple le souvenir de Guillaume Du Prat, se manifestèrent avec un nouvel éclat, lorsque vint le temps de transférer ses dépouilles mortelles de sa sépulture provisoire à celle qu'il s'était réservée dans la future église de son collège de Billom.

Cet édifice, terminé trois ans et demi après la mort du fondateur, reçut son couronnement de la dédicace qui en fut faite vers la fin du mois d'avril de l'an 1564. Cette cérémonie et celle de la translation des restes du vénérable Fondateur avaient attiré de

(1) Lettre sur la mort du Révérendissime évêque de Clermont, datée de Rome le 9 décembre 1560, et envoyée à toute la Compagnie par ordre du P. Laynez. (Ms. *Arch. domestiq.*)

tous côtés une foule innombrable : toute la contrée s'était ébranlée pour former un cortège au Pontife qui avait répandu sur elle tant de bénédictions et de bienfaits. Quoique la cérémonie de la translation dût conserver, dans les prières liturgiques, un caractère funèbre, la vénération publique lui donna néanmoins un air de fête : la translation des reliques d'un saint n'aurait pas été accompagnée de plus de solennité.

Le P. Olivier Manare, successeur du P. Broet dans le gouvernement de la Compagnie en France, s'était rendu exprès en Auvergne, pour présider cette imposante cérémonie. Après avoir offert au Seigneur les vœux et les prières de cette pieuse multitude, il voulut se faire l'interprète de tous les cœurs en célébrant, avec autant d'éloquence que de vérité, les louanges de celui qu'ils avaient aimé d'un amour si filial. On déposa ensuite, au milieu de l'émotion générale, le corps du vénérable défunt dans le caveau qui devait être sa dernière demeure, et, plus tard, celle des religieux que la mort viendrait frapper dans le collège de Billom.

Les lettres ne pouvaient rester isolées de la religion dans une cérémonie destinée à honorer à la fois le vertueux pontife et le fondateur d'un grand établissement d'instruction publique. Dignes de leur servir d'organes, les professeurs célébrèrent d'abord, devant une réunion d'élite, les louanges de Guillaume Du Prat, en latin, en grec, et en hébreu, c'est-à-dire dans les trois langues qu'il avait surtout aimées et cultivées. Puis, empruntant à l'art poétique ses ressources et son langage, ils firent représenter quelques scènes dramatiques, où les diverses branches de la littérature, personnifiées, par une ingénieuse fiction, dans les muses du pays, déploraient amèrement la mort d'un pontife qui les avait toujours protégées contre la barbarie et l'ignorance, et sanctifiées par la religion ; elles se consolaient toutefois dans la pensée que sa mémoire serait immortelle.

« Cette solennité littéraire, dit le P. Sacchini, fit honneur au talent et à l'habileté des maîtres et témoigna hautement de la reconnaissance de la Compagnie, mais ni l'éloquence ni la poésie ne pouvaient égaler le mérite du fondateur de trois de nos collèges, du protecteur si dévoué, si constant, qui presque seul soutint,

au milieu des plus terribles épreuves, la Compagnie naissante et encore inconnue (1). »

Le testament de Mgr Guillaume Du Prat, daté du 25 juin 1560, ouvert seulement après sa mort, était comme le résumé de toute sa vie, une série d'actes de charité, c'est-à-dire d'aumônes ou de donations faites aux pauvres, aux hôpitaux, aux œuvres pies, aux familles religieuses.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail des legs laissés à l'abbaye de Morac, aux Prieurés de Saint-Arnoul-de-Crépy, dans le Valois, de Saint-Pierre-de-Ruel, en Brie, dont il avait été abbé ou prieur; aux Minimes de Beauregard, à ceux du couvent de Nigeon-lès-Paris; aux couvents des Dominicains, des Carmes et des Cordeliers, situés en Auvergne; à toutes les communautés de Sainte-Claire répandues en France (2). Nous éviterons également de rappeler les dispositions codicillaires ajoutées au testament, le 12 octobre (3); mais la suite de notre récit deviendrait souvent incompréhensible pour nos lecteurs, si nous ne leur faisions connaître, au moins sommairement, les articles du testament du pieux prélat relatifs à la Compagnie de Jésus. L'historien de l'Université de Paris, cédant à la même nécessité, en a donné un tableau à peu près complet, avant d'aborder les difficultés et les procédures auxquelles ils donnèrent lieu, il serait à souhaiter qu'il eût mis dans le récit de ces débats l'exactitude et la bonne foi que nous aimons à reconnaître dans cet exposé (4). En faisant cet aveu, nous nous réservons le

(1) *Histor. Soc. Jesu*, p. II, lib. VIII, n° 88.

Billomæi Collegii templo vere hujus anni (1564) dedicato, corpus in illud Guillelmi Fundatoris honorificè delatum est. Interfuit Oliverius ab Tolosâ reversus, qui in exequiis verba fecit. Habita latina quoque et hebraica et græca laudatio; atque insuper drama, in quo patroni sui mortem poetico artificio arvernæ Musæ lamentabantur. Fuit tota celebritas sive ad præceptorum doctrinam, sive ad gratum Societatis animum declarandum insignis, nec tamen superata sunt merita collegiorum trium conditoris, et ignotœ dùm Societatis in summa temporum difficultate tam amantis tamque constantis patroni. (*Hist. Soc. Jesu.* part. II, lib. VIII, n° 88.)

(2) Savaron, *les Origines de la ville de Clairmont*... augmentées par Pierre Durand. Paris, 1662, 1 vol. in-fol., pag. 89 et suiv.

(3) *Ibid*., pag. 590 et suiv.

(4) Du Boulay, *Hist. Universit. Parisiens.*, tom VI, pag. 574.

droit de nous en prévaloir contre Du Boulay, quand nous ne trouverons plus, dans sa narration, la satisfaction de le renouveler.

Donc, aux termes de son testament, Mgr Guillaume Du Prat faisait, en faveur de la Compagnie de Jésus, les dispositions suivantes :

1° Il déclare avoir fondé, ordonné et établi, en la ville de Billom, une maison régulière aux religieux de la Société de Jésus, et, pour ladite construction et bâtiment du collège, avoir donné et promis auxdits religieux la somme de dix mille livres tournois, pour une fois. Et pour la dotation de ladite maison et collège, mille deux cents livres tournois de rente annuelle, sur et des rentes constituées sur l'hôtel et maison de ville de Paris, le *dixme* par lui acquis du Seigneur d'Oradour, et autres propriétés particulières.

2° En augmentation de la fondation dudit collège, et par exprès en faveur de la régence des écoliers en ladite ville et des autres œuvres pieuses qu'ils ont à exercer par les institutions de leur Ordre, il leur donne cinq mille livres tournois; plus mille neuf cent quatre-vingt livres tournois de rente, à prendre sur les Prévôt et Eschevins de la ville de Paris ; plus soixante livres de rente, dûes par François de Tersat et autres coobligés.

3° Donne aux mêmes religieux sa chapelle d'argent et ornements d'icelle, et les livres de sa librairie qui leur conviendront, à la discrétion des exécuteurs de son testament, à la charge que lesdits religieux seront tenus nourrir, loger et entretenir de toutes choses, à perpétuité, dix-huit pauvres écoliers à leur choix et du diocèse de Clermont; et les entretiendront à l'étude au collège de Billom, ayant sur eux sur-intendance et pouvoir de les changer; et que deux religieux de ladite Société, sous l'obédience de leur supérieur, seront pris et député au régime, instruction et gouvernement des pauvres du grand hôpital de cette ville de Clermont.

4° *Item* donne, par donation entre vifs, aux religieux de ladite Société de Jésus, en faveur d'un collège pour leur dite Société, en la ville de Paris, les seigneuries de Cormède, Lempde et Saint-Amand-d'Artières; ladite donation est faite en intention de

parvenir au moyen d'acquérir une maison en ladite ville de Paris, pour s'y loger et tenir leur dit collège; et pour icelle leur donne et lègue six mille livres tournois, pour aider à bâtir un logis pour ledit collège.

En outre mille cinq cent quarante-cinq livres de rente annuelle, pour l'entretènement et nourriture desdits religieux et dotation dudit collège destiné à Paris, à les prendre sur les Prévôt et Eschevins de la ville de Paris.

Plus, deux cents écus d'or soleil (six cents livres) de rente annuelle et perpétuelle, dûe par le vidame de Chartres, Henry Godefroy et autres coobligés, à la charge d'entretenir audit collège de Paris, à perpétuité, six pauvres écoliers.

5° Pour ce que lesdits religieux de la Société de Jésus se sont destinés et occupés à la modération des écoles, et à instituer la jeunesse, afin que ceux qui demeurent ès-montagnes puissent plus sûrement et avec moins de labeur faire instruire leurs enfants, sans danger qu'ils soient infectés d'hérésie et fausses doctrines, desquelles lesdits religieux sont insectateurs, donne auxdits religieux, pour établir en la ville de Mauriac un collège, la somme de cinq mille livres, et d'augmentation deux mille livres tournois; et pour l'entretien des religieux quatre cents livres de rente constituée dûe par la comtesse de Saint-Paul et autres coobligés. Et quant à l'établissement dudit collège, pourvu que les consuls de ladite ville de Mauriac laissent et commettent auxdits religieux le régime, autorité et modération des écoliers de ladite ville et la leur fassent commettre et laisser à ceux à qui l'autorité ou droit de commettre en peut appartenir.....

Plus mil huit cent soixante-quinze livres de rente constituée dûe par divers seigneurs et bourgeois de Paris, lesquelles il laisse à la disposition des exécuteurs de son testament, pour les assigner sur ledit collège de Paris ou de Mauriac, et à celui qu'ils jugeront le plus propre pour tel nombre de pauvres écoliers que le revenu desdites rentes pourroit porter (1).

Telles étaient les dispositions testamentaires de Mgr Guillaume

(1) Savaron, *Origines de la ville de Clermont*, pag. 89 et suiv. — Du Bellay, *Histor. Universit.* Paris, tom. VI, pag. 574-575.

Du Prat, en faveur des religieux de la Compagnie de Jésus. Elles étaient exprimées avec une précision qui ne donnait lieu à aucun doute sur les intentions du testateur ; mais elles déconcertaient certaines cupidités qui ne s'attendaient pas à en être exclues. Les circonstances servaient trop bien les prétendants pour qu'ils se résignassent à respecter les dernières volontés du vénérable prélat. Plusieurs des intéressés profitèrent des difficultés susciteés aux Pères par le Parlement, pour attaquer la légalité du testament, et se mirent à poursuivre, sur cette base, une série de procédures qui, croyaient-ils, devaient immanquablement les substituer aux légataires légitimes.

Pendant qu'ils consultaient les hommes de loi et combinaient leurs mesures, le P. Ponce Cogordan poursuivait, avec une persévérance inébranlable, l'affaire de l'enregistrement. Il se hâta d'aller à la Cour solliciter un nouvel ordre, pour le Parlement, d'enregistrer les lettres patentes de François II. On pouvait regarder cette démarche comme une imprudence et une témérité, tant les circonstances y étaient contraires. Charles IX, un enfant de dix ans, venait de remplacer François II, son frère; les lois exigeaient que, dans un âge si tendre, il laissât le sceptre entre des mains plus fermes que les siennes. Les chefs du protestantisme aspiraient à le porter, au profit de leur secte; mais trop faibles encore pour braver l'opinion publique et les traditions nationales, ils réunirent leurs efforts pour enlever au jeune monarque l'appui insurmontable que son prédécesseur avait trouvé dans le duc François de Guise. De son côté, ce grand homme voyant que ses adversaires étaient décidés à bouleverser la France, plutôt que de le souffrir au pouvoir, sacrifia de légitimes prétentions à la tranquillité de son pays, bien résolu de lui sacrifier sa fortune et sa vie, dès que les temps la réclameraient; il se borna alors à empêcher que l'hérésie gouvernât sous le nom de Charles IX (1).

Ces dispositions diverses amenèrent une transaction, qui, tout en faisant quelques concessions aux protestants, maintint dans le conseil une politique modérée. Catherine de Médecis eut la

(2) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 163.

régence, à condition qu'elle la partagerait avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre; le connétable de Montmorency conserva sa charge; le duc de Guise resta grand-maître de la maison du Roi; les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Tournon continuèrent à siéger dans le conseil privé, mais ils n'y eurent plus le même ascendant (1).

Or, ce fut au moment où se formait ce gouvernement, parmi des méfiances réciproques, que le P. Ponce Cogordan reparut à la Cour pour y solliciter de nouvelles lettres de jussion, et des lettres de recommandation de la part de la régente et des cardinaux du conseil. Il obtint ce qu'il demandait, mais il ne trouva pas le même accueil auprès du Parlement. Le P. Broet, qui l'avait laissé faire, va nous apprendre lui-même quelles difficutés il eut à essuyer.

« Votre Révérence, écrivait-il, le 1er février 1561, au P. Laynez, aura déjà appris de ma dernière lettre que le P. Ponce était revenu de la Cour avec de nouvelles lettres de jussion du roi Charles IX et avec de pressantes recommandations adressées, en notre faveur, au Parlement par la Reine mère et par les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Tournon. Depuis lors, le Procureur Général et les deux avocats du Roi ont adressé eux-mêmes, au nom de Sa Majesté, une requête au Parlement, à l'appui de nos demandes et de notre cause.

« Le Parlement a répondu que nos constitutions seraient de nouveau soumises à l'évêque de Paris, au doyen de Notre-Dame et à d'autres encore; c'est-à-dire qu'il se ménage des moyens d'accuser l'Institut et d'empêcher la réception de la Compagnie. Nous attendons maintenant de savoir au juste ce qu'ils ont l'intention de faire. De notre côté, nous ferons ce que nous pourrons pour ne pas être circonvenus; car le malin esprit leur inspire chaque jour de nouveaux moyens et mille manières de nous nuire (2). »

Toutefois, l'évêque de Paris, soit qu'il voulût montrer

(1) *Ibidem*, pag. 209.
(2) *Vita del servo di Dio Paschasio Broet*, lib. II, cap. VI.

quelque modération, soit qu'il n'osât pas se mettre en opposition flagrante avec les cardinaux du conseil du Roi, soit que leurs avis l'eussent éclairé, ne répondit pas avec sa complaisance ordinaire aux intentions du Parlement. Les Constitutions de la Compagnie, qu'il n'avait pas craint d'abord de condamner comme défectueuses et dans le fond et dans la forme, lui parurent, cette fois, excellentes en elles-mêmes et dans leur esprit; et il déclara qu'il ne répugnerait pas à reconnaître les Jésuites, s'ils voulaient céder sur quelques points de discipline et consentir aux conditions qu'il leur avait déjà proposées, particulièrement à celle de se soumettre en tout à sa juridiction, de ne conférer aucun sacrement, de n'exercer aucun ministère sans la permission des curés.

Ces conditions, sur lesquelles il y aurait eu bien des choses à préciser, ne suffisaient pas aux préventions du Parlement : il aurait mieux aimé un refus simple et formel. « Le P. Ponce, disait le P. Broet au P. Laynez, s'est donc rendu de nouveau à la Cour; et il a obtenu d'autres lettres patentes pour le Parlement. Le Roi a même chargé un gentilhomme de les porter à ces magistrats et de leur exprimer son ardent désir et son expresse volonté que la Compagnie soit reconnue. Néanmoins, Messieurs du Parlement opposent toujours de grandes difficultés aux manifestations de la volonté royale. Trois ou quatre fois déjà, ils ont eu sur ce sujet des délibérations orageuses : les uns veulent qu'on renvoie notre affaire aux États-Généraux, qui doivent se réunir encore, après Pâques (à Pontoise ou à Saint-Germain); mais ce n'est qu'un subterfuge, un prétexte pour ménager des ajournements sans fin. Les autres soutiennent qu'il faut absolument rejeter nos demandes, pour cette raison, admise par eux comme un principe, qu'il y a bien assez de religions, sans en établir de nouvelles. Quant à nous personnellement, nous sommes des gens de bien aux yeux des uns, des hommes suspects et dangereux, au dire des autres. »

Ces accusations étaient trop vagues pour motiver une détermination sérieuse; « c'est pourquoi, ajoute le P. Broet, ils revinrent de nouveau à la censure de la Faculté, dans l'espoir d'y trouver des causes de refus plus plausibles, et mandèrent auprès d'eux quelques docteurs, qui, sans doute, défendirent

l'œuvre de leur école (1). » Mais le P. Ponce Cogordan demanda aussi à être entendu. Admis à la barre de l'Assemblée, il fut confusément interrogé sur divers points que désignait le caprice des magistrats. Quelques-uns lui posèrent même cette question :

« Voyons, sur quelles ressources pouvez-vous compter vous autres, nouveaux venus, pour soutenir votre existence, dans un temps où se refroidit la charité d'un grand nombre ? »

« D'un grand nombre, reprit Cogordan, mais non de tous : la Providence ne permet pas que les pauvres — qu'ils le soient par leur choix ou par nécessité, — pourvu qu'ils vivent pieusement et selon la justice, soient tout à fait dépourvus des choses nécessaires à leur subsistence. Ce n'est que lorsque nous manquons à nos devoirs envers Dieu, que Dieu, à son tour, nous délaisse, comme nous le méritons (2). »

La question n'était pas là : il s'agissait non de savoir si la Providence abandonnerait les Jésuites à la misère, ou si elle les secourrait dans leur pauvreté; mais si la censure de l'Institut de S. Ignace faite par la Faculté de théologie de Paris était fondée en raisons; si les allégations des docteurs pouvaient motiver et justifier la décision négative du Parlement. Le Président le comprit enfin. Il ordonna donc au greffier de lire, article par article, l'acte de la Faculté, et au P. Cogordan de s'expliquer sur chaque article.

Le P. Cogordan pratiquait depuis de longues années l'Institut de S. Ignace; il le connaissait assez bien pour signaler, sur chaque article, la fausseté des accusations des docteurs. D'ailleurs, il avait lu, comme tout le monde, la réponse péremptoire que le P. Olave y avait autrefois opposée; il lui aurait suffi de reproduire ses arguments pour convaincre les esprits les plus prévenus. Il les reproduisit, en effet, augmentés de ceux que lui suggérait sa propre expérience; et les exposa avec tant de justesse, de précision, de chaleur et d'éloquence,

(1) *Vita del P. Pascasio Broet*, lib II, cap. VI.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. V, n° 193.

qu'il émut tous les cœurs. Quand il eut fini de parler, quelques-uns des membres du Parlement avouèrent tout haut que, des explications si justes et si nettes de l'orateur, il constait évidemment que tout ce qui avait été allégué dans cette censure contre l'Institut de la Compagnie et contre les Bulles approbatives des Papes, n'était fondé ni sur la connaissance de la matière ni sur la vérité. Beaucoup d'autres pensaient comme eux; mais, pour ne pas paraître se déjuger, ou céder à un entraînement irréfléchi, ils s'accordèrent à décider avec la majorité que la Faculté serait encore interrogée sur les motifs et les raisons de sa censure (1).

Il paraît que les Docteurs ne satisfirent pas la cour du Parlement, puisque, dans une autre séance, elle conclut qu'il fallait renvoyer la cause des Jésuites aux États de Pontoise, ou mieux à l'Assemblée convoquée à Poissy, ou enfin au futur Concile. Toutes ces dates pouvaient, dans la pensée des préopinants, signifier les kalendes grecques. Les PP. Broet et Cogordan ne les attendirent pas.

« Chaque jour, écrivait le premier au P. Laynez, accroît le nombre des adversaires qui entravent l'affaire de notre admission : les uns nous renvoient aux États, les autres au Concile ou à l'Assemblée de Poissy. Pour nous, nous avons eu, une fois de plus, recours à l'autorité du Roi. Nous en avons obtenu une septième lettre de jussion, par laquelle Sa Majesté ordonne au Parlement que, d'ici à quinze jours, il ait à recevoir la Compagnie, et s'il refuse, qu'il charge deux conseillers d'aller lui exposer les raisons pour lesquelles il ne veut ni la reconnaître ni la recevoir. Voilà déjà plus de huit jours, il y en aura bientôt quinze, que nous avons porté cette lettre de jussion au Parlement. On croirait que ces magistrats n'en tiennent aucun compte, et qu'ils se soucient fort peu de déclarer au Roi les motifs de leur refus. Toutefois, après les fêtes de Pâques (2), nous leur présenterons une autre requête, à l'effet de leur demander à être reçus *selon le bon plaisir du Roi,* ou bien à être

(1) Sacchini, *Histor. Soc. Jesu*, p. II, lib. V, n° 193.
(2) La fête de Pâques, en 1561, tombait au 6 avril.

renvoyés par eux devant le Roi, pour qu'il fasse de cette affaire de la Compagnie comme bon lui semblera.

« Le Révérendissime cardinal de Tournon nous prête un puissant appui dans cette négociation : il a parlé en notre faveur à la Reine mère; il nous a soutenus au Conseil privé; et il nous assure qu'il ne cessera jamais de nous aider et de nous protéger, jusqu'à ce que la Compagnie soit enfin reçue. Nous avons aussi pour nous, grâce à Dieu, le Roi, la Reine mère, tous les cardinaux et quelques princes; mais les temps sont si mauvais, qu'il ne peuvent l'être davantage (1). »

Malheureusement, un grave incident était venu, sur ces entrefaites, compliquer l'affaire de l'enregistrement des lettres patentes du Roi, et mêler des passions d'intérêts à des prétentions politiques et antireligieuses.

Quelques héritiers de Mgr Guillaume Du Prat et les exécuteurs de ses dernières volontés, profitant du mauvais vouloir du Parlement contre les Jésuites, s'étaient réunis, comme nous l'avons dit plus haut, pour revendiquer les legs laissés à ces religieux par l'illustre et pieux prélat. D'un côté, la ville de Billom, de l'autre, les chanoines prétendaient au droit d'administrer les biens destinés au collège de cette ville. Les pauvres de Clermont réclamaient, outre les dons qui leur avaient été destinés, ceux que Mgr Du Prat avait accordés aux religieux chargés de leur éducation et de leur direction. Les hôpitaux alléguaient leurs besoins pour faire augmenter la part, cependant assez large, qui leur avait été faite (2).

L'avocat du Roi lui-même présentait au Parlement de Paris une requête exprimée en ces termes, dans les registres de cette Cour :

« Ce jour (26 mars 1561), les gens du Roy ont dit par M. Baptiste Du Mesnil, advocat dudit Seigneur, que les deniers ordonnés par le feu évesque de Clermont pour l'institution de deux collèges de Jésuites soient distribués aux quatre

(1) *Vita del... P. Paschasio Broet*, lib. II, c. VI.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. V, nº 194.

Ordres mendiants de cette ville de Paris, qui sont si nécessiteux qu'ils seront contraints chasser tous leurs escholiers estrangers des couvents, par faute de vivres et le peu d'aumosnes que l'on leur distribue maintenant (1). » Enfin, communautés et particuliers disputaient à l'envi aux Pères Jésuites quelques lambeaux de la succession de Mgr Guillaume Du Prat. Ils présentaient des titres plus ou moins équitables, mais tous s'appuyaient sur cette raison que les religieux de la Compagnie, ne jouissant pas du droit de cité, ne pouvaient ni accepter ni posséder des héritages. Ils pouvaient du moins prétendre au droit de plaider leur cause, et ils en usèrent.

Les PP. Paschase Broet et Ponce Cogordan se souvinrent alors que l'arrêt du Parlement qui, le 22 février (1561) les avait renvoyés ou au prochain Concile général, ou aux États de Pontoise, ou à l'Assemblée de Poissy, contenait cette clause : *sans préjudicier toutefois à la fondation desdits collèges institués par ledit évesque de Clermont et legs par luy faits pour entretenir les pauvres escholiers à l'estude, tant à Billom et à Mauriac qu'en cette ville de Paris.* Or, profitant du bénéfice d'une disposition qui prévenait toutes les procédures jusqu'à la décision ou des États ou de l'Assemblée de Poissy, les PP. Broet et Cogordan présentèrent au Parlement, le 19 juin (1561), une requête, dans laquelle, après avoir rappelé les divers legs faits à la Compagnie par Guillaume Du Prat, et leur destination respective, ils faisaient observer que les prétentions des consuls, des chanoines de Billom, des administrateurs du grand hôpital de Clermont, et celles de leurs autres adversaires, ne leur permettaient ni de remplir les intentions du testateur, ni de maintenir ses œuvres charitables. « Par quoy, ajoutent les actes, ils requéroient qu'ils fussent reçus parties au procès, à l'encontre d'eux, pour déduire leurs moyens de défense et fins de non-recevoir; » et qu'en attendant il fût défendu d'empêcher l'exécution des dispositions testamentaires de l'évêque de Clermont.

Les Actes du Parlement constatent, dans les termes suivants, le succès de la démarche des Pères :

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.* Paris, tom. VI, pag. 576.

« La Cour a reçu et reçoit lesdits prestres et escholiers à déduire leurs droits et intérêts pour empescher que les consuls, chanoines et gouverneurs desdits hospitaux ne puissent empescher lesdits prestres et escholiers en ce qui leur a esté donné, légué et aumosné par le testament dudit évesque. Et néanmoins... fait défenses auxdites parties respectivement de ne faire poursuite en ladite Cour ni ailleurs, pour raison des choses données, léguées et aumosnées auxdits prestres et frères, jusques à ce que le Roy ayt déclaré sa volonté, et ce sur peine d'amende arbitraire, sans toutefois pouvoir retarder la délivrance des biens et aumosnes délaissées auxdits hospitaux par ledit testateur (1). »

La division que la diversité d'intérêts mit bientôt parmi les compétiteurs des légataires légitimes servit encore mieux la cause de ces religieux que les concessions transitoires du Parlement. Mais rien ne la favorisa davantage que la querelle survenue entre Billom et Clermont. Cette dernière ville revendiquait l'honneur de posséder dans ses murs le collège fondé dans la première. Cette prétention réunit les consuls, les chanoines et les bourgeois de Billom dans la même résolution de défendre leur collège, de le maintenir au milieu d'eux, et sous la direction des religieux auxquels l'avait donnée Mgr Guillaume Du Prat. Peu contents alors d'interpréter en leur faveur les intentions bien connues du prélat, les dispositions formelles de son testament, ils voulurent encore s'appuyer sur les avantages immenses que leur collège procurait à toute l'Auvergne. Dans cette intention, ils déléguèrent dans la province quelques-uns des principaux citoyens avec la mission de recueillir partout des suffrages en faveur des maîtres qui dirigeaient le collège de Billom. Les villes, les familles s'empressèrent de rendre à ces religieux la justice qui leur était dûe, et d'affirmer les services inappréciables que l'instruction, les mœurs, la religion retiraient de leurs leçons et de leur enseignement. De nobles personnages déclaraient même dans leurs suffrages que, si on enlevait ce

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.* Paris, tom. VI, pag. 579 et seq.

collège à une direction si habile et si dévouée, on livrerait toute l'Auvergne à l'hérésie.

Munis de témoignages aussi incontestés que glorieux, quelques députés de la ville se rendirent à la Cour pour y soutenir son droit sur son collège. Ils recoururent d'abord à la protection des cardinaux de Lorraine et de Tournon. Ces illustres princes de l'Eglise accueillirent leurs demandes avec une si vive satisfaction qu'ils ne purent d'abord l'exprimer que par des exclamations comme celles-ci : « O que vous êtes heureux vous à qui la divine Majesté, dans ces tristes temps, a accordé le concours de tels hommes! Plût à Dieu que, par sa miséricorde, toutes les provinces de ce royaume jouissent d'un si grand bien! Oh! conservez précieusement ce que vous possédez. Attachez-vous à cette Compagnie de Jésus, et marchez fidèlement sur ses pas dans les voies où elle vous conduit. Nous nous efforcerons, et par devoir et en votre nom, de la retenir et de l'affermir en France. »

Chose singulière! les exécuteurs du testament de Mgr Du Prat, qui étaient venus s'opposer aux députés de Billom, furent si frappés du discours des cardinaux que, au lieu de plaider contre, ils joignirent leurs sollicitations à celles de leurs adversaires en faveur de la Compagnie de Jésus (1).

Dès le lendemain, les cardinaux de Lorraine et de Tournon présentèrent au conseil la requête des députés de Billom. A cette occasion, le premier, toujours fidèle à lui-même, insista sur la nécessité de recevoir la Compagnie de Jésus, ajoutant les plus instantes prières et les plus grands éloges aux raisons urgentes que lui fournissaient les besoins de l'Église de France et les véritables intérêts de l'État.

Quand il eut fini de parler, le cardinal de Tournon se mit à rappeler les merveilleuses œuvres que Dieu opérait, par le ministère de la Compagnie de Jésus, non seulement en Europe, mais encore dans les Indes, parmi des populations barbares. « Et si vous croyez, ajouta-t-il, que mon témoignage puisse avoir quelque poids dans cette affaire, je le donnerai. Convaincu

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. V, nº 195-196. — Fleury, *Hist. du card. de Tournon*, pag. 393 et suiv.

de la sainte vie de ces Pères et de la pureté de leur enseignement, je leur ai livré, pour toujours, avec ses revenus, le collège que j'ai édifié, à grands frais, sur les terres de mes ayeux. »

Les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Armagnac, tous amis et protecteurs de la Compagnie, la recommandèrent avec la même énergie. Des témoignages si autorisés affermirent le Roi et la Régente dans leurs bonnes dispositions pour l'Institut de S. Ignace (1). Ils auraient sans doute entraîné une détermination définitive, en sa faveur, si le Parlement, en renvoyant l'affaire à l'Assemblée de Poissy, ne lui en avait pas abandonné la décision.

(1) Sacchini, *ibid.*

LIVRE DEUXIÈME

1560—1561

SOMMAIRE

Assemblée, colloque et conférences de Poissy. — Événements et causes politiques qui les amenèrent graduellement. — Connivence de la Régente et de son gouvernement avec les calvinistes. — Arrivée du cardinal de Ferrare et du P. Laynez à Paris. — Convocation des évêques à Saint-Germain. — Invitation aux hérétiques de s'y rendre. — Assemblée ecclésiastique. — Colloque de Poissy. — Délibération sur l'affaire de la Compagnie de Jésus. — Résultat. — Discours du cardinal de Lorraine. — Fin du colloque. — Conférences. — Discours de Laynez. — Édit de pacification. — Décision de l'Assemblée ratifiée par le Parlement. — Conséquences et conclusion.

L'Assemblée, le colloque et les conférences de Poissy eurent, pour l'Église de France, des conséquences désastreuses. La cause du P. Paschase Broet, c'est-à-dire celle de l'Institut de S. Ignace, aurait certainement sombré au milieu des prétentions audacieuses et violentes des partisans du protestantisme, si elle n'avait pas été réservée aux délibérations, moins agitées et plus compétentes, des représentants du clergé. Leur décision, quoiqu'elle accuse trop l'empreinte de la tiédeur du prélat rapporteur, a, dans l'histoire des origines de la Compagnie de Jésus en France, une importance qui nous oblige de rappeler, en quelques mots, les circonstances dont elle fut précédée et accompagnée, avant d'en raconter les résultats.

La rivalité, déclarée entre la maison de Guise et celle de Châtillon, partagea le royaume en deux camps. Celle-ci s'appuya sur le protestantisme, parce que la première était, à juste titre, regardée comme le soutien de la religion catholique.

L'amiral de Coligny, parvenu au pouvoir, à la mort de François II, profita de sa position, de la connivence du chancelier de L'Hospital, des tergiversations de Catherine de Médicis et de l'indifférence d'Antoine de Bourbon, pour fortifier son parti et encourager les bandes de sectaires qui, dès lors, ravageaient nos provinces. Calvin ne voyait pas de mauvais œil des excès qui fortifiaient et propageaient sa secte par la terreur; mais il

comprenait qu'elle ne serait jamais qu'un parti de brigands, tant qu'elle n'aurait pas, dans son organisation, une certaine apparence de hiérarchie et de régularité. Il imagina donc de la doter d'une autorité doctrinale. D'accord en cela avec les hérétiques d'Allemagne, il réclama d'abord un Concile général, où ils auraient les mêmes droits que l'Église catholique. Déboutés de leurs demandes, ils se mirent à protester contre tout ce qui s'était fait dans la première période du Concile de Trente.

Le 20 novembre 1560, Pie IV répondit à leurs plaintes insolentes par une Bulle qui levait la suspension de ce concile, et en fixait la réouverture dans la même ville, pour la fête de Pâques (6 avril) de l'an 1561. Cette Bulle parvint à la Cour de France, le 17 décembre. Catherine de Médicis, Antoine de Bourbon, L'Hospital et Coligny, comme nous l'avons vu, formaient alors le gouvernement. François de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, n'y avaient plus qu'une part amoindrie. Assurés de la connivence ou de l'appui des uns et de l'indifférence des autres, Calvin et les principaux chefs de son parti se mirent à poursuivre leur projet d'opposer au concile universel de l'Église, un synode général du protestantisme européen. Cette entreprise ayant avorté, Calvin et les siens insistèrent auprès du gouvernement pour la convocation d'un concile national. Coligny et Odet de Châtillon, son frère, soutinrent ce projet au conseil du Roi. Catherine de Médicis s'y prêta, malgré les solennelles réclamations du cardinal de Tournon. Son ambassadeur ordinaire et deux ambassadeurs extraordinaires eurent ordre d'engager le Souverain-Pontife à modifier les expressions de sa Bulle, qui indiquaient la nouvelle réunion du concile général comme la *continuation* de la première. Pie IV s'y opposa ; mais, par égard pour la France, il accompagna de procédés paternels son refus et ses efforts pour empêcher le gouvernement de se prêter au concile national, réclamé par les hérétiques et les *politiques*. Il confia cette mission à un Légat *a latere*, au cardinal de Ferrare, d'une maison depuis longtemps unie à celle de France et par des alliances matrimoniales et par une constante communauté d'intérêts. Hippolyte d'Este l'accepta dans l'espoir de seconder les vœux du Saint-Père et de préserver la France d'un grand scandale; mais comme il prévoyait que, par peur ou par

condescendance, Catherine de Médicis accorderait aux huguenots au moins des conférences publiques, il voulut avoir dans sa suite un théologien capable de les confondre, et demanda au Pape le concours du P. Laynez, qui lui fut enfin accordé (1).

Le Légat reçut sa mission le 2 du mois de juin 1561. Il ne s'était pas encore mis en route que le bruit de son arrivée prochaine était déjà parvenue à Paris. Les calvinistes et les *politiques* du conseil du Roi se hâtèrent d'engager l'affaire du concile national de telle manière qu'il en résultât au moins quelque avantage pour la secte. Aussitôt, une lettre de cachet, adressée à tous les archevêques et évêques du royaume, leur ordonna de se rendre à Paris, le 20 du mois de juillet, sous prétexte de conférer ensemble sur le choix de ceux d'entre eux qui devraient représenter l'Église de France au concile œcuménique, et arrêter les instructions qu'ils devraient y porter. La Sorbonne reçut aussi l'ordre d'envoyer des docteurs de son choix à l'assemblée indiquée; mais elle représenta qu'elle ne pouvait pas obtempérer à cette invitation, s'il s'agissait d'un concile national.

Pour tromper les prévisions et calmer les inquiétudes, le gouvernement parla moins de concile national, et beaucoup plus d'*Assemblée* ou de *Colloque*. Sous l'un ou sous l'autre titre, cette réunion était, aux yeux de Catherine de Médicis, un moyen habile d'étouffer les dissidences religieuses et de réunir les esprits dans une fraternité d'opinions. Où elle ne savait pas, ou bien elle oubliait les tristes effets que cet expédient avait amenés en Allemagne. Quoiqu'il en soit, elle voulut l'employer à son tour, et, pour mieux cacher son dessein, elle évita de faire aux protestants une invitation directe de se rendre à Poissy, où les prélats devaient tenir leurs assemblées dans le grand réfectoire du couvent des religieuses dominicaines; elle se contenta de publier, pour tous ceux de ses sujets qui auraient quelques réclamations, quelques remontrances ou quelques propositions à faire, la permission de se rendre en toute liberté à l'assemblée de Poissy et d'y rester autant de jours qu'il leur conviendrait. Les

(1) Pallavicini, *Istoria del Concilio di Trento*, lib. XV, cap. XII. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. V, n° 133.

protestants seuls comprirent cet étrange sauf-conduit : les consistoires, avertis par Coligny, leur donnèrent le mot, et les ministres les plus renommés de France et des pays voisins accoururent à Saint-Germain, d'où ils pouvaient facilement se rendre aux séances de l'Assemblée de Poissy.

Les prélats du royaume n'étaient pas dans le secret; mais ils le soupçonnèrent : les deux tiers manquèrent à l'appel. Quarante-huit seulement, y compris les cinq évêques députés aux États-Généraux, y représentèrent l'épiscopat français. La plupart d'entre eux avaient partagé les soupçons de leurs collègues; mais ils les prirent d'une autre manière : au lieu de s'en faire un prétexte de rester dans leurs diocèses, ils y virent une raison de se rendre à Poissy, pour y défendre, au besoin, les intérêts et les droits de la religion catholique. C'étaient d'abord les cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Guise et d'Armagnac, que leur haute position attachait à la Cour. A leur suite venaient Antoine de Sansac, archevêque de Bordeaux, Simon de Maillé, archevêque de Tours, Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, Pierre Danès, évêque de Lavaur, Lancelot de Carle, évêque de Riez, etc.

Mais parmi ces hommes, remarquables par leur grandes qualités, se trouvaient Odet de Châtillon, frère de Coligny et évêque de Beauvais; Jean de Montluc, évêque de Valence; Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, et Caraccioli, évêque de Troyes, partisans plus ou moins secrets du calvinisme; et quelques autres, qui, sans pousser leurs opinions gallicanes jusqu'aux confins du protestantisme, le favorisaient par une connivence secrète, ou par des manifestations de froideur contre la *Cour de Rome*.

Douze canonistes, choisis dans les Chapitres de différentes églises, et douze docteurs de l'Université de Paris, furent aussi admis aux délibérations de l'Assemblée (1).

(1) Bref recueil et sommaire de ce qui s'est passé en la ville de Poissy durant l'Assemblée de l'Eglise gallicane, sçavoir depuis le 26 juillet jusqu'au 14 octobre 1561, vulgairement appelé le Colloque de Poissy, 1 vol. petit in-fol. ms., faisant partie de la collection des *Procès-verbaux des Assemblées du clergé en France*.

L'auteur de ce recueil semble l'avoir fait sous l'inspiration des assistants gallicans.

Le 31 juillet (1561), le jeune roi Charles IX, accompagné de la Reine mère, du duc d'Orléans, du roi de Navarre, du duc François de Guise, du connétable de Montmorency, du prince de Condé, de l'amiral de Coligny et d'autres seigneurs de sa Cour, se rendit à Poissy, pour y présider l'ouverture des séances. Le chancelier de L'Hospital portant la parole, au nom de la Couronne, prétendit, dans sa harangue, tracer à l'Assemblée, qu'il qualifia de *Concile national*, le programme de ses délibérations. Elle devait donc, d'après lui, s'occuper de la réformation des abus introduits dans la discipline ecclésiastique, aviser aux moyens de remédier aux maux qui désolaient le royaume, de pacifier les esprits et de les réunir dans la tolérance commune d'opinions diverses.

Quelque habileté qu'il eût mis à voiler les intentions du gouvernement, les évêques comprirent qu'il les invitait à des actes de trahison ; mais ils firent aussi entendre qu'ils ne s'y prêteraient pas. Dès le lendemain, réunis sous la présidence du cardinal de Tournon, ils protestèrent *qu'ils ne feraient absolument rien contre le consentement et le bon vouloir de Notre Saint-Père le Pape, chef de l'Église catholique,* et que, se bornant à ce qui concernait les abus introduits, par le malheur des temps, dans l'Église de France, ils ne toucheraient ni à la doctrine ni aux questions de foi.

Ils distribuèrent ensuite en quatre points les matières qui seraient admises dans leurs délibérations, savoir :

De la subvention à offrir au Roi ;

De la réformation des abus ;

Du choix des évêques à députer au Concile de Trente ;

Des moyens d'apaiser les troubles du royaume.

L'affaire de la subvention fut assez facilement réglée, grâce à l'esprit de déférence des prélats envers le gouvernement, qui, de son côté, promit à l'Église et à ses ministres une protection efficace.

La réformation des abus n'avait été, dans l'intention du gouvernement, qu'un prétexte pour convoquer les évêques à Poissy ; mais ceux-ci la prirent au sérieux et en firent le principal objet de leurs délibérations.

Tandis qu'ils s'en occupaient avec autant de compétence que de

mâturité, chaque jour amenait à Saint-Germain quelques-uns des principaux ministres du protestantisme, ou français ou étrangers, tels que Marlorat, des Gallars, Jean Malo, Jean de l'Espine, Raymond Merlin, Pierre Vermigli, plus connu sous le nom de Pierre Martyr, Théodore de Bèze, et beaucoup d'autres, délégués par les sections calvinistes de différentes provinces. Dès qu'ils furent réunis en assez grand nombre, Coligny et Condé, qui avaient mené l'intrigue, les invitèrent à adresser au gouvernement la demande solennelle, et en quelque sorte officielle, d'une conférence publique entre les évêques de l'Assemblée de Poissy et les principaux ministres de la *Réforme*. Ceux-ci présentèrent au Roi, le 17 août 1561, une requête où ils le priaient d'obliger les prélats de voir leur *Confession de foi*, et d'entendre les réponses qu'ils feraient eux-mêmes à leurs objections. Catherine de Médicis, toujours conseillée ou gouvernée par Coligny et Condé, chargea le cardinal de Châtillon de porter aux évêques l'ordre de ne point s'absenter de cette ville sans l'expresse autorisation du Roi. Pour quel motif? Elle ne le disait pas; mais l'accueil fait à Théodore de Bèze et aux autres ministres qui affluaient d'heure en heure, à Saint-Germain, ne laissait aucun doute sur les intentions du gouvernement. Il était bien évident qu'il prétendait réaliser le *Concile national*, auquel il avait fait semblant de renoncer.

En effet, le 26 août, la Reine mère fit signifier à l'Assemblée ecclésiastique de Poissy que le Roi voulait que les *réformés* fussent admis à conférer avec les évêques sur leur *Confession de foi*.

Les prélats, moins surpris qu'indignés, délibérèrent sur la réponse qu'il leur convenait de faire à cette communication. Après avoir sérieusement balancé les avantages et les inconvénients de leur refus, ils consentirent, dans l'intérêt de la religion et de la paix, à entendre les prédicants, mais dans de simples conférences, où pourraient assister le roi et sa cour.

Ces conférences, réduites à la forme d'un colloque, malgré une solennité accessoire, commencèrent le 9 septembre. Le chancelier de L'Hospital essaya, dans sa harangue, d'attacher à cette réunion l'idée et la dénomination d'un *Concile national*. Mais le cardinal de Tournon, au nom de toute l'Assemblée ecclésiastique, protesta contre le sens et les termes de la haran-

gue du chancelier, et maintint les conférences dans les bornes où l'Assemblée les avait restreintes. Et les orateurs calvinistes dûrent s'expliquer d'au-delà d'une barrière établie à cet effet, c'est-à-dire à la barre de l'Assemblée ecclésiastique.

Bèze, qui parla le premier, s'abandonna à toutes les insolences du langage des prédicants, et aux grossiers blasphèmes dont retentissaient leurs prêches.

A peine eut-il fini de parler, que le cardinal de Tournon, s'adressant au Roi lui-même, le pria, en termes fort graves et d'un ton attristé, de ne pas se laisser influencer par les erreurs et les blasphèmes qu'il venait d'entendre, de suspendre le jugement qu'il pourrait en porter, jusqu'au jour où l'Assemblée aurait, par l'organe de son orateur, réduit à néant toutes les allégations du ministre calviniste. Puis il le supplia de désigner le jour où il voudrait assister à cette réponse.

Ce jour fut fixé au 16 septembre. Dès le 10 de ce mois, l'Assemblée confia au cardinal de Lorraine le soin d'opposer à la déclamation de Bèze une réponse péremptoire. En attendant, les évêques poursuivirent leurs délibérations sur les matières relatives à la réformation des abus.

Ce qui venait de se passer avait signalé à leur attention bien des dangers et des désordres dont ils n'avaient peut-être pas encore mesuré toute la gravité. Ce fut sous l'impression de ces circonstances et de ces considérations qu'ils s'occupèrent de l'admission de la Compagnie de Jésus.

Le Parlement, pressé par les instances des PP. Paschase Broet et Ponce Cogordan, surtout par les jussions réitérées du Roi, avait en dernier lieu subordonné sa décision à celle des évêques réunis à Poissy. Sans différer davantage, le cardinal de Tournon, leur président, mit cette affaire, comme on dirait aujourd'hui, au grand ordre du jour de l'Assemblée.

Cette proposition, agréée de l'immense majorité des assistants, ne causa pas le même plaisir à Odet de Châtillon, ni aux trois ou quatre évêques qui partageaient ses opinions calvinistes; les docteurs de l'Université, admis aux délibérations de l'Assemblée, l'accueillirent généralement avec froideur. Eustache Du Bellay s'y serait prêté de meilleure grâce, s'il n'avait pas été lié par ses antécédents. Ses collègues, pleins d'égards pour son

embarras et de respect pour sa qualité d'évêque diocésain, lui cédèrent le soin de faire le rapport. D'ailleurs, il avait été saisi le premier de cette affaire; et il pouvait aussi bien être touché d'un acte de confiance, si on la lui laissait, que froissé d'une marque de méfiance, si on la lui enlevait; il pouvait la seconder dans le premier cas, et la combattre dans le second.

Quoiqu'il en soit, cette distinction soulagea un peu les mécontents; mais elle ne répondit ni à leurs désirs ni à leurs espérances. On se mit donc à examiner toutes les pièces relatives à cette affaire, c'est-à-dire l'Institut de la Compagnie; les Bulles pontificales, qui, en l'approuvant, lui donnaient dans l'Église une existence canonique; celles qui confirmaient, avec ampliation, les premières; les requêtes présentées au Roi, d'abord par le P. Broet, puis, en son nom, par le P. Cogordan; les lettres que l'Empereur avait écrites à François II en recommandation de la Compagnie, des rapports sur le bien qu'elle opérait en Italie, en Espagne, en Portugal, et dans d'autres contrées de l'Europe; le testament de l'évêque de Clermont, les témoignages que le cardinal de Tournon, l'évêque de Pamiers et les chanoines de Billom, rendaient aux collèges établis dans ces trois villes; les Lettres patentes des rois Henri II, François II et Charles IX; les divers arrêts du Parlement, la première réponse de l'évêque de Paris, le jugement de la Faculté de théologie et les réponses qu'on y avait faites.

De l'examen attentif et impartial de ces documents devait résulter, en faveur de la cause, un ensemble de faits et de preuves, qui aurait mis à l'aise un rapporteur sincère et désintéressé. Eustache Du Bellay, partagé entre son devoir et son passé, ne sut faire qu'un rapport équivoque, qui ne donnait satisfaction ni à l'injustice ni à l'équité : pour obéir au sentiment de la majorité, il concluait à l'admission de la Compagnie de Jésus; mais afin d'épargner des susceptibilités qui avaient été, et étaient encore un peu les siennes, il mit à cet acte des conditions étroites, mesquines et tracassières.

Voici la conclusion de son rapport, telle qu'elle fut adoptée par l'Assemblée :

« Tout vu et diligemment considéré, le nom de Dieu sera

premièrement et avant tout œuvre invoqué, par protestation de tout honneur et obéissance au Saint-Siège apostolique et à la majesté du Roy :

« L'Assemblée, suivant le renvoy de la Cour (de Parlement) de Paris, a receu et reçoit, a approuvé et approuve ladite Société et Compagnie, par forme de Société et Collège, et non de religion nouvellement instituée, à la charge qu'ils seront tenus prendre autre titre que de Société de Jésus ou de Jésuites, et que sur icelle dite Société ou Collège, l'évesque diocésain aura toute superintendance, jurisdiction et correction de chasser et oster de ladite Compagnie les forfaiteurs et malvivants. N'entreprendront pas les Frères d'icelle Cempagnie, et ne feront ni en spirituel, ni en temporel, aucune chose au préjudice des évesques, chapitres, cures, paroisses et Universités, ni des autres religions; ainsi seront tenus de se conformer entièrement à la disposition du droit commun, sans qu'ils ayent droit, ni juridiction aucune, et renonçant au préalable et par exprès à tous privilèges portés par leurs Bulles aux choses susdites contraires. Autrement, à faute de ce faire, ou que, pour l'advenir, ils en obtiennent d'autres, les présentes demeureront nulles et de nul effet et vertu, sauf le droit de ladite Assemblée, et l'autruy en toute chose.

« Donné en l'Assemblée de l'Église gallicane, tenue par le commandement du Roy, à Poissy, au grand réfectoire des vénérables religieuses dudit Poissy, les seings et scel du Révérendissime cardinal de Tournon, archevesque de Lyon, primat de France, président en ladite Assemblée, comme premier archevesque de ladite Église gallicane, et Révérend Père en Dieu, Monsieur l'Évesque de Paris, rapporteur dudit fait, soubs les signes de maistre Nicolas Breton et Guillaume Blanchy, greffiers et secrétaires de ladite Assemblée, le lundi 15me jour de septembre de l'an 1561 (1). »

Un historien du collège de Clermont conclut de cet acte que

(1) Du Boulay, *Hist. Universit.*, Paris, tom. VI, pag. 581 et seqq. — D'argentré, *Collect. Judicior.*, etc., tom. II, pag. 342 et seq. — *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tom. XIX, p. 394 et suiv.

« l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, ainsi que le Parlement approuvaient les hommes de l'Ordre fondé par S. Ignace de Loyola, et en condamnaient les Constitutions, l'esprit et le nom même (1). »

Cette observation n'est pas d'une rigoureuse exactitude. Elle aurait été justifiée peut-être par le premier jugement que l'évêque de Paris, pour plaire au Parlement, et la Faculté de théologie, pour ne pas déplaire à Eustache Du Bellay, avaient porté sur l'Institut même de S. Ignace et sur les Bulles pontificales qui l'approuvaient et le mettaient canoniquement au rang des Ordres religieux. Mais ici le rapporteur n'apprécie ni l'Institut ni les Bulles; il ne prononce ni sur la valeur ni sur la nature de ces pièces; seulement, se plaçant au point de vue des lois et des usages du royaume, il les range parmi ces documents de la Cour Romaine qui ne pouvaient obtenir en France leur plein et entier effet sans l'autorisation royale, enregistrée par le Parlement. Admettant l'utilité des hommes du nouvel Institut approuvé et consacré par les Constitutions pontificales, il les reconnaît comme individus formant, sous le nom de Société ou de Collège, des Communautés dont on leur donnera le nom, à peu près comme celles du Collège des Lombards, ou de l'Hôtel de Clermont; il les reçoit, à ce titre, mais non comme représentant d'un nouvel Ordre religieux, du nom de Jésus, à enseigner, même à exercer le ministère sacerdotal, à condition qu'ils ne se prévaudraient ni de leurs Constitutions, ni de leurs lois disciplinaires pour s'exempter de la juridiction épiscopale, ou pour empiéter sur les droits curiaux. Le rapporteur conseillait donc au Parlement, qui avait subordonné sa détermination à l'avis de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, d'admettre les suppliants aux fonctions de l'enseignement, non à titre de religieux de la Compagnie de Jésus, mais comme corps enseignant, formé d'individus de cet Ordre, lesquels, libres de suivre, dans leur for intérieur, l'esprit de leurs règles, ne pourront point s'en prévaloir dans le for

(1) M. Émond, *Hist. du Collège Louis-le-Grand*, pag. 8 et 9.

extérieur, c'est-à-dire au préjudice de la juridiction de l'évêque diocésain.

Tel était, selon nous, le sens de la conclusion du rapporteur de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy. Assurément, elle ne s'éloignait guère des tracasseries ordinaires du Parlement, du caractère ombrageux d'Eustache Du Bellay, des préventions gallicanes de la Faculté de théologie et de plusieurs évêques de l'Assemblée; mais enfin elle n'attaquait pas la substance de l'Institut; elle ne condamnait ni les Constitutions de l'Ordre, ni les Bulles pontificales. De plus, elle réservait les droits de l'Assemblée, qui restait ainsi maîtresse de la liberté de les exercer dans toute occasion donnée. Ce furent ces diverses considérations qui déterminèrent les cardinaux de Tournon, de Lorraine, d'Armagnac et de Guise, ainsi que la majorité des autres prélats à se résigner, dans l'intérêt de la Compagnie, à de si mesquines conditions. Ils ne dévièrent donc pas, dans cette circonstance, des sentiments qu'ils avaient exprimés, dès le commencement de leurs délibérations, lorsqu'ils avaient fait solennellement la déclaration suivante : « Tout ce qui est ici décrété (les Évêques de l'Église gallicane réunie à Poissy), le soumettent au jugement et à l'autorité de Sa Sainteté, car ils entendent ne se séparer jamais, ni d'aucune manière que ce soit, du Siège apostolique, pour lequel, à l'exemple de leurs prédécesseurs, ils professent hautement une obéissance et un dévouement inaltérables (1). » On peut même ajouter que ce fut dans l'intérêt de la Compagnie, et pour le bien de l'Église, qu'ils ne se laissèrent pas rebuter par les restrictions chagrines du rapport; car alors les circonstances étaient telles, et des temps si orageux menaçaient, en France, l'ordre social et la religion, qu'ils pouvaient craindre d'éloigner, pour longtemps, peut-être pour toujours, l'occasion d'implanter dans le royaume le nouvel Institut. Cet institut était encore mal connu; et l'on ne doutait pas que ses œuvres ne redressassent peu à peu les fausses idées qui avaient suggéré les conditions restrictives du rapport d'Eustache Du Bellay. En effet, dès le

(1) *Hist. de l'Égl. gallic.*, tom. XIX, p. 384.

1er juillet de l'an 1565, Charles IX publia des lettres patentes par lesquelles il déclarait que les Jésuites reçus légalement, non seulement à Paris, mais dans les provinces du royaume, pourraient y porter, comme partout ailleurs, le titre de religieux de la Compagnie de Jésus (1). Neuf ans après, de nouvelles lettres patentes mirent sous la protection des lois et le collège de Clermont, à Paris, et tous ceux que la Compagnie avait fondés et fonderait encore dans le royaume. En 1580, la même faveur fut confirmée, avec ampliation, par Henri III (2).

Des prévisions, si bien justifiées par les événements, auraient excusé la condescendance des signataires du rapport si mesquin d'Eustache Du Bellay, lors même qu'elle ne leur aurait pas été conseillée par la pureté de leurs intentions et par un sentiment de bienveillance pour la Compagnie. Nous verrons bientôt qu'elle amena le résultat immédiat qu'il fallait d'abord obtenir. En tout cas, l'Assemblée ne tarda pas à montrer que son assentiment aux conclusions de son rapporteur n'était pas un acte de défaillance.

Ce fut le 15 septembre qu'elle signa ce rapport, précurseur de l'arrêt du Parlement, qui devait consacrer la réception conditionnelle, mais suffisante pour le moment, des religieux de la Compagnie de Jésus. Le même jour, le cardinal de Lorraine, chargé de répondre à Théodore de Bèze, communiqua son discours à ses collègues, qui tous en louèrent l'éloquence et la solidité. Le lendemain, 16 du mois, le roi se rendit à Poissy, accompagné d'une cour plus brillante et plus nombreuse que jamais. Tous ayant pris place, les ministres furent introduits et conduits à la barre de l'Assemblée. Le silence s'établit, et le cardinal de Lorraine prononça un discours que Bossuet appelle *admirable* (3). Ce n'est pas ici le lieu d'en donner une analyse même succincte ; il nous suffit d'en signaler l'esprit éminemment catholique, qui était l'expression, aussi rigoureuse qu'éloquente, de celui de l'immense majorité de l'Assemblée.

Avant tout, l'orateur s'attache à distinguer ce que les

(1) *Maldonat et l'Université de Paris*, page 548.
(2) *Hist.* (ms.) *du collège de Clermont*, ch. IV.
(3) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 453 et suiv.

adversaires, pour relever leur rôle, s'étaient efforcés de confondre ; à définir nettement le caractère de cette réunion, que le chancelier, dans sa harangue d'ouverture, avait décoré du titre de *Concile national*, et à préciser la position respective qu'il convient au roi, aux évêques et aux hérétiques d'y prendre.

Les évêques seuls sont là comme juges ; le roi est le fils aîné de l'Église ; il doit en être le fils le plus soumis et le protecteur ; les laïques, de quelques titres qu'ils s'honorent, n'ont rien à voir dans les choses de la Foi ; les hérétiques sont reçus à comparaître devant les évêques de l'Assemblée comme accusés et non comme parties. Entrant ensuite en matière, le cardinal de Lorraine affirma, contre Bèze et sa secte, la vérité catholique, surtout l'infaillible autorité de l'Église, et la réalité de la présence de Jésus-Christ dans la divine Eucharistie. Et il le fit avec une chaleur de conviction, avec une abondance de raisons et une noblesse de langage qui donnèrent à son discours une majesté digne de celle de son sujet.

Il avait cessé de parler, et l'auditoire, saisi d'admiration, semblait l'écouter encore, lorsque les cardinaux et les évêques de l'Assemblée, s'étant rangés en demi-cercle devant le trône du roi, le cardinal de Tournon, au nom de tous, déclara d'une voix émue et solennelle que la doctrine énoncée par le cardinal de Lorraine était aussi la leur, et qu'ils étaient prêts à la sceller de leur sang.

Bèze, témoin de l'impression profonde qu'avait produite sur tous les assistants le discours du cardinal de Lorraine, aurait voulu du moins l'atténuer par une réplique de sa façon, mais il lui fut répondu qu'on l'entendrait une autre fois; et l'Assemblée se sépara (1).

Ainsi finit ce qu'on appela le *Colloque de Poissy*. Les calvinistes lui donnent encore, dans leurs histoires, le titre de Concile national. Telle avait été, en effet, la prétention de leurs premiers ministres, favorisés par le chancelier de L'Hospital ; mais l'attitude, pleine d'énergie et de dignité, des évêques, força le gouvernement de le réduire aux proportions d'un colloque ou

(1) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 455 et suiv.

d'une conférence publique entre leur orateur et celui de l'Assemblée. Il fut bientôt remplacé, comme nous le verrons, par des conférences privées, puis par de simples entretiens entre quelques docteurs et quelques ministres. La vérité triompha dans les unes comme dans les autres; mais le calvinisme, selon l'intention de ses chefs et de ses protecteurs, eut l'avantage de s'afficher ostensiblement devant la France, et d'emprunter de la condescendance, pour ne pas dire de la connivence du gouvernement, une certaine recommandation morale, auprès des populations, qui, dès ce moment, le crurent abrité sous l'égide de l'autorité royale. Si elle ne le protégeait pas, elle le ménageait du moins à cause des craintes qu'il lui inspirait.

Il s'était même formé, à la Cour, parmi les membres de la famille royale et les jeunes courtisans, un certain parti qui, sans se passionner pour le protestantisme, se faisait un jeu et une mode de son opposition aux doctrines catholiques. On y agitait les questions traitées au Colloque de Poissy, et on n'aurait pas fait preuve d'esprit si on ne l'avait pas exercé contre l'enseignement de l'Église ; l'on se serait même exposé aux reproches des autres, si on n'avait affecté la liberté de penser et l'indépendance de la raison.

La princesse Marguerite de Valois, alors âgée de huit à dix ans, avait été témoin, presque victime de ces vaniteuses dispositions; elle nous en a laissé, dans ses Mémoires, quelques souvenirs qui nous en donnent une assez juste idée. Quoiqu'elle ne prétende pas faire remonter son récit jusqu'aux premiers souvenirs de son enfance, elle nous en révèle un très touchant :

« Je ne veux cependant pas taire, nous dit-elle, la résistance que je fis pour conserver ma religion du temps du Colloque de Poissy, où toute la Cour estoit infectée d'hérésie, aux persuasions impérieuses de plusieurs dames et seigneurs de la Cour, et mesme de mon frère d'Anjou, depuis roi de France (Henri III), de qui l'enfance n'avoit pu éviter l'impression de la malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me crioit de changer de religion, jetant souvent mes Heures dans le feu, et au lieu me donnant des psalmes et prières huguenotes, me contraignant les porter;

lesquelles, soudain que je les avois, je les baillois à madame de Curton, ma gouvernante, que Dieu m'avoit fait la grâce de conserver catholique, laquelle me menoit souvent chez le bon homme M. le cardinal de Tournon, qui me conseilloit et fortifioit à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion, et me redonnoit des Heures et des chapelets, au lieu de ceux que m'avoit brûlés mon frère d'Anjou. Et ses autres particuliers amis qui avoient entrepris de me perdre, me les retrouvant, animés de courroux, m'injurioient, disant que c'estoit enfance et sottise qui me le faisoit faire; qu'il paraissoit bien que je n'avois point d'entendement; que tous ceux qui avoient de l'esprit, de quelque âge et sexe qu'ils fussent, oyant prescher la charité s'estoient retirés de l'abus de cette bigoterie, mais que je serois aussi sotte que ma gouvernante. Et mon frère d'Anjou y ajoutoit les menaces... Ce qu'il disoit de luy-mesme, car la reyne ma mère ne sçavoit point l'erreur où il estoit tombé... Je luy respondis à telles menaces, fondant en larmes, qu'il me fist tuer s'il vouloit, que je souffriroit tout ce que l'on me pourroit faire plutost que de me damner. » La princesse Marguerite nous apprend que la reine Catherine de Médicis « tansa fort le duc d'Anjou et ses gouverneurs, et que les faisant instruire, les contraignit de reprendre la vraye, sainte et ancienne religion de nos pères, de laquelle elle ne s'estoit jamais départie (1)... »

Catherine de Médicis, en effet, n'apostasia jamais; elle fut même fidèle aux pratiques extérieures de la religion dans laquelle l'avaient élevé Laurent de Médicis, duc d'Urbin, son père, et Madeleine de Bourbon, sa mère ; mais, obligée par sa dignité de Reine mère et de régente, d'exercer presque continuellement le pouvoir souverain en France, au milieu de rivalités également puissantes et d'effroyables dissensions religieuses, elle emprunta presque toujours ses ressources à la politique pour balancer les avantages réciproques des partis contraires, et les retenir soumis au pouvoir, dont elle était dépositaire. Cette tactique fausse l'entraînait souvent à faire des

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*, reine de France et de Navarre (dans le Panthéon littéraire, seizième siècle) publié par M. Buchon, chap. I.

concessions imprudentes ou injustes, à céder aux uns des droits qui n'appartenaient qu'aux autres, et souvent à sacrifier à la politique les intérêts de la religion.

Ce fut même à cette extrémité qu'elle se croyait réduite, lorsque ses tergiversations, les conseils de ministres plus astucieux qu'elle, des circonstances déplorables l'amenèrent à convoquer ce Colloque de Poissy, qui eut des conséquences si fatales pour la religion. Peut-être la France catholique aurait eu de plus grands malheurs encore à subir si le Souverain-Pontife n'eut chargé un prince de l'Église d'arrêter la Reine, mère du jeune Charles IX, dans une voie si périlleuse.

Le cardinal de Ferrare avait reçu sa mission le 2 du mois de juin 1561. Peu de jours après, il était retourné de Rome à Ferrare : il en partit le 7 août, accompagné d'une belle suite, dans laquelle se trouvaient l'abbé de Saint-Gildas, le P. Diego Laynez, Général de la Compagnie de Jésus, le P. Polanco, son secrétaire, et le P. Annibal du Coudrey, destiné à remplir, en France, les plus hauts emplois de son Ordre. Quelques visites à des princes d'Italie, une importante négociation à la cour de Savoie, des chaleurs excessives le retinrent plus d'un mois en chemin. Enfin, le 19 septembre, trois jours après le mémorable discours du cardinal de Lorraine, il parvint à Saint-Germain, où il reçut, de la Cour et du Clergé, les honneurs dûs à sa personne, à son rang et à sa qualité de Légat *a latere* (1).

Le P. Laynez, avant d'aller offrir ses hommages à la Cour et ses services à l'Assemblée de Poissy, s'arrêta quelques jours à Paris pour se reposer, au milieu de ses confrères et consoler, par sa présence, le P. Paschase Broet, leur supérieur, de toutes les peines que lui donnaient, depuis plus de huit ans, la malveillance et les difficultés du Parlement, de l'autorité diocésaine et de l'Université.

Ce fut, en effet, pour le P. Provincial, une des plus douces consolations de pouvoir épancher son cœur dans celui de son

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. V, nos 133, 134, 145, 146. — Dilarino, *Vita del servo di Dio Giacomo Laynez* (Roma 1622), in-8°, pag. 181 et suiv. — Raynaldi rapporte intégralement le magnifique Bref de Pie IV annonçant à Charles IX la mission du cardinal de Ferrare, et le Bref donnant cette mission au cardinal. *Annal. Eccles.* 1561, nos 84 et 86.

premier Supérieur, de lui révéler avec beaucoup plus de détails qu'il n'avait pu le faire dans une correspondance d'autant moins suffisante que les communications étaient alors plus difficiles, toute la suite et les péripéties de ses négociations, les chagrins et les dégoûts qu'elles lui avaient causés ; enfin de puiser, dans les témoignages de sa complète satisfaction, un gage de celle du Seigneur.

Les PP. Laynez et Paschase Broet s'occupèrent aussi, dans leurs entretiens, de la situation que les événements faisaient, en France, aux divers établissements de la Compagnie de Jésus.

Le collège de Billom, préservé jusqu'alors des calamités publiques, se trouvait dans un état de prospérité qui excitait leur reconnaissance envers Dieu. Ils ne pouvaient que faire des vœux et des prières pour celui de Pamiers, où le P. Pelletier et ses collaborateurs opposaient un courage et un zèle héroïques aux violences également iniques et barbares des partisans de Jeanne d'Albret.

Les collèges de Rodez et de Toulouse n'étaient encore qu'à l'état de projets. Celui de Tournon, quoique organisé depuis le mois de juin, n'avait à sa tête qu'une administration provisoire. Le P. Émond Auger, qui, le premier, y avait été envoyé de Pamiers, pour y recommander son Ordre par l'exercice et les succès de son ministère, en était le personnage le plus autorisé ; on peut même dire que tout y relevait de lui. Mais sa réputation le recommandait encore bien au-delà de Tournon : les villes et les bourgades des environs, également menacées des envahissements de l'hérésie, recouraient toutes à son zèle. La ville de Valence, plus menacée que les autres, avait obtenu que, pendant l'Avent, il combattît, chaque jour, les erreurs nouvelles du haut de la chaire de l'église principale, et qu'en tout temps il prémunirait le peuple contre elles, par toutes les ressources et les industries de son zèle. L'humble P. Éleuthère Du Pont, qui exerçait les fonctions de recteur, sous les auspices du P. Auger, trouvait dans le gouvernement d'une institution, honorée d'un titre et de privilèges universitaires, des difficultés que ne lui avait pas présentées le gouvernement du collège de Bivone ; et, craignant de ne pas répondre à l'attente des supérieurs, il les priait instamment de le décharger d'un fardeau si redoutable et de

le laisser dans la modeste charge d'un professeur de grammaire.

Le P. Laynez, qui avait pour ce saint religieux une estime et une vénération profondes, fit à la fois la part de son humilité et de son mérite : il le déchargea des fonctions de recteur du collège de Tournon et lui confia le gouvernement du collège de Mondovi (1).

Le P. Annibal du Coudrey, venu de Rome avec le P. Laynez, remplaça le P. Éleuthère, à Tournon. Homme d'énergie, d'abnégation, de science et d'expérience, il mit toutes ses grandes qualités au service du nouvel établissement. Non moins habile dans le gouvernement que dans l'enseignement, il établit, dès le commencement, le règne absolu de la discipline, et donna aux études une puissante impulsion et une excellente direction (2). Nous verrons bientôt qu'il déploya toute la vigueur d'un noble caractère, au milieu des calamités qui faillirent entraîner la ruine du collège de Tournon.

Les PP. Laynez et Broet, après avoir pourvu à l'organisation définitive de ce grand établissement, s'occupèrent des moyens de mettre à profit la résolution arrêtée, quatre jours auparavant, par l'Assemblée ecclésiastique de Poissy. Ils portèrent spécialement leur attention et leurs soins sur le sens et la portée du rapport d'Eustache Du Bellay, et, sans s'arrêter aux restrictions qui jetaient quelque louche sur l'intention du rapporteur, ils crurent devoir accepter simplement la conclusion qui en ressortait celle d'élever un collège dans la capitale du royaume.

Il restait à obtenir l'arrêt définitif du Parlement. Le P. Cogordan qui, sous la direction du P. Broet, avait mené cette affaire avec tant de vigueur et de constance, n'était pas homme à la laisser en si bon chemin ; il fut chargé de la poursuivre. On

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. V, n° 190. C'est par erreur que le P. d'Oultreman et d'autres historiens, après lui, envoient le P. Éleuthère Du Pont de Tournon à *Mont-Réal, en Sicile*. Le P. Sacchini, sur lequel ils s'appuient, dit positivement : « Edmundus... Turnonio Collegio profectus est, Eleutherio... liberato et in Montem regalem cis Alpes remisso. » C'est-à-dire à Mondovi, au-deçà des Alpes, en latin *Mons-Regalis* ou *Mons-Vici*, pour les Italiens, en-deça des Alpes, *cis Alpes* ; ce qu'on ne pouvait dire de Mont-Réal, en Sicile.

(2) *Idem, ibid.*

pouvait espérer que, le Parlement ayant subordonné son avis à celui de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, il n'y ferait pas plus de difficultés.

Toutefois, il avait déjà trouvé tant de détours et de subterfuges, qu'il était à craindre qu'il n'y eût encore recours, ou qu'il n'en inventât de nouveaux.

Les difficultés qu'il faisait alors à la mission du Légat *a latere* n'étaient pas propres à dissiper cette appréhension. Le cardinal de Ferrare, venu en France en cette qualité, y joignait encore celle de commissaire et d'inquisiteur général, qu'il devait exercer d'accord avec les cardinaux de Lorraine et de Tournon, honorés du même titre. Le bref qui l'accréditait à la cour de France, lui donnait aussi le soin d'arrêter la Reine mère et son gouvernement dans la voie des concessions où ils s'étaient engagés, de les exhorter à renvoyer au Concile, de nouveau convoqué à Trente, toutes les prétentions des hérétiques, et à y faire représenter l'Église de France par un grand nombre d'évêques.

Le cardinal de Ferrare ne négligea aucun article de ses instructions : nous voyons dans ses lettres et ses dépêches à Pie IV et au cardinal Borromée, qu'il traita avec autant de sollicitude que de prudence, et, jusque dans leurs moindres circonstances, toutes les affaires qui lui avaient été recommandées. Mais il ne put faire prévaloir les intentions du Pontife, dans une Cour où dominaient l'esprit de Michel de L'Hospital et l'influence des principaux chefs politiques du calvinisme (1).

Catherine de Médicis, peu portée d'elle-même à seconder la mission du Légat, fut cependant forcée de s'y prêter, pour ne pas irriter encore les ressentiments de l'Empereur et du roi catholique, déjà très mécontents de ses funestes égards pour les hérétiques. Elle voulut donc qu'on procédât à l'homologation des lettres de créance du cardinal de Ferrare.

Le chancelier de L'Hospital, comme on pouvait s'y attendre, refusa son consentement, et le Parlement, forcé enfin par plusieurs jussions d'enregistrer les lettres de créance du Légat,

(1) Lettere d'Hippolito de Este card. di Ferrara, scritte à Pio Papa IV e al sign. card. Borromeo, etc., Apud Baluz. Miscellan. (Edit. Mansi), tom. IV, pag. 378 et seqq.

laissa aussi, dans des clauses restrictives, les traces de ses répugnances (1).

Pendant que le chancelier et le Parlement soulevaient ces difficultés contre la mission du cardinal Légat, les ministres huguenots, qui seuls y applaudissaient, s'efforçaient de faire reprendre le *Colloque*, ou, comme ils disaient, le *Concile national*. Le cardinal de Tournon, président de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, s'y opposa avec une invincible fermeté. Catherine de Médicis, pour ménager les rancunes de Condé et de Coligny, crut devoir donner quelque satisfaction à leurs exigences, et voulut qu'on leur accordât, sinon la reprise d'un colloque solennel, du moins quelques conférences, à condition qu'elles seraient privées, et que le jeune roi ne les honorerait pas de sa présence.

La première eut lieu, le 24 septembre, dans la chambre priorale du couvent de Poissy. Le cardinal de Tournon dédaigna de s'y trouver ; son caractère de Légat et d'envoyé du Souverain-Pontife, ne permettait pas au cardinal de Ferrare d'y assister; mais, il y envoya le P. Général de la Compagnie de Jésus et d'autres théologiens de sa suite. Le cardinal de Lorraine crut devoir s'y rendre une fois, puisque c'était à lui que les prédicants étaient supposés devoir répondre. Bèze l'essaya, en effet, mais il n'eut que l'honneur d'oser paraître devant un tel adversaire. Ce fut même trop pour lui d'avoir affaire aux docteurs d'Espence et Claude de Sainctes, qui le jetèrent dans un pitoyable embarras. Pour en sortir, il ne trouva rien de mieux que d'injurier les ministres de l'Église, de calomnier leur vocation, leur ordination, leur caractère, leurs fonctions, etc. (2).

Le cardinal de Lorraine coupant court à ces grossières divagations, présenta aux prédicants, après l'avoir montré au P. Laynez (3), une formule de foi catholique à souscrire avec injonction de l'apporter, à un jour donné, couverte de leurs signatures.

Au lieu de la rapporter signée, Bèze se présenta, le 26 septembre, avec une pancarte, chargée des récriminations que lui

(1) Bèze, *Hist. des égl. réform.*, t. I, liv. IV, p. 555.

(2) Claude d'Espence, *Apologie*, etc., liv. I, chap. v. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. V, n° 199.

(3) *Idem. ibid*, n° 198.

avait dictées le dépit d'avoir été si malmené dans les deux séances précédentes. Mais, ni ses récriminations, ni ses injures, ni ses menaces ne purent le préserver de la honte d'une nouvelle défaite. Pierre Martyr vint à son secours et prononça, en langue italienne, assez commune dans l'entourage de Catherine de Médicis, un discours qui valait encore moins que celui de Bèze. Aussi, ne fut-il pas plus difficile au docteur d'Espence d'écraser, sous son lourd mais savant langage, les arguments de celui-ci que les assertions de celui-là.

La conférence dégénérait en querelle personnelle, et la vérité y perdait de sa majesté, quand le P. Laynez se présenta pour la relever. Brillant orateur du Concile de Trente, il avait quelque droit à cette mission : personne peut-être, parmi les docteurs de l'Assemblée, n'était capable de la remplir avec plus d'indépendance, de fermeté et de succès. Empruntant à la religion toute son autorité, il en prit aussi le langage et la fit parler avec une dignité qui rappela le majestueux discours du cardinal de Lorraine.

Catherine de Médicis suivait ces conférences dans l'espoir et le désir d'en voir sortir une formule de foi qui pût concilier toutes les opinions. Mais le P. Laynez, s'adressant à elle-même, lui montra, dans la première partie de son discours, prononcé en italien, que ce projet était un attentat contre la foi et contre la pureté de la doctrine catholique. Il l'exhorta ensuite à user de son autorité pour envoyer les ministres au Concile de Trente, qui seul avait le droit de définir les dogmes et de donner aux chrétiens une règle de foi.

Dans la seconde partie, il opposa aux déclamations de Bèze et de Vermigli, quelques raisonnements serrés et des principes irréfragables, contre lesquels se brisaient nécessairement les sophismes de l'hérésie. Enfin, s'adressant de nouveau à la Reine mère, l'orateur la supplia, d'une voix émue, de ne pas conniver à l'hérésie; d'user, au contraire, de la puissance que Dieu lui avait donnée pour défendre et soutenir la foi catholique. « Le Seigneur, ajouta-t-il, touché de votre piété, vous conservera vos États sur la terre et vous réservera le royaume des cieux; si, au contraire, la considération des hommes ou le désir de leur complaire vous fait oublier la crainte de Dieu, sa loi et sa bonté,

je tremble qu'avec le royaume des cieux vous ne perdiez aussi celui de la terre. Mais, non, le Seigneur vous donnera, à vous et au Roi votre fils, la grâce de la persévérance. Il ne permettra pas que cette illustre noblesse, que ce royaume très chrétien, autrefois la règle et le modèle des autres, abandonne la religion catholique, qui fut toujours la sienne, et subisse honteusement le joug de l'erreur, que prétendent lui imposer des sectes modernes... (1) ». Ici, les sanglots étouffèrent la voix de l'orateur : il fut obligé de céder à une émotion, qui se communiqua à tous les assistants catholiques (2). Cette impression ne finit point avec la séance où le P. Laynez l'avait produite. On s'entretint longuement, à la Cour et à la ville, de son magnifique discours. Autant les seigneurs calvinistes s'en plaignaient, autant les catholiques s'en félicitaient. Heureux de ce qu'il entendait dire de l'éloquence du P. Laynez, et de l'effet extraordinaire de son improvisation, le cardinal de Ferrare l'engagea à la mettre par écrit; ensuite il en fit faire une traduction française, pour communiquer à un plus grand nombre l'impression qu'en avaient reçue les auditeurs (3).

Catherine de Médicis ne voulut pas ou n'osa pas lutter contre une impression si profonde et si générale : soit qu'elle la partageât, soit qu'elle suivît les conseils de sa politique, elle jugea plus prudent de faire cesser des conférences si peu opportunes, et de les réduire, selon l'avis du P. Laynez, à des entretiens particuliers entre quatre ou cinq docteurs catholiques et autant de ministres calvinistes, qui agiteraient ensemble les questions controversées. Ces pourparlers ne servirent qu'à faire ressortir

(1) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 483 et suiv.

(2) Dilarino, *Vita del P. Giacomo Laynez*, lib. II, cap. XI, pag. 190. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, liv. V, n° 201 et seqq. — Tous les historiens sérieux qui ont parlé du colloque et des conférences de Poissy, ont rendu hommage à l'éloquence et au zèle qu'y déploya le P. Laynez. L'historien de Thou n'a pas eu la même bonne foi. Il en a été puni par les bévues dont son récit est parsemé. Le P. Lagomarsini, après beaucoup d'autres, les relève avec toute l'autorité de son talent et de son érudition dans les savantes notes de son édition de J. Pogiani (*Jul. Pogiani Epistol. et Orationes*... Annotation. illustrat., tom. II, pag. 329 et seqq.)

(3) Dilarino, *ibid.*

l'opiniâtreté des hérétiques dans leurs erreurs, et leur fourberie dans leur défense (1).

Tandis que la politique tortueuse de Catherine de Médicis se préoccupait du moyen d'amener entre la religion catholique et le calvinisme un compromis absurde, les chefs politiques de la secte profitaient de ses embarras et de l'inanité de ses expédients pour la disposer à accorder, par un édit, aux huguenots la liberté de pratiquer publiquement la religion de Calvin. Les meneurs agirent dans ce sens à la Cour. En attendant, les chefs de bandes, pour obéir à un mot d'ordre et à l'instinct de l'hérésie, se mirent à exercer, sur divers points du royaume, des actes de brigandage et de dévastation, capables d'effrayer la Reine mère et de forcer son consentement. A Paris, la secte, favorisée par l'agitation des esprits, préludait à ses prochaines entreprises, par des émeutes et des assemblées tumultueuses sur divers points, et par des parades aussi insolentes que grotesques dans les quartiers les plus populeux (2).

En présence de tant d'audace, le clergé de Paris, et les ordres religieux, à l'exemple du Chapitre de la Cathédrale, redoublèrent de vigilance, pour maintenir, d'abord dans leur sein, et ensuite parmi les fidèles, l'intégrité de la doctrine catholique et le règne absolu de la foi. Ils étaient énergiquement secondés, dans leur sollicitude, par le P. Laynez et par les hôtes de l'évêque de Clermont. Peu content d'ordonner des prières communes dans toute la Compagnie, pour détourner de dessus le royaume la colère du Seigneur, le P. Laynez, général de l'Ordre, partageait, avec un admirable dévouement, les efforts et les peines de ses confrères. « On les voyait, comme on l'a remarqué ailleurs, tantôt dans les églises, instruire du haut de la chaire, une foule de fidèles, avides de les entendre, et les prémunir contre les scandales présents et les séductions de l'erreur ; tantôt dans des réunions d'étudiants, leur fournir des préservatifs contre les illusions des nouveautés, toujours si naturelles à leur âge, et si fatales dans ce temps-là ; tantôt dans des entretiens familiers,

(1) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 492 et suiv.

(2) M. Quicherat, *Hist. de sainte Barbe*, tom. II, pag. 24. — Félibien, *Hist. de Paris*, tom. IV, col. 801.

user de l'ascendant que leur donnaient, sur les maîtres comme sur les élèves, l'estime et le respect dont ils jouissaient auprès de tous, pour exciter leur sollicitude sur la jeunesse des écoles, ou réclamer le concours de leur science en faveur de la religion menacée. Souvent ils allaient dans les couvents et les monastères demander des prières pour les besoins de l'Église, conseiller un redoublement de ferveur et de nouvelles austérités, une observation plus rigoureuse de la règle, en compensation des outrages que les hérétiques faisaient à Jésus-Christ; enfin, ils étaient partout où il y avait quelque bonne œuvre à faire, quelque scandale à réparer, quelque danger à conjurer (1). »

Le P. Cogordan, qui tenait la place du P. Broet, appelé alors en Auvergne par les fonctions de sa charge, le remplaçait aussi dans ses œuvres de zèle. Il s'efforçait surtout de maintenir l'usage des conférences religieuses, établies dans Saint-Germain-des-Prés, en faveur de la jeunesse des collèges. Elles étaient alors d'autant plus utiles que les troubles religieux agitaient tous les esprits et excitaient dans le Quartier-Latin une effervescence, et comme une fièvre de liberté qui ne respectait pas plus la religion que la discipline.

La rentrée des classes s'était accomplie, en 1561, à peu près comme à l'ordinaire, mais au lieu de rentrer avec cette paix joyeuse qui préside à la reprise des classes, les élèves semblaient n'être revenus que pour s'entretenir du Colloque de Poissy et se disputer sur des questions de tolérance ou de liberté de conscience. On se traitait de *papistes* et de *huguenots*, selon les opinions qu'on affichait; l'on prenait parti pour les unes ou pour les autres, et souvent on ne donnait au maître que l'attention ou l'estime que recommandait son opinion. Des mutineries éclataient dans les collèges; et les *Martinets* renouvelaient souvent au *Pré-aux-Clercs* les scènes des anciens gymnases. Les esprits s'échauffaient un peu partout, et ces rixes partielles menaçaient d'une mêlée générale : l'attitude de l'autorité n'était pas plus propre à calmer les craintes des uns qu'à intimider les insolences

(1) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 520.

des autres; on pouvait donc s'attendre à des conflits sanglants. Les plus prudents, qui furent aussi les plus nombreux, prirent le parti de se retirer de la mêlée.

Peu de temps après la rentrée des classes, beaucoup d'écoliers de la province s'enfuirent dans leurs familles.

L'émigration redoubla quand le gouvernement, dirigé par le chancelier de L'Hospital, se montra prêt à publier un édit en faveur du calvinisme; mais cette disposition, bien connue, retint les bandes les plus tumultueuses des écoles dans Paris, dont elles troublaient les rues et les places publiques.

Le Parlement manda alors dix-huit Principaux des collèges les plus importants, « et leur remontra, disent les registres, les assemblées que faisoient aucuns des collèges, portant armes, s'assemblant par dixaines et capouraux, à l'issue des leçons publiques, allant aux presches, au grand scandale de l'Université. Les Principaux répondirent que le trouble ne venoit d'eux, mais de ceux qui ne demeuroient pas dans les collèges, c'est-à-dire des *Martinets*. Néanmoins, le Parlement confia à trois de ses membres l'instruction de cette affaire, et les chargea d'interroger les principaux sur les auteurs de *telles émotions* et d'aviser aux moyens de les faire cesser (2). »

Tandis que ses délégués instruisaient cette affaire, le Parlement continuait à s'occuper de celle de l'édit; mais ses délibérations étaient souvent troublées par des troupes d'émeutiers, qui voulaient, par des menaces de séditions, influencer la décision des magistrats. Ainsi, lisons-nous dans les registres, « le 4 mars, pendant qu'on délibéroit sur l'édit du 17 janvier, présents M. le prince (de Condé) et le maréchal de Montmorency, les gens du Roy vinrent interrompre pour représenter que, dans la cour du Palais, il y avoit plus de quatre cents escoliers et autres armés, disant qu'ils vouloient parler au Premier Président et au Procureur général, murmurant de ce que l'édit n'étoit encore publié, et que si on ne vouloit leur

(1) M. Quicherat, *Hist. de sainte Barbe*, tom. II, pag. 25-26.

(2) Journal de Bruslart, dans les *Mémoires de Condé*, tom. I, pag. 82 et suiv., 88 et suiv. — *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pag. 616 et suiv.

bailler des temples, ils en prendroient. » Ils se retirèrent, mais en menaçant de revenir bientôt. Ce qui obligea le prince de Condé de charger le maréchal de Montmorency d'y envoyer quelques-uns de ses gens pour recevoir les émeutiers (1).

« Ceux-ci, ajoute M. Quicherat (2), parfaitement disciplinés, tandis que les édits défendaient la réciproque à leurs adversaires, prirent facilement le haut du pavé dans les rues du quartier latin. Aux manifestations catholiques du corps enseignant ils répondirent par des manifestations protestantes. Le Recteur étant allé s'opposer à l'enregistrement de l'édit de tolérance, ils envahirent, à leur tour, la cour du Palais, et vociférèrent après le Premier Président et le Procureur général, pour qu'on leur donnât des temples. Tout le monde s'écartait devant eux. Une armée de soldats aguerris n'aurait pas inspiré plus de crainte; et cependant un des leurs affirme que, si les chambrières des curés s'étaient réunies pour les charger avec des triques, ils n'auraient point tenu devant elles (3). »

Le propos est de François de La Noue (4); il appartenait à un guerrier tel que lui de le tenir; mais cette exaltation, cette fièvre de révolte ne possédait pas seulement quelques groupes d'écoliers, elle se répandait un peu partout, et se manifestait par des soulèvements capables, selon l'intention des meneurs, d'effrayer le gouvernement et la magistrature par la perspective des malheurs que leur résistance opiniâtre à ce prétendu *édit de pacification* pouvait amener sur la France.

Mais ce qui devait surtout exciter les craintes des catholiques, de la nation toute entière, c'était l'ère des dissensions religieuses, des discordes civiles que cet édit allait ouvrir dans le royaume très-chrétien. Le Souverain-Pontife l'avait prévu, et il avait confié au cardinal de Ferrare le soin de porter, avec ses avis et ses exhortations au gouvernement du jeune Charles IX,

(1) Felibien, *Hist. de Paris*, p. I, tom. IV, p. 800, seconde col.
(2) *Histoire de sainte Barbe*, tom. II, pag. 26.
(3) M. Quicherat, *ibid.*
(4) *Mémoires de François de La Noue*, chap. II.

les témoignages de sa sollicitude et de son affection personnelles pour la France. Le Légat s'acquitta d'une si importante mission avec des sentiments dignes de toute la confiance du Saint-Père. Tandis qu'il la remplissait, à la Cour, auprès de la Régente, du conseil du Roi, de tous ses ministres, des princes, des grands du royaume, le P. Laynez le secondait de tout son pouvoir auprès de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, pouvaient coopérer au résultat désiré.

On sait qu'un des principaux objets de la légation du cardinal était d'engager la Régente à refuser aux hérétiques, qui le demandaient avec tant de hauteur et si peu de raison, un *concile national,* à les renvoyer au contraire au Concile œcuménique rassemblé à Trente. Or, le P. Laynez, par son intervention aux conférences de Poissy, avait déjà mis un terme à ces discussions solennelles dans lesquelles les protestants affectaient de prendre à partie les dogmes de la religion catholique, et il les avait fait réduire à des entretiens privés entre quelques théologiens.

Il s'efforça encore d'amener les principaux ministres de la secte à se rendre au Concile de Trente, pour y exposer loyalement leurs griefs, s'ils en avaient à produire. Il ne craignit même pas de faire, dans ce but, des démarches auprès d'eux, de Bèze lui-même, leur promettant qu'ils seraient écoutés au Concile avec bienveillance, que leurs plaintes ou leurs raisons y seraient sérieusement examinées et jugées avec autant de justice que de charité.

Mais les ministres n'avaient ni la sincérité, ni la bonne foi que semblait leur supposer le P. Laynez : ses tentatives les importunaient. Bèze surtout l'accueillait avec une mauvaise humeur qu'il a conservée dans son récit : « Et ce Général des Jésuites, dit-il, prenoit bien la hardiesse de venir chercher les ministres jusques à leurs licts, pour les induire à y entendre, les asseurant que le Pape n'y feroit pas ce qu'il voudroit. Ce qui fut cause que finalement les ministres baillèrent à la Reyne l'escrit qui s'en suit... (1). »

(1) Bèze, *Hist. ecclésiastiq. des Églises réform.*, tom. I, pag. 716.

Dans cette longue et prétentieuse note, les ministres disaient « qu'ils n'assisteroient jamais à un concile où le Pape présideroit par ses Légats, où les Évêques seroient juges et non pas *parties*. » Ils constataient ainsi que leur révolte contre la religion catholique était sans retour, et qu'elle ne plierait que sous des mesures énergiques.

Le pouvoir devait d'autant mieux le comprendre que, depuis quelques mois, les bandes du parti commettaient, non seulement dans les provinces, mais encore dans les faubourgs et la banlieue de la capitale, contre les catholiques, contre leurs églises et leur culte, des actes d'un vandalisme et d'une fureur barbares. Au lieu de prendre les mesures que provoquaient tant d'horreurs, la Régente et son gouvernement s'affermirent dans la résolution d'apaiser la révolte par un édit de tolérance. Ils étaient favorisés par l'absence des cardinaux de Tournon, d'Armagnac et de Lorraine, qui s'étaient retirés dans la solitude ou dans leurs diocèses pour ne pas autoriser, par leur présence, l'édit que le chancelier était décidé, comme la Régente, à imposer au conseil du Roi. L'édit fut en effet soumis à ses délibérations.

Le P. Laynez tenta un dernier effort pour préserver la religion de l'outrage que lui préparait une aveugle politique : il remit à Catherine de Médicis un long et lumineux mémoire, où il prouvait par l'histoire, l'expérience, la raison et la théologie, que la mesure qu'on méditait était dangereuse, impolitique, impie, contraire à la paix, prétexte ordinaire de tant et de si fatales concessions (1).

Ce mémoire était sans réplique; mais il était écrit avec trop de sagesse et de franchise; et Catherine de Médicis ne croyait pas que ce fût le moyen de calmer les colères frémissantes de la faction calviniste. Elle comptait sur son habileté; mais elle était aussi encouragée par le chancelier de L'Hospital, l'amiral

(1) Ce mémoire lumineux, écrit en italien, a été conservé et traduit en latin par le P. Sacchini et librement en français par M. Crétineau-Joly, qui en fait ressortir la sagesse et l'équité même au point de vue politique, comme sous le rapport religieux. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. VI, n° 32. — Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, tom. I, chap. VIII.

de Coligny et d'autres conseillers de circonstance. Et, le 17 janvier 1562, émana du conseil du Roi Très-Chrétien, sous le titre dérisoire d'*édit de pacification,* la première ordonnance par laquelle était autorisée dans le royaume, quoique sous certaines réserves, la profession publique d'opinions hostiles à cette religion qui faisait, depuis plus de dix siècles, la puissance, le bonheur et la gloire de la France.

Les auteurs de cet édit n'ignoraient pas qu'il faisait violence aux convictions religieuses de la nation et qu'il rencontrerait de sérieuses difficultés dans les Parlements, lesquels, malgré la défection de quelques-uns d'entre eux, et bien que généralement antipathiques à ce qu'ils appelaient la *Cour de Rome,* c'est-à-dire à la suprême autorité du Pontife romain, prétendaient néanmoins être attachés à la religion catholique. A ces difficultés, ils opposèrent la ruse. Craignant que le Parlement de Paris ne donnât aux autres Cours l'exemple et le signal de la résistance, le chancelier de L'Hospital l'expédia d'abord sournoisement à ces dernières, tandis que les chefs ou les protecteurs politiques des huguenots en faisaient courir des copies imprimées dans le royaume, surtout dans les villes où dominait la secte.

Ce procédé, non moins contraire aux lois qu'à la loyauté, n'épargna au gouvernement ni les remontrances des Parlements, ni les plaintes des catholiques, ni les protestations du clergé. Le Parlement de Paris, saisi de cet édit seulement le 23 janvier, déclara d'abord qu'il ne pouvait, en conscience, procéder à l'enregistrement. Les ordres réitérés de la Régence ne suffisant pas pour vaincre son opposition, les meneurs du parti, encouragés sous mains par les seigneurs protestants de la Cour, soulevèrent des émeutes, qui, pendant trois jours, remplirent la ville de scènes de meurtre et de pillage.

On voulait effrayer la magistrature par les périls que sa résistance à cet édit *d'apaisement* pouvait causer dans le royaume. Si on n'y réussit pas, on parvint du moins à l'ébranler par des attroupements séditieux, qu'on formait fréquemment autour du palais, et par la perspective de bandes de sectaires armés, qui s'avançaient déjà vers la capitale. Le Parlement céda enfin à une si violente pression, mais il ne consentit qu'à

un enregistrement conditionnel et par provision, en attendant que le Roi en eût autrement ordonné (1).

Et le même jour (6 mars 1562), l'édit du 17 janvier fut publié à Paris. Déjà il était connu dans le reste du royaume.

Partout, à l'étranger comme en France, il excita la joie des hérétiques et l'indignation des catholiques. Les uns et les autres, sans excuser la Reine mère, l'attribuaient à l'influence de Michel de L'Hospital, et tous s'accordaient à le flétrir, les premiers, de leurs louanges dérisoires, les seconds, de leurs justes reproches. Son orgueil ne put le préserver ni d'un sentiment d'humiliation, ni du besoin de se justifier. Il fut surtout sensible aux plaintes du Pape Pie IV; et ce fut au Pontife lui-même qu'il adressa, au lieu des excuses que la sincérité demandait de lui, des raisons d'État et des explications que lui suggérait son orgueil (2).

Le Souverain-Pontife ne dédaigna pas de les lire, mais il lui fit entendre qu'il avait un moyen plus franc et plus simple de se justifier.

« Vous nous exprimez, lui disait-il dans sa réponse, la peine que vous causent les bruits répandus sur votre compte; et vous vous efforcez de nous prouver que vous avez agi avec droiture et dans une bonne intention. Nous n'avons qu'à vous exhorter dans le Seigneur, à vous appliquer désormais à faire en sorte que nous puissions juger, à vos œuvres, que vous n'avez pas voulu le mal dont on vous accuse. Si vous suivez notre avis, comme nous le désirons et comme nous voudrions l'espérer de votre prudence, alors, vous embrassant comme un fils pieux et dévoué de notre sainte mère l'Église, nous nous appliquerons, dans toutes les occasions que nous rencontrerons, à vous montrer l'amour paternel que nous aurons pour vous (3). »

(1) Journal de Bruslart dans les *Mémoires de Condé*, tom. I, pag. 82 et suiv., 88 et suiv. — *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, p. 616 et suiv.

(2) Dupuy, *Instructions et lettres des Rois très chrétiens, de leurs ambassadeurs*, etc., in-4°, pag. 274. — Le Plat, *Monumentorum ad Histor. Concilii Trident..... Collectio amplissima*, tom. V, pag. 433. — Baron, ad ann. 1562, n° 130.

(3) Ap. Baron. ad ann. 1562, n. 130.

Le chancelier ne donna jamais cette consolation au Père commun des fidèles; il aima mieux se complaire dans sa politique, sauf à rejeter sur les catholiques les fatales conséquences qu'elles devaient entraîner. Mais ses contemporains ne s'y trompèrent pas : comme le Pape Pie IV, ils attribuèrent à ses conseils et à son influence les dangereuses concessions que fit alors le pouvoir à l'esprit d'erreur et de révolte; et la postérité n'a pas démenti ce jugement.

Longtemps avant l'explosion de ces mécontentements, lorsque le conseil privé délibérait encore dans l'ombre, sur la rédaction de l'édit qui devait les amener, le Parlement manifestait l'intention de s'y opposer et d'épargner à la France, s'il le pouvait, un édit qu'il regardait comme une intarrissable source de calamités publiques. Dans ces dispositions, il avait prêté, paraît-il, une sérieuse attention au mémoire que le P. Laynez avait présenté à la Reine mère, pour l'arrêter dans la voie fatale où la conduisaient des conseils perfides. Il n'ignorait pas d'ailleurs les démarches que ce religieux et ses confrères, d'accord avec les membres les plus zélés du Chapitre et de tout le clergé, faisaient auprès des diverses classes de la société, pour les préserver des dangers de l'hérésie et les maintenir dans les pratiques et les devoirs de la religion catholique.

Or, par une coïncidence digne de remarque, le Parlement, saisi le 14 janvier, par le P. Ponce Cogordan, de la décision de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, en faisait l'objet de ses délibérations, au moment même où l'on savait que le conseil privé tenait les mystérieuses délibérations qui devaient aboutir, le 17 janvier, au premier édit, qui, sous le titre menteur de pacification, donnait au protestantisme la liberté d'afficher dans le Royaume Très-Chrétien, son esprit de révolte et de discorde.

Le Parlement, malgré les violences dont on le menaçait, refusa longtemps, comme on vient de le voir, les formalités de la promulgation : ce ne fut que le 6 du mois de mars, que, cédant à une pression étrangère, il se résigna à l'enregistrement *conditionnel* que l'on connaît. Mais pendant ce temps-là, il s'occupait de la cause du P. Paschase Broet, c'est-à-dire de la décision de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, à laquelle il avait subordonné son consentement. Dès qu'il en eût reçu

communication, le 14 janvier (1562), il la soumit à un sérieux examen ; et, le 13 février, d'après les conclusions du Procureur général du Roi, il déclara que : « Tout considéré, ledit acte de « réception et d'approbation faite audit Concile et Assemblée « tenue à Poissy, seroit enregistré au greffe d'icelle Cour, par « forme de société et collège, qui sera nommé le *collège de* « *Clermont*, et aux charges et conditions contenues en leur « dite déclaration et lettres d'approbation susdite... — Et « outre ce, ajoutaient les magistrats, a ordonné et ordonne « ladite Cour que délivrance leur sera faite par les exécuteurs « du testament dudit feu Evesque de Clermont, des biens, tant « rentes que deniers, à eux légués, et lesquelles rentes, où elles « seroient rachetées, ils seront tenus employer en pareils « revenus au profit desdits collèges et escholiers (1). »

Il n'est pas difficile, ce nous semble, de voir dans le ton et les termes absolus de cet acte d'enregistrement, sous quelles impressions et dans quelles circonstances il fut décidé et formulé. Nous ne voulons pas affirmer cependant qu'il fut dicté par l'intention de mortifier le chancelier Michel de L'Hospital, qui semblait tenir si peu de compte des sentiments et des répugnances de la Cour du Parlement, en s'obstinant, malgré elle, à publier, en faveur de l'hérésie, son *édit de pacification*. Mais il nous est bien permis de remarquer que, au moment même où le gouvernement donnait droit de cité en France, au protestantisme, au parti de la révolte contre l'Église, la Cour du Parlement, ou avec intention, ou par coïncidence, donnait le même droit à un Ordre religieux, qu'elle avait jusque-là rebuté, comme tout dévoué à Rome ; et qui effectivement faisait profession de défendre, sous les auspices du Vicaire de Jésus-Christ, les droits et la doctrine de l'Église contre toutes les erreurs et toutes les prétentions de l'hérésie.

Cette observation est encore justifiée, croyons-nous, par la bienveillance et l'empressement avec lequel le Parlement accueillit la décision de l'Assemblée de Poissy. Non seulement il l'approuva sans restriction ; il voulut encore en assurer de

(1) Du Boulay, *Hist. Universit. Parisiensis*, tom. VI, pag. 582 et seq.

suite le bénéfice aux religieux de la Compagnie de Jésus. Il ordonna donc qu'ils fussent mis immédiatement en possession des biens que leur avait légués Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, qu'ils les employassent au maintien du collège de Billom, à la fondation du collège de Mauriac, et à la construction de celui de Paris, sous le titre de *collège de Clermont*, d'où ils prendraient eux-mêmes, légalement, le nom de *Société du collège de Clermont*.

Au reste, comme Mgr Guillaume Du Prat les avait introduits en France, établis dans son hôtel, à Paris, puis dans son diocèse, et honorés d'une protection paternelle, l'opinion publique s'était déjà accoutumée à les appeler les *prêtres de Clermont* (1). Que le Parlement empruntât de l'usage cette dénomination, ou qu'il voulût la donner lui-même aux membres de la Compagnie, admis en France, le P. Laynez ne fit pas difficulté d'accepter, pour les siens, un titre qui, en leur rappelant les devoirs de la reconnaisssance, leur accordait encore le droit de cité. D'ailleurs, le souvenir du vénérable évêque de Clermont, attaché aux origines de la Compagnie de Jésus en France, en constatait à la fois l'honneur et l'intégrité.

Ce fut donc le Général de la Compagnie de Jésus, le successeur immédiat de S. Ignace, qui reçut personnellement la faveur que le gouvernement accordait enfin à son Ordre. Elle n'était certes pas complète; mais, en donnant à ces religieux le droit de cité, elle leur donnait celui d'exercer, comme citoyens, à Paris, les fonctions scolaires qu'ils remplissaient déjà aux collèges de Billom, de Pamiers, de Tournon, sous les auspices des illustres prélats qui leur avaient confié la direction de ces divers établissements. Ils pouvaient donc désormais appliquer la Compagnie, dans le sein même de l'université de Paris, à un des emplois les plus utiles au salut des âmes, et, pour cette raison, les plus spécialement recommandés dans son Institut, c'est-à-dire à l'éducation et à l'instruction chrétiennes de la jeunesse.

Le P. Laynez avait mesuré l'importance de cette entreprise sur l'importance même de la capitale du royaume, et sur l'influence prépondérante qu'exerçait cette Université sur le reste

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. IV, n° 92.

de l'Europe. Aussi se proposa-t-il de faire du *collège de Clermont* l'égal du *collège Romain,* c'est-à-dire un des deux plus grands établissements de toute la Compagnie. Il résolut, dans ce but, d'y établir des cours complets de toutes les études, littéraires et scientifiques, sauf les Facultés de droit et de médecine, et d'en confier les chaires à des hommes capables, par leurs connaissances et leur réputation, d'exercer une salutaire influence sur l'enseignement public. Les cardinaux de Bourbon, de Ferrare, de Tournon, et d'autres illustres prélats, confidents de ses intentions, bénirent le Ciel, qui les lui avait inspirées, et promirent de les appuyer de leur protection et de leur concours (1).

Le P. Cogordan, de qui nous apprenons ces particularités, fut chargé de chercher, dans le quartier des écoles, un local assez spacieux pour y établir le nouveau collège sur des dimensions proportionnées à sa destination. Il y avait alors en vente un vaste immeuble qui réunissait toutes ces conditiens : c'était un hôtel considérable, connu sous la dénomination de la *Cour de Langres,* situé sur la rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne, entre les collèges des Cholets et de Marmoutiers, et adossé au collège du Mans. Après avoir appartenu à Bernard de La Tour d'Auvergne, évêque de Langres, dont il avait pris le nom, et à quelques autres possesseurs, il était devenu la propriété des sieurs Hennequin et Prévost (2). Les PP. Laynez et Polanco ayant visité l'immeuble et approuvé le choix du P. Cogordan, celui-ci entra en arrangement avec les propriétaires et signa le contrat d'achat, en vertu de l'arrêt du Parlement, qui lui permettait d'y employer la somme léguée à cet effet par Guillaume Du Prat, évêque de Clermont (3). Toutes les formalités remplies, le P. Cogordan s'occupa aussitôt de faire à cette nouvelle acquisition les réparations opportunes, et d'en adapter la distribution aux exercices d'un collège, en attendant que l'expérience vînt montrer la nécessité d'en augmenter les constructions, ou d'en égaler les proportions à sa prospérité.

(1) Lettre autographe du P. Cogordan à saint François de Borgia. (Arch. domestiq.) — *Maldonat et l'Université de Paris au* XVI^e^ *siècle*, pag 42.

(2) M. Émond, *Histoire du collège de Louis-le-Grand* (Paris, 1846, in-8°), pag. 10-11.

(3) M. Émond, *Hist. du collège Louis-le-Grand*, pag. 10.

LIVRE TROISIÈME

1561—1562

SOMMAIRE

Le P. Broet au collège de Billom. — État prospère de cet établissement. — Mauvaises nouvelles du dehors. — Du collège de Pamiers. — Du P. Nadal, commissaire général. — Le calvinisme dans le Béarn et le Languedoc. — Les religieux persécutés à Toulouse : Le P. Pelletier. — Jeanne d'Albret. — Le cardinal d'Armagnac. — Fondation du collège de Rodez. — Derniers jours du P. Pelletier. Le P. Jérôme Nadal à Billom. — Les Pères du collège de Tournon à Billom. — Mission du P. Nadal. — Règles et Constitutions. — Mort du cardinal de Tournon. — Mort du P. Canal. — Mort du P. Le Bas. — Le P. Auger en Auvergne.

La décision de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, en faveur de la Compagnie de Jésus, et l'arrêt du Parlement qui l'adoptait sans aucune restriction, donnaient aux longues et patientes démarches du P. Paschase Broet une satisfaction bien méritée. Il ne put cependant assister à ces deux actes importants, ni aux premières démarches du P. Cogordan, pour en hâter la réalisation. Du moins, il avait pu le prévoir, lorsque les fonctions de sa charge de Provincial l'obligèrent de s'éloigner de la capitale. Profitant du séjour prolongé du R. P. Laynez dans cette ville, il en était parti pour faire la visite des collèges de sa juridiction, ou pour aller au devant du P. Jérôme Nadal, qui avait reçu l'ordre de venir exercer en France sa charge de commissaire général de la Compagnie, après l'avoir remplie en Portugal et en Espagne, et pour la continuer ensuite en Allemagne (1).

Le P. Paschase Broet se rendit d'abord au collège de Billom, qu'il n'avait pas revu depuis son départ pour la Congrégation

(1) Le P. *Nadal* porte toujours ce nom dans les ouvrages espagnols, et il l'écrivait toujours ainsi dans ses lettres rédigées dans la même langue ; les auteurs latins, à son exemple, l'appellent *Natalis*, que les Italiens traduisent par le mot *Natale*, et plusieurs écrivains français par *Natal*, quoique d'autres, en plus grand nombre, conservent le mot *Nadal*. C'est aussi l'ortographe que nous suivrons, puisqu'elle reproduit le nom original.

générale. A cette époque, ses confrères faisaient encore leurs exercices classiques dans les bâtiments que leur avait destinés l'évêque de Clermont dans le voisinage de l'ancien collège; mais on avait jeté les fondements du nouveau, et le P. Provincial, à son retour à Billom, vers la fin de l'an 1561, y trouva ce grand édifice déjà bien avancé. Dès lors, il put recueillir, sur les lieux, les observations d'après lesquelles le R. P. Laynez aurait à déterminer et à régler les conditions de ce collège, conformément aux intentions du vénérable fondateur et aux termes de son testament.

Le P. Paschase Broet se préoccupa surtout du soin de remplir les fonctions essentielles de sa charge, c'est-à-dire de la direction de ses confrères, de l'observation des règles, de l'esprit intérieur, des exercices spirituels, de l'ordre de la maison, de l'état des études, de la conduite des élèves, de leur application, de leurs progrès, enfin, de tout ce qui concernait la perfection religieuse des maîtres et l'éducation chrétienne de leurs disciples. L'auteur du mémoire manuscrit, qui nous fournit ces renseignements, est trop sobre de détails; mais, quand il rappelle l'exactitude du P. Broet à remplir, envers tous en général et envers chacun en particulier, les obligations de sa charge, sa bonté paternelle à recevoir leurs confidences, à leur donner les avis que lui suggéraient la sainteté de sa vie, son expérience des choses de Dieu et des pratiques de piété, sa profonde connaissance de l'esprit de son Institut, en un mot, à leur communiquer toutes ces lumières divines, tous ces secrets de la perfection religieuse que renferme le cœur d'un saint, il offre à nos conjectures un champ libre et une garantie contre les exagérations. Nous nous bornerons néanmoins à ces indications générales et à celles qu'il ajoute sur l'état de la communauté et sur l'esprit des étudiants. D'après ces données, le serviteur de Dieu put se convaincre, dans ses rapports avec les uns et les autres, que le Seigneur régnait en maître dans cette maison. La charité y confondait tous les cœurs, tous les caractères, tous les âges et tous les rangs; jamais des différences de vues, d'intérêts, d'opinions, n'y troublaient la paix domestique. Chacun, appliqué à ses fonctions, prenait à celles des autres un intérêt fraternel, et se réjouissait en Dieu autant de leurs succès que des siens

propres, leur prêtant, au besoin, le concours qui dépendait de lui. Également dignes les uns des autres, chacun pouvait, sans y prétendre, servir d'exemple et de modèle à ses confrères, tant ils étaient pénétrés de l'esprit de charité et d'humilité.

Ils trouvaient une première récompense d'une vie si édifiante dans le respect qu'elle inspirait pour eux à leurs élèves. Ceux-ci, également touchés de leurs vertus et de leur dévouement, apportaient une louable docilité à leurs leçons, et une constante application à leurs devoirs classiques; et, ce qui était plus consolant encore, ils savaient sanctifier leurs travaux par les exercices d'une piété franche, avançant d'un pas égal dans la religion et dans les études (1).

Le bonheur du P. Paschase Broet aurait été sans mélange, si des bruits sinistres n'étaient venus l'effrayer sur le sort de ceux de ses confrères qui exerçaient le ministère apostolique ou les fonctions de l'enseignement dans les provinces méridionales et dans celle du Dauphiné. On savait que les bandes calvinistes, enhardies par la connivence de quelques gouverneurs, souvent des autorités civiles, et plus encore par l'appui que la secte trouvait à la Cour, renouvelaient partout, avec plus de fureur que jamais, les scènes de brigandage, de dévastation et d'atrocité, qui les avaient déjà vouées à l'horreur publique, quelques mois auparavant. Ces funestes nouvelles arrivaient confusément au collège de Billom; elles y causaient des inquiétudes d'autant plus vives qu'il était moins possible, à cause des difficultés des communications, d'en démêler la réalité d'avec les exagérations ou les incertitudes; mais on ne pouvait douter que les événements ne fussent très graves et que les religieux, tant ceux de la Compagnie que les autres, ne courussent les plus grands dangers. Le P. Broet se préoccupait particulièrement du P. Jérôme Nadal, que sa double qualité d'espagnol et de membre de la Compagnie, s'il venait à être reconnu, condamnait à la rage des bandes du calvinisme.

Le P. Nadal, en effet, après avoir visité la maison de Saragosse, était entré, au commencement du mois d'avril 1562, dans le comté de Foix, avec l'intention de commencer, par le

(1) *Hist. primordior. collegii Billomens.* (Ms. Arch. domestiq.)

collège de Pamiers, la visite de nos communautés de France (1). Arrivé dans le voisinage de la ville, il apprit que, l'année précédente, les calvinistes, sûrs de la connivence des magistrats et de la protection de Jeanne d'Albret, avaient profané les églises et expulsé tous les religieux de leurs domiciles, et que les Pères du collège s'étaient retirés à Toulouse, où ils recevaient, depuis quelques mois, une généreuse hospitalité des Bénédictins de la Daurade (2). Seul, le P. Émond Auger, sur l'ordre du P. Broet, Provincial, s'était rendu au collège de Tournon, que le cardinal de ce nom venait de confier à la Compagnie de Jésus.

Le P. Visiteur alla donc partager avec ses confrères le séjour de la Daurade. Il sut bientôt que cet abri ne les avait pas dérobés aux persécutions des sectaires. Depuis la mort de François II (5 décembre 1560), la ville de Toulouse, à la faveur de la confusion que cet événement avait répandue dans le royaume, était devenue le point de mire des huguenots, qui voulaient en faire comme le centre de leur propagande dans cette contrée. Ils s'efforcèrent d'abord d'y former un nombreux parti, et malheureusement ils trouvèrent dans les écoles et parmi une jeunesse indisciplinée, de fougueux adhérents. Rien, toutefois, ne les servit mieux que la défection de quelques magistrats influents : Portal, viguier de la ville, trois capitouls se déclarèrent ouvertement pour le calvinisme, et deux autres partageaient en secret les mêmes sentiments. Forts de cette criminelle connivence, les huguenots déployèrent une audace et une impiété dont s'effrayaient, avec raison, les catholiques et tous les habitants paisibles. Alors, les ministres de la religion redoublèrent de zèle pour la défendre. Les quatre plus célèbres d'entre eux, les PP. Potier (3), Dominicain ; Antoine

(1) Alcazar, *Chrono-Historia de la Provincia de Toledo*, tom. II, pag. 38.

(2) Spondan. *Annal. Ecclessiast.*, sub ann. 1561, n° 29.

(3) *Potierius* ; c'est ainsi qu'il est appelé dans nos mémoires ms. Le P. Percin, d'après Georges Bosquet, auteur contemporain, donne le nom de *Pierre de Lana* au P. Dominicain qui partageait, avec les autres religieux, ici désignés, l'honneur de combattre avec le plus de succès et de zèle les partisans du calvinisme. (Conf. *Monumenta Conventûs Tolosani Ord. FF. Prædicator. prima.* Tolosæ, 1693, in-fol., p. 113 et seqq.)

Finet, Supérieur des Minimes; Melchior Flavin, Cordelier; et Jean Pelletier, de la Compagnie de Jésus, attaquèrent résolument, du haut de la chaire, les erreurs nouvelles, prémunirent les catholiques contre les mensonges, les calomnies et les prétentions des sectaires, et les affermirent dans leur foi par l'explication la plus claire et les preuves les plus convaincantes de la vérité, de la sainteté des dogmes de l'Église. Le Seigneur accorda tant de succès à leurs efforts, que les capitouls calvinistes s'en alarmèrent et résolurent non seulement d'entraver le ministère des prédicateurs, mais encore d'en détruire les fruits. Désespérant de pouvoir les faire condamner pour avoir prévenu leurs auditeurs contre les blasphèmes et les insolences du calvinisme, c'est-à-dire pour avoir rempli un devoir rigoureux, ils donnèrent à leurs accusations une couleur politique, et prétendirent que ces religieux avaient attaqué le gouvernement et ses édits de pacification. Sous ce prétexte, ils les jetèrent en prison et les dénoncèrent à la Cour comme factieux et fauteurs de séditions. Deux présidents du Parlement, Daffis et Dufaure, reçurent aussitôt l'ordre de faire une enquête sur cette affaire. A cette nouvelle, les avocats Durdes et Dessus, ex-capitouls, se rendirent à la Cour, au nom des catholiques toulousains, pour éclairer la Régente, le Roi de Navarre et leurs ministres sur l'intrigue dont les quatre prédicateurs étaient victimes, et pour faire, à ce propos, de respectueuses remontrances à la Reine mère. Le conseil du Roi renvoya le jugement du fond de l'affaire aux commissaires nommés pour en connaître. Ceux-ci, résolus de diriger le procès de manière à le faire aboutir à la condamnation des prédicateurs incriminés, ne leur opposèrent que des témoins calvinistes. Mais les catholiques se hâtèrent d'avertir l'autorité, des opinions, des intrigues et de la partialité des capitouls hérétiques, et obtinrent enfin, avec la condamnation des accusateurs, une déclaration de l'innocence des prisonniers, et la liberté, pour eux, de reprendre les fonctions de leur ministère (1).

(1) D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, tom. V, pag. 201. — Du Mège, *Hist. des Instituts... de la ville de Toulouse*, tom. II, pag. 282 et suiv. — Bartoli, *Dell'Italia*, lib. IV, cap. x, sub fin.

Avant d'accompagner le P. Pelletier dans ses nouveaux travaux, nous devrions le considérer dans les fers, les sanctifiant, comme il avait coutume de le faire, au milieu des épreuves les plus douloureuses, par des actes d'une sublime résignation. Mais l'ombre de sa prison nous a dérobé ces secrets. Le Seigneur seul peut savoir, comme il peut seul la récompenser, la jouissance que trouve un saint dans le bonheur d'offrir au Dieu de son cœur des souffrances et des humiliations acceptées et supportées pour son nom et sa gloire. Il nous est donné cependant de recueillir, dans un écrit arraché à son esprit d'obéissance par l'autorité, toujours respectée, de son premier supérieur, un touchant témoignage de la tendresse filiale qu'il conservait pour sa vocation, au milieu de ces cruelles circonstances et à cause d'elles.

Depuis le jour où l'estime de la première Congrégation générale l'avait obligé de remplacer S. Ignace dans le gouvernement de la Compagnie de Jésus, le P. Laynez avait toujours aspiré à se décharger d'un fardeau qui écrasait son humilité. Les constitutions de l'Ordre, il est vrai, portaient que le Général serait nommé à vie; mais Paul IV, dans un moment de froideur, avait voulu, contrairement à sa première manière de voir et aux Bulles de ses prédécesseurs, que cette charge fût seulement triennale, et que les offices du chœur fussent introduits dans les usages de la Compagnie; et c'était le P. Laynez qui avait reçu, de la bouche du cardinal Pacheco, cette déclaration verbale. Or, malgré l'avis donné, à ce sujet, par le savant cardinal Jacques Dupuy (1), le P. Laynez se prévalut d'une circonstance

(1) Erat is (cardinalis Jacobus Puteus) ad cœteram auctoritatem ex dignitate amplissimâ eximiâque virtute collectam, Pontificii civilisque juris prudentiâ clarus in paucis : qui ubi cognovit hoc in edicto nullam diplomatum, quibus instituta Societatis superiores Pontifices comprobaverant, factam esse mentionem, pro certo confirmavit, quoniam Tertii Pauli Juliique Tertii acta sublata non essent, Pauli Quarti decretum vim dumtaxat mandati simplicis obtinere; nec diutiùs quàm quamdiu mandans viveret, valiturum. (Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. II, n° 65.)

Le *P. Jérôme Nadal* a nettement exposé cette question ou cette affaire dans un *Appendix* ajouté à ses *Scholia in Constitutiones et Declarationes S. P. Ignatii* (vol. in-12. Prati. 1883), pag. 269 et seqq.

Il en avait déjà parlé à la pag. 135 et suiv.

qui lui offrait un motif si plausible de satisfaire son esprit d'humilité et de rassurer son esprit d'obéissance. Dès le commencement de la troisième année de son généralat, environ deux ans après la mort de Paul IV, il se mit à examiner devant Dieu et devant sa conscience, s'il devait, s'il pouvait retenir, au-delà de la fin de cette troisième année, le gouvernement de la Compagnie. Il étudia la question sous toutes ses faces, et chacune d'elles avec cette profondeur d'érudition et de doctrine qui lui était particulière.

Il soumit la question aux PP. Assistants, qui, après de longues et mûres délibérations, ou privées ou communes, s'accordèrent, comme son confesseur, à lui faire un devoir de conscience de maintenir l'intégrité des Constitutious, et de prévenir les graves inconvénients qu'entraînerait sa détermination.

Peu rassuré par de si grandes autorités, il voulut avoir encore l'avis de la Compagnie toute entière.

Il écrivit à tous les PP. Profès de l'Ordre répandus dans les diverses contrées de l'Europe, leur exposa la question, comme il se l'était posée à lui-même et leur ordonna de la traiter avec toute la conscience et la profondeur qu'elle exigeait, de la résoudre avec une pleine indépendance et sans autre considération que celles de la vérité et de la gloire de Dieu.

Tous y apportèrent autant de soin, d'étude et de conscience que leur en demandait le P. Laynez, tous aboutirent à la même conclusion, c'est-à-dire à l'obligation, pour leur vénérable Supérieur, de conserver, jusqu'à sa mort, le gouvernement de la Compagnie (1).

Le P. Jean Pelletier ne donna pas une solution différente. C'était un des religieux de cette génération qui, formée la première à l'apostolat de la Compagnie de Jésus, sous les yeux et à l'école de S. Ignace et de ses compagnons, devait transmettre leurs exemples et leurs leçons aux générations suivantes. Il avait longtemps vécu avec le saint Fondateur, avec les PP. Paschase Broet, Salmeron et Laynez. Associé même à leur

(1) Ribadeneyra, *Vida del P. Diego Laynez*, lib. II, cap. XIV. — *Idem. Tratado en el qual se da razon del Instituto de la Religion de la Compan. de Jesus*, cap. XXXI.

sollicitude, dans des charges importantes, il avait toujours mérité leur estime, et souvent excité leur admiration. Il en était digne plus que jamais au moment où lui parvint la lettre du P. Laynez ; il était alors retenu, pour la foi, dans les prisons de Toulouse, par des magistrats hérétiques. Les horreurs de sa situation ne détournèrent point son esprit de la question que lui soumettait son premier Supérieur. « Au contraire, dit le P. Bartoli, il l'examina dans toute son étendue, et, comme tous les autres Profès (sauf quatre que subjugua l'hésitation de Laynez), il conclut que le P. Général devait conserver, jusqu'à sa mort, le suprême gouvernement de la Compagnie. Il appuya son opinion sur les arguments apportés par les autres et sur des raisons qui lui étaient particulières. Je ne les rapporterai pas, reprend le P. Bartoli ; mais je dois remarquer qu'il les accompagne d'un ton de filiale tendresse pour l'Institut de la Compagnie, qui lui fait juger qu'un même religieux ne saurait en avoir l'esprit et penser autrement. » Ainsi, il exprime, dans les termes suivants, une des raisons particulières de son avis : « Ma neuvième raison est que la charge de Général est d'un poids si lourd, que celui-là serait, à mes yeux, un grand fou, qui aimerait mieux le porter sur ses épaules que d'exercer dans une maison l'humble office de cuisinier. C'est pourquoi nos Révérends Pères, si humbles, si parfaits, loin de rechercher une si haute charge, la fuient tous avec tant de crainte, qu'aucun ne pourrait se résigner, sans la plus grande répugnance, sans un cruel sacrifice de cœur, à l'accepter (si on voulait la lui imposer). Car je suis persuadé que tous sont pénétrés à ce point de l'esprit de notre saint et à jamais vénérable P. Ignace, que nous devons toujours avoir présent à l'esprit, ainsi que les exemples de sa vie, et dont nous devons observer *cum timore et tremore* les Constitutions, les Règles, les Statuts, tout ce qu'il a si saintement établi et ordonné dans ses écrits. Heureux, si nous en agissons ainsi ! »

En terminant sa lettre, le serviteur de Dieu confirme par son témoignage une tradition transmise dans l'Ordre par les premiers compagnons de S. Ignace, avec lesquels il avait conversé. « Nous savons, dit-il, et nous croyons tous que la promesse faite à notre Père dans une vision, s'est accomplie et

s'accomplira toujours. Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme je l'ai entendu dire, apparut à notre saint P. Ignace, chargé de sa croix et lui dit : Je marcherai devant vous — Je marcherai devant vous. — C'est ce qu'il a fait; c'est ce qu'il fait encore chaque jour; oui, il gouvernera toujours la Compagnie. C'est pourquoi j'abandonne tout à sa divine Providence, et aussi à votre Paternité, aux prières de laquelle je recommande ce pauvre P. Pelletier, détenu en prison, *propter verbum Dei et testimonium Jesu Christi*. Que ce divin Sauveur soit à jamais loué de tout !

« De Toulouse, le dernier jour de juin de l'an 1561 (1). »

Le mémoire d'où le P. Bartoli a extrait cette citation, en témoignage de la vertu du P. Pelletier, était, dit-il, plein des raisons les plus convaincantes. Mais, dans les dispositions d'esprit où se trouvait le P. Laynez, il fut peut-être plus touché de l'humilité de ce saint religieux, et de ses appréciations sur la charge redoutable de Général de la Compagnie, qu'ébranlé par les raisons qu'il lui alléguait pour l'engager à la porter jusqu'à la fin de ses jours. Quoiqu'il en soit, les motifs d'abnégation et d'humilité, fortifiés par la crainte de méconnaître la volonté de Paul IV, dominèrent dans sa détermination, jusqu'à ce que le Pape Pie IV lui eût formellement ordonné de conserver, jusqu'à sa mort, la charge de Général, qui, aux termes des Constitutions et des Bulles pontificales, devait rester toujours à vie (2).

Au moment où le P. Pelletier rédigeait, dans sa prison de Toulouse, le mémoire dont nous venons de parler, le P. Jérôme Nadal, retenu à Coïmbre par l'exercice de sa charge de commissaire général, répondait, presque jour pour jour, à la lettre qu'il avait reçue du P. Laynez sur la même question. Il la décidait de la même manière (3); et, lorsque environ un an après, il revit ce religieux, encore orné des douloureuses traces de ses fers, il ne fut pas étonné qu'un tel homme eût donné cette nouvelle preuve de son filial respect pour la mémoire et les Constitutions de S. Ignace.

(1) Bartoli, *Stor. della Comp. di Gesu. — Dell'Italia*, lib. IV, cap. x.

(2) Ribadeneyra, *Vida del P. Diego Laynez*, lib. II, cap. xiv. — Bartoli, *Dell'Italia*, lib. IV, cap. x.

(3) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu.*, p. II, lib. V, n° 121.

Il le fut encore moins de l'usage qu'il faisait de sa liberté : en effet, dès qu'il l'eût recouvrée, le P. Pelletier la mit tout entière au service d'un de ces grands et vertueux prélats que le Vicaire de Jésus-Christ envoyait alors au secours de l'Église de France. Déjà, l'année précédente, il s'était privé des conseils du cardinal de Tournon, pour qu'il pût aller les prêter au jeune roi François II; et l'on sait que l'illustre cardinal n'avait pas attendu d'être à la Cour pour purger son collège du venin de l'hérésie et pour le confier au soin des religieux de la Compagnie de Jésus, sous la direction du P. Émond Auger, auparavant collaborateur du P. Pelletier au collège de Pamiers.

A la même époque, le Saint-Père admettait au partage de sa sollicitude un autre prince de l'Église, également digne de cet honneur et non moins capable de le justifier. Nous voulons parler du cardinal d'Armagnac, qui daigna aussi choisir des auxiliaires parmi les religieux dont nous nous occupons dans cet ouvrage.

Georges d'Armagnac, né, vers l'an 1500, d'une maison alliée à celle de France, fut élevé dans la religion et les lettres, sous les yeux et par les soins de Charles, duc d'Alençon, son oncle, et du cardinal Louis d'Amboise, son proche parent. Il fit l'honneur et la joie de l'un et de l'autre, par ses progrès dans la vertu et par le développement de ses belles qualités dans les divers objets de ses études. Aussi l'Église et l'État semblèrent-ils s'empresser également de réclamer ses services et de le mettre en état de leur en rendre. Sacré évêque de Rodez, le 10 juillet 1531, il y joignit l'administration du diocèse de Vabres en 1536, celle de l'église de Lescar en 1555. Mais il fut souvent remplacé dans ces charges pour remplir les fonctions d'ambassadeur à Venise, ensuite à Rome, où le Pape Paul III, le créa, le 19 décembre 1544, cardinal-prêtre du titre des Saints Jean et Paul, puis de Saint-Laurent *in Lucina*. Honoré, en 1552, par le roi, du titre de lieutenant-général en Languedoc et dans la ville de Toulouse, il était souvent appelé à la Cour par son titre de conseiller d'État, et à Rome par la confiance du Souverain-Pontife. Partagé entre tant d'occupations, il ne put suivre avec toute l'attention nécessaire les progrès de l'hérésie dans le Béarn et le Languedoc. Il lui était

même d'autant moins facile d'en mesurer l'étendue, que Jeanne d'Albret, favorisée par l'indifférence d'Antoine de Bourbon, mit plus de circonspection à le propager dans ses terres. Inquiété néanmoins par les bruits qui couraient sur les sentiments de cette princesse et du roi, son mari, le Souverain-Pontife crut devoir y aviser, de concert avec le cardinal d'Armagnac. Pie IV se borna d'abord à donner un avis indirect au roi de Navarre en lui disant qu'il ne pouvait pas croire aux bruits qui l'accusaient de ne pas rester fidèle à la foi de ses pères, et qu'il avait pour garantie le témoignage du cardinal d'Armagnac (1).

Sur la foi du même prélat, le Saint-Père adressa à Jeanne d'Albret un Bref semblable, mais d'une confiance moins ferme dans les sentiments religieux de cette princesse. Aussi l'exhortait-il à réfuter, par des preuves de son attachement à la religion catholique, les bruits qui l'accusaient d'écouter et de favoriser les prédicants calvinistes (2).

Ces bruits devenaient si intenses et si alarmants, que le cardinal d'Armagnac exprima le désir d'aller voir les choses par lui-même et que le Saint-Père crut devoir lui donner cette commission.

Conformément à ses instructions, le prélat se rendit d'abord à la Cour et remit au roi François II un Bref où le Pape lui recommandait, dans les termes suivants, la personne et la mission de son envoyé :

« C'est avec regret que Nous Nous séparons de notre cher fils, Georges d'Armagnac, cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, car ses conseils et sa fidélité Nous étaient fort utiles et non moins avantageux au Siège apostolique; mais comme il désirait revoir l'Église confiée à ses soins, Nous avons dû le lui accorder d'autant plus facilement que Nous apprenons que la peste de l'hérésie commence à se fortifier et

(1) Bref à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, du 3 juin 1560. *Ap. Baron.*, ad ann. 1560, n° 37.

(2) Bref à Jeanne de Navarre, du 3 juillet 1560. *Ap. Baron.*, ad ann. 1560, n° 38.

à s'étendre dans ces contrées. Nous avons jugé que la présence d'un homme doué de tant de vertu, d'application et d'habileté, contribuerait à arrêter le mal et à contenir ces populations dans la foi catholique.

« Nous lui avons donné, entre autres commissions, celles de se rendre, après qu'il aura salué Votre Majesté de notre part et en son nom, auprès de Notre très cher fils en Jésus-Christ, Antoine, roi de Navarre, sur lequel courent des bruits fâcheux, de l'avertir sérieusement de ses devoirs, d'opérer par notre autorité, dans la Navarre et le Béarn, toutes les réformes qu'il jugera nécessaires.

« Le cardinal d'Armagnac, Nous en sommes convaincu, n'a pas besoin de notre recommandation, puisque Votre Majesté connaît son affection et son dévouement inviolables envers Elle, et qu'Elle n'ignore pas avec quelle fidélité, avec quelle constance, avec quels succès il servit les rois très-chrétiens, votre père et votre ayeul, de glorieuse mémoire; cependant, comme il Nous est cher pour ces mêmes motifs, et à cause de ses grandes qualités, de la vertu, de la pureté de mœurs, de la vie honorable que nous aimons à reconnaître en lui, Nous prions Votre Majesté, non seulement de conserver sa première bienveillance à un tel homme, mais encore de reconnaître par de nouveaux témoignages de sa satisfaction, comme Nous ne saurions en douter, les services qu'il a rendus au royaume de France (1). »

Le cardinal d'Armagnac était un des prélats les plus éminents de France et des plus considérés à la Cour; nous ne doutons pas qu'il n'y reçût un accueil digne de son mérite et de la recommandation du Souverain-Pontife.

Les mêmes titres et des motifs plus intimes lui avaient préparé, à la Cour de Navarre, une réception également empressée, quoique moins sincère. Il ne tarda pas à s'apercevoir que les bruits qui avaient alarmé le Saint-Père n'étaient que trop fondés : les progrès du calvinisme dans toutes les classes de la population, surtout dans la plus élevée, les faveurs accordées

(1) Baron., *Annal. Eccles.*, ad ann. 1560, n° 36.

à des sectaires étrangers; les défaillances du clergé, la négligence, même la défection des premiers pasteurs, et d'autres désordres que nous avons signalés plus haut, dissipaient toute illusion. Cependant, comme l'hérésie n'avait pas eu besoin de briser des obstacles qu'elle ne rencontrait point, elle ne s'était pas encore livrée à ces violences qu'elle exerça, un an plus tard, à Pamiers et ailleurs. C'est pourquoi le cardinal d'Armagnac crut qu'il était encore temps d'employer des moyens de prudence et de douceur pour ramener à leur devoir le roi et la reine de Navarre. Après leur avoir exposé la mission que le Souverain-Pontife, dans sa paternelle sollicitude, l'avait chargé de remplir auprès d'eux, il les engagea à faire, à leur tour, une démarche capable de dissiper les inquiétudes que causaient à Sa Sainteté les bruits, sans doute exagérés, de la renommée, ajoutant que cette marque de déférence apporterait autant d'honneur à leur nom que de consolation au cœur du Saint-Père.

Ces conseils, présentés avec beaucoup de discrétion et de dignité, décidèrent le roi et la reine de Navarre à envoyer à Rome, Pierre d'Albret, prince de leur maison, avec la mission de présenter leurs hommages au Saint-Père, et de l'assurer de leur fidélité à la religion catholique (1).

On peut au moins douter de la sincérité des hommages de Jeanne d'Albret au Souverain-Pontife, mais les événements prouvèrent bientôt que l'intervention du cardinal d'Armagnac avait eu la plus heureuse influence sur l'esprit d'Antoine de Bourbon. Ce prince, qui se trouvait aux États d'Orléans, lorsque le roi François II y mourut, le 5 décembre, à l'âge de dix-sept ans, fut associé à Catherine de Médicis dans l'administration du royaume; et depuis lors, il se déclara si ouvertement pour la religion catholique, qu'il fut compté, avec le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, parmi les principaux adversaires du parti huguenot.

Le Saint-Père avait sans doute contribué à ce résultat, quand, à la première nouvelle de la mort de François II, et de l'admission du roi de Navarre au partage du pouvoir de Catherine de Médicis, il pressa le cardinal d'Armagnac de se rendre auprès

(1) *Ap. Baron.*, ad ann. 1560, n° 85.

de ce prince : « Nous jugeons très important, lui disait-il, — et vous serez certainement de notre avis, — que, dans de telles conjonctures, vous alliez assister le roi de Navarre. C'est pourquoi, Nous adressant à votre prudence et à votre zèle, Nous vous exhortons à retourner, toute affaire cessante et aussi vite que vous le pourrez, sans compromettre votre santé, auprès de ce prince (1). »

Le Saint-Père fut promptement obéi; et l'on peut croire que cette nouvelle visite du cardinal d'Armagnac ne contribua pas peu à maintenir le roi de Navarre dans la voie où ses rapports précédents l'avaient déjà introduit. Malheureusement, aux questions religieuses vinrent se mêler des compétitions politiques; les unes s'appuyèrent sur les autres; et comme des deux côtés se trouvaient des hommes supérieurs par la naissance, la capacité, le courage, l'expérience, l'ambition et l'influence, les partis se partagèrent la France et la divisèrent en deux camps. Hâtons-nous de dire cependant que les huguenots prodiguèrent trop largement les accusations d'ambition et de fanatisme à des adversaires qui avaient surtout l'ambition de préserver la patrie des affreux malheurs que lui préparaient le calvinisme et la fureur de ses partisans. Ce furent ceux-ci qui, par des attaques sacrilèges, par des violences sauvages contre la religion et son culte, contre ses ministres et ses serviteurs fidèles, provoquèrent nécessairement des réactions vigoureuses et amenèrent enfin sur la France ces jours de confusion, de troubles et d'horreurs, où l'histoire a peine à se reconnaître.

Tel fut le spectacle qu'on vit, après la mort tragique de Henri II, sous les règnes de François II et de Charles IX. En ce temps, éclatèrent de toutes parts, principalement dans les provinces méridionales, ces complots tramés dans les ténèbres par les factions que le calvinisme, avec la connivence des autorités, avait organisées et multipliées (2).

Alors, les calvinistes du Béarn et du comté de Foix, forts de

(1) *Ap. Baron.*, ad ann. 1560, n° 86. Ce Bref porte la date du 20 décembre 1560.

(2) *Hist. de l'Egl. gallic.*, t. XIX.

la perfidie et de l'appui de Jeanne d'Albret et de ses magistrats, exercèrent à Pamiers et dans les alentours ces actes d'iniquité, de barbarie et d'impiété qui entraînèrent la spoliation des églises, la ruine du collège et des couvents, l'expulsion ou l'emprisonnement des religieux.

De semblables scènes firent ressortir, à Toulouse, le nombre, la force et les projets, encore mal connus, de la faction huguenote. Elle avait pu facilement s'établir et s'organiser, loin des regards, ou plutôt avec la connivence de son indigne archevêque, Odet de Châtillon, cardinal apostat et scandaleux. Elle était déjà redoutable, lorsque le cardinal d'Armagnac, comme lieutenant-général du haut Languedoc et successeur d'Odet de Châtillon, fut obligé, en 1561 et 1562, d'intervenir dans les affaires du pays et de la ville; on ne voit pas bien dans quelle mesure; mais, on peut juger, à l'acharnement des chefs du parti huguenot contre les catholiques et surtout contre les prédicateurs réguliers, de la vigueur qu'il dût déployer en faveur des innocents.

Dès que ceux-ci purent reprendre leurs prédications dans Toulouse, le cardinal d'Armagnac réclama, pour ses anciennes ouailles de Rodez, le concours de quelques-uns d'entre eux. Quoique ses diverses dignités l'obligeassent souvent de s'en éloigner, pour participer aux affaires générales de l'Église et de l'État, il n'avait cependant jamais perdu de vue les populations d'abord confiées à sa sollicitude pastorale : quand il ne pouvait lui-même veiller directement sur elles, il transmettait canoniquement ses pouvoirs à des administrateurs, à des délégués dignes de toute sa confiance.

Dès l'an 1552, il promulgua des statuts synodaux, qui, imprimés quelques temps après, offrirent à ses collaborateurs des avis et une règle de conduite, dont on admire la sagesse. Il y joignit une traduction, en langage populaire, d'un *précis* fort exact et très clair, de la doctrine catholique, composé par Gerson, et le fit répandre dans toutes les paroisses soumises à sa juridiction, pour les prémunir contre les tentatives de l'hérésie.

Jacques de Corneillan, son neveu, qui le remplaça sur le siège épiscopal de Vabres, en 1553, le seconda, comme administrateur ou délégué, dans le gouvernement de celui de Rodez, jusqu'en 1562, époque où le Pape Pie IV, par sa Bulle du

31 août, éleva le cardinal sur le siège archiépiscopal de Toulouse, à la place du cardinal Odet de Châtillon, qui venait de permuter contre deux abbayes (1).

Pendant les premiers mois de cette année 1562, le cardinal d'Armagnac et Jacques de Corneillan, son coadjuteur, se préoccupèrent spécialement des besoins que les circonstances créaient au diocèse de Rodez. Il n'avait pas encore été envahi par l'hérésie; mais des émissaires du calvinisme faisaient des efforts pour s'y introduire, et déjà, par des procédés hypocrites et mensongers, ils étaient parvenus à surprendre la bonne foi d'un grand nombre de catholiques. Des pédagogues nomades, sortis on ne savait d'où, colportaient dans des localités isolées, ou les moins voisines du chef-lieu, leurs bagages d'injures et d'impostures contre la religion. Leur profession de maîtres d'école ne servait qu'à couvrir leur propagande, à corrompre l'esprit et le cœur de ces populations simples, droites et honnêtes, surtout l'enfance et la jeunesse, plus faciles à séduire. Enfin, les succès qu'ils eurent dans quelques paroisses, excitèrent l'indignation dans d'autres, et répandirent la méfiance un peu partout. Ils hâtèrent surtout l'application du remède que l'autorité ecclésiastique ménageait au mal.

Le P. Pelletier, délivré de ses fers, se dévouait alors avec un nouveau courage au salut des catholiques de Toulouse. Comme plusieurs autres prédicateurs partageaient ce ministère avec lui, le cardinal d'Armagnac le pria de se consacrer tout entier au bien du diocèse de Rodez, pour le purger du levain d'hérésie, qui commençait à y fermenter.

L'homme de Dieu, laissant au P. Roger et à ses autres collaborateurs le soin de combattre le protestantisme à Toulouse, accéda aux vœux de l'illustre prélat, et se rendit à Rodez. Les habitants, qui ne connaissaient pas même le nom de l'Institut de S. Ignace, craignirent d'abord que le nouveau prédicateur ne fût, sous le masque d'un costume ecclésiastique, un de ces faux prophètes qui, semblables à des loups ravissants, couverts de peaux de brebis, s'introduisaient, ainsi que nous venons de le dire, dans le bercail du bon pasteur. Mais ils furent bientôt rassurés.

(1) La Faille, *Annal. de Toulouse*, tom. II, p. 251.

Dès son premier discours, le P. Pelletier s'éleva avec le zèle d'un apôtre contre le calvinisme, et, comme c'était pour les âmes le plus grand danger du moment, il revint sur le même sujet, dans les discours suivants, dévoilant sans crainte et sans ménagement, à ses auditeurs, les perfidies, les procédés hypocrites, les calomnies, les mensonges, les odieuses menées de la secte, et leur montrant la nécessité de s'attacher à l'enseignement de l'Église, pour ne pas tourner à tout vent de doctrine.

Les éloquentes et solides instructions du P. Pelletier soulagèrent la conscience publique; on entendait ses auditeurs se dire les uns aux autres, en sortant de l'église : « Dieu soit béni! Nous avons enfin, parmi nous, un vrai prédicateur de l'Évangile, » et, remerciant le Seigneur d'avoir confié le soin de leur salut à un ministre si digne et si fidèle : « Il y a trop longtemps, ajoutaient-ils, que nous sommes trompés par de faux prophètes; nous avons assez supporté, au détriment de nos enfants, ces hommes corrompus et corrupteurs; saisissons l'occasion que Dieu nous présente; acceptons le remède qu'il veut bien nous envoyer; nous réparerons ainsi les maux que ces maîtres perfides ont déjà causés à la jeune génération, et dans la ville et dans la province. »

Ces vœux, mutuellement communiqués à tous les cœurs, devinrent universels et se confondirent dans une résolution commune. Un des plus respectables et des plus riches habitants de la ville, nommé Caulet, se mit à la tête du mouvement et le dirigea vers un but unique, celui de la fondation d'un collège catholique. Père d'une nombreuse famille, il aimait mieux borner l'instruction de ses enfants à la connaissance du catéchisme, que de les exposer au péril de perdre la foi dans des écoles notoirement hérétiques ou simplement suspectes d'hérésie; or, aucune n'était assez exempte de soupçon pour rassurer la religion des parents. Ceux-ci imitèrent l'exemple du vertueux Caulet, se joignirent à lui, et le chargèrent de poursuivre activement, au nom de tous, la fondation d'un collège, où ils pussent, en toute sûreté, envoyer leurs enfants (1).

(1) P. d'Authier, *Premiers fondemens du collège de Rhodez*. (Ms. Arch. dom.)

C'était aller au devant des vœux du cardinal d'Armagnac : il avait déjà formé le projet d'opposer l'enseignement de la Compagnie de Jésus aux tentatives que faisait l'hérésie pour s'introduire dans les écoles de son diocèse; et il n'en avait différé l'exécution, que pour aviser aux moyens d'en couvrir les dépenses, sans surcharger la population. Il fut donc heureux de seconder un empressement qui, en généralisant la participation aux frais communs, diminuerait les sacrifices de chacun, tant ceux de la ville que ceux des contribuables. Aussi combla-t-il le généreux Caulet des témoignages de sa bienveillance et de sa satisfaction, lorsqu'il se présenta pour lui interpréter les vœux de la population de Rodez. La fondation du collège fut résolue en principe; mais avant de passer outre, on crut devoir avertir le P. Pelletier des dispositions de la ville; et on lui demanda s'il accepterait des propositions de sa part.

Comme le R. P. Visiteur général était arrivé depuis quelques jours à Toulouse, le P. Pelletier lui laissa le soin de répondre à ces avances. Le P. Jérôme Nadal, voulant prononcer en connaissance de cause, se rendit sur les lieux avec le P. Ximenez, son compagnon. Ils furent arrêtés à Rabastens où le calvinisme semblait dominer. On les jeta en prison; on les accabla de questions impertinentes, d'injures grossières, d'opprobres et de mauvais traitements, qui néanmoins ne purent épuiser leur patience. Enfin, ils furent mis en liberté et poursuivirent leur route vers la ville de Rodez (1).

Cet accident aurait suffi pour montrer au P. Nadal quels progrès le calvinisme avait déjà faits dans cette contrée, et combien il importait d'établir, au chef-lieu, une institution destinée à le combattre, ou bien à soustraire la jeunesse à sa funeste influence. Arrivé à Rodez, il s'entretint de ce projet avec les autorités ecclésiastiques et civiles, qui lui montrèrent toutes le même désir et le même empressement. Il fut donc arrêté qu'un collège serait établi à Rodez, sous la direction de la Compagnie de Jésus; mais le P. Visiteur, pressé de poursuivre son voyage, laissa au P. Pelletier le soin de négocier et de

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu.* p. II, l. VI, n° 66.

conclure cette affaire, sous la réserve des droits et du consentement du R. P. Laynez, alors à Paris.

Des pourparlers s'établirent aussitôt entre les intéressés; on apprit à connaître la Compagnie de Jésus, dont le nom était à peine parvenu dans cette contrée, les circonstances, les raisons de son établissement, son but, particulièrement dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, les établissements qu'elle avait formés à cette fin dans les différentes parties de l'Europe, les avantages qu'y trouvaient les villes et les familles, etc. Ces explications et ces renseignements, fournis par le cardinal d'Armagnac et par le P. Pelletier, ravivèrent dans tous les cœurs le désir qu'y avaient allumé les éloquentes et saintes prédications de ce religieux, et l'on se mit à procéder régulièrement à la conclusion de l'affaire.

Le projet fut formulé dans le conseil de ville : on calcula les dépenses, on avisa aux moyens de les couvrir; enfin, le 22 avril 1562, on signa le contrat de fondation. Aux termes de cet acte, l'évêché et la ville s'engageaient à fournir les fonds et les revenus nécessaires à l'appropriation de l'ancien collège et de ses dépendances, à l'entretien de quatre ou cinq régents, outre le P. Recteur, à condition qu'ils enseigneraient à Rodez ce qu'ils enseignaient dans les autres collèges dont on avait parlé dans les explications préalables, qu'ils l'enseigneraient de la même manière et dans le même but; c'est-à-dire qu'ils formeraient les élèves à la vertu, à l'amour de la religion et aux bonnes lettres. On bornait provisoirement les leçons aux classes inférieures, en attendant que de nouvelles ressources permissent d'y ajouter les cours de belles-lettres, de philosophie et de théologie (1).

Le P. Pelletier ayant accepté la fondation dans ces termes, sous la réserve du consentement du P. Laynez, celui-ci put le donner au cardinal d'Armagnac lui-même, qui, appelé, sur ces entrefaites, par le roi de Navarre, lieutenant-général du royaume, arriva le 22 mai, à Paris, un mois après la conclusion de l'affaire. Dès le jour de la fête de sainte Madeleine, 6 juillet 1562, la

(1) *Act. de fondat. du collège de Rodez.* (Arch. domest.)

Compagnie prit possession de cet établissement. Quoique les apparences en fussent encore bien modestes, le P. Pelletier ne crut pas devoir s'abstenir d'un usage, déjà adopté par la Compagnie, de déployer, dans de pareilles circonstances, une certaine solennité, à la fois littéraire et religieuse, moins pour célébrer le présent que pour présager l'avenir. Mais les classes ne s'ouvrirent que le 19 octobre de la même année 1562 (1).

Cette date touche déjà au terme fixé à notre œuvre : Nous n'entrerons pas plus avant dans l'histoire de ce collège, le dernier fondé sous le *provincialat* du P. Paschase Broet. Nous ferons remarquer seulement que la bonne volonté et l'empressement de la ville de Rodez ne le préservèrent pas des épreuves qui accompagnent presque toujours les commencements des fondations religieuses; il est même rare qu'ils exigent, de l'esprit d'humilité, de mortification, de patience et d'abnégation, plus de sacrifices que ceux du collège de Rodez. Le P. Anne d'Authier, un de ses premiers professeurs, nous en a laissé un récit navrant; mais, outre qu'ils ne furent pas sans consolations, ils devinrent encore les semences des fruits abondants par lesquels le Seigneur, en des jours plus prospères, dédommagea de si dures privations ceux qui eurent le mérite de les supporter (2). Ainsi, le P. Roger, qui, associé par le P. Pelletier aux premières démarches pour la fondation de ce collège, y passa le reste de sa vie, put y retrouver, sinon l'éclat, du moins les heureux jours des collèges de Palerme et de Rome, sans y revoir les cruelles épreuves de celui de Pamiers. Également habile dans la littérature et dans les hautes sciences, il exerça, pendant plus de seize ans, une salutaire influence sur l'organisation des classes et la direction des études, soit qu'il partageât l'enseignement avec ses confrères, soit qu'il mît à leur service sa longue expérience, ou sa bienveillance fraternelle, ou son autorité de supérieur, dont il remplit, à diverses reprises, les fonctions et les devoirs (3).

Ces soins domestiques ne l'empêchaient pas d'en donner au

(1) *Premiers fondemens du collège de Rhodez.* (Arch. dom.)
(2) *Idem. Ibid.*
(3) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p II, l. VIII, n° 77 sub fin.

salut des âmes : se souvenant que le collège de Rodez avait été, dans la pensée et les espérances formelles des familles, fondé non seulement pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi pour l'instruction religieuse de la population; il consacrait une partie de son temps à la prédication et au tribunal de la pénitence, et, par ce double ministère, il ramena encore plus d'âmes des voies du vice et de l'irréligion, qu'il n'introduisit et ne dirigea d'élèves dans celles de la foi et de la piété. Aussi tous confondirent-ils leur reconnaissance dans les mêmes regrets et les mêmes bénédictions, lorsque, en 1579, la mort vint leur ravir un maître et un père si dévoué à leur bonheur (1).

Quant au P. Pelletier, il ne vit point les jours de prospérité succéder aux laborieux commencements du collège de Rodez : chargé de représenter les trois plus hautes autorités de son Ordre (le P. Laynez, général, le P. Broet, provincial de la Compagnie en France, et le P. Nadal, commissaire et visiteur général), dans une fondation faite sous les auspices du cardinal d'Armagnac, d'organiser les premières classes et d'inaugurer l'enseignement du nouveau collège; il crut aussi que cet honneur lui donnait droit à la plus large part des sacrifices, et il en usa avec une parfaite abnégation. Il ne cessa de les chercher et de les supporter que pour les échanger contre les fatigues du ministère apostolique, lorsqu'il eut remis sa commission et ses pouvoirs au P. Balmesius, son premier successeur (2).

Libre désormais de tout autre soin, il se livra entièrement à la défense de la foi : toujours en mouvement, de Rodez à Toulouse et dans les environs, il poursuivait l'hérésie avec un

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. IV, l. VII, n° 155. — P. Labbe, *Pinacotheca Scriptor. Soc. J.*, ad. ann. 1579.

(2) Le P. Jean Balmesius (que les uns appellent Belmas, et les autres Balmes), était chanoine de Saint-Didier-d'Avignon, et recommandable par sa science et sa vertu, quand, touché des exemples et du saint zèle du P. Louis Du Coudrey, il fit, sous sa direction, les exercices de S. Ignace, où il prit la résolution d'entrer dans la Compagnie. Envoyé à Rome pour y subir les épreuves du noviciat, il en fut rappelé, au bout de quatorze ou quinze mois, pour prendre le gouvernement du nouveau collège de Rodez. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. IV, n° 73. — *Histor. Collegii Ruthenensis* (4 pag. in-fol.) Ms. Arch. domest.

zèle indomptable, et faisait sur elle d'importantes conquêtes, soulageant ainsi l'Église des dommages qu'elle en avait reçus dans ces contrées. Aussi les catholiques avaient-ils pour lui une telle vénération et une si grande estime que, Pierre Bernard, évêque de Cahors, étant mort sur ces entrefaites, la voix publique lui donnait pour successeur le grand missionnaire; et il fut, en effet, désigné le premier sur la liste de trois noms présentés au roi (1).

Ses promptes et actives démarches auprès des supérieurs et de quelques puissants personnages pour conjurer ce danger, ne l'en auraient pas préservé, s'il n'eût pas succombé, trois mois après (1er janvier 1564), aux atteintes du poison lent que lui avaient donné les calvinistes dans les prisons de Pamiers, et surtout à l'inconsolable douleur dont son âme, comme celle du prophète, était pénétrée, à la vue des ravages de l'erreur et des maux de la religion (2).

Le P. Jérôme Nadal n'avait pu retarder son départ jusqu'à la pleine conclusion de l'affaire du collège de Rodez. Nous avons vu qu'après l'avoir entamée, il avait laissé au P. Pelletier le soin de la poursuivre, et continué sa route vers la province d'Auvergne. Il voulait d'abord se diriger sur la ville de Tournon; mais un certain pressentiment des dangers qu'il y rencontrerait, ou plutôt l'inspiration divine et l'assistance de l'Ange gardien, comme il le reconnut plus tard, le détournèrent de cette pensée et lui suggérèrent celle de se rendre directement au collège de Billom. Il y arriva sain et sauf vers le commencement du mois de mai 1562.

Le P. Paschase Broet l'attendait avec une impatience égale à ses angoisses; aussi l'accueillit-il avec les manifestations les plus touchantes de la joie que lui causèrent sa présence et la consolation de le voir hors des périls d'un tel voyage. Au récit du P. Nadal, il comprit que ces dangers étaient encore plus grands et plus nombreux qu'il ne l'avait supposé : la guerre civile, depuis longtemps partielle dans le Languedoc, était devenue, depuis le mois de mars, générale dans toutes les provinces

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. VII, n° 70.
(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. VIII, n° 76.

du midi et dans celles de l'ouest; partout où les huguenots étaient les plus forts ou les plus nombreux, ils massacraient les catholiques, incendiaient les églises, détruisaient les couvents et les monastères, et en arrosaient les ruines du sang des religieux. De tous côtés, la renommée apportait à Billom les bruits les plus alarmants : à une triste nouvelle succédait une nouvelle encore plus sinistre; un jour, on apprenait que le farouche des Adrets, devenu maître par trahison ou par surprise de la ville de Valence (25 avril 1562), avait fait poignarder et pendre La Motte-Gondrin, lieutenant du roi en l'absence du duc François de Guise, gouverneur du Dauphiné. On ajoutait que le P. Émond Auger, qui avait prêché le carême à la cathédrale, était dans les fers, menacé d'une mort non moins cruelle. Le lendemain, le bruit courait que les bandes du baron des Adrets avaient mis au pillage la ville de Tournon, et particulièrement le collège. Faute de détails, les PP. Paschase Broet et Jérôme Nadal pouvaient encore espérer que ces événements étaient grossis et exagérés par la terreur panique répandue parmi les populations; mais que n'avaient pas à craindre des religieux de la Compagnie de Jésus de la part de ces troupes de forcenés, qu'une haine fanatique armait contre l'Église, contre ses ministres, contre tous les fidèles? Les Pères du collège de Billom s'abandonnaient plus facilement à la crainte qu'à l'espérance : le sort du P. Auger et celui de ses confrères de Tournon leur causaient les plus vives inquiétudes, lorsque, vers les premiers jours du mois de mai, ils virent arriver du collège de cette ville trois ou quatre professeurs, que d'autres groupes devaient suivre, de jour en jour, par différentes voies. Tous y parvinrent exténués de fatigues, de privations et de souffrances; mais ils retrouvèrent dans l'accueil paternel du P. Nadal et du P. Broet, dans les embrassements de leurs frères, dans la charité de tous, le soulagement que demandaient tant de peines physiques et morales. Jamais ils n'avaient goûté plus délicieusement le sens de ces paroles du Psalmiste : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum!* On se pressait autour d'eux; on les environnait de prévenances, des plus touchants témoignages de l'intérêt qu'inspirait à tous le récit de leurs épreuves. Elles étaient bien propres à émouvoir l'affection fraternelle. Le baron

des Adrets, excité à de nouveaux carnages par celui qu'il avait fait à Valence, envoya de cette ville au comte de Tournon l'ordre de lui livrer pieds et mains liés, les Jésuites de son collège, le menaçant de mettre tout à feu et à sang dans sa ville, s'il lui refusait cette satisfaction. Cette nouvelle, dit l'historien du cardinal de Tournon, consterna le comte, qui partageait l'affection de son oncle pour la Compagnie de Jésus. Il manda aussitôt le P. Annibal Du Coudrey, successeur du P. Éleuthère Du Pont, et lui ayant fait part de l'ordre du baron des Adrets, il l'engagea à s'y soustraire par une fuite momentanée. Le Père recteur répondit, au nom de ses frères, qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour la foi, plutôt que d'abandonner leur bienfaiteur, leurs chers disciples et la population de Tournon, toujours si bienveillante pour eux. Le comte loua leur fermeté; mais il leur déclara que c'était en s'éloignant de la ville qu'il la préserverait du malheur dont elle était menacée. Obligés de céder à ces considérations et à l'expresse volonté du comte, les Pères se réfugièrent d'abord dans les forêts et les montagnes voisines, d'où ils se rendirent par différents chemins au collège de Billom (1).

Tels furent les détails qu'ils donnèrent à leurs confrères; mais ils ne purent en fournir aucun sur le P. Émond Auger; on savait seulement qu'il était retenu par les huguenots dans les prisons de Valence; que, détaché une première fois du gibet, il était réservé à un supplice encore plus affreux. Ce supplice l'avait-il subi? Y avait-il échappé? On était là-dessus dans de cruelles inquiétudes; mais, il vint lui-même à l'improviste les calmer par sa présence.

La joie de son arrivée fut immense : aux attendrissants témoignages qu'il en reçut de la part du P. Broet, du P. Nadal et de tous les habitants du collège, le P. Émond Auger put juger des craintes que son sort leur avait inspirées, et le récit qu'il leur fit de sa délivrance leur montra que ses périls avaient été proportionnés à leurs angoisses.

Ils surent alors que les ministres huguenots n'ayant pu ni

(1) P. Fleury, *Hist. du card. de Tournon*, liv. VII, pag. 334-335.

le vaincre ni le corrompre, l'avaient voué à leur vengeance; que, dans deux jours, il devait être attaché à la potence; mais que des catholiques courageux avaient exposé leur vie pour lui sauver la sienne, et que, à la faveur de la confusion qui régnait dans la ville, ils avaient pu briser ses chaînes et le rendre à la liberté (1).

Dans sa fuite, il avait appris ce qui s'était passé à Tournon, depuis le départ des Pères. Il put leur donner, sur ce point, des nouvelles également désirées et redoutées. Il ajouta donc que les bandes du baron des Adrets, arrivées à Tournon le 28 avril, l'avaient aussitôt livré au pillage et à la dévastation; qu'elles y avaient aboli l'exercice du culte catholique, profané les églises, ruiné les maisons religieuses; qu'un grand nombre d'habitants s'étaient enfuis pour échapper à la fureur des huguenots, ou pour chercher ailleurs la liberté de pratiquer leur religion; que le château avait été saccagé, que le collège était destiné aux leçons de l'erreur; enfin que l'église était souillée par le culte genevois (2). Quelque temps après, le maréchal de la Viefville arracha la ville de Tournon aux troupes calvinistes (3); mais au moment où le P. Auger racontait ces tristes nouvelles à ses confrères, aucun espoir ne pouvait encore leur en adoucir l'amertume : ils adorèrent les impénétrables desseins de la justice de Dieu et s'abandonnèrent aux soins paternels de sa Providence.

C'était d'ailleurs les conclusions des leçons que le P. Jérôme Nadal tirait des terribles événements qui agitaient alors le royaume très-chrétien. Il ne craignait pas, pour fortifier le courage de ses jeunes confrères, de les mettre en face des dangers, ni de les supposer aux prises avec les conséquences qui pouvaient les suivre. Mais il le relevait surtout par les motifs de confiance que le divin Maître donnait à ses disciples :

(1) Sacchini, *Histor. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 68. — Dorigny, *Vie du P. Émond Auger*, liv. I, p. 74.

(2) Fleury, *Hist. du card. de Tournon*, liv. VII, pag. 335-36. — Le P. Claude Picquet dans son livre : *Provincia D. Bonaventuræ Ord. F.F. Minorum* (Turnone, 1610, in-8°), donne quelques détails sur le saccagement du couvent de Tournon.

(3) *Fleury, ibid.*

Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum..... In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum. Ces oracles sacrés l'amenaient à expliquer l'admirable économie de la Providence dans le gouvernement de l'Église, et la mystérieuse solidarité que les disciples du Sauveur partagent avec leur divin chef. Interrogeant alors l'expérience du passé et les événements contemporains, il suivait l'action secrète de Dieu dans certaines circonstances d'abord inexplicables à l'esprit humain, et son admirable sagesse dans les résultats qu'elles avaient amenés.

Quoique la Compagnie de Jésus fût à peine entrée dans le domaine de l'histoire, elle fournissait déjà plusieurs traits de ce genre; et le P. Nadal ne négligeait point l'occasion de les rappeler, ou de les apprendre à ceux de ses confrères que les événements avaient réunis autour de lui à Billom.

N'était-ce pas déjà une chose bien surprenante que cette petite Compagnie de Jésus, à peine née dans l'Église, fût déjà, en France (pour rester dans notre sujet), traitée en ennemie par les adeptes des nouvelles erreurs, comme par les partisans des vieilles prétentions parlementaires ou gallicanes contre *la Cour de Rome;* agréée au contraire par les plus illustres et les plus vénérables représentants de l'épiscopat, du clergé, de la magistrature et de l'Université, traquée par ceux-ci, recherchée par ceux-là, justifiant les préférences des uns et les répulsions des autres par des actes et des vertus qui étaient la glorification des premiers et la condamnation des seconds?

N'était-il pas encore bien remarquable que cette Société, grandie au milieu des contradictions, fortifiée par sa patience, affermie par sa constance dans les épreuves, forçant par la dignité de son attitude, par son inébranlable confiance dans la justice, l'admiration même de ses adversaires, fût enfin parvenue à leur arracher ce droit de cité, qu'ils lui avaient si souvent et si obstinément refusé, malgré les jussions réitérées du Souverain.

Etait-ce la fortune ou la Providence qui, se jouant des dispositions malveillantes des hommes, avait ménagé au P. Laynez, au Général de la Compagnie de Jésus lui-même, la satisfaction d'agréer la décision de l'Assemblée de Poissy, et d'en transmettre le bénéfice au dépositaire de son autorité?

N'était-elle pas aussi providentielle cette mission qui, l'attachant en qualité de théologien à une magnifique et importante légation, devait l'amener si souvent à donner, en présence des représentants les plus autorisés de l'épiscopat et du clergé de France, des preuves solennelles de la profondeur et de la solidité de sa doctrine, et à déployer dans les chaires de la capitale un zèle si éloquent et si infatigable contre les erreurs nouvelles ?

La Compagnie de Jésus pouvait-elle répondre avec plus de grandeur et de dignité aux conclusions, cependant si étroites, du rapporteur du clergé de Poissy?

Mais nulle part la divine Providence ne se manifestait d'une manière plus touchante qu'à Billom. C'était là que la Compagnie avait recueilli la plupart de ses disciples de la Province de France, chassés, par la tempête, de leurs domiciles ou de leurs refuges. Réunis là, dans un asile fraternel, au milieu de la contrée la plus tranquille de la France, parmi des populations sympathiques, ils jouissaient de la présence du Supérieur de la Province, le vénérable P. Paschase Broet ; et la Compagnie allait, par l'organe du Commissaire général, et au nom du Père Général, leur promulguer ses lois et se constituer ainsi, en France, en Société accomplie, comme elle l'avait déja fait dans d'autres contrées.

Aussi le P. Jérôme Nadal les invita-t-il tous à s'unir à lui pour bénir la Providence, qui lui avait ménagé le moyen de remplir parmi eux la mission qu'il avait reçue.

Ministre et organe du Seigneur auprès de ses frères, il pouvait leur dire, en son nom, comme autrefois le Prophète au peuple d'Israël :

« Vous m'avez invoqué dans la tribulation ; et je vous ai délivrés; quoique je fusse caché dans le sein de la tempête; je vous ai éprouvés aux eaux de contradiction... Écoute, ô mon peuple; je vais te rappeler les conditions de l'alliance faite avec toi, ô Israël... (1) »

(1) Ps. 80, v. 7 et 8. In tribulatione invocasti me, et liberavi te. Exaudivi te in abscondito tempestatis; probavi te apud aquam contradictionis.
Audi, populo meus et contestabor te, ô Israël...

En effet, le P. Jérôme Nadal avait reçu du Seigneur, par l'intermédiaire des Supérieurs, la mission de promulguer et d'interpréter les lois qui constituaient la Compagnie de Jésus, ou, pour parler comme l'Écriture, les conditions auxquelles le Seigneur avait fait alliance avec elle.

Or, ces lois ou ces conditions imposaient des obligations, toutes comprises dans des *Règles* et des *Constitutions*, sur lesquelles nous devons d'abord faire quelques observations préliminaires.

Depuis que le Vicaire de Jésus-Christ avait institué en Ordre religieux l'association que S. Ignace et ses neuf compagnons avaient formée entre eux d'abord pour aller annoncer l'Évangile aux infidèles de la Terre-Sainte, le saint Patriarche n'avait pas cessé de travailler à lui donner, avec des Règles et des Constitutions propres, une forme adaptée à sa nouvelle et définitive destination. Mais il n'avait pas attendu qu'elle fût complète et parfaite pour en faire l'application aux membres qu'elle réunissait de jour en jour. Tandis que, par ses larmes et ses prières continuelles, il attirait les bénédictions du Ciel sur son œuvre principale, il ne négligeait point de pourvoir aux moyens d'y suppléer par une direction générale, qui devait établir dans tous ses disciples un même esprit, une même volonté, c'est-à-dire l'esprit et la volonté de Dieu, et les fortifier en eux par des pratiques spirituelles et de saintes dispositions.

Cette direction fut d'abord la seule que reçurent les disciples de S. Ignace : il la donna par lui-même, avec le concours et la coopération de quelques auxiliaires dignes et capables de le seconder. Il les admit aussi au partage de sa sollicitude, lorsque vint le temps de promulguer ses Constitutions. Le P. Jérôme Nadal fut un de ceux qui eurent la plus large part à sa confiance et à son œuvre. Lorsque, en 1562, il s'arrêta au collège de Billom pour y procéder à cette publication, il avait déjà rempli, en différentes contrées, ce que nous pourrions appeler une mission préparatoire à celle-ci, c'est-à-dire la publication et l'application de certaines Règles propres à établir et à corroborer le règne et l'autorité des Constitutions. Ainsi, sa présence rappelait à la fois aux deux communautés réunies à Billom la formation de la Compagnie et la nature de son Institut. Nous nous mêlerons donc momentanément, parmi ses

hôtes, et, comme eux, nous apprendrons de lui comment se formèrent les Règles et les Constitutions, qui, en France ainsi qu'ailleurs, complétèrent l'organisation de la Compagnie de Jésus.

Aux jeunes religieux qui, n'ayant pas vu S. Ignace à l'œuvre, se seraient étonnés que la Compagnie eût pu se propager, se maintenir pendant quinze ou vingt ans sans le secours d'un code propre, d'un corps de Constitutions, qui aurait déterminé son but, son gouvernement, ses motifs, ses moyens, etc., le Père Commissaire n'avait qu'à rappeler la vie, les vertus des saints personnages qui en avaient jeté les premiers fondements.

Jérôme Nadal, il est vrai, n'avait pas été de ce nombre; mais, étudiant et professeur à l'université de Paris avec eux, il les y avait tous connus et estimés; et s'il ne les avait pas imités dès lors, il s'était mis à la tête de la génération qui était entrée la première, à leur suite, dans la nouvelle voie que Notre-Seigneur avait ouverte à leur zèle par l'organe de son Vicaire sur la terre. Il n'avait qu'à exposer ce qu'il avait admiré dans leurs saintes pratiques, pour expliquer, comme il le fit plus tard dans ses écrits, l'uniformité de leur conduite.

Les membres de la Compagnie, bornés d'abord au nombre de dix, étaient tous des hommes d'une haute sainteté, d'un caractère généreux, d'une doctrine saine et étendue, unis dans une même pensée, dans les mêmes dispositions, pour une même entreprise apostolique. Ils avaient pour but la plus grande gloire de Dieu, la conversion des pécheurs, la sanctification des justes.

La prière, la mortification des sens, l'abnégation d'eux-mêmes, l'esprit d'obéissance, l'humilité chrétienne, l'amour de la croix, étaient les motifs habituels de leurs actions. Telles étaient les *Constitutions* qu'ils promettaient à Dieu d'observer.

Lorsque le Vicaire de Jésus-Christ eût donné à leur zèle et à leurs saintes aspirations un champ sans limites, et qu'il les eût invités à constituer une Société, chacun d'eux devint, pour les sujets que la voix de Dieu leur adjoignait, un modèle, ou plutôt la règle vivante de ceux qui partageaient ses pratiques et ses travaux; et ceux-ci eurent longtemps pour maîtres et pour modèles des hommes tels que les PP. Ignace, Pierre Le Fèvre, Paschase Broet, Claude Le Jay, François Xavier, qui les formaient par leurs leçons et leurs exemples.

Leurs élèves, devenus maîtres à leur tour, répandaient les mêmes maximes, les mêmes conseils, les mêmes exemples, les mêmes pratiques parmi de nouveaux confrères, qui, par leur fidélité à les suivre, servaient aussi de modèles à d'autres.

Tous s'affermissaient dans les mêmes sentiments par la pratique, réitérée chaque jour, de la méditation, et par l'usage périodique des exercices spirituels. C'était par les Exercices que l'Esprit-Saint avait formé le P. Ignace ; c'était dans les exercices spirituels que ses disciples puisaient l'esprit du saint Fondateur, et qu'ils s'affermissaient dans leur vocation. Les Exercices spirituels furent d'abord les seules Constitutions de l'Ordre; jamais ils n'ont cessé d'en être la garantie.

Ces considérations, simplement énoncées, servent à expliquer comment et pourquoi, dans ces premiers temps de la Compagnie, ses membres, même à défaut de Constitutions, conservaient dans leurs sentiments et dans leurs pratiques de piété, dans leur conduite, dans leurs rapports mutuels, une si étonnante uniformité. On a pu voir, dans ces *Mémoires*, que c'était là le secret des vertus des disciples directement formés par les PP. Le Fèvre, Paschase Broet, François Xavier, et des candidats qui, sortis de leur école, étaient envoyés, sous la direction de quelqu'un des premiers, au collège des Lombards, et à l'Hôtel de Clermont.

D'ailleurs, dès que ses disciples furent assez nombreux pour former des groupes ou des communautés, le P. Ignace dressa, pour les diriger dans cet esprit de charité, d'abnégation et de prière, qui devait être le caractère propre de leur état, ou de leur réunion, un résumé lumineux des maximes de perfection, des enseignements et des pratiques des Exercices spirituels, sur lesquels tous se formaient à leur vocation.

Le P. Orlandini nous a conservé, sous le titre de *Prima Regularum Societatis Jesu Rudimenta*, cet admirable document, qu'on peut regarder comme le germe des Constitutions, tant il en résume fidèlement le sens et l'esprit (1).

Or, ces prescriptions également saintes, profondes, claires

(1) *Prima Regularum Societatis Jesu Rudimenta.*
Histor. Societ. Jesu, part. I, lib. VII (anno 1547), n° 11.

et fécondes, étaient suivies par les disciples de S. Ignace avec autant d'amour et de fidélité que s'ils les avaient reçues du Seigneur lui-même (1). On avouera que des Règles si saintes, observées avec tant de fidélité et de profit, permettaient à S. Ignace de ne pas précipiter le grand travail de ses Constitutions.

Il trouvait encore, dans une correspondance qui s'étendait à tout et à tous, un moyen assuré de connaître non seulement l'état général d'une communauté, d'une Province, mais encore les dispositions individuelles des membres dont elle était composée : par un commerce de lettres si actif, S. Ignace était, pour ainsi dire, présent parmi tous ses enfants, les animant tous de son esprit.

Tout les quatre mois, et plus souvent encore, les Supérieurs devaient l'informer de ce qui s'était passé, depuis leur dernier rapport, dans leurs communautés respectives, ou parmi ceux sur lesquels s'étendait leur juridiction : les provinciaux, dans leurs provinces; les recteurs, dans leurs collèges; les supérieurs, dans leurs résidences; les chefs de missions, dans leurs travaux apostoliques; et ces rapports attiraient toujours, ou directement ou indirectement de la part de S. Ignace, des encouragements, des témoignages de sa satisfaction, des avis, des observations paternelles.

Les Supérieurs n'attendaient pas l'occasion ordinaire de ces rapports pour demander au saint Fondateur des règles de conduite, ou pour soumettre à son approbation celles qu'ils avaient cru devoir se faire, conformément à leur office et à ses intentions bien connues. Ainsi, en 1546, quelques mois avant que S. Ignace eût envoyé les règles de conduite conservées par le P. Orlandini, le P. Simon Rodriguez écrivait au P. Martin de Sainte-Croix, recteur du collège de Coïmbre : « Notre P. Maistre Ignace, accablé des graves occupations de sa charge, ne nous a dirigés jusqu'à présent que par des avis opportuns. Je lui ai souvent écrit pour le prier de nous donner des lois et des

(1) His monitis perindè ac justis legibus parebatur à singulis ; idque tam sponte, charitate eos agente, ut non ab homine tradita, sed à Deo viderentur accepta. — *Hist. Soc. Jesu*, part. I, lib. VII (ann. 1547), n° 11.

règles, d'après lesquelles nous puissions nous gouverner selon l'esprit de notre Institut. N'en ayant pas encore reçu de semblables, j'ai jugé à propos de travailler à éviter le désaccord ou la confusion qui viendrait à s'établir dans une communauté où chacun pourrait se gouverner à sa manière : j'ai donc rédigé une certaine règle de vie commune à tous et composée, en substance, de ce qui peut convenir à l'avancement de tous. Je conviens toutefois qu'on peut m'appliquer ces paroles de la Sainte-Écriture : *In malevolam animam non introibit spiritus sapientiæ;* mais je n'en souhaite que plus ardemment que Notre-Seigneur nous donne son saint amour!

« De Santarem, ce 13 août 1546. »

Simon Rodriguez, dit le P. Franco, rédigea, en effet, et envoya à Rome ces Règles, qu'il serait trop long de reproduire ici ; elles respirent cet esprit de la Compagnie qu'il avait puisé à sa source, c'est-à-dire à l'école de S. Ignace lui-même (1).

Ajoutons qu'il y trouva toujours l'amour de sa vocation, et souvent la force d'échapper aux dangers que lui créèrent la haute position qu'il occupait dans sa province de Portugal, et la considération dont il jouissait à la Cour. Il put constater alors que la vigilance de S. Ignace et l'étendue de ses rapports donnaient à son gouvernement assez de régularité et de solidité pour prévenir ou retrancher les abus (2).

(1) « Crescebat in dies Sociorum numerus ; nec tamen sanctus Fundator regulas quibus res Societatis administrandæ forent, huc usque expedivit. Quarè Simon ad Martinum de Sancta-Cruce, collegii Conimbricensis Rectorem sequentem epistolam exaravit :

« Pater Magister Ignatius gravioris momenti negotiis occupatus, nobis hactenùs subvenit opportunis directionibus. Sæpè quidem apud eumdem per litteras institi, nobis mittat leges et regulas, quibus juxtà Instituti nostri rationem gubernemur ; nullum tamen huc usque responsum accepi. Ne igitur confusè sine ullo ordine, et quisque pro suo arbitrio vivat, confeci quod necessarium judicavi, certam quamdam et communem omnibus normam vivendi quæ substantiam eorum contineat quæ videbantur omnium profectui convenire. Etsi omninò de me prædicare possim : *in malevolam animam non introibit spiritus sapientiæ* etc. Dominus nobis suum nobis suum sanctum amorem largiatur. Scalabi, 13 aug. 1546.

« Regulæ à Simone missæ, quos brevitatis ergo hic non insero, sanctitatem, prudentiam ac spiritum Societatis ex ipso fonte Ignatio haustam in omnibus et per omnia redolent. » (Franco, *Synops. Annal. Soc. J. in Lusit.* p. 18.)

(2) Ribadeneyra, *Tratado de las persecuciones de la Compania de Jesus.* — XIV. La del P. Maestro Simon Rodriguez (ms.).

Nous trouvons, dans nos Annales et dans les écrits de S. Ignace, bien d'autres exemples de la vigilance qu'il étendait à toutes les communautés, à toutes les entreprises de son Ordre, et de la sage direction qu'il leur donnait dans ses communications, en attendant la publication de ses règles. Nous n'ajouterons aux précédents qu'un fait de plus, qui nous est suggéré par la présence du Commissaire général au collège de Billom.

En 1547, le P. Domenech, provincial de Sicile, avait offert à S. Ignace, de la part du vice-roi, la fondation d'un collège à Messine. Non seulement le saint Patriarche l'accepta, mais il voulut faire du nouvel établissement le collège le plus complet qu'il y eût encore dans son Ordre; et, dans cette intention, il en confia le gouvernement à Jérôme Nadal, et l'enseignement à des maîtres comme Annibal Du Coudrey, Pierre Canisius, André Frusius, Benoît Palmio, etc. Ni les uns ni les autres ne pouvaient s'appuyer sur l'usage de la Compagnie, puisqu'elle n'avait encore qu'un passé de quelques jours. Jérôme Nadal, de concert avec le P. Domenech et ses autres collaborateurs, établit le collège de Messine sur le pied de ceux de l'université de Paris, qu'avaient fréquentés les trois premières générations de la Compagnie et où étudiaient encore ceux qui s'étaient présentés depuis la publication de la Bulle *Exponi nobis* (1546). Mais il se réserva la liberté d'introduire dans les méthodes et dans la discipline toutes les améliorations qui lui paraîtraient opportunes, projets qu'il exécuta heureusement avec le concours d'Annibal Du Coudrey et de tous ses collègues. Il se préoccupa surtout du soin de donner aux professeurs des règles de conduite, des avis généraux, une direction spirituelle, conformes à l'esprit de S. Ignace et à ses intentions bien connues.

Il prit pour modèle et pour base de ce règlement celui que S. Ignace avait dressé provisoirement pour le Collège Romain; il le développa toutefois et l'augmenta de diverses prescriptions relatives aux études, à l'enseignement, aux récréations des élèves, aux délassements des maîtres, au bon ordre général. Mais, afin que, livrées aux uns et aux autres, ces règles diverses ne se présentassent pas au nom et de l'autorité du rédacteur, le P. Jérôme Nadal les soumit au contrôle du P. Ignace, et, s'il le jugeait à propos, à l'examen de son conseil.

Le saint Fondateur, admirant la profonde sagesse qui régnait dans ce règlement, s'empressa de l'appliquer non seulement au collège de Messine, mais encore à tous ceux que fondait la Compagnie, en attendant qu'il fût introduit dans nos usages avec les modifications indiquées par l'expérience (1).

Depuis lors, S. Ignace donna d'éclatantes preuves de sa confiance au P. Jérôme Nadal, qui ne cessa de la justifier par d'importants services. S'ils avaient été ignorés au collège de Billom, le P. Annibal Du Coudrey, qui en avait recueilli le souvenir dans son histoire des dix premières années du collège de Messine (2), aurait pu les rappeler aux communautés réunies autour du P. Commissaire général.

Au reste, ce n'était pas seulement aux religieux éminents de son Ordre que le P. Ignace communiquait ses lumières, ses intentions et ses conseils : il ne privait de sa correspondance aucun de ceux de ses enfants que lui recommandaient sa sollici-

(1) Reliquam vivendi agendique rationem ad eam normam componi jussit quam B. Ignatius Collegio Romano indiderat. Ut verò certis moribus sui continerentur, neque consuetudine magis quàm lege ducerentur, nonnullas religiosæ vitæ præceptiones, per capita digestas, de scripto proposuit, quibus adjecit constitutiones quamplurimas quæ rectam scholarum administrationem tuerentur. Quùm enim Ignatianæ leges sub incude versarentur, neque adhuc in vulgus editæ prodiissent, æquum erat Mamertinum Collegium, in quo jam constituta esset academia, quodque omni ex parte absolutum videretur, certis quibusdam præscriptionibus, neque præsenti dumtaxat nutu regeretur. Nè tamen sanctiones hujusmodi summâ auctoritate carerent, eas Natalis ad Ignatium legendas excutiendasque Romam misit.

Intereà P. Canisium domesticis externisque studiis præfecit, mandavitque ut octavo quoque die scholas lustraret, præceptores audiret, discipuli si quid profecissent animadverteret. Constituit nè quis nostrorum ultrà duas horas privati studii contentionem protraheret, sed intercapedine aliquâ intermitteret ; neve statim à prandio, vel cœnâ lectioni aut scriptioni daret operam, sed horam inter se universi confabulando ponerent, eumque sermonem in commune instituerent, qui hilaritatem potiùs quam aut doctrinæ concertationem, aut immodicæ gravitatis austeritatem præ se ferret ; aliœque ejusmodi quotidianæ vitæ lineamenta universim exhibuit : illud præsertim nè singuli domo exirent, sed bini incederent ; nam etsi nondùm Romæ eum modum Ignatius invexerat, Codreto teste ; Messanæ tamen servandum Natalis existimavit... Qui mos à Mamertino collegio profectus per universam Societatem postmodùm inolevit. (Aguilera, *Hist. Soc. J.* Prov. siculæ in ann. 1548, t. I, p. 19).

(2) Aguilera, *Prov. siculæ S. J. Ortus et progressus*, in ann. 1547-1548, etc., et passim.

tude, sa bienveillance et sa charité. On en trouve de touchants exemples dans le recueil de ses lettres.

D'autres fois, il adressait des avis généraux, des encouragements et des félicitations soit à des communautés, soit à des catégories de religieux, à qui des circonstances particulières avaient mérité cet avantage : telle est cette lettre à la fois si grave et si paternelle, qu'il écrivit, en 1545, aux étudiants du collège des Lombards, dont les démarches avaient obtenu le retour de leurs frères proscrits.

Si elle prouvait l'attention continuelle du père et du saint à former ses disciples à l'esprit de leur vocation, la réponse, également admirable, qu'il en reçut, ne prouvait pas moins l'efficacité de la direction spirituelle qu'il leur donnait dans ses lettres, ou par ses représentants (1).

Telle était aussi cette lettre où l'homme de Dieu consolait avec tant de tendresse les étudiants de l'Hôtel de Clermont de la part qu'ils avaient eue aux tribulations suscitées, en 1555, au P. Paschase Broet. Ils y firent, à leur tour, une réponse pleine des sublimes sentiments que leur inspirait une si sainte direction (2). Citons encore cette admirable encyclique, adressée en 1547, par le saint Fondateur, aux étudiants du collège de Coïmbre, sur la *perfection religieuse* (3).

Enfin, toutes et chacune des pièces que comprend la collection si précieuse, si vaste, et néanmoins incomplète, de sa correspondance, prouvent abondamment que rien de ce qui concernait sa famille religieuse n'échappait à la sollicitude du P. Ignace, et qu'elle n'était pas moins appliquée à affermir le bien qu'attentive à prévenir les abus ou personnels ou généraux.

Quand il recourait au concours d'un autre, il ne se confiait qu'à un coopérateur qui connût parfaitement ses intentions ; et encore avait-il soin alors de lire attentivement les lettres où elles étaient exprimées, et de ne les signer de sa main que lorsqu'elles étaient fidèlement rendues. C'était surtout au P. André des

(1) Voir ci-devant, pag. 170.

(2) Voir ci-devant, part. III, liv. I, pp. 302-303,

(3) *Cartas di S. Ignacio*, t. I, pp. 340 et suiv.

Freux, et plus souvent au P. Polanco, confident ordinaire de ses pensées, qu'il confiait une tâche si délicate.

Une des plus importantes communications faites de cette manière à la Compagnie, par S. Ignace, est la lettre écrite en son nom et signée de sa main, au P. Urbain Fernandez, recteur du collège de Coïmbre. C'est une véritable règle de conduite destinée à diriger non seulement le P. Fernandez, mais tous les Supérieurs qui, comme lui, pouvaient recevoir des postulants et les guider dans leur choix comme dans l'éducation des sujets agrégés, et dans le gouvernement des Communautés. Elle indiquait avec autant de précision que d'autorité ce que S. Ignace voulait savoir de ses disciples; les aptitudes qu'il désirait en eux. Elle expliquait sa pensée et son avis sur la vertu d'obéissance, sur l'assiduité à l'oraison, sur les dispositions à suivre la volonté des Supérieurs, sur les études dans la Compagnie, sur la concorde des opinions, sur l'étude des vertus et l'observation des règles; enfin c'était une direction complète (1). Et l'on sait d'ailleurs que S. Ignace ne perdait jamais de vue ce qu'il conseillait et prescrivait, et que de pareilles déclarations n'étaient jamais négligées. Elles donnaient donc aussi le temps d'attendre des Constitutions.

Au surplus, S. Ignace ne se bornait ni à ses propres correspondances, ni aux services de ses secrétaires; il se faisait représenter, quand il le jugeait à propos, ou dans des communautés, ou dans des provinces, par des hommes qui s'y rendaient de sa part avec la mission d'y établir, en son nom, tout ce que demanderait l'esprit de son Institut, déjà déclaré dans les Bulles *Regimini militantis Ecclesiæ* de Paul III, et *Expocit debitum* de Jules III. Tous ceux qu'il investit de cette

(1) Menchaca, *S. Ignatii Epistolar.*, lib. III, Epist. v. pag. 423 et suiv. Cette lettre, qui porte la date du 1er juin 1551, est précédée, dans la collection du P. Menchaca, du sommaire suivant :

« Quænam Ignatius de suis rescire vellet; quosnam Societati idoneos reputaret. De perfectâ Sociorum obedientiâ, moderatâ carnis maceratione, oratione assiduâ, paratâ ad nutum voluntate; de studiis Societatis, et opinionum concordiâ; de rectâ intentione, virtutum studio, et regularum observantiâ. Omnia Ignatii nomine P. M. Polancus, P. Urbano Fernandez collegii Conimbricensis rectori... Multa hic fusiùs declarantur, quæ Constitutionibus S. J. præsertim part. VIII, cap. I, et part. IX, cap. VI, lucem afferunt. »

autorité étaient dignes de l'exercer et capables de la recommander; mais aucun peut-être ne l'exerça avec plus de succès que le P. Jérôme Nadal. Comme les autres, il était amené, par le but même de sa mission, à formuler des règlements sur toutes les circonstances, sur tous les points qui l'avaient motivée. Et S. Ignace, à qui il ne manquait jamais de les soumettre, y trouvait toujours l'expression fidèle de ses pensées et de ses intentions. Parmi les débris de nos anciennes archives d'Espagne, nous avons trouvé des règlements qu'il avait dressés, dans de pareilles occasions, ou pour des collèges ou pour d'autres communautés, ou pour des emplois divers. Depuis, nous les avons vus reproduits, presque toujours dans les mêmes termes, dans les règles communes, dans celles des offices et dans d'autres règlements commandés par les circonstances. Nous ne saurions donc nous étonner que la seconde Congrégation générale, où assistèrent tant de témoins des premiers temps de la Compagnie, ait reconnu aux *scolies* ou *remarques* du P. Nadal *sur les Constitutions et les déclarations de S. Ignace,* une autorité sinon officielle, du moins exceptionnelle (1).

On applaudit volontiers à cet éclatant témoignage de l'estime de la seconde Congrégation, quand on accompagne le P. Nadal dans les diverses contrées de l'Europe où il allait représenter le P. Ignace, parler en son nom et interpréter ses ordres et ses pensées.

Il les rendait partout avec tant de fidélité, d'autorité, d'intelligence et de piété qu'on disait qu'il avait fallu le vaste

(1) Admonitiones autem P. Natalis ab ipso expurgatæ atque in ordinem redactæ Provincialibus à R. P. Generali tradantur ut illis pro solâ directione, nullâ interim obligatione obstricti, utantur. (*Instit. S. J. Edit. Prag.*, t. I, pag. 498, décret. LVII.)

Déjà on avait dit au décr. XXVIII, pag. 494 : « Cùm ageretur de contrahendis regulis in minorem numerum, et de admonitionibus P. Natalis in Hispania et alibi relictis, in manu Provincialium retinendis... Congregatio id totum definitoribus commisit. Ad conficiendam etiam formam, quæ in Probationis domibus tenenda esset, deputati fuerunt Patres Joannes Plaza, Provincial. Bœticæ, Joannes Suarez, Provincial. Castellæ, Bartholom. Bustamante, D. Ignatius, Franciscus Costerus et Ruiz. » (*Ibid.*, pag. 494.)

Plusieurs de ces règlements, quoique très sages dans le principe, avaient cessé d'être nécessaires, ou simplement utiles, depuis que l'opportunité qui les avait inspirés avait disparu. Ce fut surtout à ce point de vue que se plaça la commission nommée pour faire un choix dans les anciennes prescriptions du P. Jérôme Nadal.

esprit du P. Nadal pour exécuter les projets conçus par le génie chrétien de S. Ignace, et que le Seigneur l'avait destiné à seconder son serviteur dans la vocation qu'il avait reçue du ciel (1). Il est certain que ces deux grandes âmes furent les deux plus puissants, les deux plus nobles instruments dont se servit Notre-Seigneur Jésus-Christ pour établir dans son Église l'Institut honoré de son nom.

Ce fut surtout par la collaboration du P. Jérôme Nadal que S. Ignace, avant la publication de ses Constitutions, maintint parmi ses enfants cette uniformité de direction qui en fit la force et la stabilité. Partout où Nadal allait exercer les pleins pouvoirs qu'il avait reçus, il dressait des règlements, qui, approuvés par le saint Fondateur, et accepté avec reconnaissance par les Supérieurs, enseignaient à tous à entrer dans l'esprit des Constitutions, avant même qu'elles fussent publiées.

Ces Règles de conduite furent le fond principal d'où la Compagnie tira, quelques temps après, ces *Règles communes* et les Règles des Offices particuliers, qui devinrent en quelque sorte les accompagnements nécessaires du sommaire des Constitutions, et le *Manuel* obligé d'un religieux de la Compagnie. Le P. Laynez, nommé Général après S. Ignace, s'occupa le premier d'une publication qui réunirait dans un même volume un résumé substantiel des Constitutions et un choix des règlements qu'avaient dressés en divers endroits les envoyés du saint Fondateur, surtout le P. Jérôme Nadal (2). Comme les missions importantes que lui confia le Saint-Siège et les affaires de la Compagnie l'obligèrent de laisser cette entreprise

(1) *Scholia in Constitutiones el Declarationes S. P. Ignatii*, auctore P. Hieronymo Natali (Prati in Etruria, 1883), Præfut. editoris.

(2) « Para la uniformidad en el modo de su gobierno, y porque todos supiessen todos los medios privativos con que la Compania debe pretender sus dos fines, de la propria perfeccion, y la de los proximos, hizo dar a la stampa las *Constituciones* de San Ignacio, admitidas ya con toda reverencia de la Congregacion generale. Para mas allanar la senda de la perfeccion religiosa a cada uno segun su estado, entresacò de las mismas Constituciones algunos *principios o maximas* de que formò las *reglas*, que se debian guardar asì en el buen manejo de los particulares officios, como en la vida commun : las quales despuès publicò y mandò imprimir el Padre Everardo Mercuriano. » (P. Alcazar, *Chrono-Historia de la Provincia de Toledo*, tom. I, pag. 381, anno 1559.)

incomplète, la seconde Congrégation générale décida que le Sommaire des Constitutions, qui commence par ces mots *Quamvis Summa Sapientia* serait intégralement conservé ; mais qu'on pourrait réduire les Règles communes, dont plusieurs avaient été inspirées par des circonstances qui n'existaient plus, ou pour des causes locales, également disparues. S. François de Borgia, nommé successeur du P. Laynez, par cette seconde Congrégation, se fit un devoir d'exécuter sa décision; et, dès le 2 juillet de l'an 1567, à l'occasion de la rénovation des vœux, il publia, en présence de presque tous ses confrères de Rome, réunis au Collège Romain pour la solennité du jour, une nouvelle édition du Sommaire des Constitutions, des Règles communes et de celles des offices particuliers, réduites aux proportions demandées par la seconde Congrégation (1). Le serviteur de Dieu prit aussi des mesures pour que cette édition, tout en respectant le Sommaire, remplaçât les règlements que des circonstances de temps et de lieux avaient obligé le P. Nadal de prendre, dans les diverses contrées, où il avait eu cette mission à remplir. Ces précautions, nécessaires dans les premiers temps, avaient affermi l'édifice de la Compagnie; on pouvait donc le débarrasser des appuis dont il avait fallu d'abord l'environner (2). Mais cette opération elle-même demandait, dans son ensemble, une revision exacte; dans ses parties, un choix qui ne souffrît rien d'inutile; dans les formules, une précision qui ménageât également la clarté des termes et la fécondité du sens. Le P. Éverard Mercurien, fidèle à l'intention de la Congrégation qui l'avait récemment élevé à la place du P. François de Borgia, comprit cette œuvre parmi les plus importantes de son administration; et, afin de l'accomplir avec tout le soin qu'elle demandait, il s'aida de la colla-

(1) Postridiè calendas julias (1567), in Romano Collegio, quo die et votorum solemnis instauratio facta est, convocatis quamplurimis ex Urbe Sociis, proprias multarum procurationum regulas et communes, diuturnâ consultatione renovatas, redactasque ad arctiorem numerum, uti Congregatio nuper decreverat, Pater Franciscus promulgavit... (Sacchini, *Hist. S. Jesu*, p. III, lib. III, n° 95.)

(2) Eodem tempore quo leges eas Romæ Borgia promulgavit, ut simul in provincias cunctas inducerentur operam dedit, sublatis variis ac multiplicibus monitis, quæ vel Natalis, vel alii reliquissent. Ità jam paulatìm, quasi consolidato ædificio, suisque nitente membris, fulturæ removebantur. (*Idem*, *ibid*, n° 97.)

boration du P. Diego Miron, qui était et qui est resté, dans l'histoire, un des plus saints et des plus éminents personnages de la Compagnie (1). L'un et l'autre, tantôt ensemble, tantôt isolément, toujours de concert, retouchèrent ce Manuel avec une application filiale, et la dernière année du généralat du P. Mercurien vit paraître, dans une perfection relative, une nouvelle édition du *Sommaire des Constitutions*, des *Règles communes* et des *Règles particulières* (2).

Ce fut à cette œuvre de direction, à ce recueil de règles communes, de règles particulières qu'aboutirent les mesures et les prescriptions diverses qu'avait prises le P. Nadal, partout où il avait eu cette mission à remplir, surtout avant la *promulgation des Constitutions*.

(1) Everardo Mercuriano, Præposito Generali IV utilem commodavit operam (Jacobus Miro) cujus voluntate concinnavit : *Regulas Communes*, etc. *Regulas officiorum proprias ejusdem Societatis*; quas ab Congregatione IV, approbatas confirmatasque in manibus atque usu habemus. (Sotwel, in Jacob. Miron.)

« El P. General Ever. Mercuriano para publicar el Summario de las Constituciones de la Compania de J. y sus Reglas, assi las Communes comò las particulares de cada officio (que avia recopilado el P. Laynez) encargò al P. Diego Miron, que las reviesse y retocasse, dandoles la ultima mano; y de esta suerte las hizo communicar à toda la religion. (Alcazar, *Chron.-Histor. de la Prov. de Toledo*, tom. I, pag. 390.)

« Everardus Mercurianus, Generalis Præpositus..... Quo tempore, totus incubuit in eam curam ut germanum Societatis spiritum conservaret, aleretque, Summario Constitutionum, excerpto ad communem usum, ac legibus singulorum ministeriorum ordinatis : tametsi prædixit fore in Societate quod evenerat in S. Dominici familiâ, ut quintus Generalis formando legibus et institutis Ordini summam manum imponeret... » (Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. IV, lib. VIII, nos 35-36.)

(2) « Summarium nostrarum Constitutionum ipse (Didacus Miro) primum collegit, quod posteà P. Everardus Mercurianus, IV Præpositus Generalis Societatis in meliorem formam redegit, omnibusque observandum tradidit. (*Franco, Synopsis Annal. Soc. Jesu in Lusitanià*, in ann. 1555, no 22.)

« Ritornato in Roma (da Portogallo) il P. Mirone, il P. Generale Mercuriano, successore del Borgia, gli addossò per riposo questa tanto utile fatica à tutta la Compagnia di ridurre in Summario le Constituzioni di lei : di scrivere le regole, che diciam *Comuni*, e quelle degli uffizii particolari di essa, confermate poi dalla IV Congregazion Generale. » (*Patrignani, Pie Memorie.* Del P. Giacomo Mirone, 25 agosto.)

Il y a dans l'article du P. Patrignani des inexactitudes qu'il est facile de corriger par les citations précédentes. Pour ce qui concerne les nombreuses et diverses éditions du *Sommaire des Constitutions* et des *Règles communes*, etc., on peut consulter la *Bibliothèque des Écriv. de la Compagnie de J.*, tom. II, in-fol., au mot *Loyola*, l'article compris en plusieurs colonnes sous le titre de *Regulæ*.

Il eut une part encore plus large à cette *promulgation* elle-même, car S. Ignace ne crut pas pouvoir la confier à un esprit plus sage qu'à celui qui l'avait préparée par des règlements si utiles et si opportuns.

Le saint en avait déjà constaté les heureux effets, lorsque, en 1550, il convoqua à Rome, comme nous l'avons vu dans le III[e] livre de la II[e] partie de ces *Mémoires*, les Pères Profès de l'Ordre, pour leur soumettre les Constitutions qu'il rédigeait avec tant de maturité, depuis plus de dix ans, et demander leurs avis sur tous les points qui leur paraîtraient susceptibles ou de modifications ou d'améliorations (1).

Il provoqua de leur part, au nom du Seigneur et pour le bien de la Compagnie, les observations que pourrait leur suggérer une lecture attentive et consciencieuse. Il les recueillit toutes et les examina religieusement soit en elles-mêmes, soit dans leurs rapports avec l'ensemble de l'Institut.

Cependant, des soins si constants, si purs, si éclairés ne suffisaient pas à la prudence du P. Ignace : avant de donner force de loi à des Constitutions faites néanmoins avec tant de sollicitude et sous les regards du Seigneur, il voulut les mettre à l'épreuve de l'expérience, et, dans ce but, les publier dans toutes les provinces de son Ordre. Ce fut alors qu'il requit le concours du P. Jérôme Nadal (2); et, afin que ce religieux apportât à cette mission l'autorité de son rang avec celle du talent, il fut admis à la profession des quatre vœux, qu'il

(1) Ignatius, admonente præsertim tantæ sanctitatis et religionis anno *(Jubilæi)*, statuit Professos Patres, qui ab Urbe aberant, quod diù jam concupierat, convocare, ut cum eis de Societatis summa conferret, constitutionesque ab se præscriptas et perpolitas, priusquam in lucem ederet, inspiciendas traderet, et Generalis Præpositi sese, ut deindè patuit, abdicaret munere... (Orland., *Hist. Soc. Jesu*, part. I, lib. X, n[os] 36-47.)

(2) « Jam florebat viris et collegiis Societas. Ejus leges et veluti firmam labore multo Ignatius procudere ac perpolire pergebat, Constitutiones dico, quibus totum corpus tanquam nervis moveri ac tanquam anima cieri debebat. Eas quidem ille perscripserat non tam atramento, quàm lacrymis suis, opem divinam et lumen implorare non cessans. Verùm intelligebat vir prudentissimus negotiorum consilia et meditationem ab usu et actione longè esse diversum. Videri non rarò sapienter et rectè cogitata, quæ ad usum vocata menti artificis non respondeant. Id secum reputans P. Hieronymum Natalem in Societatis provincias dimittit ut ibi Constitutiones paulatim in usum inducendas curet. » (Juvenc., *Epitome Histor. Soc. Jesu*, tom. I, pag. 209.)

alla faire, à Rome, entre les mains de S. Ignace lui-même, en 1552, le jour de la fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Puis il retourna en Sicile. Dès qu'il eût terminé dans cette province quelques affaires qui avaient réclamé sa présence, le P. Jérôme, revêtu à la fois du titre de Visiteur et de Commissaire général, alla remplir son importante mission dans nos principaux établissements du Portugal (1), d'où il se rendit en Espagne, d'abord pour en visiter les communautés et les partager en provinces, et ensuite pour y promulguer les Constitutions, c'est-à-dire les y mettre en usage ou à l'épreuve, comme ailleurs, avant que, selon la volonté de S. Ignace, elles fussent consacrées et sanctionnées par la Congrégation générale. Cette affaire et d'autres non moins graves réclamèrent du P. Nadal l'exercice de ses pouvoirs dans les mêmes contrées, jusqu'à ce que l'Ordre l'adjoignit au partage de l'administration, pour soulager le saint Fondateur, dont la santé, altérée par les mortifications et les soucis, faiblissait sous le poids du gouvernement (2).

(1) P. Hieronymum Natalem misit S. Parens cum potestate Commissarii ad promulgandas Constitutiones... Ejus adventus tùm regi, tùm ejus fratribus Ludovico et Henrico cardinali erat gratissimus. Rex sibi dari exemplar unum libri Constitutionum expetiit, ut per otium lustraret. Miratus ille et principes fratres earum legum structuram, quæ citrà dubium est admiranda. Facta est hæc promulgatio in D. Antonii Collegio, coram Mirone Provinciali, et Turriano, Visitatore. Diebus singulis una hora hunc in finem est extracta, magno tùm Commissarii, tùm audientium solatio... (Franco, *Synopsis annal. S. J. in Lusitan*, ann. 1553, pag. 38-39.)

Natalis cùm Ulyssipone, tùm Eboræ evulgatis constitutionibus, ex ipsorumque mente ordinatâ disciplinâ domesticâ et scholarum, Conimbricam profectus 11 octobr. pervenit cum Mirone Provinciali. Expositæ similiter Constitutiones, et religiosa disciplina constabilita... (*Idem, ibid*, p. 40.)

Quærebat B. Pater hominem inprimis idoneum ad promulgandas totâ Societate, quas nuper ediderat Constitutiones : Natalisque præ cœteris in mentem venerat. Ergo is Romam accitus Messanâ venit... hic ab Ignatio in Professorum numerum... VIII, Kal. April, adscribitur. Deindè prolato Constitutionum codice suum illi B. Pater de iis totâ Societate divulgandis perferendisque consilium exponit... (Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, part. I, lib. XII, n^os^ 32, 33, 34.)

Ce que dit ici le P. Orlandini est très exact; mais il se trompe ensuite sur l'itinéraire que suivit le P. Nadal, dans l'exercice de sa charge de Commissaire général, comme le prouve le P. Aguilera, d'après le témoignage du P. Du Coudrey. *Provinc. Siculæ Soc. Jesu Ortus et progressus*, tom. I, pag. 92 et seqq.

(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. I, n° 22.

Détourné ensuite de cette charge par la volonté du Souverain-Pontife, qui l'adjoignit au cardinal Morone, délégué à la Diète d'Augsbourg, il retourna d'abord en Espagne, où l'appelaient les intérêts matériels du Collège Romain, puis à Rome, pour assister à la Congrégation qui devait donner un successeur à S. Ignace, mort le 31 juillet de l'an 1556. On sait par quels services Nadal acquit, dans cette circonstance, de nouveaux titres à la reconnaissance de la Compagnie et à la confiance des Supérieurs.

Le P. Laynez, premier successeur de S. Ignace, lui témoigna la sienne en le chargeant d'aller continuer en Espagne, en France et en Allemagne, la mission de promulguer les Constitutions de l'Ordre.

Nous avons raconté plus haut à travers quels périls il pénétra dans le Languedoc, après avoir rempli sa mission en Espagne, pour aller la reprendre au collège de Billom, qui réunissait alors presque toute la province de France. Là, il suivit, dans l'exercice de sa charge, l'ordre qu'il s'était déjà prescrit, en Portugal et en Espagne, et qu'une heureuse expérience avait partout justifié.

Les premiers jours furent consacrés aux épanchements de la charité fraternelle, et aux émotions excitées dans tous les cœurs par les terribles événements de la veille. Le P. Commissaire appela ensuite toutes les préoccupations de ses frères sur l'importance des communications qu'il leur apportait. Comme il l'avait déjà fait en Portugal et en Espagne, comme il devait le faire à Cologne et à Trèves, il eut d'abord avec chacun de ses confrères de Billom, des entretiens intimes, où il recevait l'expression de leurs sentiments et de leurs pensées sur cette affaire, soit pour les approuver, soit pour les redresser (1).

Et comme s'il s'était agi pour eux de recevoir une nouvelle vie avec la promulgation des Constitutions, il les invita à faire une confession générale de leur vie passée; et, dans des instructions publiques, renouvelées tous les deux jours, il fortifiait leurs dispositions personnelles par des considérations sur des motifs tirés des Constitutions elles-mêmes, ou des circonstances qui en accompagnaient la publication (2).

(1) Franco, *ibid.*, ann. 1561, n° 5. — Sacchin., part. II, lib. V, n°s 15-16.
(2) Reiffenberg, *Hist. Soc. Jesu ad Rhenun inferior.*, lib. IV, cap. VIII, n° 29.

Dans la première, il leur déclara que le P. Laynez lui-même aurait visité en personne toute la Compagnie, si le Pape Pie IV ne s'était réservé son concours pour le bien général de l'Église.

L'intention et le désir du premier successeur de S. Ignace ne prouvaient pas moins combien il jugeait nécessaires des visites entreprises pour ranimer partout la ferveur de l'esprit, et lui rendre sa vigueur première, s'il l'avait perdue sous le régime d'une discipline moins établie par la règle que par l'habitude.

Préludant ensuite à ses conférences sur les Constitutions, par des considérations générales sur l'état religieux, il montra que Dieu veut qu'il y ait diverses *religions* dans son Église, afin qu'elles rendent hommage à sa sainteté infinie par le culte de la perfection chrétienne pratiquée à tous ses degrés et sous toutes ses formes; que, dans ce dessein de sa sagesse, il daigne lui-même ouvrir à certains de ses serviteurs des voies particulières et les y introduit en invitant à les suivre des fidèles qu'il destine à la même carrière; et que, pour les aider à la fournir selon sa sainte volonté, il leur accorde des secours tels que les demande chacune de ces voies, pour arriver au sommet de la perfection, à travers les obligations, les devoirs, les pratiques particulières qui leur sont imposées. C'est ce qu'on appelle la grâce de la vocation; un secours particulier accordé à chaque Ordre, à chacun de ceux dont il se compose, afin que tous puissent accomplir leur vocation, arriver à la perfection par les grâces et les moyens attachés à leur profession. Tout religieux doit donc avoir une haute idée de sa vocation, un inviolable attachement à sa profession, un amour filial pour sa Règle.

Mais autant il doit estimer, honorer et aimer sa vocation; autant il doit respecter celle des religieux d'un autre Ordre; car celui-ci n'est pas moins né, que celui-là, de l'inspiration divine. L'un a été, comme l'autre, établi dans l'Église par une grâce spéciale, pour arriver à la même perfection par des exercices particuliers. Un religieux quelconque qui mépriserait une famille religieuse, mépriserait la sienne même, puisqu'elle n'a pas un autre principe; il mépriserait Dieu dans son œuvre et dans ses desseins; ou bien il montrerait qu'il ne connaît ni la nature, ni l'esprit de l'état religieux.

De ces principes, appliqués à son auditoire, le P. Commissaire général concluait que les religieux de la Compagnie de Jésus devaient être, pour toutes et chacune des familles religieuses, remplis d'une haute et affectueuse estime, la leur témoigner par de grands et sincères égards, et se mettre au dernier rang parmi elles.

Les choses ainsi convenues entre lui et ses auditeurs, il ne s'occupait plus avec eux que de la Compagnie de Jésus, à laquelle ils avaient été particulièrement appelés. Après avoir émis cette proposition que Dieu l'avait surtout instituée pour la conversion des âmes et les travaux apostoliques, il l'embrassait d'un coup d'œil; et, la considérant dans toutes les parties du monde, occupée des devoirs de sa vocation, il la montrait livrée partout aux divers ministères que suppose et exige le salut des âmes, parmi les nations civilisées et dans les contrées barbares, se condamnant à toutes les industries du zèle, à tous les travaux de l'apostolat, à toutes les inspirations de la charité, à toutes les formes de l'abnégation, à tous les sacrifices possibles, soit pour arracher les âmes aux vices, soit pour les ramener à la vertu, soit pour les conduire à Dieu. La Compagnie, ajoutait-il, a le monde pour domicile. Elle n'est pas encore assez nombreuse pour cultiver un si vaste champ; mais elle y tendra en grandissant, car il est de sa vocation de préparer partout au Seigneur un peuple parfait : *parare Domino plebem perfectam*. Telle est la vocation de la Compagnie; ceux que Dieu y appelle ne doivent donc pas s'étonner que la Compagnie les invite à aspirer à une perfection aussi grande que cette vocation, et qu'elle ouvre dans ses Constitutions la voie qui y conduit.

C'était ce que montrait le P. Nadal dans chacune de ses conférences sur les Constitutions : il en expliquait le texte, en révélait le sens, la sagesse et la proportion des moyens avec la fin.

L'organisation de la Compagnie, son gouvernement, les épreuves préliminaires, les divers degrés parmi les religieux, les fonctions, les vœux, les diverses parties de l'administration furent les objets d'autant de conférences, où tout était expliqué, éclairci, justifié avec une lucidité qui satisfaisait également le cœur et l'esprit.

La visite du P. Commissaire général fut couronnée à Billom comme ailleurs, par la rénovation des vœux. Cette cérémonie toujours si touchante, avait dans cette circonstance une signification particulière : elle était en quelque sorte comme une solennelle et générale approbation des Constitutions publiées par le Commissaire général et un engagement, pris devant le Seigneur, de les observer avec une inviolable fidélité.

C'était à ce résultat que tendaient les fréquentes conférences que le P. Nadal, à Billom comme à Coïmbre, adressait publiquement à la communauté, et les entretiens privés et confidentiels qu'il avait avec chacun de ses confrères. Mais là, comme ailleurs, il fortifiait et complétait les unes et les autres par les conversations familières qu'il tenait avec eux aux heures de récréations. Alors, pour répondre aux questions que provoquait de la part des uns et des autres la confiance filiale de tous, il rappelait les traits les plus intéressants qu'il avait recueillis dans ses incessants voyages, ou les nouvelles de famille contenues dans sa correspondance quotidienne. Il aimait surtout à rappeler les premiers jours de la Compagnie; ses propres méfiances à son égard; les merveilles de sainteté, de sagesse, de charité, de toutes les vertus dont il avait été l'heureux témoin, pendant son séjour à Rome, auprès du P. Ignace; les maximes, les exemples du saint patriarche et des vénérables personnages que le Seigneur avait appelés les premiers à partager son entreprise.

Ces souvenirs, dit le P. Sacchini, étaient toujours accueillis avec bonheur; mais jamais ils ne firent, sur les assistants, une impression plus profonde qu'à Billom. Là, le témoignage du P. Nadal, si autorisé par lui-même, recevait un nouveau poids de la présence du R. P. Provincial, un des neuf premiers compagnons de S. Ignace. Le vénérable P. Paschase Broet, témoin actif des temps rappelés par le P. Visiteur général, retrouvait dans ses récits et ses réflexions toutes les consolations qu'il avait éprouvées en traversant, sous la conduite de l'aimable Providence, des circonstances si dures en apparence, mais si douces pour des cœurs dévoués au divin Maître. Ce qui se passait dans celui du vénérable P. Paschase, il était facile d'en juger à ces larmes heureuses qu'en tirait sa tendresse pour sa vocation. Les assistants, témoins d'une émotion, à la fois si douce et si profonde, ne pouvaient

s'empêcher de la partager et de bénir la règle qui les associait au sort du saint religieux (1).

Aussi le P. Jérôme Nadal ne faisait-il qu'exprimer leurs sentiments et leurs résolutions, lorsque, pour conclusion de ses entretiens avec eux, il leur rappelait ces paroles de l'Apôtre des nations : « Confiez-vous à la fidélité du Dieu qui vous a admis à la société de Jésus-Christ, son divin Fils, *Fidelis Deus per quem vocati estis in societatem Filii ejus Domini nostri Jesu Christi* (2).

La confiance en Dieu leur était alors plus nécessaire que jamais. L'orage qui grondait au-delà des montagnes de l'Auvergne pouvait, d'un jour à l'autre, fondre sur le collège de Billom. Celui de Tournon gémissait toujours, comme la ville, sous la tyrannie des huguenots; et l'espoir qu'on avait de les voir disparaître bientôt, vint encore s'évanouir avec la protection du cardinal de Tournon, sur laquelle il était fondé. Quoiqu'il se fût retiré des affaires, l'illustre prélat jouissait néanmoins d'une grande autorité à la Cour; et l'on ne doutait pas qu'il n'en usât pour obtenir la réparation des ravages exercés dans sa patrie par ces bandits, et le retour de la Compagnie de Jésus dans son collège. Mais au moment même où les professeurs, réfugiés à Billom, se flattaient de cet espoir, d'ailleurs si bien fondé, une lettre, adressée de Paris au P. Paschase Broet par le P. Laynez, vint leur apprendre que le cardinal de Tournon avait cessé de vivre le 21 avril (1562), cinq ou six jours avant l'entrée des troupes protestantes dans la maison de ses pères (3).

Sa mort fut une calamité publique : l'Église le pleura comme

(1) Nuper Billomi Patres animadverterant, cùm de Societatis initiis et progressionibus verba Natalis faceret, Paschasium perattentum absque ullo singultu ac strepitu labentibus perpetuo rivo per genas lacrymis ab exordio sermonis ad finem pervenisse. (Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. II, lib. VI, n° 96.)

(2) *Epist. ad Corinth.*, I, c. 1, v. 9.

(3) Quelques historiens prétendent que le cardinal de Tournon mourut à Saint-Germain-en-Laye ; mais d'autres, qui nous paraissent mieux informés, le font mourir dans son *hôtel de Roussillon*, à Paris. (Voir le P. Gaultier, *Chronographie*, etc., XVI^e^ siècle. *Événements principaux*, sous l'an 1562.) — Génébrard, *Chronol. general.* in ann. 1562, dit positivement : hoc anno ineunte, Franc. Justus Turnonius. S. R. E. cardinalis *Lutetiæ, in suis ædibus* mortalitatem exuit. Quant à la date, on voit que, selon l'usage du temps, il la prend de la fête de Pâques, qui, en 1562, tombait au 29 mars, 22 jours avant le 22 avril ; ce qui lui permet de se servir de l'expression : *ineunte anno.*

un de ses ministres les plus illustres et les plus dévoués, et la France, comme un de ses plus grands hommes d'État. Aussi avait-on suivi avec une anxiété générale les diverses phases de sa maladie : une légère amélioration venait quelquefois soulager les cœurs des craintes qu'avaient inspirées des accès ou des symptômes alarmants. Le cardinal de Ferrare, légat *a latere*, qui trouvait toujours un concours empressé dans le dévouement de l'illustre prélat, avait soin de tenir le Saint-Père au courant de l'état d'une santé si précieuse; et il était heureux quand il pouvait lui annoncer quelque présage de guérison. « Je ne saurais me dispenser, écrivait-il un jour au cardinal Borromée, d'apprendre à Votre Seigneurie Illustrissime que le Révérendissime cardinal de Tournon est entré en convalescence, et que sa santé s'améliore si bien que les médecins se croient maîtres du mal. Nous espérons donc que le Seigneur voudra bien permettre au Siège apostolique et à ce royaume de jouir encore d'un appui aussi utile et aussi important que l'est celui de Sa Seigneurie Révérendissime (1). » Mais de si douces espérances furent trompées par une subite recrudescence de la maladie, et, moins de quinze jours après, le cardinal de Ferrare avait la douleur d'annoncer à Rome le fatal dénouement.

« C'en est fait, écrivait-il au cardinal Borromée; la santé du bon cardinal de Tournon a cédé à un violent accès de la maladie qui le minait depuis quelque temps : sa mort, arrivée il y a trois jours, excite d'immenses regrets parmi tous les gens de bien; car jamais son intervention n'avait été plus nécessaire aux affaires de la religion et de ce royaume qu'au temps où nous vivons (2). »

(1) Lettres du cardinal de Ferrare au cardinal Borromée, ministre d'État de Pie IV. Commencée à Melun et terminée à Paris, du 4 au 8 avril (1562). Apud. Baluz., *Miscellan.*, tom. IV, pag. 401.

« Non è da lasciar di dare avviso à V. S. Illustrissima del progresso della convalescenza del Reverendissimo cardinale di Tornone, il quale và tuttavia migliorando, siche i medici lo tengono dal lato sicuro, e cosi si spera che il Signor Iddio vorrà ancora lasciarle godere alla Sede apostolica et à questo regno un cosi utile et importante soggetto come sua Signoria Reverendissima. »

(2) « Alla fine, il buon cardinale di Tornone non ha potuto resistere alla forza del male; cosi è morto, tre dì sono, lasciando ai buoni un gran desiderio di se, perciochè se mai l'opera sua fu utile alle cose della religione e di questo regno, questo ne era certo il tempo più necessario. » (Écrite du 13 au 28 avril 1562. — Ap. Baluz., *Miscellan.*, tom. IV, p. 405.)

Nous osons dire que nulle part ces regrets furent plus largement partagés que dans la Compagnie de Jésus; et nous manquerions à notre devoir, si nous négligions de le constater. Cet ordre en effet perdait dans le cardinal de Tournon un puissant protecteur, un insigne bienfaiteur, un ami généreux : peu content de lui avoir confié la direction de son université de Tournon, il mit à son service toute son influence et l'autorité de son nom. D'accord avec le cardinal de Lorraine, il prêta un constant et efficace concours au P. Paschase Broet, dans les démarches que faisait ce religieux, au milieu de tant de difficultés, pour obtenir, à Paris, l'établissement de la famille religieuse de S. Ignace : nous l'avons souvent vu dans cet ouvrage, et nos Annales le constatent avec une reconnaissance qui ne s'affaiblira jamais parmi nous. Aussi nous est-il doux d'ajouter à la correspondance du cardinal de Ferrare les détails qu'elle a omis sur les derniers jours de ce grand homme, et de redire ici par quelle sainte mort le Seigneur daigna couronner cette noble existence.

Depuis le fatal édit de janvier, le cardinal de Tournon avait renoncé aux affaires publiques; retiré dans sa douleur, il pleurait les maux de la religion et les désastres de la patrie. Quelquefois il se plaignait au Ciel d'avoir vécu assez longtemps pour voir l'hérésie lever insolemment la tête, et promener impunément, dans le royaume très-chrétien, le drapeau sanglant de la révolte et de l'impiété. Lors donc que la mort vint se présenter à lui, loin de l'envisager avec effroi, il l'accueillit comme l'objet de ses vœux. Dès ce moment, il tourna toutes ses pensées vers le Seigneur. Afin que rien ne pût distraire son esprit d'une si sainte préoccupation, il interrompit ses rapports avec le monde, même avec ses parents, et ne voulut plus en avoir qu'avec le directeur de sa conscience : en l'absence du P. Broet, il fit au secrétaire du P. Laynez une confession générale de sa vie, et lui confia les sentiments, les secrets, les dispositions de son âme. Conformément à ses désirs, le P. Polanco l'entretenait des choses de Dieu, qu'il avait lui-même si profondément méditées, lui rappelait la vie du Sauveur des hommes, surtout les souffrances de la Passion et le sacrifice du Calvaire, lui commentait les passages de l'Évangile les plus consolants et les plus appropriés à son état,

lui suggérait des prières ou les récitait avec lui. Ce fut par ces pieux exercices et par d'autres semblables que le cardinal de Tournon se prépara à l'heure suprême. Il n'attendit pas qu'elle eût sonné pour demander les derniers secours de la religion. Il les reçut avec des actes de foi et d'humilité qui attendrirent jusqu'aux larmes tous les témoins de cette auguste cérémonie. Il s'accusait hautement de ses fautes, en demandait pardon à Dieu et aux assistants, pressait sur sa poitrine l'image de Jésus crucifié ou l'appliquait affectueusement sur ses lèvres. Enfin, recueillant ce qui lui restait de forces pour redoubler ses aspirations vers le ciel, il expira en invoquant le nom sacré de Jésus (1). Ainsi s'éteignit, au milieu des consolations de la foi, la vie que ce grand homme avait consacrée au service de l'Église et de la France (2). Il n'entre pas dans notre plan d'en faire un tableau, même en raccourci; d'ailleurs, l'histoire de son temps et de son pays est pleine de son nom. Mais on ne nous pardonnerait pas, au moment où il disparaît de notre récit, d'oublier de rendre un dernier hommage à l'affection dont il honora toujours l'Institut de S. Ignace, depuis qu'il l'eût connu. Après le grand et pieux évêque de Clermont, Guillaume Du Prat, le cardinal de Tournon fut, ainsi que les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et d'Armagnac, et Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, un des plus puissants protecteurs et des plus généreux bienfaiteurs de la Compagnie de Jésus; et ce sera pour elle un éternel honneur de s'être établie en France sous les auspices de ces nobles et vertueux personnages, alors les plus pures gloires de l'Église et de leur patrie.

Le P. Laynez, interprète naturel de la reconnaissance de ses frères pour cet illustre bienfaiteur, ordonna qu'on fît des prières publiques et un service solennel dans toutes les maisons de son Ordre, non seulement en France, mais dans toutes les contrées où il était établi (3).

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. VI, nos 38-39. — *Hist. de l'Égl. Gallic.*, liv. LVIII, pag. 777 et suiv. — Fleury, *Hist. du cardin. de Tournon*, liv. VIII. — P. Roverius, *Reomaus*, pp. 378 et seq.

(2) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, tom. XIX, pp. 778 et suiv.

(3) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, nos 38-39.

Il fut affectueusement obéi partout, mais particulièrement à Billom. Ce Collège réunissait alors et ses propres habitants et la plupart des exilés du collège de Tournon, qui attendaient le moment de rentrer dans leur domicile. Les uns et les autres jouissaient alors de la présence du P. Paschase Broet, Provincial de France, et du P. Jérôme Nadal, Visiteur général de la Compagnie; et ces diverses circonstances donnèrent aux cérémonies funèbres, célébrées pour le repos de l'âme du cardinal, un caractère encore plus touchant que partout ailleurs.

Ils avaient à peine rendu ces pieux devoirs à la mémoire de ce généreux bienfaiteur, qu'ils dûrent les renouveler en faveur d'une victime, que la mort venait de se choisir dans leurs rangs. Le P. Pierre Canal succomba alors à la maladie qui, depuis quelque temps, menaçait le collège d'une si grande perte. Un des premiers, il avait été accordé par le P. Broet aux vœux de Mgr Guillaume Du Prat; et dès lors, comme nous l'avons vu dans le livre I de la seconde partie, il recommanda la Compagnie par son zèle apostolique et ses éminentes vertus : quoiqu'il s'efforçât de les envelopper toutes dans l'ombre de son humilité, elles brillaient tellement dans ses actes, dans ses paroles, dans son extérieur, dans toute sa personne, qu'elles suggéraient à ceux qui le voyaient l'idée de la sainteté. Aussi l'appelait-on communément *le saint*. Ce sentiment d'estime, encore plus que sa candeur, son affabilité, la douce gravité de son maintien et de ses manières, lui donnait sur les cœurs un ascendant auquel on ne résistait point. Il était pour tous ses frères un parfait modèle du religieux de la Compagnie de Jésus, soit qu'il fût mêlé à leurs travaux, soit qu'il suppléât les Supérieurs auprès d'eux, soit qu'il en eût la charge et les devoirs. Au dehors comme au dedans, il était l'objet de l'affection et de la vénération de tous ceux avec qui ses fonctions et son ministère le mettaient en rapports. La douleur fut égale partout, quand on apprit que sa maladie ne laissait plus aucun espoir de guérison.

Pour lui, il ne s'inquiétait même pas de son état : plein d'une filiale confiance dans la bonté du divin Maître, il ne s'occupait que des besoins de l'Église; et, quand il vit ses frères en pleurs, rangés autour de son lit, pour assister aux dernières prières

récitées à son intention, il les conjurait de prier surtout le Seigneur d'avoir pitié de la France, de faire cesser les troubles qui menaçaient sa religion, de secourir son Église attaquée sur tant de points et par tant d'ennemis, de protéger et d'éclairer son Vicaire dans ces jours malheureux, d'appeler les bénédictions et les lumières célestes sur le Concile réuni à Trente, enfin, faisant allusion aux tristes événements qui les avaient rassemblés de tant d'endroits différents au collège de Billom, il les exhorta humblement à consoler, par leur union et leur ferveur, la Compagnie, leur mère commune, au milieu de ses épreuves et de ses afflictions. Puis, rentrant en lui-même, il ne s'entretint plus qu'avec son Dieu; et ce fut dans ces saintes communications qu'il rendit paisiblement son âme au Seigneur.

Si on n'avait pas su qu'il était en odeur de sainteté dans la ville de Billom, on aurait pu en juger par le concours inouï qui se fit à ses funérailles. Comme l'église du collège n'était pas encore terminée, on déposa provisoirement son corps dans celle du Chapitre. Or, sur le parcours du convoi, depuis la chambre mortuaire jusqu'au lieu de la sépulture, la foule se pressait si nombreuse autour des restes du serviteur de Dieu, que six hommes ne suffisaient pas pour prévenir de pieuses indiscrétions, ou pour appliquer sur le corps et sur la bière les objets de dévotion qu'on leur présentait (1). Cette vénération se transmit de la génération contemporaine de ce parfait religieux à celles qui la suivirent; et le cardinal Cienfuegos, en écrivant l'histoire de S. François de Borgia, qui avait honoré de son respect le P. Pierre Canal, pouvait, cent quarante ans après, dire que « du tombeau de celui-ci s'exhalait encore comme un parfum de sainteté (2). »

La mort du P. Pierre Canal faisait un grand vide dans les fonctions du ministère et dans celles de l'enseignement, qu'il remplissait à la fois au collège de Billom.

On comptait, pour le remplacer, sur celui qui avait déjà

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II. lib. VI, n° 102.

(2) « El Padre Pedro Canal, Francès, cujas cenizas aun oy respiran opinion flagrante de santidad. » (*La heroyca Vida del grande S. Francisco de Borja*, 1702, 1re édit., in-fol., lib. III, cap. VI, § 1.)

partagé ses travaux; mais, par une coïncidence, dont la divine Providence savait seule la raison ou le secret, le P. Jérôme Le Bas, qui aurait pu en effet combler le vide que la mort du P. Pierre Canal faisait dans sa communauté, expirait à Rome, presque en même temps que celui-ci terminait sa carrière à Billom.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que le P. Jérôme Le Bas avait interrompu, en 1555, le cours de ses prédications en Auvergne, pour aller, à Rome, rendre compte à son premier Supérieur de quelques manières de voir, qui supposaient en lui une certaine tendance aux idées singulières justement reprochées à Guillaume Postel, et qu'il n'eut qu'à ouvrir sa conscience, les dispositions de son âme et le fond de son cœur à S. Ignace, pour dissiper ses craintes et mériter son estime. De retour en Auvergne, vers la fin de la même année, il y reprit ses travaux apostoliques et les poursuivit avec une nouvelle ardeur, jusqu'au jour où le P. Jean-Baptiste Viola accompagna le P. Paschase Broet à la première Congrégation générale. Il eut alors la plus grande part à l'administration du collège; et comme des événements, connus de nos lecteurs, différèrent, interrompirent et troublèrent tour à tour l'œuvre de cette Congrégation, il fut longtemps obligé de sacrifier à ses fonctions administratives, celles du ministère, qu'il avait exclusivement exercées jusqu'alors. Cependant Jérôme Le Bas avait, pour la prédication, une aptitude plus marquée, un goût plus prononcé que pour la direction d'une maison d'éducation. Quoique son zèle ne répugnât à aucune œuvre, à aucune entreprise, où il pouvait sauver et sanctifier des âmes, il préférait cependant celles qui exigeaient de plus grands sacrifices, ou qui le mettaient en présence de plus grandes difficultés. Ces dispositions n'avaient pas échappé à l'attention des Supérieurs : pour mettre le P. Le Bas en état de les appliquer, ils le destinèrent surtout à lutter contre les hérésies, qui avaient déjà fait de nombreux adhérents dans quelques villes d'Auvergne, même à Clermont.

Mais ce ministère demandait, outre le caractère énergique et les qualités oratoires, dont il était doué, une étude spéciale des questions soulevées par les disciples de Luther et de Calvin, et des dogmes catholiques qu'ils avaient principalement attaqués,

en un mot de ces matières de controverse que la théologie avait un peu négligée, tant qu'elle n'avait pas été provoquée par les hérésiarques du seizième siècle, et éclairée par les décisions du Concile de Trente (1).

Or, le P. Jérôme Le Bas avait terminé son cours de théologie à l'âge de vingt-trois ans; et depuis lors, il n'avait pas suppléé, par des études spéciales, aux lacunes des leçons publiques qu'il avait suivies. C'est pourquoi, le P. Paschase Broet, d'accord avec le P. Laynez, l'envoya au Collège Romain, qui, en moins de dix ans, s'était élevé au premier rang des grandes universités de l'Europe. Pendant deux ans, le P. Le Bas, toujours empressé à seconder les intentions de ses Supérieurs, puisa largement, à cette savante école, les connaissances théologiques qu'on lui avait ménagées. Et bientôt il devait venir en Auvergne tourner ces nouvelles armes contre les ennemis de la foi, lorsqu'il fut enveloppé dans l'épidémie qui, en 1562, affligea le Collège Romain. Plus de quarante étudiants furent conduits, par le fléau, jusqu'aux portes de la mort; mais deux seuls y succombèrent : Léon Lilius et Jérôme Le Bas. Celui-ci, à peine âgé de trente-deux ans, plein de zèle, de science, de courage et d'ardeur, promettait un intrépide défenseur à l'Église de Dieu. Il s'était préparé avec autant d'application que d'ardeur et d'amour aux combats de la foi; mais il n'avait jamais prétendu que son concours lui fût nécessaire. Aussi sa résignation à la volonté divine ne fut-elle pas moins parfaite que l'avait été son intention, quand cette maladie mortelle vint lui fermer la carrière, presque au moment où il allait y entrer. Convaincu alors plus que jamais que le devoir de l'homme, surtout du religieux, est de n'avoir d'autre volonté que celle de Dieu, et de le montrer par une parfaite humilité et une entière soumission, il ne s'entretenait que de ces pensées soit avec Notre-Seigneur, soit avec les personnes qui le soignaient ou le visitaient. Même dans les moments de délire, il parlait avec une animation extraordinaire des choses du ciel, de la vanité de celles d'ici-bas,

(1) Voir sur ce sujet le discours de Maldonat sur l'enseignement de la théologie. *Pièces justificatives* (n° XI) de l'ouvrage : *Maldonat et l'Université de Paris au XVI^e siècle*, pag. 173 du texte et suiv.

de la nécessité de se dépouiller des affections du monde, pour ne s'animer que des inspirations de la charité.

Mais le bonheur des élus absorbait toutes ses pensées, à mesure qu'il approchait du dernier terme de sa vie. Jusque dans les langueurs de l'agonie, il bénissait le Seigneur de l'appeler à lui; et, comme on voulait l'engager à se reposer tranquillement sur la bonté divine : « Comment pourrais-je, dit-il d'une voix mourante, ne point partager, en ce moment, les sentiments du prophète, et ne pas m'écrier avec lui : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in Domum Dei ibimus* (1)? » Ce fut son dernier soupir.

Le P. Jérôme Le Bas et le P. Pierre Canal avaient les premiers, avec le P. Claysson, répondu aux intentions et à l'attente de Mgr Guillaume Du Prat et fondé la réputation de la Compagnie dans son vaste diocèse. La mort, presque simultanée des deux premiers fut d'autant plus regrettée, qu'ils étaient plus populaires et plus aimés dans toute l'Auvergne, particulièrement à Billom, et qu'une mort prématurée les avait arrêtés au milieu d'un apostolat, dejà si glorieux à l'Église et si utile aux fidèles.

Le P. Robert Claysson, leur compagnon de la première heure, devait fournir une plus longue et plus rude carrière. La Providence, qui le destinait à combattre l'hérésie et plus encore à soutenir le courage et la foi des catholiques au milieu des effroyables désordres que les *Gueux* des Pays-Bas, de connivence avec les huguenots français, allaient bientôt répandre dans leur malheureuse patrie, l'avait comblé des dons de la nature et de la grâce que demandait cette héroïque mission. Nous avons dit par quels efforts de zèle, par quels succès d'éloquence furent marqués les débuts de ses prédications, avec quel applaudissement il inaugura, dès l'an 1555, l'enseignement de son Ordre dans l'ancienne université de Billom. Depuis lors, un exercice continuel avait donné à son talent et à ses facultés oratoires une force et un développement qui le préparaient de plus en plus à sa destinée. Dieu lui ménageait encore l'avantage de voir et d'étudier les exemples du P. Émond Auger, et souvent d'en

(1) Sacchini, *Hist. Soc Jesu*, p. II, lib. VI, n° 15. — Labbe, *Pinacoth.*, in an. 1562.

partager le ministère apostolique. Venu en Auvergne à la suite des professeurs du collège de Tournon, dispersés par les bandes sanguinaires du baron des Adrets, l'illustre missionnaire reprit et continua dans cette province les travaux qui lui avaient mérité l'honneur de confesser, à Pamiers et à Valence, le nom de Jésus-Christ dans les prisons des calvinistes. Le P. Paschase Broet, alors réuni, à Billom, avec le P. Jérôme Nadal et les Pères du collège de Tournon, regarda comme une faveur toute particulière de la Providence qu'elle eût ménagé à l'Église de Clermont les bienfaits de l'apostolat du P. Émond Auger, au moment où elle était sérieusement menacée de l'envahissement du calvinisme. Le cardinal Salviati, successeur de Guillaume Du Prat, était absent de son Évêché; mais il avait confié à Étienne Mauguin, son vicaire-général, le soin de l'administrer et de le gouverner. Celui-ci accepta avec reconnaissance le concours du P. Émond Auger et des autres missionnaires que lui présenta le P. Paschase Broet. Il leur accorda, avec la faculté d'exercer le ministère apostolique dans toute l'étendue de ce diocèse, tous les pouvoirs dont il disposait lui-même. Il eut bientôt lieu de s'en applaudir.

A peine arrivé à Billom, le P. Auger s'était mis à partager, avec ses confrères, les fonctions sacerdotales, soit au confessionnal, soit dans les chaires. Quelques jours après, muni des pouvoirs de l'autorité ecclésiastique, il entreprit ses courses apostoliques dans le diocèse de Clermont. Il les ouvrit par les exercices d'une mission au chef-lieu. Elle était suivie avec empressement par les fidèles, et elle aurait eu tous les résultats qu'elle promettait dès les premiers jours, si le baron des Adrets, à la tête de ses bandes, n'eût envahi le Forez, où il exerça les cruautés que l'histoire a constatées, et menacé du même sort la ville de Clermont et les contrées voisines. L'imminence du danger donna aux esprits des préoccupations qui ne permettaient plus d'y continuer régulièrement les exercices religieux.

Le P. Émond Auger retourna alors à Billom. Il invita aussitôt la population à s'unir à lui et au clergé pour invoquer le secours du Ciel par des supplications publiques et les *prières des Quarante-Heures*. « Je fus alors témoin, dit le P. Annibal Du Coudrey, d'un spectacle que je n'aurais pu croire, si je ne l'avais vu

de mes yeux. C'était la première fois que la population assistait à de semblables cérémonies; elle les suivit avec un empressement et une piété admirables; et, le dernier jour, quand on porta, du reposoir à l'autel, le très Saint-Sacrement, la foule, au souvenir des affreux sacrilèges que le calvinisme commettait alors dans une partie de la province et dans les environs, exprimait sa douleur par les soupirs et les sanglots, qu'elle mêlait aux hymnes de l'Église (1). »

Le baron des Adrets, rappelé tout à coup dans le Lyonnais par les intérêts de son parti, délivra le Forez de sa présence et l'Auvergne de la crainte de ses incursions. Le P. Émond Auger put reprendre, à Clermont, les travaux de sa mission, à la grande satisfaction des habitants. Il la termina, au bout de quelques jours, par la cérémonie des *Quarante-Heures,* qui furent suivies avec la même dévotion qu'à Billom.

La ville de Riom, voulut, à son tour, participer aux exercices spirituels d'une mission. Le P. Auger se rendit à ses vœux, et, pendant près de trois semaines, il se dévoua tout entier à les satisfaire. Tous les fidèles répondirent à son zèle avec autant d'empressement que de reconnaissance et de fruit. Ceux des habitants de la ville, que l'hérésie avait trompés, revinrent presque tous à la foi de leurs pères, et l'affirmèrent par une participation assidue aux pratiques et aux cérémonies de la mission.

Le P. Émond Auger, au prix des mêmes travaux, mais moins prolongés, recueillit les mêmes consolations et les mêmes fruits à Aigueperse, à Maringue, à Courpière et à Montferrand (2).

Tandis qu'il poursuivait avec une ardeur infatigable ces pacifiques conquêtes, des événements providentiels lui préparaient les voies à celle qu'il ambitionnait le plus. Nous avons vu que, vers l'an 1540, un moine défroqué, venu d'Allemagne, avait jeté à Issoire la semence de l'hérésie. Depuis lors, d'autres apostats, ou étrangers ou indigènes, favorisés par la trahison des autorités civiles, avaient cultivé ces germes pernicieux et formé au protes-

(1) Ap. Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. VI, n° 88.

(2) Lettre du P. Du Coudrey au P. Laynez. — Ap. Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n°s 87 et seqq.

tantisme un parti qui, à force d'audace et de violence, était parvenu à dominer dans la ville. Le marquis de Chavagnac, usurpateur du gouvernement de la cité, lui donna une nouvelle puissance, en le mettant au service de son ambition. Une dure tyrannie pesa dès lors sur les catholiques, abandonnés à eux-mêmes. Plusieurs s'expatrièrent pour pratiquer librement leur religion, impunément persécutée jusque dans les églises et dans les foyers domestiques. A la nouvelle de ces désordres, le comte de Saint-Hérem, gouverneur de la province, occupé alors à combattre sur les confins du Velay Blacons, lieutenant du baron des Adrets, prescrivit des mesures pour les réprimer ; par son ordre, le grand Prieur d'Auvergne, le seigneur de Haute-Feuille, réunit une armée de six cents hommes de pied et cent cavaliers, tous bien décidés à le seconder, et les conduisit sous les murs d'Issoire. Chavagnac ayant pris la fuite à leur approche, ils s'emparèrent de la ville sans coup férir et y entrèrent aux applaudissements de la population. Ceux des protestants qui n'avaient pas suivi Chavagnac dans sa fuite, c'est-à-dire le plus grand nombre d'entre eux, s'unirent aux manifestations de la joie publique. Trois ou quatre des principaux coupables furent condamnés à mort; mais tous les autres, même ceux qui rentrèrent, eurent la vie sauve. Depuis lors, ils reconnurent la générosité du vainqueur et la modération des catholiques par les bons et paisibles rapports qu'ils entretinrent avec eux (1).

La conciliation des esprits les prépara à un bienfait plus grand encore que celui de la paix. Le P. Paschase Broet, à la demande du comte de Saint-Hérem, envoya le P. Émond Auger à Issoire. « On ne peut expliquer, dit l'historien du grand missionnaire, ce qu'il fit dans cette ville pendant les cinq semaines qu'il y demeura; comme si Notre-Seigneur eût voulu montrer que là où le péché avait été abondant, sa grâce devait être surabondante, il donna tant de force et de bénédiction aux paroles de son serviteur, soit dans la chaire, soit dans des entretiens particuliers, que plus de quinze cents hérétiques reconnurent et abjurèrent leurs erreurs... Une si heureuse mission fut couronnée par deux éclatantes manifestations des sentiments de foi et de religion, que la parole

(1) Imberdis, *Hist. des guerres religieuses en Auvergne*, lib. IV, ch. I.

du serviteur de Dieu avait réveillés dans tous les cœurs; d'abord il y eut, à la messe, une communion générale, à laquelle presque tous les habitants s'étaient disposés par les exercices de la pénitence. » Ensuite, une procession solennelle, composée de la population d'Issoire et de celle des environs, accompagna dans les rues de la ville Notre-Seigneur Jésus-Christ caché sous les voiles eucharistiques, pour célébrer son triomphe sur l'erreur, et réparer les outrages qu'elle lui avait faits naguère dans cette cité. Ajoutons que tous, anciens fidèles et nouveaux convertis, comme preuve et gage de leur résolution de persévérer dans la pratique des leçons du missionnaire, amoncelèrent, sur la place publique, tous les livres calvinistes qu'ils purent trouver et en alimentèrent, pendant plusieurs heures, un immense feu de joie (1).

La mission et les fêtes religieuses d'Issoire eurent un grand retentissement dans toute l'Auvergne, et même à la Cour, où le maréchal de Saint-André, lieutenant de roi de la province, eut soin de faire connaître les dépêches du comte de Saint-Hérem, qui les lui apprenaient. Elles firent partout au nom du P. Auger une réputation qui rejaillit sur tout son Ordre et particulièrement sur le collège de Billom, sa résidence ordinaire, depuis quelques mois. « Aussi, ajoutait le P. Du Coudrey, le P. Auger jouit ici d'une haute considération auprès de toutes les autorités, tant ecclésiastiques que civiles, militaires et administratives. Mais rien ne touchait plus le cœur du serviteur de Dieu que l'affection respectueuse dont il était l'objet de la part du peuple. Quand il avait fini une mission, on ne se consolait de son départ que par l'espérance de le revoir et de recueillir de nouveau ses salutaires enseignements. Ainsi, comme s'il n'eût pas suffi à la ville d'Issoire d'avoir suivi avec une constante fidélité les exercices d'une mission de cinq semaines, elle conjura le P. Émond de revenir lui annoncer encore la parole de Dieu pendant l'Avent et le Carême prochains. »

L'illustre missionnaire ne pouvait alors satisfaire de semblables vœux : les besoins de la France étaient trop grands et trop généraux, pour qu'il bornât à ceux d'une province les efforts de

(1) Dorigny, *Vie du P. Émond Auger*, lib. II, nos 5 et suiv.

son zèle. Il eut soin du moins d'y perpétuer les souvenirs et les fruits de ses prédications par les œuvres et les saintes cérémonies, que, de concert avec l'autorité ecclésiastique, il établissait partout où il exerçait le ministère apostolique.

Une des plus chères aux populations était la procession du très Saint-Sacrement, qui devait se faire dans l'intérieur des églises paroissiales tous les dimanches, après le chant des vêpres, pour protester contre les blasphèmes et les sacrilèges attentats des nouvelles hérésies.

« Enfin, dit le P. Du Coudrey, en terminant la lettre où nous puisons ces détails, le P. Émond Auger n'a rien entrepris de faire ici, soit pour les catholiques, soit parmi les hérétiques, dont il ne soit heureusement venu à bout, à la gloire de Notre-Seigneur (1). »

Quels furent les coopérateurs du P. Auger, dans cette admirable série de missions? Ses historiens parlent d'une manière trop générale du concours qu'il en reçut, pour que nous puissions deviner quelque nom propre dans leur récit. Nous ne saurions douter néanmoins que le P. Robert Claysson, l'orateur si aimé du peuple, ne participât, dès le commencement, à des prédications qui entraient si bien dans son talent et dans ses goûts, et qui devaient l'occuper le reste de sa vie, dans un autre pays, mais dans de semblables circonstances. Il paraîtrait même, d'après certaines notes de sa main, qu'il accompagna le P. Auger dans quelques excursions apostoliques en dehors de l'Auvergne. S'il n'en était pas ainsi, il faudrait dire qu'il le suivit constamment du regard, qu'il en étudia non seulement le zèle et les succès, mais encore le genre, la manière, les moyens et les industries; car, peu de temps après, envoyé au secours des catholiques de Tournay et d'Anvers, il déploya tout à la fois le zèle intrépide du P. Auger et, de son aveu, les audacieuses habiletés dont celui-ci s'était servi pour échapper à la fureur des sectaires de Valence, de Vienne et de Lyon (2). Au reste, il y avait entre ces

(1) Ap. Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, nos 87 et seqq.

(2) Forti atque animo excelso Claissonius, quæ Edmundus Augerius (ut ipsemet scribit) in gemino casu Viennæ pertulerat, memoria repetens, ad omne se offerebat discrimen. (Sacchini, *Hist. S. J.*, part. III, lib. II, nos 47-48.)

deux hommes des rapports de vocation, de talent, de caractère, d'âge, d'aptitudes, d'occupations, qui, après les avoir rapprochés quelque temps en Auvergne, et peut-être en Dauphiné, les accompagnèrent sur des théâtres différents, mais dans des combats identiques, et les placèrent, dans l'histoire religieuse de cette époque, parmi les plus intrépides et les plus redoutables adversaires de l'hérésie. Le P. Robert Claysson porta en Belgique l'expérience et aussi la gloire qu'il avait acquises, sous la juridiction du P. Paschase Broet, puis à l'école du P. Émond Auger, dans les missions de la province d'Auvergne et il augmenta l'une et l'autre au milieu des factions et des révoltes qui désolaient sa religion et sa patrie. C'est un hommage que nous aimons à lui rendre au moment où, appliqué tout entier au service de son pays, il cesse d'appartenir à notre sujet.

Quant au P. Émond Auger, il quitta l'Auvergne le 2 octobre 1562, pour aller continuer en Dauphiné et dans le Lyonnais, au milieu des plus grands dangers, les travaux apostoliques qu'il venait d'accomplir dans cette province (1).

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib VI, n° 91.

LIVRE QUATRIÈME

1562

SOMMAIRE

Le P. Paschase Broet retourne de Billom à Paris. — Le P. de Mirabel, prisonnier des huguenots. — Le cardinal Borromée réclame la présence du P. Laynez au Concile de Trente. — Dernières mesures arrêtées par le P. Laynez de concert avec les PP. Nadal et Broet, relativement aux maisons de la Compagnie en France. — Le P. Roillet au collège de Billom. — Retour du P. Viola en Italie. — Coup d'œil rétrospectif sur la colonie d'étudiants à Paris. — Origines du Collège de Clermont. — Hommages de Laynez au P. Broet — Son départ pour le Conciie de Trente. — Le fléau de la peste se déclare et sévit à Paris. — Le P. Broet envoie ses confrères à Saint-Cloud, puis à Noyon, et reste au service des pestiférés; — Sa mort; — Ses qualités; — Ses vertus.

Le P. Paschase Broet, qui avait donné au P. Émond Auger la dernière mission dont nous venons de parler, en avait aussi béni les commencements; mais il ne put ni en suivre les progrès ni en voir la fin. Il avait atteint le but de son séjour à Billom.

De son côté, le P. Jérôme Nadal avait trouvé le personnel du collège de Tournon réuni à la communauté de Billom, et il avait pu remplir, auprès de l'un et de l'autre, ses fonctions de Commissaire général. D'ailleurs, le P. Laynez touchait à la fin de la mission qui l'avait amené à Paris, et il pouvait recevoir, d'un jour à l'autre, l'ordre de se rendre directement au Concile général, auquel le Souverain-Pontife l'avait de nouveau destiné. Or, il ne voulait point prendre la route de Trente avant d'avoir arrêté, de concert avec le Père Comissaire et le Père Provincial de France les dernières mesures relatives aux établissements qu'il avait formés dans le royaume.

Les PP. Nadal et Broet se disposèrent donc, vers le milieu du mois de mai (1562), à se rendre à Paris. Ils eurent d'abord la pensée de choisir et de conduire avec eux quelques-uns des

professeurs du collège de Tournon, pour ouvrir les premiers cours de celui de Paris; mais, outre qu'ils ne connaissaient pas assez exactement l'état des travaux entrepris et dirigés par le P. Cogordan, ce voyage présentait alors tant de dangers et de difficultés qu'ils jugèrent plus prudent et plus sûr d'attendre de nouveaux renseignements et des jours plus heureux.

Quant à eux, au lieu de se diriger vers la capitale par le Bourbonnais et l'Orléanais, ils prirent leur route par la Bourgogne, que la vigilance du comte de Saux-Tavannes préservait des incursions des bandes huguenotes (1). Leurs confrères de Billom n'ayant pu, ni par leurs prières, ni par les considérations les plus alarmantes, les engager à différer leur départ jusqu'à des temps moins troublés, les accompagnèrent des vœux et des supplications qu'ils adressaient au Ciel pour le succès de leur voyage. Peu contents de ces devoirs de la piété filiale, ils chargèrent le P. Étienne de Mirabel, un des professeurs du collège de Tournon, de se rendre à Paris par la voie la plus directe, pour avertir le P. Laynez de leur départ, et prier le P. Cogordan d'envoyer à leur rencontre des guides dévoués.

La commission de Mirabel ne servit qu'à justifier la détermination de nos deux voyageurs : il fut arrêté par une troupe de calvinistes, qui le chargèrent de fers et le retinrent prisonnier. Pendant quelques jours, ils lui firent subir des traitements encore plus grossiers que cruels; mais il les supporta avec une patience qui désarma leur colère. Parmi leurs chefs se trouvaient des gentilshommes en qui l'hérésie n'avait pas effacé toutes les traces de leur éducation domestique : ils furent tellement frappés de sa douceur, de ses bonnes manières, des charmes de sa conversation, de son exquise politesse, qu'ils le délivrèrent de ses chaînes et l'admirent même à leur table. Ils essayèrent de l'attirer à leur parti; mais ils s'aperçurent bientôt que, si Mirabel était un homme de bon ton, c'était encore plus

(1) D'après le P. Bonucci, ils auraient pris leur route par la Bretagne. Dans ce cas, ils auraient dû traverser les provinces centrales, infestées par les bandes calvinistes, c'est-à-dire se jeter au milieu des dangers qu'ils voulaient éviter. Cette assertion nous paraît donc erronée : Nous pensons, avec le P. Sacchini, que les PP. Nadal et Broet se rendirent à Paris par la Bourgogne. — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 68. — Alegambe, *Her. et Victim. Charital*, p. 13.

un homme de conviction, et que les caresses ne l'ébranleraient pas plus dans sa foi que les menaces et les mauvais traitements. Ils continuaient toutefois à répondre par des égards à ses honnêtes procédés. Au bout d'un mois, ils le renvoyèrent au camp des catholiques, comblé des marques de leur estime (1).

Cependant le P. Laynez attendait, à Paris, les PP. Jérôme Nadal et Paschase Broet avec d'autant plus d'impatience, que le cardinal Borromée lui réitérait, par l'intermédiaire du cardinal de Ferrare, le désir que manifestait le Souverain-Pontife de le voir siéger parmi les Pères du Concile de Trente. Dès le 20 avril (1562), le Légat répondait à une première invitation du cardinal secrétaire d'État :

« J'ai reçu, il y a trois jours, la lettre que Votre Seigneurie Illustrissime m'a adressée le 6 de ce mois, pour m'apprendre que Sa Sainteté désire que le P. Laynez se rende au Concile de Trente. Quoique sa présence soit extrêmement avantageuse à Paris, comme elle le sera partout, à cause des grandes qualités qui le distinguent; néanmoins, comme nous sommes ici dans des circonstances où les armes sont plus nécessaires que la parole, jai cru devoir lui communiquer la lettre de Votre Seigneurie Illustrissime, en l'engageant en même temps à se disposer, selon le désir de Sa Sainteté, à partir pour la ville de Trente. J'aurai soin de le pourvoir de tout ce qui lui sera nécessaire pour ce voyage; et je ne doute pas qu'il ne soit au Concile un très utile instrument pour l'Église (2). »

Réfléchissant ensuite aux immenses services que le P. Laynez rendait à la religion, à Paris, le Légat craignit d'outrepasser l'intention du Vicaire de Jésus-Christ, en le détournant d'une mission que Sa Sainteté maintiendrait peut-être, si Elle en connaissait bien les résultats. Il jugea donc à propos de laisser le P. Laynez juge du parti qu'il aurait à prendre :

« J'ai remis, écrivait-il au cardinal Borromée, la lettre de

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu,* p. II, l. VI, n° 69.
(2) Ap. Baluz., *Miscellan.* (éd. Mansi), t. IV, p. 405.

Votre Seigneurie Illustrissime à notre P. Laynez, et abandonné à sa conscience le soin d'examiner où il croirait pouvoir faire le plus de bien. Après y avoir réfléchi toute une nuit, il m'a déclaré que Notre-Seigneur daignait, à la vérité, accorder quelques succès à ses efforts; mais que les troubles et les tumultes au milieu desquels nous vivons ici, entravent son ministère, et qu'il rendrait peut-être plus de services à l'Église au sein du Concile. Il se propose de se mettre en route pour Trente dans le courant du mois de mai. Il m'en coûtera beaucoup de me priver de sa sainte et savante conversation, dont je jouissais très souvent; mais il me convient de sacrifier au bien public ma satisfaction personnelle (1). »

C'était bien un ordre qu'avait donné le Souverain-Pontife, et le saint cardinal ne tarda pas de le renouveler au Légat. Il le chargea même de remettre au P. Laynez la lettre qu'il devait, en arrivant à Trente, déposer de sa part, entre les mains des cardinaux, présidents du Concile. Le cardinal de Ferrare transmit fidèlement la lettre cachetée du ministre d'État de Sa Sainteté et sa nouvelle invitation au P. Laynez. Puis, il se hâta de répondre au cardinal neveu qu'il serait obéi : « Votre Seigneurie Illustrissime, répondit-il, se souvient que j'ai averti le P. Laynez de son départ pour la ville de Trente et qu'il s'est montré prêt à se mettre en route. Il serait même déjà parti, s'il n'était obligé d'attendre un Père de son Ordre qui doit arriver d'Espagne d'un jour à l'autre. Comme je lui ai communiqué les nouvelles instances que fait Votre Seigneurie Illustrissime dans sa dernière lettre, il a pris la résolution de partir au plus tôt. Je l'ai déjà pourvu d'une monture et de tout ce qu'il lui faut pour un pareil voyage. Son intervention au Concile, — on ne saurait en douter — sera d'un immense avantage au milieu des graves questions qui peuvent y surgir. Il pourra particulièrement faire des offices efficaces, auprès des prélats de sa nation, pour les maintenir en bonne intelligence avec les nôtres; et je l'ai exhorté à

(1) Lettre écrite du 13 au 26 avril. — Ap. Baluz., *Miscellan.*, tom. IV, pp. 405-406.

tourner ses efforts de ce côté-là ; ce qu'il m'a promis de faire (1). »

Cette lettre venait d'être expédiée, si toutefois elle l'était déjà, lorsque les PP. Jérôme Nadal et Paschase Broet parvinrent sains et saufs à Paris, par la voie détournée de la province de Bourgogne. Le P. Laynez, pressé de partir pour le Concile, se mit aussitôt à délibérer avec eux sur la position que la révolte générale des huguenots faisait à nos collèges de France. Il leur était difficile, au milieu de ces troubles, d'arrêter des mesures définitives. Ils dûrent donc se borner à convenir de la ligne de conduite que la prudence, leur profession, l'esprit de leur Institut conseillaient de suivre dans un temps et dans un pays si agités.

Les maisons d'éducation et d'instruction chrétienne étaient si évidemment réclamées en France par l'état des esprits que le P. Laynez inclinait à les accepter sans difficultés, afin de les opposer le plus tôt possible à ces nombreuses écoles que fondait le protestantisme, ou qu'envahissait de jour en jour son influence. Convaincu de l'abnégation de ses frères, il craignait moins de les exposer aux privations des premiers temps d'une fondation insuffisante que de différer l'ouverture d'institutions où l'enfance et la jeunesse devaient trouver un abri contre les séductions de l'hérésie. Son zèle toutefois ne le portait point à des témérités capables d'empêcher le bien qu'il voulait faire, ou de provoquer les inconvénients qu'il se proposait d'éviter. Ainsi, il convint avec le P. Paschase Broet, qu'il attendrait la fin de la guerre civile pour mettre en négociation les avances que lui avaient déjà faites les villes de Toulouse, d'Avignon, de Chambéry et d'autres encore; mais ils se préoccupèrent, dès ce moment, des moyens de fortifier l'organisation des collèges qui n'avaient point subi le sort du collège de Famiers, tels que ceux de Rodez, de Billom et de Tournon. Sans différer plus longtemps, quelques-uns des professeurs de Tournon

(1) Lettre écrite au bois de Vincennes, le 2 et 3 juin 1562. — Ap. Baluz., *Miscellan.*, t. IV, p. 414.

furent destinés au premier de ces établisssements. Les calvinistes avaient interrompu les classes du collège de Tournon, mais comme ils avaient probablement l'intention d'y établir les leurs, et d'en faire une des plus importantes universités de leur parti, ils n'y causèrent aucun dégât, pas même dans l'église, qui pouvait leur servir de temple. Les événements trompèrent leurs calculs et leurs espérances : la bataille de Dreux, gagnée sur Condé par le duc François de Guise, le 19 décembre de l'an 1562, réprima leur audace et les obligea d'abandonner plusieurs places, pour se fortifier sur d'autres points, jusqu'au jour prochain (12 mars 1563) où la paix, amenée par l'assassinat de ce grand homme, rendit pour quelque temps, à la France, un peu de repos, d'ordre et de sécurité.

Ces derniers événements étaient encore les secrets de l'avenir, au moment où nos graves religieux se livraient aux délibérations dont nous venons de parler ; mais leur espoir de recouvrer prochainement le collège de Tournon était fondé sur des probabilités si voisines de la certitude, qu'ils pouvaient le comprendre dans leurs mesures de réorganisation. Aussi décidèrent-ils que, pour laisser au P. Émond la liberté de poursuivre ses combats et ses victoires contre l'hérésie, le P. Annibal Du Coudrey serait maintenu à la tête du collège de Tournon, et que les chaires vacantes seraient occupées par de nouveaux professeurs.

Loin de succomber aux malheurs du temps, le collège de Billom avait servi de refuge aux proscrits des autres collèges et profité de leur réunion pour donner aux fonctions scolaires le déploiement que nécessitait le concours de nouveaux élèves, venus à la suite de leurs maîtres, ou chassés de divers asiles par le même orage. Ce fut, pour cet établissement, une occasion naturelle de sortir de ces modestes essais que doit toujours tenter une institution naissante, et de s'arrêter à ces mesures fortes et définitives conseillées aux générations suivantes par l'expérience de la première. D'ailleurs, la construction du nouveau collège touchait à son terme; et bientôt ce beau monument pourrait recevoir, avec les cours d'un enseignement complet, l'organisation disciplinaire, à laquelle se prêtaient peu les bâti-

ments provisoires (1). En outre, chaque jour, la mort ou des mesures d'administration faisaient disparaître quelques représentants de cette première élite de religieux dévoués, qui, sous l'autorité du P. Paschase Broet, et sous les auspices de Mgr Guillaume Du Prat, avaient élevé et illustré le premier domicile de la Compagnie en France; et il importait de les remplacer par des hommes non seulement capables de maintenir leur œuvre, mais aussi de réaliser l'avenir qu'ils lui avaient préparé.

Ces considérations s'imposèrent d'elles-mêmes à la haute intelligence des PP. Laynez, Nadal et Broet : ils prirent donc la résolution de donner au collège de Billom un personnel proportionné à l'importance qu'il allait recevoir de la prochaine translation des classes dans le nouvel édifice, et, en conséquence, du développement des études.

Ce fut alors, croyons-nous, que le P. Paschase Broet obtint enfin, du P. Général, la coopération du P. Guy Roillet, qu'il avait déjà demandée.

Nous avons rappelé plus haut le passé du P. Roillet et les mérites qui avaient fixé sur lui le choix du P. Broet. Nous avons dit que la nécessité de maintenir un tel homme à la tête du collège de Forli, encore à ses débuts, n'avait pas permis au P. Général de l'associer, sur la demande du P. Broet, à la mission des PP. Pelletier, Émond Auger et Jean Roger, envoyés à Pamiers. Depuis lors, par la sagesse et la fermeté de sa

(1) Ce collège, bâti sur un plan envoyé de Rome, remplit sa destination pendant près de deux siècles, sans autre restauration que les réparations partielles que demande l'entretien ordinaire d'un édifice. Mais, de l'an 1749 à 1751, il fallut y faire de nouveaux travaux sur lesquels nous trouvons, dans les papiers de la *procure* de cet établissement, la note suivante :

« Collegium Billomense, multis ab annis vetustate jam caducum, cæpit versùs finem anni 1750 quasi juvenescere; refectis scilicet ab integro, et in meliorem formam restitutis porticibus quæ interiorem collegii aream à ternis regionibus circumscribunt; simulque præbent aditum ad nostrorum cubicula, juxtà eorum longitudinem disposita. Illæ etenim à temporibus B. Patris Nostri Ignatii, non nisi decussatis trabibus extructæ, mediis intervallis terreno aggere repletis, jam pridem in ruinam pronæ erant. Nunc autem extant à fundamentis ad culmen firmissimè ædificatæ structurà lapidariâ arenato colligatâ : contignationibus à se invicem disjunctis, non ut priùs nudo tabulato; sed concameratæ sunt, quadrato lapide, vel latere coctili stratæ. Undè collegium ad habitandum factum est securiùs, fortiùs et commodiùs. »

direction, le P. Roillet avait donné au gouvernement du collège de Forli une régularité, et, aux études, une impulsion, que le P. Léonetti, son successeur, n'eut qu'à soutenir, pour en perpétuer et en développer les résultats. Le P. Broet ne l'oublia point dans ses derniers entretiens avec les PP. Laynez et Nadal : il invoqua alors, pour le collège de Billom, le concours du P. Roillet, qu'on n'avait pu lui accorder pour celui de Pamiers. Il l'obtint sans peine, et, quelques mois après, la présence du P. Guy Roillet annonçait au collège de Billom une ère nouvelle et un présage de prospérité.

A partir de cette époque, le P. Jean-Baptiste Viola disparaît de notre sujet. Il rentra peut-être en Italie, qui l'avait prêté à la France. Ce dont on ne saurait douter, c'est qu'il emporta l'honneur et la satisfaction d'avoir bien mérité de l'Institut de S. Ignace. Si l'on ne peut le mettre au rang des hommes illustres de son Ordre, on doit du moins le compter parmi ces religieux qui, doués de qualités remarquables, quoique secondaires, surent les employer à préparer de grands résultats : plein d'activité, de sollicitude, de savoir-faire et de dévouement, il travailla, selon l'intention de S. Ignace, à faire de la colonie du collège des Lombards un établissement stable, et parvint, avec le concours d'hommes de zèle et de talent, à élever sur des bases solides, le premier collège que la bienveillance d'un grand évêque nous permit d'ouvrir en deçà des Alpes. Quoique ces deux établissements ne fussent pas exclusivement son œuvre, il les soutint avec tant de constance dans les occasions les plus difficiles, et il eut une si large part à leurs premiers succès, qu'il mérita l'honneur d'attacher son nom aux commencements du collège de Billom et aux *Origines de la Compagnie de Jésus en France;* et, s'il ne procura pas à ce collège la prospérité qu'il atteignit sous l'administration suivante, on peut lui attribuer l'honneur de l'avoir préparée.

Héritier de ses emplois au collège de Billom, le P. Guy Roillet y déploya, pendant près de huit ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 21 mai de l'an 1570, les éminentes qualités qui avaient attiré sur lui le choix du P. Broet et du P. Général (1). Non

(1) P. Phil. Labbe, *Pinacoth. Scriptor. S. J.*, ad ann. 1570.

seulement il se montra à la hauteur de sa position, mais il la releva par la dignité de sa personne, par la gravité de son caractère et de ses manières, par la variété et la solidité de ses connaissances, surtout par le spectacle de ses vertus.

Au dedans, on comprenait, dans un même sentiment de respect et d'affection, le P. Supérieur, la règle et le devoir. Le P. Olivier Manare, successeur du P. Paschase Broet, prenait toujours les conseils du P. Roillet, et l'admettait aussi souvent qu'il le pouvait au partage de son autorité. Il se fit même remplacer par cet éminent religieux à la seconde Congrégation générale, où les troubles du royaume l'empêchaient de se rendre; et la Congrégation, qui le compta parmi ses membres les plus distingués, le comprit, à ce titre, avec les PP. Ribadeneyra, Bobadilla, Nicolas de Lannoy, Jérôme Domenech, etc., dans la commission chargée de réduire en corps les actes qui, dans la première Congrégation, avaient précédé l'élection du P. Général, et ceux qui la précéderaient aussi dans la seconde (1).

Au dehors, le P. Roillet, recteur du collège de Billom, jouissait d'une telle réputation de sagesse et de sainteté, qu'on recourait à ses avis, non seulement dans des cas de conscience, mais encore dans les circonstances les plus graves et les plus difficiles de la vie privée; souvent même, dans les dissensions civiles qui motivèrent les revendications de la Sainte-Union, son intervention amena des arrangements pacifiques entre les partis.

D'ailleurs, sa charité ne considérait pas à quel parti appartenaient les malheureux. Pour suffire au besoin de tous, il avait fait à la charité des dames de la ville un appel qui avait été entendu : organisées en congrégation, elles obtenaient par leurs exemples et leurs sollicitations de chaque jour des secours proportionnés à la misère des victimes des guerres civiles. L'administration municipale se fit un devoir de seconder une si bonne œuvre et prêta au P. Roillet le concours efficace qu'elle méritait (2).

Du reste, ces égards de la ville de Billom pour le Père Recteur du collège n'étaient pas seulement éventuels : inspirés par

(1) *Institut. Soc. Jesu* (éd. Prag.), t. I, pag. 388.
(2) Patrignani, *Pie Memorie*, 21 mai.

l'affectueux respect qu'on lui portait, ils se manifestèrent, pendant sa vie, à toute occasion; et, à sa mort, la ville voulut faire les frais de ses funérailles, auxquelles assistèrent les consuls.

Les paternelles préoccupations qui avaient mérité au saint Recteur de si respectueuses sympathies, ne l'avaient point détourné de ses fonctions principales; malgré les difficultés que les troubles de ce temps-là créaient aux études, il avait su néanmoins élever toutes les classes au niveau de celles des plus beaux jours.

Quoique les classes de théologie et de métaphysique ne fussent pas absolument exigées par l'acte de fondation, le P. Roillet les maintint toujours dans son enseignement; il donna à l'étude des langues savantes, aux cours de littérature, un développement qui les embrassait dans toute leur étendue; tous attirèrent au collège de Billom une nombreuse jeunesse, qui, distribuée en dix ou douze pédagogies, faisait la prospérité ou la fortune de ces établissements. Après le P. Roillet, des spéculateurs voulurent en établir de nouvelles, et dans des conditions différentes. Comme elles menaçaient l'ordre établi ou maintenu par le saint Recteur, les supérieurs et les maîtres s'opposèrent énergiquement à cette innovation.

Mais nous laissons à l'histoire la tâche de raconter les succès de son administration. Nous avons déjà dépassé les bornes que nous avions fixées à notre sujet. Qu'il nous suffise, avant de le reprendre au point où nous nous en sommes détourné, d'ajouter que le P. Guy Roillet, Recteur du collège de Billom de 1562 à 1570, eut le bonheur d'introduire dans la carrière de l'enseignement le P. Charles Sager, un des professeurs les plus complets qu'eut, dans ce siècle, la Compagnie de Jésus (1); et de bénir, entre tous les nouveaux élèves qu'il reçut, la dernière année de son rectorat, le petit écolier qui devait être, un jour, le P. Jacques Sirmond (2).

De ces observations préalables on peut conclure que le collège de Billom n'était pas, pour les PP. Laynez et Paschase Broet, un

(1) Sotwel, *Biblioth. Scriptor, S. J. in Carol Sager.* — Patrignani, *Menologio della Comp. di Gesù*, sous le 21 mai 1570.

(2) Ap. Sotwel, *in Jacob. Sirmund.* — Patrignani, *ibid*, 7 octobre.

sujet d'inquiétudes : les rares qualités du P. Roillet, à qui ils venaient d'en confier le gouvernement, les rassuraient sur la future administration de l'établissement ; mais ils se préoccupèrent d'autant plus du choix des collaborateurs qu'ils devaient lui adjoindre. Ce fut du reste le principal souci que leur donnèrent les autres établissements de la province, à cause des difficultés que les circonstances et les événements créaient à chacun d'eux.

Ces destinations, ces mutations, prochaines ou désignées, entraînaient d'autres mesures accessoires qu'ils arrêtèrent aussi dans leurs délibérations. Ainsi, ils convinrent entre eux que le Collège Romain enverrait en France un certain nombre de sujets, employés ou formés dans son sein, ou pour compléter le personnel des collèges de Billom et de Tournon, ou pour préparer celui de Toulouse, ou pour occuper celui de Mauriac. Ce qui fut exécuté dans le courant de l'année suivante (1).

C'était aussi de la même école que le collège de Paris devait, quelques mois après, recevoir ses premiers maîtres. Mais sa destination demandait que ces maîtres eussent déjà assez de réputation et d'autorité pour recommander leur enseignement. Le P. Laynez, ainsi que nous l'apprend le P. Cogordan, voulait donner à cet établissement une importance exceptionnelle, parce qu'il était mieux placé pour atteindre le but de l'Institut de S. Ignace. Telle était, d'ailleurs, l'intention de son vénérable fondateur, Mgr Guillaume Du Prat. Le P. Paschase Broet n'en avait pas eu d'autre dans les longues et pénibles démarches qu'il avait faites pour établir ce collège au sein de l'Université de Paris ; et le P. Ponce Cogordan, fidèle dépositaire des intentions du P. Général, du P. Provincial et de l'évêque de Clermont, mit à les réaliser autant d'amour que d'activité.

Le Collège de Clermont fut le terme auquel aboutit la colonie d'étudiants, entretenus à Paris par S. Ignace, jusqu'à ce que son Ordre pût leur donner, dans ses propres collèges, l'instruction qu'ils empruntaient aux écoles publiques. L'histoire de cette communauté finit où commence celle du Collège de Clermont. Il ne nous reste donc plus, pour accomplir notre tâche, qu'à

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, part. III, liv. VI, nos 73-77.

résumer rapidement, dans un coup d'œil rétrospectif, les phases qu'elle eut à traverser et les services qu'elle rendit à la Compagnie de Jésus.

Cette réunion ne fut d'abord composée que de quelques jeunes Italiens, ecclésiastiques et séculiers, mis, pour la plupart, dans la voie de la perfection chrétienne par le P. Le Fèvre, pendant son séjour à Parme et à Plaisance. Modestement logée au collège du Trésorier, elle ouvrit bientôt ses rangs à de nouvelles recrues formées d'Espagnols, de Belges, de Portugais et de Français. Le collège des Lombards leur offrit alors un logement proportionné à leur nombre. Quelques-uns étaient déjà dans les ordres sacrés; la plupart fréquentaient les cours de philosophie ou de théologie; d'autres suivaient ceux des belles-lettres, soit pour s'y former, soit pour s'y perfectionner; tous rivalisaient d'application, de piété et de ferveur. Toujours ils mêlaient aux occupations classiques les œuvres de zèle; les moments libres que leur laissait l'étude, ils les consacraient à la culture et à la direction des âmes; et ces exercices, appuyés par leurs exemples, inspiraient à plusieurs de leurs condisciples le désir de les imiter ou de partager leur genre de vie. Aussi, S. Ignace faisait-il souvent appel au dévouement de quelques-uns d'entre eux, ou pour les mettre à la tête de semblables colonies, formées dans d'autres universités, comme à Louvain, à Padoue, à Gandie, à Coïmbre; ou pour leur confier les principales chaires des collèges qu'on lui offrait dans diverses parties de l'Europe, et quelquefois le gouvernement même de ces collèges. La France, avant d'avoir les siens, devait cultiver dans l'université de Paris, la pépinière féconde où la Compagnie de Jésus prenait les maîtres habiles et dévoués dont elle avait besoin dans d'autres contrées. En 1548, l'évêque de Clermont, recueillit à Paris, dans son hôtel de la rue La Harpe, la colonie du collège des Lombards, qui, dès lors, put former non seulement des maîtres, mais aussi des hommes apostoliques.

En même temps, grâce à la fécondité et au concours de cette école, la Compagnie érigeait des établissements qui la dispensèrent enfin d'envoyer ses jeunes sujets dans des universités étrangères. Elle put même rendre à la France les secours qu'elle en avait reçus, lorsqu'il lui fut donné d'ouvrir des collèges dans ce royaume. L'évêque de Clermont le premier

demanda aux étudiants du collège des Lombards, devenus ses hôtes, d'abord des missionnaires pour son diocèce, puis des maîtres pour son collège de Billom.

Les collèges de Pamiers, de Rodez, de Tournon, que la Compagnie fonda bientôt après, comptèrent aussi parmi leurs maîtres plusieurs des premiers étudiants du collège des Lombards. Mais cette communauté, établie en dernier lieu dans l'hôtel de la rue La Harpe, devait être à la fois le prélude et l'héritage du Collège de Clermont. Elle en aurait été même le berceau, si d'incroyables difficultés, suscitées par la haine de puissants ennemis, mais permises à propos par la Providence, n'avaient pas empêché de transformer en collège de plein exercice l'hôtel de la rue La Harpe. Propre aux dispositions passagères d'un établissement improvisé, ce local n'aurait jamais pu se prêter aux vastes proportions que demandait la destination du nouveau collège; et son enseignement aurait été forcément limité par le nombre très restreint des élèves qu'on aurait pu admettre à l'entendre. Mais, d'opposition en opposition, la cause fut dévolue par le Parlement à l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, qui reçut à Paris les religieux de la Compagnie de Jésus à titre de collège, et avec l'obligation de *se conformer à la disposition du droit commun*. Le Parlement confirma cette décision; et, comme s'il eût voulu consacrer, dans le nom même du *collège,* le souvenir de son origine et celui de l'illustre bienfaiteur qui en avait fourni les frais, il statua qu'on appellerait Collège de Clermont l'établissement où des religieux de la Compagnie de Jésus, usant du bénéfice du *droit commun*, donneraient leur enseignement dans toute son étendue.

Telle fut l'origine du *Collège de Clermont*. Il ne mit à absorber l'existence de la communauté de la rue La Harpe que le temps qu'il fallut au P. Ponce Cogordan pour terminer les réparations et les travaux de la Cour de Langres. En attendant, elle continua à recevoir dans son sein les rares sujets qu'on y envoyait encore de l'étranger et quelques étudiants de l'Université, qui demandaient à partager leur genre de vie, tels que Charles Sager, Jean Thionnaux, Jacques Largiller, Jean Granjon, etc. Le dernier de tous était bien digne de clore le catalogue de ces jeunes hommes de foi, de talent, de caractère et de cœur, qui, depuis

l'an 1540, venaient, au nom de S. Ignace, s'y préparer à la vie apostolique, et s'initier aux connaissances qui leur manquaient encore. Nous recueillons son nom avec d'autant plus de soin, qu'il résume en quelque sorte dans sa vie tous les avantages que la Compagnie retira de la colonie d'étudiants, entretenus par elle, pendant plus de vingt ans, dans l'Université de Paris, et qu'il forma comme une transition naturelle entre l'*Hôtel* et le *Collège de Clermont*.

Tandis que les PP. Laynez, Nadal et Paschase Broet étaient réunis à Paris, un écolier de quinze ans, nommé Michel Coyssard, alla solliciter auprès d'eux la faveur d'être admis dans la communauté de la rue La Harpe. Tout en lui plaidait en sa faveur : l'innocence et la candeur de son âme illuminaient les traits de son visage; dans son regard à la fois doux, vif et modeste, brillait le feu de l'esprit; l'ardeur de sa prière répondait de celle de ses désirs. D'ailleurs, il était né dans le diocèse de Clermont, à Besse-en-Chandesse; et cette origine ajoutait à ses qualités personnelles un titre tout puissant sur des cœurs pleins de reconnaissance pour le pays, qui, sous les auspices paternels de Mgr Guillaume Du Prat, venait de donner à la Compagnie sa première demeure en France.

La demande du jeune Michel Coyssard ne pouvait donc pas être refusée; les PP. Laynez et Nadal dûrent exprimer au P. Provincial le vif intérêt que leur inspirait ce vertueux enfant et le recommander à sa bienveillance. Le P. Paschase Broet avait subi les mêmes impressions : il déclara au jeune postulant que ses vœux étaient agréés; qu'on ne différerait que peu de jours, de les exaucer, pour lui donner le temps d'attendre la fin de l'année scolaire, et de se préparer ensuite, par les exercices spirituels, à porter le joug du Seigneur dans la Compagnie.

Cette faveur si instamment demandée dans les premiers jours du mois de juin, lui fut accordée le 8 septembre (1562). Depuis ce moment jusqu'au dernier de sa vie, Michel Coyssard exerça toutes les fonctions de sa profession, et dans toutes il montra comment on peut les remplir à la satisfaction de Dieu et des hommes. Placé un des premiers à la tête de la direction générale des études du Collège de Clermont, après en avoir occupé les premières chaires, il rédigea et publia des ouvrages classiques

les plus propres à guider les jeunes intelligences dans la culture de la langue de Cicéron et de Virgile. Non moins capable de gouverner les collèges que d'en diriger les études, il fut successivement placé à la tête de ceux de Lyon et de Tournon, et nommé premier Supérieur de ceux du Puy, de Besançon et de Vienne. Partout il sut faire marcher de pair la culture des lettres et la pratique de la vertu et sanctifier l'étude par l'esprit de piété (1).

Mais c'est à l'histoire du Collège de Clermont, ou plutôt à l'histoire générale de la Compagnie à célébrer son nom : sa sainte et glorieuse carrière n'appartient plus à notre sujet. Nous devions toutefois constater qu'elle avait eu pour point de départ la communauté de l'Hôtel de Clermont.

Cette communauté était honorée de la société du P. Laynez, lorsque, pendant le séjour de huit mois qu'il fit en France, la confiance du cardinal de Ferrare ou les affaires de sa légation l'appelaient et le retenaient dans la capitale. Elle eut donc souvent l'occasion de puiser, comme à sa source, dans les entretiens et les instructions du premier successeur de S. Ignace, la doctrine spirituelle de la Compagnie, et de lui montrer par son esprit de charité, de ferveur et de régularité, combien elle était docile à ses leçons et digne de les entendre. Ces communications intimes, ces consolations domestiques étaient pour le P. Laynez le plus doux soulagement aux graves préoccupations que lui donnaient, au dehors, son zèle et sa mission.

Sa dignité de Général de la Compagnie de Jésus, l'honneur d'accompagner le cardinal de Ferrare dans sa légation, ses qualités personnelles, sa brillante intervention aux conférences de Poissy lui avaient attiré la considération universelle de la Cour, de la haute société et des corps savants de la capitale; mais rien ne la lui avait mieux méritée que son zèle pour la religion catholique : dans le désir de la servir, il n'avait pas craint de demander des audiences à Catherine de Médicis, au Roi et aux princes du sang, d'entrer en relations avec les plus grands seigneurs de la Cour, avec les principaux membres du

(1) Sotwel., *Biblioth. Scriptor. S. J. in P. Michael. Coyssard.*

Parlement, du clergé, de la Sorbonne et de l'Université, avec les Supérieurs des couvents et des communautés les plus recommandables. Aux uns, il exposait, de vive voix ou par écrit, les dangers et les suites funestes de l'hérésie; les malheurs qu'elle attirerait sur la France, si on ne se hâtait d'en arrêter les progrès; il exhortait les autres à mettre leur influence et leur pouvoir au service de la foi, à défendre contre les envahissements du calvinisme les intérêts religieux des peuples, et à maintenir, par l'application des lois, les traditions et les droits de la France catholique; il représentait à ceux-ci la nécessité de redoubler de vigilance pour préserver le bercail de Jésus-Christ de la cruauté des loups; à ceux-là, l'obligation de soustraire l'enfance et la jeunesse aux leçons de tous les maîtres entâchés ou suspects d'hérésie, et d'éloigner les étudiants des chaires de pestilence; il conjurait les docteurs et les prédicateurs de ne pas tenir leurs lumières sous le boisseau, dans un temps où les peuples avaient tant besoin d'être éclairés, et d'affermir, soit par leur parole, soit par leurs écrits, les fidèles dans les croyances et l'amour de l'Église. Enfin, il s'était efforcé, partout et auprès de tous, de ranimer ce zèle de la maison de Dieu que réclamaient les circonstances (1).

Sans doute, il entrait ainsi dans les desseins pour lesquels le Souverain-Pontife l'avait associé à la mission du cardinal de Ferrare; mais on peut dire aussi qu'il n'avait qu'à s'abandonner à l'esprit et aux inspirations de l'Institut de S. Ignace, pour les remplir à la satisfaction de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Vicaire sur la terre. Par ses paroles, ses discours, ses instructions, par ses démarches et ses efforts, il traçait donc d'avance le programme du prochain enseignement du *Collège de Clermont,* et une ligne de conduite pour les maîtres qui devaient bientôt le donner. Ainsi, par une disposition remarquable de la Providence, il était donné au successeur immédiat de S. Ignace, dans le gouvernement de son Ordre, de clore la période des *Origines de la Compagnie de Jésus en France*, et de lui ouvrir celle où, quelques mois après, elle allait prendre, avec le

(1) Dilarino, *Vita del P. Laynez*, pag. 194 et suiv.

Collège de Clermont et le grand Maldonat, une si glorieuse place dans l'histoire religieuse et littéraire de notre pays.

Nous n'exagérons rien en disant que le P. Laynez avait préparé les succès de cet établissement par la haute idée qu'il avait donnée de la Compagnie pendant son séjour à Paris. Il avait mis dans les démarches et les efforts de son zèle tant de modestie, de retenue, de sagesse et de franchise, que, loin de fatiguer par ses instances, il les avait rendues aussi agréables qu'édifiantes. Si tous ne s'y prêtèrent pas avec l'ardeur qu'il mettait lui-même à les faire, tous du moins conçurent pour ses qualités et ses vertus la plus profonde estime. Ils lui en donnèrent d'éclatants témoignages dans l'accueil qu'ils lui firent, lorsque, à la veille de son départ, il alla prendre congé d'eux et leur présenter ses hommages. Il consacra deux ou trois jours à ces devoirs de convenance et de gratitude; puis, accompagné du P. Jérôme Nadal, il quitta Paris, le 9 juin 1562, prenant sa route par la Belgique et l'Allemagne, où il devait successivement régler quelques affaires relatives à son Ordre (1). Parvenu à Trente, le 12 ou le 13 du mois d'août (2), il porta aux cardinaux, présidents du Concile, la lettre, encore cachetée, que le cardinal de Ferrare lui avait transmise, pour eux, de la part du cardinal Borromée, avec l'ordre de se rendre au Concile. Elle était conçue en ces termes :

« Cette lettre sera présentée, de ma part, à Vos Seigneuries Illustrissimes et Révérendissimes, par le P. Laynez, Préposé Général de la Compagnie de Jésus. De France, où il avait été envoyé avec Monseigneur l'Illustrissime cardinal de Ferrare, il s'est rendu à Trente par ordre exprès du Saint-Père, pour qu'il intervienne au Concile et y dise son avis, non seulement comme Général, mais aussi comme théologien de Sa Sainteté, comme le P. Salmeron, ainsi qu'ils l'ont déjà fait l'un et l'autre toutes les fois qu'ils ont été envoyés au Concile par le Siège apostolique. C'est pourquoi Sa Sainteté veut que

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 70. — Dilarino, *Vida del P. Laynez*, pag. 201-202.

(2) Sacchini, *ibid.*, n° 74. — Lettre de l'archevêque de Zara au cardin. Cornara. — Trente, 17 août 1562. Ap. Baluz., *Miscellan.*, tom. IV, p. 249.

Vos Seigneuries Illustrissimes l'admettent à ce titre, et que du reste, comme Elles ont coutume de le faire, Elles aient pour lui les égards que méritent sa doctrine, ses grandes qualités et ses vertus. La présente n'ayant pas d'autre objet (que cette recommandation), je la termine en baisant très-humblement les mains à Vos Seigneuries Illustrissimes.

« De Rome, le XI mai de l'an 1562 (1). »

Nous n'avons pas à dire ici comment le P. Laynez répondit aux flatteuses recommandations du saint cardinal Charles Borromée; il nous suffit de les avoir rappelées pour expliquer la haute considération qu'il s'était acquise à Paris, et les regrets qu'y excita son départ.

Personne, on le pense bien, ne l'avait vu partir avec plus de regret que le P. Paschase Broet : outre l'affection qui les unissait depuis les pieuses scènes de Montmartre, ils étaient encore pénétrés du respect qu'ils avaient conçu l'un pour l'autre, dans des travaux communs, où ils avaient pu se connaître et s'apprécier, à Rome et dans d'autres villes d'Italie. D'ailleurs, le P. Ignace avait eu pour tous les deux une estime singulière; et celui-ci respectait dans celui-là un religieux honoré des éloges du saint Fondateur. Ces doux souvenirs du passé ajoutaient encore aux relations présentes ces sentiments de confiance paternelle et d'abandon filial, qui, dans l'état religieux, rendent le gouvernement et l'obéissance si aimables.

Le P. Diego Laynez n'avait jamais ignoré ce que, pendant près de dix ans, il avait fallu au P. Paschase Broet de patience,

(1) Questa mia sarà presentata alle Signorie Vostre Illustrissime e Reverendissime dal P. Laynez, Preposito Generale della Compagnia di Gesù; il quale de ordine espresso de Nostro Signore è venuto costà di Francia, dove era andato con Monsignor Illustrissimo di Ferrara, acciò intervenga al Concilio e dica il voto suo non solamente come Generale, ma anche come teologo de Sua Santità, cioè nel modo che farà il P. Salmerone, e come hanno fatto ambedue le altre volte che sono stati mandati in Concilio dalla Sede Apostolica. Però Sua Santità dice che le Signorie Vostre Illustrissime lo admettano a questo luogo, e nel resto sieno contente accarezarlo, secondo che Esse sogliono fare, e che egli merita per la dottrina, bontà e integrità.

E non essendo la presente per altro, alle Signorie Vostre Illustrissime bacio humilmente le mani. — Di Roma alli XI di maggio 1562.

(Lagomarsini, *in Julii Pogiani Epist. Adnotat.*, tom. III, pag. 80.)

de sagesse, de calme et d'abnégation pour surmonter tous les dégoûts dont il avait été abreuvé dans l'exercice de sa charge; mais il n'en apprécia au juste l'étendue et l'amertume que lorsqu'il eut pu mesurer, sur les lieux mêmes, les préjugés invétérés, les préventions aveugles, les antipathies presque schismatiques, les traditions orgueilleuses, où toutes ces difficultés avaient leur source. Le succès lui parut alors plus grand qu'on aurait osé l'espérer; et il comprit qu'on n'aurait pu l'obtenir par d'autres moyens et d'autres procédés que ceux que le Père Provincial avait employés.

Le P. Paschase reçut donc alors, avec le témoignage de la satisfaction de son vénéré Supérieur, gage de l'approbation divine, la seule récompense qu'il ambitionnât sur la terre. Il comptait bien trouver dans les bénédictions dont le combla, en le quittant, le P. Diego Laynez, la grâce de compléter son œuvre et d'élever, en France, l'édifice de la Compagnie sur les fondements qu'il avait jetés. Mais il avait rempli sa mission; le Seigneur lui réservait encore le bonheur de la couronner par le martyre de la charité; et le temps déterminé dans ses divins conseils était déjà arrivé.

Le P. Laynez n'avait quitté Paris que depuis quelques jours, quand des symptômes de peste, signalés dès le mois de mai, prirent, dans la capitale et dans plusieurs autres villes de France, des développements effrayants.

« Le temps estoit si fâcheux, dit un chroniqueur contemporain, les pluies si prolongées, que les pauvres gens ne pouvoient recueillir les blés qui estoient jà mûrs, ains germoient dans les épis; qui estoit grand pitié; et ne connaissoit-on s'il estoit hyver ou été, sinon à la longueur des jours; car le ciel estoit toujours couvert de brume et les chemins de boues, non autrement qu'au milieu de l'hyver; ce qui renchérit fort les vivres. La peste qui avoit esté à Paris jà longtemps, s'augmenta fort à cause de telle indisposition du temps. De sorte que la France estoit affligée, et bien fort, de trois fléaux de Dieu : de peste, famine et guerre civile (1). »

(1) *Journal de l'année 1562*, dans la *Revue rétrospective*, 1re série, tom. V, pag. 179.

Le P. Broet n'attendit pas que la peste eût atteint ce degré d'intensité pour y soustraire les jeunes religieux de son Ordre, qui suivaient les cours de l'Université : il leur procura une habitation à Saint-Cloud, où il les envoya, dès le milieu du mois de juin, sous la direction du P. Ponce Cogordan, leur Supérieur (1).

Cette mesure suspendait nécessairement les travaux de la *Cour de Langres*, et retardait jusqu'à une époque indéterminée l'ouverture du nouveau collège ; mais il importait avant tout de conjurer ou d'éloigner un danger qui menaçait toutes les conditions et tous les âges.

Quant au P. Broet, il voulut rester dans le foyer du fléau, soit pour garder le domicile de la Compagnie, soit pour sacrifier sa vie au service du prochain. Il ne retint avec lui, à l'Hôtel de Clermont, de la rue La Harpe, que deux Frères coadjuteurs, connus tous les deux dans nos Annales, sous le nom de Jean ; mais distingués entre eux par celui de leur pays respectif : *Allobrox* et *Borghesius*. Peu de jours après, il crut pouvoir se passer encore des services du premier, pour ne pas en priver la communauté, transférée à Saint-Cloud ; mais sa charité fut trompée par le fléau. Ce religieux, attaqué, en chemin, de la contagion, ne parvint auprès du P. Cogordan, que pour expirer à ses yeux, le vingt-cinq du mois d'août (2) ; car le fléau se répandait de plus en plus dans la banlieue. Le P. Ponce Cogordan prit alors le parti de renvoyer en Belgique, en attendant des jours plus sereins, deux jeunes religieux que le P. Jérôme Nadal, peu de temps auparavant, avait fait admettre dans la communauté de la rue La Harpe. L'un, nommé Guillaume, portait le surnom de Flamand ; l'autre, appelé Othon Briamont, appartenait à une noble famille de Liège. Envoyé d'abord à Rome, il en avait été ensuite rappelé, pour coopérer à la fondation du collège que demandaient instamment les habitants et le clergé de Trèves. Il fit ce voyage à pied, en compagnie de plusieurs de ses confrères, destinés à la même entreprise. Mais les fatigues

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 92.

(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 92. — Alegambe, *Heroes et Victim. Charit.*, p. 14.

de la route lui occasionnèrent au genou une enflure et des douleurs qui le forcèrent de s'arrêter à Altdorf, en Suisse. Comme sa plaie demandait un long traitement, ses compagnons le confièrent aux soins du P. Simon, le plus âgé d'entre eux, et continuèrent leur route. Les PP. Simon et Othon Briamont ne purent les suivre qu'au bout de quelques mois, après la guérison du malade (1).

Celui-ci se trouvait à Louvain, quand le P. Jerôme Nadal, Visiteur général, jugea à propos de l'envoyer à l'université de Paris pour y compléter ses études théologiques, commencées au Collège Romain. Mais, peu de jours après, la peste étendant de plus en plus ses ravages, le P. Cogordan se crut obligé de renvoyer ce nouvel hôte en Belgique, avec Guillaume, son compatriote. Il leur permit seulement d'aller prendre congé du P. Provincial, qui pouvait avoir des conseils et des commissions à leur donner. Malheureusement, dans le trajet de Saint-Cloud à la rue La Harpe, Briamont fut frappé du fléau. Le P. Broet, pour en préserver les autres, se chargea lui seul de le servir et de le soigner. Il le fit avec une tendresse qui put consoler le malade, mais non détourner la contagion. Briamont en supporta les atteintes avec une patience et une résignation admirables, jusqu'au moment où il y succomba, le 29 du mois d'août 1562 (2).

A ces coups redoublés, le P. Ponce Cogordan jugea que la peste faisait à Paris encore plus de victimes qu'on ne le suppo-sait. En effet, dit un témoin oculaire, « en ces jours l'on mourait de la peste à Paris fort étrangement; et me dit un vieux médecin qu'il n'y avoit mémoire que l'on eût vu une si grande pestilence à Paris (3). »

Le P. Cogordan était, sur le sort de son vénéré Supérieur, dans une inquiétude d'autant plus cruelle qu'il savait que le P. Paschase Broet était homme à prodiguer ses soins et sa vie dans de pareilles circonstances. Il désirait donc le voir et le conjurer de

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. IV, n° 104.

(2) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, l. VI, n° 92. — Orlandin., *Hist. Soc. Jesu*, p. I, l. XI, n° 44. — Alegambe, *Her. et Victim. Charitat.*, pag. 14.

(3) *Journal de l'année 1562*, dans la *Revue rétrospective*, 1re série, tom. V, pag. 190.

se conserver pour la Compagnie, dont il était le premier Supérieur et le principal soutien en France. Mais le bon Père lui ayant défendu de s'exposer lui-même pour venir à Paris, il le pria instamment de lui accorder du moins une entrevue dans le bois de Boulogne. Le P. Paschase se rendit à une demande qui lui fournissait l'occasion d'arrêter, de concert avec le P. Cogordan, des mesures nécessaires pour la sûreté des jeunes religieux de sa communauté. Ils se trouvèrent donc tous les deux, au jour convenu, dans le bois de Boulogne. Après un entretien, moins long qu'affectueux, ils convinrent que le P. Cogordan conduirait ses confrères à Noyon, qu'il s'y établirait avec eux jusqu'au jour où le fléau aurait cessé ses ravages à Paris et dans la banlieue (1). Le P. Cogordan aurait mieux aimé partager le sort et les occupations du vénérable Supérieur; mais celui-ci n'ayant voulu l'admettre qu'au partage de sa sollicitude pour la communauté de l'Hôtel de Clermont, il fut obligé de la conduire à Noyon, où il n'y avait à craindre ni le fléau de la peste ni celui de l'hérésie (2).

Ceci se passait vers le 8 septembre 1562. Or, c'est à cette date que nos historiens placent l'entrée de Michel Coyssard dans la Compagnie de Jésus (3). Leur témoignage nous autorise donc à supposer que, dans cette dernière entrevue, le P. Paschase Broet avertit le P. Cogordan de recevoir dans sa Communauté et de conduire avec lui, à Noyon, ce jeune étudiant qui, depuis plus de deux mois, avait été agréé sur la recommandation des PP. Laynez et Nadal.

Le P. Paschase ne vécut pas assez pour juger du service qu'il venait de rendre à son Ordre; mais, aux qualités qu'il avait remarquées dans le vertueux postulant, il put rester convaincu qu'il avait donné à la Compagnie un enfant digne d'elle.

Après l'avoir confié au P. Cogordan, il se hâta d'aller reprendre à Paris l'héroïque et fructueux ministère qu'il exerçait auprès

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 93.

(2) *Idem, ibid.*

(3) Sotwel, *Biblioth. Scriptor. S. J. in Michael. Coyssard.*

des victimes de la contagion. Mais il ne put le continuer longtemps encore. Depuis la mort du P. Briamont, dont il avait reçu le dernier soupir, il se sentait atteint du virus de la peste : il ne cessa néanmoins de se mettre au service des malades que lorsque le développement du mal ne lui en laissa plus la force. Celle que lui donnait encore sa filiale confiance en Dieu, il la mit à se préparer à la mort. Le 13 septembre, de grand matin, aidé de son fidèle compagnon, il célébra le saint sacrifice de la Messe avec les sentiments et les témoignages d'une dévotion extraordinaire. Fortifié ainsi par le corps et le sang du divin Agneau, il attendit, dans les dernières violences du mal, mais tempérées par les consolations de la foi, le moment où Notre-Seigneur le délivrerait de la servitude de ce corps de mort. Ce moment vint enfin combler ses vœux : le lendemain, peu de temps après minuit, le divin Maître l'appela à la participation de la liberté et de la gloire des enfants de Dieu.

Le P. Paschase Broet, victime et martyr de la charité, mourut l'an 1562, le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, dans la soixante-deuxième année de son âge, la vingt-septième de son entrée en religion, la vingt-deuxième depuis sa profession solennelle.

Cependant, le P. Ponce Cogordan, retiré à Noyon, vivait dans de mortelles inquiétudes sur le sort de son Supérieur ; un jour, elles le tourmentèrent plus vivement que de coutume ; en vain il lutta contre elles jusqu'au soir, ne pouvant se persuader que c'étaient de simples illusions, il s'efforçait du moins de croire qu'elles étaient exagérées. Rien ne l'avait rassuré, quand il essaya de prendre quelque repos.

Il s'abandonna enfin à ce sommeil fantasque et agité que causent souvent des inquiétudes d'esprit ou de douloureuses émotions. Mais bientôt après, il s'éveilla en sursaut et comme épouvanté : il avait cru voir en songe le P. Broet succomber aux atteintes de la peste. Le P. Cogordan n'était pas naturellement porté à se préoccuper d'un rêve ; il s'effraya cependant de celui-là, d'autant plus que des pressentiments opiniâtres lui présageaient le malheur qu'il lui annonçait. En effet, des informations, sollicitées par des lettres et des messagers, vinrent lui apprendre, le lendemain, que le P. Paschase Broet avait été frappé du fléau

dans la nuit du 13 au 14 septembre, celle où il avait cru le voir, en songe, rendre le dernier soupir (1).

Affrontant le danger d'avoir le même sort, le P. Cogordan laissa le soin de sa communauté au plus ancien des prêtres, et accourut en toute hâte à Paris. Il y arriva trois jours après le décès du P. Provincial. Comme il se préparait à pénétrer dans l'hôtel de la rue La Harpe : « N'entrez pas, lui crièrent quelques voisins; cette maison est infectée de la peste : il n'y a que quelques heures qu'on a emporté le dernier cadavre de ceux qui y sont morts. » En effet, le Frère Jean, qui s'était dévoué au service du P. Broet, était mort la veille, entre les bras de la Providence (2).

Le P. Cogordan crut donc devoir prendre un autre logement dans le voisinage ; mais au bout de trois ou quatre jours, il entra dans cet Hôtel de Clermont, où la mort avait fait un vide si affreux. Son premier soin fut d'en parcourir tous les appartements, tous les coins ou recoins, la torche à la main, pour les désinfecter. Puis pénétrant avec autant de respect que de tristesse dans la pauvre cellule de son bien-aimé Père, il trouva, sur sa table, une feuille de papier où il avait tracé de sa main les lignes suivantes :

« Moi, Paschase Broet, depuis que j'ai été attaqué de la peste, je ne suis point allé au grenier, et je n'ai rien touché. Je ne suis pas allé non plus dans l'ancien réfectoire. Je n'ai touché aucun livre de la bibliothèque. Dans ma chambre, j'ai touché quelques petits livres de dévotion écrits à la main, et trois ou quatre imprimés, c'est-à-dire mon bréviaire, l'*Herbier* (Erbario), et un petit écrit sur la peste. J'ai touché quelques pièces de monnaie, dont les unes sont dans la petite boîte en bois qui se trouve près de la fenêtre du cabinet de la table, placée dans la bibliothèque ; et les autres ont été données au cuisinier, le Frère Jean.

« Je recommande mon âme à Dieu Notre-Seigneur, à toute la Cour céleste, à Notre Révérend Père Général, à toute la Compagnie, et à vous tous qui êtes dispersés à cause de la peste. Je

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 99.
(2) *Idem, ibid.*

demande aussi pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser. J'espère en Dieu que, par le moyen des prières de la Compagnie, mon Seigneur et mon Dieu me pardonnera dans sa miséricorde.

« Le 11 septembre 1562.

« Paschase Broet. »

Le P. Cogordan ne put lire, sans l'arroser de ses larmes, un si touchant témoignage de la charité du serviteur de Dieu, qui, sans égard pour sa propre vie, s'inquiétait avec tant de sollicitude de celle de ses frères. Le P. Laynez, auquel il envoya ce précieux document, y retrouvait tout entier le saint homme, dont il avait toujours admiré l'héroïque charité, l'humilité profonde et l'angélique candeur (1).

Lorsque, au début de cet ouvrage, nous avons introduit le P. Paschase Broet dans la réunion de coopérateurs choisis par S. Ignace, au sein de l'université de Paris, nous avons remarqué que tous, animés du même désir, le traduisaient par des actes des mêmes vertus. Quoique Dieu n'eût pas encore révélé à son serviteur les intentions qu'il avait sur lui et sur ses compagnons, ils se proposaient tous d'aller prêcher l'Évangile dans les contrées même où il avait été promulgué, et de répandre leur sang pour la gloire de Jésus et le salut des infidèles, là où il avait répandu le sien pour la gloire de son Père et le salut du monde. Ce projet tournait toutes leurs pensées, toutes leurs affections vers Notre-Seigneur Jésus-Christ; il entretenait dans leur cœur le soin de se former sur ce divin modèle, et leur inspirait des efforts qui, fécondés par la grâce, devinrent des prodiges d'abnégation. Pliés par la même direction, dans la pratique des mêmes exercices spirituels, à ce dévouement qui n'aspire qu'aux sacrifices, ils le manifestaient dans leurs habitudes comme dans leurs désirs; leur conduite était, pour ainsi dire, la mise en action de cette offrande absolue de soi-même, si bien exprimée, dans les *Exercices spirituels*, par l'admirable prière de S. Ignace : *Suscipe, Domine, universam meam libertatem*, etc.

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 99. — Alegambe, *Her. et Victim. Charitat.*, pag. 14 et seq. — Bonnucci, *Hist. del servo di Dio Paschasio Broet*, à la fin.

Ils étaient prêts à tout entreprendre pour le divin Maître ; ils n'attendaient que ses ordres.

Cette abnégation les accompagna dans les œuvres par lesquelles ils sanctifièrent, en Italie, les longs jours qui précédèrent l'époque présumée de leur départ pour la Terre-Sainte, et depuis, dans les travaux de l'apostolat sans bornes que Jésus-Christ, par l'organe de son Vicaire, venait de confier à leur Société, constituée en Institut religieux.

Nous avons vu que le P. Paschase Broet, dans toutes ces circonstances, se livra au ministère sacerdotal avec un dévouement et un héroïsme qui ne furent égalés que par les bénédictions dont le Ciel les récompensa. Comme S. Ignace et le P. Le Fèvre, il n'adoptait point, dans ses prédications, le genre oratoire ; soit pour se conformer à son talent, soit pour suivre son attrait, soit enfin pour se rapprocher davantage des âmes qu'il voulait conduire à Dieu, il préférait s'entretenir familièrement avec ses auditeurs des vérités de la foi, des enseignements et des pratiques de l'Église. Il excellait dans l'explication du catéchisme, dans la manière de mettre à la portée des plus simples les choses de la religion. Ainsi que le B. Pierre Le Fèvre et la plupart des premiers compagnons de S. Ignace, il avait une parfaite connaissance des ressources qu'offrent les *Exercices spirituels* aux directeurs des âmes ; et il les appliquait, avec les merveilleux succès que nous avons constatés en l'accompagnant dans ses nombreuses missions, et dans ses travaux de tous les jours. C'était surtout par ce puissant moyen qu'il amenait, dans des monastères et parmi le clergé, dans certaines paroisses, dans quelques villes, ces réformes extraordinaires qui lui étaient confiées par les Souverains-Pontifes, à cause même de la difficulté de les obtenir, ou parce que d'autres en avaient désespéré.

Le ministère de la confession faisait néanmoins sa principale occupation : il passait au tribunal de la pénitence tous les moments que lui laissaient les fonctions de ses diverses charges, l'enseignement de la doctrine chrétienne aux enfants, et ses instructions familières aux fidèles. C'était même au confessionnal que son zèle remportait ses plus beaux triomphes, et qu'il complétait ceux que sa parole apostolique avait déjà commencés. Aussi charitable envers les pécheurs qu'habile dans la direction

des consciences, il voyait venir à lui et les âmes qui voulaient sortir du vice ou d'habitudes invétérées, pour retourner à la pratique de la religion, et les âmes d'élite qui désiraient avancer de plus en plus dans les voies de la perfection chrétienne. Les unes trouvaient en lui un consolateur, un père, le vrai disciple du bon Pasteur; les autres, un guide expérimenté dans les secrets de la vie spirituelle. Toutes continuaient ensuite à rechercher ses consolations et ses lumières; en sorte que, dès qu'il avait passé dans une localité assez de temps pour y être connu, son confessionnal était sans cesse assiégé par une foule de pénitents. Le P. Paschase Broet se prêtait à tant d'empressement avec une charité, une patience et une assiduité qui satisfaisait tous les vœux. S'il avait des préférences, ce n'était que pour ceux de ses pénitents ou celles de ses pénitentes à qui des maladies interdisaient l'accès de son confessionnal. Il leur rendait de fréquentes visites pour leur adoucir leurs souffrances et leur apprendre à les faire servir, par une résignation chrétienne, au bien de leurs âmes et à la gloire de Dieu. Il quittait tout, pour les consoler, quand ils l'appelaient pour lui exposer leurs peines intérieures, ou lui faire l'aveu sacramentel de leurs fautes. La nuit comme le jour, il était prêt à répondre à leur premier appel; il recommandait instamment qu'on ne différât jamais de l'avertir, toutes les fois qu'un malade lui transmettrait le désir de le voir. Dès qu'un avis semblable lui parvenait, fût-il plongé dans le sommeil, fût-il à table, il quittait tout pour y répondre; et, comme si cet acte de charité eût soulagé son corps autant que son âme, il ne pensait plus à reprendre son sommeil ou son repas interrompu.

L'abnégation, le zèle, la charité étaient des vertus communes à tous les compagnons de S. Ignace; ils les pratiquaient quelquefois au péril de leur vie, souvent au détriment de leur santé, toujours avec la vigueur que leur permettaient leurs forces physiques. Mais, comme dans toutes les réunions, surtout dans celles d'hommes voués à leur propre perfection, au salut des âmes et à la gloire de Dieu, ils se distinguent les uns des autres par des qualités personnelles que l'éducation et la culture ont plus ou moins développées et perfectionnées, de même on remarque parmi eux, au milieu des pratiques d'une régularité

et d'une ferveur générale, des vertus particulières, qui offrent d'elles-mêmes, ou pour lesquelles la grâce donne d'irrésistibles attraits à des tendances individuelles. Ainsi S. Ignace et ses compagnons admiraient dans le P. Paschase Broet une simplicité chrétienne qu'ils qualifiaient d'*angélique*.

Le P. Paschase, en effet, né sincère, droit, franc et loyal, eut toujours une horreur même instinctive de la dissimulation. Aussi se livra-t-il sans efforts, même avec un bonheur entraînant, à l'étude et à la pratique de cette vertu si souvent recommandée dans l'Évangile sous le nom de *simplicité,* c'est-à-dire de cette candeur d'âme, de cette pureté d'intention qui nous porte à chercher Dieu en toute sincérité, sans arrière-pensée, pour des motifs surnaturels, à conformer nos paroles et nos actions à la loi éternelle qui défend la duplicité de cœur, le mensonge dans les paroles, toute tromperie dans les actions, dans les relations sociales, dans le commerce ordinaire de la vie. Pénétré d'une vertu si conforme à son naturel, il ne connaissait ni les finesses de la politique, ni ces artifices qu'on appelle la science du monde; il ne savait ni dissimuler, ni se contrefaire, il ne paraissait être que ce qu'il était en réalité; on pouvait voir sur sa figure un reflet des sentiments de son cœur; sa parole était toujours l'expression de sa pensée; les procédés sournois, l'art de donner le change lui étaient absolument étrangers. Il ne suivait d'autre règle que celle de l'Évangile : *est est, non non :* cela est, cela n'est pas. Conformément aux recommandations de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses Apôtres, il avait l'innocence, la simplicité, la candeur de l'enfance. Ces qualités éclataient si visiblement sur ses traits, dans son ton, dans ses allures, qu'on pouvait lui appliquer l'éloge donné par saint Pierre au divin Maître : *Nec inventus est dolus in ore ejus* (1); et que l'idée de sincérité précédait même ses paroles dans l'esprit de ses auditeurs.

Ce qu'il pratiquait d'une manière si parfaite, il le recommandait aux autres comme le moyen le plus sûr de maintenir dans l'âme la paix, la tranquillité, la joie, et l'âme elle-même

(1) I. Pet. II-22.

dans l'union avec Dieu, qui aime à s'entretenir avec les cœurs simples et droits (1). Il ne pensait certes pas à se proposer pour modèle; mais sa modestie ne pouvait empêcher son exemple de confirmer ses paroles; et le P. Frusius ne se trompait point, lorsque cédant à la prière du P. Paschase de célébrer cette vertu dans ses vers, il en prit l'idéal dans la personne du saint religieux. Hâtons-nous d'ajouter que le P. Frusius, souvent collègue et confident, toujours admirateur du P. Paschase Broet, se distinguait par le culte et la pratique de la même vertu; et que, si une déférence respectueuse le portait à célébrer la simplicité dans ses vers, son expérience et son talent le préservaient du reproche de témérité (2). Sa modestie conservait donc tout son mérite sans nuire à la sincérité de l'hommage qu'il rendait au P. Paschase, quand il lui disait, en beaux vers latins, au début de son poème sur la simplicité.

« Vous voulez, mon cher Père, que je vous dise, dans mes vers, ce que c'est que la simplicité, et de quelle manière on peut l'acquérir; mais, puis-je vous parler, en vers ou en prose, d'une chose qui m'échappe, dès que je me mets à en écrire? Vous exigez que je tire, comme on dit, d'une grenade desséchée un suc, dans lequel nage votre âme. Ce serait à vous à humecter d'un jus si agréable l'aridité de la mienne. Pourquoi donc, dans votre abondance, demandez-vous à un pauvre indigent un bien qu'il n'a pas? Ce que vous demandez, vous le possédez en vous; moi je ne l'ai jamais connu, pas même en songe. Votre invitation du moins m'avertit de quel grand bien je suis dépourvu. Aussi ne vous accuserai-je pas de vous moquer d'un malheureux : votre simplicité m'interdit un pareil soupçon. J'aime bien mieux, — puisque vous m'honorez d'une telle demande, — m'abandonner à l'amour qu'elle m'inspire pour la simplicité, et céder au désir de la chercher et de la découvrir, bien que je ne

(1) Et cum simplicibus sermocinatio ejus. Prov. III-32.

(2) Le P. Boero a récemment réédité la *Vie du P. Paschase Broet* par le P. Bonucci, augmentée de plusieurs des pièces qu'avait seulement analysées l'auteur. Mais il parait ne pas avoir connu l'éclatant hommage rendu par le P. Frusius à la *simplicité* du P. Broet; puisque, après avoir parlé de l'invitation de celui-ci au poète, il ajoute : « *E pare* che veramente lo scrivesse e dedicasse al servo di Dio » (page 119).

connaisse pas encore ce que j'aime ni ce que c'est. Mais, pour marcher dans cette carrière, j'ai besoin d'un maître habile, d'un guide expérimenté; je ne veux pas en avoir un autre que vous. Je vous suivrai donc dans cette voie. Si vous me refusez vos leçons, j'interrogerai votre silence; et votre exemple, que j'aurai du moins devant les yeux, suppléera à vos paroles. Et c'est ainsi que, traitant, pour vous obéir, de la simplicité, je me pourvoirai d'un excellent modèle et vous offrirai à vous-même votre portrait (1).

Le P. Frusius ne se contente pas de faire, sur un si bon modèle, un portrait d'une parfaite ressemblance : il embrasse son sujet dans toute son étendue et en pénètre toutes les qualités. Philosophe et théologien autant que poète, il fait, sous la forme d'un poème, un traité complet de la simplicité. Il la considère tour à tour en Dieu, dans la Trinité, dans la création, dans les créatures, dans l'Incarnation du Verbe et la Rédemption du monde, dans la nature humaine, dans les saints, dans l'homme uni à la divinité par le mystère de l'Incarnation et de la communion; et si quelquefois l'exactitude théologique

(1) DE SIMPLICITATE CHRISTIANA CARMEN METHODICUM.

Simplicitas quid sit, vel quâ ratione paretur
Versibus ut scribam poscis, amande Pater.
At mihi nec versus currit nec sermo solutus
Res ubi me, de qua scribere quæro, fugit.
Exigis humorem (ut dicunt) a punice sicco,
Humorem quo tu spongia plena mades ;
Quarè tu potiùs mihi sicco hunc exprime succum,
Divitias dives cur ab egente petis ?
Quid petis intus habes, ego nec per somnia nov
Hunc moneor caream quo miser ipse bono.
Quid tamen illudas misero non conqueror unquam,
Hac tua simplicitas suspicione caret.
Immò equidem obsequium postquam à me tale petisti
Me novus invasit simplicitatis amor,
Et quam non teneo, quid amo, necdum scio quid sit,
Ut quæram et capiam seria cura subit,
Hic mihi cùm sit opus docto expertoque magistro,
Non alium quàm te deligo, quæso doce
Sique docere negas, te, discere spero, tacente,
Exemplum aspiciens accipiensque tuum.
Ergo tibi scribens de simplicitate roganti,
Te tibi describam prospiciamque mihi.

retient la verve poétique, elle n'empêche pas le poète de s'élever à de sublimes considérations sur les divins privilèges de la *simplicité* chrétienne et sur les glorieux avantages dont elle gratifie l'âme unie à Dieu par le Verbe incarné.

Ce poème, ou si l'on veut, ce traité poétique, devenu aujourd'hui fort rare, l'était beaucoup moins autrefois. Il avait même été imprimé au collège de Tournon, puis à Lyon, avec d'autres poésies du même auteur, à l'usage de nos élèves ; et il est juste de faire remonter au P. Paschase Broet, qui le provoqua et l'inspira, une partie du bien qu'il opéra, non seulement parmi les étudiants des cours supérieurs, mais aussi en dehors des collèges, parmi les hommes de lettres (1).

Cependant, le P. Paschase recommandait plus éloquemment encore, par ses exemples et les charmes de ses rapports, la simplicité à tous ceux qui pouvaient en jouir.

On se tromperait toutefois si on croyait que, contrairement au conseil du divin Maître, le P. Paschase Broet séparait la prudence du serpent de la simplicité de la colombe. A la vérité, dans l'exercice de cette belle vertu, il ne s'appuyait que discrètement sur les raisons purement humaines qui trompent souvent, qui, du moins, par préoccupation d'esprit, ou par le mouvement de la passion, apparaissent tout autres qu'elles ne sont en réalité; il prenait pour règle et pour direction les principes et les vérités

(1) Le poème du P. Frusius sur la simplicité est ainsi intitulé dans ses œuvres poétiques :

Ad Reverendum Patrem in Christo
D. Paschasium, Presbyterum Societatis Jesu
Simplitatis Christianæ verè studiosum
De eâdem Christianâ Simplicitate
Carmen methodicum.

Il est compris en 1248 vers latins, et se trouve dans la collection des poésies latines du P. Frusius, imprimées à Tournon en 1599, sous le titre de :

Andreæ Frusii, Societatis Jesu, Poemata. Quædam pridem, quædam nunc primùm, Quædam prætereà hac tertia Editione in lucem edita : HUIC EDITIONI ADJECTUS EST RERUM ET VERBORUM ET EPIGRAMMATUM INDEX. (Turnoni, Apud Claudium Michaelem, Typographum Universitatis, MDXCIX, Cum Privilegio.)

Dix ans après, Pillehotte, imprimait à Lyon la même collection, dans laquelle est aussi compris ce poème, comme le fait remarquer Ribadeneyra dans une nouvelle édition de son *Catalog. Script. S. J.*

« ... Ubi adjunctus est perelegans ejusdem (Frusii) de Simplicitate Tractatus ad P. Paschasium Broetum, simplicitatis Christianæ amantissimum. »

surnaturelles, et il en déduisait, sans crainte de s'égarer, des conséquences pratiques et des règles de conduite. C'est celle que doit suivre quiconque veut agir avec droiture et se préserver des dangers de cette sagesse mondaine que l'Écriture appelle la prudence de la chair. Ce qui n'exclut point, comme le prouvait l'exemple du P. Broet, cette exquise discrétion qui modère, quand il le faut, les épanchements d'un bon cœur ou l'abandon d'une âme sans défiance, ni cette prudence qui, en garde contre les témérités, prend les mesures justes et honnêtes que réclame une œuvre entreprise pour la gloire de Dieu, tout en laissant le soin de la réussite à sa divine Providence. *Ubi est humilitas, ibi et sapientia.* (Prov. XI, 2.)

De cette candeur et de cette droiture découlaient, comme de leur source, la docilité, la souplesse avec lesquelles le P. Paschase assujettissait son jugement et sa volonté à quiconque lui représentait Notre-Seigneur. Ainsi, un simple signe de son Père S. Ignace lui suffisait pour laissser à mi-chemin une entreprise quelconque, et renoncer à l'espoir bien fondé de la conduire à bonne fin, pour en commencer une autre, de quelque manière et en quelque lieu qu'elle lui fût prescrite. Ni sa pensée ni son regard ne s'arrêtaient sur tel ministère ou sur tout autre : l'œuvre, l'endroit, les personnes, les circonstances accessoires lui étaient indifférentes ; il ne considérait jamais que la chose commandée, ou la volonté divine manifestée par celle du représentant de Notre-Seigneur. Il avait la même déférence pour les autorités avec lesquelles son ministère et ses fonctions le mettaient en rapports. Plus d'une fois même il céda à leurs exigences dans des circonstances où il avait évidemment pour lui la raison et l'opportunité. Ce fut ainsi qu'à Bologne, par égard pour le vice-inquisiteur, il refusa d'user des pouvoirs qu'il tenait du Souverain-Pontife lui-même, comme nous l'avons vu dans le livre III de la I^re^ partie, p. 101.

On sait qu'à Paris il se conduisit avec la même douceur et la même modestie à l'égard de l'évêque et des docteurs de Sorbonne, qui montraient cependant si peu de mesure et d'équité envers lui.

Au reste, ces procédés étaient si conformes à son humilité, qu'il aurait recherché les occasions de les employer, si la pru-

dence chrétienne ne l'avait pas, comme le *Sage* et le *Juste* de l'Écriture, dirigé dans tous les actes de sa vie. L'humilité était à ses yeux la plus précieuse, la plus nécessaire de toutes les vertus, puisqu'elle conserve et entretient les autres dans le cœur. Il faisait, pour l'acquérir, des efforts proportionnés à l'estime qu'il en avait et au besoin qu'il croyait en avoir.

Il avouait un jour à un de ses confrères que, depuis plus de vingt ans, il faisait de continuelles et instantes prières pour obtenir du Ciel l'humilité; mais qu'il n'avait pas été digne d'être exaucé (1.) Ses progrès même dans cette vertu lui cachaient ses propres mérites; il s'en croyait d'autant plus dépourvu, que cette vertu jetait de plus profondes racines dans son cœur. Aucune humiliation ne lui semblait égaler celles dont il se jugeait digne.

Si la règle de prudence donnée par S. Ignace à ses disciples ne lui permettait pas de rechercher les occasions de souffrir des injures et des mépris, il se prêtait avec satisfaction à celles qui se présentaient. Nos Annales en citent un exemple que nous devons reproduire.

Dans un voyage qu'il faisait, à pied, de Billom à Paris, le P. Paschase Broet rencontra, dans un champ qui bordait sa route, trente ou quarante campagnards occupés à faire la récolte des blés. Ceux-ci, à la vue d'un religieux simple, modeste, pauvrement vêtu, se mirent à le honnir d'un peu loin, puis à redoubler d'insolence, quand ils le virent à la portée de leur voix. Le bon Père s'arrêtant alors, s'appuya sur son bâton, tourné de leur côté, comme pour écouter, à son aise, ce débordement d'injures, qui semblait avoir pour lui l'agrément d'un concert harmonieux. Ils se lassèrent plutôt de le lui donner que lui d'en jouir. Après avoir épuisé, contre lui, les expressions les plus basses du langage de la grossièreté, ils s'étonnèrent enfin de la patience avec laquelle le bon religieux les entendait; ils cessèrent leurs propos injurieux, et se mirent à parler entre eux, à demi-voix, comme pour se communiquer leurs impressions réciproques. Le P. Paschase leur adressant alors la parole : « Mes enfants, leur dit-il,

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 94.

d'un ton paternel, que Dieu vous comble de ses bénédictions! Je les appelle sur vous tous, et de la main il les bénit, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Tous émus de tant de charité, ils allèrent alors se jeter à ses pieds et lui demander pardon des libertés qu'ils s'étaient permises à son égard.

Il eut même besoin de soulager leurs regrets par les marques d'une extrême bienveillance; mais il ne remercia pas moins le Seigneur de lui avoir ménagé cette épreuve (1).

Il était si pénétré du sentiment de l'humilité, qu'il se persuadait que, lors même qu'il faisait l'œuvre de Dieu, il ne la faisait pas assez bien pour en avoir le mérite. Aussi, quand, pour répondre aux recommandations de S. Ignace, il lui rendait compte de ses travaux apostoliques, il lui semblait qu'il n'avait jamais à lui faire que des aveux humiliants.

« Il y a déjà quatre mois, lui disait-il, que j'avisai Votre Révérence de mes négligences et de ma tiédeur. Je dois faire encore aujourd'hui le même aveu, pour vous engager à prier la divine Majesté qu'elle daigne m'accorder et accroître en moi son saint amour, afin que désormais je sois plus diligent dans son service et dans celui du prochain. Etant obligé, par l'obéissance, disait-il d'autres fois, à vous écrire tous les quatre mois, je ne puis y manquer; mais j'ai peur de vous scandaliser, quand je considère ma négligence et ma langueur dans les œuvres de charité dont je suis chargé, et que je devrais faire, à la gloire de Dieu et pour le salut du prochain (2). »

C'était à ce langage que S. Ignace reconnaissait les dignes disciples de son Institut. Il l'admirait d'autant plus dans le P. Paschase Broet, qu'il le regardait comme un religieux aussi éminent en doctrine qu'en vertu. D'ailleurs, ces humbles débuts des lettres du saint homme faisaient un contraste vraiment édifiant avec les grandes choses qui les suivaient; car il avait à informer son Supérieur des prodiges de grâces que Dieu accordait à son ministère à Bologne, à Foligno et dans d'autres villes d'Italie.

(1) Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, p. II, lib. VI, n° 95. — Alegambe, *Her. et Victim. Charit.*, pag. 15. — P. Rho, *Variæ virtutum historiæ.* (Lugdun., 1644, in-4°, pag. 820.)

(2) On a vu, dans ce livre, d'autres semblables actes d'humilité.

S. Ignace admirait également les succès du zèle du saint missionnaire et la modeste simplicité de ses informations. Aussi, s'affermissait-il de plus en plus dans la haute estime qu'il faisait de son mérite. A cette époque même, il lui en donnait des témoignages éclatants. Nous les avons déjà fait connaître ailleurs; et, quoi qu'ils soient peut-être encore dans la mémoire du lecteur, nous croyons devoir les rappeler en quelques mots, pour rendre à l'humilité du P. Paschase un hommage si souvent mérité.

Lorsque, sur l'invitation du roi de Portugal, S. Ignace eût à choisir parmi ses compagnons celui qui lui paraîtrait le plus capable de porter la dignité de patriarche d'Éthiopie, il arrêta son choix sur le P. Paschase Broet, et voici, traduites littéralement dans notre langue, les raisons qui le déterminèrent devant Dieu.

« En premier lieu, le P. Paschase est un homme d'une bonté remarquable, et, dans la Compagnie, nous le regardons tous comme un ange.

« Ensuite, outre la grande doctrine qu'il possède, il est exercé dans l'usage et la pratique de la visite des diocèses et dans la réforme des monastères ; de plus, il a rempli la charge de Nonce apostolique en Irlande ; de manière que personne n'a manié comme lui de semblables affaires. Et jamais il n'a rien entrepris pour la gloire de Dieu qu'il ne l'ait accompli avec succès.

« D'ailleurs, le P. Paschase est naturellement laborieux et diligent ; et comme il a eu presque toujours à traiter des affaires relatives aux fonctions épiscopales et aux cas de conscience, il en a fait une étude approfondie.

« Enfin, le P. Paschase a une belle prestance, des forces robustes, et il est dans la vigueur de l'âge. »

Peu content de son appréciation, S. Ignace voulut encore connaître celle des autres profès de son Ordre. Tous l'accompagnèrent des éloges du saint religieux. Le P. Laynez développa la sienne dans les termes suivants :

« Soit que l'on considère la pureté de conscience que j'ai toujours admirée dans le P. Paschase, ou la pratique qu'il a du

maniement et de la direction des âmes, ou sa grande charité; soit qu'on ait égard à la gravité et à la dignité extérieure de sa personne, je crois qu'avec la grâce de Dieu il sera très-propre à cette charge, s'il plaît au Souverain-Pontife et à Votre Révérence de la lui confier. »

Affermi dans son choix par les suffrages unanimes de ses premiers compagnons, S. Ignace le déclara au P. Simon Rodriguez, son intermédiaire auprès du roi de Portugal :

« Si le choix du sujet, lui disait-il, m'est laissé, je suis décidé, après avoir tout considéré devant ma conscience et devant Dieu, à n'en pas présenter un autre; car, outre qu'on ne pourrait, selon moi, conférer cette charge à quelqu'un qui ne serait pas profès, il faut encore que l'élu réunisse dans sa personne trois choses absolument nécessaires, savoir : la bonté ou la vertu, la doctrine et la représentation. Or, aucun, parmi nous, ne réunit ces titres au même degré que Maître Paschase... D'abord, sa bonté est telle que nous le regardons tous comme un ange dans la Compagnie. En second lieu, outre les connaissances qu'il possède, une longue expérience lui a appris à réformer des monastères et des diocèses. D'ailleurs, il a été Nonce apostolique en Irlande; de manière que personne, dans la Compagnie, n'a été plus exercé que lui dans ces sortes d'affaires. Aussi a-t-il rempli avec un rare succès toutes celles qu'il a eues entre les mains. Comme il est très diligent et très appliqué de sa nature, il s'est livré avec le plus grand soin à l'étude des cas de conscience et des questions de juridiction épiscopale. Enfin, Maître Paschase est dans la vigueur de l'âge; il a de la santé, de la prestance... (1) »

Ainsi se vérifiait une fois de plus cette parole du divin Maître : *Celui qui s'humilie sera glorifié*. Le P. Broet ne pouvait écrire à S. Ignace, sans rougir, disait-il, n'ayant jamais qu'à lui dire des choses qui accusaient sa tiédeur, sa négligence et son

(1) *Cartas de S. Ignacio*, tom. II, pag. 39-40. — Genelli, *Das Leben des Heilig. Ignatius von Loyola.* — *Pièces justific.*, n° 33, pag. 473.

incapacité. Et cependant, en considération de sa profonde vertu, de sa vie angélique, de sa grande doctrine, de son habileté dans la direction des consciences et dans les questions de droit canon et de juridiction ecclésiastique, de son esprit de sagesse, mûri et prouvé par une longue expérience, des heureux succès de ses entreprises, même les plus difficiles, S. Ignace, de l'avis de ses autres compagnons, le jugeait le plus digne et le plus capable de soutenir la plus haute dignité qui eût encore été offerte à la Compagnie.

La Providence destinait au P. Paschase une autre mission; et ce fut pour obéir à l'inspiration divine autant qu'aux mouvements de sa propre estime que S. Ignace confia au P. Broet le soin d'établir la Compagnie en France. On sait contre quels obstacles il eut à lutter; mais, fidèle au conseil du sage : *In dolore sustine et in humilitate tuâ patientiam habe* (1), il parvint, à force de modération, d'énergie, de patience et de modestie, à les user ou à les surmonter; et sa fidélité à suivre les conseils et les inspirations de la divine sagesse lui mérita la récompense que l'Eprìt-Saint promet aux humbles d'esprit : *Humilem spiritu suscipiet gloria* (2). Au milieu des formidables difficultés que les hommes et les événements, les passions et les préjugés, les dissensions civiles et les guerres de religion amoncelaient sous ses pas, l'humble P. Paschase Broet parvint à former, en France, plusieurs établissements de son Ordre et à y mettre en honneur tous ses ministères. Tandis qu'il recevait les fondations de six collèges, et qu'il ouvrait à l'enseignement de la Compagnie ceux de Billom, de Pamiers, de Rodez et de Tournon, il introduisait dans la carrière apostolique des hommes tels que les PP. Robert Claysson, Guy Roillet, Jean Roger, Jean Pelletier, Émond Auger, Charles Sager, et d'autres missionnaires non moins zélés. Tous, occupés tantôt à défendre la foi contre les hérésies, à réformer les mœurs dans les villes et les campagnes, à rétablir le règne de la religion dans les familles, dans les professions, dans toutes les classes de la société, tantôt à instruire les enfants du peuple des principes de

(1) Eccli, II, 4.
(2) Proverb., XXIX-23.

la doctrine chrétienne et à les former sur les préceptes et les pratiques de l'Église, tantôt à réconcilier les consciences avec Dieu, à les diriger dans les voies des devoirs ou de la perfection du chrétien, ils préludaient avec autant d'éclat que de zèle au ministère sacerdotal que la Compagnie devait, dès lors, excercer en France, sous toutes ses formes.

S. Ignace ne vécut pas assez pour voir les derniers succès de la mission qu'il avait confiée au P. Paschase Broet; mais son premier successeur en recueillit les fruits. Lorsque le P. Laynez, attaché par la confiance du Souverain-Pontife à la légation du cardinal de Ferrare, vint à Paris avec cet illustre prélat, il eut la joie de maintenir le P. Broet à la tête de la *province* de France, que, sous les auspices de S. Ignace, il avait ajoutée aux autres provinces de la Compagnie. Si le Collège de Clermont, qui devait en être comme le couronnement, n'était pas encore édifié, du moins, il s'élevait déjà sur des bases proportionnées à sa destination et à son glorieux avenir. S. Ignace aurait donc pu dire de cette mission du P. Paschase Broet ce qu'il avait dit des autres : « Qu'il n'en avait jamais entrepris aucune pour la gloire de Dieu qu'il ne l'eût remplie avec un plein succès. »

Le P. Paschase Broet avait fait mieux encore : après avoir fondé cette grande œuvre sur l'esprit de l'Institut de son Ordre, il lui légua en héritage les exemples et les souvenirs d'une sainte vie, scellés par le martyre de la charité.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Page 5.

Note sur le lieu de la naissance et sur la famille du P. Paschase Broet.

« Quelques écrivains ont affirmé que le P. Paschase Broet était né dans la ville (ou la région) de Cambrai en Flandre. C'était à dessein, selon eux, qu'il feignait d'être français et originaire de Picardie. La guerre s'étant déclarée entre Charles-Quint et François Ier, la qualité de sujet de l'Empereur l'aurait exposé à être chassé de Paris, où il étudiait avec honneur et succès. — Sa candeur et sa simplicité si connues le mettent à l'abri du soupçon d'un pareil artifice. De plus, on conserve à Rome, dans les archives de la Compagnie de Jésus, un diplôme par lequel Mgr Jérôme Verallo, nonce apostolique dans tous les domaines vénitiens, accorde, le 5 juillet 1537, au P. Paschase Broet, prêtre du *diocèse d'Amiens en France,* la faculté de prêcher et d'entendre les confessions. S'il avait réellement reçu le jour dans la ville de Cambrai, quelle raison avait-il, en ce cas, de dissimuler sa patrie? Peut-être aurait-il craint de rendre impossible son retour en France? Au contraire, en se donnant pour Amiénois, sans l'être réellement, comme les deux monarques défendaient également aux étrangers l'accès des terres qui leur étaient soumises, il rencontrait d'autant plus de difficultés à vaincre pour ce voyage, que la puissance de l'empereur Charles-Quint s'étendait sur beaucoup plus de pays que celle de François Ier, roi de France.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que Paschase naquit dans un bourg ou village, appelé en latin *Bertramicuria,* en français *Bertrancourt,* du diocèse d'Amiens, distant de cette ville d'une demi-journée (1). Ce village a de tout temps appartenu à la couronne de France, comme il est manifeste par trois témoignages authentiques qui furent donnés : le premier, par le sieur Charles Haulon, prêtre licencié en l'un et l'autre droit, le 8 février 1658; le second, par le sieur Piètre, conseiller du Roi, Commissaire général, Président et Trésorier de France, à Amiens, le 21 février de la même année, et le troisième, par le sieur Jean Le Mayre, curé de Baillon et Warloy et doyen de Mailly, le 4 avril de la même année.

(1) Bertrancourt, village de l'ancienne Picardie, est situé à un kilomètre de Bus-lès-Artois, à deux kilomètres d'Acheux, à trois kilomètres de Mailly, sur la route d'Amiens à Arras, et à vingt-six kilomètres d'Amiens.

« Je ferai remarquer ici que l'on trouve dans le même diocèse d'Amiens un autre village du nom de *Bertrancourt,* qui appartient aussi au royaume de France, et qui est éloigné d'Amiens de douze lieues. Mais ce n'est pas le lieu de la naissance de notre Paschase, comme il est évident d'après les anciens documents conservés dans nos Archives, que le P. Daniel Bartoli a suivis en écrivant la vie de notre Père S. Ignace. On y lit, en effet, que *Bertrancourt*, qui n'est éloigné d'Amiens que de cinq lieues, a été la patrie de Pascal Broet. Et je me réjouis, ajoute le P. Alegambe, de voir les peuples voisins se disputer l'honneur de compter parmi leurs compatriotes un homme aussi remarquable : *Pro viro præstantissimo certare studiis finitimos populos habens voluptati* (1).

« Son père s'appelait Ferry (Frédéric) de Brovay (Brouet ou Broet). Il était cultivateur. On n'est pas parvenu à retrouver le nom de sa mère; mais on sait qu'il eut deux frères : Mathieu et Gabriel de Brovay, et deux sœurs, Marie et Françoise. Mathieu, l'aîné des frères, s'enrôla dans les armées de son roi François Ier, qui était alors en guerre avec Charles-Quint, et il y mourut. Gabriel, le plus jeune, à l'exemple de son père, s'adonna à l'agriculture. Il vécut plus de soixante-dix ans dans le susdit village de Bertrancourt, avec la réputation d'une grande piété. Françoise resta dans l'état de virginité, et Marie épousa Louis d'Antiville, aussi cultivateur de profession. De leur mariage naquirent Jacques, Nicolas et Louis d'Antiville. C'est ce dernier qui communiqua au P. Michel Rabardeaux, de notre Compagnie, toutes les particularités dont nous venons de parler, assurant qu'il les tenait de Marie, sa mère, sœur de notre Paschase. Le sieur Thomas Ricard, curé dudit village de Bertrancourt, confirma ces dépositions, et le P. Rabardeaux les transmit d'Amiens, sous la date du 26 octobre 1625, au T. R. P. Mutio-Vitelleschi, telles que je les ai extraites de nos Archives.

« Paschase reçut une excellente éducation dans sa famille. Ses heureuses dispositions engagèrent ses parents à l'envoyer de bonne heure à l'école, où, sous la conduite d'un maître habile, il fit de tels progrès dans la langue latine, et plus encore dans la crainte de Dieu, que, parvenu à l'âge requis, il eut le bonheur d'être promu aux Ordres sacrés. Il reçut la prêtrise des mains de Mgr Nicolas, évêque d'Hébron, alors abbé du monastère de Saint-Jean, de l'Ordre des Prémontrés, vicaire-général et suffragant de Mgr François d'Alluyn, évêque d'Amiens. Ce fut le samedi 12 mars de l'année 1523, qui, selon notre manière de compter, serait l'année bissextile 1524. Il fut ordonné à titre de *patrimoine,* avec une rente de 24 liv. tournois, ainsi qu'on le trouve distinctement enregistré dans le livre des Ordinations des Evêques d'Amiens, qui se conservait encore en l'année 1625, au secrétariat du sieur Jean Picard, comme l'indique le P. Rabardeaux. Et bien que la somme présentée par Paschase, pour son titre clérical, paraisse aujourd'hui bien modique, cependant, en parcourant ledit livre des Ordinations, on trouve peu d'ordinands qui aient proposé une plus grande somme. D'où l'on conjecture que les parents de Paschase, bien que d'une humble extraction, jouissaient d'une certaine

(1) Le P. Labbe, convaincu de la vérité de cette opinion, ne craint pas de dire de l'autre : *Errant enim qui contra veteres omnes tabulas ac diplomata adscribere sibi non verentur. — Pinacoth. in Pasch. Broet.*

aisance. D'ailleurs, une telle somme était en ce temps-là bien suffisante pour l'entretien décent des clercs en France, puisque une livre tournois d'alors équivaudrait à deux écus romains d'aujourd'hui. Après son ordination, notre Paschase vécut quelque temps dans sa famille, donnant à tous ceux qui l'entouraient de grands exemples de vertu, jusqu'à ce que enfin, cédant à une inspiration intérieure, il résolut d'aller se fixer à Paris, avec l'agrément de ses parents qui fournirent à son entretien. »

(Cette note se trouve à la fin de l'*Histoire de la vie et précieuse mort du P. Paschase Broet*... traduite de l'italien par M^lle^ de G..., et imprimée sous le titre de *Notice sur le P. Paschase Broet*. — Metz, 1868, in-8° de 56 pages.)

II. — Page 6.

De l'époque de la naissance et de la mort du P. Paschase Broet.

Lorsque, en 1546 et 1547, il s'agissait de choisir, parmi les premiers Pères de la Compagnie, un patriarche pour l'Éthiopie, S. Ignace présenta au choix du Souverain-Pontife et du roi de Portugal, le P. Paschase Broet, parce que ce religieux réunissait toutes les vertus et les qualités requises pour une charge si importante et si difficile; il ajoutait que le P. Broet n'ayant encore qu'*une quarantaine d'années, quarante ans environ,* avait toute la vigueur physique que demandait une telle entreprise.

Comme le saint émettait cette appréciation en 1546 et 1547, quelques auteurs, tels que le P. Gaultier (*Chronogr. XVI^e^ siècle — SS. et illustres personnages,* p. 780, 6^me^ colonne); le P. Alegambe (*Her. et Victim. Charitatis,* au commencement); le P. Nadasi (*Annus dier.*, 14 septembre 1562), et peut-être d'autres encore ont conclu que le P. Broet n'avait alors que de quarante à quarante-deux ans, et qu'il était né vers 1506 ou 1507. Ce qui les engage à lui donner cinquante-cinq ou cinquante-six ans au moment de sa mort, arrivée le 14 septembre de l'an 1562.

Le P. Bonucci, l'historien du P. Broet, le fait naître en 1500, d'après les documents qu'il avait trouvés dans nos Archives de Rome. Le principal était celui qui attestait que le P. Broet avait été élevé au sacerdoce, dès que l'âge le lui avait permis, c'est-à-dire, le 12 mars 1523 ou 1524, selon notre manière de compter; l'année ne commençant alors en France qu'à Pâques. Cette date précise permet au P. Bonucci de placer avec certitude à l'an 1500 la naissance du P. Broet, et de lui donner à sa mort l'âge de soixante-deux ans qu'il avait réellement atteint.

Ceux qui s'appuient sur les textes de deux lettres de S. Ignace pour reculer sa naissance jusqu'à l'an 1506 ou 1507, n'ont peut-être pas assez remarqué que le Saint ne précisait pas l'âge du P. Broet, mais qu'il parlait d'après les apparences, comme s'il eut dit que ce religieux semblait n'avoir que quarante ans environ. Ce qui s'explique facilement : le P. Broet, d'une bonne constitution, d'un caractère doux, paisible, d'une innocence angélique, d'une tranquillité d'âme imperturbable, réunissait tous ces avantages physiques, toutes ces qualités morales qui conservent la santé dans un état florissant et semblent prolonger, dans l'extérieur de

l'homme, les apparences de la jeunesse ou la vigueur de l'âge mûr, jusqu'aux limites de la vieillesse.

Ces considérations nous portent à adopter pour l'époque de la naissance du P. Broet et l'âge qu'il avait, à sa mort, les dates indiquées par le P. Bonucci. On pourrait en confirmer l'exactitude par des remarques semblables sur d'autres circonstances de la vie du P. Broet; qu'il nous suffise d'en ajouter une seule : c'est que, ayant été ordonné prêtre en 1523 ou 1524, il n'aurait eu que dix-sept ou dix-huit ans à l'époque de son ordination; ce qui n'est pas admissible.

III. — Page 172.

Remarque de Du Boulay.

L'historien Du Boulay avait aussi remarqué la corrélation qu'il y avait entre les trois ou quatre premières Bulles des Papes Paul III et Jules III et la progression de la Compagnie. Voici l'observation dont il fait suivre la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ :*

« Ità confirmato Instituto, tantùm illi proficiunt ut idem Pontifex (Paulus III), tertio post anno, nimirùm pridiè id. Martii, an. 1543, alterâ Bullâ liberum Ignatio et successoribus reliquerit cuilibet petenti Societatem concedere ad quemcumque vellent numerum; quo facto, intrà breve tempus mirum in modum crevit. Et notandum est Societatem illam eò faciliùs à Summo Pontifice admissam, contrà quam initio decreverat, quòd tùm ardentibus Germaniæ bellis propter hæresim Lutheri, plerique de potestate summi Pontificis ambigerent; illi verò primum illud sibi votum faciendum esse statuerunt, in omnibus post Deum obedire summo Pontifici.

« Igitur ità constitutis rebus suis, Ignatius Præpositus Generalis unanimi fratrum consensu creatus Provincias distribuit, et in nostram Galliam, præsertìm verò Lutetiam, Paschasium Broetium mittit cum tyronibus aliquot studiorum causâ. Et primùm in Collegio Longobardorum conducticium cubiculum menstruo pretio accipiunt; deindè Guillelmi Pratensis Claromontensis Episcopi favore in domum Claromontanam in vico Citharæ sitam se conferunt, ubi commodiùs et gratis habitarunt; donec tandem Collegium Claromontanum ejusdem prælati beneficio adepti sunt... »

(*Hist. Universit.*, Paris, tom. VI, pag. 562.)

IV. — Pages 179, 183, 322, 323.

Notes sur Postel.

Le P. Ribadeneyra, qui avait connu Postel à Paris et à Rome, en parle ainsi dans son ouvrage inédit : *Dialogos sobre los expulsos de la Compania :*

« El ano de 1544 vino à pié de Paris à Roma Postello, francès de nacion, para entrar en la Compania. Este era hombre que habia andado buena parte del mundo, y sabia excelentemente la lengua latina, griega, hebrea, siriaca y caldea, y otras muchas, y habia escrito y impreso un Arte de doce lenguas : era buen filosofo y gran matematico, y profesor de esta facultad en la Universidad de Paris. En su trato esterior era compuesto, grave, devoto y eficaz, y de edad como de quarenta anos. Recibiòle nuestro Padre Ignacio, viendo el afecto con que lo pedia, y las buenas partes que tenia, y las esperanças mayores che daba de ser provechoso para en adelante.

« Poco à poco fue descubriendo la hilaza, y algunas opiniones estravagantes que tenia fundadas en su proprio enganado juicio, y sacadas de los Rabinos y otros autores hebreos que habia leido. Procurò nuestro Padre desenganarlo, y para ello tomò todos los medios de blandura y rigor que pudo con oraciones, con la doctrina y consejo de los PP. Laynez y Salmeron, con quitarle todos los libros y dejalle à solo S. Thomas, con ejercicios humildes y finalmente con amonestaciones secretas y publicas reprensiones. Cuando viò que todo esto no bastaba, despidiòle de la Compania, y mandò que ninguno de casa le hablase, que fue cosa nueva, y que causò admiracion.

« Salido de la Compania diò en mayores desvarios y locuras y en algunas herejias. Fuese à Venecia, y estuvo en ella algun tiempo, enganando à los que no le conocian, y despreciado de los que sabian quien era. Finalmente fue preso por la Inquisicion y llevado à Roma. Quitò escaparse de la carcel y descolgarse de una ventana; cayò y quebròse un brazo, y con las voces que el mismo diò fue sentido y vuelto à la carcel, y apretado con mas fuertes prisiones, hasta que el ano de 1559, en la Sede vacante de Paolo IV, Postello con los demas presos de la Inquisicion se librò de ella, y tornò à Francia, donde viviò algunos anos despues, menospreciado y escarnecido de los que antes le admiraban y reverenciaban; y aun la santa Inquisicion vedò todas sus obras como de hereje y peligrosas. »

S. Ignace expliqua lui-même, au P. Le Jay (alors à Dilingue, auprès du cardinal Othon Truchsess), sa manière de voir sur Postel, et pourquoi il le soumettait à des épreuves (1) :

« Cuanto à Maestro Postello, aunque el tenga buenas partes, à nosotros no nos parece recibirlo en nuestra Compania, por la diversidad de juicios y parecer diverso en cosas particulares que con ella tiene, siendo la conformidad en todas cosas buenas lo que mas aplace à Dios N.-S. y por el lo que mas conviene à la Compania, y al fruto espiritual de los projimos; asì que no estando el ni para ir allà, ni para otra parte, juzgamos que ni tampoco es para nosotros, de tal manera que yendo el agora à hacer alguna probacion peregrinando algunos dias, como hacen otros, si del todo no se conforma, y deja sus juicios diversos, determinamos en ninguna manera tornare à recebir cuando venga, aunque el quiera; y va con tal intencion; mas haciendo lo que en

(1) *Cartas*, tom. I, pag. 219.

nosotros fuere, y el lo que en si es, no le fallaremos segun lo que pudieremos en el Senor Nuestro, porque no parece en ninguna manera convenir en la Compania tanta diversidad y ajenos pareceres. Digolo porque de todo estando al cabo, podais allà remediar como mejor en el Senor Nuestro os pareciere, cerca la domanda, y como viéredes.

« De Roma, 12 de diciembre de 1545. »

Les éditeurs des *Lettres de S. Ignace* (tom. I, p. 168), nous avertissent que la lettre dans laquelle le P. Polanco annonçait l'intention et l'arrivée de Postel à Rome, ne porte point de date dans la collection d'où ils l'ont tirée; mais ils croient que, d'après le contenu, elle doit avoir été écrite vers le milieu de l'an 1543. Nous croyons au contraire qu'elle est d'une date ultérieure; car, à l'époque supposée, Postel était encore à Paris; et il ne se rendit à Rome qu'après le mois de novembre 1543, comme on peut le conclure de l'épître dédicatoire de son *Euclides Christianus,* adressée aux cardinaux à qui il annonçait (le 1er novembre 1543) son prochain voyage à Rome. Aussi Ribadeneyra, si bien placé pour être exactement renseigné, ne fait-il aller Postel à Rome qu'en 1544. D'ailleurs, la lettre écrite le 12 décembre 1545, par S. Ignace, au P. Le Jay, nous apprend qu'à cette époque il était décidé à renvoyer Postel de la Compagnie, ce qu'il exécuta peu de temps après, avec tous les égards de la charité.

V. — Pages 183, 322, 323.

Exclusion de Guillaume Postel.

S. Ignace ayant été obligé de prendre, à l'égard de Postel, la mesure d'exclusion dont il l'avait menacé dans la lettre citée sous le nº IV des P. J., le docteur en témoigna ses regrets à l'évêque de Clermont dans ses *Raisons de la Monarchie* (ci-dessus, p. 322) et au cardinal Odet de Châtillon, dans un autre ouvrage: *Signorum cœlestium vera Configuratio* (p. 323). Mais ici, il trouvait un motif de soulagement dans le désaccord survenu entre S. Paul et S. Barnabé, qui ne se séparèrent que pour répandre davantage la doctrine et le règne de Jésus-Christ. C'est par cette consolante observation qu'il termine cet ouvrage, dédié au cardinal Odet de Châtillon :

« Satis autem sum habiturus hæc addidisse, quòd præter illa primi Apotelesmatis effecta, quæ sunt à me in opere *De Litteris Fœnicum*, et in opere *De Monarchiæ Jure* emissa; hoc unum est maximum : quòd Consortium illud in quo meritò à nomine Jesu nomen habet, quo duce, totus Oriens in maritimis est ad fidem Christi ferè jam conversus, non potuit etiam sub homine hispano, ibique sanctissimis opibus claro, alibi quàm in Galliâ nasci. Eo verò duce, admirabilis illa Christianæ politiæ *Ichnografia,* quam propè diem in lucem sum, postquam Protevangelii emissio ex Germaniâ prodiit, publicè expositurus, est Christianis occiduis in orbis concordiam manifestata, in quâ res dictu, sed magis auditu

visuque mirabilis cognoscetur in æternum. Quod licet nec de Christo, nec de Mariâ Virgine Matre, nec de Evangelio quicquam unquam se accepisse sciant aut fateantur, tamen exceptâ Idololatriæ omnia devastantis opinione, ea omnia quæ olim inter Christianos observata est jussa ut maxima parte sunt, inter ipsos observentur. Licet autem ob regni æterni occasionem, illud idem mihi Romæ inter Patres in Galliâ primùm et Parisiis in nomine Jesu congregatos contigerit quod inter ipsos Apostolos Joanni Marco, posteà Evangelistæ, contigit, ut videlicet ipse tanquam externus à regno Dei (Act. 15) repudiaretur à Paulo, eo quòd ab eo in Pamphiliam discessisset (Act. 12), tamen sum certissimus non tàm ratione cœlesti quàm divinâ, fore ut in Jerosolymitani Regis gloria promovenda nunquam cessatura sit utravis pars. Nam licet in opere practico, ut vocant, sint in extremum usque orbem summi et longi in promovendo Christi Evangelio, si vita nescio, certè in docendo, locorum intercapedine, Apostolis ipsis sunt æquales; tamen ego in opere theorico et doctrinario, nolo esse, si potero, vel ipso Marco, antè reprobato, inferior, cui in suo Evangelio addidi, non à me, absit, sed ex Græcis vertendo (quid tùm agerem in hunc finem incogitans) Coronidem et Evangelii Jacobi, Fratris Domini, filii Josephi, contextum ad Josefi illius putativi patris Regis Regum, et ipsius Regis Virginisque illius matris memoriam, ex Orientali Ecclesiâ adjunxi. Hoc verò quidquid fuerit, certè in Galliæ Apotelesma referetur. Tanti est Japetus, Gomerus, Samotes, Drius, Saron. Tanti Cæsar imperator, Constantinus Christianus, Clodoveus victor. Tanti Magni Caroli corona, nominis Christianissimi gloria. Tantis successues (*sic*) Magdalenæ, Marthæ, Lazari, Martialis, Cefæ, Dionysii receptio. Tanti æternæ fidei conservatio, summæ authoritatis et scientiæ summæ clavis concessio et verus usus. Tanti demùm et ordinis in toto terrarum orbe summi origo et prima pœnitentiæ Ignatianæ acceptatio, inque totum orbem terrarum sui Consortii et vivi radicum Galliæ transplantatio. Tantus demùm et incogitantis Portus Galliæ cum sua prima origine consensus. Tanti est æterni regni in terris compositio et restitutio. Sic, ubi fata urgent et divina cœlestibus humanisque consentiant necesse est. »

VI. — Page 202.

Lettre du P. Le Jay à S. Ignace.

Trente, 10 mars 1546.

« ... Quello che nei giorni passati scrissi a V. R. circa Monsignore di Chiaramonte, adesso ritorno a replicare : cioè, come il detto Reverendissimo Vescovo molto si è edificato di tutto quello che gli ho mostrato delle cose della Compagnia. Ha visto la Bolla, il modo di fondare i collegi, le lettere dell'India, la lettera ultima delle buone opere che il Signore Iddio si degna operare per mezzo delli suoi servi, e di più la lettera di Messer Bartolomeo Servon, scritta in nome di V. R., per la quale V. R. il salutava.

« Viste e lette tutte queste cose, mi disse che egli resta molto

edificato, e che sperava che il Signore Dio, per mezzo di questa Compagnia consolerebbe la santa sua Chiesa, e che l'adopererebbe in reformarla, aggiungendo ancora che la Compagnia non poco frutto potrebbe fare nel regno di Francia. Mi commise che, per parte sua, dovessi salutare V. R. scrivendo, che essendo V. R. e lui molto di accordo quanto al fine di fondare collegi, sperava in Dio che si sarebbe ancora di accordo nei mezzi, e che arrivato che sia un R. Padre dell'Ordine dei Minimi, che egli aspetta, farà alcuna conclusione. Mi commise di scrivere a V. R. pregandola a far orazione e farla fare dalla Compagnia per il buon progresso e successo di questo sacro concilio.

« Di più, sua Signoria ha voluto che io le mandassi una copia de certi statuti del collegio suo, acciò V. R. veda la sua intenzione e sia contenta dire il suo parere. Egli di giorno in giorno aspetta che gli sia mandato da Roma la segnatura circa il consentimento della Santità di Notro Signore quanto alla casa, nella quale vuole fare il collegio; la quale casa è del vescovo di Chiaramonte, e però non può essere applicata al collegio senza il consentimento del Sommo Pontefice. Ha già ottenuto il consentimento del suo capitolo, con condizione che nel detto collegio sieno sempre nutriti due dei chierici del coro della Chiesa cathedrale di Chiaramonte...

« Da Trento, ai 10 di marzo 1546. »

(Anciennes archives du Jésus, à Rome.)

VII. — Page 225.

Formule des premiers vœux du P. Ribadeneyra.

ULTIMO DE SEPTIEMBRE DIA DEL GLORIOSO S. GERONIMO MI ABOGADO, EN S. PABLO, 1545, COMULGANDOME.

« Como plugo a la divina Magestad abrir los ojos de mi anima para conocer el estado al quale su Magestad me llamava para su mayor servicio y alabanza, y para salvacion de mi anima, en el anno de 1543, en miercoles, a cinco de septiembre me determiné de seguir à Christo Nuestro Senor, no solamente en pobreza y castidad, mas ansi mismo en la obediencia militando en la Compania, aunque yo indigno, me quisiere admitir, sometiendome assi mismo para hazer mis votos muy complidamente cada vez y quando que al P. Ignacio pareciere, y assi aora por sola gracia y misericordia divina hallandome no solamente determinado, pero aun mucho mas fixo que primero, y porque el enemigo de nuestra natura humana no se esfuerze de aqui adelante con sus astucias y engannos à apartarme de este mi sancto proposito por esto de mi mano manifiesto come hago voto à Dios Nuestro Senor y Criador, delante de Nuestra Sancta Madre, y de todos los Angeles y Archangeles, y de los gloriosisimos S. Pedro y S. Pablo mis abogados, y del glorioso S. Geronimo cuya fiesta es oy, con todos los demas espiritus Beatos, de perpetua pobreza y castidad, y de ser de la Compania de Jesu Nuestro Criador y Senor, despues de acabados mis estudios, querien-

dome la Compania, aunque indigno, recibir, entendiendo la pobreza de renunciar todo el derecho que tengo ò puedo tener a algunos bienes ò facultades temporales hasta cada y quando que me serà mandado por la Compania o por el superior de ella, y assi inboco à todos los espiritus celestes por testigos suplicandoles riceguen à la summa y eterna bondad de Dios Nuestro Senor mi dè su santisima gracia para poder servar y cumplir con las obras lo que en la presente prometo, perseverando en ello. Y por ser todo lo sobredicho verdadero, firme la presente de mi mano. Yo Pedro de Ribadeneyra escrivi y soto escrivi la presente de mi mano. »

Dans les notes de Ribadeneyra, parmi lesquelles le P. Louis de la Palma avait trouvé cette pièce, il y en avait encore une où Ribadeneyra avait attesté qu'il renouvela ce vœu le 29 juin 1546 à Padoue, le 30 septembre 1548 à Padoue, le 30 septembre 1551 à Palerme, le 24 juin 1553 à Rome.

VIII. — Page 236.

Procuration donnée par S. Ignace au P. J.-B. Viola lorsque, en 1550, il l'envoya en France.

In nomine Domini. Amen,

Reverendus Pater Ignatius de Loyola, Præpositus generalis Societatis Jesu, de Urbe, spontè et ex certâ ejus scientiâ ac spontanea voluntate, omnibus melioribus medio, viâ, jure, causâ et formâ, quibus magis, meliùs, tutiùs et efficaciùs *(mots oblitérés)* potuit et debuit, fecit, constituit, creavit, nominavit et solemniter ordinavit, nomine suo et dictæ Societatis, suum verum, certum et legitimum procuratorem, actorem, factorem et negotiorum suorum infrà scriptorum gestorem et nuntium specialem et generalem, providum virum Magistrum Joannem Baptistam de Violis, ejusdem Societatis Religiosum, absentem tanquam præsentem solum et in solidum specialiter et expressè ad ipsius Domini constituentis et Societatis præfato nomine emendam domum vel quocumque modo recipiendam in usum scholasticorum hujusmodi Societatis. Et ad faciendum quoscumque contractus hujusmodi emptionum vel acceptionum gratis in civitate Parisiensi, seu in alio loco ubi eidem magistro Joanni Baptistæ de Violis benè visum fuerit. Et generaliter alia omnia et singula faciendum, dicendum, gerendum, exercendum et procurandum quæ in præmissis ei visa necessaria fuerint, vel quomodo libet opportuna, et quæ ipsemet Dominus constituens et dicta Societas faceret et facere posset, si præsens et personaliter interesset.

Acta fuerunt hæc Romæ in monasterio ejusdem Societatis anno à Nativitate Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo, Indictione octava, die decimo septimo januarii, sede Apostolicâ vacante.

(Anciennes Archiv. du Jésus.)

IX. — Page 281.

Lettre de Mgr Guillaume Du Prat à S. Ignace.

De Beauregard, 29 septembre 1553.

Jam multum effluxit temporis, Reverende Pater, ex quo ad R. P. T. scripsi quantùm mihi esset in votis quamdiuque laborassem, ut in oppido meæ diœcesis (quod Billomum incolæ vocant) universitatem jam penè prorsùs collapsam et intermortuam erigere ac instituere possem. Huc usque meos conatus infeliciter cecidisse graviter ferens, in eam verò spem adductus, ut Deus Opt. Max. immensa sua benignitate vanos illos et inutiles non sinat, si ad sui nominis gloriam et populi mei salutem esse noverit, et tuam alioqui mentem aspiraverit, ut nos fratrum aliquot tuorum eruditione et pietate juvare non dedigneris; quod quantùm hactenùs per bellorum injurias et tumultus difficile tibi fuerit, non ignoro. Rebus autem Christianis, divina permittente clementiâ, ad tranquilliorem aliquanto statum redactis, cuperem ut tres aut quatuor è tuo sodalitio, litteris et moribus benè institutos, huc ad me mittere dignetur R. P. T. quos ut fratres et amicos humaniter et piè suscipiam, daboque operam ne quid illis rerum earum desit, quæ ad humanæ vitæ necessitatem et spiritualis fructus proventum facere videbuntur. Pridem in eo oppido quasdam ædes emptas curavi quas vestræ Societati libens promptusque devovebo, cæteraque faciam quæ ex tuorum fratrum consilio ad Dei Opt. Max. laudem et vestræ Societatis utilitatem esse intellexero.

Scias autem velim per me non stetisse quominùs mea domus, quæ apud Lutetiam Parisiorum est, vestra jamjam vestræque Societati nuncupata fuerit; sed procrastinatum est negotium, dum expecto, ut apud Senatum Parisiensem diplomata vestra pontificia recipiantur. At cùm videam longâ nos expectatione remoratos, et nondum constare quid super hac re statuat senatus, decrevi meam illam domum vobis assignare, ubi primùm Lutetian repetiero.

Interìm precor Deum Opt. Max. ut te tuosque ad suæ Ecclesiæ ædificationem incolumes servet, meque vestris omnium orationibus vehementer et obnixè commendo. Ex castro nostro de Beauregard propè civitatem nostram Claromontensem, III calend. octob. 1553.

R. P. T. frater humilis,

G. Episcopus Claromontensis.

Inscriptio est Reverendo Patri Ignatio de Loyola, Præposito Societatis Jesu.

(*Act. Sanctor.*, 31 julii, *de Vit. S. Ignat,* nº 448.)

X. — Page 287.

Lettre de Mgr Guillaume Du Prat à S. Ignace.

5 février 1555.

Ex tuorum litteris, charissime frater, ac præsertim Domini Paschasii intellexisse te existimo ut in hanc nostram Arverniam Dominum Robertum Clayssonium abduxerim, virum ex tuo sodalitio ut litterarum peritiâ, ità sanè morum integritate et christianæ religionis pietate commendabilem; quem in urbe Billomensi ad divinæ Scripturæ apud scholasticos interpretationem, et sacrarum concionum in templis provinciam destinavi. Dici autem vix potest quanto non modo scholasticorum, sed omnium civium plausu atque favore illic fuerit exceptus, adeò ut plerasque alias meæ diœcæsis urbes æmulatione sancta pellexerit ut eum ad se rapere et illinc evocare cupiant, multisque et penè quotidianis apud me votis contendant ut eis id per me liceat.

At vero ut inceptum et multis annis à me desideratum opus prætermittere aut negligere videretur indecorum; ità omninò et perfractè sanctis eorum desideriis nihil velle condonare, a pietate alienum videri posset. Undè quò pius amor ille magis ferveret, ad illas aliquot urbes eum misi, ut in eis concione publica suæ tùm eruditionis tùm virtutis specimen præberet. Quod tam feliciter successit, ut eum omnes avidissimè audierint, velut ex concionantis ore pendentes, idemque penè, quod divo Paulo Athenienses, acclamaverint : Audiemus te de hoc iterùm; quibusdam ejus operam et conciones toto Adventu et feriis Nativitati Christi consecratis, aliis succedente quadragesimâ, aliis alio, quod intercedit, tempore, desiderantibus. Sed non sum passus ut ab incepto opere desisteret; tantisper enim permisi, dum per aliquot dies Schola Billomensis ob caniculæ calores feriari solet.

Nostra hæc regio, frater charissime, est populosissima et evangelici verbi sitientissima, ut dicere ausim messem quidem esse multam, sed operarios paucos, et ob id rogandum esse dominum messis ut mittat operarios in messem suam, vixque ullam aliam putarim esse in hoc nostro regno provinciam ubi majore cum fructu et ampliore spiritualium manipulorum cumulo tui Ordinis fratres versari possint. Accesserunt ad nos ex tuis duo, Magister Hieronymus Bassus, et Magister Petrus Canalis, viri sanè ob religionis zelum et singularem modestiam non parùm suspiciendi... M. Hieronymum in civitatem Claromontensem mittendum statui, qui xenodochio et pauperum curæ ità incumbit, ut apud meos cives incredibilem sibi gratiam conciliaverit, quotidiana concione pauperes languidos illic recreans, ubi non solum valetudinarios illos et xenodochii domesticos hospites sed magnam civium tam virorum quàm mulierum turbam sibi comparavit auditores.

Faceres autem operæ pretium et nostris ex Dei gratiâ conatibus magnum afferres subsidium, si ad nos ex tuis quatuor aut quinque mitteres qui Domino Roberto suas dextras et operas conjungerent, totiusque gymnasii

negotium ad se reciperent, nostratibus suo munere per temporis successum defunctis. Id nempè molior efficiamque, si Deus Opt. Max. votis meis aspiraverit, ut penes tuos integra sit Billomensis scholæ potestas et authoritas. Demùm sartam tectam, reiquè familiaris reliquam supellectilem sic apparatam curabo, ut pro hujusmodi sollicitudine à digniori suarum lectionum munere et piæ contemplationis exercitio non avocentur.

Quia verò gravis est apud vos annonæ caritas, ut audio, non judicavi hanc ad vos mittendam sine xeniolo epistolam, etsi non dubito isthuc plures esse qui vestram Societatem, pro merito et dignitate magni facientes, vestris occurrant, aut certè succurrant necessitatibus, vosque juxtà Pauli doctrinam ubique et in omnibus ità institutos, ut sciatis et satiari et esurire, abundare et penuriam pati. Accipiet V. P. T. cum hac epistola centum aureos ut aliqua ex parte nostra abundantia vestram inopiam (si qua est) suppleat, qui mercedem et longè uberiorem à vobis usuram, et eam quidem spiritualem reposcimus, apud Deum vestrarum orationum præsidium implorantes, quibus et R. P. T. me ex animo et obnixè commendo.

Vale... Ex domo episcopali... die 5 februarii 1555.

Servus et frater,

GUILLELMUS, *Ep. Clarom.*

(*Act. Sanctor.* Jul. V. *S. Ignatii*, nos 450 et seqq.)

XI. — Page 333.

Lettre que Mgr Guillaume Du Prat remit aux PP. Paschase Broet et Jean-Baptiste Viola, lorsqu'ils prirent congé de lui avant de se rendre à la première Congrégation générale.

Reverendis Patribus et Fratribus Societatis nominis Jesu.

Etsi, Reverendi Patres et Fratres carissimi, vita Reverendi Patris ac venerandæ memoriæ D. Ignatii tam piè ac religiosè in hoc sæculo acta, et à paucis mensibus in meliorem (ut piè confido), eamque æternam commutata, gaudium potiùs quàm lacyrmas christianis omnibus excitare debet; non potui tamen, ejus morte intellecta, non graviter dolere tum ut humanitatis et amicitiæ in eum dolor noster testis esset, tùm ut Societati vestræ compatirer qui tàm dulci tamque expectabili Patre privati essetis. Est nihilominùs quod abundè nobis ipsique congratuler : huic quidem quod hujus vitæ cursum difficilem adeò totque labyrinthis et tribulationum amfractibus implicitum tàm feliciter decucurrit, et à carceribus ad metam optatam superatis omnibus pervenit. Nobis autem quòd tot viros suæ Institutionis æmulos et sanctæ religionis imitatores reliquerit, in quibus veluti redivivus apparet, non aliter, meo quidem judicio, quàm Helia in cœlum rapto spiritum ejus duplicem Helizæus accepit. Quorum duobus ad vos proficiscentibus Patribus honorandis

D. Paschasio Broeto et Baptista Violæo, et si pénè superfluum existimavi quicquam litterarum ad vos dare, non vanè persuasus unum atque alterum bonâ fide et ex veritatis cardine vobis renuntiaturum quo in statu res Societatis vestræ apud nos sint, tam Lutetiæ quàm Billomi, quàmque propensum animum ergà vestram Societatem ipse habeam ; non potui tamen mihi temperare quin eas conscriberem meæ voluntatis cum eorum verbis symbolas et testes, ut tàm verbo quam scripto agnoscatis nihil mihi magis in votis esse quàm ut ad Dei Opt. Max. laudem promoveatur et augeatur vestræ Societatis numerus et fructus. Magnam sanè spiritualem sementem jecerunt qui apud Billomum versantur, et non sine magno bonorum omnium plausu, excrescentem segetem jam perspiciunt, adeoque in hanc spem erigimur ut non solùm hanc Arverniam nostram, sed totam ipsam Galliam pervagatura sit, Christo Domino incrementum dante, qui suo spiritu bona hæc initia mentibus suorum ingessit. Ipse autem spondeo et recipio bona fide polliceorque in structuram gymnasii Billomensis et præceptorum ex vestrâ Societate illìc docentium alimoniam decem aureorum millia et suprâ, me promptissimè et lubentissimè erogaturum.

Quia verò jam hujus operis molem explorarunt et sustinuerunt Paschasius et Violœus, cupio et à vobis postulo ut eos eidem peragendo et perficiendo designetis, et post celebratam vestram synodum huc transmittatis. Obnixiùs autem obsecro obtestorque ut infirmitatem meam vestris omnium precibus apud Deum suffulciatis mutuamque à me gratiam suscepturi, Deo adjuvante, cui procumbens supplico ut ad suî laudem et christianæ religionis in crementum Societatem vestram augeat et conservet. Valete, Reverendi Patres et Fratres charissimi. Ex nostro Belliregardi castro die 18 januarii 1556.

Frater et amicus,

GUILLELMUS, *Episcop. Claromontensis*.

(Ex *Historia primordiorum collegii Billomensis*, 3 pages in-fol. Arch. du Jésus.)

XII. — Page 357.

Lettre du P. Paschase Broet au P. Diego Laynez, Général de la Compagnie.

Paris, 19 décembre 1558.

JHUS.

La grazia et pace de X^to^ N. S^re^ sia sempre nelli cuori de tutti. Amen.

Molto R^do^ in X^to^ Padre mio. Al principio del presente scrissi à V. P. come il P. Pontio haveva parlato a Mons^re^ il vescovo di Pamiers et che havevano fatti molti dubii delli quali aspettiamo la risposta.

Il Padre Pontio scrive a V. P. del tutto come è passato ; et benche la cosa parera forse difficile a V. P., come ancora ha fatto a noi, percioche in quelle copie de l'approbatione del Rè, come ancora del contratto

delli canonici, tuttavia io penso che la cosa succedera bene si V. P. mandara quatro o sei per dar principio al collegio di Pamiers, ma che siano huomini bene qualificati secondo che ricerca detto Monsre vescovo di Pamiers, massime in questo fondamento ; et quando il fondamento sara posto, et che il collegio sara in possessione delli sei cento franchi d'intrata se potra far venire insino a quatordeci, o più, perche se potranno in quello paese intertener tanti di seicento franchi ogni anno. Questi duoi fratelli cioè il vescovo di Pamiers et il vescovo d'Amiens, possono agiutarci molto apresso di Monsre Rmo Protettore nostro, et appresso del Rè, et però, si fosse possibile desideriamo molto, potendo, che V. P. dia contento in questo à Monsre di Pamiers mandandogli questi quatro regenti, o sei, per dar principio. Et si parera à V. R. non poterlo fare per alcune ragioni, sia l'excusa tale che restino amici nostri in questa corte. Ancora il P. Pontio ha parlato con Monsre Rmo Protettore nostro, al quale ha presentate le sue lettere et fatto le racomandationi, (il) quale ha monstrato allegrezza della elettionne fatta, ma non ha potuto finire il suo ragionamento per la brevità del tempo, et ha rimesso il resto per dipoi le feste di Natale, che il Re sara in Parigi quindici giorni, o più.

Questi giorni è venuto il secretario di Monsre di Chiaramonte, quale mi ha detto che ha dotato il collegio di Billiom, et che gli ha dato mille ducenti franchi d'intrata et ancora ducenti dipoi la morte di qualche persona, che saranno mille quatrocento franchi.

Preghiamo V. P. se degni per l'honor del Signor Dio mandarci alcune lettere a nome della Compagnia et che siano di edificatione. Non altro per adesso scrivo a V. P. pregando il Signore la conservi et augmenti nella sua santa gratia.

Di Parigi alli 19 di decembre 1558.

Di V. R. P.

Paschasio Broet, *figlio humilissimo.*

Adressée :

Al Molto Rdo in Xo Padre
Il Padre Mro Jacomo Laynez, Preposito
Della Compagnia di Gesu,
In Via della Strada.
In Roma.

(Autogr. Arch. du Jésus.)

XIII. — Page 355.

Fondation du collège de Pamiers.

Françoys par la grace de Dieu, Roy de France, à tous présents et advenir, salut.

Comme nostre amé et féal conseiller messire Robert de Pellevé,

Evesque de Pamyers, les Doyens, Chanoines et Chappitre de l'église dudict Pamyers, et les manans et habitans de la ville dudict lieu, Nous ayent et aux gens de nostre privé Conseil faict entendre que tant pour le bien et augmentation de ladicte ville, que pour oster l'occasion aux jeunes hommes de suivre oysiveté et choses mondaines, ains employer leur temps à bonnes œuvres et exercices des lettres, affin que le succès de leur labeur rapportast à eulx et aux Républicques utilité et prouffict, auroient advisé de faire construire et édifier en ladicte ville de Pamyers ung collège de la Société du nom de Jésus en certain lieu d'icelle où aultreffois et du temps de feu, de bonne mémoire, Boniface, Pape huictiesme, y en avoit eu ung construict composé de quatre docteurs, gens de bien, expérience et doctrine, pour faire leçons publicques, tant en théologie, droict canon que civil et aultres bonnes sciences; a chascun desquels docteurs ilz auroient donné pour leur entretenement cent cinquante livres ₰, qui est en tout six cens livres ₰ sols, six cent livres payables, sçavoir est : cent livres ₰ par ledict de Pellevé et ses successeurs Evesques, par lesdicts chanoines et Chappitre et leurs successeurs cent livres ₰, par lesdicts habitans des deniers communs et patrimoniaux de ladicte ville trois cents livres ₰, et par nos très chers et très amés frère et sœur, cousin et cousine les Roy et Reyne de Navarre, cent livres ₰; et au default de payement desdictes cent livres ₰ par lesdicts Roy et Royne de Navarre, ledict Evesque et sesdicts successeurs en seront tenus; ce que à l'instance et requeste desdicts supplians auroit esté accordé et octroyé par le défunct cardinal de Trivulce, en son vivant Légat en France, avec telles facultés, privilèges et franchises, libertés et exemptions que les docteurs régens et escolliers estudians aux aultres collèges de ladicte Société dotée dudict tiltre de Jésus ont accoustumé joyr et user, selon qu'il est plus a plain contenu par leurs bulles et provisions apostolicques, expédiées par ledict défunct Légat cy attachées sous le contrescel de nostre chancellerye, qu'ils nous ont humblement faict supplier et requerir avoir agréables, et sur ce leur impartir nostre libéralité, sçavoir faisons que, après avoir faict veoir en nostre dict Conseil lesdictes bulles et provisions apostolicques y attachées, comme dict est, et qu'il nous est apparu le contenu en icelles estre au bien et advantage de Nous et nos subjects, et pour aultres considérations à ce nous mouvans, avons, par l'advis et délibération des gens de nostre dict privé Conseil, tant que à nous touche et peut toucher, loué, ratiffié et approuvé, louons, ratiffions et approuvons de nostre certaine science plaine puissance et authorité royale, par ces présentes, tous effects contenus èsdictes bulles et provisions apostolicques cy attachées, comme dict est; Voulons et Nous plaist que à l'entretenement d'icelles et payement de ladicte somme de six cens livres ₰ par chascun an, lesdicts supplians, leurs successeurs et chascun d'eulx soient tenus et contraincts, chascun pour sa part et portion, ainsi qu'il est contenu par lesdictes provisions apostolicques, et avec ce que lesdicts docteurs, régens et escolliers estudians audict collège joyssent et usent de toutes et telles facultés, privilèges, franchises, libertés et exemptions, que les docteurs régens et escolliers estudians ès aultres collèges de ladicte Société et dottés dudict tiltre de Jesus, ont accoustumé joyr et user, et pour cest effect avons de nouvel et partout que besoing seroit ledict collège créé, érigé et estably, créons, érigeons et establissons en ladicte ville de

Pamyers. Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à nos amés et féaulx conseillers les gens tenants nostre Court de Parlement à Toulouse, que après il leur sera apparu des consentement et requisition des susdicts, nostre présent Edict de création, erection, establissement et approbation et contenu en ces dictes présentes ilz facent lire, publier et enregistrer, entretenir, garder et observer, et du contenu les dicts supplyans et lesdicts, docteurs, régens et escolliers estudiants audict collège joyr et user plainement, paisiblement et perpétuellement; et à ce faire souffrir et obéir contraignent ou facent contraindre par toutes voyes et manieres deues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons estre différé. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours avons faict mettre nostre scel à ces présentes. Donné à Mar....., 21 du mois de febvrier, l'an de grace 1559 et de nostre règne le premier.

XV. — Page 408.

Lettre de Rome sur la mort de M. Guillaume Du Prat, évêque de Clermont.

JHS.

« Pax X^ti.

« Per lettere di Biglione intendiamo che'l buon Vescovo de Claramonte, à 23 del prossimo passato mese de ottobre, passò dalla vita presente a altra migliore, come è da sperare. Stette con lui il Retore de quel collegio per otto giorni, insino alla morte. Un dì avanti che morisse ricevette il Santissimo Sacramento della Eucharistia, e dopoi la estrema unzione; udendo *etiam* in quelli giorni la santa messa e disponendosi come buon servo di Dio al transito.

« Avanti dell'ultima infermità, vedendosi egli declinare e mancare di giorno in giorno, determinò di far suo testamento. E con esser stato tenuto per uomo alquanto tenace nella vita, pare che habbi nella morte mostrato che l'intentione sua era di confermare e de mantenere le sustantie sue per li poveri di X^to, ha lasciati nel mondo gran maraviglia che agli parenti non habbia lasciato (benchè ne havevano poco bisogno) cosa nessuna nel suo testamento. Lasciò che a tutti li suoi creati fosse compitamente pagato quanto dovessero havere per conto di lor salario, per un anno dopo la sua morte. Et ha ancora riconosciuti alcuni altri, secondo che li parve esser conveniente. Tutto il resto della robba sua ha lasciato a diversi religiosi e religiose, a hospitali e ad altri poveri.

« Quanto alla Compagnia nostra, ha mostrato ben quanto amor gli habbi portato, facendo di lei mentione in molte parti del suo testamento. »

Viennent ensuite les détails des legs que Mgr Du Prat avait faits à la Compagnie. On les trouve, avec les autres legs, dans son testament publié par le président Savaron, dans les *Origines de la ville de Clairmont* (Paris, 1662, in-fol., pag. 89 et 590). L'auteur de la lettre continue ainsi :

« Lasciò che il corpo suo si tenesse in deposito in un'altra chiesa, finchè fosse finita e consacrata la nostra di Biglione, nella quale ordinò fosse dopoi portato, ad aspettar in quella la resurrezione universale.

« Accompagnarono suo corpo li nostri insieme con quelli che chiamano li Minimi (ai quali lasciò anche più che a tutti, ben che nò quanto alli nostri. Et il Rettor de Biglione, nelle essequie, fece un sermone, e furono tante le lacrime de quelli di sua famiglia e di tutto il popolo in dette essequie, che scrivono non haver giamai visto cosa simile. Grande occasione tiene la Compagnia nostra di raccommandar à Dio questo buon vescovo, che tanto l'amò et alla quale tanto liberalmente lasciò si gran parte delli suoi beni : oltre d'havergli egli aperta la porta nel regno de Francia e haversele sempre mostrato buon padre, non ostante le molte contraditioni che per noi hebbe. Or per questo vescovo ciascun sacerdote doverà dire nove messe, secondo le nostre constitutioni, come fundator defunto delli tre collegii sopra nominati. E per che in sua vita non si fece quel che con li nostri fondatori si deve, per questa terza fondatione de Moriac, ognuno doverà dire tre altre messe per lui, che in tutto saranno 12; e quelli che non sono sacerdoti doveranno in dodici giorni far dodici volte special oratione per l'anima sua, che per la molta fiducia che egli haveva nelle orationi della Compagnia gli devemo anche questo particolarmente.

« Dio N. S. lo tenga nella sua gloria o lo conduca molto presto à quella, dove sia partecipe de tutti li beni che si son fatti e faranno nelli collegii che ha fondati e nelli altri. Amen.

« Di Roma, 9 di decembre 1560. »

(Anc. Archives du Jésus.)

Sans signature.

XV et XVI. — Pages 431 et suiv.

Acte de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy, relatif à la Compagnie de Jésus.

Le rapport d'Eustache Du Bellay a été souvent allégué par les avocats des Parlements et les défenseurs de l'Université contre la Compagnie de Jésus ; mais il a toujours été facile à leurs adversaires de leur montrer l'inanité de cet argument. Ce fut ainsi qu'en 1611, l'éloquent de Montholon, avocat du Parlement de Paris, priva La Martelière, avocat de la partie adverse, de l'avantage que celui-ci prétendait en tirer :

« Les Jésuites venus en France, disait La Martelière...., ne peuvent « estre reçus ni s'y faire approuver par l'Eglise gallicane, comme encore « aujourd'huy, ils ne le sont point... »

« Sur quoy, reprend Montholon, nous luy demandons premièrement quelle approbation il désire de l'Eglise gallicane, et si c'est la façon d'approuver les *religions* en un royaume que de convoquer des Conciles, ou d'en suspendre la réception jusques à ce qu'ils se tiennent et y soient

approuvés? Estant chose grandement remarquable que l'on ne trouvera aucun Ordre religieux, ny en France ny peut-estre hors de France, lequel ait les titres de sa réception à l'égal de celuy des Jésuites, c'est-à-dire qui ait esté reçu et par un Concile général, et par un Concile national, outre les Bulles des Souverains-Pontifes et les Patentes des Roys.

« Ce fut à Poissy, en 1561, où Dieu disposa de telle sorte les affaires, qu'en la mesme Assemblée, où l'hérésie prétendoit de se faire recognoistre en qualité de religion réformée, elle fut rejetée, et cette Compagnie, sa contraire (sa rivale), admise; et, ce qui est encore remarquable, ce fut par l'advis de la Cour (du Parlement), laquelle jugea estre à propos de renvoyer la cognoissance de leur réception à ladite Assemblée par arrest, qu'elle donna le 22 de febvrier 1560. L'Assemblée les reçut et approuva le lundi 15 de septembre 1561 ; dont ils se présentèrent de rechef à la Cour avec le décret de ladicte Assemblée, pour le faire vérifier, ce qu'ils obtinrent le 13me jour de febvrier de l'année suivante.

« Secondement, nous disons que l'approhation ordinaire des *religions,* après que l'autorité du Saint-Siège y a passé, se faict par les Evesques diocésains, auxquels il touche de la recevoir. Or, il appert que cette Compagnie a esté reçue en tous les endroicts où ils ont Collège, avec l'approbation des Evesques, et souvent à leur réquisition et très-instante poursuite.....

« Que veut donc dire M. Pierre de La Martelière, quand il fait cette parenthèse : *Comme encore aujourd'huy, ils ne le sont pas?* Désire-t-il encore des Conciles Œcuméniques? Nous avons celuy de Trente. Entend-il de l'Assemblée publique? Nous avons celle de Poissy. Parle-t-il des évesques et prélats? Il n'y en a pas un, en France, qui ne loue leur Institut, ne se serve d'eux, ne les voie de bon œil. Veut-il dire que l'autorité de nos Roys n'y est pas intervenue? Nous avons Edicts et Lettres patentes en nombre de dix ou douze? Que les Cours souveraines n'ont rien prononcé en notre faveur? Nous avons les arrests dont il a esté parlé cy-devant... Que veut-il donc dire? Que veut-il inférer? Que nous avons les ecclésiastiques du royaume contraires? Il les falloit exprimer ; il les falloit nommer ; car, quant aux deux premiers prélats de ce temps-là (les cardinaux de Tournon et de Lorraine), chacun sçait que non seulement ils n'estoient point contraires aux Jésuites, mais grandement favorables..... »

La Martelière ayant prétendu que les Jésuites n'avaient d'autre titre de leur introduction en France que l'acte de l'Assemblée de Poissy, Montholon lui oppose le témoignage de René Chopin, un des jurisconsultes les plus autorisés du Parlement : « Or, dit-il, afin qu'il n'ignore plus à quel titre cette Compagnie a esté receue en France et quel en a esté le progrès, qu'il lise maistre René Chopin, personnage qu'il n'oseroit démentir : *Misellâ hâc tempestate excitatur à superis novus religiosorum hominum Ordo, qui assiduâ sacræ paginæ lectione, concionibus, scriptorumque editione nutantem fulciunt Christianam Rempublicam, rara ingenii doctrinæque munera adornatum templi Dei, id est Ecclesiæ conferentes.* Il (Chopin) dénote par ces paroles ce que les gens de conscience et de jugement ont remarqué que la divine

Providence a excité cette Compagnie en ces derniers temps pour le secours de son Eglise. Et après avoir raconté ce qu'il a pleu à Dieu de faire aux Indes et par toute l'étendue de la terre par l'entremise des Jésuites, en particulier du R. P. François Xavier, il adjouste : *Eâ de causâ Jesuitarum Ordo probatus est Pauli III, diplomate*, V. *calend. octob. 1540,* qui est la première approbation, avec restriction jusques au nombre de soixante. *Et pridiè id. mart. anno 1543,* qui fut la seconde par laquelle ladite limitation fut ostée, et pouvoir donné de recevoir tous ceux qui se présenteroient. *Calend. novembr. anno 1549,* qui fut la troisième, par laquelle plusieurs privilèges luy furent accordez. *Et Julii III, Codicillis 12 cal. sextiles ann. 1550.* Ce sont les Bulles et Briefs, par lesquels il confirma cette Compagnie, avec déclaration et ampliation de privilèges. *Receptus etiam in Pissiacensi Gallicorum Prœsulum conventu 17 cal. oct. ann. 1561.* Ce fut la réception faite par les Prélats assemblés à Poissy, l'an 1561. *Cuncta hæc promulgante Lutetiano Senatu his legibus, ut recens orta Societas sacrum agnosceret Diœcesani imperium superioremque Episcopi præfecturam, nec eadem quoque Parochorum aut Collegii ecclesiastici cujusvis jura sibi usurpet.* Ce fut l'homologation susdite, où les Jésuites ne firent difficulté d'accepter les conditions proposées. René Chopin poursuit, disant : *Idibus. febr. an. 1561. Post binas curiæ de eo negotio interlocutiones, 3 non. sextil. 1554 et 8 cal. mart. 1560. Rem totam promovente, in Jesuitarum gratiam, Christianissimo Rege, solemnibus ad Senatum rescriptis 7 calend. mart. an. 1560 et mense januar. an. 1570.* Ce sont les Lettres patentes de diverses années de Henri II et de Charles IX. Puis, venant à l'approbation du Concile de Trente et à celle du Saint-Siège, Chopin dit : *Imò et Œcumenica Tridentina Synodus insigni elogio comprobavit religionem clericorum Societatis Jesu, et à Sanctissima Sede priùs admissam attestatur sess. 25. Quæ absoluta est pridiè non. décembr. ann. 1563. Cap. 16, sub Pio IV, Primario Ecclesiæ Magistratu.....*

« N'est-il donc pas évident que cet acte de Poissy, homologué en la Cour, n'est le seul et unique tiltre de l'introduction des Jésuites en France? Qu'ils ont des approbations réitérées, confirmées de temps en temps par les Papes, les Conciles, les Roys de France, les Assemblées de prélats, et par les arrêts de cette Cour? (1). »

Mais La Martelière ajoutait que : « Les Jésuites, au lieu de changer leur nom et titre et garder les conditions *à eux ordonnées en l'Assemblée de Poissy, sans autre adveu ni authorité s'estoient establis en l'Université, au préjudice de l'opposition plaidée, appointée au Conseil et non encore vidée...*

« Cette opposition, répond Montholon, dit deux choses : l'une, que les Jésuites n'ont observé les conditions ordonnées ; l'aultre, qu'ils se sont establis sans en avoir le droict.

« Quant à la première, c'est chose manifeste que les Jésuites enseignèrent depuis le temps de ladicte Assemblée, trente ans entiers, sans que personne se soit jamais plainct de leur doctrine, ni formalisé

(1) *Plaidoyé de Montholon*, pag. 136-139.

d'aucune contravention aux Edits du Roy et aux arrêts de la Cour. Que si l'advocat entend parler de leurs déportements envers les prélats, n'ont-ils pas honoré les évesques? Ne leur ont ils pas obéi? Ont-ils prêché sans en estre requis et sans estre approuvés tant des curés que des évêques? Se sont-ils employés ès-confessions sans estre préalablement examinés ou députés. » C'était le reproche que leur faisait La Martelière, ainsi que celui d'avoir retenu leur nom.

« La vérité est, reprend Montholon, que ce titre de Compagnie de Jésus sembla nouveau au commencement; mais la raison jointe à l'usage l'a tellement faict agréer que toutes les nations du monde l'ont retenu; et il est très-certain que s'il y eût eu de l'impiété, ou de l'ambition, ou de l'absurdité, le Concile de Trente et le Saint-Siège ne l'auroient enduré, l'auroient changé, ou du moins n'en auroient usé; de manière que ce n'est point tant ceste Compagnie qui s'est attribué ce nom (en France, après le Colloque de Poissy), que le jugement et langage commun, qui a continué de les a appeler ainsi; bien que les premiers Pères de ceste Compagnie furent encore en cela si consciencieux que de ne vouloir contrevenir aux conditions apposées à leur réception, et à l'arrest de la Cour sans l'expresse dispense et authorité du Roy Charles IX, lequel, par ses Lettres patentes du 1er juillet 1565, ordonna qu'il leur seroit loisible de retenir le nom de religieux de la Compagnie de Jésus, et voulut que ces Lettres fussent vérifiées sans difficulté ny contradiction, ensemble les Bulles de Sa Sainteté, qui contenoient leur Institut et l'establissement de leur Compagnie, alléguant les deux raisons susdites qui ne peuvent estre de petite considération : à sçavoir que le Saint-Siège et le Concile de Trente y avoient passé, et que le temps avoit fait paroistre le contraire de ce qu'on leur objectoit.

« Le mesme Roy, l'an 1574, au mois de février, leur octroya d'autres Lettres patentes, par lesquelles il agréa de nouveau leur Institut et l'establissement de leurs collèges en son royaume; ce que fit pareillement le Roy Henry III par ses patentes de l'an 1580, par lesquelles il admet de rechef ceste Compagnie sans aucune modification de leurs privilèges..... »

(*Plaidoyé de Montholon*, pp. 139 et suiv.)

Montholon attaque ensuite l'autre partie de l'opposition de La Martelière, et il n'a qu'à rappeler les faits avec exactitude pour confondre encore son adversaire. Nous renvoyons ceux qui voudraient les connaître à l'ouvrage intitulé : *Maldonat et l'Université de Paris*, où ils sont longuement et exactement exposés.

XVII. — Pages 473 et suiv.

Fondation et commencements du collège de Rodez.

Au nom de Dieu soit. Amen. A tous présents et advenir chose congneue soit que l'an de l'Incarnation de N. S. J. X. 1562, et ce 22 d'avril, tres-chrestien prince Charles, par la grâce de Dieu Roy de France régnant, en la ville de Rodez et maison épiscopale d'icelle

personnellement establi. Monseigneur le Révme et Illsime Georges, cardinal d'Armaignac, évesque de Rodez d'une part, et maistres Bernard Bonal, licentier ès droits, Estienne Guillelmy, notaire greffier d'insinuations, Jehan Pomarède et Estienne Mély, marchant, tous quatre consuls de la cité dudit Rodez pour la présente année, ès présences de moy notaire et tesmoings sous escrits. Ledit Sgr Rme ayant narré et remonstré à ladite assistance le sainct et juste vouloir et dés r qu'il avoit de longtemps d'ériger et fonder ung collège en ladite et présente cité pour instituer la jeunesse de toute la diocèse de Rodez en bonne, saine et saincte doctrine catholique diocésaine, en toutes bonnes lettres et ainsi le traicté, qui pour ce faire auroit esté entre sa Revsime Srie et lesdits consuls représentans la cité de ladite ville faict, ce contenoit et pour lequel avoit esté arresté et conclud que ladite fondation se feroit et que, pour icelle faire, mondit Sr Rme comme (estant) la première pierre du fondement bailleroit de rente et revenu annuel la somme de trois cents livres sur les fruicts et profits, revenus et émolumens de l'évesché de Rodez, lesquels affecteroit et obligeroit tant pour soy que les futurs évesques ses successeurs, jusques à tant que luy ou sesdits successeurs ayent pourveu audit collège de rente ou revenu perpétuel jusques à la dite somme revenant quitte audit collège de toutes charges; et les consuls pour et au nom de la ditte cité de leur part devront bailler le bastiment et sol que de présent y est. Lequel collège seroit régi et gouverné par ces messieurs religieux de la Compagnie de Jésus à perpétuité, estant tels qu'ils donnent ordre de bien et duement, selon leur profession, enseigner et endoctriner en vie, mœurs, rudimens de la foy la jeunessse et autres. Pour ce est-il que mondit Sr Rme cardinal d'Armaignac et les susdits consuls désirants d'une telle œuvre la perfection, ont par ensemble fondé et fondent cedit collège.

Maistre Jehan Pelletier, religieux de ladite Compagnie (réservant le vouloir de son Général), présent, stipulant et acceptant, sçavoir est, ledit Sr Rme, desdites troys cents livres de rente et tenant quitte et exempt de tous subsides et charges lesquelles il a assignées et assigne en et sur les fruits, profits et revenus annuels de son évesché de Rodez, à perpétuité et jusques à ce que luy ou ses successeurs évesques de Rodez ayent uny ou fait unir un bénéfice de revenu de troys cents livres quittes de toutes charges audit collège et pourveu de rente perpétuelle et tousjours jusques à ladite somme. Pour laquelle fondation desdites troys cens livres tenir, attendu la cause favorable, a expressément tant pour soy que les avenir obligés et affectés les revenus et fruicts dudit évesché et promis faire ratifier le présent contrat et obligation à Revérend Père en Dieu, Jacques de Corneillan, illec présent, évesque futur et résignataire de mondit Sr et à son Chapitre de l'église Cathédrale N.-Dame de Rodez. Lesdits consuls de leur part réservant la communication et consentement par eux à faire à la commune de ladite cité, ont aussi expressement abdiqué et abdiquent pour et au nom de ladite cité cent livres de rente qu'ils ont des biens et legs donnés à ladite cité pour estre appliqués aux escolles par le sieur de Salone et feu Me Antoine Orgueilly, recteur, et avec le consentement dudit sieur de Salone et non autrement par son respect audit collège, ensemble les maisons *(illisible)* maintenant ordonné pour ces escolles.

Le susdit Pelletier de sa part, réservant le vouloir du Général de

l'Ordre, a accepté et stipulé tout ce que dessus, et promis bien et fidellement faire apprendre et enseigner les auditeurs et escolliers qu'ils auront audit collège, suivant leur profession, et autrement faire dire et procurer audit collège tout ce qu'ils sont tenus par l'érection et fondation de leur règle et Ordre faire et font en pareils collèges fondés et receus en la chrestienté, et de commencer ledit exercice dans un an ou plus tost; pour lequel faire seront pour le moins six de leur dit Ordre et Compaignie, et selon l'exigence et accroissement de la fondation. Seront tenus aussi augmenter les classes de personnes doctes lesquelles soient capables et suffisans à instruire aux langues, et seront tenus d'enseigner gratuitement et sans aucun salaire tous les escolliers tant de la présente cité que forains de quelque part que soient, suivant leur institution; et ne seront contraints ni obligés de prescher, ouir confession et administrer les saints Sacrements, mais le feront de leur gré et vouloir, et ce toutefois de licence et permission de l'évesque de Rodez, auquel S^r^ seront subjects et à l'observation de la loy diocésaine et de jurisdiction ne pouvant administrer les Sacrements ne autre office ecclésiastique sans sa licence et authorité. Et où et quand lesdits Jesuistes ne tiendroient ledit collège pourveu de gens capables, suffisans et de qualité requise, ledit S^r^ cardinal évesque et ses successeurs, appelés les susdits consuls de ladite cité fondateurs, pourront aviser le Provincial de la province ou le Général, et où ne pourvoiront d'autres capables, leur sera loisible d'y pourvoir d'autres capables et suffisans pour l'entretenement dudit collège et exercice d'iceluy seculiers ou autres que par lesdits fondateurs sera avisé.

Et pour la validité de tout ce que dessus, mondit S^r^ R^me^ a constitué procureurs généraux et spéciaux, pour et au nom dudit S^r^ constituant requérir l'autorisation de ladite fondation et susdit accord tant à N. S. Père le Pape que au Roy nostre Souverain S^r^, et de ladite authorisation en requérir lettres opportunes, et icelles deux en forme deüe. Promettans avoir agréable tout ce que par eux et un chacun d'eux sera faict, dict et besogné, soubs expresse hypothèque de tous et chascun ses biens; à sçavoir de l'évesché. Avec ce toutes les susdictes parties ont juré tenir et garder tout ce (que) dessus de point en point; et cependant mondit S^r^ et le susdit Pelletier, en mettant la main sur la poytrine, et les susdits consuls, par apposition de leurs mains sur les quatre saints Evangiles de Dieu. De quoy toutes les susdites parties ont requis acte estre retenu par moy notaire soubsigné, en présence de Messieurs Guillaume Blanchi, prévost de l'église Cathédrale d'Albi; Thomas Lauro, chanoine de l'église Cathédrale de Nostre-Dame de Rodez; maistre Jean Constantin, apothicaire, natif de Charlieu en Lyonnais; Jacques du Maine, tesmoings à ce appelés et de moy Hugues de Lauro, notaire royal de ladicte ville de Rhodez.

(Anc. Archives du Jésus, à Rome.)

XVIII. — Page 486.

Prima Regularum Societatis Jesu Rudimenta.

Quamquam autem quod ad *leges* attinet eæ conditæ nondum erant, tamen ne nullæ prorsùs essent, aut sine disciplinâ multitudo jam inchoata

se regeret, scripsit (P. Ignatius) rudia quædam monita atque præcepta, quorum ad normam diversi sociorum cœtus atque collegia, quamdiu certæ leges ederentur, se ipsa dirigerent. Ea sunt hujusmodi.

Primum, ut purum pectus, et in amore Dei flagrans perpetuo custodirent, nihil ut aliud amarent expeterentve, nisi Deum, aut esse ac sermocinari cum Deo; cum proximis autem ejus dumtaxat gratiâ, non animi laxandi causa, temporisque fallendi.

Deindè, ut loquendi tempus pariter ac modum præscriberet ipsa necessitas et utilitas seu propria, seu aliena, evitatis semper iis quæ ad animorum progressum bonumque non facerent : quale est inane studium investigandi res novas et aucupandi omnem auram rumoris atque sermonis; darentque operam ut de humilitate potiùs, deque suæ voluntatis interitu, quàm ut ridiculos et alienam vellicantes famam sermones inferrent.

Tùm ut eloquentiæ aut elegantiæ laude nemo sese jactaret, nec prudentis disertive hominis famam gloriamque captaret, proposito sibi antè oculos Christo Jesu, qui hæc ipsa contempsit et contemnenda nos docuit, maluitque propter nos abjectus esse, nulliusque inter homines numeri quàm in honore ac pretio

Nihil intueri, nihil agere prorsùs vellent, quod non ante oculos divini conspectûs cunctorumque hominum auderent; ità enim fore ut Deum præsentem semper agnoscerent.

Nunquàm adversùs aliquem præfractè contenderent, sed cum æquitate animi sententiæ suæ rationes afferrent, veritatis potiùs demonstrandæ gratiâ, ne proximi ducerentur errore, quàm ambitione victoriæ.

Inter cætera illud maximè cordi esset, ut ea ab sese abjicerent ac repellerent quæ à mutuo fraternoque amore divellerent : studerent que pro viribus ut sese intimis sensibus adamarent, memores semper illius Christi vocis, quà suos discipulos compellabat : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.*

Si quis aliquid delinqueret, quo sibi videretur apud cæteros minor fieri, is animum ne dejiceret, neve ità se submitteret, ut de benè cæpto cursu deflecteret; sed veniam potiùs ab iis qui suo offendi potuissent exemplo, et pænarum simul aliquid postularet; ageretque Deo ex animo gratias, qui se idcircò cadere labique permitteret ut qualis esset intùs cæteris appareret; nec haberi vellet ab hominibus melior quàm revera esset in oculis Dei. Cæteri verò socii fraterno admoniti casu secum ipsi reputarent posse in graviora se ruere et pro fratris emendatione divinæ clementiæ supplicarent.

In Præpositis et iis qui præessent, Christum semper agnoscerent, ad eosque, in suis rebus fidenter accederent, et persuasum penitùs haberent per eos se regendos ac pertractandos à Deo.

Omnia animi cogitata et Satanæ tentamenta minimè paterentur occulta, quin ea potiùs spiritualibus Patribus ac Præpositis aperirent, cùm se ipse satanas in lucis Angelum transfiguret. Itemque sua omnia de consilio judicioque Patrum magis quàm suo gerenda sibi esse intelligerent : quin suum potiùs suspectum semper haberent, tutum que minùs.

In convictu atque congressu moderatione uti nossent, ne se aut nimiùm hilares atque remissos, aut nimiùm tristes gravesque præberent, apostolico commonefacti præcepto : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.*

Benefacta vel perexigua nunquam spe majorum futurorumque differ-

rent. Esse enim communem diaboli fraudem in apprehendenda virtute, contemptis præsentibus, spectare futura.

Omnes in quâ vocatione vocati essent, in eâ utique permanerent, nec primam fidem irritam facerent : perpetuum enim humani generis hostis fuisse morem, ut qui in solitudine Domino famulantur, eis cupiditatem injiciat vitæ communis, ut si quam præstantiam virtutis sibi videantur adepti, cœteris eam impertiant communicentque cum proximis : vicissimque eos, qui navant proximis, solitudinis amore tanquam vitæ perfectionis incendat. Ità ex rebus longè positis ansam perpetuò capere disturbandi propinquas.

(Ex *Hist. Soc. Jesu,* part. I, lib. VI, nº 11, pag. 147.)

XIX. — Page

Des pédagogies à Billom.

COPIE DES REMONSTRANCES QUE LES CONSULS DE BILLOM ONT APPORTÉES AU COLLÈGE, PRÉTENDANT QUE GENS MARIEZ ET NON ESCHOLIERS POURRONT TENIR ENFANS ET FAIRE ESTAT DE PÉDAGOGUES.

Sur ce que Messieurs les religieux et escholiers de la Société du nom de Jésus, au collège de la ville de Billom, veulent empescher aucuns précepteurs habitans de ladicte ville à tenir escholiers, à cause qu'ils sont mariez.

Remonstrent les habitans de ladicte ville auxdicts sieurs dudit collège qu'ils ne peuvent donner aucun empeschement auxdicts précepteurs pour raison de ce qu'ils sont mariez.

D'autant que c'est chose insolite et inusitée par toutes les universitez de ce royaume, où l'on peult communément veoir escholiers soubz leur charge pour les instituer et enseigner ès bonnes lettres.

Et oultre ce qu'il n'y a aucune disposition de droit civil ou canonique ny des ordonnances royaulx qui prohibe telle chose aux précepteurs mariez.

Mesme ayant esgard que lesdicts précepteurs sont gens de bonne vie, sans aucun reproche, et qui se sont tousjours bien honnestement comportez en ladicte ville, n'ayant aultre exercice ny moyen de vivre.

Davantage, que lesdicts précepteurs ont femmes honnestes qui peuvent donner beaucoup meilleur exemple aux escholiers que les chambrières permises de tenir à tous aultres précepteurs non mariez.

Et par le moyen de ce ne sont seulement que sept ou huit précepteurs qui ont charge de tous les escholiers qui sont demeurans en ladicte ville ne tenant que six ou sept maisons de louage.

A cause de quoy, par faulte de précepteurs plusieurs maisons sont demeurées vuides, sans locataires, au grand interest et préjudice de plusieurs pauvres habitans, qui n'ont moyen tirer argent pour payer les tailles et subsides de la ville, que par le louage de leurs maisons.

Pour lesquelles considérations n'y a moyen de dire aultrement, en cas de contredit, que lesdicts sieurs dudict collège ne veullent recevoir

que gens qui sont à leur poste et dévotion, ou à leur proufict particulier sans considérer à la raison, intérest grand de ladicte ville, approbation et consentement d'icelle.

Ainsi signé : L'Hoste, *secrétaire*.

(Archives du Jésus, à Rome. *Documents historiques sur le collège de Billom.*)

De 1570 à 1580.

Remonstrances des Supérieur, Préfest et Régens du collège de Billom.

Personne ne peult contredire que la totale administration, régence, disposition, mutation, et aultres choses qui concernent la discipline des escholes de la ville de Billom n'appartiennent du tout au Supérieur du collège dudit Billom, comme est porté ès la fondation d'icelui collège.

Or, pour bien gouverner les escholes, maintenir bonne discipline entre les escholiers, il est nécessaire que ledit P. Recteur et le Préfet des estudes aient tous les pédagogues, quels qu'ils soient, subjects et obéissans à eulx.

Or, pour ce est il nécessaire que, quiconque fera estat de pédagogue audit Billom, soit receu et approuvé par lesdits Pères, ainsi qu'on a tousjours prudemment usé, et non par faveur ou authorité de quelconque aultre personne ; et soit chassé et débouté de sa charge par ledit Recteur, le cas advenant qu'il ne s'y portast bien selon les reigles et discipline dudit collège. Aultrement on ne pourroit aultre chose espérer desdites escholes que un desreiglement des escholiers au grand scandale de la ville de Billom et dommage du païs.

Au moyen de quoi ceulx qui sont dans l'estat de mariage et ont prins charge de famille et mesnage ne peuvent rendre ladite obéissance requise, ny faire le debvoir qu'il appartient envers les enfans, parce que gens mariés sont bien souvent empeschez aux affaires de la ville, comme l'ung de ceulx qui pour ce jourd'huy se présente a esté ces années passées consul de ladite ville de Billom ; ou bien sont occupez à la trafique de leurs marchandises, comme l'ung des aultres est tavernier, l'aultre marchant de laines, le quatrième regratier de menues denrées ; ou bien au mesnagement de leurs familles et aultres distractions auxquelles l'estat de mariage est subject ; qui sont choses incompatibles avec l'office de bon pédagogue d'escholiers.

Et pour ces causes, si ledit Père Supérieur dudit collège vouloit visiter et contrôler (quand il est de besoing) les bourgeois mariez faisans office de pédagogues ensemble les enfans escholiers qui seroient soubs leur gouvernement, ils ne le voudroient permettre, ains allégueroient estre seulement subjects à la ville et non audit collège.

Davantage, si la porte estoit une fois ouverte aux gens mariez, pour entrer ès offices de pédagogues sans aultre approbation ou adveu des supérieurs dudit collège, il n'y auroit bouchier, ny tavernier, ny cordonnier qui ne s'en voulsist mesler sentant gain et proufit. Et pour

ce que la fin et intention de telles manières de gens ne seroit aultre que pour en recevoir prouficts et en faire estat, ainsi que de leurs trafiques et marchandises, la discipline de civilité et bonnes mœurs, et de parler latin entre lesdits escholiers se perdroit incontinent. Car telle manière de gens n'en feroit aucun chastiment, mais plustost empescheroit lesdicts Recteur et Préfet de ce faire, de peur d'aliéner d'eulx lesdicts escholiers et de perdre leur gain, joinct que ce n'est leur estat et ne leur appartient d'avoir charges de telles choses.

Que si après les pédagogues mariez promettoient d'avoir chez eulx répétiteurs bons et suffisans pour faire répéter les leçons auxdits escholiers, mais les pédagogues qui doibvent estre sçavans et lettrés, selon la capacité des enfans qu'ils ont en leur charge; ce que ne peuvent estre gens de la susdite qualité, lesquels ne voulant prendre charge d'escholiers sinon pour leur gain et prouficts particuliers chercheroient de prendre des répétiteurs à leur poste, incongnus et non approuvez par le Recteur du collège; et les prendroient au meilleur marché qu'ils pourroient, ne se souciant aultrement d'avoir l'œil sur eulx pour veoir et cognoistre s'ils repeteroient ou feroient repeter les leçons auxdits escholiers de bonne grâce et bonne méthode, et s'ils feroient leurs debvoirs en toutes aultres choses. Et où ces gens mariez seroient pédagogues, rien de ceci ne se garderoit, au grand préjudice et dommage de la pauvre jeunesse.

Si lesdits gens mariez servoient de pédagogues en ladite ville de Billom, ce seroit oster l'occasion à beaucoup de jeunes escholiers d'y aborder de toutes parts, comme ils font maintenant, avec espérance d'estre pédagogues et prendre charge d'enfans, et par ce moyen s'elever et conduire avec le temps à la science des lettres humaines, afin qu'ils puissent par après s'acheminer et avancer à plus haultes sciences ès fameuses universitez de ce royaume. Et si ceste occasion leur estoit tollue, ils prendroient leur chemin aultre part, et ne demeureroient dans Billom que des abécédaires, au grand dommage et déshonneur de la ville.

Et pour ceste cause les supérieurs et lesdicts du collége, pour mieulx faire florir lesdites escholes, et honorer ladite ville ont ci-devant et jusques a présent entretenu deux haultes classes, l'une de théologie et l'autre de philosophie, combien que selon ladite fondation d'iceluy collège, ils ne fussent obligez de ce faire ; lesquelles classes sont fournies de pédagogues désirans faire profession et parvenir à telles sciences grandement utiles et nécessaires au bien public. Que si les gens mariez restoient pédagogues lesdites deux classes seroient du tout inutiles, et ne seroit plus besoing de lire et enseigner lesdites sciences, par faulte d'auditeurs, au grand déshonneur de ladite ville de Billom, dommage du païs, et détriment de l'Eglise.

D'ailleurs, et parce que les gens mariez sont taillables et subjects à tout aide et subside de ville, s'ils faisoient estat de pédagogues, tant plus seroient-ils chargez de tailles selon la proportion de leur gain : qui seroit cause d'une extreme avarice en tels pédagogues ; lesquels se voyant ainsi chargez desdites tailles, viendroient à haulser les pensions sans mesure ny raison, et à pauvrement traicter les enfans qu'ils auroient en leur charge.

Si on objecte que, pour le présent, Messieurs de la ville n'offrent que

trois ou quatre personnes mariées pour estre admises en cet estat, pour ce qu'elles l'ont autrefois exercé : A ce y a double response : la première est que lesdits de la ville ne se doibvent formaliser pour trois ny quatre particuliers, car bien qu'ils ayent parcidevant esté pédagogues, ils se sont néantmoins depuis soubmis à l'estat de mariage, et ont prins aultre vocation que d'enseigner la jeunesse, comme a esté dit cy dessus. La seconde est que s'il estoit permis à ces trois ou quatre particuliers qui sont présentez pour estre pédagogues de reprendre l'exercice de tel estat, le chemin seroit ouvert à tous aultres; car une bonne partie des bourgeois mariez de ladicte ville sont plus avancez aux lettres et plus idoines pour gouverner la jeunesse que ceulx qui sont présentez.

Si on objecte, en second lieu, que les pédagogues non mariez ont des chambrières pour le service de leurs maisons, l'on respond que ce n'est pas mesme raison des chambrières des pédagogues non mariez, que des femmes et filles des pédagogues mariez; car le Supérieur dudit collège peult chasser lesdictes chambrières, s'il y veoit et cognoist quelque malversation ou scandale; ce qu'il ne pourroit pas faire à l'endroict des femmes, filles ou chambrières desdicts pédagogues mariez.

Si finablement on objecte qu'il n'y a point assez grand nombre de pédagogues audit Billom, et que quelques ungs d'iceulx sont chargez d'un trop grand nombre d'escholiers, et par ce moyen empeschez de bien s'acquicter de leur debvoir : l'on respond premièrement qu'il y a assez bon nombre de pédagogues à la proportion des enfans, et que quelques ungs desdicts pédagogues sont, entre eulx, bien avancez aux lettres grecques et latines, lesquels ne sont chargez que d'ung enfant ou deux; et quant il n'y en auroit assez lesdicts (Supérieur et Préfet) du collège ont des escholiers tous prests exprès à cette charge, sans y employer gens mariez. Secondement, on ne peult empescher les parens de mettre leurs enfans où bon leur semble, encore qu'il y ait grande multitude d'escoliers, pourveu que le pédagogue face son debvoir de bien entretenir, bien nourrir et bien dresser la jeunesse, veu mesme que, selon l'opinion des plus doctes et mieux expérimentez en l'institution de la jeunesse, il est meilleur et plus utile d'icelle nourrir en troupe que séparément, pourveu qu'on y mette, grande diligence, comme l'on fait ès grands collèges des Universitez de ce royaume et partout ailleurs. — Tiercement, personne ne peult dire sans calomnie que où il y a grand nombre d'enfans chez les pédagogues de ladicte ville de Billom, on y puisse veoir quelque faulte notable, soit en la nourriture, soit en la civilité ou en la diligence d'estudier; mais plustost au contraire qu'un chascun peult noter, et si quelques ungs disent aultrement, qu'ils prennent garde de n'estre poussez à ce dire par ung esprit d'envie ou d'ignorance.

Pour le regard de M. Pierre Madurier, vicaire de Saint-Serneuf qui s'offre et présente pour estre pédagogue comme les aultres, il est assez notoire à ung chascun qu'exerçant par luy mesme cette charge de vicaire en une si grande qui est de baptiser, célébrer fiançailles et espousailles, visiter malades, entendre les confessions d'iceulx et de ses aultres paroissiens, leur administrer les saincts Sacrements de l'Eglise, et faire aultres charges l'obligeant à veiller jour et nuict sur son troupeau, il ne pourroit bien et suffisamment exercer l'office de pédagogue, qui est du tout incompatible avec ledict office de vicaire, et qu'il ne pourroit entendre à l'ung et à l'aultre ensemblement pour la multitude du peuple habitant

en ladicte paroisse de Sainct-Serneuf, et des fréquentes occurences, lesquelles, à cause de ce, le contraindroient de laisser ses escholiers rager et perdre leur temps, lorsqu'il seroit occupé en sa dicte charge de vicaire.

Si l'on vouloit dire qu'il pourroit avoir ung répétiteur qui le secon-deroit au gouvernement des enfans desquels il auroit prins charge, l'on respond que à ce compte ce qu'il en feroit ne seroit que pour le gain qu'il en voudroit tirer et pour son proufict particulier. A cause de quoy seroit beaucoup meilleur pour les prouficts desdicts enfans, que celuy que ledict Madurier voudroit avoir pour répétiteur fût pédagogue en chef, afin qu'iceluy mesme rendist compte de sa charge et que ledict Madurier s'en déportast Aultrement, y auroit ung tel abus en la discipline et gouver-vernement des escholiers qu'on veoit aujourd'huy estre ès bénéfices ecclésiastiques qui se baillent en confidence au grand scandale et dom-mage de l'Eglise catholique.

Supplient adonc lesdicts Recteur, Préfet et Régens dudict collège de Billom, Messieurs les consuls et bourgeois de ladicte ville de Billom de considérer et avoir égard aux raisons cy dessus déduites et alléguées, et de juger, sans propre et particulière affection, de l'estat présent desdictes escholes, en prenant bien garde qu'elles ne furent jamais en meilleur ordre, grâces à Dieu, ny les escholiers, tant pédagogues que aultres, ne furent oncques plus modestes, plus studieux, ny mieux obéissans que ceulx du temps présent ; et que si lesdictes escholles se contenoient en tel estat, y auroit grande espérance de les veoir autant fournies d'escholiers que université de France. Au contraire, si telle mutation que l'on prétend se faisoit, il n'en pourroit advenir qu'une diminution et anéantissement desdictes escholes, avec une corruption et désordre de la discipline scholastique.

Supplient de rechef lesdicts du collège que Messieurs les consuls et bourgeois de ladicte ville n'aient point opinion que ce qu'ils en font et remonstrent soit par sinistre affection qu'ils aient contre aucunes personnes, considéré que la multitude des pédagogues ne leur apporteroit que soulagement, s'ils restoient tels qu'ils doibvent estre, et leur seroit en oultre une grande descharge si lesdictes deux classes de théologie et de philosophie estoient ostées, comme il conviendroit, si les gens mariez faisoient offices de pédagogues ; mais ce que lesdicts du collège en font est pour le debvoir de leur charge, et pour plus grande gloire et honneur de Dieu, et bien public. A quoy faire Messieurs les consuls et bourgeois leur debvroient plustost prester ayde et faveur, que de les molester et troubler en leurs charges et offices, ou permettre iceulx y estre inquiétez d'aultres personnes, voyans que lesdictes escholes sont en si bon ordre et les prouficts et utilités qui en redondent.

XX

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE
DE L'ÉPISCOPAT DE GUILLAUME DU PRAT

D'après M. TARDIEU, *Hist. de Clermont-Ferrand*, t. II, p. 196.

M. Ambroise Tardieu, dans son *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, a souvent rappelé le nom de ce prélat. Il méritait d'être cité, comme tant d'autres autorités que nous avons alléguées, à divers titres. Si nous ne l'avons pas encore fait, c'est que nous nous réservions l'avantage de profiter du *résumé* qu'il a fait (tom. I, pag. 196) de l'épiscopat de Guillaume Du Prat, c'est-à-dire de l'époque où ses rapports avec les religieux de la Compagnie de Jésus et ses bienfaits envers cet Ordre le lient intimement à notre sujet. Ce résumé sera donc aussi, dans nos *Pièces justificatives*, celui d'une importante et mémorable période de ces *Mémoires*. Il nous fournira, d'ailleurs, l'occasion de préciser quelques circonstances de notre récit, et de relever aussi dans le volumineux et beau travail de M. Ambroise Tardieu des inexactitudes qui ont échappé à son attention et trompé sa bonne foi.

« Guillaume Du Prat (LXXIII^e évêque de Clermont) était fils d'Antoine Du Prat, chancelier de France, et de Françoise de Veyny d'Arbouze. Il était abbé de Mozat, mais seulement sous-diacre et âgé de ving-deux ans, lorsqu'il fut élu évêque le 17 février 1529, pour succéder à son oncle, Thomas Du Prat. Il fut le dernier évêque de Clermont choisi par le Chapitre cathédral ; car, en vertu du Concordat passé entre le roi François I^er et le Pape Léon X, les rois de France profitèrent du droit d'élection et de nomination aux évêchés de France.

« Guillaume Du Prat fit son entrée solennelle à Clermont le 2 janvier 1535 ; il venait du château épiscopal de Beauregard (1). C'est lui qui, dès l'an 1538, s'occupa de réunir les revenus de trois hôpitaux de Clermont à l'hôpital Saint-Barthélemy, qui, depuis ce temps, devint très important.

« En 1548, il fonda à Paris, dans la rue Saint-Jacques, le *collège* dit de *Clermont*, dans lequel il créa des bourses pour les écoliers de son diocèse, et qui, en 1674, prit le titre de Louis-le-Grand, qu'il a conservé depuis (2).

(1) Voir ci-après la description de l'entrée solennelle de Guillaume Du Prat.

(2) En 1548, Guillaume Du Prat mit, à Paris, l'*Hôtel de Clermont* à la disposition des étudiants que S. Ignace entretenait dans cette université. Le Collège de Clermont ne fut élevé qu'en 1562-1563, dans la rue Saint-Jacques, avec les subsides généreusement fournis par l'évêque de Clermont. Mais loin d'occuper l'emplacement de l'Hôtel de Clermont situé dans la rue La Harpe, il fût bâti à la place de l'Hôtel de Langres, dans la rue Saint-Jacques, où se trouve encore le lycée Louis-le-Grand, dit Collège de Clermont jusqu'en 1674.

On retrouve la même inexactitude à la page 175 du même tome I.

« En 1545, il fut choisi et député par François Ier pour aller au Concile de Trente. Il n'assista qu'aux sept premières sessions, ayant été forcé de revenir en France, à cause de la peste qui commençait à désoler la ville de Trente.

« A son retour de Trente, il avait ramené les Jésuites, qu'il avait placés au collège fondé par lui à Paris (1).

« En 1558, il introduisit aussi les Jésuites à Billom, dans un autre collège qu'il fonda avec le secours des habitants.

« En 1547, il avait fait partie du lit de justice de Henri II. En 1552, il était à Paris et assistait à diverses processions.

« C'est lui qui, en 1551, perdit la seigneurie de la ville de Clermont, que ses prédécesseurs évêques avaient possédée depuis 1202, et que la reine Catherine de Médicis lui disputait. Il en fut d'abord dépouillé par un arrêt du Parlement de 1551, arrêt provisoire, et par un autre arrêt définitif en 1557, nonobstant la prescription qu'il allégua.

« Il siégea aux Etats-Généraux tenus à Paris en 1557, et mourut le 23 octobre 1560, âgé de cinquante-trois ans, dans son château de Beauregard. Il fut d'abord enterré au couvent des Minimes, qu'il avait fondé à Beauregard; mais son corps fut transporté plus tard au collège de Billom. Par son testament, du 25 juin 1560, conservé à la bibliothèque de Clermont, il fonda le collège des Jésuites de Mauriac, et institua les pauvres de l'Hôtel-Dieu ses héritiers...

« En 1534, il avait fait des statuts synodaux pour son diocèse, imprimés la même année à Clermont, chez Nicolas Petit.

« En 1552, André Tixier était évêque suffragant de Guillaume Du Prat, et visita le diocèse de Clermont (2).

« Armes : d'or, à la fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople, 2 et 1.

« Nos évêques de Clermont avaient un bel hôtel à Paris, dans lequel ils séjournaient lorsqu'ils allaient dans la capitale. Cet hôtel avait été acheté par l'évêque Adhémar de Cros, en 1292 ; il était situé dans la rue La Harpe, près Saint-Côme et Saint-Damien. L'évêque Guillaume Du Prat vendit cette maison en 1547; il la remplaça par l'*Hôtel de Langres*, dans la même rue. Il établit dans ce dernier hôtel le premier collège des Jésuites qui ait existé en France, et qui prit le nom de *Collège de Clermont* (3). »

(M. Tardieu, *ibid.*, tom. I, p. 196).

(1) A Trente, Guillaume Du Prat avait fait connaissance avec des Jésuites, comme nous l'avons raconté (pag. 199 et suiv.), mais il ne les amena pas à Paris, où leurs étudiants étaient établis depuis 1540.

(2) André Tixier était l'évêque suffragant dont nous avons parlé sans le nommer (page 192 de ces *Mémoires*). Ajoutons ici que Guillaume Du Prat avait pour vicaire-général un ecclésiastique d'un grand mérite, nommé Etienne Mauguin, sur la sollicitude duquel il pouvait compter. Aussi lui témoigna-t-il son estime en lui léguant par testament : une tenture de tapisserie, une grande coupe et une aiguière en argent (M. Tardieu, tom. II, pag. 140).

Nous croyons, comme M. Tardieu, que ce fut sur ces deux personnages que Guillaume Du Prat se reposait du soin de ses fonctions pastorales, dans les circonstances où il ne pouvait pas les exercer.

(3) Le collège de Billom fut le premier collège des Jésuites en France, non celui de Paris.

Entrée solennelle de Guillaume Du Prat, évêque de Clermont.

« Guillaume Du Prat fit son entrée solennelle dans sa Cathédrale (de Clermont) le 2 janvier (1535). Quelques jours auparavant, il était arrivé de Paris au château de Beauregard. Aussitôt que le Chapitre en fut informé, il lui députa quatre chanoines avec un des syndics, pour l'aller complimenter. De leur côté, les élus de la ville firent dresser des arcs de triomphe et préparer tout ce qui était nécessaire pour la réception du prélat.

« Lorsque Guillaume Du Prat eût appris que les préparatifs étaient achevés, il se rendit, selon son usage, au monastère de Saint-Alyre, où il reçut durant quelques jour les harangues des députés de la Cathédrale, des collégiales et des autres communautés ecclésiastiques, et de tous les magistrats et officiers laïques.

« Le jour pris pour la cérémonie étant venu, Guillaume Du Prat, monté sur une mule, richement harnachée, revêtu d'une soutane violette, d'un rocher, d'un camail, ayant à la tête un chapeau vert, avec des cordons de soie pendants de même couleur, entra dans la ville par la porte des Gras, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques en surplis et bonnets carrés, des trois élus de la ville, de plusieurs grands seigneurs de la province, et au milieu d'une affluence extraordinaire de peuple. Arrivé au bas du grand escalier de la place des Gras, *Anne Regin,* chantre, lui fit une harangue en latin, à laquelle il répondit par un discours en la même langue. Le chantre s'étant approché, lui ôta son chapeau et son camail violet, pour lui mettre une chappe d'étoffe noire, et, après l'avoir vêtu de la même manière que les autres chanoines de la Cathédrale, il lui mit encore une chape en broderie d'or et de soie par-dessus l'habit canonial; et, ayant abattu le capuchon, il lui plaça sur la tête une mitre très riche, et lui remit à la main le bâton pastoral, qui fut ensuite donné à un des aumôniers, pour le porter devant lui. On entonna le *Te Deum*, et le cortège entra processionnellement dans l'église. Arrivé dans le chœur, le chantre prit le prélat par la main, le fit siéger à la deuxième stalle du côté droit, près de celui du Prévôt, et de là, il le conduisit dans la chaire épiscopale, d'où il fut ramené au dernier degré du maître-autel. Après unecourte prière, il baisa l'autel, et le chantre lui déclara qu'il était en possession de sa dignité épiscopale... »

(M. Ambr. Tardieu, *Hist. de la ville de Clermont-Ferrand*, tom. II, pag. 66-67 ; d'après Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont*, pag. 54.)

ELOGIUM SEPULCRALE PASCHASII BROETI

NEC ATRATUM ESSE, NEC INCRUSTATUM DECET HUNC TUMULUM

QUO

PASCHASII BROETI

CANDIDA ET SINCERA SIMPLICITAS CONTINETUR
IN AGRO AMBIANENSI NATUS,
PARISIIS EDUCATUS IN LITTERIS, IBIDEM AGGREGATUS IGNATIO;
GALLIÆ TOT NOMINIBUS OBSTRICTUS,
QUANTUMVIS ALIO VOCARETUR ET DESTINARETUR A PLURIBUS;
GALLIÆ POTIUS QUAM ALTERI ET VIVUS ET MORTUUS DEBEBATUR.
ERAT EI IN ORE SERENA SEMPER HILARITAS,
NISI CUM EAM OBNUBILARENT LACRYMÆ VI PIETATIS EXPRESSÆ.
ERAT IN MORIBUS APERTA SINCERITAS
ANIMORUM SUAVE ILLICIUM ET AMABILE MUNIMENTUM.
NEC DEERAT ACTIONIBUS EJUS CANDORI MISTA PRUDENTIA,
QUÆ SIMPLICITATEM NON PERDERET, SED ARMARET;
UNDE AB IGNATIO HABITUS ET NOMINATUS EST ANGELUS,
INGENUITATE MORUM ADMIRABILI, ET AMABILI SINCERITATE NATURÆ.
MISSUS IN HIBERNIAM A PONTIFICE NUNTIUS,
PATRIARCHA IN ÆTHIOPIAM DESIGNATUS :
CONFORMATIONE CORPORIS, SANCTITATE MENTIS,
EXPERIENTIA RERUM, SCIENTIA LITTERARUM
AB IGNATIO APTUS PRÆ OMNIBUS JUDICATUS,
QUI TANTA DISSIDENTIS PER AFRICAM ECCLESIÆ MUNIA SUSTINERET.
SUSTINUIT PRÆPARATIONE MENTIS ET CORPORIS,
OSTENTATIONE PROCUL ET GLORIA,
ONERIS AVIDUS, HONORIS IMPATIENS.
INCREDIBILI FELICITATE ADITUM SOCIETATI FECIT IN FRANCIAM :
AD QUAMCUMQUE REM MANUS ADMOVIT,
OPERAM IN EA SUAM MIRABILITER APPROBAVIT :
DONEC SÆVIENTE LUE PER GALLIAS
INTER OCTOGINTA HOMINUM MILLIA,
QUÆ LUTETIÆ PARISIORUM PESTIS ABSUMPSIT,
IPSE, NE SUOS DESERERET, SACRO DEMUM CORRIPTUS IGNE,
ANNO MDLXII. VIII. KAL. OCTOB.
CECIDIT EXTREMÆ VICTIMA CHARITATI;
AMORIS, NISI HÆC OSSA SUPPETERENT, HOLOCAUSTUM.

(*Imag. 1i sæculi Soc. J.*, pag 290, et Varon. illustr. t. III. pag. 732 et suiv.)

APPENDICE

LA VIE DU P. JEAN MALDONAT

APPENDICE

En terminant la lecture des *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Paschase Broet*, on est porté à regretter qu'un éclatant succès n'ait pas été le sceau du triomphe de sa patience héroïque : on souhaiterait qu'il eût introduit lui-même son Ordre dans l'établissement qu'il lui avait acquis. Mais l'auréole du martyre de la charité pouvait seule couronner dignement les tribulations et les sacrifices que lui avait coûtés cette conquête. Là, se terminaient son œuvre et sa carrière : comme à l'Apôtre, il ne lui restait plus qu'à recevoir dans les cieux la couronne de justice.

Nous avons déjà dit que la mission d'inaugurer, au Collège de Clermont, l'enseignement de la Compagnie de Jésus, était réservée au P. Maldonat. La gloire, avec laquelle il la remplit, rejaillit sur la mémoire du P. Paschase Broet, et le nom de l'illustre docteur qui fonda la réputation du Collège de Clermont, suggère toujours à la pensée le nom vénéré de celui qui en éleva la chaire. Nous avons donc cru qu'il serait opportun d'accompagner ces *Mémoires* d'un *Appendice*, où serait offert à la légitime curiosité du lecteur un aperçu historique sur le P. Jean Maldonat. Dans cette intention, nous avions résolu d'ajouter ici un résumé de la partie biographique de l'ouvrage intitulé : *Maldonat et l'Université de Paris*, ou bien une traduction de la belle préface latine placée par les éditeurs en

tête de ses *Commentaires sur les Quatre-Évangiles*. Mais de nouvelles considérations et certains rapprochements nous ont amené à choisir une notice qui, aux avantages qu'auraient présentés ces résumés biographiques, ajoute encore celui de la nouveauté, et sur laquelle nous devons donner de courtes explications.

Le P. Louis de Saligny, mort en 1723, à l'âge de soixante-six ans et demi, avait occupé, pendant treize ans, au collège de Bourges, sa patrie, les chaires de lettres humaines, de philosophie et de théologie, et consacré ensuite, au collège de La Flèche, le reste de sa vie à faire cette traduction latine des sermons du P. Bourdaloue, dont le public jouit maintenant. Pendant son séjour au collège de Bourges, ses fonctions l'obligèrent de consulter les œuvres de Maldonat ; il y trouva une doctrine si profonde et si sage, qu'il conçut, pour l'auteur, une véritable admiration. Il se fit encore un devoir de la communiquer au public par un ouvrage historique sur la vie d'un si éminent théologien. Il croyait, dit-il, qu'il y allait de l'honneur d'une ville où Maldonat avait écrit ses immortels Commentaires, et même de la France, au bien de laquelle le P. Maldonat avait prodigué ses veilles et ses travaux ; et, comme s'il eût voulu acquitter la dette de l'une et de l'autre, il employa tous les moments libres, que ses fonctions lui laissaient, « à *ramasser* en un corps d'histoire tout ce qu'il avait pu « *déterrer* de la vie de ce grand homme. »

En effet, des documents que lui fournirent les œuvres de Maldonat, les observations, les notices, les préfaces de ses éditeurs et les témoignages d'autres écrivains, il composa, sous le titre de *La vie du P. Jean Maldonat*, une biographie aussi suivie qu'il lui était possible de la faire avec des matériaux si insuffisants. Mais, soit qu'il attendît, pour publier son travail, qu'il eût pu le compléter, soit que l'autorisation n'eût été donnée qu'à cette condition, il mourut avant de l'avoir livré à

l'impression. Faute de ressources ou de temps pour les chercher et les puiser dans les Archives domestiques de son Ordre, dans d'autres dépôts de documents manuscrits ou dans les bibliothèques publiques, le P. de Saligny ne put donner à son sujet tout le développement convenable : c'est d'autant plus regrettable, qu'il était plus capable de mener à bien une pareille entreprise. Il avait l'entente de la composition historique; il appréciait sagement les hommes et les choses, et jugeait avec beaucoup de goût les qualités littéraires des ouvrages. Son style et sa manière l'auraient placé entre le P. d'Orléans et le P. d'Origny, ses contemporains, s'il avait pu revêtir un travail plus substantiel de cette forme à la fois simple, spirituelle, délicate et polie, qui était celle de son temps, et particulièrement la sienne.

Nous n'avons pas découvert le manuscrit autographe de cet essai historique, dont le P. Oudin nous a révélé l'existence et le titre dans un article sur le P. de Saligny, inséré dans un supplément du Dictionnaire de Moreri. Du moins, nous en avons trouvé, parmi les richesses de la belle bibliothèque de Grenoble, une copie anonyme, comme l'ouvrage lui-même, et profité d'une bienveillante communication, pour en prendre connaissance au profit de notre œuvre. Cette copie nous paraît avoir été faite sur l'original, et même revisée par l'auteur, si l'on peut en juger par quelques corrections d'une écriture différente, disséminées çà et là dans le texte. Elle forme un petit cahier in-4°, qui fournirait à peine à l'impression la matière de quatre feuilles in-8°.

Et cependant, dans un travail si maigre sur un sujet si fécond, il y a de ces longueurs dans lesquelles tombe ordinairement un écrivain en détresse, qui veut suppléer ainsi à des documents absents ou bien à des matériaux vainement recherchés; il est alors entraîné par l'amour même de son sujet à amplifier ou à délayer les matériaux dont il jouit, pour se

consoler de l'absence de ceux qu'il désire. On n'y trouve rien qui n'ait déjà été dit, raconté et discuté dans d'autres ouvrages écrits sur la vie et les œuvres du P. Maldonat. Aussi, ne prétendons-nous pas faire ici une *publication* : nous voulons seulement apporter, en faveur de notre sujet et de nos appréciations, le témoignage d'un écrivain compétent. C'est pourquoi nous ne craindrons ni d'abréger, ni de supprimer des passages dont la prolixité nous est inutile, ni de combler quelques lacunes par des notes personnelles ou par des documents inédits, tirés de nos propres recueils. Mais, dans un cas comme dans un autre, le lecteur sera toujours averti de la part faite à l'arbitraire ou laissée à l'original. Nous ajouterons de plus une table chronologique et complète des matières contenues dans cette notice. L'auteur n'y est pas nommé; mais, outre le témoignage du P. Oudin, on le reconnaît facilement à diverses circonstances locales qu'il rappelle dans quelques endroits de son travail.

LA VIE DU P. JEAN MALDONAT

1534—1583

LIVRE PREMIER

DE 1534 A 1572

C'est une erreur de croire que le mérite soit attaché à certaines nations. Il s'en trouve partout; et il est peu de provinces où l'on ne se fasse honneur d'avoir des hommes d'un esprit et d'un savoir éminent. Il faut pourtant l'avouer : il est des climats heureux que le ciel regarde plus favorablement que les autres, et où il répand ses dons d'une manière plus libérale. La nature y a si peu besoin des secours de l'art pour réussir dans les sciences qu'elle suffit presque toute seule, tant on y trouve communément d'ouverture et de génie pour les connaissances les plus abstraites. On peut dire, sans faire tort aux autres nations, que l'Espagne est une de celles à qui cet avantage peut estre justement attribué. Il en est sorti un si grand nombre de savants qui ont enrichi nos bibliothèques, qu'on aurait, ce semble, lieu de douter, si le Nouveau-Monde est plus utile à l'Espagne par ses mines d'or, que l'Espagne ne l'est à l'Europe par les ouvrages admirables qu'elle lui a donnés, depuis deux siècles. Il est certain que les théologiens les plus estimés d'entre les Jésuites, pour ne rien dire des autres sociétés savantes, sont la plupart Espagnols. Mais parmi ceux qu'on pourrait nommer ici, je n'en sache guère qui ait fait plus d'honneur à l'Église que le P. Jean Maldonat, et qui ait en mesme temps illustré sa Compagnie, en vingt ans seulement qu'il y a vécu. On l'y a toujours regardé comme un des plus grands théologiens de son siècle; et les ennemis mesme de l'Église (auxquels il a fait une guerre implacable), quand il s'agit de faire son éloge, sont sur cela d'accord avec nous.

J'avoue pour moi que la beauté de son esprit, la justesse de sa critique, la solidité de ses controverses, la droiture de son jugement, sa merveilleuse sagacité à découvrir les sens les plus cachés de l'Écriture; sa netteté à les mettre dans tout leur jour, enfin une politesse simple et naturelle qui règne dans ses ouvrages, m'ont donné tant d'estime pour sa personne que j'ai cru devoir la faire passer dans ceux qui ne le connoissent pas assez. C'est dans cette vue que j'ay ramassé en un corps d'histoire tout ce que j'ai pu déterrer de la vie de ce grand homme. Comme il a servi très utilement la France, au bien de laquelle il avait consacré ses travaux et ses veilles, il est juste que la France travaille aussi à relever sa gloire, et que du mesme lieu où il a composé son plus bel ouvrage (1) et où sa mémoire est encore en bénédiction, après plus de cent trente ans, il en sorte un qui contribue, s'il se peut, à l'immortaliser.

Le P. Maldonat estoit originaire d'Estramadure, province d'Espagne, située entre l'Andalousie, le Portugal et la Castille. Il dit lui-mesme dans un escrit de sa main qu'on garde à Rome, qu'il est né dans cette contrée de l'Espagne, qu'on appelle la *Maîtrise de saint Jacques*, dans une ville de la dépendance du Grand-Maître des chevaliers de Saint-Jacques, dite communément *Las Casas de la Reyna*, la maison de la Reyne.

On voit par là que les auteurs qui l'ont fait Portugais n'ont pas eu raison, non plus que ceux qui, en publiant la première édition de ses *Commentaires sur les Quatre-Évangiles*, ont fait mettre à la teste de cet ouvrage qu'il estoit de l'Andalousie. Ceux des Pères qui ont imprimé ses commentaires sur l'Ancien Testament se sont aussi trompés en le faisant naistre à Safra, ville qui est à la vérité de l'Estramadure, mais non pas le lieu de sa naissance.

Pour raconter les choses dans l'ordre que l'histoire demande, Maldonat naquit en 1534, la mesme année que S. Ignace et ses six premiers compagnons firent leurs premiers vœux dans la chapelle de Montmartre, près de Paris; comme si Dieu, voulant coopérer au grand dessein de cet admirable zélateur des âmes,

(1) Maldonat a composé à Bourges son *Commentaire sur les Quatre-Évangiles* (not. d. manusc.).

se fust appliqué à lui préparer de nouveaux disciples, au mesme temps qu'il en assembloit d'autres qui estoient déjà tout formés.

Maldonat fit paraistre, dès sa première jeunesse, beaucoup de penchant pour les lettres; ce qui fut comme un présage de cette profonde capacité qui a fait depuis l'admiration de tout le monde. Ses parents profitèrent de cette heureuse disposition, et ils l'envoyèrent à Salamanque pour y estudier, ne doutant nullement que quelque parti qu'il prist après ses études, il ne relevast beaucoup la gloire de son nom et la noblesse de son sang. Leurs conjectures ne furent pas vaines, comme l'on verra dans la suite de cette histoire.

Maldonat avoit reçu de la nature tout ce qu'il faut pour devenir sçavant : il avait l'esprit vif, élevé, subtil, pénétrant, capable de démesler les difficultés les plus épineuses, un jugement ferme et solide, mais surtout une mémoire si aisée et si fidèle qu'il avoua un jour en public qui'il n'avoit jamais rien oublié de ce qu'il avoit ouï dire à ses premiers maistres. Avec toutes ces qualités, qui se rencontrent si rarement ensemble, il n'est pas surprenant que Maldonat apprist en peu de temps les belles-lettres, surtout le latin et le grec, à quoi il s'appliqua principalement, mais, ce qui est assez singulier, sous deux maistres, tous deux frères, tous deux aveugles et tous deux très habiles dans leur profession. Il ne fit pas de moindres progrès dans la philosophie, qu'il estudia sous un professeur qui estoit aussi aveugle, et sous le fameux Tolet, que son rare mérite fit depuis honorer du chapeau de cardinal. Soit que Dieu lui fist connaistre les desseins qu'il avoit sur lui, dès ce temps-là, soit que ses premiers succès lui répondissent d'un plus heureux avenir, il ne crut pas devoir s'en tenir à l'étude de la philosophie. Son inclination le porta d'abord à la jurisprudence; et il estoit sur le point de prendre ce parti; mais, comme il le raconte lui-mesme (1), il en fut détourné par un jeune homme de ses amis, neveu de Michel Palacios, dont nous avons les commentaires sur l'évangéliste saint Mathieu. Celui-cy lui ayant demandé pourquoi il préféroit le droit à la théologie? C'est,

(1) *Præfat. Theolog.*

dit Maldonat, parce que le droit me paroit estre la route qui conduit le plus sûrement aux honneurs.

« Cherchez premièrement le royaume de Dieu, lui dit le vertueux jeune homme, et vous aurez tout cela par-dessus. — Hé quoi! reprit Maldonat, est-ce que je ne pourrai pas, après m'estre rendu habile dans l'estude des loix, maintenir la justice et l'équité? Ne pourrai-je pas soulager les pauvres dans leur misère, défendre leurs intérests dans le barreau et empescher leur oppression? — Vous le pourriez, il est vrai, continua son ami; cependant tous ces avocats que vous voyez maintenant remplir toute la terre de procès, ruiner tant de familles opulentes, opprimer les pauvres, ne songer jour et nuit qu'à satisfaire leur insatiable cupidité; ces gens-là, dis-je, parloient comme vous, avant que de s'engager dans cette sorte d'étude; mais depuis qu'une fois ils ont commencé à manier de l'argent, il sont devenus ce que vous sçavez. » Ce peu de mots, dit Maldonat, me frappa et entra si avant dans mon esprit, que changeant tout d'un coup de résolution, sans avoir égard aux remontrances et aux prières de ceux dont je dépendois, je m'appliquai à l'étude de la théologie, à laquelle je ne me repentiray jamais d'avoir donné une bonne partie de ma vie.

Dominique Soto, qui fut depuis confesseur de Charles V, et qui est si connu des sçavants par ses ouvrages, enseignoit alors publiquement la théologie dans l'Université de Salamanque.

Maldonat fut ravi de tomber entre les mains d'un maître si habile, et Soto ne fut pas fasché de trouver un disciple du caractère de Maldonat et si digne de ses soins; il le prit en affection, il le cultiva et il le regarda bientost des mêmes yeux dont il avoit regardé Tolet, duquel il ne parloit jamais que comme d'un esprit qui tenoit du prodige. En effet, il n'y avoit point d'escolier dans Salamanque qui pust estre comparé à Maldonat. Son nom y devint si célèbre, qu'après son cours de théologie, on le choisit pour enseigner le grec et ensuite la philosophie et la théologie. Mais l'Université de Salamanque ne profita pas longtemps de cet avantage. Le jeune professeur qui n'aimoit pas le monde, songea à s'en retirer au plus tost. Il crut qu'il devoit marcher sur les pas de Tolet, son maistre, qui estoit

entré depuis peu dans la Compagnie de Jésus; et il demanda à y estre reçu. On n'eut pas de peine à contenter sur cela un homme qui s'estoit acquis tant de réputation, et qui estoit déjà tout fait. Maldonat fut donc reçu parmi les Jésuites à Salamanque mesme, où il commença son noviciat, sans avoir encore l'habit de la Compagnie, qu'il ne prit qu'à Rome, le 10 aoust de l'année 1562.

Le P. Laynez, qui estoit alors le Général de la Compagnie et qui sçavoit si bien juger du mérite, parce qu'il en avoit lui-mesme infiniment, connut bientôt ce que valoit Maldonat. Au sortir du noviciat, il lui fit prendre l'Ordre de prêtrise; après quoi il voulut qu'il expliquast publiquement les cas de conscience dans le Collège Romain; mais la Providence l'enleva, au bout de quelques mois, à l'Italie pour le donner à la France, où l'hérésie de Calvin, qui vivoit encore, faisoit les terribles ravages que tout le monde sçait.

Les Jésuites de Paris avoient depuis peu obtenu permission d'ouvrir leur collège, malgré les oppositions qui traversent ordinairement les œuvres de Dieu. Il falloit pour celui-là des hommes distingués qu'une capacité et une vertu non communes missent à l'épreuve de tout ce qu'on a à essuyer dans les nouveaux establissements; des hommes, pour le dire en un mot, qu'on pust opposer comme un mur d'airain pour la défense de la maison du Seigneur, qui estoit violemment attaquée de toutes parts. Le P. Maldonat parut de ce caractère à son Général, et dans cette vue, il lui ordonna de se rendre incessamment à Paris. Les classes du collège des Jésuites ne furent pas plus tost ouvertes (ce fut le 22 février vers la fin de 1563, l'année commençant alors à Pasques), qu'elles furent remplies d'une foule incroyable d'escoliers. Le P. Maldonat, qui n'avoit guère alors que vingt-neuf ans, commença par interpréter Aristote, tandis qu'un autre, Michel Vanegas, expliquoit les *Emblesmes* d'Alciat. Quelques mois après, on joignoit à ceux-ci deux autres professeurs, dont le premier enseigna l'éloquence et le grec, et le deuxième expliqua l'*Introduction de Porphyre aux catégories d'Aristote*.

L'habileté des uns et des autres, la beauté de leurs expressions latines, la méthode qu'ils gardoient en enseignant, la

modestie qui reluisoit dans toutes leurs actions, la piété qu'ils inspiroient à la jeunesse; leur attira bientost dans Paris une estime presque universelle. Il y a de l'apparence que la réputation des collèges que les Jésuites avoient déjà dans les pays étrangers, la protection du Roy, des cardinaux de Lorraine, de Guise, de Tournon; celle de l'évesque de Clermont, peut-estre mesme les oppositions qu'on avoit apportées à leur réception en France, ne servirent pas peu à ces premiers succès. Quoiqu'il en soit, il est certain que, dès la première année de l'ouverture de leur collège, on y comptoit plus de mille escoliers. Je doute mesme qu'il en fust resté dans les collèges de l'Université, si tous avoient pu trouver place dans celui de Clermont. Un historien prétend que Maldonat déserta lui seul l'Université (1). Si la barbarie estoit aussi grande parmi les docteurs et les bacheliers que le dit cet évrivain, on ne peut disconvenir qu'il n'y eust en récompense beaucoup de politesse et d'érudition parmi les grammairiens, qui, à l'hérésie près, dont quelques-uns estoient infestés, et d'autres suspects, méritoient bien de n'estre pas tout à fait abandonnés. Ceux qui ont lu les pièces qui nous restent de la façon de Ramus, de Galland, d'Adrien Turnèbe, de Charpentier, les beaux commentaires de Lambin, les poésies charmantes de Passerat, n'auront pas de peine à croire que je leur rends justice en cela. Plus ceux-cy se sentoient de mérite, plus aussi furent-ils sensibles à la préférence que le public donnoit à des étrangers. Car, comme le remarque l'auteur que j'ai déjà cité : « il n'est rien que les doctes supportent avec moins de patience que le mépris. » L'Université de Paris estoit dans une longue possession d'estre la plus sçavante de la chrétienté.

Il y avoit plusieurs siècles que personne ne s'estoit ingéré de lui contester cette qualité; et Luther mesme l'avoit d'abord choisie pour estre l'arbitre de ses différends avec la Cour de Rome. C'estoit donc l'attaquer par l'endroit le plus délicat que de lui disputer l'avantage en matière de doctrines, et elle ne concevoit point de plus grandes ignominies que d'estre con-

(1) Varillas, *Histoire de Charles IX*, liv. VI. Vieille locution usitée pour dire : *fit déserter*.

trainte de céder à une Compagnie qui ne venoit que de commencer (1).

Galland, Adrien Turnèbe et Ramus furent les premiers à se déclarer contre les Jésuites, et ceux qui le firent avec plus de chaleur. On voit encore des vers de la façon de Turnèbe adressés aux Jésuites, au Parlement, au Pape Pie IV, et qui donnèrent occasion aux hérétiques d'en faire à la louange du poète et de publier mesme, quoique faussement, qu'il estoit mort dans la religion protestante.

Pour Ramus, il en faisait profession ouverte; et nous voyons dans les lettres de Bèze qu'il souhaitoit fort de se retirer vers lui à Genève et d'y enseigner la philosophie. S'estant caché dans une cave durant le tumulte de la Saint-Barthélemy, il en fut tiré et percé de coups, quoiqu'il eust donné au meurtrier une somme d'argent pour éviter la mort. Son corps fut traîné dans les rues et battu de verges par les escoliers, au mépris de sa profession, et jeté enfin dans la Seine. Enfin, comme Ramus estoit naturellement brouillon, et qu'il n'épargna ni ses confrères, ni Aristote, ni Cicéron, ni la religion mesme, qu'il attaqua par un ouvrage rempli d'erreurs, il n'est pas surprenant qu'il ne pût souffrir les Jésuites, qui se trouvèrent alors en butte à la contradiction de l'Université presque entière. Ces trois professeurs, voulant éteindre le feu dans sa naissance (c'est ainsi qu'ils parloient du nouveau collège), commencèrent par faire élire un Prieur de Sorbonne à leur gré. Ce prieur cita aussitost le P. Olivier Manare, commissaire des Jésuites en France, par devant le Recteur de l'Université et quelques députés, pour déclarer qui ils estoient, et en vertu de quoi ils enseignoient publiquement. Le P. Manare comparut et produisit les Lettres patentes du Roy homologuées au Parlement. Mais tous les collèges de l'Université, le clergé séculier et régulier se trouvèrent si opposés aux Jésuites, que le recteur de l'Université leur fit défense d'enseigner davantage. Le P. Manare présenta requeste au Parlement. Mais pour marquer sa déférence aux ordres du Recteur, il fit fermer les classes du collège. Les

(1) Varillas, op. et loc. cit.

escoliers l'ayant sçu s'en tinrent offensés; ils s'en plaignirent, ils s'attroupèrent, ils affichèrent dans les rues des placards par lesquels ils s'entre-animoient à prendre les armes, marquant un endroit où l'on devoit s'assembler pour voir sur cela ce qu'on auroit à faire.

Le P. Manare craignant quelque sédition, qu'on attribuerait peut-estre aux Jésuites, porta sur le champ un de ces placards aux principaux chefs du Parlement, et, ce jour-là mesme, deux huissiers signifièrent aux Jésuites, de la part de la Cour, qu'ils eussent à continuer leurs leçons. On obéit, mais les escoliers, devenus fiers par la protecton que le Parlement donnoit à leurs maîtres, se mutinèrent de rechef, disant hautement qu'ils vouloient examiner l'affaire et venger l'affront que l'on avoit fait aux Jésuites, à leur occasion. Il seroit sans doute arrivé quelque malheur, si le P. Manare, le P. Maldonat et les autres régens ne se fussent servis de leur autorité pour arrester le zèle indiscret de leurs jeunes disciples. Quelques jours après, les quatre Facultés s'assemblèrent pour délibérer sur la réunion du Collège de Clermont avec l'Université, soit qu'on eust effectivement envie de faire cette réunion, soit qu'on fist semblant de la vouloir; quand on en vint aux avis, les professeurs de droit canon furent entièrement favorables aux Jésuites, et tous opinèrent à les recevoir. Les docteurs de Sorbonne et une partie des régens de philosophie furent d'avis que l'affaire seroit mise en arbitrage. Les médecins, dont la plupart ne passoient pas pour estre d'une religion bien saine, non seulement s'opposèrent de toutes leurs forces à l'union du collège des Jésuites; mais ils prétendirent même qu'il falloit les chasser de Paris.

Ainsi, le Recteur qui estoit médecin, conclut à exclure ces religieux du corps de l'Université. Mais, comme l'année précédente, un autre Recteur nommé Julien de Saint-Germain, leur avoit donné des lettres d'immatriculation, scellées du sceau de l'Université, avec le droit de jouir des privilèges et des franchises de la dite Université, on n'eut point d'égard à ce qui se fit dans cette assemblée, et les escoliers du Collège de Clermont furent, dans la suite, l'espace de trente ans, admis et reçus aux degrés de l'Université, dans toutes les facultés, même dans celle de théologie. C'est ce qui fit dire au président de Harlay

ces paroles remarquables dans sa remontrance à Henri IV, imprimée en 1624 par les soins de l'Université : « Les Jésuites, lors de leur establissement, n'avoient point de plus grands adversaires que la Sorbonne; à présent elle leur est favorable, parce qu'un monde de jeunes théologiens ont fait leurs estudes dans leurs collèges. »

Des commencements si tumultueux ne surprirent nullement le P. Maldonat; il s'y estoit attendu, et il jugea bien à la manière dont on s'y prenoit, que ce n'estoit là qu'une partie des épreuves auxquelles il plairoit au Seigneur de l'exposer. En effet, Ramus et ses adhérens voyant que le collège des Jésuites, bien loin d'estre interdit, comme ils le prétendoient, se peuploit de plus en plus; que le P. Maldonat et ses collègues estoient généralement applaudis, songèrent à faire jouer une nouvelle batterie. Ils s'adressèrent d'abord au cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais et conservateur des privilèges apostoliques; ils lui représentèrent, dans une harangue étudiée, la ruine calamiteuse de l'Université (ce sont les termes dont ils se servoient); que les Jésuites séduisoient tous leurs escoliers et que l'Université n'estoit plus qu'une triste solitude, tandis que le collège de Clermont regorgeoit de monde; qu'enfin ils avoient recours à lui dans cette extrémité, comme les nautonniers ont recours à Dieu, quand ils sont battus de la tempeste et sur le point de périr. Le cardinal, qui estoit protestant et mesme marié, ne fut pas difficile à gagner contre les Jésuites. Il fit une response dans laquelle il ménageoit leurs privilèges et parloit des Papes qui les ont accordés, à peu près comme un huguenot déclaré. Il les assura qu'il s'employeroit de son mieux pour faire chasser les Jésuites de l'Université et mesme du royaume, si cela se pouvoit; qu'il se serviroit, pour y réussir, de son crédit auprès du roy, de la reyne et de M. le chancelier, parce que, si on les souffroit, ajouta-t-il, ce seroit la ruine de la réforme. L'évesque de Paris estoit déjà tout gagné; c'estoit Eustache du Bellay, qui n'aima jamais les Jésuites. Les autres coûtèrent davantage; mais on usa de tant d'adresse et on mania si bien les esprits, que l'on engagea l'abbé de Sainte-Geneviève, comme protecteur de quelques collèges, le chancelier de l'Université, le gouverneur de Paris,

le prévost des marchands, les échevins, la Faculté de théologie, les curés, les quatre Ordres mendiants et les hospitaux mesme à entrer en cause avec l'Université; tellement que les Jésuites se virent tout d'un coup sur les bras le plus fascheux procès qu'ils aient jamais eu au Parlement. Toutes ces parties avoient chacune des intérests particuliers; mais elles s'unissoient et s'accordoient en un point, qui estoit de faire bannir du royaume tous les Jésuites. Elles avoient chacune leur advocat entre lesquels estoit le fameux Estienne Pasquier, qui se distingua par ses invectives et par ses calomnies atroces contre la Compagnie. Dieu permit cependant que la bonne cause prévalust. Versoris, qui n'estoit pas moins homme de bien qu'habile advocat, plaida pour les Jésuites, et fit si bien valoir leurs raisons, qu'il l'emporta enfin; car, quoique le procès ne fut pas jugé quand au fond, les Jésuites furent néanmoins maintenus, par provision, au droit de continuer à enseigner et à faire leurs autres fonctions, qui estoit la seule chose qu'ils prétendoient.

Les plus animés d'entre leurs adversaires, voyant que ceux qu'ils croyoient perdus sans ressource triomphoient de tous leurs efforts, en conçurent un si grand dépit, qu'ils ne purent s'empescher de le faire éclater. Ils en vinrent mesme jusqu'à prendre une étrange résolution, qui estoit de renverser le collège des Jésuites, après y avoir massacré tous ceux qu'ils y trouveroient. Dieu ne permit pas qu'ils en vinssent à bout; mais on ne peut exprimer tout ce qu'eurent à essuyer ses serviteurs durant cet orage. On ne voyoit tous les jours que vers injurieux, que satires atroces, que libelles diffamatoires, qu'on répandait contre eux. On leur faisoit mille insultes dans les rues, quand ils passoient; on leur jetait des pierres, on les chargeoit de boue, on les jouait dans la plupart des collèges, avec une licence inouïe, jusqu'à leur donner place dans des comédies faites exprès pour les exposer à la risée publique. Des hommes armés se jetoient, sur le soir, dans leur collège, pour les y surprendre, et ce qui fut regardé comme un miracle, ils jetèrent souvent des pierres et tirèrent mesme plusieurs coups de mousquets dans les vitres de leur maison sans pouvoir donner la moindre atteinte à un crucifix qui estoit peint et auquel ils en vouloient principalement.

Enfin, on mit tout en usage pour rebuter ces Pères d'un emploi qui est déjà de lui-même assez rebutant. Saint François de Borgia, qui estoit devenu vice-général de la Compagnie par la mort du P. Laynez, ayant appris ce que le collège de Paris souffroit, crut devoir s'en plaindre au Pape Pie IV, comme au père commun des fidèles, et ce Pontife en escrivit au cardinal de Bourbon, au Parlement et au roy Charles IX. Je crois que le lecteur ne sera pas fâché de voir le Bref qu'il adressa à ce monarque, et qui est le seul que j'ai pu recouvrer.

« *A Nostre très cher fils en Jésus-Christ, Charles, Roy Très-Chrestien des Français.*

« NOSTRE TRÈS CHER FILS EN NOSTRE-SEIGNEUR, SALUT.

« Nous avons appris que l'on moleste étrangement le collège de Paris de la Compagnie de Jésus, et que par différentes sortes de vexations, on l'empesche de travailler, comme il avoit coutume de faire, au salut des âmes et à l'instruction de la jeunesse dans la piété et dans les bonnes mœurs. Cette conduite ne peut venir que de l'ennemi du genre humain, qui traverse ordinairement ceux qu'il voit appliqués aux bonnes œuvres et tourmente avec d'autant plus de violence les serviteurs de Dieu qu'ils s'acquittent avec plus de fidélité de leurs obligations. Mais nous ne doutons pas que Vostre Majesté, n'empesche ce mal, quand elle connaistra le mérite de cette Compagnie. Car rien n'est plus digne d'un Roy Très-Chrestien que d'estre l'appui des religieux et de ceux qui travaillent à l'avancement de la gloire de Dieu et d'empescher qu'on ne les inquiète. Vostre Majesté sçaura donc que cette Compagnie, à cause de son pieux et louable Institut, a esté confirmée par le Saint-Siège et approuvée tout récemment par le saint Concile de Trente; que les grands avantages qu'en a tirés l'Église, dans ces temps si pleins de troubles, non seulement en Italie, dans les royaumes d'Espagne et de Portugal, mais encore en plusieurs lieux d'Allemagne et nommément à Prague, capitale de la Bohème, ont engagé les catholiques, à fonder à cette

mesme Compagnie, qui ont, comme il est certain, beaucoup servi à arrester le cours des hérésies et à faire rentrer les hérétiques dans le sein de l'Église. Pour nous, c'est principalement du collège de ceste Compagnie establi à Rome que nous nous servons, et en quelque endroit du monde que nous envoyions des prestres de ce collège pour le service de Dieu; Nous reconnaissons que ce sont des ouvriers également utiles et fidèles. Nous luy avons mesme, de l'avis de nos Frères, confié depuis peu la conduite du Séminaire qui a esté fondé icy par nos soins, selon l'ordonnance du Concile de Trente. Nous disons tout cela à V. M. afin que, suivant l'affection qu'Elle a pour la religion catholique et pour les gens de bien, Elle sache qu'Elle doit protéger dans son royaume les collèges de cette Compagnie. Mais parmi les autres, nous recommandons particulièrement à la piété de V. M. le collège de Paris, l'exhortant à faire en sorte qu'il soit parfaitement à couvert des insultes des hérétiques et des vexations de ses envieux. Vostre Majesté avancera par ce moyen la gloire de Dieu. Elle conservera en mesme temps sa réputation et celle de la capitale de son royaume; et nous avons lieu d'espérer qu'Elle expérimentera de jour en jour combien il estoit important d'establir ce collège dans ceste ville.

« Donné à Rome, dans le palais de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pescheur, le 20 de may, l'an de Nostre-Seigneur 1565 et le sixième de Nostre Pontificat (1). »

Le Roy reçut ce bref à Bayonne, où il estoit allé dans le dessein de s'aboucher avec la Reyne d'Espagne, sa sœur, et il assembla son Conseil pour délibérer sur ce qu'il falloit faire pour contenter le Pape. Le sçavant Père Possevin, que les Jésuites avoient député à la Cour pour tascher d'obtenir de la Reyne d'Espagne une recommandation particulière auprès du Roy et de la Reyne sa mère, se trouva là fort à propos, et s'y acquitta de sa commission en homme d'esprit. Car le Roy l'ayant fait entrer dans son Conseil et lui ayant fait diverses questions

(1) On trouve le même document, traduit en français sur le texte latin, dans *Maldonat et l'Université de Paris*, pag. 152 et suiv.

sur sa Compagnie, il respondit à Sa Majesté qu'il n'estoit plus besoin de produire en faveur de ceste Compagnie les tesmoignages des Papes et du Concile de Trente, ni de faire voir sur quel pied elle estoit dans tous les royaumes chrestiens, ni parmi les nations idolâtres du nouveau monde, qu'il y avait assez de temps qu'elle estoit exposée aux yeux de la France entière pour donner lieu au Roy de juger par soi-mesme de ce qu'on devoit en attendre avec le secours du Ciel; qu'il ne vouloit sur cela que le seul tesmoignage des hérétiques, qui ne pouvoient la souffrir; qu'ainsi il supplioit Sa Majesté de permettre aux Jésuites de travailler à Paris, sous ses yeux et sous ses auspices, à la sanctification de ses sujets et à la défense de la religion. Ce discours plust au Roy et il ordonna aussitost à son chancelier, Michel de L'Hospital, d'escrire au Parlement qu'il tînt la main à ce que les Jésuites de Paris ne fussent point troublés dans l'exercice de leurs fonctions. Ce que fit ce ministre, quoique malgré lui, d'une manière très-favorable à ces Pères. La Reyne-Mère et les autres princes qui se trouvèrent à la Cour escrivirent aussi au Parlement, à l'évesque, au gouverneur de Paris. Toutes ces lettres, jointes au bref du Pape, eurent un si bon effet, que le Collège de Clermont se trouva tout d'un coup dans une paix qu'il n'eust osé se promettre si tost.

Durant ce calme, le P. Maldonat crut qu'il estoit temps de quitter Aristote pour enseigner la théologie. Il le fit d'autant plus volontiers que ceux qui le connaissoient le souhaitoient ardemment, et que les adversaires des Jésuites publioient partout que les Pères négligeoient la théologie, pour enseigner les sciences purement profanes, qui ne conviennent nullement à des religieux. Mais ces derniers se repentirent bientost d'avoir tenu ce langage; car le nombre des escoliers du P. Maldonat se trouva d'abord si grand qu'on fut longtemps obligé de tenir la classe dans le réfectoire des Pères. On y comptoit ordinairement trois cents escoliers et on disoit qu'il y en auroit eu deux fois autant, si le lieu où il enseignoit avoit pu les contenir. Ces auditeurs, au reste, n'estoient pas seulement des jeunes gens qui se destinoient à l'Église : il voyoit encore devant lui des advocats, des conseillers, des présidents, des curés, des religieux de tous les Ordres, des docteurs, des évesques, des cardinaux,

n'y ayant point d'hommes d'esprit dans Paris qui ne voulust entendre ce fameux professeur. On y remarquoit mesme des huguenots, meslés parmi les catholiques; et leurs ministres bien loin de les en détourner estoient les premiers à leur en donner l'exemple; et, ce qui ne s'est peut-estre jamais veu, c'est que chacun craignant, comme il arrive dans ces sortes d'occasions, d'estre privé du plaisir d'entendre ce théologien, on se hastoit si fort de se rendre dans sa classe qu'elle se trouvoit pleine trois heures avant qu'il y entrast.

Un petit ouvrage latin, imprimé en Hollande, l'an 1629, qui a pour titre : *Dissertation sur le sacrifice de la Messe* (Petri Picherelli, *Dissertatio de sacrificio missæ*), fait assez connaître qu'il n'y a point d'exagération dans ce que je viens de dire de la vogue de Maldonat. Pierre Picherel, qui en est l'auteur et qui y réfute, dans une addition, deux explications de ce théologien, ayant esté docteur de Sorbonne et ensuite calviniste, personne n'est plus croyable que lui sur ce fait. Il y rapporte que Maldonat, à qui il donne de grandes louanges, expliquant à Paris avec beaucoup d'appareil le Ps. 109 et avec un concours de personnes de tous les estats, qui ne se verra, selon lui, de plus de mille ans, et qui ne s'est peut-estre jamais veu aux leçons d'aucun autre théologien, le docteur Jean de Salignac l'avoit engagé, comme son ami, afin qu'il fust aussi témoin de ce qu'on regardoit comme une espèce de prodige. « Mais, continue Picherel, ne croyant pas que l'auditoire dust estre, comme il estoit, composé d'un monde infini, je me trouvai trop éloigné de la chaire du professeur, d'où il arriva que beaucoup de mots ne vinrent pas jusqu'à moy. Ajoutez à cela que sa prononciation n'estoit pas toujours égale; car, quand il avoit élevé sa voix, il la rabaissoit un peu après. Comparant néanmoins ce qu'il avoit dit d'un ton élevé avec ce qu'il avoit dit d'un ton plus bas, et devinant mesme avec le secours des yeux, que je tenois toujours attachés sur son visage, je fis si bien qu'il m'échappa peu de choses. » L'auteur finit en priant le docteur de Salignac de recevoir ces réflexions, comme venant d'un ami, qui lui parle familièrement et à l'oreille, sans dessein de les rendre publiques, et non pas comme la critique d'un homme qui cherche à se faire une réputation en taschant de diminuer celle d'un très sçavant théologien.

A mesure que la réputation du P. Maldonat s'augmentoit, celle du Collège de Clermont s'augmentoit aussi; on le montroit aux estrangers comme une des raretés de Paris; on en admiroit le bon ordre et la simplicité; et ce qui obligeoit les professeurs à s'observer de plus près, c'est que souvent des hommes doctes, s'estant déguisés, se mesloient dans la foule des escoliers lorsqu'ils entroient en classe, et y inscrivoient de leurs mains ce qu'ils voyoient et entendoient de plus remarquable. On ne parloit plus comme auparavant de chasser de Paris les Jésuites, et le fameux procès que l'Université leur avoit intenté demeuroit là, sans qu'elle se mist en peine de le poursuivre, surtout depuis que la Sorbonne eut refusé de signer certaines lettres escrites contre les Jésuites, et tesmoigné (comme elle fit en 1594) qu'elle estoit persuadée qu'il estoit à propos, pour le bien de la France, que ces Pères enseignassent à Paris (1). Leurs ennemis, néanmoins, ne se tenoient pas tellement en repos, qu'ils ne taschassent secrètement de les décrier dans l'esprit des seigneurs de la Cour. Le connestable de France, Anne de Montmorency, estant venu à Paris avec le prince d'Amville, son second fils, Galland, alors Recteur de l'Université, alla le saluer, accompagné de Ramus et lui demander sa protection contre les Jésuites, qu'il dépeignoit avec les couleurs les plus noires et les plus affreuses dont la calomnie puisse se servir. Le lieutenant criminel, qui se trouva pour lors chez le connestable, ayant entendu cette invective : « Vous feriez bien mieux, monsieur le Recteur, lui dit ce zélé magistrat, d'empescher vos escoliers de courir la nuit et de causer du désordre comme ils font tous les jours dans Paris. » Galland et Ramus prenant la parole respondirent sans balancer que les Jésuites estoient la cause de tout le mal, parce que sitost que les régens vouloient dire quelque chose, ils les menaçoient d'aller aux Jésuites. Mais le prince d'Amville, qui estoit là, défendit si vivement la cause de ces religieux, que le connestable, après avoir fait une sévère réprimande aux calomniateurs, comme avoit fait le lieutenant criminel, leur imposa silence, leur ordonnant de ne plus parler mal des Jésuites et de

(1) René de La Fon (P. Richeôme). *Response pour les religieux de la Compagnie de Jésus,* chap. XLIV.

tascher seulement de leur ressembler. Quelques jours après, les Jésuites estant allés voir le connestable pour se justifier selon le conseil que leur en avoit donné le prince, son fils : « Je sçay, mes Pères, leur dit ce grand homme, après les avoir écoutés, je sçay ce qu'a souffert en France vostre Société, surtout depuis les divisions qui y sont survenues en matière de religion ; mais vous devez vous consoler dans la pensée que vous ne souffrez que ce qu'ont coustume de souffrir les gens de bien. Souvenez-vous que tous ceux qui ont entrepris de grandes choses dans l'Église de Dieu ont trouvé, comme vous, de grandes difficultés à surmonter. Au reste, si vous continuez à servir l'Église et le public avec la simplicité chrestienne et la piété que l'on a remarquée jusqu'icy, vous n'avez rien à craindre de personne. Vous trouverez toujours dans vous-mesmes de quoi vous deffendre et vous mettre à couvert des attaques de vos ennemis. Pour ce qui regarde ma personne, comptez que je vous serviray partout. »

Le P. Maldonat continua donc à expliquer le Maistre des sentences, tandis que le P. Perpinien, qui estoit arrivé depuis peu, enseignoit la rhétorique avec un succès qui faisait autant d'honneur à l'Église catholique qu'il causoit de confusion à celle de Genève. Comme il avoit entrepris d'affermir les catholiques dans la religion de leurs pères en réfutant les novateurs, il prononça à ce sujet les six harangues qui sont dans le recueil de ses œuvres. Mais ayant, dans la première, traité d'escole d'impiété, la prétendue réforme de France, les calvinistes qui s'y trouvèrent en furent tellement choqués, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le troubler au milieu de son discours, jusqu'à le siffler mesme, sans garder aucune bienséance, et à l'insulter d'une manière si outrageante, qu'un jeune seigneur, qui avoit esté son escolier, fut obligé de tirer l'épée pour la défense de la vérité, et pour la sûreté de l'orateur, dans la bouche duquel elle triomphoit si glorieusement. Mais le P. Perpinien ne fit presque que se montrer sur le plus beau théâtre du monde; car il mourut au bout de sept ou huit mois (le 28 octobre 1566), entre les bras de ses frères, qui le pleurèrent amèrement. Il estoit l'homme de son siècle le plus éloquent, et je puis ajouter que jamais personne n'a approché de plus près que lui de l'orateur romain, soit pour le style, soit pour l'action qu'il avoit admirable. Il estoit bel

homme et quoiqu'il n'eust pas encore trente-six ans quand il mourut, il avoit toute la sagesse et toute la maturité que donne la vieillesse. Et comme si la nature eust voulu le dédommager en quelque sorte de ce qu'elle devoit lui oster d'années, il avoit longtemps avant qu'il mourut la barbe et les cheveux tout blancs, ce qui servoit, lorsqu'il parloit en public, à relever cet air de jeunesse qui paroissoit sur son visage.

Les villes de Coïmbre, de Rome, de Lyon, de Paris, où il avoit enseigné avec un applaudissement universel, prirent part à la perte des Jésuites, et les poètes de cette dernière ville célébrèrent la mémoire du P. Perpinien par des vers grecs et latins qu'ils imprimèrent à sa louange. Paul Manuce et Muret eurent de la peine à s'en consoler. Voici comme en parle le premier dans une de ses lettres : « Nostre ami Perpinien nous a esté enlevé tout à fait à contre-temps, lorsque tout le monde couroit en foule l'entendre expliquer les vérités de nostre sainte foy ; lorsqu'il repoussoit les efforts et les traits de la faction hérétique, et qu'il en découvroit tous les pièges. Il nous a, dis-je, esté enlevé à la fleur de l'âge, et d'une mort trop prématurée, cet homme qui avoit tant d'esprit, tant d'habileté ; qui estoit déjà si considéré, si estimé de tous les catholiques. » Selon Muret : « Il n'y a eu personne de son temps à qui on pût plus justement appliquer qu'à cet habile espagnol ce qu'Homère dit de Nestor, que son éloquence estoit plus douce que le miel. »

Autant les catholiques tesmoignèrent de douleur, à la mort de ce Jésuite, autant les hérétiques en marquèrent-ils de la joie ; et ne pouvant souffrir qu'on honorast un homme qui ne s'estoit fait tant de réputation qu'aux despens de leur pernicieuse doctrine, ils firent courir plusieurs libelles qu'ils opposèrent aux éloges des catholiques.

Pour revenir au P. Maldonat, il ne se bornoit pas à la classe de théologie. Comme il estoit plein de zèle et de ce feu divin que Jésus-Christ est venu apporter au monde, et dont S. Ignace ordonnoit à ses enfants d'embraser tous les cœurs, il eust voulu pour cela en mesme temps estre partout. On eust dit que ce qui auroit esté à un autre un employ très pénible n'estoit pour lui qu'un amusement. Outre la théologie scolastique qu'il enseignoit régulièrement, chaque jour, il expliquoit, les festes et les diman-

manches, l'Escriture sainte en latin, et il le faisoit d'un air si aisé d'une manière si solide et si digne de la parole de Dieu, que bien loin de s'y ennuyer, plus on l'entendoit, plus on avoit envie de l'entendre. Il preschoit encore très-souvent, ce qui n'est guère ordinaire à un théologien scolastique; et, tout Espagnol qu'il estoit, en fort peu de temps, il posséda assez bien le français pour se faire escouter plus volontiers que beaucoup de bons prédicateurs à qui cette langue n'estoit point estrangère. Son éloquence et son talent pour la chaire estoit fort du goût de Charles IX qui régnoit alors; et ce prince l'obligeoit quelquefois à prescher devant lui au Louvre, malgré les oppositions que son humilité pouvoit former pour se dispenser de le faire.

Quoique le P. Maldonat fust propre à tout, et qu'il fist toujours parfaitement tout ce qu'il faisoit, son esprit et son zèle ne paraissoient jamais mieux que lorsqu'il en falloit venir aux mains avec les hérétiques.

Quelque fatigué qu'il fust déjà de ses travaux ordinaires, il paraissoit un homme tout nouveau, quand il s'agissoit de travailler à la conversion de ces malheureux, dont il voyoit que la la France se remplissoit de jour en jour; et on peut dire aussi que jamais homme ne fut plus propre pour cet employ si nécessaire alors, que celui dont j'escris la vie. Comme il sçavoit admirablement les controverses et qu'il estoit tout à la fois théologien et philosophe très subtil, on avoit de la peine à tenir contre lui, et à ne pas se rendre à la force invincible de la vérité; c'est ce qui parut en bien des rencontres, mais surtout à Poitiers en 1570.

Il y avoit déjà trente ans que l'hérésie de Calvin, malgré la vigilance des prélats et des gouverneurs, s'estoit establie dans le Poitou et dans la Saintonge. Elle y avoit mesme jeté de si profondes racines que les ennemis du roy et de la religion regardoient ce pays-là comme une citadelle imprenable, dans laquelle ils estoient en sûreté, ou plutost comme un pays conquis, car c'est ainsi qu'ils l'appeloient ordinairement. Le roy Charles, après les batailles de Jarnac et de Montcontour, gagnées l'une sur l'autre contre les religionnaires, jugea sagement qu'en vain tascheroit-il de les réduire par la force des armes, s'il ne s'efforçoit auparavant de les tirer de l'erreur, qui estoit la seule cause

de leur révolte. Il chargea de ce soin son premier prédicateur; mais ces peuples s'opiniatrant à ne vouloir pas mesme l'escouter, on eut recours aux Jésuites, dont deux d'entre eux, sçavoir, le P. Possevin Antoine, duquel nous avons parlé, et le P. Olivier Manare, qui venoient de faire à Dieppe, et en très peu de mois, ce que plusieurs missionnaires eussent eu de la peine à faire en un an; car, sans parler du reste, on comptoit près de quatre mille habitants de cette ville qui avoient abjuré l'hérésie entre leurs mains, ce qui avoit fait un fort grand éclat dans le royaume. C'est ce qui obligea le roi d'escrire au duc d'Alençon, son frère, qu'il avoit fait régent durant son absence, d'envoyer incessamment six Jésuites dans le Poitou pour y faire des missions. On en parla à ceux de Paris de la part du duc, et il ne se trouva personne parmi ces Pères, depuis le premier jusqu'au dernier, qui ne s'offrist de tout son cœur pour une si noble entreprise, soit pour y servir en qualité de missionnaire, soit pour rendre aux missionnaires tous les services dont ils auroient besoin. Les seigneurs de la Cour furent édifiés de ce zèle, et le cardinal de Pellevé, qui estoit alors archevêque de Sens et chef du Conseil, loua hautement le désintéressement de ces Pères, qui, lorsqu'on leur parla de les défrayer, déclarèrent qu'il ne leur estoit pas permis de rien exiger pour ces sortes de fonctions; mais que, selon leur Institut, chacun d'eux devoit estre prest de partir, à la manière des Apostres, mesme sans bastons, s'il estoit nécessaire, content de sa pauvreté et se remettant entièrement aux soins de la Providence qui ne manque jamais.

Mais le cardinal ne crut pas qu'il fust de la dignité du ministère qu'ils alloient exercer, ni de la dignité du Roy de les escouter en cela, et de souffrir qu'ils interrompissent leurs pénibles fonctions pour aller demander l'aumosne. Les Jésuites qu'on envoya furent les PP. Nicolas Le Clerc, Nicolas Beaufils (1), Odon Pigenat, Pierre Loyer, Charles Sager et le P. Maldonat, tous gens d'un mérite distingué dans leur Compagnie. Ils arrivèrent à Poitiers le 23 février de l'an 1570.

(1) Voir sur ce nom à la note 2 de la page 357 des *Mémoires sur le P. Broet*, etc. Le P. Maldonat appelle ce missionnaire Bellafille dans la lettre espagnole où il raconte cette mission à S. Fr. de Borgia, citée dans *Maldonat et l'Université*.

Les trois premiers partagèrent entre eux les villes de Chastelleraut, de Saint-Maixan et de Niort. Les PP. Sager et Loyer preschoient le matin et le soir dans les deux principales églises de Poitiers, et ils y expliquoient le catéchisme aux enfants.

Le P. Maldonat, qu'on avoit envoyé là plustost pour se délasser que pour mettre la main à l'œuvre, ne jugea pas devoir se renfermer dans des bornes si étroites et si peu dignes de son zèle : il vit une mission abondante, qui se présentoit comme d'elle-mesme aux ouvriers évangéliques ; il vit ses frères qui commençoient à porter le poids du jour et de la chaleur, et il se crut obligé de partager avec eux leurs travaux. Il entreprit donc de faire en latin des controverses deux fois le jour ; l'une plus relevée et plus sçavante, à laquelle assistoient en corps presque toute l'Université et les gens de lettres, qui n'en estoient pas ; l'autre plus simple, plus familière et plus intelligible, et celle-cy estoit pour les escholiers, que l'on assembloit de tous les collèges dans celuy de Puygarreau, qui estoit alors le plus fameux de Poitiers, et dans lequel on comptoit jusqu'à neuf cents escholiers, dont la plupart estoient déjà disciples de Calvin. La première matière qu'il traita fut de l'Église en général; et il en parla d'une manière si solide et si pressante, qu'il ébranla la plupart de ceux qui estoient les plus engagés dans l'erreur. Mais quand il vint à parler du mystère de l'Eucharistie, les jours suivants, et qu'il fit voir à l'œil les impiétés et les blasphèmes des réformateurs, alors presque tous se rendirent à ses raisons et se déclarèrent convaincus. Il avoit choisi exprès les grandes escholes de l'Université pour faire ses controverses, parce qu'il avoit appris que les plus opiniastres d'entre les hugenots avoient juré de ne jamais mettre le pied dans aucune église; mais quand il vit les esprits un peu revenus et assez disposés à l'escouter, il leur déclara publiquement que, durant la Semaine-Sainte, qui estoit celle où l'on alloit entrer, il laisseroit les controverses pour parler de la confession et de la communion d'une manière pacifique et sans dispute; mais que ce seroit dans une église. Cette proposition ne révolta personne, tant on trouvoit de plaisir à entendre ce nouveau missionnaire, en quelque lieu qu'il parlast. Elle fut même acceptée de ceux qui s'estoient engagés par serment à ne jamais entrer dans nos églises. Ils furent les

premiers à s'y transporter; et on les vit durant tout le temps en occuper les principales places.

Ce qui est bien plus surprenant, c'est que les plus distingués d'entre ceux du party, dont la seule authorité retenoit la plupart dans l'hérésie, non seulement escoutoient avec une attention merveilleuse les controverses du Père; mais lorsqu'il expliquoit le soir la doctrine chrestienne dans le collège de Puygarreau, on les voyoit sans distinction assis parmi les escoliers, et tenant comme eux le catéchisme à la main. Enfin, de tous ceux qui entendirent les missionnaires, mais surtout le P. Maldonat, il n'y en eut presque pas un qui ne pensast sérieusement à abjurer l'erreur, et qui ne l'eust fait volontiers sur le champ, pour peu qu'il y eust esté poussé par une puissance souveraine, afin de pouvoir dire, pour sa justification, qu'il avoit esté poussé à ce changement. On n'eut plus lieu d'en douter, quand on fut à la veille de Pasques; car le lieutenant de Roy de la province ayant fait demander aux bourgeois, de porte en porte, par des personnes d'autorité, s'ils vouloient faire leurs Pasques à la manière des catholiques, plusieurs respondirent sans hésiter qu'ils estoient prêts de le faire, sitost que le Roy l'ordonneroit ainsi, mais que jusqu'à ce temps-là ils vouloient user de la liberté de conscience, que Sa Majesté avoit eu la bonté de leur accorder. Voilà jusqu'à quel point le respect humain aveugloit ces malheureux : ils avoient honte de rentrer d'eux-mesmes dans le bon chemin, comme autrefois les Donatistes, au rapport de S. Augustin ; pour n'estre pas obligés d'avouer qu'ils s'estoient trompés, ils aimoient mieux mourir dans leur obstination, que de passer pour inconstants devant les hommes. Tant il est vrai qu'il est quelquefois à propos d'obliger par une douce et charitable violence à entrer dans la salle du festin ceux qui s'en esloignent, comme nous l'avons vu si heureusement pratiquer de nos jours. L'amour de la vérité l'emporta néanmoins dans l'esprit de la plupart, aussi bien que le désir d'assurer son salut; et il s'en trouva près de quatre cents non seulement d'entre le peuple, mais mesme des personnes les plus distinguées par leur sçavoir qui, se mettant au-dessus du respect humain, furent assez généreuses pour renoncer publiquement à l'erreur.

Ce ne fut pas le seul bien que fit le P. Maldonat : il ne trouva

guères moins à travailler parmi les catholiques que parmi les religionnaires. La corruption estoit générale dans ce temps si funeste à l'Église; et les choses estoient venues à un tel point que les premiers n'avoient guères plus que le nom qui les distinguoit des derniers. Il n'y avoit aucun collège dont la plupart des régens ne fussent engagés dans la nouvelle hérésie, aussi bien que les maistres d'escoles, et qui ne taschassent de l'inspirer à la jeunesse que l'on confioit à leurs soins.

Le P. Maldonat fit en sorte qu'on les retranchast les uns et les autres, non seulement du corps de l'Université, mais encore de la ville, d'où ils furent chassés comme des empoisonneurs publics. On visita les bibliothèques, et on brûla tous les livres hérétiques qui s'y trouvoient. Enfin, on vit, en peu de temps, dans cette grande province, les mœurs réformées, les autels réparés, les temples reprendre leur premier éclat, les Saints Mystères honorés et fréquentés de la plupart comme ils estoient autrefois, spectacle qui enleva tellement les cœurs de ceux du Poitou, qu'ils ne se lassoient point de publier qu'ils avoient des obligations infinies aux braves généraux du Roy, et aux sçavants théologiens que le ciel leur avoit envoyés si à propos; aux uns de les avoir soustraits à la barbare cruauté des ennemis de l'Estat; et aux autres de les avoir tirés de l'erreur. Ce changement subit sembla si extraordinaire à un escrivain de ce temps-là et si digne d'estre transmis à la postérité, qu'il en fit un livre exprès, dont la modestie des missionnaires eut bien de la peine à empescher l'impression.

On parla mesme d'establir un collège des Jésuites à Poitiers, et le bien qu'on y avoit fait estoit si visible, qu'il n'y eut pas jusqu'aux calvinistes, qui, touchés du mérite de ces Pères, ne tesmoignassent sur cela leur empressement. Voicy comme en parle le P. Maldonat, escrivant de Poitiers au cardinal de Lorraine, qui estoit le protecteur déclaré des Jésuites en France :

« Pour ce qui est du fruit que nous avons fait icy, ceux qui le ressentent le savent beaucoup mieux et en peuvent parler plus librement que personne. Je leur entends néanmoins dire souvent, que si leur province avoit toujours eu de semblables docteurs, l'hérésie n'y auroit jamais pris naissance, vu

qu'elle y auroit esté bientost éteinte... Tous les catholiques de cette ville, ajoute-t-il plus bas, sont persuadés que, si on fondoit un collège de la Compagnie, la religion y seroit en peu de temps rétablie dans son ancienne pureté. Ils m'ont communiqué leurs vues; ils n'ont rien omis pour m'y faire entrer : raisons, offres, promesses, prières, tout a esté mis en usage. Je leur ay respondu, d'abord — ce qui est vray — que ce n'estoit pas là le dessein qui nous avoit amenés; que le Roy nous avoit envoyés dans leur province, afin de la cultiver, mais pour quelque temps seulement. Je leur ay fait connoistre ensuite le peu d'ouvriers que nostre Compagnie avoit en France, et le grand nombre de collèges que nous y avions déjà, et qu'il faut nécessairement conserver. Mais ils ne se sont pas rendus à ces raisons, et après m'avoir beaucoup pressé et m'avoir offert tout ce qu'il faut pour ce nouvel establissement, ils m'ont enfin contraint d'escrire à nostre Père Général, à qui seul il appartient de recevoir des collèges; et de leur côté ils ont escrit au Roy; sur quoy j'ai jugé, Monseigneur, qu'il estoit de mon devoir d'en donner advis à V. A. pour la supplier très humblement que si Elle pense que ce que Messieurs de Poitiers entreprennent avec tant de chaleur doive tourner à l'avantage de l'Église, de l'Estat et du public, qui sont, comme V. A. ne l'ignore pas, les seuls motifs, ou du moins les principaux motifs qui font agir nostre Compagnie, Elle l'appuye de son conseil et de son crédit auprès de S. M., en qualité de nostre protecteur, et à nostre très-humble prière, qu'Elle l'appuye, dis-je, avec ce zèle dont elle a coutume de seconder toutes les entreprises qui doivent estre avantageuses à la religion et à l'Estat, sans y estre porté ni par prières ni par aucun engagement particulier.

« Que si Vostre Altesse en juge autrement, je la supplie d'estre persuadée que nous en demeurerons là, et que le sentiment et la volonté de V. A. seront, dans cette affaire, les règles auxquelles nostre Compagnie s'attachera inviolablement. »

+ Le P. de Saligny paraît ne pas avoir connu la réponse que le cardinal de Lorraine fit à cette lettre; il n'en parle pas; mais nous pouvons mettre, sous les yeux de nos lecteurs, une copie de ce document, prise sur l'original, quoiqu'il soit réservé pour

une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Maldonat et l'Université de Paris.*

« Monsieur Maldonat, je ne vous sçaurois dire le plaisir que ce m'a esté lisant vos lettres du 18 de l'autre moys (avril) et de voir le grand fruit et plus grande espérance que, depuis vostre arrivée, a apporté à la ville et pays où vous estes, le bon ordre que vous avez mis à départir et envoyer vos compagnons ès lieux qu'avez pensé estre les plus nécessiteux, et le bon devoir qu'ils ont fait chascun en son endroit, mesme que vous me mandez, suivant ce qu'il me souvient vous avoir escript, les choses n'estre tant désespérées comme l'on disoit, pour le nombre de gens de bien et catholiques que vous y avez trouvés. Et suis bien de vostre opinion, qu'en procédant par le moyen que vous dictes et pourvoyant de bons et utiles dispensateurs de la parole de Dieu partout, avec quelques bons commandements de Sa Majesté, il s'en ensuivroit en brief une entière restitution de l'union et intégrité de nostre religion catholique. A quoy je ne cognois estre en ce monde plus nécessaire, ni de plus prompt et plus évident effect que l'establissement d'un collège de vostre Société en ceste ville, qui est plus propre matière et object de sa sainte institution et exercice qu'aultre qui soit en ce royaume. Et me réjouys que l'ayant faict entendre à sa dicte Majesté, Elle en a eu si grande joye au cœur, voyant le bon commencement qui se présente par la bonne volonté et désir qu'en ont les citoyens, et la promesse que vous faictes de tenir la main en ce qui dépend de vous à l'accomplissement de ce sainct œuvre, qu'Elle s'est délibérée de sa part y contribuer le premier et n'espargner en aulcune chose qui soit en sa puissance à ce que, comme le lieu est le plus propre de tout ce royaume pour ceux de vostre Société, et qui a plus besoing, et où ils peuvent faire plus de fruict, que aussy le collège qui s'y fera à cet effect soit le plus beau et le mieux accommodé qui soit en toute la France, y ayant si grande et ardente affection que tous les bons qui désirent veoir cela accomply ne la sçauroient désirer meilleure.

« Et ayant advisé de décerner une commission expresse à monsieur le Lieutenant de la dicte ville, comme personnage zélateur de l'honneur de Dieu et du service de Sa Majesté, pour faire congréger ceulx de la ville, qu'il est requis, pour y adviser

à bon escient, afin d'y faire besogner incontinent par les meilleurs moyens et avec le meilleur ordre que l'on pourra trouver. Estant bien d'avis Sa dicte Majesté d'y appliqur tous les bastiments des collèges estant dans la dicte ville, avec leur revenu, si commodément se peut faire, et de seconder et aider vos bonnes diligences d'une sienne bonne ordonnance, pour faire rentrer par le moyen de son authorité ceulx qui paraissent n'attendre que cela, en l'union des bons et fidèles catholiques. Et si de soy il est bien incité à ceste délibération, vous pouvez estre assuré que je n'obmettray rien de tout ce qui sera en ma puissance, pour luy eschauffer et entretenir ceste saincte ardeur que je vois lui venir du mouvement du Saint-Esprit, et non sans démonstration d'en espérer quelque grand bien à l'advenir, et plus que nous ne saurions espérer, voyant la malice du temps et des personnes.

« Et si jamais en aucune manière, j'ai désiré de faire quelque chose pour le bien et advancement de vostre saincte et très heureuse Compagnie, vous m'aurez en cet endroit singulièrement pour plus soigneux et affectionné protecteur qu'aultres que vous sçauriez désirer. Et par toute la France où le bonheur des habitants vouldra que quelque maison de vostre dicte Compagnie se puisse accommoder, j'estendray de toute mon affection la main à l'amplification et propagation d'une si utile et sacrée institution, ne pensant pas en ma vie pouvoir faire chose plus digne ny de plus grand mérite envers Dieu et son Église. Poursuivez doncques le bien espéré en lieu où vous estes, de ceste bonne dévotion et commencement, et aidez les bons citoyens catholiques à la conduicte et entier accomplissement de ce leur tant louable désir et affection, et de vous confier et asseurer non seulement de tout ce qui dépend de moy, mais encore de Sa Majesté, auprès de laquelle je vous serviray toujours de bon solliciteur, me recommandant très affectueusement à vos bonnes prières, et suppliant Nostre-Seigneur bienheurer de la continuation de ses grâces tous vos labeurs et dévotes entreprises, et vous donner, Monsieur Maldonat, ce que désirez le plus.

« Le cardinal de Lorraine (1). » +

(1) Autogr., Archiv. Domestiq.

Je ne sçay, reprend le P. de Saligny, ce qui arresta ce pieux dessein, qui ne s'accomplit que sous Henri IV; mais je sais bien que cette grande ville a toujours eu depuis ce temps-là pour les Jésuites un attachement particulier, et dont elle leur a donné tant de fois des preuves si éclatantes qu'ils ne pourront jamais luy en marquer assez leur reconnaissance.

LIVRE DEUXIÈME

DE L'AN 1570 A 1576

La mission du Poitou estant finie, le P. Maldonat revint à Paris pour y reprendre sa classe de théologie, qui auroit sans doute beaucoup souffert de son éloignement, s'il n'avoit laissé, en partant, un homme très-capable de soutenir sa réputation. Celui dont je parle est le P. Jean Mariana, ce sçavant espagnol si estimé mesme des ennemis de la Compagnie, et si estimable en effet pour avoir sçu joindre à la théologie une connoissance parfaite des belles-lettres, de l'histoire ecclésiastique et profane, des langues sçavantes, mais surtout de la langue latine, dont il sçavoit mieux que personne toutes les finesses et toutes les beautés, comme il paroit par son admirable Histoire d'Espagne, et par plusieurs autres ouvrages escrits en latin, et avec une politesse et une élégance qui ne cède guère à celle des écrivains du siècle d'Auguste; Mariana expliqua d'abord la Genèse, ensuite saint Thomas durant les cinq années que sa santé lui permit de rester en France.

Le P. Maldonat continua ses Commentaires sur le Maistre des sentences, d'une manière tout à fait propre de ce temps-là, prenant à tasche de réfuter pied à pied les nouvelles hérésies; et comme on ne connoît jamais mieux le prix des choses que lorsqu'il arrive qu'on en est privé, aussi l'estime que le public avoit conceue pour le mérite de ce théologien, bien loin de s'estre diminuée par son absence, augmenta à un tel point qu'il auroit esté difficile d'y rien adjouter. En effet, on accouroit pour l'entendre avec autant d'empressement que si on ne l'avoit jamais entendu. On admiroit la vaste étendue de son génie, la beauté de ses pensées, la netteté et la justessse de ses expressions, la force de ses raisonnements, et par-dessus tout cela une sagesse, une gravité et une modestie qui se rencontre rarement, dans un jeune homme, avec un si merveilleux talent

et un applaudissement si universel. Sa réputation s'estendit bientost de Paris dans les provinces et lui attira l'estime des docteurs les plus habiles, qui lui escrivoient pour le consulter, comme leur Maistre. Ses écrits couroient toute la France, et il y avoit peu de sçavants qui, n'ayant pu estre ses disciples, ne voulussent les avoir pour leur instruction particulière. Quelques-uns mesme avoient des copistes à gages sous lui; c'est ainsi qu'en usoit Claude de Sainctes, fameux docteur de Sorbonne, qui avouoit franchement qu'il avoit beaucoup profité des escrits de ce Père, et qu'il en avoit mesme inséré bien des choses dans les livres qu'il venoit de donner au public.

Ce fut en ce temps-là que le Roy de Navarre, Henri de Bourbon, qui venoit d'épouser Marguerite de France, résolut de se faire instruire dans la religion catholique, suivant la promesse qu'il en avoit donnée à Charles IX, son beau-frère, le jour de la Saint-Barthélemy. On choisit pour cela le P. Maldonat, qui eut avec ce jeune prince âgé d'environ dix-neuf ans, de fréquentes conférences à Paris, après quoi il abjura l'hérésie dans laquelle la reine de Navarre, sa mère, l'avoit fait élever. Il est vray que cette conversion fut un peu précipitée et que la crainte y eut bien plus de part que l'inclination. Mais si ce grand monarque ne fut jamais bien ferme dans la religion protestante, comme il est vrai, ayant mesme déclaré publiquement aux prélats qui l'instruisirent à son avènement à la couronne de France, qu'il n'avoit jamais douté de la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, on peut dire que le P. Maldonat n'eut pas peu de part à le mettre dans cette situation favorable et que la seconde abjuration qu'il fit alors de bonne foy fut le fruict que produisirent dans l'âme de ce prince les sçavantes intructions de ce théologien. Aussi conserva-t-il toujours depuis ce temps-là une estime particulière pour son mérite, dont il donna des marques estant Roy de France, escrivant alors, comme il fit, au Général des Jésuites pour le prier de donner au public les beaux ouvrages que ce Père avoit laissés en mourant.

Le P. Maldonat ne fit pas moins d'honneur à la religion dans la Champagne (en 1572) et dans la Lorraine, où il alla peu de temps après, qu'il lui en avoit fait à Paris et dans le Poitou.

Il entreprit ce second voyage à la prière de Louis de Bourbon, duc de Montpensier qui n'omettoit rien pour ramener au sein de l'Église la duchesse de Bouillon, sa fille, qui estoit malheureusement tombée dans l'hérésie. Après avoir fait inutilement tout ce qu'on pouvoit attendre du plus zélé missionnaire, ce prince avoit engagé les DD. Simon Vigor et de Sainctes à conférer sur la religion avec deux ministres de la nouvelle réforme, en présence du duc de Bouillon, qui estoit aussi huguenot, et de la duchesse son épouse. Mais cette fameuse conférence qui se tint à Paris chez le duc de Nevers, en 1566, avoit eu le succès qu'ont ordinairement ces sortes de disputes, je veux dire, de faire plus d'éclat que de fruit, et de ne servir souvent qu'à rendre les hérétiques plus superbes et plus entestés qu'auparavant. Il arriva néanmoins qu'un des deux ministres qui disputèrent, nommé Durosier, renonça au ministère et à la réforme, ou du moins fit semblant d'y renoncer, pour éviter la mort qu'il avoit méritée, comme il parut depuis, par son apostasie. Il n'avoit pas encore donné cette nouvelle preuve de son inconstance, quand la duchesse de Bouillon qu'il avoit pervertie voulut savoir de lui pourquoi il avoit renoncé au calvinisme (1).

+ Le duc de Montpensier, dans l'espoir que cette entrevue contribueroit à retirer de l'erreur la duchesse de Bouillon, sa fille, consentit à cette demande; mais comme il se méfiait de l'inconstance de Durozier, il voulut que le ministre fût accompagné du P. Maldonat, qui déjà étoit chargé par le cardinal de Bourbon de voir, sur son passage, et de convertir, s'il estoit possible, la veuve du prince de Condé. Celle-ci revint, en effet, à la religion de ses pères, mais la duchesse de Bouillon n'y alloit pas avec autant de bonne foi. Ne pouvant pas répliquer aux raisons du P. Maldonat, elle voulut du moins donner à l'amour propre la satisfaction d'une dispute publique entre le docteur catholique et plusieurs ministres protestants. La

(1) Le P. de Saligny entre ici, sur la mission du P. Maldonat à Sédan, dans des détails prolixes et quelque peu embrouillés, que nous croyons devoir remplacer par le résumé qu'en a fait le P. Sacchini. (*Hist. S. J.*, partie III, lib. VIII, n° 235.)

dispute se renouvela pendant huit ou dix jours de suite. Durozier, homme sans caractère comme sans conviction, disparut de la scène, et la princesse se prévalut de cette défection pour ne pas se rendre. Le P. Maldonat se consola de l'obstination vaniteuse de cette princesse par les conversions qu'il fit dans la ville; car, ayant obtenu du duc de Bouillon la permission pour lui et pour d'autres prêtres de prescher dans l'église de Sédan, il attira une foule d'auditeurs, qui renoncèrent en grand nombre aux erreurs du calvinisme. +

Le P. Maldonat, reprend le P. de Saligny, estant de retour à Paris, n'y trouva point M. le duc de Montpensier, pour lui rendre compte de sa mission, comme il le souhaitoit. C'est ce qui lui donna occasion d'escrire à ce seigneur la belle lettre latine qu'on a imprimée depuis à la fin de ses Commentaires sur l'Ancien Testament, et qu'apparamment Varillas n'avoit pas lue, non plus que les autres ouvrages de ce Père, quand il a prononcé si hardiment que ses expressions n'estoient que passablement latines; car je ne sçais si on peut voir en ce genre rien de mieux escrit que la lettre dont je parle, aussi bien que quelques autres qu'on a rendues publiques et qui paraissent toutes d'un goût fort exquis à quiconque en a un peu pour la belle latinité (1). C'est principalement à cettre première lettre que j'ay cru devoir m'attacher en racontant ce qui se passa dans la fameuse Conférence de Sédan : car outre que ce Père n'estoit de lui-mesme nullement capable d'aucun déguisement et moins encore en parlant à une personne de la naissance du duc de Montpensier, la lettre fait apercevoir certains caractères de vérité qui ne permettent pas de révoquer en doute les faits qu'il y rapporte.

Au retour de cette mission, Maldonat remonta dans sa chaire de théologie. Il y avoit déjà sept ans qu'il enseignoit à Paris avec l'applaudissement que nous avons vu. Après l'avoir dictée en abrégé, les quatre premières années de sa régence, il estoit en train de la donner d'une manière plus estendue, lorsque le

(1) On en trouve une traduction complète dans *Maldonat et l'Université de Paris*, pag. 295 et suiv.

démon, jaloux des fruits qui accompagnoit tous les travaux de ce grand homme, lui suscita de fascheuses affaires.

La piété de M. le président de Montbrun de Saint-André donna occasion à la première; voici comment. Le Président estant malade de la maladie dont il mourut, envoya quérir le P. Maldonat, son amy particulier, et il lui tesmoigna qu'il léguoit 12,000 livres au Collège de Clermont, à condition que cette somme seroit employée à bastir une église. Le Père ayant égard aux besoins du collège, qui estoient alors fort pressants, pria M. de Saint-André d'oster de son testament ceste condition; ce qui se fit dans les formes.

Ce conseil, qui auroit esté innocent, venant de tout autre, devint criminel parce qu'il estoit d'un Jésuite, et produisit un procès qui fut porté au Parlement. Durant trois jours que la cause se plaida, trois des plus célèbres avocats se déchaisnèrent furieusement contre le P. Maldonat, et contre tous les Jésuites, s'efforçant de les faire passer pour des usurpateurs du bien d'autrui. On prétendoit que ces Pères, estant estrangers, pour la plupart, ils estoient incapbles de profiter des pieux legs que peuvent faire les fidèles : ce droit n'appartenant qu'aux Français naturels. On les accusoit d'abuser de la faiblesse des malades pour se faire donner place dans leurs testaments, et quoiqu'ils fussent si pauvres qu'ils avoient beaucoup de peine à subsister, on prétendoit néanmoins qu'ils envoyoient de l'argent hors du royaume, et que, dans cette vue, ils demandoient qu'on leur laissât la liberté de disposer à leur fantaisie des legs qu'on leur faisoit en mourant. De sorte que les Jésuites eurent beaucoup à travailler, non pas tant pour se faire mettre en possession de la somme dont il s'agissoit que pour conserver la bonne renommée de leur Compagnie, qui fut alors attaquée d'une manière très-violente. Mais la calomnie fut enfin contrainte de céder à la vérité; les Jésuites gagnèrent leur procès; leur innocence fut reconnue, et en particulier celle de Maldonat; et ce qui ne fit guère plaisir à leurs ennemis, leur Compagnie en France fut confirmée par un nouvel arrest du Parlement.

L'entrée d'un enfant de condition dans notre Compagnie ne causa pas moins d'embarras au P. Maldonat, qui se trouvoit en ce temps-là chargé du gouvernement de la province, en

l'absence du Provincial, qui estoit allé à Rome à la Congrégation générale.

+ Nous croyons devoir abréger encore ici le trop long récit du P. de Saligny, et y substituer, mais dans le même ordre et le même sens, une complète analyse du récit du P. Sacchini, reproduit en français avec des additions dans *Maldonat et l'Université de Paris*.

François Jannel, issu d'une bonne famille d'Auxonne, avoit traversé les études, les occupations et les dangers de la jeunesse, avec une pureté de mœurs et une intégrité qui faisait l'admiration de tous. A l'âge de vingt-deux ans, il voulut abriter sa vertu dans une congrégation religieuse. Il se présenta au P. Maldonat et le pria de le recevoir dans celle de S. Ignace. Le Père prit des informations qui l'assurèrent de la sincérité de la vocation du postulant et lui firent aussi prévoir les difficultés que sa vocation rencontreroit dans sa parenté ; surtout auprès de son père, qui était protestant, et de sa mère, qui, bien que catholique, n'étoit pas moins opposée à cette résolution. L'un et l'autre cependant permirent à leur fils de passer un mois au Collège de Clermont, dans l'espoir que cette première épreuve suffiroit pour le dégoûter. Jannel, au contraire, y trouva un bonheur et une force qui défièrent tous les obstacles. Le P. Maldonat jugea à propos de ne le recevoir définitivement qu'avec le consentement de ses parents ; mais le postulant le conjura si instamment de ne pas le renvoyer dans sa famille, qu'il consentit à lui permettre d'habiter le collège jusqu'à ce que les suites de cette mesure lui eussent montré la nécessité d'en prendre une autre. Il n'attendit pas longtemps : d'abord le précepteur de Jannel vint le réclamer, mais en vain, de la part de ses parents. Sur ce refus, la mère accourut à son tour au Collège de Clermont, et employa toutes sortes de raisons, les lui exposa avec un accent de tendresse maternelle qui ne put pas le persuader. Enfin, elle lui ordonna au nom de son père de le suivre dans sa famille ; au moins de rester avec elle dans le court séjour qu'elle devait faire à Paris. Le P. Maldonat l'engagea à se prêter aux désirs de sa mère; le jeune postulant s'y résigna; mais s'étant aperçu qu'on prenait des mesures pour l'enlever, il se précipita de nou-

veau dans le collège, effrayé et indigné, disait-il, de la perfidie du monde. Le P. Maldonat, qui vouloit épuiser toutes les concessions possibles, le reçut, mais dès le lendemain, après l'avoir fortifié, par la sainte Communion, il le renvoya à ses parents. Jannel craignant les embûches et les emportements de sa mère, chercha un refuge d'où il lui adressa une lettre pleine de respect et de fermeté. Cette femme qui s'était bornée à supplier, entra dès lors dans une véritable fureur contre les Jésuites. Comme si elle se fût souvenue de celle de Junon, elle sembla dire comme cette déesse : *Flectere si nequeo superos acheronta movebo*. Elle appelle le Parlement à son aide, et lui dénonce les Pères du collège. Obligés par des accusations si furieuses et si injustes de paraître à la barre du Parlement, les Pères racontèrent avec autant de précision que de calme et de charité, tout ce qui s'estoit passé. Les juges, prévenus contre eux par les plaintes extravagantes de cette mère irritée, leur ordonnèrent d'amener ce jeune homme dans l'assemblée. Celui-ci, averti par ceux qui lui avaient donné un asile, du danger que son absence pouvoit faire courir au Collège de Clermont, sort de sa retraite, et va déclarer au premier président que, s'il y a un coupable dans cette affaire, c'est lui; que les Pères ne lui ont fait aucune violence; mais qu'il a été obligé de leur en faire lui-même pour se faire accepter pendant quelques jours, dans leur maison. Enfin, il demande à paraître à la barre du Parlement pour expliquer aux magistrats toute la suite d'une affaire où les Pères ont déployé une patience, une charité, une discrétion extrême, et montrer que, pour lui, il a jugé à propos de persévérer dans ce qu'on appelait son obstination, pour obéir à une vocation qu'il croit venir du Ciel. Admis à plaider sa cause, après les avocats, qui l'avaient tournée contre Maldonat et ses confrères, il l'expose avec tant de conviction, de chaleur et d'éloquence, qu'il jette l'assemblée dans une stupéfaction générale. Les juges décidèrent, pour respecter tous les droits, que Jannel irait passer quelque temps dans sa famille; que s'il persistait ensuite dans le désir d'entrer dans la Compagnie de Jésus, il aurait la liberté de retourner au Collège de Clermont. Ses parents ne le pensaient pas ainsi; son père surtout, protestant de religion, employa tous les moyens, même les moins avouables, pour le détourner, non seulement de sa voca-

tion, mais même de sa foi, et de l'engager dans le vice, pour le retenir dans le monde. L'intrépide jeune homme résista à toutes ces tentations. Craignant d'y succomber enfin, il s'enfuit de la maison paternelle, et alla se réfugier dans un monastère de Chartreux. Il ne tarda pas à en sortir pour échapper aux émissaires de ses parents ; il se rendit de là, par des chemins détournés, au Collège de Clermont, à Paris. Le P. Maldonat le recommanda alors au cardinal de Lorraine, qui, après l'avoir retenu quelques jours dans son hôtel et sérieusement examiné sa vocation, le fit présenter au président du Parlement et au procureur du Roy. Ces magistrats partagèrent la conviction du cardinal, excusèrent les poursuites qu'ils avaient dirigées contre ce jeune homme, et voulurent qu'on le rendît au Collège de Clermont (1). +

Dès ce jour-là même, continue le P. de Saligny, Jannel (qu'il appelle Jannelle) rentra dans la Compagnie. Il n'y vécut que onze ou douze ans ; mais on peut dire que si sa vie a été courte, elle n'en pas été moins précieuse aux yeux du Seigneur, toute sa conduite ayant toujours parfaitement respondu a de si nobles et si glorieux commencements.

La grande réputation de Maldonat fut, au sentiment de toutes les personnes désintéressées, la seule cause qui lui attira la persécution dont il faut maintenant que je parle.

Maldonat estoit persuadé, comme le sont tous les Jésuites, que la sainte Vierge a esté seule exempte de la loy commune à tous les hommes, et conçue sans péché originel. Les escrits de théologie qu'on lui attribue et qui sont entre les mains de tout le monde, aussi bien que ses Commentaires sur le chapitre IX de S. Matthieu, n° 13, ne permettent pas d'en douter ; mais il ne croyoit pas que ce fût un dogme de foy (2). Ceste doctrine ayant esté enseignée par ce théologien, en 1574, à l'occasion du péché originel, elle fut relevée et même censurée par la Sorbonne, pour les raisons que l'on verra dans la suite.

(1) *Hist. Soc. Jesu*, part. IV, liv. I, n^os^ 100 et seq.

(2) L'Église ne s'était pas encore prononcée ; mais, de nos jours, elle a déclaré par l'organe de S. S. Pie IX, que l'auguste Mère de Notre-Seigneur avait été exempte de la tache originelle : c'est de foi.

Jean Denizet, alors Recteur, et de qui le moins que je puisse dire, c'est que sa foy estoit fort équivoque, fut un des premiers qui se déclara contre ce sentiment dans un discours fort emporté, qu'il prononça en public.

Quelques mois après, trois autres docteurs se joignirent à luy, sçavoir : Jean Pelletier, grand-maistre du collège de Navarre, et sous-doyen de la Faculté de théologie; Jacques Lefebvre, syndic de la même Faculté, et le célèbre Claude de Sainctes, qui venoit d'estre nommé à l'évesché d'Évreux. Ce dernier estoit l'ami du P. Maldonat, et, comme nous l'avons dit, un de ses plus grands admirateurs. Mais ayant esté accusé auprès du Pape Grégoire XIII d'avoir presché contre Sa Saincteté, et soupçonnant les Jésuites de luy avoir rendu ce mauvais office, qui pouvoit retarder l'expédition de ses Bulles, il rompit tout d'un coup avec le P. Maldonat et se mit à la teste du parti. Denizet se voyant soutenu, commença par citer à son tribunal le P. Maldonat, qui, ayant respondu que le Collège de Clermont n'estoit pas un corps de l'Université, et qu'ainsi il n'avoit pas droit de connaistre de sa doctrine, on songea à prendre d'autres mesures.

Pour cet effet, le Recteur convoqua les quatre Facultés. Il se plaignit d'abord dans l'assemblée de la conduite du P. Maldonat, qui, comme il le disoit, contre tout sentiment de prudence, de piété et de charité (1), sembloit chercher à introduire la nouveauté et le schisme, et à fouler aux pieds les décrets de la Faculté; conduite entièrement opposée à l'esprit d'un véritable chrétien qui ne doit envisager en toutes choses que la seule charité. Il ajouta que personne ne pouvoit ignorer que l'Église gallicane avoit toujours cru comme un dogme de foy, surtout depuis le Concile de Basle, que la sainte Vierge a esté exempte du péché originel, et que les peuples de ce royaume ayant esté imbus de cette excellente doctrine; s'y estoient constamment attachés, et avoient fait par son moyen un merveilleux progrès dans la piété; mais que cela n'avoit pas empesché le P. Maldonat d'enseigner une doctrine toute contraire, et d'ouvrir mal à propos la porte à un très grand schisme. Il accusa aussi Maldonat

(1) *Contra omnem prudentiæ, pietatis et charitatis sensum.* (Ap. Richer, *Hist. concil. Basil.*, cap. v.)

d'avoir blâmé dans ses écrits et dans ses explications la coutume de certaines universités, et nommément de celle de Paris, où l'on oblige les nouveaux docteurs à jurer solennellement qu'ils tiendront comme de foi, la Conception Immaculée de la sainte Vierge, prétendant qu'il n'est pas à propos d'exiger cette sorte de serment. On conclut dans l'assemblée d'une commune voix, qu'on députeroit quelques docteurs vers l'évesque, pour le supplier de vouloir, selon la coutume de ses prédécesseurs, prendre en main la défense des intérêts de la Faculté. Mais les docteurs s'aperceurent aisément que l'opinion du P. Maldonat touchant la conception ne suffisait pas pour attirer une censure de la part de l'évesque. C'est pourquoi ils joignirent à celle-là un sentiment particulier de Dominique Soto, son maître, touchant le purgatoire, à savoir que les âmes des fidèles n'y demeurent pas plus de dix ans, sentiment, au reste, que le P. Maldonat ne défend pas dans ses écrits, puisqu'il dit expressément d'abord que l'on ne peut rien déterminer sur cela sans témérité (1).

Il est vrai qu'il l'approuve comme un sentiment probable, se fondant sur une assez bonne raison; et c'est sur cela qu'il fut attaqué. Voici ses paroles (2) : J'approuve volontiers l'opinion de ceux qui croient qu'il n'y a personne qui demeure peut-être plus de dix ans dans le purgatoire; car si nous rachetons une peine éternelle par de si légères pénitences en cette vie, qui croira que les peines du purgatoire, qui sont si rudes, doivent durer si longtemps?

On met encore en ligne de compte ce que dit en passant Maldonat du bréviaire de Quignones (tom. III, pag. 70). Ce cardinal avoit fait ramasser dans la 3ᵉ leçon de l'office de la Conception de la sainte Vierge les témoignages des anciens auteurs qui ont tenu, selon lui, la Conception Immaculée. On y faisait dire nettement à S. Thomas que Marie a esté exempte tant du péché originel que du péché actuel. *Maria ab omni peccato*

(1) *De hác re nihil possumus certi affirmare.*

(2) Itaque libenter assentior iis qui putant neminem in purgatorio esse fortasse decem annos; nam si pœnam temporalem in quam pæna æterna commutatur tam levibus et brevibus pœnitentiis in vita persolvimus, quis credat esse tam longas illas acerbissimas purgatorii pœnas? (*Tractatus de Pœnitent*, questio V.)

originali et actuali immunis fecit. C'est sur cela principalement que Maldonat se récrie : « Qui que ce soit, dit-il, qui ait composé ce bréviaire si court, il a fait une leçon de passages tirés de tous les anciens auteurs pour persuader qu'ils ont cru que la sainte Vierge a esté exempte du péché originel, ce qui est assurément très imprudent, aucun des écrivains qu'il cite n'ayant esté de cette opinion; et qui plus est, il ne pouvoit ignorer que S. Thomas tient le contraire. Il a voulu néantmoins persuader que ce saint docteur a tenu la Conception Immaculée, ce qui n'est pas bien défendre une bonne cause, mais plutost la perdre. *Quisquis composuit breviarium illud brevissimum Quinonis, fecit lectionem unam conflatam ex testimoniis omnium veterum auctorum quos citat, ut persuaderet omnes sensisse beatam Virginem fuisse conceptam sine peccato originali; quod profecto fuit hominis impru-dentissimi* (1), *cùm nemo eorum auctorum quos citat ita senserit; et quod ampliùs est non poterat ignorare divum Thomam esse in contrariâ sententiâ; tamen voluit nobis persuadere etiam illum esse in contraria sententia, quod non est bonam causam bene agere sed perdere.*

Quelque libre que paraisse ce jugement de Maldonat, il auroit dû, ce semble, trouver grâce au tribunal d'une Faculté dont les docteurs avaient censuré ce mesme bréviaire en 1535, et qui avoient esté d'avis qu'on le supprimât entièrement comme ouvrage dangereux et contraire à la tradition de l'Église. Mais le théologien qui parloit de la sorte estoit d'une Compagnie à qui le pour et le contre estoit alors comme aujourd'hui également fatal en certains lieux.

Ce bréviaire donc, qui en 1535 estoit jugé si dangereux, si contraire à la tradition, se trouve tout d'un coup bon en 1574, quoiqu'on n'y eût fait aucun changement. Il se trouve approuvé par le Saint-Siège; les Papes Paul III, Jules III, Paul IV l'ont proposé pour estre récité dans l'Église, en sorte que tout ce qu'on a dit estre contre celui qui en est l'auteur retombe sur les Souverains-Pontifes que l'on vient de nommer. *Quignonis*

(1) C'est ainsi qu'il faut lire, comme on lit dans le traité de Maldonat, imprimé en 1677, et non pas *impudentissimi*, comme Richard Simon dit dans la 25e de ses *Lettres choisies*.

breviarium Sedes romana approbavit, ac dicere proposuit authoritate Pauli III, Julii III et Pauli IV in quos omnes redundant et contumeliæ dictæ in Quignonem.

C'est ainsi que s'expriment éloquemment ces sages maîtres; et suivant ces principes la Faculté fut contrainte (Cogitur) de qualifier la proposition de Maldonat dans ces termes que l'on voit encore sur les registres de la mesme Faculté : *Cogitur Facultas verba ista redarguere tanquam falsa, præsumptuosa, scandalosa et injuriosa in optimos pontifices, et ipsam Sedem apostolicam quam sicut Quignonium ac doctos alios et pios viros non veretur insimulare falsitatis, ignorantiæ, imprudentiæ et impostura, in religionem.* C'est-à-dire, la Faculté se trouve contrainte de blâmer ces paroles comme fausses, présomptueuses, scandaleuses, injurieuses aux Papes et au Saint-Siège, que l'auteur ne fait pas difficulté d'accuser de mensonge, d'ignorance, d'imprudence et d'imposture au préjudice de la religion.

Maldonat auroit pu demander à ces docteurs si zélés pour l'autorité du Saint-Siège, si en 1554, l'Institut des Jésuites n'avait pas été approuvé par les mesmes Papes qui ont approuvé le bréviaire de Quignones. La question auroit été un peu embarrassante, et je ne vois pas comment les DD. qui avaient signé le fameux décret de Sorbonne contre l'Institut de S. Ignace et dont la plupart pouvaient estre encore en vie, eussent pu se défendre d'avoir fait une censure fausse, présomptueuse, scandaleuse, injurieuse aux Papes et au Saint-Siège. Mais je dois me souvenir que j'écris une histoire et non pas une apologie.

Pierre de Gondi, un des plus sages prélats qui fust alors en France, et que son mérite fit élever depuis à la dignité de cardinal, gouvernoit en ce temps-là l'Église de Paris. Il auroit dû, ce semble, dans une affaire de cette importance, appeler à son conseil des personnes désintéressées. Il n'en choisit point cependant hors de la Sorbonne, qui estoit en cause avec les Jésuites; et au nombre des douze docteurs auxquels il s'arresta se trouvèrent mesme compris les trois plus zélés partisans de Denizet, sçavoir le doyen de la Faculté, Adam Siquart, Le Pelletier, sous-doyen de la mesme Faculté, et Jacques Le Febvre,

qui estoit le syndic. Les ayant assemblés dans son palais épiscopal, il leur demanda ce qu'ils pensoient du sentiment du P. Maldonat touchant la Conception de la sainte Vierge. Les trois docteurs que je viens de nommer parlèrent les premiers; ils répondirent que la Faculté croyoit comme un dogme de foy, conformément au décret du Concile de Basle, que la sainte Vierge a esté conçue sans péché originel, et qu'elle avoit coutume d'en faire prêter serment. Ils produisirent les actes d'un Synode de Paris, tenu sous Estienne Poncher, en 1515, conçu en ces termes : « Vous célébrerez aussi la feste de la Conception de la sainte Vierge, Mère de Dieu, avec le mesme office et la mesme piété que ses austres festes; et sachez que le Pape Xiste IV l'an 1476, le sixième de son pontificat, accorde à perpétuité à ceux qui assisteront à l'office les mesmes indulgences que Martin V et Urbain IV, dans le Concile de Vienne, ont attaché à la feste du corps de Notre-Seigneur. Nous croyons aussi qu'elle a esté conçue sans péché originel, et nous regardons comme hérétiques ceux qui sont d'un sentiment opposé, ainsi qu'ils ont été condamnés à Rome en 1496, l'an XIII de Xiste. »

Après que les trois docteurs eurent parlé, les autres opinèrent à leur tour et déclarèrent que la Faculté de théologie ne regardait le sentiment de la Conception Immaculée de la sainte Vierge que comme un sentiment pieux et non pas comme dogme de foy; que le Concile de Basle n'ordonnoit de célébrer la feste de la Conception que comme une chose conforme à la foy et à la piété, et que c'estoit pour cette raison que les Pères du Concile de Trente avaient défendu de condamner l'une ou l'autre de ces deux opinions. Après qu'ils eurent parlé, l'évesque, sans avoir égard aux remontrances de Siquart, Le Pelletier et Le Febvre, qui prétendoient qu'on devoit, sur ce point, consulter la Faculté entière, pour sçavoir son sentiment véritable, et non pas s'en rapporter à un petit nombre de docteurs, porta la sentence suivante :

« Pierre de Gondi, évesque par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, à tous ceux qui ces présentes verront, salut en Notre-Seigneur : sçavoir faisons que vénérable et discrète personne Maistre Jean Maldonat, prêtre de la Compagnie

du nom de Jésus, et professeur du Collège de Clermont, establi dans l'Université de Paris, ayant esté déféré à nostre tribunal pour avoir enseigné et dicté à ses escoliers quelque chose de contraire à la foy catholique, nous avons ordonné à nostre promoteur d'entendre sur cela les témoins et de faire ses informations. Ensuite de quoy, a comparu par devant Nous le dit Maldonat que Nous avons interrogé et ouï. Enfin nous ayant semblé que nous estions suffisamment instruit sur cette affaire, après avoir consulté des personnes habiles, Nous avons, le jour de la date des présentes, porté nostre sentence en cette forme et teneur. « Après avoir invoqué le nom de Jésus-Chist et veu les informations de notre promoteur, faites suivant nos ordres sur les choses qui ont esté dites publiquement contre le vénérable Maistre Jean Maldonat, de la Compagnie de Jésus, sçavoir que ce qu'il a enseigné est hérétique; et après avoir ouï le dit Maldonat et consulté des personnes également recommendables par leur probité et par leur doctrine; Nous disons et nous prononçons que le dit Maldonat n'a rien enseigné d'hérétique, ni qui soit contraire à la foi et à la religion catholique. En foy de quoy Nous avons fait expédier et signer ces présentes lettres par M. Loüis Loisel notre greffier et scribe juré, et y avons fait apposer nostre sceau. Donné à Paris ce dix-sept janvier 1575 (1). »

Les Jésuites ne manquèrent pas de rendre publique cette sentence, ce qu'ils n'eussent pas fait, si le docteur Richer eust esté de ce temps-là, et qu'ils eussent voulu déférer à son avis. Car il prétend qu'ayant esté imprimée en latin et en français et affichée dans tous les carrefours de Paris, avec des apostilles qui retomboient sur les docteurs, et répandue ensuite dans toute la France, elle y causa un grand scandale, principalement à Rouen et dans la Normandie, jusques-là que les prédicateurs invectivoient publiquement en chaire contre les conceptionnaires (c'est ainsi qu'on nommait les docteurs opposés au sentiment du P. Maldonat). Je ne scay si le scandale fut aussi grand que

(1) *Opera Maldonati Theolog. in Præfat.* (*Hist. Soc. Jesu,* p. IV, liv. III, nos 141 et seqq.)

le fait ce docteur, mais je sais bien que s'il y en eut, il fallait s'en prendre à ceux qui en estoient les premiers auteurs et qui avoient eu la témérité de s'élever hautement contre une opinion très-catholique, comme contre une horrible hérésie. Voilà ce qui fit le plus grand scandale; et il estoit à propos de le lever par la publication de la sentence; et bien loin que les Jésuites fissent rien en cela qui fût contraire à la charité, ils eussent fait contre cette mesme vertu, s'ils en avoient usé autrement, puisqu'ils n'estoient pas moins obligés de réparer par charité la réputation de leur confrère, qui avoit esté injustement lésée, que de conserver celle de ses accusateurs. Il y a bien de l'apparence que si le P. Maldonat avoit eu du dessous dans cette affaire, on n'eût pas eu pour lui la modération dont Richer se plaint que les Jésuites manquèrent alors; et Dieu sçait si par dévotion à la sainte Vierge, ou même par un motif de la charité la plus pure, on ne se fût pas cru obligé de sacrifier la réputation de la société entière à celle d'une poignée de docteurs.

Quoiqu'il en soit, les Sorbonistes se trouvèrent si vivement picqués de la publication de la sentence qu'ils en portèrent leur plaintes à l'évesque. Ils lui remontrèrent que les Jésuites, contre tout sentiment de charité, avoient fait afficher sa sentence dans toutes les rues et à toutes les portes des églises, avec des notes injurieuses aux docteurs, qu'on jetoit ainsi de l'huile sur le feu, qu'ils avoient augmenté un mal qu'il eust esté à propos d'ensevelir dans un éternel oubli.

Il ne fut pas difficile de répondre à une remontrance aussi mal fondée que celle-là, car enfin la conduite des Jésuites n'avoit rien de nouveau. Ils usoient de leurs droits en faisant imprimer la sentence épiscopale, puisqu'elle n'avoit pas esté rendue pour estre cachée, et d'ailleurs estant vague et indéterminée, il estoit nécessaire de faire connoistre au public la doctrine sur laquelle elle tomboit, en y ajoutant quelques notes qui n'avoient certainement rien d'injurieux aux docteurs que ce qu'il leur plaisait d'y trouver.

Si on en croit les anecdotes du syndic Le Febvre, que Richer, son successeur dans le mesme emploi, a si bien lues, les Jésuites cherchant à propos et hors de propos à rendre criminels les

docteurs de Paris, escrivoient alors à Rome qu'il ne tenoit qu'à ceux-cy que le Concile de Trente ne fust reçu en France, parce qu'ils s'attachoient opiniastrement au Concile de Basle, ce qui estoit le prétexte le plus spécieux dont ces Pères pussent se servir pour les rendre odieux à la Cour. Mais quand les Jésuites auroient escrit aux cardinaux et au Pape, non pas pour rendre odieux les docteurs, ce qu'ils ne se croyoient jamais permis, mais pour arrester la liberté que l'on se donnoit alors, d'anéantir en quelque façon l'authorité d'un Concile Œcuménique, ils n'auroient fait que ce que leur attachement inviolable au Saint-Siège et à l'Église fait attendre d'eux dans de semblables occasions. Il paroit cependant par une lettre du P. Maldonat, qui s'est heureusement conservée, que le style des lettres que les Jésuites escrivoient à Rome estoit bien différent de celui que leur attribue le syndic. C'est au sçavant D. Torrès, qu'il escrit sur la question présente, qui commençoit à faire du bruit :

« Je ne voulois pas vous escrire, dit-il, avant que vos livres fussent imprimés, afin que vous les reçussiez en mesme temps que ma lettre; car je craignois qu'elle ne fust pas si bien venue estant toute seule qu'accompagnée de vos ouvrages. Mais ceux-cy ne sont pas encore meurs, car les docteurs de Sorbonne, à qui je les ay donnés à examiner, ne veulent pas laisser passer certaines choses :

« 1° Ce que vous dites que le péché originel est dans l'homme et non dans l'âme;

« 2° Que toutes les âmes ont esté renfermées dans celle d'Adam, de laquelle le péché se communique à ses descendants, non pas par voie de propagation, mais je ne sçay de quelle autre manière. Enfin, ce que vous ajoutez que l'Église laisse libre chacun de croire ce qu'il veut, touchant la Conception de la sainte Vierge; car nos Maistres (il parle des docteurs de Sorbonne) ne regardent pas la Conception Immaculée de la Vierge comme chose problématique et sur laquelle il soit permis de penser ce qu'on veut. Ils prétendent que c'est là un dogme de foy, et ils se fondent sur l'authorité du Concile de Basle, qui l'a, selon eux, ainsi décidé, et qui est à leur égard, d'un bien plus grand poids que celle de Xiste IV et du Concile de Trente. Voyez, poursuit

le Père, si nous ne sommes pas de bons catholiques et de zélés serviteurs de Marie, puisque nous ne pouvons même souffrir que l'on doute le moins du monde de sa pureté. M'entretenant, ces jours passés, avec un de ces Messieurs, et lui disant que l'Église n'a rien décidé sur cet article : Pour moi, me dit-il (s'imaginant que je voulais parler du décret de Xiste IV), je suis persuadé qu'un Concile général est au-dessus du Pape de Rome. — Je le veux, répliquay-je; mais je n'oppose pas le Pape au Concile général; j'oppose seulement au Concile de Basle, qui n'a esté reçu que de la moindre partie de l'Église, un autre Concile général, je veux dire celuy de Trente, qui a esté reçu et approuvé de l'Église universelle. Le docteur ne me répondit rien d'abord, mais comme je le pensois, il me dit confidemment que les docteurs de Sorbonne ne vouloient pas qu'on fist comparaison du Concile de Trente avec celuy de Basle; et qu'ils estoient persuadés que l'indulgence dont le Concile de Trente a usé à l'égard de la Conception immaculée de la sainte Vierge estoit un effet de l'influence des moines Dominicains... »

Il y auroit ici bien des réflexions à faire sur cette lettre, mais je me contente de dire que l'on ne peut rien voir de plus modéré, et que le P. Maldonat, auroit pu, ce semble, profiter autrement qu'il ne fait de l'avantage que lui donnoient ses adversaires, s'il avoit prétendu les rendre odieux par rapport au Concile de Trente, dont ils paraissent faire si peu de cas qu'ils en viennent jusqu'à juger les Pères qui y assistèrent, capables de se laisser surprendre aux artifices des Dominicains.

Pour reprendre le fil de cette histoire, si les accusateurs du P. Maldonat avoient voulu se soumettre au jugement de leur Evesque, comme ils y estoient obligés, surtout après lui avoir déféré la doctrine de ce professeur, cette affaire n'auroit point eu d'autre suite; mais il parut bien qu'ils n'avoient prétendu se soumettre à ce jugement qu'autant qu'il leur seroit favorable. En effet, bien loin de demeurer dans ce silence respectueux, qui estoit la moindre chose qu'ils devoient à la décision de leur évesque dans cette circonstance, ils ne purent s'empescher d'éclater en plaintes contre leur évesque, et voicy à quoy elles se réduisoient.

Ils prétendoient : 1° Que ce prélat laissoit abolir par sa faute une dévotion établie en France depuis plusieurs siècles, lui qui devoit estre le premier à la maintenir (1); accusation frivole, car l'évêque de Paris disoit seulement dans sa sentence que le P. Maldonat n'avoit rien enseigné d'hérétique ni de contraire à la foi et à la religion catholique; ce qui n'empeschoit pas que l'on ne pût, comme auparavant, honorer la sainte Vierge, sous le titre d'immaculée dans sa Conception, à laquelle il ne donnoit nulle atteinte, puisqu'il n'en faisoit pas mesme mention.

2° Ils ajoutoient que, quoiqu'ils ne jugeassent pas que le sentiment du P. Maldonat dût estre condamné comme hérétique à cause de la constitution du Concile de Trente, l'évesque auroit dû néanmoins le censurer comme téméraire, scandaleux, schismatique, à raison du schisme auquel il avoit donné lieu. En quoi ces Messieurs se contredisoient eux-mesmes, puisqu'ils l'avoient déjà censuré et dénoncé à l'évesque de Paris, sans avoir égard à la constitution de Xiste IV, renouvelée par le Concile de Trente, qui défend, sous peine d'excommunication, de censurer mesme le sentiment de ceux qui ne croient pas que la sainte Vierge ait été immaculée dans sa conception, sentiment dont celui du P. Maldonat estoit fort éloigné.

3° Ils disoient que l'évesque s'étoit livré aux Jésuites, et que pour mieux réussir dans son dessein de les favoriser, il avoit choisi exprès neuf jeunes docteurs qui lui estoient entièrement dévoués, sans attendre que selon la coutume de ses prédécesseurs, la Sorbonne les lui nommât elle-même. C'est-à-dire que ces Messieurs vouloient faire la loy à leur Supérieur en lui donnant ceux d'entre les docteurs qui estoient des plus animés contre les Jésuites; en un mot, ils vouloient estre tout à la fois juges et parties.

Des murmures et des plaintes on passa bientôt aux effets; car le premier jour de février de l'an 1575, c'est-à-dire treize jours après que la sentence de l'évesque eût esté portée, le doyen Siquart assembla la Faculté de théologie et il pria les docteurs : 1° de ne rien dire dans leurs leçons ni dans leurs sermons qui

(1) Richer, *Hist. Concil. General.* — *In Hist. Concil. Basil.*, cap. v.

fust contraire à la charité, à la paix et à l'édification qu'ils devoient au public; 2° qu'ils lui déclarassent leur sentiment sur la Conception de la sainte Vierge et sur la formule du serment qu'ils avoient fait en recevant le bonnet.

Tous les docteurs, dit Richer, excepté un petit nombre, conclurent qu'on devoit tenir comme un dogme de foy que la sainte Vierge n'a point été conçue dans le péché originel, ce qui estoit déclaré, disaient-ils, par la constitution du Concile de Basle, par la formule du serment qu'exige la Faculté, confirmé par la feste de l'Immaculée-Conception de la Vierge et par l'Office de ce jour-là qui est en usage dans l'Église. C'est pourquoi, malgré les docteurs qui tenoient pour l'évesque, on conclut, ajoute-t-il, et on décida qu'il falloit croire comme un point de foy que la sainte Vierge n'a jamais esté sujette au péché originel. L'évesque ayant appris ce qui s'étoit passé en Sorbonne, en conçut toute l'indignation que méritoit une conduite si irrégulière; et comme il estoit fort éclairé, il comprit d'abord que, sans user davantage de ménagements avec des personnes qui en gardoient si peu envers l'Église, dont ils méprisoient visiblement les ordres, il falloit en faire un exemple éclatant. Pour cet effet, avec une fermeté digne du siège qu'il occupoit, il excommunia le doyen et le syndic de la Faculté de théologie, comme les chefs du parti, et deux des principaux autheurs de tout le mal.

Ainsi, les coups que les docteurs vouloient porter aux Jésuites retombèrent sur leurs testes; et par un juste jugement du Ciel, ceux qui prétendoient faire condamner une doctrine très saine et très orthodoxe, se virent eux-mêmes condamnés et frappés des anathèmes de l'Église. A entendre parler le docteur Richer, le prélat n'auroit eu garde de pousser les choses si loin, s'il n'avoit eu beaucoup de crédit à la Cour de Charles IX; comme si ce grand évesque avoit eu besoin d'un autre pouvoir que de celui qui est attaché à l'épiscopat, pour punir des docteurs notoirement rebelles à l'Église, et qui s'érigeant en juges souverains de la doctrine, opposoient un tribunal particulier à celui des Papes et des Conciles.

Siquart et Le Febvre appelèrent de cette sentence comme d'abus.

La cause fut plaidée au Parlement, en présence de l'évesque de Paris, qui voulut s'y trouver et qui eut le chagrin de voir infirmer sa sentence, comme ayant esté mal, nullement et abusivement portée. Après quoi la Cour ordonna qu'on ne changeroit rien à la doctrine de la Faculté touchant la Conception de la sainte Vierge; mais que les docteurs se feroient absoudre de l'excommunication *ad cautelam*. Ce dernier article ne fut pas aisé à exécuter. Le Pape instruit de la conduite des docteurs avoit deffendu à l'évesque de lever l'excommunication, sans son ordre, et c'est ce qui obligea la Faculté d'escrire la lettre suivante à Sa Sainteté.

+ Le P. de Saligny cite ensuite sur deux colonnes le texte latin et la traduction française de la lettre de la Faculté à Grégoire XIII. Cette apologie est tellement étrange; elle est si pleine de calomnies, d'insinuations malveillantes et injurieuses, maladroites et grossières, d'un style si barbare, avec tant d'amertume, de forfanterie et de platitude, qu'on serait porté à croire qu'elle a eté supposée, à la honte de la Faculté, par quelqu'un de ses ennemis. Malheureusement le doute n'est pas possible. Le P. de Saligny l'a reproduite d'après l'original et d'Argentré qui l'a insérée dans sa collection (tom. II, pag. 445), l'avait extraite des registres même de la Faculté (1). +

Le docteur Richer, poursuit le P. de Saligny, s'est bien donné de garde de reproduire cette pièce dans son *Histoire du Concile de Basle;* il a bien senti qu'elle ne feroit pas plus d'honneur à la Faculté dans le siècle où nous sommes qu'elle ne lui en fit en ce temps-là. A la bien définir, c'est une satyre contre René Benoist, contre les Jésuites et contre l'évesque de Paris, mais une satire des plus fades, n'y ayant ni style, ni politesse, ni sel, ni jugement, en un mot plus capable de ruiner l'affaire des docteurs que de l'accommoder. En effet, où est le jugement de ces Messieurs de rappeler comme ils le font dans cette lettre le souvenir des censures de la Faculté contre les abus de la cour de Rome?

(1) On trouve le texte latin de cette pièce dans la collection de d'Argentré, tom II, pag. 445, et la traduction française dans *Maldonat et l'Université de Paris*, pag. 379 et suiv.

Cela n'est-il pas tout à fait propre à gagner la bienveillance de Grégoire XIII? Où est leur respect pour les décisions de l'Église? Où est leur foy? De dire que le Concile de Trente a fait un décret qui déshonore la Mère de Dieu! Où est leur bon sens de se faire valoir comme les généreux défenseurs de ce Concile, et de déclarer en mesme temps que la Faculté a dû censurer la doctrine de Maldonat sur la conception, quoique ce Concile défende expressément de condamner l'une ou l'autre opinion? De quel esprit peut-on dire qu'ils sont animés lorsqu'ils parlent de leur évesque comme d'un fauteur de livres hérétiques, comme d'un vindicatif, comme d'un homme sur la foy duquel on ne peut nullement compter? Lorsqu'ils disent en parlant à ce grand Pape que non seulement les Jésuites, l'évesque de Paris et le conseil privé de Charles IX, mais le Saint-Siège, mais l'Église entière a esté animée par l'esprit du démon à travailler à la défense du Concile de Trente pour opprimer et ruiner par ce moyen la Faculté de Paris?

Est-ce l'esprit de Dieu, est-ce la charité qui leur fait représenter les Jésuites comme des gens avides du bien d'autrui, et qui ne songe qu'à s'emparer, à la faveur du saint nom de Jésus, des monastères et des bénéfices, sans vouloir, après s'en estre rendus les maîtres, en acquitter les charges?

Cette lettre eut donc le sort qu'ont eu depuis d'autres semblables, adressées aux Papes, qui les ont regardées comme de honteuses productions de l'envie, de la haine, ou de quelqu'autre passion déréglée, qu'il est aisé d'apercevoir, pour peu qu'on ait de lumières, au travers des noms spécieux de charité, de zèle, de morale sévère, de réforme, d'anciens canons, dont l'auteur a coutume de se parer pour mieux couvrir sa malignité.

Il faut avouer que le P. Maldonat fit paroistre durant cet orage une modération presque sans exemple; car la seule démarche qu'il fit fut en faveur de ses adversaires, à sçavoir pour empescher l'évesque de Paris de publier la Bulle de Pie V, selon le conseil que le Pape en avoit donné à ce prélat, voulant épargner ce nouveau chagrin à ceux qui mettoient tout en usage pour le flétrir.

Il fut mesme longtemps sans enseigner après la sentence de l'évesque, de peur, disoit-il, que s'il continuoit à le faire, après

qu'on avoit prononcé en sa faveur, il ne semblast vouloir par là insulter aux vaincus. Mais les Pères de Rome n'ayant pas approuvé sa conduite en ce point, il reprit sa chaire l'année suivante, commençant par une harangue latine à laquelle assista un grand nombre de personnes distinguées, parmi lesquelles se trouva mesme le docteur Pelletier, dont la présence, après ce qui s'estoit passé, édifia extrèmement tout le monde.

Les deux affaires dont je viens de parler, bien loin de ternir tant soit peu la gloire de Maldonat, ne servirent qu'à lui donner un nouveau lustre. Le nombre de ses escoliers se trouva d'abord aussi grand qu'il l'avoit jamais esté, mais celui de ses panégyristes alla à l'infini. La vertu éminente de ce théologien faisoit l'entretien de tout Paris; on ne sçavoit ce qu'on devoit le plus admirer, son érudition profonde, ou sa modestie, sa retenue et sa patience au milieu de ces contradictions; et on accouroit en foule au collège des Jésuites, autant pour s'édifier par la vue d'un homme qui pratiquoit encore mieux la vertu qu'il ne l'enseignoit, que pour apprendre à se précautionner contre les hérésies du temps. Mais on a raison de dire qu'un grand mérite est, à l'égard de bien des gens, une espèce d'injure qui ne se pardonne point. Cette nouvelle vogue fut pour les ennemis du P. Maldonat un nouveau sujet de chagrins; et s'ils ne se disoient pas les uns aux autres, comme les Pharisiens : Ne voyez-vous pas que ce que nous faisons, ne nous sert de rien? Voilà que tout le monde le suit; leur conduite, assez semblable à celle des ennemis du Sauveur, donnoit au moins lieu de croire qu'ils le pensoient. Le feu qui n'estoit pas bien esteint se ralluma donc sans peine; les esprits s'échauffèrent insensiblement et une guerre plus fâcheuse que la première fut sur le point de se renouveler; de sorte que le P. Maldonat, qui n'en vouloit avoir qu'avec les ennemis de l'Église, crut que pour couper pieds à toutes ces contestations, le parti qu'il avoit à prendre estoit de suivre l'exemple d'un prophète qui consentit à estre jeté dans la mer, persuadé que ce sacrifice volontaire de sa vie, rendroit à cet élément le calme que sa présence lui avoit osté. « Prenez-moi, disoit-il, et me jetez dans la mer, et elle s'apaisera aussitôt, car je sçay que c'est à cause de moy que ceste grande tempeste est venue fondre sur vous. »

Telle fut la conduite du P. Maldonat; il jugea sagement que l'estime dont le public l'honoroit depuis douze ans attiroit sur lui tant d'orages, qu'il cesseroit d'estre criminel, sitost qu'il cesseroit d'enseigner. Il se souvint de ce que S. Ignace avoit dit à ceux de ses enfants qui jugeoient à propos qu'on répondist au décret que la Sorbonne avoit fait, vingt ans auparavant, contre son Institut, quoique approuvé par les Papes : Je vous laisse la paix; je vous donne ma paix; et, entrant dans l'esprit de son Institut, qui est celui de Jésus-Christ, il aima mieux se condamner à un silence éternel, quelque pleine que fust la victoire qu'il venoit de remporter, que de voir encore la charité, qui est, selon l'expression de saint Paul, le lien de la perfection, exposée à souffrir le moins du monde à son occasion.

D'ailleurs, sa santé s'estant extrêmement altérée par la régence et par une estude continuelle, il voyoit bien que, sans un peu de repos, il estoit difficile qu'elle le menast loin. On se seroit un peu consolé, à Paris, de la retraite du P. Maldonat, si le P. Grégoire de Valence fust venu de Rome où il estoit, prendre sa place, comme les Jésuites de France le souhaitoient ardemment. Mais l'Allemagne l'emporta sur la France et sur la Pologne, qui demandoient aussi à l'Espagne ce théologien, si fameux par ses controverses contre les hérésies, dont il fut, comme Maldonat, un redoutable fléau.

LIVRE TROISIÈME

DE L'AN 1576 A 1583

Comme les hommes d'esprit ne peuvent guère demeurer oisifs, le P. Maldonat n'eut pas plutost abandonné ses leçons de théologie qu'il songea à se donner de l'occupation. Il en choisit une digne de lui, qui estoit de travailler sur l'Escriture sainte. Les Luthériens, les Zwingliens et les Calvinistes remplissoient le monde de leurs commentaires sur l'Escriture. La politesse avec laquelle ils estoient escrits pour la plupart les faisoit lire de tous les gens de lettres; et on ne peut dire combien de disciples ces sortes d'ouvrages enlevoient à Jésus-Christ. Pour remédier à un si grand mal, le P. Maldonat entreprit de les réfuter. C'est ce qu'il nous apprend lui-mesme dans son commentaire sur S. Jean (III-5.) Et comme si ce travail eust esté pour lui trop peu de chose, il preschoit encore en français dans la chapelle du collège; mais il ne resta pas longtemps à Paris, car le Pape, qui avoit jusqu'alors gardé le silence sur l'affaire de la Conception, voulut enfin le rompre pour obliger tout le monde à tenir sur ceste matière le mesme langage et à n'avoir que des sentiments conformes au décret du Concile de Trente et à la constitution de Xiste IV. Dans ceste vue, il ordonna au P. Maldonat de se retirer pour quelque temps à Toulouse, jugeant qu'il y seroit beaucoup plus utile qu'il ne le pouvoit estre à Paris dans la conjoncture présente (1576).

Le P. Maldonat se mit donc en chemin; mais n'ayant pu entrer dans le Languedoc, dont les passages estoient alors occupés par l'armée des religionnaires, qui causoient partout d'étranges ravages, il se retira à Bourges, où M. Niquet, abbé de Saint-Gildas, avoit fondé, l'année précédente, un collège aux Jésuites. C'est dans ce séjour si tranquille, si favorable et si doux que le P. Maldonat continua ses commentaires sur l'Escriture et où l'on ne manqua pas de lui rendre toute la justice qui estoit

dûe à son mérite. Jacques Cujas, ce grand oracle de la jurisprudence, enseignoit alors à Bourges pour la deuxième fois; de sorte que cette ville, qui a eu l'avantage de voir enseigner dans son Université ce qu'il y a jamais eu de plus habiles professeurs en droit, et qui elle-même a donné naissance à des jurisconsultes, à des théologiens et à des prédicateurs fameux (les PP. Philippe Labbe, Etienne de Champs, Bourdaloue, etc.), pouvoit se glorifier d'avoir les deux plus sçavants hommes, chacun en son genre, qui fussent alors dans l'Europe. C'est la réflexion qui fut faite dès ce temps-là par Joseph Scaliger, mais qui auroit esté mieux placée dans la bouche d'un autre que dans la sienne; car, lorsqu'il estoit à Bourges, s'estant trouvé à un repas où Cujas et Maldonat avoient esté conviés : « Voilà, dit Scaliger, avec sa modestie ordinaire, voilà à une mesme table les trois plus habiles hommes qui soient dans le monde, vous, M. Cujas, dans le droit canonique et civil; vous, P. Maldonat, dans la théologie, et moi dans ce qui regarde les belles-lettres. »

Le P. Maldonat n'estoit pas tellement attaché à l'estude, qu'il ne l'interrompît quelquefois quand il s'agissoit de la gloire de Dieu. Il eut souvent des conférences particulières avec des luthériens ou des calvinistes, que l'école de Cujas attiroit de toutes parts. M. Niquet estant mort à Bourges, dans le collège qu'il avoit fondé, où il vivoit comme s'il eut esté de la Compagnie, le P. Maldonat fit l'oraison funèbre en présence de toute la ville, qui pleura la perte de ce saint abbé, comme du restaurateur des lettres et du soutien de la religion dans le Berry.

Maldonat fut mesme nommé par son Général visiteur de la *province* de France en 1579, et il y fit des règlements très sages. C'est lui qui mit le collège des Jésuites de Paris sur le pied où nous le voyons aujourd'hui, y establissant, comme à celui de Rome, quatre professeurs en théologie. Durant sa visite, il composa les statuts de l'université de Pont-à-Mousson, que le cardinal de Lorraine venoit de fonder, sous la conduite et la direction des Jésuites, et où estudioient trois princes de la maison de Lorraine. Il érigea dans la mesme ville deux congrégations : l'une de bourgeois, sous le nom du Très Saint-Sacrement de l'Autel; l'autre, d'escoliers du collège, sous le nom de la Très Sainte-Vierge. En passant .par l'Auvergne, il s'arresta dans

l'abbaye de La Chaise-Dieu, et il fit aux religieux des exhortations si pathétiques qu'il les réduisit à une vie plus régulière et plus édifiante que n'estoit celle qu'ils menaient alors. Il introduisit à Bourdeaux la coustume d'expliquer le catéchisme d'une manière simple et populaire, ce qui ne se faisoit auparavant que dans la chaire et d'une manière trop relevée pour des enfants. Il envoya plusieurs missionnaires dans la Saintonge, et l'évesque du lieu, qui manquoit moins de zèle que d'ouvriers, les ayant dispersés dans tout son diocèse, ils y firent, par leurs prédications, aussi bien qu'à La Rochelle et dans les lieux circonvoisins, un nombre infini de catholiques.

Le P. Maldonat travailloit en France depuis dix-sept ans, lorsque le Pape Grégoire XIII, qui l'estimoit beaucoup, le rendit à l'Italie. Il le fit venir à Rome, voulant se servir de lui pour l'édition grecque des *Septante*, à laquelle on travailla par son ordre. Je ne sçay pourquoi l'historien de la Compagnie ne dit pas un mot de ce choix si avantageux au P. Maldonat, et qu'il le fait seulement aller à Rome l'an 1581, en qualité de député de la province de France, pour l'élection du P. Aquaviva ; à quoi il ajoute qu'il fut choisi d'une commune voix pour haranguer, selon la coutume, les électeurs assemblés, et que le nouveau Général jugea à propos de le retenir auprès de lui. Quoiqu'il en soit de cette circonstance, que nous apprenons d'auteurs dignes de foy (1), il est certain que le 21 de décembre de l'an 1582, il présenta au P. Aquaviva, en forme d'étrennes, son commentaire sur les quatre Évangélistes, et que, quinze jours après, il mourut de la maladie dont il avoit eu de fréquents avertissements ; car, lorsqu'il estoit encore à Bourges, il vit plusieurs fois, durant le sommeil, un homme qui l'exhortoit à continuer son commentaire sur les Évangiles, l'assurant, en lui marquant du doigt un certain endroit du corps, qu'il l'achèveroit, mais qu'il ne lui survivroit pas longtemps. Le Père avoit regardé cette prédiction comme un songe ; mais la suite fit connoistre que c'estoit quelque chose de réel ; car, quelques jours après avoir présenté, comme j'ay déjà dit, son ouvrage à son Général, il lui prit dans l'endroit mesme

(1) Ribadeneyra, *Catalog.* — *Præf. Comment. in Evang.*

que le phantosme lui avoit marqué, une douleur si violente, qu'elle l'enleva la veille des Rois ; l'infirmier qui l'estoit allé voir sur le soir l'ayant trouvé mort dans son lit. L'historien de la Compagnie ne lui donne que quarante-cinq ans; mais il se trompe, car estant sûrement né en 1534, et sa mort tombant le 5 janvier 1583, il est clair qu'il avoit plus de quarante-huit ans.

Le P. Maldonat fut beaucoup regretté, mais particulièrement des Français qui l'avoient connu et de la Compagnie, qui le regardoit comme un de ses plus beaux ornements. En effet, je ne sçay si elle a jamais eu un meilleur esprit. C'estoit un de ces génies supérieurs que rien n'arreste, et à qui rien n'échappe, qui pénètrent et approfondissent tout. Il sembloit estre né pour les sciences les plus abstraites, et tous les emplois de sa profession sembloient estre faits pour lui, soit qu'il fallût annoncer la parole de Dieu, soit qu'il fallût démesler quelque point de controverse, de scholastique ou de l'Escriture sainte, il s'en acquittoit si parfaitement qu'on eust cru, à l'entendre, que l'emploi où il estoit actuellement, estoit le seul où il avoit toujours esté. C'est sur ce pied là que bien des personnes qui n'ont vu que ses commentaires sur l'Escriture se sont imaginé faussement, qu'il avoit enseigné toute sa vie la théologie positive, quoique ses ouvrages ne soient positivement que le fruit des sept à huit dernières années de son étude. Mais à dire le vray, le fort du P. Maldonat estoit la dispute ; il n'y avoit ni hérétique ni catholique qui fust à l'épreuve de ses raisonnements. Ils avoient beau reculer ; en quatre ou cinq syllogismes, il les faisoit toujours venir au point où il vouloit qu'ils vinssent, et pour peu qu'ils eussent de raison et de bonne foy, il n'en falloit guère plus pour les convaincre. C'est ce qu'on a vu arriver plus d'une fois, non seulement dans le Poitou, dans la Flandre, dans la Champagne et dans la Lorraine, mais encore à Paris, lorsqu'il enseignoit la théologie. J'en veux rapporter un exemple avant de finir cette histoire.

Charles IX estant mort le dernier de may 1574, son frère Henry, roi de Pologne, à qui la couronne appartenoit par le droit de sa naissance, se mit aussitost en chemin pour en venir prendre possession. Le P. Émond Auger, Jésuite, et un des plus grands prédicateurs de son siècle, avoit conseillé à l'évesque de Paris, d'ordonner, durant ce temps-là, des prières perpétuelles avec

exposition du Saint-Sacrement. Comme les meilleures choses ne sont guère sans contradictions, René Benoist, curé de Saint-Eustache et docteur de Sorbonne, trouva à redire à cette dévotion et il se mit à la décrier en public et en particulier. Il débitoit, parmi bien d'autres choses contraires à la piété, que, d'exposer le Saint-Sacrement pour prier Dieu, c'estoit superstition. Le P. Émond Auger voyant que les pernicieuses maximes de Benoist commençoient à avoir cours dans Paris, sans que personne s'y opposast, se crut obligé de les réfuter en chaire. Le zèle de ce Père réveilla celui de l'évesque. Il fit une assemblée de théologiens, à laquelle furent appelés le P. Auger et le P. Maldonat. Benoist y fut cité pour rendre raison de sa conduite et de sa doctrine, et ce ne fut qu'en récriminant qu'il répondit aux accusations qu'on lui fit.

Le P. Auger, qui soutenoit une bonne cause, n'eut pas de peine à se défendre. Après cela, l'évesque les fit sortir tous deux de l'assemblée, afin qu'on y parlast avec plus de liberté. Quand ce fut au docteur Pelletier à opiner, il s'avisa de prendre la défense de Benoist; mais le P. Maldonat ayant eu ordre de parler pour son confrère, il le fit à son ordinaire, d'une manière si forte et si solide, et il exposa si nettement les erreurs de Benoist, que toutes les propositions qu'il avoit avancées furent condamnées d'une commune voix par tous les théologiens, tellement que l'évesque, pour punir la témérité de Benoist, qui prescholt auparavant partout avec applaudissement, lui défendit de le faire hors de sa paroisse.

On ne peut lire les harangues de Maldonat sans estre persuadé qu'il n'estoit pas moins bon humaniste et bon orateur, que subtil philosophe et profond théologien. Peut-estre suis-je trop prévenu d'estime pour celui qui en est l'autheur; mais j'avoue qu'après les avoir lues bien des fois, j'y trouve toujours un nouveau plaisir, et que je ne sache guère de pièces en ce genre, où il y ait plus d'esprit, de bon sens et d'éloquence véritable que dans celles-là.

Comme il vivoit dans un siècle où l'on se piquoit de sçavoir les langues savantes, et qu'elles faisoient toute la science des nouveaux hérétiques; il en avoit fait une étude particulière. Aussi les possédoit-il si parfaitement, surtout la langue latine, qu'avant

ce temps-là nul scholastique, ni interprète de l'escriture n'a parlé plus juste ni plus éloquemment que lui.

Quelque grands que fussent ces dons de la nature, ils estoient en quelque façon obscurcis par ceux de la grâce, et par une vertu solide, que l'on pourroit appeler une éminente sainteté. Ceux qui ont vescu avec lui nous assurent qu'il n'avoit que du mépris pour tout ce que les hommes estiment le plus. Il recevoit les louanges que tout le monde lui donnoit, comme des biens qui ne lui appartenoient pas ; et tandis qu'on l'admiroit comme un des premiers théologiens de son temps, il avoit des sentiments de lui-mesme qui estoient encore plus dignes d'admiration. C'est le témoignage que lui rendit un jour le cardinal Charles de Lorraine, cet homme si sage et si éclairé; car, sortant d'une de ses leçons, en 1565, il dit au Provincial des Jésuites, qu'il avoit connu beaucoup d'habiles gens, mais qu'il n'en avoit jamais connu qui fust plus sçavant et plus humble tout ensemble que le P. Maldonat.

Il répondoit à ceux qui le consultoient, non pas en docteur qui a la clef de la science, ni en maistre impérieux qui veut qu'on s'en tienne à ses décisions, mais en disciple modeste et timide qui doute et se défie partout de ses propres lumières. Il n'est rien de plus ordinaire que de trouver dans ses commentaires ces manières de parler qui marquent assez le peu d'estime qu'il avoit de lui-mesme :

« Il me paroit que c'est là le sens; j'en laisse néantmoins le jugement, non seulement à l'Église, comme de tout le reste, mais encore à tous les autres qui sont plus habiles que moi (in Math. c. XI, nº 11).

« Pour moi, si néantmoins mon sentiment doit être compté pour quelque chose, je m'explique de la sorte (in cap. XI, Math. 13). C'est là, si je ne me trompe, le véritable sens..... Je sais que si on me compare à ces autheurs, mon jugement et mon authorité doivent estre comptés pour rien ; mais cependant, quand je pèse chaque mot et que je considère toute la preuve dont Jésus-Christ se sert, il me semble qu'il veut prouver..... (*ibid.* vers. 6). C'est là, si je ne me trompe, un hébraïsme; je ne veux pas cependant que l'on s'en rapporte à ma conjecture, si

elle n'a l'approbation de ceux qui sont plus habiles que moi (in cap. VI, Math. v. 11). »

C'est ainsi qu'il s'exprime dans ses lettres et dans ses harangues. « J'ai parfaitement compris par votre lettre, dit-il à un sçavant chanoine de Rheims, qui l'avoit consulté, la grande sagesse du Seigneur, votre rare modestie, le peu de disposition que j'ay à escrire et à persuader, quoique je fusse depuis longtemps convaincu de tout cela ; car j'ay reconnu que si un homme comme moi a bien pu instruire une personne de votre mérite et vous faire renoncer au sentiment erroné où vous estiez, c'est un pur effet de la sagesse de Dieu, comme c'en est un de votre modestie de m'avoir cru sur certaines choses sans opiniâtreté et sans contestation, et que si je n'ay pu vous convaincre sur d'autres articles, estant aussi bien disposé, et autant de mes amis que vous l'estes, et en vous parlant d'une manière si cordiale, il ne faut s'en prendre qu'à mon insuffisance et à la faiblesse de mes expressions. »

Nous ne sçaurions de la fameuse conférence de Sédan que le peu qu'en disent Génébrard et Launoy, sans le P. Edmond Hayus, Jésuite écossais, qui estant alors recteur du Collège de Paris, obligea le P. Maldonat d'en escrire l'histoire. Il ne pouvoit se résoudre à parler d'une chose qui lui estoit si avantageuse. L'humilité néantmoins céda à l'obéissance ; il accorda à la fin aux prières réitérées de son Supérieur, qu'il regarda comme autant de commandements, ce que sa modestie lui auroit fait sans doute supprimer. Le P. Torrès ayant donné à cette petite histoire les louanges qu'elle mérite, dans une lettre qu'il escrivoit au P. Maldonat, voici comme il lui répondit : « Je fais plus de cas du jugement que vous portez de ma lettre adressée à M. de Montpensier que je n'en fais de la lettre mesme, quelque approbation cependant et quelques louanges que vous lui donniez ; je n'en suis pas content, soit parce qu'en l'escrivant l'inclination n'y a point eu de part, et que je ne l'ai faite que pour obéir au P. Hayus, qui m'en avait souvent prié ; soit parce que je me suis toujours senti beaucoup d'éloignement de ce genre d'écrire, je veux dire de renfermer des choses très importantes dans une méchante lettre. »

Autant le P. Maldonat avoit de peine à entendre ses louanges, autant trouvoit-il de plaisir à en donner aux autres, pour peu qu'ils les méritassent, et quand il entendoit prescher quelqu'un, fût-ce un novice, il disoit qu'il en apprenoit toujours quelque chose de bon qu'il ne sçavoit pas. Lorsqu'il commença à enseigner la théologie à Paris, il eut pour escolier un Jésuite allemand [Pierre Michel] (1), qui entendoit très bien l'hébreu. Il n'eust pas de peine à se faire son disciple pour apprendre cette langue, et il la cultiva si bien depuis qu'il y avoit peu de personnes qui la sçussent mieux.

Il estoit considéré de tout ce qu'il y avoit de seigneurs et de princes à la cour de Charles IX, qui se faisoient un plaisir de le voir et de l'entretenir dans le particulier; mais plus les uns et les autres s'approchoient de lui par bonté, plus le P. Maldonat s'en éloignoit par modestie; de quoi les princes de la maison de Lorraine lui firent plus d'une fois des reproches obligeants. Quelques-uns mesme qui ne le connaissoient pas assez, attribuèrent cette conduite à une humeur chagrine et sauvage qui l'empeschoit de voir les grands, lors même qu'ils le prévenoient de la manière du monde la plus obligeante.

Si le P. Maldonat n'estoit pas de ces sçavants que la science enfle, il n'estoit pas non plus de ceux qui lui sacrifient tout, et qui, se laissant emporter à leur ardeur pour l'étude, dont ils se font une passion, négligent les exercices de piété auxquels ils sont obligés par leur estat. Il ne fuyoit le commerce des hommes que pour en avoir un plus long avec ses livres, et avec celui qui possède tous les trésors de la sagesse et de la science et qui les communique selon qu'il le juge convenable à sa gloire. De là vient qu'il donnoit, chaque jour, beaucoup de temps à l'oraison mentale, persuadé que sans la pratique de ce saint exercice, l'estude n'est capable que de dessécher ou de ruiner mesme entièrement la dévotion. Il s'en estoit fait une habitude, et la seule vue d'une fleur lui faisoit naistre des

(1) Le P. Sotwel a consacré à ce savant un long article, qu'il commence ainsi : *Petrus Michael cognomento Brilmaecker, natus est anno salulis 1542, et in Societatem ingressus, anno 1558. Positis religionis rudimentis, Lutetian Parisiorum missus est. P. Joanne Maldonato præceptore usus, sacræ Theologiæ operam navavit, quem, reddita vice, hebraicè docuit.*

pensées si saintes et si sublimes que, se trouvant tout à coup embrasé de l'amour de son Créateur, qu'il admiroit dans la moindre de ses productions, il en remplissoit tous les assistants.

Il estoit extrêmement sobre, n'accordant de nourriture à son corps, que ce qu'il ne pouvoit raisonnablement lui refuser. On ne vit jamais un religieux plus pauvre que lui. Ses escrits faisoient toutes ses richesses. Aussi estoient-ce les seules choses qu'il emportoit lorsqu'il changeoit de demeure. Enfin, pour dire tout en un mot, le P. Maldonat estoit un homme véritablement crucifié au monde et à lui-mesme. Convaincu qu'il estoit de cette importante vérité de l'Évangile : *qu'on doit veiller sans cesse*, il méditoit la mort cinq fois le jour, de peur d'estre surpris. Ses méditations estoient accompagnées d'une réflexion sérieuse qu'il faisoit sur lui-même, et sur ce qui pourroit lui faire de la peine dans ce passage terrible, et s'il se trouvoit coupable de la moindre faute, il alloit aussitost se purifier dans le sacrement de Pénitence. Ainsi, quoique la mort de ce grand homme ait été soudaine, on peut dire néanmoins que l'ayant presque toujours devant les yeux, elle ne le surprit nullement, et que sa vie, d'ailleurs très régulière et très innocente, fut comme une préparation continuelle à la bienheureuse éternité.

Il estoit bien fait de sa personne; et si l'estude avoit beaucoup altéré son tempérament, assez robuste autrefois, elle ne lui avoit rien osté de cette politesse et de ce sçavoir-vivre qui est le fruit d'une heureuse éducation, ou du commerce des honnestes gens. On apercevoit au premier abord tant de modestie et de retenue dans toute sa personne, des manières si religieuses et si douces, qu'il ne falloit guère que le voir une fois pour l'aimer. Il nous apprend lui-mesme qu'il estoit naturellement timide; mais ce défaut de la nature ne paraissoit jamais que dans la conversation, où il avoit la douceur d'un agneau, pour nous servir de la comparaison d'un écrivain de ce temps-là (P. Richeome), qui fait en deux mots son éloge. Car, quand il estoit en chaire, cet agneau se trouvoit tout d'un coup changé en lion, dont le rugissement atterroit, ou tenoit au moins dans le respect les plus fiers ennemis de l'Église. Pour

parler sans figure, le P. Maldonat disoit en public, avec une authorité que ne donne ni l'erreur, ni le mensonge, et qui estant soutenue de cette vivacité si naturelle à ceux de sa nation appliquoit l'auditoire et lui faisoit sentir toute la force de ses raisonnements.

Il estoit bon ami, et quoiqu'il ne fût pas fort empressé à s'en ménager de nouveaux, il cultivoit avec soin ceux que la vertu, la science, l'intérest de la religion lui avoient fait rechercher, ou qui l'avoient prévenu par leurs bons offices, et il s'acquittoit envers eux de tous les devoirs d'une parfaite et sincère amitié. Il paroit qu'il estoit tel dès son entrée dans la Compagnie. Il avoit laissé dans le monde un de ses compagnons d'estude, nommé Jérosme Soriano, avec qui il avoit lié depuis longtemps une étroite amitié. Comme ils estoient convenus que le premier des deux qui embrasseroit l'estat le plus parfait en donneroit advis à l'autre, afin de l'y engager, Maldonat n'eust pas plus tost pris l'habit de la Compagnie, qu'il escrivit en Espagne, à Soriano pour lui rappeler le souvenir du pacte qu'ils avoient fait ensemble. La lettre eut son effet; Soriano entra dans la Compagnie où il a vescu d'une manière très édifiante. Il s'y distingua par les vertus de son estat et surtout par une dévotion tendre envers la sainte Vierge, soutenue d'une confiance si parfaite en cette mère de miséricorde, qu'il ne lui demandoit jamais rien qu'elle ne le lui accordast; de quoi on a vu des exemples qui ont esté regardés comme des miracles. Ce saint religieux enseigna quelque temps la théologie à Naples, d'où il fut envoyé à Nole, pour y former les novices à la vertu, dont il estoit un grand maistre; mais ce qui est remarquable, c'est que Soriano mourut cinq mois après le P. Maldonat, Dieu ayant, ce semble, voulu que celui qui avoit suivi si généreusement son ami dans la religion, le suivît de bien près dans le ciel. Sa mort fut si douce et accompagnée de tant d'allégresse spirituelle, qu'on jugea aisément que les prières de Maldonat n'avoient pas moins servi à l'attirer dans le séjour des Bienheureux, que son exemple avoit contribué à lui faire prendre le parti de la religion.

Quand on sait aimer ainsi jusques à la mort, et mesme au-delà de la mort, on mérite d'avoir des amis. Aussi le P. Mal-

donat compta-t-il parmi les siens tout ce qu'il y avoit alors de personnes distinguées par leur sçavoir et par leur naissance : Simon Vigor, qui fut depuis archevesque de Narbonne, Claude de Sainctes, Gilbert Génébrard, René Benoist, Claude Despence, Gentien Hervet, tous fameux docteurs de Paris, eurent des liaisons très étroites avec le P. Maldonat.

François Baudouin, si célèbre par ses démêlés avec Calvin, mais davantage par sa grande capacité, fut aussi de ce nombre, et ce savant jurisconsulte ne crut pas pouvoir mieux finir sa vie, qu'entre les mains de son ami, qui entendit sa dernière confession, et qui, par les sentiments de piété qu'il tascha de lui inspirer, le disposa à la mort chrestienne qu'il fit à Paris en 1572.

Jacques Amiot, évesque d'Auxerre, et grand aumosnier de France, si connu par sa belle traduction françoise des œuvres de Plutarque, n'estimoit pas moins le P. Maldonat que ceux dont je viens de parler, et les fréquents entretiens qu'il avoit avec lui marquoient assez qu'il avoit pour ce Père quelque chose de plus que de l'estime.

Le P. Maldonat n'estoit ni de ces lâches flatteurs toujours déterminés à encenser tout le monde, ni de ces critiques chagrins ou jaloux qui n'approuvent jamais que ce qui est sorti de leur plume. Il savoit s'ajuster au mérite, louant très volontiers, comme nous avons dit, ce qui lui paraissoit louable, mais blasmant aussi ce qu'il croyoit défectueux dans les ouvrages de ses amis; lorsqu'ils le consultoient, sa droiture et sa sincérité le rendoient à leur égard un censeur aussi rigide qu'Atticus l'estoit à Cicéron, qui ne craignoit rien tant que le crayon de cet ami, comme il l'avoue lui-mesme dans une de ses lettres : *Cerulas enim tuas miniatulas illas* EXTIMESCEBAM. Ad Attic, l. 16, Epistola 11.

« Je vous dis tout cela, écrit-il, au P. Torrès, qui l'avoit aussi consulté, non pas pour vous donner des leçons, puisqu'il n'est rien sur quoi je ne voulusse en recevoir de vous, si vous vous y attachez en abandonnant vostre opinion, car en toutes choses le consentement unanime des sçavants m'a toujours paru d'un très grand poids et on ne doit point s'en écarter sans des

raisons certaines et nécessaires. — Si vous voulez que je vous dise mon sentiment, escrit-il, au mesme Jésuite, je suis d'advis que vous corrigiez ce que vous dites touchant le péché et la propagation des âmes, parce que je ne crois pas que cela soit vray et que le lecteur s'en peut scandaliser. J'osterais aussi ce que vous dites de la conception de la sainte Vierge : accommodons-nous à la France et laissons la estre trop catholique en ce point, tandis qu'elle ne l'est peut-estre pas assez en d'autres matières bien plus importantes, surtout parce que ceste dernière opinion est d'une nature à scandaliser les Français, si on la laisse dans vostre lettre ; au lieu que si on l'oste, les autres nations ne demanderont pas qu'on la remette. »

Le P. Maldonat n'estoit pas seulement consulté sur des points de théologie. On s'adressoit encore à lui pour ce qui regarde les belles-lettres, et tout occupé qu'il estoit à enseigner, à prescher, à faire des missions, à la lecture des Pères, il trouvoit encore du temps pour conduire les jeunes Jésuites dans leurs estudes.

La critique qu'il fait des deux lettres qu'il avoit reçues d'un régent de grammaire, nommé Pierre Mature (Madur), prouve bien ce que j'ai dit de sa sincérité envers ses amis, (ce qu'il confirme par un passage de cette lettre (1). Mais rien ne donne plus l'idée de ce théologien que les beaux éloges qu'en font les écrivains qui ont eu occasion d'en parler. « Le jour de l'Epiphanie, dit Génébrard, Jean Maldonat, Jésuite, après avoir plusieurs années illustré la théologie, surtout la scholastique et animé à l'estude de cette science un nombre infini de personnes, meurt à Rome, où il estoit allé pour restablir sa santé ruinée par de si saints travaux, et va recevoir au ciel la couronne des docteurs. » *(In Chronic. ad. an. 1583.)*

Pasquier, qui n'estoit pas assurément gagé pour louer les Jésuites, n'en porte pas un jugement moins avantageux. Il dit qu'il y avoit alors parmi eux plusieurs grands personnages,

(1) Elle a été intégralement traduite dans *Maldonat et l'Université de Paris*, p. 228 et suiv.

entre autres le P. Émond Auger et Maldonat : celui-là grand prédicateur, et celui-ci versé en toutes sortes de langues et de disciplines, grand philosophe et grand théologien. Casaubon, célèbre protestant, ne lui rend pas moins de justice, tout en colère qu'il paroit estre contre ce Père d'avoir si peu épargné ses confrères. *(Exercitat. 16, ad Annal. Baronii sect. 32.)* Car selon lui, c'estoit un homme d'une grande érudition, qui avoit sans contredit l'esprit très-excellent.

Jacques Capel parle aussi de Maldonat d'une manière à faire voir que, s'il n'avoit point oublié les coups terribles que ce Jésuite porta au calvinisme dans les longues disputes qu'il eut avec lui à Sédan, il avoit conservé plus d'estime que d'aigreur pour sa personne. *Joannes Maldonatus,* dit-il sur l'Épistre aux Hébreux, *Jesuita doctissimus.*

Ponce de Léon, un des plus habiles théologiens de l'Ordre de Saint-Augustin, croit qu'on ne peut comparer à Maldonat aucun auteur de son siècle, excepté seulement Louis de Léon. *(Disp. 11, de agno typico, c. 11.)*

Je pourrois ajouter icy ce qu'ont pensé de Maldonat plusieurs escrivains Jésuites, tant anciens que modernes, qui feroient assez connoistre l'estime universelle où estoit autrefois dans la Compagnie cet excellent théologien, et qu'il n'est nullement déchu du haut rang qu'il y tenoit. Je me contenteray du seul témoignage de Mariana, qui lui a survécu plus de quarante ans. Ayant esté son collègue, à Rome et à Paris, il avoit eu le loisir de connoistre toute l'étendue de son mérite, et ainsi personne n'a pu en parler plus sçavamment que lui. C'est dans la belle épistre adressée au cardinal Bellarmin auquel il dédia ses commentaires sur l'Escriture, et où faisant le dénombrement des sçavants Jésuites avec qui il avoit vescu, au Collège Romain, il vient au P. Maldonat, qu'il appelle avec raison la gloire de l'Espagne et de la Compagnie.

M. Dubois, sçavant docteur de Sorbonne, qui ne peut estre un témoin suspect, enchérit sur toutes ces louanges dans une préface qu'il a mise à la teste de quelques traités de théologie de ce Jésuite, qu'il a donnés au public en 1577. J'avoue que j'ay esté édifié de l'éloge qu'il en fait, et que j'ay sceu très bon gré à ce docteur d'avoir ainsi relevé la gloire d'un homme

que quelques-uns de ses prédécesseurs ont attaqué si vivement. Il a fait voir par là que les passions ne sont pas toujours héréditaires, et que, s'il s'en trouve dans toutes les sociétés que la jalousie ou la haine anime quelquefois, il s'en trouve aussi toujours qui n'ont point d'autre règle de leurs sentiments et de leur conduite que la raison et la justice.

Mais parmi ceux qui ont parlé du P. Maldonat, je n'en vois point qui paraisse l'estimer davantage et qui soit sur cela un meilleur garant que M. Simon : « De tous les commentateurs dont nous avons parlé jusqu'à présent, il y en a peu, dit-il, qui aient expliqué avec autant de soin, et mesme avec autant de succès, le sens littéral des Évangiles que Jean Maldonat, Jésuite espagnol. » M. Simon s'applique ensuite à faire voir le jugement de cet auteur, son esprit, son habileté dans les langues, dans la critique, dans la théologie, son respect pour les saints Pères, son éloignement pour les préjugés si ordinaires aux interprètes en faveur de certains sentiments particuliers. Enfin, pour avoir, selon ce critique, un commentaire achevé de tout le Nouveau Testament, il faut joindre à Maldonat trois excellents commentateurs Jésuites, sçavoir : Benoist Justinien sur saint Paul et sur les Épistres canoniques, Lorin sur les Actes, et Alcazar sur l'Apocalyse ; en quoi M. Simon fait voir son discernement et son bon goust.

L'histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament n'est pas le seul ouvrage où M. Simon parle avec éloge de Maldonat. Il le fait encore ailleurs. « Je vous ay parlé, il y a déjà quelques années, dit-il (Lett. chois. 15), des ouvrages de Maldonat que j'ay en mains. C'est une chose étonnante, Monsieur, que les Jésuites fassent aujourd'hui si peu d'estime de ce grand homme, qui fait tant d'honneur à leur Société... Je n'aurois jamais fait, ajoute-t-il plus bas, si je voulois m'étendre sur les louanges de Maldonat, et sur les grands services qu'il a rendus à l'Église, principalement à notre France. En vérité, je ne puis souffrir la négligence des Jésuites à son égard. »

Je n'examine pas pour quelles raisons cet écrivain parle de la sorte. Je dois connoistre mieux que luy ce que les Jésuites pensent de Maldonat, et je puis assurer qu'ils se font un

plaisir de rendre à son mérite la justice que les étrangers ne lui refusent pas, et qu'ils le regardent comme un des plus grands hommes qu'ait eus leur Compagnie.

André du Saussay copie Génébrard presque mot pour mot, si ce n'est qu'il ne dit pas comme luy que le P. Maldonat estoit allé à Rome pour y rétablir sa santé, mais par ordre du Pape, pour travailler à l'édition des *Septante*, à quoy il ajoute que ce sçavant homme a porté des coups mortels à l'hérésie, par ses leçons et par ses ouvrages, et qu'il a esté la consolation et l'appui des catholiques, lorsqu'ils s'y attendoient le moins. Mais je crois devoir relever icy un anachronisme que je trouve dans le martyrologe de ce mesme auteur, et qui a esté suivi de celuy qui nous a donné depuis peu la vie de saint François de Sales (Marsollier, liv. I), escrite si poliment en nostre langue. Car il assure que ce saint évesque a estudié la théologie à Paris sous le P. Maldonat; ce qui n'a pu estre. En effet, saint François de Sales estant né en 1567, le vingt-un d'août, comme tout le monde en convient, et le P. Maldonat ayant cessé d'enseigner l'an 1575, il est visible que le saint évesque de Genève n'a pu estre son disciple à moins de dire qu'il l'a esté à l'âge de sept ans. Il est bien vrai qu'il a estudié les humanités sous le sçavant P. Sirmond, qui s'est fait honneur toute sa vie d'avoir eu un tel disciple. Mais c'est là justement ce qui prouve que j'ai raison; car le P. Sirmond n'ayant esté reçu dans la Compagnie qu'en 1576, qui est l'année que le P. Maldonat se retira à Bourges, après avoir renoncé à la théologie; par quel miracle auroit-il pu se faire qu'il eut encore enseigné à Paris, où il n'estoit pas, non plus que saint François de Sales, le P. Sirmond n'ayant lui-mesme commencé à enseigner les humanités au collège de Paris qu'en 1581, c'est-à-dire, la mesme année que le P. Maldonat alla à Rome, où il mourut deux ans après.

L'auteur de la nouvelle Vie de saint François de Sales dit expressément qu'il fut envoyé à Paris en 1578 pour y estudier au Collège de Clermont. Or, il est certain que le P. Maldonat estoit à Bourges en ce temps-là. « J'ay veu à Bourges, en 1578, dit-il lui-mesme, dans son commentaire sur le chapitre IX, V. 32, de saint Matthieu, une fille muette, possédée du démon, qui en

ayant esté délivrée par l'invocation du saint nom de Marie, commença aussitôt à parler (1). »

Mais si le P. Maldonat n'a pas eu l'avantage qu'on lui attribue, il a eu celui de donner à l'Église, en France, un grand nombre de prédicateurs, de docteurs, de pasteurs, de prélats très-habiles et très-zélés, qui sont sortis de son école, et qui ont, à l'exemple de leur sçavant maistre, fait une guerre implacable à l'ignorance, au libertinage et à l'hérésie.

(1) Et nos ipsi, anno 1578, Avarici Biturigum mutam puellam vidimus dæmonium habentem, quæ invocatione nominis Beatæ Mariæ Virginis, ejecto dæmonio, locuta est.

FIN DE L'APPENDICE

TABLE

ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CES *MÉMOIRES*

PREMIÈRE PARTIE

1500-1552

VIE APOSTOLIQUE DU P. BROET EN ITALIE

LIVRE PREMIER

1500-1541

Sa vocatton. — Ses œuvres en Italie.

Années.		Pages.
1500 à 1534.	— Patrie, — naissance, — famille du P. Broet.....	5-6
	— Son éducation, — ses classes, — prêtrise, — fonctions sacerdotales dans son diocèse.....	7-10
	— Ses études à l'Université de Paris. — S. Ignace et ses premiers compagnons. — Les PP. Broet, Codure et Le Jay se joignent à eux...	14
	— Degrés universitaires du P. Broet.....	16
	— Son voyage de Paris à Venise avec ses compagnons.....	17
	— Accueil de S. Ignace. — Séjour et occupations à Venise. — Voyage de Venise à Rome. — Retour dans la Haute-Italie. — Ordination de S. Ignace et de ses compagnons non encore ordonnés prêtres. — Leur dispersion et leurs ministères dans cette contrée. — Leur réunion et leurs délibérations à Vicence.....	19
	— Voyage des PP. Ignace, Le Fèvre et Laynez à Rome. — Les PP. Broet et Salmeron à Sienne. — Codure et Hosez à Padoue.....	20
	— Broet et Salmeron appelés à Rome par S. Ignace. — Séjour du Pincio.	23-25
	— Premiers rapports du P. Broet avec le P. Guichard, Minime.....	26
1539, 3 septembre.	— Idée de l'Institut approuvé *vivæ vocis oraculo*.....	27
	— Réforme d'un couvent, à Sienne, par le P. Broet. — Sa mission dans cette ville.....	28
	— Missions du P. Codure à Velletri et à Tivoli.....	30
	— Délibérations à Rome sur l'Institut. — Participation du P. Codure..	32
	— Suite de la mission du P. Broet à Sienne.....	35
	— Hommages de Mgr Bandini au P. Broet. — Réponse de S. Ignace. — De retour à Rome, le P. Broet prend part aux délibérations sur l'Institut. — Le cardinal Guidiccioni.....	39

1540, 27 septembre. — Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*..... 40
— Suite des délibérations sur l'Institut. — Participation du P. Broet. — Élection du premier Général de la Compagnie de Jésus. — Vote du P. Broet..... 42
1541, 22 avril. — Profession solennelle à Saint-Paul-hors-les-Murs..... 42
— Manifestation extraordinaire de la joie du P. Codure..... 43
1541, 29 août. — Mort de ce religieux..... 44

LIVRE DEUXIÈME

1541-1546

Légation des PP. Broet et Salmeron en Irlande.

1541. — Occasion, — causes, — difficultés de cette mission..... 47
— Brefs du Souverain-Pontife..... 50
— Instructions de S. Ignace aux deux Nonces..... 50
— Leur voyage à travers la France. — Leur arrivée en Écosse. — Leur présence à la cour de Jacques V, roi d'Écosse. — Lettres de recommandation de ce prince. — Voyage des Nonces d'Écosse en Irlande, à travers les Hébrides..... 57
— Déplorable état du parti catholique en Irlande..... 58
— Travaux des Nonces dans ce pays. — Résultats de leur héroïque dévouement. — Leur retour en Écosse..... 59
— Leur rapport à S. Ignace..... 60
— Intrigues perfides du parti anglais à la cour d'Édimbourg..... 61
— Les Nonces retournent à Paris, d'où ils se rendent à Lyon. — Ils y sont arrêtés, mais délivrés ensuite par le cardinal de Tournon. — Espionnage anglais à Lyon..... 62
— Retour des Nonces à Rome. — Fin de leur légation..... 63
— Observations sur un voyage de l'archevêque d'Armagh en Irlande... 64
1542. — Mission du P. Broet à Montepulciano..... 71
— Mission du même à Foligno..... 73
— Réforme du couvent de Lezo par le P. Broet..... 74
1544 à 1546. — Mission du P. Broet à Faenza..... 77
— Ses excursions apostoliques dans le diocèse de Sienne..... 88

LIVRE TROISIÈME

1546-1552

Affaire du Patriarcat d'Éthiopie. — Le P. Broet, premier Provincial d'Italie.

1546. — Occasion de l'affaire du Patriarcat. — Propositions. — Observations de S. Ignace sur cette dignité, relativement à l'esprit de son Institut.. 89
— Des qualités requises dans le sujet à élire. — S. Ignace les reconnait toutes dans le P. Broet,..... 92

1546. — Les PP. Laynez et Le Jay lui rendent le même témoignage. — La négociation interrompue est reprise sur un nouveau plan, mais à une époque ultérieure..... 95
1547. — Le P. Ignace envoie le P. Broet à Bologne, où la translation du Concile avait réuni les PP. Laynez, Le Jay et Salmeron..... 96
— Une maladie imprévue oblige le P. Broet de se rendre aux eaux de Chianciano, où il se consacre au bien des baigneurs..... 96
— Ses rapports avec les familles Cervini et Bellarmin..... 97
— Travaux apostoliques des PP. Laynez, Salmeron, Le Jay, Domenech, etc., à Bologne..... 99
— Le P. Broet, nommé leur Supérieur, va partager leurs fatigues..... 100
— Ses succès dans les exercices spirituels..... 101
— Des soins que donne le P. Broet à la réforme du clergé..... 102
— Sa vigilance contre les hérésies déjà répandues dans la ville..... 102
— Susceptibilités du vice-inquisiteur..... 102
— Conférences dogmatiques du P. Broet au clergé..... 103
— Œuvres de zèle multipliées dans l'église de Sainte-Lucie. — Reconnaissance des fidèles. — Traits particuliers. — Conversions éclatantes. 104
— Derniers travaux des Pères. — Estime et affection de la population pour eux..... 105
— Mgr Waucop demande le P. Frusius pour secrétaire. — Réponse de S. Ignace..... 109
— Avis des PP. Broet, Le Jay, Laynez et Salmeron sur quelques points des Constitutions..... 111
— Le P. Broet remplace le P. Le Jay à Ferrare. — Souvenirs du séjour de celui-ci dans cette ville. — Passage du P. F. de Borgia à Ferrare. — Il conseille à Hercule II de demander un collège de la Compagnie. — S. Ignace l'accorde..... 114
1551, mai. — Le P. Broet l'établit. — Commencements de ce collège..... 116
— Réclamations du vice-légat. — Réponse de S. Ignace..... 119
— Généreux dévouement d'une pieuse veuve..... 120
— S. Ignace réunit sous le titre de *Province d'Italie* les maisons de Bologne, de Venise, de Florence et de Ferrare et en donne le gouvernement au P. Broet..... 121
— Personnel et classes du collège de Ferrare. — Manifestations jalouses d'institutions rivales..... 125
1551, juillet. — S. Ignace refuse une œuvre contraire aux usages de son Ordre. 126
— Travaux apostoliques du P. Broet en dehors de ses fonctions de Provincial. — Traits particuliers. — Succès de quelques prédications du P. Pelletier..... 129
— Formes diverses du ministère sacerdotal du P. Broet à Ferrare..... 130
— De la confiance et de la vénération dont il jouit dans cette ville. — Ses peines et ses consolations..... 131
— Le P. Broet reçoit la mission de constituer la Compagnie de Jésus en France, et d'y former une première province, sous le titre de *Province de France*..... 132-133

SECONDE PARTIE

1540-1552

LES ORIGINES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

LIVRE PREMIER

1540-1548

Collège du Trésorier, Collège des Lombards, à Paris.

1540. — But primitif de S. Ignace et de ses neuf compagnons. — Fin plus générale de leur réunion mise canoniquement, par le Vicaire de Jésus-Christ, au nombre des Ordres religieux..... 133-136
— Colonie d'étudiants de la Compagnie, pensionnaires ou boursiers au Collège du Trésorier, sous la direction du P. d'Eguia..... 137
— Écoles et écoliers de l'Université de Paris au seizième siècle..... 139
— Qualités et vertus du P. d'Eguia. — Ordre qu'il établit parmi ses jeunes confrères..... 142
— Du P. Jerôme Domenech, premier successeur du P. d'Eguia..... 145
— Il transfère sa communauté au Collège des Lombards..... 149
— Avantages qu'elle y trouve..... 150
— Lettre du P. Le Fèvre aux étudiants de ce collège..... 151
— Emilien de Loyola, neveu du P. Ignace..... 154
— Mandé à Rome, il est ensuite destiné au Collège des Lombards..... 156
— André Oviedo, envoyé de Rome à Paris ainsi que J.-B. Viola..... 158
— Diego Miron, F. de Roxas, Ponce Cogordan sont envoyés du Collège des Lombards d'abord à Rome, de là en Portugal..... 160
1542. — François Strada et Emilien de Loyola se rendent de Rome au Collège des Lombards. — Difficultés de ces voyages..... 162
— Voyage de Ribadeneyra et de Diaz de Rome à Paris..... 164
— Les divers exercices des étudiants au Collège des Lombards..... 165
— Guerre entre Charles-Quint et François Ier. — Les étudiants espagnols, comme leurs nationaux, sont expulsés de France..... 166
— Le P. Domenech, remettant son autorité au P. Achilli, conduit les proscrits en Belgique. — Sa charité pour tous..... 167
— Sollicitude des étudiants de Paris pour les proscrits..... 170
— Félicitations de S. Ignace aux étudiants de Paris..... 170
1543, mars. — De la Bulle *Injunctum nobis*..... 172
— Nouveaux étudiants au Collège des Lombards..... 173
— Une vocation extraordinaire..... 174
— Le P. Emmanuel Miona..... 176
1544 à 1548. — Troubles à Paris. — La Communauté du Collège des Lombards est transférée à Lyon..... 177
— Guillaume Postel..... 179
— Il se présente à la Compagnie. — Refusé, après quelques mois d'épreuves, il conserve pour elle une haute estime..... 180

1544 à 1548. — Nos étudiants des Lombards réintégrés à Paris, où ils reprennent leurs études et leurs œuvres sous la direction du P. Viola..... 183
— Pelletier, de La Goutte, Roillet, Canal, etc., reçoivent de S. Ignace une nouvelle destination..... 185
— Leur coopération à la fondation de divers collèges..... 186
— Transformation de la Communauté du Collège des Lombards..... 187

LIVRE SECOND

1548-1550

Guillaume Du Prat, évêque de Clermont. — Hôtel de Clermont, à Paris.

1548. — Naissance, éducation, qualités de ce prélat..... 189
— Nommé évêque de Clermont, le premier, après le Concordat..... 190
— Ses rapports avec les savants. — Avec le P. Guichard, Minime..... 192
— Avec Angelo Canini. — Hommages que lui rend celui-ci..... 193
— Son projet de restaurer les études dans les écoles de son diocèse, particulièrement dans celles de Billom..... 196
— Le P. Guichard, à cette occasion, lui parle de la Compagnie de Jésus. 198
1545. — Envoyé par le Roi au Concile de Trente, l'évêque de Clermont y entretient d'intimes relations avec le P. Claude Le Jay et lui expose ses projets. — Sur ses instances, le P. Le Jay les communique à S. Ignace..... 200
1547. — Épidémie à Trente. — Dispersion des Pères. — Voyage de l'évêque de Clermont à Rome. — Son retour à Clermont..... 206
— Voyage du prélat à Paris. — Ses entretiens avec le P. Viola..... 208
1548 à 1549. — Il met son *Hôtel de Clermont*, rue La Harpe, à la disposition de la Communauté du Collège des Lombards, qui s'y établit..... 209
— Avantages intérieurs que procure à ces étudiants cette nouvelle installation..... 210
— Leurs exercices littéraires..... 211
— Leurs œuvres de zèle a Saint-Germain-des-Prés..... 212
— Mise en vue par ces avantages et ces divers exercices religieux et littéraires, cette colonie d'étudiants est attaquée par la jalousie, la malveillance et l'irréligion. — Quelques traits..... 214
— État florissant de cette communauté. — Elle fournit des maîtres à divers collèges et reçoit de nouveaux candidats..... 216
— Éverard Mercurien. — Olivier Manar. — Adrien de Wite. — Éleuthère du Pont, etc..... 218
— Observations sur ce mouvement des vocations. — Des vœux qu'on formait alors dans d'autres circonstances que celle de la profession. 224
1546. — Raison et opportunité de la Bulle *Exponi nobis*. — Forme complète et définitive de la Compagnie de Jésus..... 227
— Des noviciats de la Compagnie, à cette époque..... 229
1549. — Nouvelle cérémonie des vœux à Montmartre..... 232
— Premiers coadjuteurs spirituels nommés par S. Ignace..... 233
— Nombre des PP. Profès augmenté..... 234

1550. — Le P. J.-B. Viola admis à la profession..... 235
— Procuration du P. Ignace donnée au P. Viola..... 236
— Difficultés du Chancelier contre les lettres de naturalisation réclamées par le P. Viola..... 237
— État général de la colonie de Paris au milieu du seizième siècle.... 238

LIVRE TROISIÈME

1550-1552

Hôtel de Clermont.

1550. — Coup d'œil rétrospectif sur la rédaction des Constitutions de la Compagnie de Jésus, récemment approuvée une troisième fois par la Bulle de Jules III : *Exposcit debitum*..... 241
— S. Ignace convoque les Profès à Rome pour leur communiquer les Constitutions avant de les promulguer..... 242
— Voyage du P. J.-B. Viola à Rome. — Il y participe à la révision des Constitutions et s'occupe des affaires particulières de sa communauté..... 243
— S. Ignace lui recommande de s'appuyer sur la protection du cardinal de Lorraine..... 244
— Lettre de S. Ignace au cardinal de Lorraine, sur la vocation du P. François de Borgia..... 245
— Lettre du P. François de Borgia au cardinal de Lorraine..... 247
— Sainte mort à Rome du P. Cornelius Crocus, hôte de l'Hôtel de Clermont..... 249
— De retour à Paris, le P. Viola envoie à S. Ignace un rapport sur l'état de la communauté de l'Hôtel de Clermont..... 254
1551. — Le cardinal de Lorraine obtient du roi Henri II des lettres patentes en faveur du P. Viola. — Le Parlement traîne l'affaire en longueur.. 259
— Réveil des passions contre l'Hôtel de Clermont..... 261
— Robert Waucop, en route pour l'Irlande, est arrêté par une maladie à l'Hôtel de Clermont. — Sa patience au milieu de ses souffrances. — Sa sainte mort..... 262
— État florissant de la colonie de l'Hôtel de Clermont..... 264
— Nouvelles hostilités entre l'Espagne et la France. — S. Ignace appelle à Rome les étudiants belges. — Leur passage à Genève. — Leur voyage par les Alpes et en Italie..... 265
— Emplois que reçoivent à Rome les derniers étudiants de l'Hôtel de Clermont..... 266
1552. — Services réciproques de cette colonie à la Compagnie et de cette Compagnie à la France..... 266
— Fin de l'administration du P. J.-B. Viola..... 267

TROISIÈME PARTIE

1552-1560

PROVINCIALAT DU P. BROET EN FRANCE

LIVRE PREMIER

1552-1556

Le P. Broet. — Eustache du Bellay. — La Faculté de Paris. — L'évêque de Clermont.

1552. — Difficultés que devait rencontrer le successeur du P. J.-B. Viola dans les dispositions des esprits à l'égard de la Compagnie de Jésus. — Qualités que pouvait y opposer le P. Paschase Broet..... 270
— Premières démarches du P. Broet auprès des principaux membres du Parlement. — Leurs préjugés et leurs prétextes imaginaires..... 272
— Caractère, opinions, antipathies d'Eustache du Bellay, évêque de Paris. — Le Parlement communique à ce prélat et à la Faculté de Théologie les Bulles pontificales et les lettres patentes du roi Henri II relatives à la Compagnie de Jésus..... 274
— Premiers rapports du P. Broet et de l'évêque de Paris..... 276
— Dispositions des esprits dans la Faculté relativement à cette affaire. — Objections des docteurs. — Réponses du P. Broet..... 277
— Différend survenu entre l'évêque de Clermont et la reine Catherine de Médicis, à propos du *Comté* de Clermont. — Le Parlement donne gain de cause à cette princesse..... 279
1553. — Témoignages de l'intérêt que Guillaume Du Prat porte aux étudiants de l'Hôtel de Clermont..... 281
— Il exprime à S. Ignace l'intention de confier à son Ordre les écoles de Billom, et lui demande dès lors le concours de quelques-uns de ses religieux..... 281
— Le P. Pierre Canal, destiné à cette entreprise, arrive de Gandie (Espagne) à Paris..... 282
— Le P. de La Goutte, appelé de Valence (Espagne) pour la même destination, tombe au pouvoir des corsaires, qui le font mourir, à Zerby, dans d'affreuses souffrances..... 283
1554. — Le P. Broet applique à la prédication les PP. Robert Claysson et Jérôme Le Bas..... 284
— Il les met au service de l'évêque de Clermont..... 285
— Excursion du P. Broet en Auvergne. — Il adjoint le P. Pierre Canal aux PP. Claysson et Le Bas..... 286
— L'évêque de Clermont exprime sa satisfaction à S. Ignace..... 287
— Le P. Broet reprend et poursuit au Parlement l'affaire de l'enregistrement..... 289
— Le Parlement défère à l'évêque de Paris les Bulles et les lettres patentes relatives à cette affaire. — Ce prélat les récuse pour des raisons également faibles et inconvenantes..... 290

— Jugement de l'évêque de Tulle et du P. Berthier sur cette pièce..... 292
— La Faculté s'associe à la conduite d'Eustache du Bellay et censure aussi les Bulles et l'Institut de S. Ignace qu'elles contiennent..... 292
— Protestations des docteurs Gouvea, Dumont et François Le Picart. — Détails biographiques sur celui-ci..... 293
— Courte analyse de la déclaration de la Faculté..... 297
1555. — Sentence de l'Official de Paris contre le P. Broet, qui en appelle à Rome. — Lettre de consolation adressée par S. Ignace à ses disciples de l'Hôtel de Clermont..... 302
— Modération et charité de S. Ignace à l'égard des adversaires du P. Broet et de son Institut..... 302
— Témoignages qu'on lui envoie de partout contre les décisions parisiennes. 304
— La Faculté de Paris au ban de l'opinion publique et des autres écoles. 305
— Nouvelle phase de cette affaire. — Voyage du cardinal de Lorraine à Rome, avec quatre docteurs de Paris..... 308
— D'accord avec S. Ignace, le cardinal réunit les quatre docteurs de sa suite et quatre théologiens de la Compagnie, pour conférer, en sa présence, sur la censure de la Faculté..... 309
— Le P. Olave y oppose une réfutation que les docteurs sont obligés d'admettre. — Leurs aveux et leurs excuses..... 310
— Le mémoire du P. Olave produit les mêmes effets à Paris..... 312
— Derniers jours du docteur Le Picart. — Sa maladie. — Sa sainte mort. — Ses obsèques..... 314
— Constante bienveillance de l'évêque de Clermont pour la Compagnie de Jésus..... 316
— Établissement complet des classes au collège de Billom. — Construction de l'édifice..... 317
— L'évêque de Clermont demande à S. Ignace le personnel du collège de Billom. — Explications du P. Broet sur ce point..... 319
— Les PP. Claysson et Canal restent attachés à ce collège..... 320
— Le P. Le Bas, accusé de partager les idées de Postel, est mandé à Rome. 321
— Séjour de Postel auprès de S. Ignace à Rome..... 322
— Singulier système qu'on lui attribue. — S. Ignace refuse d'admettre Postel parmi les siens..... 323
— Sentiments d'estime et d'affection que Postel conserve pour la Compagnie..... 324
— Le P. Le Bas, reconnu innocent, est renvoyé à Billom..... 325
1556. — Le P. J.-B. Viola, rappelé de France pour remplir les fonctions de Visiteur en Italie, est envoyé à Billom, en qualité de Recteur de ce collège, à la suite de nouveaux professeurs..... 326
— Accueil que leur font l'évêque de Clermont et toute la population. — Leurs premiers succès..... 327
— L'évêque de Clermont forme le dessein d'établir un collège à Issoire, qui le repousse..... 328

LIVRE DEUXIEME

1556-1559

Première Congrégation générale.

1556 — Mort de S. Ignace. — Position critique qu'elle fait à toute la Compagnie..... 329
— Circonstances fâcheuses : préoccupations au dedans ; guerre au dehors ; troubles politiques..... 330
— Estime notoire de S. Ignace pour le P. Laynez. — Son silence sur le choix de son successeur..... 330
— Le P. Laynez, nommé Vicaire-Général, convoque la Congrégation, d'abord pour le mois de novembre 1556, ensuite pour le printemps de l'année suivante..... 331
— Le P. Broet, Provincial de France, et le P. Viola, Recteur du collège de Billom, réunis dans cette ville pourvoient au bon gouvernement de l'établissement. — Leur visite de congé à l'évêque, retiré au château de Beauregard..... 332
— Le prélat leur remet une lettre pleine de bienveillance pour la Congrégation générale..... 333
— Voyage des PP. Broet et Viola à Rome. — Arrivée des députés dans cette ville..... 334
— Ceux d'Espagne ont ordre de Philippe II de ne pas s'y rendre. — Trouble et perplexité que cette mesure jette dans les esprits et dans les conseils..... 335
— Le P. Bobadilla..... 336
— Le P. Ponce Cogordan. — Souvenirs rétrospectifs de ce religieux... 337
— Ses dissentiments à Coïmbre avec le P. Simon Rodriguez. — Intervention du P. Le Fèvre, qui arrange ce différend. — Cogordan se rend à Rome, où il est nommé Procureur général, à la place du P. Codace..... 338
— Il accompagne le cardinal Farnèse à Avignon. — Ses entreprises. — Sa maladie. — Son retour à Rome..... 339
— Il est admis à la Congrégation générale. — Ses démarches imprudentes et irrégulières. — Celles de Bobadilla..... 340
— Préventions rigoureuses de Paul IV contre Laynez. — Reproches de la Congrégation aux PP. Bobadilla et Cogordan. — Explications du P. Laynez à Paul IV..... 341
— Intervention du cardinal d'Alexandrie au nom du Pape..... 342
— Tout se règle à l'avantage de l'ordre et de la paix. — Repentir de Bobadilla et de Cogordan..... 343
— La Congrégation est différée à une autre époque, à cause des hostilités entre le Pape et l'Espagne..... 344
— Nouvelle convocation de la Congrégation générale. — Députés des diverses *provinces*. — Ordre établi parmi eux. — Excuses du P. Cogordan. — Ses travaux à Assise..... 345
— Profond respect des députés pour les Constitutions de S. Ignace..... 345
— Le P. Broet, *assistant* de la Congrégation, comme doyen des Profès. — Cérémonies de l'élection du P. Général. — Intervention pacifique du cardinal Paciecco, au nom du Pape..... 346

1558, juillet-septembre. — Élection du P. Laynez, proclamée par le P. Broet. 347
— Nomination des Assistants. — Fin de la Congrégation..... 348
— Offices du chœur commandés par Paul IV. — Ils cessent à la mort de ce Pontife..... 348
— Le P. Broet, Provincial de France, le P. Viola, Recteur du collège de Billom; le P. Cogordan, Procureur de la province de France, retournent dans ce royaume..... 349
— Le P. Viola reprend ses fonctions au collège de Billom. — État prospère de cet établissement. — Du passage des députés portugais à Billom. — Éloges qu'ils firent de ce collège aux Pères de la Congrégation..... 350
— Fondation générale et définitive de ce collège par l'évêque de Clermont..... 352
— Bénédiction de la première pierre du nouveau collège de Billom..... 352
1559, juillet. — Ce prélat est interrompu dans ses projets de fondation par la mort tragique du roi Henri II. — Qualités de ce prince. — Son estime et sa bienveillance pour la Compagnie de Jésus..... 353

LIVRE TROISIÈME

1559-1560

Collèges de Pamiers et de Tournon. — Professeurs et études.

1559. — Robert de Pellevé, évêque de Pamiers. — Introduction et progrès du calvinisme dans le Béarn et le comté de Foix. — Marguerite de Valois. — Roussel. — Jeanne d'Albret..... 355
— État politique et moral de Pamiers. — Fondation du collège. — Importance que le P. Broet attache à cet établissement..... 357
— D'accord avec lui, le P. Laynez y envoie le P. Pelletier, en qualité de Supérieur, et les PP. Émond Auger et Jean Roger..... 361
— Souvenirs rétrospectifs de la vie du P. Pelletier pendant son séjour à Ferrare..... 362-374
— Sur les instances du P. Broet, Provincial de France, le P. Pelletier est nommé premier Recteur du collège de Pamiers, où il se rend avec les PP. Auger et Roger..... 374
— Le P. Barauld leur est adjoint. — Son aventure à Carcassonne..... 377
— Opposition que leur font les partisans de Jeanne d'Albret. — Dispositions des écoliers. — Prédications des PP. Pelletier et Auger pendant le carême..... 378
— Le collège de Tournon est envahi par l'hérésie. — Le cardinal de Tournon, à la satisfaction de Pélisson, Principal, que ses coopérateurs avaient trahi, confie ce grand établissement à la Compagnie de Jésus..... 383

QUATRIÈME PARTIE

1560-1562

DERNIÈRE LUTTE. — ADVERSAIRES ET PROTECTEURS DU P. BROET

LIVRE PREMIER

La cause du P. Broet au Conseil du Roi, — au Parlement, — devant l'autorité ecclésiastique et l'Université. — Mort de l'évêque de Clermont.

1560. — La fondation du Collège de Clermont, à Paris, subordonnée à la reconnaissance légale. — Le P. Cogordan poursuit cette double affaire..... 393
— Coalition d'Eustache du Bellay et d'une partie de son clergé contre cette cause. — Griefs qu'ils allèguent..... 394
1560, août. — Ils entraînent l'Université dans leur parti..... 395
— Les cardinaux du Conseil du Roi se prononcent pour la Compagnie de Jésus..... 396
— Progrès toujours croissants du calvinisme à Paris comme dans tout le royaume..... 397
1560, 31 octobre. — Letttre de jussion adressée par François II au Parlement. 398
— Troubles et agitations, — conflits des partis, — dans le royaume, surtout à Paris..... 400
1560, 4 décembre. — Mort de François II, pendant la tenue des États-Généraux à Orléans..... 400
— Constance et activité du P. Cogordan, au milieu de ces vicissitudes.. 400
— Derniers jours de Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, ses vertus, ses qualités, ses œuvres..... 401
— Ridicules et odieuses calomnies de Calvin et de Pasquier contre ce prélat..... 403
1560, 23 octobre. — Considérants de son testament. — Sa sainte mort..... 405
— Ses obsèques — Hommages rendus à sa mémoire par le P. Laynez et par la Compagnie de Jésus..... 407-408
— Translation de ses restes de Beauregard au collège de Billom..... 409
— Principales dispositions de son testament..... 410
— Quelques intéressés profitent des circonstances pour attaquer la légalité de ce testament..... 412
— Le P. Cogordan poursuit une nouvelle lettre de jussion..... 413
— Commencements du règne de Charles IX. — État des esprits à la Cour. — Nouveau gouvernement..... 413
— Difficultés que rencontre le P. Cogordan de la part du Parlement... 414
— Ses démarches à la Cour, où il obtient de nouvelles lettres de jussion pour l'enregistrement..... 414
— Le P. Cogordan devant le Parlement, qui le renvoie à l'Assemblée de Poissy. — Il recourt de nouveau à Charles IX, dont il obtient une autre lettre de jussion pour le Parlement, par la faveur du cardinal de Tournon et de tout le Conseil du Roi..... 414

1561. — Diverses protestations contre les dispositions testamentaires de Guillaume Du Prat..... 415
— Les légataires obtiennent du Parlement un arrêt contre toutes ces compétitions rivales..... 420
— La ville de Billom, menacée par Clermont, prend fait et cause pour les légataires et maintient en leur faveur les dispositions du testateur..... 421
— Elle est appuyée et félicitée, à la Cour, par les cardinaux de Tournon, de Lorraine et d'Armagnac..... 422

LIVRE SECOND

Cause de la Compagnie de Jésus à Poissy.

1561. — Occasion de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy..... 423
— Les hérétiques prétendent opposer un Synode universel, puis un Synode ou Concile national au Concile de Trente. — Réclamations du cardinal de Tournon auprès de la Régente. — Pie IV envoie à la Cour de France le cardinal de Ferrare en qualité de Légat *a latere*..... 424
— Les calvinistes et les politiques de la Cour se hâtent d'engager l'affaire du Concile national avant l'arrivée du Légat..... 424
— Les prélats du royaume sont sournoisement convoqués à Poissy..... 424
— Les uns s'abstiennent d'y aller pour ne point participer à des intentions schismatiques trop évidentes, d'autres s'y rendent pour s'y opposer. 426
1561, 31 juillet. — Ouverture solennelle du Colloque de Poissy, présidé par Charles IX, entouré de sa Cour..... 427
— Harangue du chancelier de L'Hospital..... 427
— Les évêques, à la suite du cardinal de Tournon, protestent contre le sens de cette harangue et maintiennent les matières de leurs délibérations dans un programme légitime..... 427
— Arrivée subreptice de quelques principaux ministres protestants à Poissy..... 427
— Sur les suggestions de Condé et de Coligny, ils demandent à entrer publiquement en conférences avec les évêques, sur leur *confession de foi*..... 427
— Les évêques reçoivent de la part de la Reine, par l'intermédiaire du cardinal apostat de Châtillon, l'ordre de ne pas s'absenter..... 428
1561, 26 août. — Elle leur fait signifier que la volonté du Roi est qu'ils entendent les ministres sur leur profession de foi. — Les évêques consentent, pour le bien, à des conférences..... 428
1561, 9 septembre. — Elles s'ouvrent par une harangue du chancelier, qui affecte de donner à l'assemblée le titre de *Concile national*. — Le cardinal de Tournon proteste contre cette dénomination et maintient les conférences dans les bornes fixées par la chambre ecclésiastique..... 428
— Discours blasphématoire de Bèze. — Protestation du cardinal de

Tournon. — Le cardinal de Lorraine est chargé de répondre à l'orateur calviniste..... 429
1561, 9 septembre. — Il devait le faire le 16 septembre. — La chambre ecclésiastique consacre ces quatre journées à examiner la cause de la Compagnie de Jésus que le Parlement lui avait renvoyée..... 429
1561, 15 septembre. — Eustache du Bellay, évêque diocésain, chargé du rapport, conclut à l'admission de la Compagnie, en termes réservés et d'une manière timide, mais suffisante et excusable, vu les circonstances où l'on se trouvait..... 430
— Véritable portée de cette réponse du clergé de Poissy 432
1561, 16 septembre. — Discours du cardinal de Lorraine contre la déclamation de Bèze. — Fin du *Colloque de Poissy*..... 434
— Influence de ce *Colloque* sur l'opinion, surtout à la Cour..... 436
— Caractère et politique de Catherine de Médicis..... 437
1561, 19 septembre. — Arrivée en France du cardinal de Ferrare accompagné du P. Laynez..... 438
— Entrevue du P. Laynez et du P. Broet, à Paris..... 438
— Leurs entretiens sur l'état de la Compagnie en France, et sur l'état de chacun de ses établissements..... 439
— Le P. Du Coudrey (Annibal) est nommé Recteur du collège de Tournon, à la place du P. Éleuthère Du Pont, qui est envoyé à Mondovi..... 440
— Les PP. Laynez et Broet prennent la résolution de porter au Parlement la décision de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy..... 441
— Opposition du Parlement et du chancelier à la mission du Légat *a Latere*..... 441
— Les ministres calvinistes s'efforçent de faire reprendre le Colloque de Poissy. — Le cardinal de Tournon s'y oppose. — Catherine de Médecis leur fait accorder quelques conférences..... 442
1561, 24 septembre. — Dans la première, Bèze insulte et divague. — Le cardinal de Lorraine présente une formule de foi à la signature des ministres. — Ils y répondent par des récriminations..... 442
— Discours du P. Laynez sur ces questions et ces disputes. — Ses respectueux et touchants conseils à la Reine mère..... 442
— Ce discours fait une grande sensation à la Cour. — Le cardinal de Ferrare le fait traduire et publier en français..... 443
— Catherine de Médicis suspend ces conférences et les réduit à des entretiens privés entre théologiens..... 443
— Les chefs politiques de la secte, d'accord avec le chancelier de L'Hospital, ménagent un premier édit de tolérance..... 443
— Les huguenots, soit pour favoriser ce projet, soit pour obéir aux instincts de l'hérésie, commettent un peu partout, dans le royaume, des actes de brigandage, pour effrayer le gouvernement et l'amener à des concessions..... 443
— Assemblées séditieuses. — Émeutes et violences des sectaires dans les provinces et à Paris..... 444
— Redoublement de zèle dans le clergé et parmi les réguliers. — Sollicitude du P. Laynez pour le maintien de la Foi. — Il ordonne des prières et des mortifications, parmi les siens, pour implorer la miséricorde divine et attirer ses bénédictions sur le royaume..... 445
— Agitation des esprits dans les écoles. — Mutineries dans les collèges

et au dehors. — Désordres, mouvements séditieux. — Autres menées pour forcer le gouvernement à publier un édit de tolérance. 446
1562, 17 janvier. — Négociations relatives à cet édit. — Démarches du Légat pour éclairer et fortifier la Régente..... 448
— Il est secondé par le P. Laynez, qui agit même auprès de Bèze et des autres ministres pour les amener à une sincère conciliation... 449
— Mémoire présenté à la Reine par le P. Laynez sur les suites d'un édit de tolérance..... 450
— Édit de *pacification* sournoisement répandu par les agents du gouvernement..... 450
— Le Parlement saisi de cet édit, seulement le 23 janvier, refuse de l'enregistrer..... 450
1562, 6 mars. — On l'effraye par des mouvements séditieux. — Il consent à un enregistrement conditionnel..... 451
— Joie des hérétiques. — Affliction des catholiques, plaintes contre L'Hospital. — Il veut s'excuser auprès de Pie IV. — Réponse sévère de ce Pontife..... 452
— Ressentiments du Parlement contre L'Hospital. — Il donne son approbation au mémoire et aux démarches du P. Laynez, et incline à sa cause..... 452
1562, 14 janvier. — Il est saisi par le P. Cogordan de la décision de l'Assemblée ecclésiastique de Poissy..... 453
1562, 13 février. — Il l'adopte sans restriction et ordonne qu'on exécute en faveur des religieux du collège de Billom et du futur Collège de Clermont les dispositions testamentaires de l'évêque de Clermont. 454
— Admission légale de la Compagnie. — Ses conséquences et ses suites. 454
— Fondation du Collège de Clermont résolue et commencée..... 455
— Le P. Cogordan procède à ces commencements..... 456

LIVRE TROISIÈME

1561-1562

Voyage du P. Nadal à Billom. — Promulgation des Règles et des Constitutions.

1562. — Le P. Broet profitant du séjour prolongé du P. Laynez à Paris, était allé exercer sa charge de Provincial à Billom, et y attendre le P. Nadal, Commissaire général, qui devait y promulguer les Règles et les Constitutions..... 457
— État matériel et moral de ce collège..... 458
— Témoignages de la satisfaction du P. Broet aux maitres et aux élèves. 458
— Son bonheur est troublé par les dangers que font courir à ses frères les bandes calvinistes répandues dans les provinces méridionales. — Ses craintes sur le sort du P. Nadal, entré récemment en France, après avoir rempli sa mission en Espagne. — Arrivé dans les environs de Pamiers, il avait vu le collège fermé et les maitres expulsés par le parti calviniste..... 459
— Il les trouve réfugiés au monastère de la Daurade, à Toulouse..... 460
— Cette ville agitée par le calvinisme depuis la mort de François II (5 décembre 1560)..... 460

1562. — Zèle du P. Pelletier et d'autres religieux contre l'hérésie. — Les partisans du calvinisme les font jeter en prison..... 461
— Séjour du P. Pelletier dans sa prison. — Preuves qu'il y donne de sa patience et de son amour pour sa vocation. — Sa réponse au P. Laynez sur le temps de son généralat..... 462
— Coïncidence de la réponse du P. Pelletier avec celle du P. Nadal... 462
— Délivré de sa prison, le P. Pelletier met son zèle au service de la religion, pour seconder le cardinal d'Armagnac..... 462
— Vertus, qualités et dignités du cardinal d'Armagnac..... 466
— Pie IV l'envoie d'abord en Béarn pour détacher le Roi et la Reine du parti calviniste. — Lettre du Pape à ces princes, pour leur recommander de se conformer aux avis que leur transmettra, de sa part, le cardinal d'Armagnac..... 467
— État dans lequel le cardinal trouve la religion en Béarn. — Sa prudente et sage conduite dans cette Cour..... 468
— Son heureuse influence sur l'esprit d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, associé à Catherine de Médicis dans le gouvernement de l'État, après la mort de François II..... 469
— Puissance de la faction huguenote à Toulouse..... 470
— Le cardinal d'Armagnac intervient dans les affaires de cette ville et de la province, comme lieutenant-général du Haut-Languedoc et comme gouverneur de Toulouse..... 470
1562. — Le cardinal d'Armagnac, encore évêque de Rodez, réclame pour ses ouailles les bienfaits du zèle de quelques prédicateurs..... 471
— Tentatives de l'hérésie pour s'implanter dans le diocèse de Rodez.... 471
— Le cardinal d'Armagnac oppose le P. Pelletier aux manœuvres des hérétiques..... 472
— Succès des prédications du P. Pelletier à Rodez et dans le diocèse.. 473
— Les habitants demandent un collège tenu par les religieux de l'Ordre du P. Pelletier..... 473
— Le cardinal d'Armagnac s'unit à un projet, qu'il avait déjà formé, et le seconde de tout son pouvoir..... 474
— Le P. Pelletier reçoit l'offre de la ville et la renvoie au P. Nadal, qui, se trouvant alors à Toulouse, se rend à Rodez et accepte la proposition du collège, sous la réserve du consentement du P. Laynez, alors à Paris..... 474
— Commencements du collège de Rodez..... 475
— La Compagnie entre en possession du nouvel établissement, le 6 juillet 1562..... 476
— Le P. Roger au collège de Rodez. — Sa sainte mort. — derniers travaux, derniers jours du P. Pelletier..... 477
1562, mai. — Voyage du P. Nadal de Rodez à Billom, à travers les périls répandus sur sa route par les bandes calvinistes..... 477
— Son arrivée à Billom..... 478
— Le baron des Adrets s'empare de Valence. — Il envoie au comte de Tournon l'ordre de lui livrer les maîtres de son collège..... 478
— Le comte engage les Pères à évacuer momentanément le collège, pour éviter la ruine de l'établissement et les traitements barbares du chef des huguenots..... 478
— Ils se réfugient au collège de Billom..... 479
— Le P. Auger, échappé des prisons de Valence, va lui-même les rassu-

sur son sort. — Leur apprend les dévastations commises à Tournon par les huguenots 480
1562, mai. — Leçons que le P. Nadal tire des événements et communique à ses confrères réunis autour de lui à Billom 480
— Ses réflexions sur la conduite de la Providence à l'égard de la Compagnie de Jésus 480
— Il la bénit d'avoir fait servir les événements à la mission qu'il avait à remplir dans la province de France, presque toute rassemblée à Billom 482
— Promulgation des *Règles* et des *Constitutions* par le P. Nadal au collège de Billom 483
— Détails sur les *Règles* et les *Constitutions* de la Compagnie, objets de la mission du Commissaire général 484
— Moyens employés par S. Ignace, avant la promulgation des Règles et des Constitutions, pour maintenir une même direction parmi ses disciples 484
— Action de S. Ignace et de chacun de ses neuf compagnons sur ceux qu'ils s'associent, et de ceux-ci sur leurs disciples 484
— Tous sont formés à la vie spirituelle dans l'esprit et par la méthode des *Exercices*. — Presque tous portent les mêmes principes au Collège des Lombards, où ils continuent à les suivre 484
— *Prima Regularum Societatis Rudimenta* 486
— Commerce épistolaire, général et privé de S. Ignace avec les membres de l'Ordre 487
— Particulièrement avec les Supérieurs 487
— Témoignages du P. Simon Rodriguez 488
— Domenech et Nadal fondent le collège de Messine sur le pied de ceux de Paris. — Perfectionnés par des règlements propres 489
— Avis, encouragements de S. Ignace à des Communautés, à des religieux, dans des circonstances particulières. — Aux étudiants de Paris. — A ceux de Coïmbre, etc 490
— Confidents de S. Ignace. — P. Polanco. — Lettre au P. Urbain Fernandez, fidèle expression de ses pensées sur la direction des siens 491
— Confiance de S. Ignace dans le P. Nadal. — Comment celui-ci répond à cette faveur 393
— *Règles communes*. — *Sommaire des Constitutions*. — Comment? Par qui? Et quand rédigées? 494
— De la part qu'eut le P. Nadal dans la promulgation des Constitutions. 497
— Le P. Nadal remplit cette mission en Portugal. — En Espagne 498
— Le P. Laynez le charge de la remplir en France et en Allemagne 498
— Passage du P. Nadal à Toulouse, à Rodez. — Son séjour à Billom, où il s'acquitte de la même mission, avec le concours du P. Paschase Broet 499
— Solennité de la rénovation des vœux à Billom 502
— Ses entretiens paternels avec la Communauté sur les nouvelles de la Compagnie. — Émotion du P. Broet 502
— Derniers jours et mort du cardinal de Tournon. — Ses mérites envers la Compagnie 503
— Derniers jours et mort du P. Canal. — Du P. Le Bas 507-509
— Les PP. Claysson et Auger. — Apostolat du P. Auger en Auvergne. 512-517

LIVRE QUATRIÈME

1562

Retour des PP. Broet et Nadal à Paris. — Leurs entretiens avec le P. Laynez. — Leur séparation. — Mort du P. Broet.

1562, mai. — Voyage des PP. Broet et Nadal de Billom à Paris..... 519
— Le P. de Mirabel, envoyé à Paris par une autre voie pour avertir le P. Cogordan de leur départ, est arrêté par un parti de huguenots, qui le retiennent prisonnier pendant un mois..... 520
— Lettre du cardinal Borromée au cardinal de Ferrare pour réclamer, au nom du Pape, la présence du P. Laynez au Concile de Trente.. 521
1562, mai-juin. — Réponse du cardinal Légat au cardinal Borromée..... 522
1562, juin. — Arrivée du P. Nadal et du P. Broet à Paris. — Leurs délibérations sur la situation de la Compagnie en France et sur les mesures que commandent les circonstances..... 523
— État prospère du collège de Billom. — Le corps enseignant y est augmenté de plusieurs maîtres..... 524
— Le P. Guy Roillet attaché à cet établissement..... 525
— Le P. Viola cesse de le gouverner et rentre en Italie..... 526
1562 à 1570. — Services rendus par le P. Roillet au collège de Billom et à toute cette contrée..... 527-528
— Dessins du P. Laynez sur le Collège de Clermont, à Paris..... 529
— Coup d'œil rétrospectif sur la colonie d'étudiants de la Compagnie au Collège du Trésorier, au Collège des Lombards et à l'Hôtel de Clermont..... 530
1562, 8 septembre. — Vocation du P. Michel Coyssard. — Il est admis par le P. Laynez. — Il entre dans la Communauté de l'Hôtel de Clermont..... 532
— Cette Communauté est ordinairement honorée de la présence du P. Laynez, pendant son séjour à Paris. — Estime dont jouit le P. Laynez à Paris..... 533
— Derniers efforts de son zèle dans cette cité..... 534
— Circonstances providentielles du séjour et des œuvres du P. Laynez à Paris, à pareille époque. — Qualités qui, déployées par le P. Laynez dans cette mission, avaient attiré sur sa personne et sur son Ordre une haute considération..... 534
— Hommages qu'il reçoit dans ses visites d'adieu..... 535
1562, 9 juin. — Son départ de Paris avec le P. Jérôme Nadal..... 536
1562, 12 au 13 juin. — Son arrivée au Concile de Trente..... 536
— Regrets que cause au P. Broet le départ de Laynez. — Hommages du P. Laynez au mérite du P. Paschase Broet..... 536
— Fin de la mission que le P. Broet avait reçue de la Providence, par l'intermédiaire de S. Ignace..... 537
— La peste éclate à Paris..... 537
— Le P. Broet envoie les étudiants de l'Hôtel de Clermont à Saint-Cloud, sous la direction du P. Cogordan..... 538
— Le P. Broet y reste seul avec deux de ses Frères. — Othon Briamont, étudiant, étant venu lui faire ses adieux, est frappé du fléau..... 538

— Entrevue du P. Broet et du P. Cogordan dans le bois de Boulogne... 539
— Le P. Cogordan, par ordre du P. Broet, conduit sa Communauté à Noyon..... 540
— Le P. Broet, resté dans Paris, y exerce le ministère et la charité avec un admirable dévouement..... 541
— Il est atteint de la peste. — Sa mort..... 541
— Le P. Cogordan, inquiété par un songe, revient précipitamment de Noyon à Paris. — Rentre dans l'Hôtel de Clermont, qu'il désinfecte. 441
— Écrit laissé par le P. Broet sur sa table..... 542
— Esprit primitif de la Compagnie de Jésus..... 543
— Ministère sacerdotal du P. Paschase Broet..... 544
— Vertus qu'il y pratique..... 545
— Vertus propres du P. Broet..... 546
— Sa droiture, sa candeur, sa modestie..... 546
— Le P. Frusius, invité par lui à faire un poème sur la *Simplicité*, fait l'éloge de la sienne et le prend pour modèle..... 547
— Prudence chrétienne du P. Broet..... 549
— Son esprit d'obéissance..... 550
— Son esprit d'humilité..... 551
— Hommages rendus par S. Ignace au mérite du P. Paschase Broet... 552
— S. Ignace lui confie la mission d'établir la Compagnie de Jésus en France..... 555
— Comment et par quels moyens le P. Broet la remplit..... 555
— Résumé de ses vertus et de ses œuvres..... 556

Titres et textes des Pièces justificatives..... 557-588
Appendice ou aperçu historique sur le P. Maldonat, premier professeur du Collège de Clermont..... 589-660

A. M. D. G.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE PUY, IMPRIMERIE J.-M. FREYDIER, PLACE DU BREUIL.

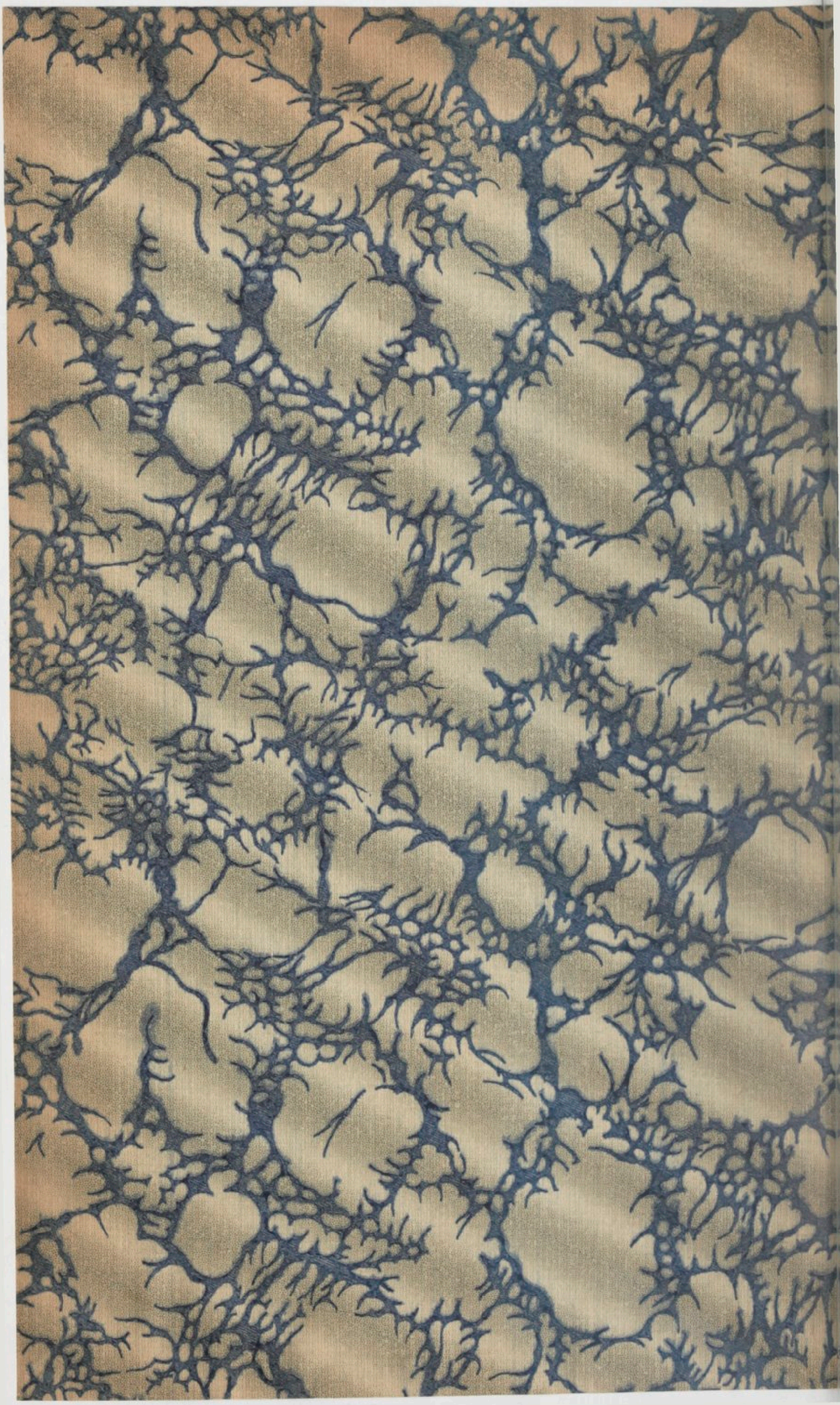

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 00840510 4